

**UNIVERSITE TOULOUSE I**  
**U.F.R DE SCIENCES SOCIALES**

2003 - 2004

**THESE**

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE TOULOUSE I**

*Discipline* : SCIENCES POLITIQUES

Présentée et soutenue publiquement

Par

**MASCLANIS François**

**Titre : Une approche de la culture policière à travers les écrits de policiers**

-

***DIRECTEUR DE THESE :***

**Monsieur le Professeur Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE**

-

**JURY**

**Président**

**Monsieur François Dieu, Maître de Conférences de Science Politique, Directeur du D.E.A Sécurité, police et société, Université des Sciences Sociales de Toulouse I**

**Directeur de Thèse**

**Monsieur Jean-Louis Loubet del Bayle, Professeur de Science Politique, Directeur du Centre de Recherches et d'Etudes sur la Police (C.E.R.P), Université des Sciences Sociales de Toulouse I**

**Rapporteurs**

**Monsieur Michel Berges, Professeur à l'Université de Bordeaux IV**

**Madame Nathalie Blanc-Noël, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux IV**

« L'université n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat ».

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens tout particulièrement à remercier Monsieur Jean-louis Loubet Del Bayle, sans qui cette thèse n'aurait pu se faire.

Sa disponibilité, son aide et ses conseils ont été plus que déterminants dans l'orientation générale de ce travail, et dans l'écriture de celui-ci.

De fait, cette thèse n'aurait pu exister, telle qu'elle est présentée ici, sans son aide précieuse et sans son appui constant.

\*

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement mon épouse, Hanna Survilla-Masclanis, pour son soutien constant et pour l'infatigable patience dont elle a fait preuve durant toutes ces dernières années, à la fois durant toute la période de recherche et surtout pendant la rédaction de cette thèse.

\*

Je dédie enfin cette thèse à la mémoire de mon père, Paul Masclanis, et à celle de Françoise Masclanis qui m'apporta son soutien au début de ce travail sans avoir pu en voir l'aboutissement.

\*

**SOMMAIRE**

-

**THESE DE DOCTORAT DE SCIENCES POLITIQUES**

-

**« UNE APPROCHE DE LA CULTURE POLICIERE**

**A TRAVERS LES ECRITS DE POLICIERS »**

-

## **Introduction générale**

1- Police et culture policière

2- Les écrits de policiers

3- Les limites de l'étude

## **Première partie : les policiers et leur métier**

### Chapitre Un. La police et sa mission protectrice

1- La vocation policière

2- La conception du métier

3- Les fondements du métier

### Chapitre Deux. La police et sa fonction répressive

1- La répression assumée

2- La répression nécessaire

3- L'exemplarité de la répression

### Chapitre Trois. Le policier face aux citoyens

1- Le public et ses réactions

2- Les difficultés d'un dialogue

3- Les souhaits des policiers

## **Deuxième partie : les policiers et leur environnement**

### **Chapitre Un. Les relations avec l'autorité politique**

- 1- La vision policière du politique
- 2- L'influence du politique
- 3- De la sujétion au ressentiment

### **Chapitre Deux. Les relations avec l'autorité judiciaire**

- 1- Un antagonisme de nature
- 2- Le procès de la justice
- 3- Une responsabilité partagée

### **Chapitre Trois. Les relations avec l'institution policière**

- 1- Les conflits personnels et professionnels
- 2- La critique de l'institution
- 3- Les gratifications du métier

## **Conclusion**

-

## **Bibliographie**

## **INTRODUCTION GENERALE**

La police est un corps multiforme à l'organisation complexe. Ancienne, présente dans tous les types d'organisation politique des sociétés, elle a connu de nombreux changements, internes et externes, qui, sans modifier la nature des missions dont elle a la charge, lui ont fait subir de fréquents changements. Mais le but de notre travail n'est pas d'analyser directement la police en tant qu'institution, ou la culture policière en tant que telle. Notre but est d'appréhender la culture policière en France à travers les écrits de policiers. Il s'agit donc d'un travail qui veut mettre en valeur l'éclairage spécifique qu'apportent les écrits de policiers sur cette même culture professionnelle. De plus, cette analyse porte sur la France : en effet, il eût été trop complexe de prendre en compte les écrits de policiers étrangers, car il eût fallu analyser les spécificités de leur environnement culturel et politique. De même, en ne s'intéressant qu'aux seuls policiers français, on peut plus aisément limiter le champ de la recherche, et donner une homogénéité à ce travail.

Néanmoins, même en ne s'intéressant qu'à l'aspect contemporain de la police, et en limitant notre propos aux seuls policiers français, il faut malgré tout distinguer les nombreux corps qui la compose, dans leur spécificité propre : police judiciaire, police de renseignement, ou police de sécurité publique, par exemple. Ces corps, nous le verrons, forment des sous-groupes distincts, avec une vie professionnelle particulière, se traduisant plus ou moins par des attitudes et des comportements spécifiques. Il ne faut pas perdre de vue d'une part les caractéristiques particulières, par leur situation hiérarchique et leur formation intellectuelle, des policiers-écrivains auxquels nous nous intéressons : Ils ne sont sans doute pas représentatifs du corps policier dans son ensemble. Ce sont essentiellement des inspecteurs et des commissaires, des syndicalistes, et, beaucoup plus rarement, de simples gardiens de la paix.

On va, dans un premier temps, pour introduire ce travail, dégager les caractéristiques majeures de la police en tant qu'institution spécifique. Comment la définir, quelles sont ses missions majeures, quelle spécificité présente t'elle ? Il nous faudra ensuite évoquer les éléments constitutifs de ce que l'on pourrait appeler à proprement parler une « culture policière ». En effet, c'est bien celle-ci que l'on veut approcher et cerner en s'intéressant aux « écrits de policiers ». Notre propos est donc bien, non pas de nous intéresser directement à une analyse des écrits de policiers en eux-mêmes, pour ce qu'ils sont, mais pour ce qu'ils peuvent révéler, qu'il s'agisse de témoignages, de mémoires, d'essais ou même de romans écrits par des policiers. On verra par la suite les limites de cette étude, limites liées à la fois au nombre des ouvrages et à la personnalité de ceux qui les écrivent.



## 1- Police et culture policière

Qu'est ce que la police ? Quels sont les éléments constitutifs qui permettent de comprendre et de définir ce que sont les policiers ? En quoi ce groupe professionnel peut-il prétendre à une spécificité telle que l'on puisse le distinguer des autres groupes formant le corps social ?

De nombreux auteurs ont tenté de définir la police en tant que telle, parmi lesquels Nicolas Delamare qui, dans son *Traité de la police* dès le XVIIème siècle, précisait ses grandes caractéristiques : service public, chargé de la protection des personnes et des biens, du maintien des institutions et de la surveillance de l'opinion.

Ainsi, la protection des intérêts collectifs et des intérêts individuels, avec la mise en place de moyens de coercition par des agents spécifiquement formés pour cela, fonde le métier même de policier. Nous retrouvons ici des thèmes fondateurs : la collectivité, l'individu et l'autorité. Pourtant on ne peut limiter à cet aspect protecteur, et à cet aspect purement répressif, la définition de ce qu'est la police : *« qu'elle le veuille ou non, la police est, par nature, la gardienne d'une certaine conception sociale et politique. Elle ne fait pas la loi, elle la fait appliquer. Sous cette réserve importante, la police assure trois missions auxquelles correspond une division tripartite du travail : a) elle enjoint dans le cadre de la loi et du règlement ; en relation avec cet aspect autoritaire, elle s'assure un corps spécialisé de fonctionnaires, en principe ostensible : c'est la police de prévention dite encore administrative ou police d'ordre ; b) elle recherche les infractions contre les personnes et contre les biens : C'est la police de répression, dite aussi police judiciaire puisqu'elle livre les coupables aux tribunaux ; c) elle ausculte l'opinion afin d'éclairer le pouvoir sur l'état d'esprit et les réactions de la population et détecte les activités subversives : C'est la police politique »*.<sup>1</sup>

A ces trois polices, administrative, judiciaire et politique, correspondent des métiers spécifiques, auxquels sont attachées des catégories de fonctionnaires distincts. Leur mode de recrutement, leur carrière, les relations qu'ils entretiennent tant avec leur

---

<sup>1</sup> Marcel Le Clère : *La police*. P.U.F, collection Que-sais-je, 1972. p.7

administration qu'avec le public, ou avec leurs propres collègues, en font des entités à part entière.

Il faut également, pour pouvoir avoir une image complète de la police, dépasser le cadre du simple énoncé des missions de la police : « *la notion de police déborde de toutes parts les seuls milieux qui en arborent le nom. La police voit son sens, en tant que phénomène social et politique, s'élargir jusqu'à rejoindre l'acception originelle du terme, administration de la cité. Anthropologues et sociologues ont franchi le pas, mais d'une manière quelque peu restrictive. Relève de la police le recours, par une société, à une force organisée pour imposer l'obéissance. Il est vrai que Max Weber servait de caution : L'Etat n'est-il pas à ses yeux un groupement de domination disposant sur un territoire du monopole de la contrainte légitime ? [...] Ce qui rassemble culturellement les policiers n'est pas l'expérience, ni la mission ou le statut, que chacun interprète en fonction de ses propres attentes, mais un espace de débats et d'enjeux spécifiques. Ces enjeux sont notamment le rapport à la loi et le rapport à l'autre, au non-policier. Ils délimitent la lice spécifique de l'univers policier au sein de laquelle les policiers se positionnent, se partagent, se coalisent et, le cas échéant, s'affrontent* ». <sup>2</sup>

Il faut bien voir, qu'aucune autre profession peut-être ne cumule autant de caractéristiques, parfois antinomiques, liées à sa définition : maintien de l'ordre, protection du citoyen, protection des libertés publiques, stricte application des lois. La police est tout à la fois mode d'expression de l'autorité administrative et politique et instrument de la protection de la société civile. C'est d'ailleurs ici que l'on trouve peut-être une des plus grandes ambiguïtés liées à cette profession : la police détient le monopole de l'usage de la force, ce qui détermine ses fonctions répressives, sans pour autant les justifier aux yeux du citoyen, qui aurait tendance à ne privilégier que l'aspect protection des biens privés et des libertés individuelles. Il faut ici bien sûr préciser que force et répression ne vont pas forcément de pair, et que cette même force peut être tout aussi bien liée à l'aspect de prévention. L'usage de la force par la police peut, et doit dans un certain sens, servir à empêcher qu'une situation risquée ne dégénère (encadrement des manifestations publiques, par exemple), et a donc bien à un aspect préventif. Mais, pour autant, le fait est que pour beaucoup de citoyens, cet usage préventif de la force est souvent peu compris, et est donc souvent perçu comme brutal, et injustifié.

De fait, la police doit-elle se définir autour de la notion de criminalité et de maintien de l'ordre, ou bien doit-on la situer par rapport à une interprétation plus large de son rôle social ? Le débat protection-répression prend encore ici tout son sens. La fonction policière répond non seulement à un besoin éprouvé par les citoyens, d'être protégés individuellement, mais aussi à la volonté de l'Etat, d'assurer la protection du corps social. Ici alors, l'ambiguïté répression-protection dont on a parlé, laisse place à une complémentarité des notions, non à leur opposition. « *La fonction policière est un besoin de toute société. En effet, historiquement la police constitue la forme la plus classique de la cristallisation de la réaction sociale contre la déviance. Dans les sociétés contemporaines, le policier a une tâche particulièrement ardue. Symbole de l'autorité, il est chargé de maintenir l'ordre public, de protéger certaines valeurs*

---

<sup>2</sup> Jean Claude Thoening : *La gestion systémique de la sécurité publique*. Revue française de sociologie. Juillet-septembre 1994. p.352-353

*communément acceptées, d'appliquer les lois et les règlements, de découvrir les crimes, de poursuivre et d'arrêter les criminels. Une société démocratique a besoin d'un certain ordre, d'une certaine sécurité, mais aussi de liberté. Il est donc nécessaire d'établir un équilibre scrupuleux entre les pouvoirs dont la police a besoin pour maintenir l'ordre et le droit du citoyen à être protégé contre des abus possibles de pouvoir ».*<sup>3</sup>

Mais cette complémentarité reste plus théorique que pratique : en fait, « *ce décalage entre le travail effectif du policier et la perception qu'en ont les citoyens témoigne à la fois des attentes du public à l'égard des forces de l'ordre et à la fois du peu de visibilité du caractère social des interventions policières. Ceci est d'autant plus étonnant que ce sont les usagers eux-mêmes qui, par leurs demandes et leurs appels, définissent en quelque sorte une bonne partie des activités des policiers.*<sup>4</sup> Et pourtant, « *La police étant perçue comme indispensable au maintien de la paix publique, la valeur de son action ne peut être perçue que comme positive. Autrement dit, le fait d'être perçue comme indispensable entraînerait une tolérance à l'égard de la police et de son action et aurait pour effet de susciter, chez une partie des répondants, un sentiment de satisfaction. Nous voulons dire, par-là qu'une proportion des attitudes positives que manifeste la population à l'égard de la police serait le reflet de l'inquiétude que les gens peuvent avoir face à l'absence virtuelle de toute force policière. La satisfaction, amplement généralisée dans le public, envers la police, découlerait donc, en partie tout au moins, de la conviction qu'ont les citoyens dans l'absolue nécessité de la police pour éviter le chaos social et la vengeance personnelle. Les attitudes face à la police ne seraient donc pas étrangères à la peur du crime ».*<sup>5</sup>

On peut voir que définir la police n'est pas chose aisée. Il est pourtant possible de dégager des lignes de force, notamment par le simple énoncé des activités de l'institution. La police est « *instituée pour maintenir l'ordre public, la liberté, la propriété, la sûreté individuelle* », déclare le Code Brumaire de l'an IV.

Cette première définition est utile, car elle touche à une notion capitale : celle des fonctions même de l'institution « police ». Définir la police par ses fonctions, constitue les prémices d'une analyse des spécificités de cette profession, et par-là même, jette les bases de ce que seront les orientations de la culture policière révélée par les policiers dans leurs écrits. Assurer l'ordre, la liberté, la sécurité et la protection de la propriété sont des fonctions inhérentes à la profession policière. Par-là même, c'est aussi une façon de distinguer la police des autres administrations publiques.

Ainsi, « *on peut considérer qu'il y a fonction policière lorsque, dans une collectivité, la tâche d'assurer le respect des règles régissant les rapports sociaux n'est plus confiée de manière indifférenciée à tous les membres du groupe, mais est exercé par certains membres du groupe investis de cette fonction et agissant au nom du groupe, ceci à la suite d'une sorte d'opération de division du travail. Ceci étant, cette première approche de la fonction policière n'est pas totalement satisfaisante, car elle reste un peu trop extensive, incluant par exemple les formes religieuses de*

---

<sup>3</sup> Hulsman, Rico, Rizkalla : *Fonctions et tâches de la police*. Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.38

<sup>4</sup> Baulieu, Brillon, Normandeau : *Les attitudes des citoyens envers la police au Canada*. Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1988. p.51

<sup>5</sup> Ibid. p.41

*contrôle social externe fondée sur la menace de sanctions surnaturelles ou magiques. Il semble donc nécessaire de préciser cette première approche en faisant référence aux moyens mis en œuvre dans l'exercice de la fonction policière, à savoir le recours à la contrainte par l'utilisation de la force physique. Dans cette perspective, la fonction policière peut alors se définir comme la fonction dont sont investis certains membres d'un groupe pour, au nom de la collectivité, prévenir et réprimer la violation des règles qui régissent ce groupe, au besoin par des interventions coercitives faisant appel à l'usage de la force. Ceci ne signifie pas, bien évidemment, que la fonction policière se réduise à l'usage de la force, mais, en dernière analyse, c'est cependant dans la possibilité de ce recours à la contrainte physique que semble se révéler la spécificité de la fonction policière lorsqu'on essaie de la distinguer d'autres fonctions ».*<sup>6</sup>

Cette analyse fonctionnelle est intéressante à plus d'un titre car elle lie la profession de policier à l'organisation sociale de la société. Ainsi, loin d'être une institution isolée, séparé de son milieu, la police ne prend sa signification que dans et par rapport à cette même société, c'est-à-dire au monde politique, à l'administration, au monde judiciaire, et aux citoyens. On verra que la relation avec le politique est peut-être à privilégier dans la mesure où, le fait que la police monopolise le recours à la contrainte physique légale, la différencie malgré tout de toutes les autres professions liées au pouvoir. Ainsi, l'exercice de la fonction policière fait charnière entre la société et l'autorité politique. En cela, son rôle d'intermédiaire sociétal est tout à fait spécifique et détermine, dans la vie quotidienne et dans la réflexion théorique, ce que sont ses fonctions.

Il reste également vrai qu'il faut aussi penser la police, non pas seulement à travers une analyse interne, mais aussi par rapport à ce que les citoyens pensent de cette même police. Une telle analyse est source d'enseignement, dans la mesure où, « *il convient de noter que le rapport entre la police et les caractéristiques de la culture politique d'une société n'est pas une relation à sens unique, dans laquelle la police et ses comportements modèleraient unilatéralement les orientations de la culture politique. Le phénomène inverse est aussi vrai, c'est-à-dire que, pour une part, le comportement de la population à l'égard de la police est la conséquence de la culture politique dominante de la société et de la manière dont les membres de celle-ci se situent par rapport au système politique, dans la mesure où la police se trouve alors perçue comme la représentation symbolique de l'ordre social ou politique, et où l'agressivité dont elle peut être par exemple l'objet s'adresse dans ce cas à travers elle au système politique dont elle est perçue comme l'émanation* ».<sup>7</sup>

On le voit, définir cette institution qu'est la police est pour le moins difficile d'un point de vue organique, si tant est que cela soit possible. D'ailleurs, même dans le cadre d'une analyse fonctionnelle plus probante, en partant du simple constat de ce qu'est la police à travers l'énoncé de ses fonctions majeures, certains auteurs en arrivent à penser l'institution selon des critères très particuliers: Ainsi, par exemple, « *penser la police, avec Michel Foucault, ce n'est pas se contenter d'une approche descriptive de ses modes d'organisation et de fonctionnement juridique. C'est la restituer dans un contexte social plus vaste dont elle est en quelque sorte elle-même le*

---

<sup>6</sup> Jean-Louis Loubet del Bayle : « *Une approche des rapports police-société* », Presse de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1988. p.182-183.

<sup>7</sup> Jean-Louis Loubet Del Bayle : « *La police. Approche socio-politique.* ». Editions Montchrétien, 1992. P65

*condensé. On touche là à la définition de l'Ordre social dans une société sécularisée, qui ne repose plus sur le Sacré. Et si la police était devenue le substitut fonctionnel du vieil ordre religieux ? Bref, une institution qui serait en chacun de nous (d'où la redondance des images policières fabriquées de façon pathologique dans les machines imaginaires), et en même temps au-dessus de nous, en dehors de la Société qu'elle observe sans être vue ? Cette « religion civile », ce ministère de l' « intérieur » (de l'intériorité de nos âmes), exutoire de nos grandes peurs urbaines, produite à l'ombre de la Loi et de l'égalité démocratique, ne se confondrait-elle pas avec l'Oeil de l'Etat ? De cet Etat qui porte en lui sa propre religion, et qui, en 1989, a fait (en idée là encore) de chaque citoyen à la fois un suspect en puissance et le seul « souverain » ? ».<sup>8</sup> Cet exemple montre à quel point toute définition de la police qui se voudrait autonome, séparée de son contexte social, politique, culturel, peut être source de débats conflictuels, voire stériles.*

En ce qui nous concerne, nous dirons que définir la police c'est identifier ses caractéristiques essentielles, c'est-à-dire ses fonctions, et les rapports que celles-ci entretiennent avec les différentes composantes de la société. Fonction de protection, de répression. Rapports réciproques avec la société, le monde politique et le monde judiciaire. La police doit donc se définir en la suivant dans son contexte politique et sociétal. Elle n'est pas une entité isolée du corps social. C'est en présentant et en analysant ses caractéristiques propres, que nous pourrions tenter de voir si ces caractéristiques favorisent la constitution d'une culture spécifique telle, que l'on puisse alors parler de « culture policière ». Mais que doit-on entendre sous ce terme de « culture policière »?

Cette notion est capitale, car elle constitue l'objet de ce travail. Le but de cette analyse des écrits de policiers, est de tenter, à partir de ce matériau, une approche de la culture policière en France. Il faut donc préciser ce que l'on entend décrire sous ce terme.

Au sens sociologique, la culture peut être définie comme « *un ensemble complexe qui comprend la connaissance, la croyance, l'art, la moralité, les traditions et toute autre capacité ou habitude acquises par l'homme en tant que membre de la société* ». <sup>9</sup> En ce sens, la culture au sens sociologique du terme, peut être vue comme étant un processus d'intégration qui permet à une collectivité d'unir tous ses membres. Il s'agit en fait d'un lien, favorisant l'échange, la communication, fondé sur des intérêts, des sentiments, des mentalités communs. L'individu lui-même, en tant que tel, se retrouve à la fois source et réceptacle de ce modelage psychologique et social. On pourrait alors parler d'un moule, où la personnalité de chacun est à la fois formatrice et formée.

De nombreux auteurs ont défini de façon plus ou moins différente la notion de culture. Pour Linton il s'agit de l'apprentissage d'un certain type de comportements, et de l'analyse qui en est faite postérieurement par les différents membres d'une même société. Pour Mannheim, l'individu se fonde plus ou moins dans le moule sociétal, la personnalité de l'individu étant façonnée par l'expérience commune vécue au sein du groupe. Dans ce cadre, pour Cohen, Yinger, Wolfgang ou Ferracuti, le concept de

---

<sup>8</sup> Michel Berges : « *Michel Foucault et la police* ». Presse de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1988. p.351.

<sup>9</sup> E.R. Taylor : *Primitive Culture*. Boston , 1971. p.39

sous-culture doit se développer, en référence à un système plus large de valeurs qui inclus en son sein, en marge, différents systèmes internes, autonomes et homogènes. Ces différences peuvent fonder des oppositions, mais aussi coexister pacifiquement au sein de la culture dominante. On passe ainsi de la notion générale de culture, à celle plus spécifique de sous-culture.

Pour être plus précis, la notion de sous-culture s'inscrit ici dans le cadre de ce que l'on appelle les « sous-cultures occupationnelles » : le travail, les fréquentations, le milieu dans lequel on vit professionnellement, créant un fort sentiment d'appartenance et d'identification. Non seulement le monde est vu par les membres de la profession sous le même aspect, mais les réactions de ces mêmes membres à l'égard de l'environnement sociétal vont être proches. Cette « solidarité occupationnelle » devient très forte quand les valeurs qui unissent les membres de la profession, les isolent de la culture dominante. Un isolement professionnel est alors visible, une solidarité se crée, une solidarité d'autant plus forte que cette spécificité professionnelle est fortement marquée. *« Au sens sociologique, une profession est en effet un groupe constitué d'individus, dont les fonctions exigent un ensemble complexe de connaissances, nécessitant un processus spécifique de formation, et dont l'application a des situations variées implique une autonomie d'appréciation dans le cadre d'orientations générales définies par une éthique professionnelle plus ou moins contrôlée par les pairs ou une organisation corporative ».*<sup>10</sup> Ainsi, un groupe, qu'il soit ou non professionnel, forme sa propre culture (on peut donc bien parler de « sous-culture » ou de « sub-culture »), au sein d'une culture plus vaste dans laquelle elle s'inscrit, par des manières d'agir, de penser, qui lui sont spécifiques.

Cette sous-culture, qui se différencie par rapport à la culture sociétale environnementale plus vaste, résulte, dans le cas qui nous intéresse, du partage d'expériences communes, ce qui crée une identification et un sentiment d'appartenance à une entité commune. Une distance peut alors se creuser entre la solidarité du sous-groupe et les caractéristiques du groupe plus vaste auquel ce sous-groupe appartient.

Néanmoins, le débat n'est pas tranché de savoir si cette sous-culture découle des caractéristiques fonctionnelles et structurelles de la profession exercée, ou si, à l'inverse, c'est le fait d'appartenir à un corps spécifique qui façonne l'individu par un processus d'imitation. D'un côté *« on peut admettre que toute institution tente d'établir son emprise sur ses membres en leur imposant un ensemble de normes »*<sup>11</sup>, et crée un moule à l'image de ce que connaissent d'autres institutions. On peut ici penser par exemple à l'armée. Il est dans la nature même de cette institution de tenter de fondre justement l'individu dans le moule général du groupe.

Mais on peut aussi voir les choses sous un autre aspect, ce qui n'est pas forcément totalement antinomique, lorsque l'on se rend compte que *« le policier semble développer ce que l'on peut appeler une « personnalité de travail » spécifique. On a pu identifier certains éléments particuliers au milieu de la police – le danger, l'autorité et l'efficacité – qui créeraient dans la police des réactions de comportement engendrant une « personnalité de travail ». Cela ne signifie pas que tout policier est doté de la même « personnalité de travail », mais il existerait chez les policiers, en*

---

<sup>10</sup> Jean-Louis Loubet Del Bayle : *La police. Approche socio-politique*. Editions Montchrétien, 1992. P.102

<sup>11</sup> Etienne Schweisguth : *Revue Française de Sociologie*. XIX, 1976. p.373.

*tant que groupe occupationnel, des tendances comportementales spécifiques. Certains de ces éléments se retrouvent d'ailleurs en fait dans d'autres groupes occupationnels ayant des problèmes similaires, mais il n'en resterait pas moins que la réunion de ces éléments est unique chez le policier ».*<sup>12</sup>

En quoi justement, l'institution « police » développerait-elle une sous-culture spécifique, qui la distinguerait, non seulement des autres catégories de fonctionnaires, mais aussi des autres groupes présents dans la société ? Quels seraient les éléments qui permettraient à ce groupe professionnel, à travers ses modes de vie spécifiques, de développer une certaine autonomie dans le corps social auquel il appartient ?

Tout d'abord, un certain nombre de chercheurs parlent de la nature même du métier exercé. On l'a vu en définissant la police elle est, avec la justice, l'institution qui détient les moyens légaux de la répression, et donc en cela le monopole d'exercice de la force publique, si l'on excepte l'armée qui, bien évidemment, n'agit pas dans les mêmes perspectives. Deuxièmement, les conditions de travail très particulières de la police doivent également être prises en compte : toutes les difficultés que connaît une société se répercutent sur la police, et le fait qu'elle soit ce que l'on appelle communément, une institution sociale de « première ligne », joue un rôle majeur dans la formation d'une sous-culture spécifique.

La police joue un rôle essentiel pour pérenniser les normes sociales et « morales » d'une société, puisqu'elle se doit d'empêcher, ou tout du moins de tenter de réprimer, les actes déviants qui pourraient menacer celles-ci. Elle subit les variations de cette « morale publique » au cœur même de l'exercice de ses missions.

L'institution police est enfin au centre des refoulements et des insatisfactions de la société. Elle est appréhendée comme tellement spécifique par la nature de ses fonctions, que beaucoup de citoyens ne la voient que comme une organisation fermée, intransigeante et quasi intemporelle. Le policier est une entité qui dépasse le cadre conjoncturel de son action aux yeux du citoyen. En cela, les policiers l'expriment dans leurs écrits, la perception que les policiers ont de leur image auprès des citoyens, influence fortement la sous-culture professionnelle qu'ils développent.

Nous avons donc affaire à un milieu professionnel clos, secret, créateur de frontières entre son univers propre et la société. En même temps, la police est profondément insérée dans cette société puisqu'elle développe de façon quotidienne des relations de tous ordres avec tous les milieux de cette société. Elle est également le lien privilégié entre l'Etat et le citoyen, dans son exercice encore une fois quotidien. Ce sont ces deux aspects, opposés et pourtant vécus parallèlement, qui constituent la spécificité de la vie policière : la police est en même temps un groupe communautaire, aux valeurs et à la mentalité propre, et un groupe profondément inséré dans la réalité sociale quotidienne.

De nombreux auteurs anglo-saxons (on peut ici citer Bittner, Westley, Banton, Skolnik ou Moskos) ont dégagé ce qui serait, selon eux, les caractéristiques essentielles cette culture professionnelle. Ainsi l'esprit de corps, cette solidarité qui unit les policiers entre-eux, et les pousse à s'isoler plus ou moins du reste de la société. L'élément de danger serait également très important à prendre en compte. Peu de professions sont aussi exposées dans leur pratique quotidienne. Le sentiment de méfiance que le policier ressent face à tous ceux qu'il est professionnellement

---

<sup>12</sup> Skolnick : *Justice without Trial*. U.S.A. 1966. p.43.

amené à fréquenter, serait également formateur d'une mentalité particulière. Ce sentiment l'isolait d'ailleurs aussi dans sa vie privée.

Mais les facteurs peut-être les plus importants seraient l'usage de la force et l'exercice de la fonction d'autorité. D'autres professions affrontent quotidiennement le danger (les sapeurs-pompiers en sont le meilleur exemple), d'autres professions sont extrêmement solidaires dans leur comportement (l'armée par exemple), mais seuls les policiers détiennent l'autorité légale qui est liée à leur métier. La police est le bras armé de l'Etat. Elle ne fait pas, mais fait appliquer les lois. (Nous le verrons par la suite, ceci ne va d'ailleurs pas sans provoquer de nombreuses frustrations dans la vie professionnelle des policiers). La différence entre les normes morales de la société et les règles de vie professionnelles du policier contribuent à son isolement social. Pourtant il faut également voir que cet isolement n'est pas toujours subi : il est aussi parfois voulu par les policiers eux-mêmes et constitue aussi un des éléments caractéristiques de la sub-culture policière.

Cette réserve professionnelle créatrice de frontières entre la société et l'univers propre aux policiers, se caractérise ainsi, selon Buckner par exemple, par cinq orientations majeures : la dissimulation, la solidarité, la ruse, le mensonge, et enfin le conservatisme. Ces cinq caractéristiques permettraient de définir la culture policière, selon lui. Ainsi, la dissimulation traduirait l'obsession policière du secret : rien ne doit jamais être révélé, ni au sein de la profession, ni en dehors de celle-ci. La solidarité, sentiment très fort chez les policiers, s'exprimerait à l'égard de leurs propres collègues avec tant de force qu'elle en devient parfois même aveugle. Il faut, en toutes circonstances, « couvrir » son partenaire. La ruse se justifierait par les nécessités de l'enquête, l'obtention de renseignements ou d'aveux. Le mensonge fait partie intégrante du métier de policier, en tant que critère professionnel d'efficacité. Enfin, le conservatisme s'exprimerait par le fait qu'en tant que, gardiens de l'autorité, les policiers souvent se considèrent comme les derniers défenseurs de l'ordre établi, de l'Etat, de la démocratie, de la moralité.

Pour Skolnik, trois éléments seraient fondateurs de la culture policière : le danger, l'autorité, la solidarité. Pour Niederhoffer, ce serait deux éléments : le cynisme, parce qu'il serait la résultante de la vision sordide de la société, et même, plus largement, de toute l'humanité, développé par les policiers ; cette vision due à l'exercice de leur profession, les fait souvent se considérer eux-mêmes comme étant « les éboueurs de la société ». le deuxième élément serait le ressentiment, parce que les policiers finissent par développer une vision négative d'eux-mêmes, de leur métier, et de leur environnement interne et externe.

Pour Moskos, les spécificités de l'institution policière seraient liées à la formation et au savoir-faire, à une éthique très forte, à l'usage de la force publique, et, enfin, à l'esprit de corps, très marqué chez les policiers. Ce seraient autant d'éléments qui militent pour la reconnaissance d'une culture proprement policière au sein de la culture sociétale plus large.

Nous pouvons alors dire qu' *« un certain nombre d'auteurs s'accordent pour considérer que les caractéristiques du travail policier et des institutions policières prédisposent particulièrement la police à générer une sub-culture de ce type au sein de la société globale. Ils notent ainsi que les policiers manifestent un degré particulièrement élevé de solidarité professionnelle, liée notamment aux risques*



*physiques et moraux que ce métier implique. Cet esprit de corps, les spécificités de leur statut et la nature du travail policier sont aussi des facteurs d'isolement par rapport à la société. Il n'est pas rare en outre que les policiers se fréquentent entre eux, se distraient entre eux, éventuellement se marient entre eux. Tout cela favorise un certain particularisme dans la manière de poser les problèmes et de les résoudre, qui tend à générer des comportements spécifiques de la police et des policiers, lesquels constituent autant d'éléments favorables à l'autonomisation de la police par rapport à son environnement ».*<sup>13</sup>

Ce préambule était nécessaire afin de préciser la notion de sub-culture policière, et pour analyser maintenant le matériau des « écrits de policiers » à l'aune de celle-ci. Néanmoins il faut, tout d'abord, évoquer quelle est la nature de ce matériau et quelles sont les limites des enseignements que l'on peut en tirer.

---

<sup>13</sup> Jean-Louis Loubet del Bayle : « *La police. Approche socio-politique* ». Editions Montchrétien, 1992. p.98.

## **2- Les écrits de policiers**

Si notre propos est d'étudier la culture policière en France à travers les « écrits de policiers », il faut d'abord recenser les différents types d'écrits disponibles. On peut distinguer quatre formes d'écrits de policiers : les essais, les mémoires, les témoignages, et les romans.

Chaque type d'ouvrage a un aspect bien différent, qui correspond à des projets très différenciés des policiers-écrivains. Chaque genre correspond en fait à la fois à un besoin et à une volonté spécifiques. Même si le but de ce travail n'est pas exactement d'expliquer ou de comprendre pourquoi les policiers écrivent et ce qu'ils veulent dire à travers leurs écrits, l'analyse de ceux-ci permettra d'approcher la façon dont ils vivent leur profession de l'intérieur, en fournissant des éléments d'information sur ce que peut être la culture professionnelle des policiers français.

Ces écrits ne sont pas neutres. Ils révèlent une mentalité, des comportements, liés à la fonction exercée et au regard que la société porte sur eux. Très souvent d'ailleurs, on le verra, les thèmes qu'ils développent sont involontairement mis en avant, ce qui est d'autant plus significatif. Le « non-dit » est souvent plus éclairant que les thèses consciemment explicitées.

### **1- Les mémoires.**

Ceux-ci sont le type même d'écrits de policiers. C'est d'ailleurs historiquement sans doute, le genre le plus ancien. Qu'il y a-t-il de plus naturel, a priori, que de vouloir, à la fin d'une vie professionnelle bien remplie, exposer ses souvenirs à un public souvent friand d'anecdotes policières ? : *« Les policiers à la retraite qui écrivent un livre de souvenirs sur leur carrière, ne font état pour ainsi dire toujours que d'affaires criminelles dont ils ont pu, à la suite d'enquêtes plus ou moins longues,*

découvrir les coupables, condamnés plus tard à des peines sévères grâce aux preuves formelles accumulées contre eux. Une telle façon de procéder de leur part, est certes assez logique, puisque ces ouvrages-là ont pour objet d'intéresser et de captiver même les lecteurs ». <sup>14</sup> De plus, il est tentant d'essayer de prolonger ainsi l'expérience vécue. En fait, les mémoires servent souvent à effectuer un bilan de l'action passée et à prouver que celle-ci n'a pas été inutile.

Sans anticiper dès maintenant sur une analyse ultérieure, il faut tout de même noter un point tout à fait particulier : à priori, les policiers qui écrivent leurs mémoires ne sont pas très différents dans leurs motivations, des mémorialistes appartenant à d'autres professions. On retrouve toujours, le désir de relater une expérience vécue, la nostalgie du temps passé, la volonté que ces mémoires servent à quelque chose en donnant l'exemple de toute une carrière mise au service de l'Etat. Ce qui peut faire différence, entre le métier de policier et toutes autres professions, tient justement peut-être aux fonctions exercées par les policiers durant leur carrière professionnelle. Les sentiments résultant de l'exercice de cette profession, à l'égard de la société, de leur propre métier, sont tout à fait uniques et particuliers. Il y a, à la lecture de la plupart des mémoires de policiers retraités ou non, le sentiment de quelque chose d'inachevé. Comme si, un certain désenchantement prédominait. Le temps qui passe ici prend toute sa valeur : le policier-écrivain semble ne plus comprendre le monde contemporain. Il reste le plus souvent ancré dans ses souvenirs et paraît regretter « le bon vieux temps ». Les truands étaient alors d'une autre « classe », les politiques faisaient leur travail et la justice appliquait les lois. Il y a dans cette vision idéalisée du passé, une constante que l'on retrouve dans tous les mémoires.

Par ailleurs, la réponse à la question « pourquoi ai-je choisi ce métier » est centrée sur deux notions antinomiques : Il y a, d'une part, les policiers qui entrent en profession, un peu comme on entre en religion, par vocation : « *Je suis devenu policier par vocation. Ce choix, je l'ai fait dès l'âge du lycée* » <sup>15</sup>. Cette vocation va le plus souvent de pair avec un autre sentiment très fort, exprimé par de très nombreux policiers dans leurs écrits : la passion pour le métier. « *Je crois que ce métier de flic n'est possible que s'il repose sur une chose essentielle : la passion* » <sup>16</sup>. Enfin, le policier peut même aller jusqu'à intellectualiser sa vocation, en lui trouvant des raisons qui dépassent le cadre traditionnel de ses missions : « *La police allait peut-être répondre à mes aspirations en me permettant de vivre au centre des choses* » <sup>17</sup>. (Paraphrase d'une citation d'Albert Camus dans les Justes). En cela prédomine chez le policier un cadre culturel lié au dévouement, voire même parfois au sacrifice.

La deuxième notion, complémentaire, est celle d'une profession choisie par souci de la sécurité, par volonté d'ascension sociale, par atavisme familial. Ainsi le commissaire Broussard confesse : « *Je n'ai jamais voulu être policier* » <sup>18</sup> (qui plus est dès la première phrase de son ouvrage !...). Il sont d'ailleurs assez nombreux à avouer le fait de ne pas avoir ressenti de vocation dès le plus jeune âge. De la même façon, dans le même état d'esprit, un autre policier avoue sans la moindre gêne : « *Ce n'est pas par vocation que je suis devenu flic. C'est par nécessité, pour la sécurité ou*

---

<sup>14</sup> Fernand Cathala : « *Délinquances et enquêtes policières* ». Editions du Champ de Mars, 1987. P.276

<sup>15</sup> Commissaire Leclerc. « *De l'antigang à la criminelle* ». Editions Plon, 2000. p. 9.

<sup>16</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland. p.11.

<sup>17</sup> Jean-Pierre Cléménçon. « *Les mémoires d'un policier inconnu* ». Editions des écrivains, 1999. p. 12.

<sup>18</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires* ». Tome 1. Editions Plon, 1997. p. 9.

*plutôt pour la stabilité de l'emploi »<sup>19</sup>. Le commissaire Ottavioli résume la question de l'atavisme et de la vocation dans ses mémoires en déclarant en substance que son plus grand regret est de n'avoir pas su à temps, d'un point de vue familial, où était justement sa vocation : « Depuis longtemps, il [son père] me répétait : « Tu devrais entrer dans la police ». Je n'avais pas tellement envie de suivre ce conseil. Cependant, le jour où nous l'avons porté en terre, j'ai regretté de ne pas lui avoir laissé, au moins, un peu d'espoir à ce sujet »<sup>20</sup>. Quelques pages plus loin, il dépasse son propre cas pour exprimer ouvertement ce qu'il ressent. Pour lui, la référence à un idéal reste la notion majeure pour exercer au mieux ce métier, que cet idéal soit ou non tardif, qu'il soit ou non explicitement exprimé en début de carrière. De plus, il y a une connotation presque sacrée dans l'exercice de ce métier, qui le distingue fortement de métiers plus traditionnels. « Souvent, depuis, dans ma profession, j'ai questionné de plus jeunes pour savoir ce qui avait déterminé leur choix. Pour la plupart c'est l'opportunité de trouver un emploi. Il y a aussi les précédents familiaux, le conseil des anciens, l'influence du romain et celle du cinéma. Mais nous sommes là assez loin d'une vocation véritable. Cette vocation, je crois ne l'avoir décelée que deux fois. Il s'agissait de deux jeunes inspecteurs, anciens séminaristes, qui avaient quitté l'Eglise et ses ordres pour l'ordre tout court. Par idéal, pour venir en aide aux autres, pour le triomphe du bien contre le mal. Pour eux, il n'y avait de différence de nature entre leur enquête initiale et leur choix actuel. Que leur vocation ait eu le sens religieux attribué à ce mot n'est pas pour étonner. Ils étaient demeurés dans le même esprit ».<sup>21</sup> Il faut d'ailleurs noter que pour ce policier, les notions de sacrifice, de dévouement, de service public, sont essentielles pour comprendre le métier de policier, tout en partageant ces références avec d'autres professions motivées par des sentiments analogues. « Souvent j'ai rencontré des gens qui auraient aimé être policiers. C'était des militaires, marins ou soldats, parfois officiers supérieurs, ou encore des professeurs ou médecins. Ce n'est pas un hasard. Il y a dans chacune de ces professions une action ou une démarche intellectuelle analogue à la nôtre »<sup>22</sup>.*

Dernier point commun aux mémoires de policiers : ils ne sont, la plupart du temps, pas neutres, bien qu'ils paraissent vouloir l'être. Une définition classique, du type « relation écrite des événements qui se sont passés durant la vie d'un homme, et auxquels il s'est trouvé associé, soit comme acteur, soit comme témoin »<sup>23</sup>, paraît assez éloignée de leurs caractéristiques fondamentales. Ce genre de définition ne traduit pas la volonté évidente de sublimer l'expérience vécue. Le policier qui écrit des mémoires veut prouver par cette œuvre, l'utilité et la valeur de sa vie professionnelle. Il ne s'agit pas de retranscrire des anecdotes disparates, mais d'inscrire le vécu personnel dans une appartenance au monde policier.

---

<sup>19</sup> Maxime Vincent. « La vie d'un flic ». Jacques Grancher Editeur, 1982. p. 7.

<sup>20</sup> Pierre Ottavioli. « Echec au crime. 30 ans « Quai des orfèvres » ». Editions B. Grasset, 1985. p. 24.

<sup>21</sup> Ibid. p 27.

<sup>22</sup> Ibid. p 27.

<sup>23</sup> Dictionnaire Larousse, 1992.

## 2- Les témoignages.

Ce type d'écrit cherche avant tout à prouver quelque chose. Il s'agit, la plupart du temps, d'un récit partisan, qui est centré sur un point revendicatif ou critique précis. Il se distingue en cela des mémoires, qui sont eux à caractère autobiographique. En fait, les témoignages défendent une thèse, alors que les mémoires retracent une carrière et donc traitent de nombreux thèmes différents. Ainsi, si le témoignage est « *action de témoigner ; relation faite par une personne de ce qu'elle a vu ou entendu* »<sup>24</sup>, il faut lui ajouter une dimension spécifique : il traite avant tout d'une affaire particulière.

Les thèmes que l'on retrouve les plus fréquemment, touchent soit au fonctionnement des institutions en elles-mêmes, soit à la mainmise des politiques sur celles-ci. « *Lorsqu'un Etat de droit est ouvertement malmené par ses gouvernants, comme j'ai pu le constater, il n'a que deux positions possibles : se taire ou réagir, être complice ou dénoncer. On ne peut prétendre à la fois servir la justice et fermer les yeux sur les chaînes qui l'entravent.* »<sup>25</sup> Ainsi, pour nombre de policiers, il semble évident que « *la politique gangrène les services de police.* »<sup>26</sup> On trouve également très souvent la dénonciation de l'institution judiciaire (non-indépendance de celle-ci, juges partisans, etc...), ou l'existence supposée d'une cabale personnelle contre l'auteur, comme thème majeur de beaucoup de témoignages : « *Aussi, s'il est aujourd'hui une autorité contestée, c'est bien celle des juges. Justice bourgeoise, justice de classe, juges rouges, juges répressifs, juges laxistes, maniaques de la détention, détenteurs d'un pouvoir sans partage, impitoyables à l'égard des faibles, respectueux des puissants, manipulés, ambitieux : la liste de ces griefs est bien incomplète. Rien n'est totalement faux ni parfaitement exact. La justice française doit certes chercher en son sein les causes de son déclin et de la défiance que tous désormais lui manifestent peu ou prou, mais les juges ne sont pas les seuls responsables de cet état de choses* »<sup>27</sup>. Le même auteur, se posant en porte-parole des policiers, même s'il n'en est pas un lui-même, rendra alors responsables les hommes politiques, par leur carence supposée, de l'incapacité que connaît la justice à exercer ses missions, s'il ne s'attaque pas directement à l'institution judiciaire. Son témoignage est très important, dans la mesure où il exprime directement ce que nombre de policiers n'osent dire de façon ouverte : « *Le monde politique à ainsi contribué à creuser la tombe de la justice française. Composé en partie d'hommes de communication, de spécialistes du coup tordu, d'être souvent cyniques et pervers, il ne s'est pas rendu compte qu'il creusait ainsi sa propre tombe. Les citoyens, lassés de ce qu'ils découvrent jour après jour, gagnés par un scepticisme amer, commencent à regarder dans d'autres directions, à écouter d'autres discours et à désertter les urnes. La défiance des politiques à l'égard du monde judiciaire n'a cessé de croître. De plus en plus délinquante pour des raisons liées au financement de ses campagnes électorales, la classe politique à, depuis dix ans, étudié toutes les possibilités d'échapper au sort réservé aux citoyens ordinaires qui violent les lois.* »<sup>28</sup>

---

<sup>24</sup> Dictionnaire Larousse, 1994.

<sup>25</sup> Antoine Gaudino. « *Le procès impossible* ». Editions Albin Michel. p. 109.

<sup>26</sup> Daniel Burdan. « *DST. Neuf ans à la division anti-terrorisme* ». Editions Robert Laffont, 1990. pp. 10-11.

<sup>27</sup> Didier Gallot. « *Les fossoyeurs de la justice* ». Editions Albin Michel. p. 29.

<sup>28</sup> Ibid. p. 36.

Nous citons ces exemples pour montrer la spécificité de ces témoignages. Il y a un côté « épidermique » qui se dégage de la lecture de ceux-ci, quelque chose qui échappe au raisonnement traditionnel, construit, argumenté, logique, que nous trouvons dans les mémoires ou dans les essais. C'est en cela qu'ils se distinguent, et qu'ils sont révélateurs de certains axes professionnels liés au métier et à la culture policière : ressentiment à l'égard de supérieurs hiérarchiques ou d'un autre corps administratif, vécu tragique d'un événement particulier, etc. L'action de témoigner vise ainsi la plupart du temps à se justifier d'une attaque, à établir son innocence face à une décision administrative, judiciaire ou politique, jugée inique, bref, à sauver un honneur supposé bafoué. Le témoignage a ceci de particulier, qu'il ne comporte d'ailleurs à peu près jamais de confession d'une faute. La plupart du temps, l'auteur se juge comme « la victime expiatoire », « le bouc émissaire », celui qui détient la vérité mais que personne ne veut croire. Le simple fait de témoigner semble alors à ses yeux suffisants pour prouver son innocence.

Le dernier aspect caractéristique de ce type d'écrit, est la référence à l'idée de morale. Témoigner c'est prouver sa moralité personnelle, et, par la même, à la fois dénoncer l'immoralité des corps constitués et indiquer les voies à suivre pour sauver l'honneur de la police. *« Convaincu que la moralité collective d'un service repose sur la morale individuelle de ses membres, je sais qu'il faut savoir refuser l'inadmissible. Un policier républicain, spécialement s'il est chargé de missions délicates, doit savoir se tenir sur cette fragile ligne de crête : assez discipliné pour être apprécié, il doit être suffisamment indiscipliné pour ne pas violer sa propre éthique personnelle, fondée sur le respect des lois. »*<sup>29</sup>

### **3- Les essais.**

Un essai peut se définir, comme « *un livre, un long article qui traite très librement d'une question, sans prétendre épuiser le sujet* »<sup>30</sup>, ou comme « *un ouvrage en prose regroupant des réflexions diverses ou traitant d'un sujet sans l'épuiser* »<sup>31</sup>. Les policiers en cela ne diffèrent pas de toute autre catégorie d'essayistes. Leur motivation est similaire. Quel que soit le type de thème traité, la plupart des auteurs ont la volonté intellectuelle de placer leur travail dans un contexte d'analyse globale. Il s'agit pour eux de réfléchir à une question liée à leur profession, de façon générale ou particulière, sans prétendre pour autant analyser tous les aspects du problème qu'ils étudient.

Néanmoins, il faut distinguer deux catégories d'auteurs. Il y a, d'une part, les professionnels qui dissertent sur la spécificité du corps auquel ils appartiennent, et qui, à travers cette expérience, visent à analyser une partie de la vie policière. Ils ne sont bien évidemment pas neutres, mais ont un souci d'honnêteté intellectuelle, qui les pousse à relativiser et à modérer leurs analyses. Ils évoquent à peu près toutes les

---

<sup>29</sup> Didier Harstrich, Fabrizio Calvi. « *Renseignements Généraux. 20 ans de police politique* ». Editions Calmann Lévy, 1991. p. 264.

<sup>30</sup> Dictionnaire Larousse, 1992.

<sup>31</sup> Dictionnaire Larousse, 1994.

fonctions policières, car ils visent à réfléchir sur le métier même de policier de façon générale, et à la place que doit prendre celui-ci dans la société. Leur propos est donc didactique, global, et on retrouve la plupart des fonctions policières vécues de l'intérieur: prévention, répression, rapports avec la hiérarchie administrative, relations avec la justice, avec le pouvoir, analyse de l'image de la police dans la société. Ils témoignent en cela d'un aspect tout à fait particulier de la culture policière : la volonté de replacer la police au cœur de la société. De fait, beaucoup de policiers-essayistes, décrivent la place que la police devrait avoir dans la société, mais aussi comment cette société elle-même devrait apprécier et s'adapter à l'exercice des fonctions policières.

Mais il existe aussi des auteurs dont la motivation est essentiellement partisane. L'esprit qui les pousse à écrire est alors d'ordre plus revendicatif, pouvant même aller jusqu'à vouloir dénoncer un point particulier des fonctions liées à leur profession. On sort alors du cadre d'une analyse globale pour s'intéresser à un point particulier : les relations avec la presse, la justice, le pouvoir politique, etc. Il se peut également que ce point particulier soit lié à la police elle-même. La guerre des polices, les renseignements généraux, la police de proximité, sont des exemples de thèmes traités par le policier-essayiste. Il faut aussi tenir compte de la célébrité de l'auteur et du phénomène de mode lié à certains thèmes traités (l'insécurité en période d'élection, par exemple), qui peuvent orienter certains choix dans un sens purement conjoncturel. Sans faire de procès d'intention à ces auteurs, il est ici flagrant que le désir de l'auteur est plus de se faire connaître, d'exploiter une célébrité existante, de vendre, plus que de faire acte d'analyse à proprement parler. Ces deux aspects ne sont pourtant pas antinomiques, mais il faut bien remarquer que certains policiers connus ont tendance à plus ou moins réécrire le même type de livres lorsque l'un d'entre eux à bien marché. La portée didactique et intellectuelle des nouveaux opus est alors restreinte.

En fait la plupart des thèmes, même s'ils visent à s'intégrer dans une problématique générale d'analyse du fait policier, touchent à une exemplarité professionnelle particulière : Ils sont de fait ciblés sur un thème spécifique, et défendent un point de vue personnel et partisan, dicté par la pratique : l'analyse d'un corps, comme celui des commissaires de police (Quéant, Portelli, Romain), la place du syndicalisme dans la Police Nationale (Ventre, Arajol, Deleplace, Monate), la réflexion sur la violence (Bui Trong, Bousquet, Felkay), les femmes dans l'institution policière (Pacary), le criminel et sa psychologie intérieure (Bossard, Gévaudan, Cathala), le rapport du policier à la société (Denis, Alexandre, Susini) ou aux institutions (Henri, Caro, Cathala), etc.... Ces ouvrages sont intéressants, car ils éclairent chacun sous un jour particulier un aspect spécifique de la culture policière. Ils sont en cela pour cette étude, un matériau tout à fait capital.

En conclusion, étudier les essais de policier c'est, d'une part, plonger dans la culture policière telle qu'elle est exprimée par les policiers eux-mêmes. Mais c'est aussi, il faut le souligner, étudier cette même culture policière par un côté plus intellectuel. Ainsi par exemple, « [...]les commissaires de police ont le sentiment d'appartenir à une « élite morale » »<sup>32</sup>. Ecrire et être publié sous la forme romanesque, peut se justifier par un talent littéraire réel. En ce qui concerne les mémoires, une certaine célébrité peut pousser à la publication d'un ouvrage. Le témoignage lui, souvent lié à l'actualité, présente un intérêt conjoncturel à la fois pour

---

<sup>32</sup> Georges Portelli. « *Portrait socio-culturel des commissaires de police.* » Publications du CERP, 1986. P.163

l'auteur, pour l'éditeur, et pour le public en général. Seul l'essai, est dès le départ, issu d'une volonté expresse d'intellectualiser et de faire un effort manifeste et volontaire de réflexion et d'analyse sur la pratique policière. Il n'est en cela peut être pas le type d'écrit le plus représentatif, mais il présente l'intérêt majeur d'être la forme d'écrit le plus aboutie au niveau de la recherche intellectuelle.

#### 4- Les romans.

Le roman, « *œuvre narrative, œuvre d'imagination* »<sup>33</sup>, permet à l'auteur d'écrire une histoire où l'imaginaire semble primer. Son intérêt est que le roman permet d'écrire plus ou moins ce que l'on veut. Le policier n'a pas à prouver la véracité de ce qu'il avance, et peut laisser libre cours d'une part à son imagination, d'autre part à ce qu'il veut exposer. Lorsqu'on analysera les thèmes développés dans les romans policiers de policiers, on verra que les fonctions policières y sont vues, exposées et éclairées, sous un jour tout à fait particulier. Le roman est essentiel en cela : il permet librement à la fois de sublimer l'image du policier (héros, défenseur du bon droit) et de dénoncer les travers de la société (hommes politiques et/ou magistrats véreux, in-adaptabilité du système législatif...).

Le roman « colle » également aux mythes culturels du métier : le policier, héros, peut faire place à l'anti-héros aux prises avec toute sorte de vices auxquels il a du mal à échapper (alcool, drogue), et qui, de plus, se trouve plus ou moins désabusé face à sa condition de policier, en butte à l'incompréhension de ses supérieurs et de la société en général. Ces faits négatifs, même si marginaux dans la vie quotidienne d'un policier en exercice, ne peuvent facilement être dénoncés par une autre voie que le roman. Les autres formes d'expression écrite, on l'a vu, sont beaucoup plus ciblées et visent des buts bien plus particuliers. Le roman encore une fois, permet à peu près tout ; n'est-il pas après tout, « *œuvre d'imagination* »?... Il faut insister sur la liberté du romancier par rapport à l'analyste ou au mémorialiste. Cette liberté peut être volontaire, au sens où le roman permet de dire ce qui ne peut être dit explicitement ailleurs. Elle peut également être inconsciente, en révélant des caractères qui échappent au contrôle de l'auteur.

En cela le roman éclaire énormément les thèmes les plus représentatifs de la culture policière. Pour prendre un exemple précis, le roman policier écrit par un policier, à la différence de beaucoup d'autres romans policiers classiques, reste essentiellement moral : le policier dénonce souvent les conditions d'exercice de sa profession, non le fondement même de celle-ci. En exprimant l'opinion de la majorité des lecteurs du roman policier, Marjorie Nicholson traduit tout à fait ce que les policiers eux-mêmes veulent manifestement dire, lorsqu'ils se transforment en « *policiers romanciers* » : « *Jamais [...] l'assassin n'échappe à l'enquêteur, jamais la justice n'échoue, si aimable que soit le coupable, si justifié que paraisse le crime* »<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Dictionnaire Larousse, 1992.

<sup>34</sup> Marjorie Nicholson. In Thomas Narcejac : « *Une machine à lire. Le roman policier.* » Bibliothèque médiations, Editions Denoël/Gonthier, 1975.



L'écriture romanesque peut être liée à la volonté, peut-être inconsciente, de « sortir » du métier (volonté souvent exprimée par des auteurs retraités, démissionnés ou démissionnaires), et le roman permet à l'auteur de satisfaire des fantasmes plus ou moins avoués « d'écrivain », au sens le plus littéraire de terme. La prétention tout à fait légitime d'écrire, touche au plus profond de la motivation romanesque. Etre publié, c'est être reconnu, c'est intellectualiser la démarche policière, c'est donner une assise noble à la pratique du métier exercé. Cet aspect ne peut être négligé : il y a ici un côté « gratuit ». Le policier écrit parfois pour écrire, tout simplement, sans idée de témoignage, d'exposé de souvenirs, ou de volonté de construire un système global d'analyse du fait policier. En cela, l'analyse du roman est très enrichissante pour la connaissance de la psychologie policière. Il faut dire que le policier auteur de romans policiers, a pour première ambition d'être reconnu dans le monde littéraire. Il a souvent déjà quitté la police, et cherche à se reconvertir dans l'écriture de « polars ». Il rêve souvent du métier de scénariste, et espère que son ou ses romans serviront à une adaptation télévisuelle ou cinématographique.

Néanmoins, même si cela est involontaire, il semble bien que la plupart du temps, les livres de policiers ont la volonté, non de créer une histoire, mais de retracer une vérité, même en la travestissant sous une forme romanesque. Ainsi, ce qui est apparemment gratuit ne l'est pas tout à fait en réalité. Le roman est même souvent révélateur de certains aspects positifs et négatifs liés à l'exercice de la profession.

### **3- Les limites de l'étude**

Les limites de cette étude sont fort nombreuses et de nature très différentes les unes des autres. Il y a d'une part, des limites générales liées au matériau : des livres de policiers paraissent quasi mensuellement. Il est évidemment impossible de tout lire, de tout analyser, et d'actualiser de façon permanente le propos. Pourtant, les orientations professionnelles liées à la culture policière que nous voulons étudier, sont souvent mises en lumière de façon renouvelée par de nouveaux auteurs. Ainsi, la première limite évidente de ce travail est que celui-ci ne peut être considéré comme définitif. C'est un travail dont l'objet est en perpétuelle évolution, et qu'il serait nécessaire de réactualiser sans cesse.

Une autre limite tient au choix opéré : étudier la culture policière d'une part à travers des écrits de policiers uniquement français, et, d'autre part, de façon contemporaine. Cette limitation était nécessaire. D'un point de vue chronologique, il fallait d'abord limiter le champ de la bibliographie, en tenant compte du fait que beaucoup d'ouvrages, trop datés, n'auraient plus eu qu'une signification historique. Les points qu'ils développent sont intéressants dans le cadre d'une réflexion générale sur la police, mais n'auraient eu que peu ou pas de portée pour appréhender la culture policière contemporaine.

En ce qui concerne le choix de policiers uniquement français, on a souhaité conserver une certaine homogénéité à ce travail. Le nombre de livres de policiers français déjà publiés est très important et il n'est pas évident qu'il faille y rajouter des ouvrages de policiers étrangers. De plus, l'étude d'une culture différente aurait beaucoup compliqué la tâche, et il semblait logique de limiter le propos aux seuls policiers d'une même nationalité. Il faut tout de même préciser que l'on a tenté de confirmer l'universalité de certains thèmes, en se référant à des écrits de policiers anglo-saxons. Ces ouvrages forts intéressants (que nous avons recensé pour partie dans notre bibliographie finale), confirment les similitudes entre les différentes polices. Des thèmes similaires se retrouvent dans la description de la vie

professionnelle, et ces cultures policières, à la fois proches et différenciées, pourraient faire l'objet d'une étude tout à fait enrichissante. La nature des fonctions exercées, les types de missions, créent des différences importantes entre les cultures professionnelles. Néanmoins, il est intéressant de voir que la conception des fonctions est souvent similaire, et que la vision réciproque que les policiers et les citoyens ont les uns des autres, est également très proche malgré les différences culturelles nationales.

Enfin, après avoir ainsi précisé le cadre limitatif de ce travail, il faut également indiquer quelles sont les limites internes liées aux écrits et à leurs auteurs. On précisera tout d'abord les limites liées aux institutions que représentent les policiers-écrivains, avant de s'intéresser aux limites intellectuelles et idéologiques de ceux-ci.

La première des limites institutionnelles, est liée à la séparation, voire même à l'opposition qui existe parfois entre les différents corps qui constituent la force publique en France. On pense en tout premier lieu à la gendarmerie nationale et à l'armée. Avec la police, ces trois corps sont l'expression de l'autorité de l'Etat, et les cultures professionnelles de ces corps pourraient être utilement analysées de concert, dans leurs spécificités, dans leurs différences, et dans leur rapprochement.

Mais il existe des particularités suffisantes pour pouvoir distinguer ces institutions. Ainsi, pour la clarté du propos, il n'est pas très grave de ne pas s'intéresser à l'armée : d'une part, elle est un corps à part, mais, surtout, elle reste assez éloignée du champ d'analyse, dans la mesure où l'armée n'intervient qu'exceptionnellement en matière de régulation interne. Il n'en va pas de même pour la gendarmerie. La différenciation territoriale de leur champ d'activité - ville-campagne - dans leurs actions respectives, qui fonde une des séparations majeures entre ces deux corps, n'est pas très probante pour justifier une différenciation, car ces deux forces sont jumelles dans leur pratique professionnelle et leurs cultures respectives seraient très intéressantes à étudier de pair.

Ainsi que l'explique François Dieu,<sup>35</sup> la gendarmerie présente, à l'inverse de la police, une originalité institutionnelle qui tient à sa dualité organique de force militaire et de force policière. Ce qui lie et qui différencie dans le même temps la police et la gendarmerie, ce ne sont ni leurs responsabilités qui sont similaires, ni leurs règles d'action, mais le fait que la gendarmerie a, elle, un système de valeurs cohérent et une organisation communautaire propre. Sa culture professionnelle semble révéler les mêmes problèmes que dans la police, pour des raisons similaires : les objectifs qui leur sont assignés par leur hiérarchie, sont perçus comme étant de plus en plus flous, les moyens humains, matériels et financiers dont ils disposent sont à leurs yeux toujours insuffisants, leur image publique ne cesse de se dégrader à la fois dans la société et chez les responsables politiques, avec des problèmes hiérarchiques qu'ils ne cessent de dénoncer de façon récurrente. Aussi, de nombreux écrits de gendarmes auraient pu être étudiés, en raison d'une similitude avec les écrits de policiers. Mais, même si cela aurait été instructif, on limitera institutionnellement le champ de ce travail à la seule Police Nationale.

Un autre type de limite institutionnelle est lié à l'institution « police » elle-même. Il n'est pas sûr que les policiers en aient eux-même conscience, mais cette institution a été très peu étudiée en France, et on manque de référence pour cette analyse. Ce

---

<sup>35</sup> François Dieu : « *Gendarmerie et modernité. Etude de la spécificité gendarmique aujourd'hui* ». Paris, Editions Montchrétien, 1993.

manque de références peut être préjudiciable à une analyse cohérente et construite des écrits de policiers : « *En effet, parmi les organisations sociales ayant des buts et des intérêts précis, des rôles spécifiques, la police est de celles qui ont été étudiées bien tard, et d'une manière moins approfondies, que les organisations scolaires, militaires, judiciaires ou sanitaires, pour ne prendre que ces quelques exemples. Parmi les multiples raisons de cet état de choses une des plus importantes est, probablement, le faible degré de priorité accordé dans l'échelle des préoccupations sociales aux problèmes liés au fonctionnement de la police* »<sup>36</sup>. D'autre part, lorsqu'elle est étudiée, la police, en tant qu'institution, est à la fois source et enjeu de conflits politiques. « *L'image de la police va du même coup devenir un enjeu ; non seulement pour les dirigeants politiques qui, tout en cherchant à définir une doctrine policière plus conforme à l'éthique républicaine, savent qu'elle est le coût politique de la répression, mais également pour les forces de l'ordre collectives* »<sup>37</sup>. Les policiers écrivains étant confrontés à cette vision très particulière de leur métier, ils peuvent être marqués idéologiquement par ces enjeux qu'ils ne contrôlent pas, et répercuter ceux-ci dans leurs écrits de façon plus ou moins consciente.

En fait, l'institution politique a pour habitude de se servir de l'institution policière pour se justifier de tous les problèmes de sécurité publique qui peuvent survenir, de même que l'institution policière pense se couvrir en expliquant d'éventuelles erreurs, par l'incurie supposée des décisions politiques. On verra ainsi que les relations entre les trois institutions que sont l'autorité politique, la justice, et la police, sont plus source de différends que de complémentarité et d'efficacité conjointe. Si les policiers en ont conscience, leurs écrits risquent d'être marqués par ces réactions partisans, et on peut penser que leurs propos peuvent être plus ou moins dénaturés par ces présupposés.

Il y a aussi les limites qui concernent les policiers encore en exercice. Bien évidemment, lorsque ceux-ci écrivent, ils ne peuvent pas ne pas penser à leur entourage hiérarchique. Consciemment ou non, le fait de savoir que potentiellement leurs collègues, leurs supérieurs, peuvent lire leurs propos, peut inciter les auteurs à orienter ceux-ci dans un sens ou dans un autre. Les policiers ne diffèrent pas en cela des membres de tout groupe professionnel en activité. On peut ici penser au devoir de réserve qui s'applique à un certain nombre de professions, et qui limite ce que ces professionnels en exercice ont le droit de dévoiler. On peut aussi, comme dans toute autre profession, penser au risque réel ou supposé que peut ressentir quelqu'un qui ferait des révélations mettant en cause ses supérieurs. Peu de fonctionnaires sont enclins à risquer un avancement potentiel, pour simplement critiquer un aspect particulier de la fonction exercée. D'ailleurs, sans même envisager des mesures de rétorsion ou, à l'inverse, sans être forcément « carriériste », il peut être tentant d'aller dans le sens de ce que la hiérarchie veut entendre.

Pourtant, même ici, il y a malgré tout une particularité chez les policiers : Cette profession regroupe de nombreux services spécifiques et il peut être tentant de dénoncer la mainmise supposée ou réelle d'un service sur un autre. En sens inverse, il se peut que le policier-écrivain cherche à promouvoir le service auquel il appartient.

---

<sup>36</sup> Denis Szabo : « *Police, culture et société* ». Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. p. 5.

<sup>37</sup> Patrice Mann. « *Pouvoir politique et maintien de l'ordre* ». Revue française de sociologie, Juillet-Septembre 1994. p.443

Ceci a été, par exemple, très souvent dénoncé en ce qui concerne la police judiciaire, vue comme « l'aristocratie de la police », et donc, comme « intellectuellement » supérieure aux autres services de la police nationale. Les autres professions sont, elles, plus homogènes dans leur fonctionnement et leur organisation interne : les pompiers ou la gendarmerie, par exemple, sont des corps hiérarchisés bien sûr, avec des grades qui créent des différences, mais le groupe professionnel « pompier » ou « gendarme » est plus homogène. Il ne se scinde pas en branches séparées les unes des autres, comme peuvent l'être la police judiciaire, la police des mœurs, ou les renseignements généraux, par exemple. Cette homogénéité fonde une culture professionnelle plus facile à identifier.

Nous avons donc une pluralité de services qui crée un premier type de dissensions, puis une hiérarchie à l'intérieur de chaque service, qui crée un deuxième type de problèmes. En effet, les ouvrages écrits par de simples gardiens de la paix, même s'ils sont peu nombreux, ne peuvent être vus comme complètement neutres. Sauf à être retraités, les policiers restent soumis à leur hiérarchie, de façon réglementaire d'une part, mais aussi de façon pratique. Il en va de même pour les inspecteurs et pour les commissaires, qui ont, plus encore, une carrière à gérer, et peuvent être tentés de moduler leurs écrits en fonction de cela.

Il existe enfin une autre limite hiérarchique à prendre en compte : la police est soumise à une autorité administrative de tutelle, et celle-ci ne peut manquer de s'exercer consciemment. Or, tout nouveau Ministre de l'Intérieur peut avoir des vues particulières sur ce que doit être le champ d'action de la Police Nationale et le rôle qu'elle doit jouer. Les dissensions sont, peut-être ici encore plus qu'ailleurs, puissantes et source de conflits importants. Cette hiérarchisation des pouvoirs détermine deux points importants : d'une part le champ des compétences de chaque police, et, d'autre part, le choix des priorités entre les différents types de prévention ou de lutte contre la délinquance. De plus, le Ministère de l'Intérieur est soumis lui-même dans ces grandes orientations pratiques aux aléas des élections. Le policier se voit de ce fait comme un îlot de stabilité face à des hommes politiques changeants à la fois dans leur volonté, dans leurs buts, dans leurs aspirations, et dans les politiques qu'ils mettent en place pour assurer la sécurité publique : « *Les ministres [...] sont, par la force des choses, des hommes de pouvoir, prisonniers du système. Ils peuvent être plus ou moins à l'écoute, plus ou moins dynamiques, plus ou moins rigoureux, plus ou moins démocrates, mais quels qu'ils soient, de droite ou de gauche, ils ne possèdent pas ce trésor qui fait notre force : la permanence* ». <sup>38</sup>

Les limites intellectuelles tiennent d'abord et avant tout au fait que notre matériau n'est pas représentatif de « la police française » en général. Celui-ci est constitué par les écrits des policiers. Or, peu de policiers écrivent, d'une part, et, d'autre part, ceux qui le font sont en général d'un niveau hiérarchique et intellectuel élevé.

Dans le corpus des ouvrages étudiés, on trouve moins de 5% de « gardiens de la paix ». L'immense majorité de ces écrits sont le fait d'inspecteurs, et, surtout, de commissaires. Or, bien évidemment, ce grade va de pair avec un niveau d'études conséquent, et donne une couleur assez élitiste au matériau exploité.

Cette état de fait n'est pas sans conséquences sur la perception du métier comme le souligne des gardiens de la paix : « *C'est pas à l'école qu'on apprend : je suis tout à*

---

<sup>38</sup> Bernard Deleplace : *Une vie de flic* ». Editions Gallimard, 1987. P.238

*fait formel, il faut apprendre sur le tas, en situation réelle, là tous les cas sont différents (...). Un gars qui a cinq ou six ans d'expérience est compétent, on a tout vu en PS (...) [...] Cinq mois d'école au CAPU : je n'ai rien appris, mais vraiment rien, seulement de la théorie et du matraquage de crâne (...), j'ai appris par les collègues, avec leur aide, en me liant à eux [...] ceux qui sortent de l'école ne savent rien ... la technique, il y aura toujours quelqu'un qui saura (...) il n'y a pas de qualification ici, si j'avais eu un vrai métier ? j'aurais jamais fait cela [...] la formation, c'est la pratique sur le terrain, c'est tout (...), après l'école faut prendre les jeunes dans le commissariat avec un ancien qui les forme (...). Le recyclage ? les gars y vont parce qu'il faut y aller, se laisseront traîner, mais c'est comme aux PTT (...). Pour faire un bon gardien faut d'abord du jugement : sur la voie publique on est seul juge et seul maître à bord [...] les compétences ? c'est pas grand chose, on a jamais affaire aux mêmes gens, essayer d'être bien avec tout le monde, on est là pour renseigner les gens, c'est pas à nous de faire les choses. La qualité des contacts avec les gens (...) plus des ficelles à apprendre : l'apprentissage est long [...] on apprend toujours sur le tas chez nous, par tâtonnements, et il n'y a pas de règles bien définies »<sup>39</sup>. L'expérience, le savoir acquis sur le terrain, la dévalorisation de la formation théorique sont tout à fait caractéristiques de la perception des gardiens de la paix.*

Il est alors bien évident que ceci limite la portée du matériau utilisé. Les policiers-écrivains sont instruits, diplômés, hiérarchiquement hauts placés, ont déjà une vision construite de leur métier et des missions qui leur incombent.<sup>40</sup> Ils ne sont sans doute pas complètement représentatifs de ce que la plupart des policiers, non-écrivains peuvent penser de leur propre profession. Par contre, et c'est en cela qu'ils nous intéressent, ils apportent un éclairage sur ce que nous appelons la culture policière, en décrivant leur vision du rôle de la police, de ses fonctions, de sa place dans l'Etat et dans la société.

Les limites « idéologiques » qu'il faut prendre en compte sont essentiellement de deux ordres. Premièrement, les policiers-écrivains font souvent le pari d'un choix politique partisan. En cela, ils ne visent pas à une neutralité idéologique, bien au contraire. Ils cherchent souvent à défendre un thèse, de droite ou de gauche suivant les auteurs, et en fonction de choix qu'ils veulent justifier dans leurs écrits. Ainsi les écrits de syndicalistes, du fait de leur positionnement marqué sur l'échiquier politique français, éclairent la culture policière sous un jour tout à fait particulier. « *La profession policière a généré en France un syndicalisme dont le trait le plus notable est justement un pluralisme extrême qui, loin d'être le simple reflet de la diversité syndicale du monde salarial en France (la quasi totalité des syndicats policiers sont autonomes), exprime quotidiennement sur tous les enjeux proprement policiers de très fortes divergences d'orientations* ». <sup>41</sup> Les choix idéologiques et les limites qui en découlent sont alors tout à fait visibles et peuvent être aisément pris en compte. Il est

---

<sup>39</sup> Citations de six gardiens de la paix. Jean-Louis Loubet del Bayle. « *Police et société* ». Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1988. p. 126-127.

<sup>40</sup> Pour une vision plus complète de cet aspect intellectuel des policiers-écrivains, nous renvoyons le lecteur à un ouvrage majeur et tout à fait incontournable, et plus particulièrement au tri à plat effectué par ses soins de la page 355 à la page 386 : Georges Portelli : « *Portrait socio-culturel des commissaires de police* ». Publication du CERP, 1986. Ce policier-écrivain est probablement un des seuls à avoir développé en France une vision de la culture policière à la différence de ses collègues.

<sup>41</sup> Dominique Monjardet : « *La culture professionnelle des policiers* ». In « *Police, ordre et sécurité* ». Revue française de sociologie. Juillet-Septembre 1994. p. 396-397.

important de garder en mémoire cet aspect partisan très marqué. Mais on peut dégager néanmoins de leurs écrits, des caractéristiques de la culture policière, même s'ils ne sont pas toujours conscients de la portée de ce qu'ils disent.

Il y a également les ouvrages volontairement partisans, en pensant ici essentiellement aux témoignages de policiers sur des affaires politiques et judiciaires particulièrement sensibles. Ces ouvrages sont néanmoins assez aisés à « décrypter ». La vision de la culture policière qui s'en dégage est instructive, mais elle est elle aussi fort marquée idéologiquement. Ces ouvrages veulent souvent prouver quelque chose, dans une relation conflictuelle avec le pouvoir politique ou judiciaire. Ces écrits proches du pamphlet sont très révélateurs de certains aspects de la culture policière : sentiment d'isolement, d'être un bouc émissaire pour le pouvoir politique et pour la société, conviction corrélative d'être le rempart du droit, de l'autorité, de la démocratie face à l'incompétence supposée du pouvoir politique et/ou judiciaire.

Les différents types d'écrits analysés correspondent donc à des genres littéraires différents, avec des caractéristiques qui donnent à ces documents un intérêt variable - et dont on s'efforcera de tenir compte - dans la perspective de cette étude qui cherche à constituer une approche de la culture policière au sein de la Police Nationale française.

\*

La première partie de cette étude sera consacrée à la conception que les policiers se font de leur métier, des missions de l'institution à laquelle ils appartiennent, de leurs rapports avec la société et le public. La seconde partie s'intéressera à la façon dont les policiers perçoivent leur environnement institutionnel et leurs rapports avec le pouvoir politique, avec l'autorité judiciaire, avec l'institution policière elle-même.

**PREMIERE PARTIE**

=

**LES POLICIERS**

**ET LEUR METIER**



Il s'agira, dans cette première partie, d'analyser comment les policiers conçoivent leur métier et la place de l'institution à laquelle ils appartiennent dans la vie sociale.

On verra qu'ils privilégient le rôle protecteur de la police pour assurer la sécurité des personnes et des biens. C'est là ce qui, à leurs yeux, justifie l'existence de l'institution policière, et explique, pour partie, leur propre engagement dans le métier de policier.

Néanmoins, ils ne peuvent ignorer la dimension répressive et coercitive de la fonction policière, par rapport à laquelle ils sont amenés à se situer, en s'interrogeant sur la place qu'elle occupe dans leur activité quotidienne.

La réflexion sur les fonctions de la police, sur les différents aspects de son activité amène aussi les policiers-écrivains à évoquer leurs relations avec la société et les citoyens, en révélant la vision particulière en la matière qui est induite par l'exercice de leur métier de policier.

## **CHAPITRE UN**

=

### **LA POLICE ET SA MISSION PROTECTRICE**

Dans la description des finalités de leur métier, les policiers sont amenés à privilégier la fonction protectrice de la police : protection de la société, protection des biens et des personnes, protection des institutions nécessaires à la vie sociale.

C'est par rapport à cette mission qu'ils expliquent ce que l'on peut appeler la « vocation policière » et les raisons qui ont été à l'origine de leur entrée dans l'institution, lorsque celle-ci n'a pas été seulement le résultat d'un concours de circonstances.

Par la suite, un des problèmes évoqués par beaucoup de policiers est celui de la confrontation entre cette conception initiale du métier avec sa pratique quotidienne, avec les difficultés qu'il présente et les satisfactions qu'il apporte, avec les désillusions qu'il peut entraîner.

Cette réflexion sur la fonction policière et ses problèmes conduit les policiers à révéler comment ils conçoivent leur métier, comment ils se perçoivent eux-mêmes dans son exercice et comment il se justifie à leurs propres yeux.

## **1- La vocation policière**

Dans la plupart des professions, quel que soit le métier, le choix professionnel s'opère souvent par vocation. On peut même, pour certaines professions, aller jusqu'à parler de passion. Ainsi, l'idée de vocation pour la protection des citoyens et de la société apparaît comme un premier élément de la culture policière. En effet, comment et pourquoi exercer un métier si dangereux, où l'on risque potentiellement sa vie et celle des autres, si l'on n'en a pas la vocation. Pourtant, nous allons le voir, les écrits de policiers ne sont pas homogènes sur ce point.

Certains policiers mettent l'accent sur la vocation : il faut aimer, vouloir faire le métier que l'on exerce, pour bien le faire, et continuer à bien le faire : « *Je crois que le métier qu'on aime et que l'on fait du mieux que l'on peut est toujours le plus beau métier du monde* ». <sup>42</sup> Mais si l'on peut aisément parler de vocation pour beaucoup de métiers, pompiers, militaires, médecins, enseignants, la police reste tout de même un cas particulier. Beaucoup de policiers écrivains disent avoir ressenti dès leur plus jeune âge une vocation pour ce métier, mais beaucoup avouent aussi y avoir été poussés, soit par « socialisation familiale », soit par des nécessités sociales ou intellectuelles. Le métier est alors vu plutôt comme une revanche sur la vie, sur la famille, sur les origines sociales, que comme un choix délibéré, librement effectué.

Ce « non-choix » peut apparaître de façon évidente dans la façon dont les policiers présentent leur métier. L'absence de vocation apparaît de façon indéniable, même si la passion peut apparaître par la suite pour certains. Le simple fait d'exercer un métier si particulier sans vocation première peut constituer malgré tout une singularité, et nombre de policiers semblent bien conscients de ce paradoxe apparent. Car c'est bien un paradoxe que d'assurer une fonction publique aussi importante, sans ressentir une forte vocation pour cela. Prévenir le crime, assurer la protection de la société, ne sont pas des choix professionnels classiques. Comment peut-on choisir une telle profession, si marquée dans l'image qu'elle véhicule, et si importante dans ses conséquences sans être fortement déterminé à effectuer ce choix ? Ce sont les policiers eux-mêmes qui posent ces questions, sans pourtant clairement y répondre.

---

<sup>42</sup> André Le Bars : « *Flic des beaux quartiers* ». Editions Robert Laffont, 1991. p.339.

Ainsi, en analysant les écrits de policiers on peut distinguer quatre types de policiers, qui correspondent à quatre types de raisons avancées pour expliquer leur choix professionnel. Ces raisons sont parfois antinomiques, et c'est aussi en cela qu'elles sont sources d'enseignement. Les policiers n'ont évidemment pas une vision homogène de leur métier, et des sous-catégories peuvent et doivent être envisagées.

Il y a d'une part, des policiers qui entrent dans ce métier par amour de l'ordre, de la paix publique. « *Pourquoi décide-t-on de faire carrière dans la police ? généralement parce qu'on a le souci de l'ordre* »<sup>43</sup>. Ils veulent « nettoyer » et préserver la société de ses scories, et pensent pouvoir imposer à cette société des normes morales et sociales, qu'ils jugent utiles et nécessaires. On pense au mot de cet écrivain qui note : « *Il existe deux sortes de policiers : les policiers de raison, qui font ce métier pour vivre, et les policiers métaphysiques, que leur métier fait vivre* ». <sup>44</sup> Ces policiers sont très attachés à leur métier, par un lien plus essentiel et plus fort qu'un simple choix de carrière. Nous aurons l'occasion de le revoir par la suite, mais l'image la plus importante que ceux-ci se font de leur métier, est lié à l'idée de service pour la défense du bien commun : « *J'avais envie de « servir », au sens noble du terme, dans le respect des lois de la république [...]. Ni justicier ni redresseur de torts. Policier, simplement policier* ». <sup>45</sup> L'ordre devient une référence professionnelle qui dépasse les clivages traditionnels de milieu social, les clivages liés à l'instruction ou à toute autre considération partisane, pour devenir une des raisons maîtresses de l'exercice de la profession de policier. « *Les institutions auront la tâche difficile de permettre des liens entre chacun et, la Police la tâche non moins difficile, non pas de maintenir le même ordre partout, mais en tenant compte de l'histoire de chaque quartier et du degré de tolérance des habitants à un moment donné, de petit à petit restaurer un ordre se rapprochant d'une sécurité idéale. Le problème n'est donc pas l'existence ou non de zones de non droit, mais l'intégration chez chacune des familles de ces cités de la nécessité d'un ordre républicain juste et compréhensible* ». <sup>46</sup>

Un grand rôle semble joué ici par l'image que les romans, les films donnent du policier. Celui-ci n'est plus seulement la main aveugle du pouvoir (nous pouvons ici penser à des personnages stéréotypés comme Javert dans « Les Misérables » de Victor Hugo), mais le « héros » qui résout des affaires et maintient l'ordre dans la société. Si celle-ci peut continuer à exister, c'est parce que le policier maintient les institutions, fait en sorte que celles-ci soient en état de fonctionner. Il est, en dernier analyse, celui qui assure la pérennité de l'existence de la société, comme nombre d'analystes de la littérature policière l'ont démontré : « *Le besoin bourgeois de légitimer la police aux yeux du public fournit une explication supplémentaire [...]. L'inspecteur de police n'est plus simplement le défenseur de la loi et de l'ordre au niveau le plus vulgaire, celui de gardien de la propriété privée contre les cambrioleurs et les petits voleurs. Il devient le défenseur de l'ordre au niveau le plus élevé : celui de la défense de la propriété privée en tant qu'institution* ». <sup>47</sup>

Pourtant cette notion d'ordre n'est pas sans aller de pair avec un sentiment concomitant d'incompréhension, et de gêne dans les rapports avec le public. Le citoyen

---

<sup>43</sup> Charles Pellegrini. Entretiens avec Serge Ferrand : « *demain la guerre civile* » ? P. 83

<sup>44</sup> Michel del Castillo : « *La nuit du décret* ». Editions du Seuil, 1981. P.53

<sup>45</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 1* ». Editions Plon, 1997. P.21

<sup>46</sup> Michel Felkay : « *Les interventions de la police dans les zones de sécurité urbaines* ». Editions L'Harmattan, 1999. p. 8

<sup>47</sup> Ernest Mandel : « *Meurtres exquis, histoire sociale du roman policier* ». Editions La Bredre, 1985. P.73-74.

selon le policier ne paraît pas bien comprendre les raisons d'un tel choix professionnel, et soupçonne toujours quelque vice caché dans ce choix de carrière très particulier : l'analyse de films policiers est par exemple très révélatrice de cet état de fait, car elle met en exergue ce que nombre de policiers se refusent à dire ouvertement : « *Un bien curieux personnage que ce héros policier. Imaginerait-on un film où un héros médecin s'évertuerait à donner les raisons de son choix professionnel ? Cela est peu probable, presque incongru. En revanche, être policier est un choix qui semble absolument devoir se justifier [...]. « Pourquoi devient-on flic ? ». Neuf fois sur dix, cette question sera posée aux héros dans un environnement propice à la confession, et le terme est juste. Les raisons d'être policier sont toujours présentées comme relevant du jardin secret du personnage, comme si les motivations ne devaient pas toujours être très avouables* ». <sup>48</sup>

Il semblerait même, de façon plus large, que le simple fait d'être policier suscite les plus grandes interrogations de la part des citoyens. Ce n'est même pas la fonction d'ordre qui est ici mise en cause, mais le choix d'une carrière que beaucoup de gens n'arrivent pas à comprendre : « *Pourquoi devient-on flic ? L'interrogation est tellement lancinante que l'on est forcément amené à penser qu'être flic nécessite d'être justifié* ». <sup>49</sup> Ce choix d'ailleurs « *apporte plus d'interrogations que de réponses sur les motivations des héros policiers. Ce qu'elle marque avec force en revanche, c'est l'idée que l'on ne peut devenir policier sans raisons plus ou moins avouables. Le héros policier en tant qu'incarnation d'une fonction d'autorité ne peut pas être comme tout le monde* ». <sup>50</sup>

Certains policiers ne semblent pourtant pas vraiment convaincus de la nécessité sociale de leur métier. Ils sont venus à la police pour des raisons qui tiennent plus à la recherche d'une promotion sociale, ou parce qu'ils ont eu à affronter des échecs scolaires, ou encore, disent-ils parfois, par pur hasard. Ils ne choisissent donc pas de protéger la société, mais le font tout simplement parce que cela fait partie des fonctions du métier. On ne peut alors considérer évidemment qu'ils aient effectué leur choix professionnels par « vocation ». On peut, chez ces policiers, déceler plusieurs raisons (d'ailleurs pas forcément antinomiques) de leur entrée dans la police.

Tout d'abord, certains y viennent par volonté de promotion sociale comme en témoignent les témoignages suivants : « *Ce n'est pas par vocation que je suis devenu flic. C'est par nécessité, pour la sécurité ou plutôt pour la stabilité de l'emploi. La sécurité, c'est autre chose ! Car si les morts en service ne parlent plus, les nombreux blessés de la Police peuvent encore le faire* ». <sup>51</sup> Si ce n'est la sécurité de l'emploi qui est recherchée, c'est la volonté de promotion sociale qui peut primer : « *Pourquoi policier ? Pourquoi choisir une telle profession ? Il faut le dire très honnêtement, c'est pour beaucoup une promotion sociale. Pourtant, c'est un fichu métier* ». <sup>52</sup>

---

<sup>48</sup> Olivier Philippe : « *Le film policier français contemporain* ». CERF, 1996. p.61-62.

<sup>49</sup> Olivier Philippe : « *La représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992)* ». Editions L'Harmattan, 1999. p.160.

<sup>50</sup> Ibid p.169.

<sup>51</sup> Maurice Vincent. « *La vie d'un flic* ». Jacques Grancher Editeur, 1982. P.7

<sup>52</sup> Gérard Monate : « *questions à la police* ». Editions Stock. P.47

Il se peut encore que ce soit la recherche d'une « revanche » sur le milieu familial d'origine qui soit à l'origine de ce choix professionnel : « *Quarante deux mois seulement s'étaient écoulés depuis le jour où, élève-gardien de la paix, j'avais franchi pour la première fois celle de l'école de police de Beaujon. Je n'étais pas mécontent de mon parcours. Je goûtais aussi le miel de la revanche sur un entourage familial défaitiste. Après tous, peut être étais-ce là que j'avais puisé l'énergie nécessaire pour devenir un vrai policier...* ». <sup>53</sup> Certains témoignages sont encore plus révélateurs de la volonté de recherche d'une condition meilleure en embrassant le métier de policier : « *Je n'ai jamais eu – loin de là – avec mon propre père, les rapports que mon fils peut entretenir avec moi. Mon père était un excellent homme, mais un homme d'une autre époque, élevé selon la vieille école et qui n'avait quitté sa terre de Sologne que pour échapper à sa condition de domestique et fils de domestiques* ». <sup>54</sup> D'autres policiers témoignent de la même volonté avec tant de similitude que l'on pourrait croire que cette recherche de promotion sociale et d'évasion d'un milieu jugé étouffant est véritablement au cœur des choix professionnels opérés par nombre de policiers : « *Non ! Je ne voulais pas connaître le même destin, j'avais plus d'ambition et je ressentais le besoin impérieux de m'extirper de ce milieu social pour lequel je ne me sentais pas fait. Les servitudes de la production industrielle et l'enfermement quotidien ne m'intéressait pas [...]. La police allait peut-être répondre à mes aspirations en me permettant de vivre au centre des choses* ». <sup>55</sup> Enfin, l'un d'entre eux résume peut être le mieux les différentes raisons qui peuvent présider à ce choix, en mêlant raison économique (nécessité d'un emploi), sociologie familiale (parent policier), sociologie professionnelle (conseils de policiers), rôle du « mythe policier » mis en évidence par la littérature et par le cinéma : « *Souvent, depuis, dans ma profession, j'ai questionné de plus jeunes pour savoir ce qui avait déterminé leur choix. Pour la plupart c'est l'opportunité de trouver un emploi. Il y a aussi les précédents familiaux, le conseil des anciens, l'influence du roman et celle du cinéma. Mais nous sommes là assez loin d'une vocation véritable.* » <sup>56</sup>

Cette volonté d'ascension, de promotion sociale, est probablement l'une des plus anciennes motivations que les policiers ont connu à travers le temps. Il y a là la possibilité d'être fonctionnaire, donc d'avoir la sécurité de l'emploi, et la crainte du chômage a toujours été un facteur qui a poussé beaucoup d'entre eux à faire le choix d'entrer dans la police.

Il y a aussi ceux qui n'ayant pu, pour des raisons souvent familiales, effectuer des études longues, trouvent là un métier honorable au sein duquel il est possible de faire une carrière. « *Pour l'homme de la rue, l'inspecteur de police évoque l'affaire criminelle, le puzzle palpitant, l'attrait du mystère. Si j'ai rarement vu naître des vocations de gardien de la paix, je reçois des jeunes gens, ou je lis des lettres qu'ils m'adressent. Ils rêvent tous aux exploits des inspecteurs de l'anti-gang ou de la brigade des stup !* ». <sup>57</sup> Combien de métiers, en effet, peut-on effectuer sans diplôme avec pourtant l'espoir de grimper hiérarchiquement, d'obtenir un certain respect dans

<sup>53</sup> Roger le Taillanter : *Le Grand. Ma vie de flic* ». Editions Plon, 1995. p. 68

<sup>54</sup> André Gaveau : « *De l'autre côté des barricades* ». Editions Jean-claude Simoën, 1978. p.15

<sup>55</sup> Jean-Pierre Cléménçon : « *Les mémoires d'un policier inconnu* ». Editions des Ecrivains, 1999. p.12-13.

<sup>56</sup> Pierre Ottavio : « *Echec au crime. Trente ans « Quai des Orfèvres »* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.27.

<sup>57</sup> Honoré Gévaudan : « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.43

la société, et de détenir une parcelle de pouvoir ? Le métier de policier est ainsi vécu comme un vecteur de réussite, pour des gens qui, mis à part peut-être l'armée, n'auraient jamais eu pu avoir autrement la moindre chance d'ascension sociale.

D'autres policiers entrent eux dans la profession plus par atavisme familial que par choix délibéré. Cette hérédité peut se combiner avec le souci de la promotion sociale. *« Ma plus ancienne image de la police est celle de mon père : il était gardien de la paix, à Marseille, où je suis né »*.<sup>58</sup> Cet atavisme peut d'ailleurs même se doubler d'un sentiment d'obligation familiale qui peut aller jusqu'à confiner à un sentiment de quasi culpabilité, si l'on en était venu à effectuer un autre choix de carrière, ainsi que nous l'avons vu dans l'introduction : *« Depuis longtemps, il me répétait : « tu devrais entrer dans la police ». Je n'avais pas tellement envie de suivre ce conseil. Cependant, le jour où nous l'avons porté en terre, j'ai regretté de ne pas lui avoir laissé, au moins, un peu d'espoir à ce sujet »*.<sup>59</sup> Ceci est un trait très typique de la culture policière : Il faut passer le relais, le flambeau aux générations suivantes. Le métier ne s'arrête pas avec une génération. On retrouve ici l'image du clan, de la caste, du métier privilégié que tous les membres de la société ne sauraient partager. Ceci étant, la volonté de promotion sociale n'est ici non plus pas étrangère au même sentiment. Les parents, très souvent, avaient fait ce choix et les enfants ne font que répercuter le même schéma social et culturel : *« Une autre question que les gens se posent souvent est celle de savoir si les enfants de policiers sont policiers à leur tour ? Là encore, je ne crois pas qu'il y est de règle établie. Toujours en ce qui me concerne personnellement, je dirai que le métier de policier fut une promotion sociale qui m'a permis de faire continuer des études à mes enfants, ce que je n'avais pu faire moi-même. Mes enfants ont démarré dans la vie avec un bagage plus élevé que le mien, et peuvent aspirer à d'autres fonctions – même au sein de la police. Parmi les commissaires de police par exemple, il y a de nombreux fils de gardiens de la paix »*.<sup>60</sup> Cette volonté de promotion sociale, plus le poids de la famille, ajoutée à une situation économique et sociale parfois difficile, conduit alors le policier vers une carrière non forcément désirée au départ et qu'il faudra pourtant assumer très vite : *« Il n'y a pas d'école préparatoire au métier de policier, et nous l'avons vu, le recrutement est très varié. Il y a peu de vocations de policier, ce sont bien souvent des considérations familiales, le besoin d'avoir une situation, le chômage, la pauvreté en emplois de certaines régions, qui conduisent un grand nombre de jeunes à entrer dans notre profession. Mais aucun ne connaît le métier et ses variantes, et c'est pourtant en quatre mois qu'on se propose d'en faire un policier averti apte à répondre à toutes les circonstances »*.<sup>61</sup>

En troisième lieu, certains policiers choisissent ce métier apparemment « par hasard » : *« Je n'ai jamais voulu être policier [...]. Aussi loin que je puisse me souvenir, c'est l'ébénisterie qui m'attirait »*.<sup>62</sup> Les circonstances ont été déterminantes : *« Mon père était voyageur de commerce [...]. Pour moi, je n'avais jamais pensé faire une carrière dans la police. C'est une chose qui ne m'était pas venu*

---

<sup>58</sup> Pierre Ottavioli : *« Echec au crime. Trente ans « Quai des Orfèvres » »*. Editions Bernard Grasset, 1985. p.21.

<sup>59</sup> Ibid. p.24.

<sup>60</sup> Gérard Monate : *« Questions à la police »*. Editions Stock. P.64

<sup>61</sup> Gérard Monate : *« La police. Pour qui ? Avec qui ? »*. éditions EPI, 1972. P.43

<sup>62</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 1 »*. Editions Plon, 1997. P.9

à l'idée. A l'époque on recevait des prospectus pour toutes les carrières et j'avais envisagé de me lancer dans un métier quelconque, plutôt libre, si vous voulez. On ramassait les étudiants après les événements du 11 novembre et j'avais écrit à diverses administrations. La première qui m'a répondu c'est la police ». <sup>63</sup> Ce témoignage est tout à fait symbolique. Ce policier explique qu'il a « choisi » de faire une carrière dans la police parce que c'est la première réponse qu'il a reçu de l'administration. On est effectivement là aux antipodes de toute notion de « vocation ». Pourtant, on le verra plus tard, cela n'empêchera pas ce même policier de développer une identité professionnelle forte, liée à l'exercice effectif du métier. Le danger, la solidarité entre collègues, le sentiment d'isolement vis-à-vis des autres membres de la société, le feront participer pleinement à cette culture policière dont il paraît pourtant, de prime abord, si éloigné. Il semblerait que le goût pour les fonctions policières naissent chez lui, avec le partage qu'il est obligé d'opérer avec les autres policiers. La vie en commun avec les collègues le façonne, semble t-il, dans le moule d'une certaine culture professionnelle policière, à son propre insu. Ainsi, on voit bien que la culture policière, ce sont des représentations que caractérisent les réactions des policiers, des représentations qui naissent de l'exercice du métier, de l'influence de l'institution et des pairs et de l'image de la police que leur renvoie la société.

Les policiers qui choisissent ce métier parce qu'aucun autre choix ne s'offrait à eux sont malgré tout représentatifs d'une certaine idée de la police. Il est intéressant de noter que nombre de policiers pensent ou semblent penser que leur destin professionnel n'était pas compatible à priori avec le métier de policier : « Mon échec au bac, en 1954, précipita mon entrée dans la vie active ». <sup>64</sup> Quand ce n'est pas la raison apparente d'un échec qui est mise en avant, c'est un certain « déterminisme social » qui prend le relais pour expliquer le choix d'entrer dans la police : « - Je suis bachelier complet, service militaire et euh... vous dire exactement pourquoi je suis entré dans cette maison, je n'en sais rien... - Vous n'avez pas réfléchi avant pour voir vers quoi vous vous orientiez ? - Mon cas est un peu particulier. Mes parents n'ont pas pu soutenir les études que j'aurais voulu suivre... ». <sup>65</sup>

Nous sommes ici dans un cas assez similaire à celui que nous venons de développer. Le hasard apparemment a guidé vers le métier de policier, à priori accessible, porteur d'images fortes, et qui, pour des raisons financières ou sociales permet de sortir d'une condition jugée comme précaire. En cela, nous retrouvons la volonté d'ascension sociale comme élément déterminant.

Certains autres policiers, « rêvent » ce métier. Il y a ceux qui entrent dans la police comme on entre en religion, qui fantasment sur ce métier. Ils pensent leur métier en terme de devoir, dans une optique quasi sacrée. Protéger la société et les citoyens, c'est assurer une mission, c'est le but qu'ils se sont professionnellement assignés. On l'a dit, dans certain cas, cette mission prend véritablement un sens messianique : « Cette vocation, je crois ne l'avoir décelée que deux fois. Il s'agissait de deux jeunes inspecteurs, anciens séminaristes, qui avaient quitté l'Eglise et ses ordres pour l'ordre tout court. Par idéal, pour venir en aide aux autres, pour le triomphe du bien contre

---

<sup>63</sup> Un ancien des Renseignements généraux, interviewé par Michèle Manceaux : « *Les policiers parlent* ». Editions du Seuil, 1969. P.118

<sup>64</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome I* ». Editions Plon, 1997. P.12

<sup>65</sup> Un ancien des Renseignements généraux, interviewé par Michèle Manceaux : « *Les policiers parlent* ». Editions du Seuil, 1969. P. 91



*le mal. Pour eux, il n'y avait pas de différence de nature entre leur quête initiale et leur choix actuel. Que leur vocation ait eu le sens religieux attribué à ce mot n'est pas pour étonner. Ils étaient demeurés dans le même esprit.*<sup>66</sup>

Certains policiers vont même encore plus loin dans l'image qu'ils créent à propos de leur métier. Ils n'hésitent ainsi pas à en parler d'une façon réellement héroïque : *« Etre bon flic c'était presque de la chevalerie et certainement un sacerdoce. Il fallait accepter un total engagement de soi-même au service des autres. Il fallait lutter en permanence contre ses faiblesses, ses tendances, ses désirs, son goût pour l'argent. Enfin, accepter les risques d'une fonction dangereuse ».*<sup>67</sup>

Néanmoins, cet esprit messianique prend le plus souvent un sens plus « posé », quand il s'attache à l'homme en tant que sens et mesure du devoir à accomplir : *« Mais je décèle en eux un autre besoin que de celui de l'action : celui de servir. Par pudeur, ils ne l'expriment point parce que cela n'est plus à la mode. Ce sentiment d'être utile à la collectivité, pimenté du frisson de l'aventure, emporte leur adhésion dans une époque où l'avenir n'offre souvent que de grises besognes ».*<sup>68</sup> La couleur donnée à la mission de policier est indiscutablement ici plus « neutre », au sens où le policier, à la recherche d'un métier peu banal, donnant accès à l'aventure, admet que d'autres métiers auraient pu remplir ce rôle : *« Sans avoir d'idée précise en tête, je cherchais un métier qui comporterait une part d'aventures, qui satisferait mon goût des responsabilités et mon désir de connaissance de l'âme humaine, et qui, d'une façon ou d'une autre, serait au service du public. La médecine aurait pu correspondre à cette vocation ».*<sup>69</sup>

La comparaison avec le métier de médecin est d'ailleurs quelque chose de récurrent : Le policier « soigne » la société, en « prévenant le mal » par des actions prophylactiques de sécurité publique. Il « combat » ce même mal lorsqu'il n'a pu le prévenir, en usant de la répression au besoin, tout comme le médecin peut-être amené à user de la manière forte pour lutter contre la maladie. Il s'attache à donner des conseils à son « malade », c'est-à-dire à la société, sur la façon dont il faut se conduire. La morale publique dont le policier s'estime être le représentant, et qu'il cherche à développer dans la société, est alors assimilable à ses yeux aux conseils que le médecin peut prescrire à ses patients, même en bonne santé, pour qu'ils restent justement en bonne santé. La comparaison entre corps professionnels différents, mais attachés aux notions de sacrifice, de devoir, de service, est tout à fait symbolique du sens que le policier entend donner à sa vocation professionnelle : *« Souvent j'ai rencontré des gens qui auraient aimé être policiers. C'était des militaires, marins ou soldats, parfois officiers supérieurs, ou encore des professeurs et médecins. Ce n'est pas un hasard. Il y a dans chacune de ses professions une action ou une démarche intellectuelle analogue à la nôtre. Il s'agit d'aller au devant de l'homme pour le connaître et, le cas échéant, s'y opposer. Ce qui est en jeu, c'est le respect de l'ordre tel qu'il apparaît nécessaire depuis des millénaires à la vie en société. Il est le fruit de l'expérience constante de nos prédécesseurs, à la recherche de la paix et de la*

---

<sup>66</sup> Pierre Ottavioli : *« Echec au crime. Trente ans « Quai des Orfèvres » »*. Editions Bernard Grasset, 1985. p.27.

<sup>67</sup> Jean-Pierre Cléménçon : *« Les mémoires d'un policier inconnu »*. Editions des Ecrivains, 1999. p. 46.

<sup>68</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p ; 43

<sup>69</sup> Mireille Ballestrazzi : *« Madame la commissaire »*. Editions Presses de la Cité, 1999. p.13.

*tranquillité, et j'ai trouvé naturel d'y contribuer. C'est la soumission à l'intérêt général : la défense sociale ».*<sup>70</sup>

Mais ce devoir, pour être accompli correctement, nécessite, selon beaucoup de policiers, de ressentir dès le début de leur vocation un sentiment très particulier : la passion : *« D'emblée j'ai aimé ce métier, avec une passion qui ne m'a jamais quittée ».*<sup>71</sup> Ce type de déclaration est tout à fait fréquent chez nombre de policiers. Néanmoins, il faut noter que les policiers ne précisent généralement pas ce qu'ils entendent exactement par ce terme. S'agit-il d'une passion pour le service public, pour la chasse au criminel, d'une passion « gratuite » pour l'aventure au sens large, ou d'une passion pour l'action, cela n'est pas toujours clairement défini. Mais, même si le terme reste flou dans ses présupposés, il n'en reste pas moins une des pierres angulaires des raisons avancées par les policiers comme guide de leur choix professionnel : *« Je crois que ce métier de flic n'est possible que s'il repose sur une chose essentielle : la PASSION. Sans elle, il vaut mieux arrêter les frais. C'est cette passion qui va te faire avaler toutes les autres « couleuvres » qui devraient faire rapidement démissionner tout flic un peu sensé. Je pense, bien sûr, au salaire, mais aussi aux conditions de travail, souvent incroyables, et parfois inacceptables, sans parler du peu de moyens dont nous disposons pour remplir nos missions ».*<sup>72</sup>

Cette passion décrite souvent comme dévorante, est parfois liée à la recherche plus ou moins avouée d'une certaine forme d'aventure, rêvée ou réelle, dès le plus jeune âge : *« J'étais entré dans cette profession par lassitude, ne pouvant plus supporter une vie trop plate, attendre vainement des aventures qui n'arrivaient jamais. Sans doute aussi pour satisfaire un rêve de gosse, qui avait dû naître avec les nombreux romans policiers que j'avais avalés dans mon adolescence ».*<sup>73</sup>

Cette passion permet de supporter les conditions de travail, jugées trop souvent comme insupportables, invivables. Ces conditions, ce sont les conditions de travail matérielles, financières et humaines, mais aussi le manque de reconnaissance auquel le policier doit faire face de la part de sa propre administration. Seule la passion pour le métier, permet de supporter cela, comme le confirme le récit suivant, tout à fait caractéristique de beaucoup d'écrits de policier : *« Un autre de mes rapports, une fois le dossier clos, suggérait, avec l'appui de mon directeur, que soit également attribuée une récompense exceptionnelle à chacun des policiers de l'OCRTIS et de la « Mondaine » qui, au prix de plusieurs mois de filatures de surveillance et de sacrifices de leur vie privée, avaient menés cette entreprise à son terme. Ils l'avaient fait dans des conditions parfaites, sans bavure, et récupéré la valeur de plusieurs millions de dollars de poudre mortelle. Savez-vous quelle récompense fut accordée à ces quarante hommes dont j'avais fourni la liste ? Non, vous ne le devineriez pas ! Ce fut 6000 francs en tout et pour tout, soit, pour ne tenir compte que des quatre mois de « filoches » ininterrompues, une moyenne de 1,25 francs par homme et par jour ! J'ai toujours soutenu qu'il faut de la passion pour faire ce métier ».*<sup>74</sup>

---

<sup>70</sup> Pierre Ottavioli : *« Echec au crime. Trente ans « Quai des Orfèvres » »*. Editions Bernard Grasset, 1985. p.27.

<sup>71</sup> Mireille Ballestrazzi : *« Madame la commissaire »*. Editions Presses de la Cité, 1999. p.9-10.

<sup>72</sup> Michel Alexandre : *« Lettres à un jeune flic »*. Editions Balland. p.10-11.

<sup>73</sup> Georges Moreas : *« Un flic de l'intérieur »*, Editions N°1, 1985. p.14

<sup>74</sup> Roger le Taillanter. *« Le Grand. Ma vie de flic »*. Editions Plon, 1995. p.331

Certains semblent d'ailleurs, de façon tout à fait paradoxale, mettre en avant la difficulté d'exercer ce métier comme raison d'être même de leur passion : « *Car je l'aimais, ce putain de métier ! Trop sans doute, trop pour désirer autre chose, pour aimer quelqu'un d'autre. [...] vingt ans que j'étais flic ! vingt ans que je pourchassais les casseurs, les braqueurs, les assassins, jonglant avec les textes de loi obsolètes, une administration rétrograde et une hiérarchie tatillonne. Vingt ans que je prenais mon pied* ». <sup>75</sup> La volonté de choquer est bien sûr ici présente, mais elle est symptomatique de ce que disent ressentir les policiers-écrivains : la recherche de la passion mêlée à la volonté de réussir professionnellement : « *Entre la PJ et moi, un lien véritablement passionnel se tissait [...]. J'aimais cette vie d'équipe, cette nécessité de développer son esprit d'initiative et ses capacités de raisonnement, cette façon de se mettre à la place de l'adversaire que l'on s'efforce d'identifier ou d'incriminer, cet art de soupeser, d'analyser chaque témoignage, chaque indice, jusqu'à ce qu'une piste apparaisse. J'aimais aussi la mobilité, le terrain, la découverte de toutes les facettes de la société* ». <sup>76</sup> Pour d'autres, la « vocation » vient de bien plus loin ; elle s'attache à certains fantasmes, révélés dès la prime jeunesse : « *Je suis devenu policier par vocation. Ce choix, je l'ai fait dès l'âge du lycée. Je venais de découvrir le métier de commissaire dans une brochure de l'Ecole universelle à la bibliothèque. On y parlait d'action, de flair, de psychologie. Mots séduisants. Formule magique ? De ce jour, une idée m'a habité : je voulais devenir commissaire de police. J'avais quinze ans* ». <sup>77</sup> En fait, la plupart des policiers, trouvent une justification à cette passion (de façon plus ou moins artificielle semble-t-il, car tous ceux qui ne peuvent donner de raisons précises à leur choix se servent de cette citation) dans une réflexion d'Albert Camus dans les Justes : « *Vous, pour qui les abstractions ont peu d'attrait, vous qui vous êtes fait policier « pour être au centre des choses » comme écrivait Albert Camus, vous êtes celui qui ne peut pas perdre* ». <sup>78</sup>

Cette passion peut aller jusqu'à prendre des formes tout à fait exacerbées, lorsqu'elle se mélange avec d'autres éléments déjà décrits précédemment, comme le poids des traditions familiales, par exemple. La citation ci-après est très caractéristique, à la fois d'un aspect passionnel fort, mais aussi d'un lien familial très développé : « *Quelle surprise lorsque, après avoir réussi le concours d'entrée dans la fonction publique, l'administrateur civil m'a fait savoir que j'avais retenu l'attention de la DST grâce à mon passé militaire. Je revois mon père tentant de cacher sa fierté quand il a appris que j'avais été choisi pour entrer dans ce corps prestigieux. Il n'a pas dit un mot, mais j'ai senti que, quelque part, je l'honorais ... Lui, l'engagé volontaire en 1939 à 18 ans, lui le médaillé militaire, le blessé de guerre, l'évadé qui a choisi la France libre alors qu'elle n'existait plus que dans son cœur, lui qui n'a jamais porté ses médailles ... Lui encore, fonctionnaire muté d'office en Algérie au cœur des événements, qui s'est refusé à servir des généraux putschistes ... Lui qu'on a rapatrié d'urgence en France pour le soustraire ainsi que sa famille, à la vindicte de l'OAS. Ce n'était qu'un modeste policier. Homme d'un seul amour, d'une seule patrie, il m'a appris le sens du devoir* ». <sup>79</sup>

<sup>75</sup> Georges Moréas : « *Le flic qui n'avait pas lu Proust* ». Editions Fleuve Noir, 1996. p.12-13

<sup>76</sup> Mireille Ballestrazzi : « *Madame la commissaire* ». Editions Presses de la Cité, 1999. p.36-37.

<sup>77</sup> Commissaire Leclerc : « *De l'antigang à la criminelle* ». Editions Plon, 2000. P.11

<sup>78</sup> Casamayor : « *Le maître et son double. Lettre au chef de la police* ». Editions Encre, 1980. p.103.

<sup>79</sup> Daniel Burdan : « *DST. Neuf ans à la division anti-terroriste* ». Editions Robert Laffont, 1990. p.13-14.

Cette passion est devenue, avec le temps, avouable. On le verra, beaucoup de policiers déclarent ressentir un fort malaise à dire « être policier ». Pourtant, la société ayant évolué, et la police également, le métier s'en est trouvé revalorisé. Le policier-héros étant devenu une réalité tangible pour certains, ceux là ont pu alors afficher publiquement la passion qu'ils ressentaient à exercer ce métier. Néanmoins, ce sont la plupart du temps des auteurs non-policiers qui se chargent de retranscrire cette évolution, dans la mesure où la plupart des policiers s'y refusent dans leurs propres écrits, soit par fausse pudeur, soit par crainte de paraître présomptueux en avouant ouvertement leur passion : « *Les inspecteurs de police pouvaient devenir les héros, car il y avait eu une transformation des valeurs [...]. De mal nécessaire, la police était devenue l'incarnation du bien social aux yeux de la bourgeoisie. Avec un inévitable décalage dans le temps, les inspecteurs de police purent donc devenir les héros [...]. L'évolution des policiers, du statut de personnes faisant l'objet d'un léger mépris au statut de héros, fut également facilitée par le fait que tous n'étaient plus d'origine plébéienne. Certains pouvaient être recrutés dans la classe supérieure ou même dans la petite noblesse [...]. Ce changement dans le recrutement eut également lieu dans la réalité, rendant compte du gonflement de l'appareil policier, de sa structuration de plus en plus hiérarchique et du besoin qu'éprouvait la police de s'accorder avec la hiérarchie sociale* ». <sup>80</sup>

Néanmoins, le côté passionnel du métier, côté fréquemment recherché en début de carrière, est souvent en butte aux réalités du terrain, des réalités vécues souvent avec difficulté. La plupart des écrits de policier ont ainsi en commun de décrire un aspect particulier du métier de policier : la désillusion.

Il existe, on vient de le voir, de nombreuses raisons qui ont poussé les policiers à choisir leur métier. Il semble difficile de dégager des points communs entre ces raisons. Bien sûr, ce ne sont pas ces raisons qui sont pour l'analyse le problème majeur, mais ce qui est tout à fait révélateur, c'est le fait que l'on trouve dans les écrits de policiers autant de policiers qui pensent que l'on peut entrer dans la police sans vocation, ou qu'à l'inverse, de policiers estimant qu'il faut être absolument passionné pour exercer le métier.

Les policiers attachés à l'ordre, se voient, selon ce qu'ils disent, comme étant plus proche des fonctions « répressives » de la police, que des fonctions dites « préventives ». L'ordre social est le but recherché, la prévention est un moyen parmi d'autres mais ne reste qu'un moyen. Les policiers de la deuxième catégorie ne vivent leur métier que de façon classiquement « administrative », et sont alors assez loin du sacerdoce. Ils pensent plus à leur carrière, à la retraite, qu'à une « mission » à accomplir. Ils ont cherché plus à fuir une condition sociale et familiale jugée défavorable qu'à « entrer dans la police » en faisant un choix voulu, délibéré, conscient. Les autres types de policiers, qu'ils recherchent le sacrifice, ou à combler une passion, ou encore à satisfaire leur sens de l'aventure, ont des motivations encore différentes pour exercer leur métier. Néanmoins, il existe un sentiment qui les lie tous, qui les rapprochent, quelles que soient les raisons qui les ont amenés à ce choix professionnel : Ils peuvent être amenés à douter, à se résigner ou à perdre leurs

---

<sup>80</sup> Ernest Mandel : *Meurtres Exquis, histoire sociale du roman policier* ». Editions La Brede, 1985. p.73-74

illusions. « *Il vous faudra apprendre [...] que le métier de policier est une longue succession d'échecs entrecoupée de quelques réussites* ». <sup>81</sup>

Ceci est très présent dans tous les écrits de policiers, et ce trait est tout à fait caractéristique de la façon dont est vécue la fonction. Il semblerait que le policier glisse irrémédiablement vers ce sentiment d'échec relatif, qui le conduit à parfois envisager un changement de métier après quelques années d'exercice de celui-ci. « *-Comment définiriez-vous la vocation policière ? - En tout cas, pas ce que l'on voit dans les films. Il y a des gens qui pensent que la vocation, c'est rechercher des criminels. Moi, je pense que la vocation policière n'existe en effet que pour la police judiciaire. Il n'y a pas de vocation aux Renseignements Généraux* ». <sup>82</sup> Cette vision quelque peu désabusée, rejoint la critique opérée par la majorité des policiers sur la lassitude à effectuer sempiternellement les mêmes tâches de sécurité publique : « *Six ans déjà que je fais ce métier. J'y mets toujours la même ardeur et éprouve toujours le même enthousiasme, mais il faut évoluer. A ce point de ma vie de flic, je ne me vois pas dans dix ans, dans quinze ans faire la même chose qu'aujourd'hui. J'ai besoin d'un autre souffle, d'une vision renouvelée du métier, d'un autre point de vue* ». <sup>83</sup>

Ce trait est essentiel dans la culture policière, dans la mesure où, comme dans quelques autres professions telles que les enseignants ou les magistrats, par exemple, la désillusion face au peu de résultats obtenus est tout à fait marquante. Dans la plupart des autres métiers, on se réalise, professionnellement parlant, au fur et à mesure que se déroule sa carrière. Dans le métier de policier, même si on le pratique le mieux possible, avec la plus grande conscience professionnelle possible, la désillusion semble inévitable après quelques années d'exercice. « *Je te l'avoue sans détour, chaque fois que j'entends un jeune lycéen, ou un étudiant, me dire vouloir devenir flic, je le regarde toujours comme une bête curieuse. Comment, en cette fin de siècle, où toutes les valeurs morales disparaissent à la vitesse grand « V », un jeune peut-il encore vouloir jouer les garde-fous de notre société, et s'engager dans ce métier, tant décrié par tout le monde, et pourtant si formidable ? A part ceux et celles qui veulent faire comme leur père, déjà dans la police, on choisit souvent cette profession sans trop savoir pourquoi. Où, plutôt, sur des tas d'a priori très souvent complètement erronés, et véhiculés par la presse ou la télévision. De Navarro à Moulin, en passant par Julie Lescaut, sans oublier, bien sûr, notre Maigret national, les chaînes nous servent des flics presque à tous les repas, et cela peut, bien sûr, donner des idées. A ce sujet, tu remarqueras que ces « héros » ont toujours le grade de commissaire de police (que l'on voit rarement sur le terrain dans la réalité) et jamais celui d'inspecteur ou d'enquêteur. Les policiers viennent de tous les milieux sociaux et arrivent souvent dans ce métier après avoir fait des études qui n'ont rien à voir avec le droit. Une bonne partie d'entre eux a même déjà exercé une première profession, voire plusieurs. Les exemples ne manquent pas* ». <sup>84</sup>

Peut-être faut-il également voir ici les conséquences d'un phénomène tout à fait particulier : par nature même, le policier ne peut pas achever son travail. On ne peut, définitivement, protéger la société et donc les citoyens contre le vol et contre le crime.

---

<sup>81</sup> Roger le Taillanter : « *Dans l'enfer du minitel rose* ». Editions de Fallois, 1989. p.158

<sup>82</sup> Un ancien des Renseignements généraux, interviewé par Michèle Manceaux : « *Les policiers parlent* ». Editions du Seuil, 1969. P. 148-149

<sup>83</sup> Danielle Thiéry : « *La petite fille de Marie Gare* ». Editions Robert Laffont, 1997. p.152

<sup>84</sup> Michel Alexandre : « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland. P.9-10.

On peut, tout au plus, le faire ponctuellement, provisoirement, dans le moment où on exerce sa profession. Mais, toujours, les délits existeront, et le métier de policier ne peut donc jamais être achevé. Cet aspect, qui rappelle le mythe de Sisyphe, est fort mal vécu par les policiers, et beaucoup finissent par relativiser leur action au point de, parfois, dénier à peu près toute signification et toute efficacité. A quoi cela sert-il de poser « une cautère sur une jambe de bois », à quoi bon agir quand on sait que demain tout sera à refaire, et ceci éternellement. *« C'était véritablement une histoire sans fin, un éternel recommencement dans cette lutte du bien contre le mal et on ne voyait pas le bout du tunnel. Parfois, ils se demandaient si cela servait à quelque chose, si leur travail était utile et apprécié à sa juste valeur par une société avide de jouissance et dont la cupidité, l'égoïsme forcené engendraient cette lie, cette frange de marginaux vivant en parasites sans que cela paraisse préoccuper les braves gens. Etais-ce la peine de se faire tracter pour protéger le pognon de gens qui s'en foutaient éperdument, tant qu'ils n'étaient pas concernés ? De défendre malgré eux des individus qui exigeaient tout de la vie sans rien offrir en échange ? C'était vraiment un métier de cons qu'ils avaient choisi là. Mais il fallait bien continuer, jusqu'à l'âge où doucement, on se retrouverait sur la touche, ressassant des souvenirs et regrettant malgré tout le bon temps de l'action, des planques, des copains, des coups de gueule. C'était ça la vie d'un flic ordinaire : de bons moments et des mauvais, plus d'engueulades que de compliments, d'emmerdements que de joies mais l'impression de servir, en dépit de tout, à quelque chose, de faire œuvre utile, même si cela n'apparaissait pas évident ».*<sup>85</sup>

La fonction est donc ainsi vécue comme ponctuelle, transitoire et ne paraît être que source de frustration professionnelle. Les motivations qui avaient amené le policier à choisir ce métier, sens de l'ordre, rêve d'une société meilleure, ne sont alors plus vues comme probantes. De plus, dès l'entrée dans la carrière, beaucoup de policiers ont été « mis en condition » sur la façon dont on allait comprendre leur action dans la société : *« Je pensais à la réaction de mes amis lorsqu'ils allaient apprendre « mon engagement » comme simple flic, cette fonction si décriée par les médias et méprisée par beaucoup de gens. A ceux qui étaient déjà au courant, j'avais dû répondre à leurs railleries par la plaisanterie, fatigué d'essayer de les convaincre ».*<sup>86</sup> Pire encore, la critique, ou plutôt les à priori idéologiques anti-policiers peuvent venir non pas seulement de simples membres de la société civile, mais de personnalités exerçant des métiers prescripteurs de jugements de valeurs : *« Mon guide était le professeur Lamblin, un jeune intellectuel féru de la pensée existentialiste. Lui envisageait pour moi une carrière universitaire. - Allez-vous enfin renoncer à entrer dans la police ? m'avait-il demandé lors du dernier cours de l'année, comme pour m'arracher in extremis aux griffes du Léviathan. - Non, monsieur. Je lisais dans son regard une profonde déception. - Vous avez tort de choisir un métier négatif, avait-il conclu ».*<sup>87</sup>

Nous sommes très loin d'une vision protectrice du rôle de la police. Penser la police comme un métier négatif est même en opposition complète avec cette idée. Le fait que ce commissaire se souvienne ainsi des propos de son mentor de l'époque, est

---

<sup>85</sup> André Cessac. *« Inspecteur Marnac, dit « Jos » flic ordinaire »*. Editions la pensée universelle, 1983. p.221-222

<sup>86</sup> Jean-Pierre Cléménçon : *« Les mémoires d'un policier inconnu »*. Editions des Ecrivains, 1999. p.12-13.

<sup>87</sup> Commissaire Leclerc : *« De l'antigang à la criminelle »*. Editions Plon, 2000. P.12-13

tout à fait symbolique d'un futur mal-être existentiel. De plus, le métier ne permet pas forcément d'obtenir une reconnaissance sociale. Pour les policiers, cette reconnaissance ne peut évidemment venir d'une réussite pécuniaire : « *Un riche commerçant, un riche médecin, un riche avocat ... Cela se dit, cela se voit, cela s'explique. Par la bosse des affaires, la science acquise, le talent. Un riche policier!... Les deux mots sont quasiment imprononçables tant leur accouplement contre-nature choque le bon sens et la conception universelle de ce qui reste de la moralité publique* ». <sup>88</sup> Elle ne peut également venir de l'image véhiculée sur lui : « *Quel étrange métier que celui de la police ! Un métier dont on parle tant et tant, avec sarcasme, ironie, crainte, condescendance, et qui est peut-être l'un des métiers les moins connus. Et que dire des hommes qui le pratiquent ! On en cite que les épaves, amenés par le vent de la honte sur la grève du scandale, ou les héros de roman, parés de vertus imaginaires. Il y a les autres, tous les autres, qui sont simplement des êtres normaux* ». <sup>89</sup>

Pire encore, non seulement il semble que les citoyens aient du mal à voir les policiers comme des gens « normaux », mais de plus, ils en ont une image peu sympathique : « *L'arrivée d'un policier dans un cercle qui ne l'est pas attise la curiosité et déclenche les murmures. Certes, on le reçoit courtoisement, mais ... il est un convive parmi les autres, mais ... En général, les présentations suscitent des réflexions d'une originalité discutable qui font douter de la réputation des français. Les sourires entendus et les coups d'œil complices accompagnent les « il peut être utile de vous connaître... » ou les « j'espère n'avoir jamais besoin de vous ... » sans compter les « brr ... brr... » en forme de frissons d'épouvante simulée, et les allusions au Croquemittain à l'usage des enfants turbulents : « attention, si tu n'es pas sage, le monsieur va te mettre en prison » ». <sup>90</sup>*

A l'appui de ces considérations sur la désillusion ressentie comme un élément important de la culture professionnelle policière, il faut bien voir que ce n'est pas seulement eux-mêmes personnellement qui sont mis en cause par cette image négative, mais aussi tous ceux qui les approchent, notamment leur propre famille : « *La vie privée de ces hommes en a souffert et celle de leur famille. On a dit que les enfants de flics essuyaient dans la cour de l'école les quolibets de leurs petits camarades. Bel exploit de parents inconscients qui distillaient ainsi le poison du mépris dans de jeunes cervelles. On a vu des agents de police ôter leur uniforme pour aller et revenir de leur travail* ». <sup>91</sup> On choisit d'être policier, mais à la limite on peut également parler de choix pour le conjoint. « *En tous temps, en tous lieux, on attend de lui l'exemple pour ce qu'il représente. Et les siens ne sont pas épargnés. Ils savent que les rayons du projecteur de la police les baignent de leurs reflets. « C'est la femme du flic du dessus ... » ». <sup>92</sup>*

Le fait que les enfants soient aussi marqués, dès leur plus jeune âge par cette connotation négative, ne peut qu'entretenir ce sentiment de désillusion à l'égard du travail effectué, et surtout à l'égard de ceux pour qui le policier pense s'être dévoué durant toute sa carrière : les citoyens.

---

<sup>88</sup> Honoré Gévaudan : « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.37.

<sup>89</sup> Ibid. p.21.

<sup>90</sup> Ibid. p.122.

<sup>91</sup> Ibid. p.123-124.

<sup>92</sup> Ibid. p.124-125.

## 2- La conception du métier

*« Le rôle de la police n'est donc pas seulement de réprimer, comme on le croît volontiers, mais surtout et d'abord de prévenir, de protéger, par l'observation, par la présence, par l'action. C'est par ces mots : observation, prévention, présence, protection, administration, que peut être défini le cadre général de la mission de la police ».*<sup>93</sup>

On ne peut être plus clair sur la mission protectrice qui s'attache à la police dans l'esprit des policiers tels qu'ils se décrivent. Mais cet aspect ne se limite pas à des considérations, somme toutes assez théoriques, sur le rôle que la police doit jouer parmi les différentes administrations de l'Etat. *« Pour autant qu'on veuille bien s'en donner la peine, on s'aperçoit que les violences urbaines accompagnent l'histoire du développement économique, social, et juridique du pays. En changeant de structure dans l'espace (les nomades devenant sédentaires, les chasseurs devenant cultivateurs), les habitants ont changé de statut social (serfs et sujets devenant citoyens) et ont défendu leurs libertés nouvelles sur un territoire déterminé. Dans le même temps, l'Etat, qui ne justifie fondamentalement son existence originelle que par la protection des habitants contre les agressions extérieures (invasions) et intérieures (complot, crime de sang) a ensuite élargi sa mission en remplaçant la vengeance individuelle par l'exercice d'une justice collective s'exerçant au nom du souverain, puis du « peuple français » ».*<sup>94</sup> Cet aspect, lié à l'histoire des institutions politiques et des sociétés, constitue un des points essentiels de la motivation des policiers à exercer leur métier. *« Quel beau métier, en effet, que celui qui vise à l'utilité sociale au nom d'une éthique, d'une morale dont la finalité est d'être au service de la collectivité ! ».*<sup>95</sup>

Cette fonction de protection sociale est vécue très différemment parmi les différentes « castes » de policiers. Ainsi, beaucoup de policiers considèrent que cette

---

<sup>93</sup> Willy-Paul Romain. *Le dossier de la police*". Librairie Académique Perrin, 1966. p.21

<sup>94</sup> Alain Bauer, cité par Richard Bousquet. *« Insécurité : les nouveaux risques »*. Editions l'Harmattan, 1988. p. 10

<sup>95</sup> Michel Baroin. *« La force de l'amour »*. Editions Odile Jacob, 1987. p. 28



fonction est plus du ressort de la police en uniforme, proche des gens et de leurs problèmes quotidiens, que d'une police peut-être plus « noble », mais détachée des réalités du terrain : « *Le gardien de la paix exerce un métier qui s'apprend dans la rue et non dans les livres. Et il ne peut la connaître qu'en la fréquentant constamment et non en restant à l'intérieur des postes. Il exerce une police préventive, par la seule présence de son uniforme, qui rassure la population alors que la police répressive est le fait des inspecteurs qui recherchent les auteurs de crime et de délits* ». <sup>96</sup> Mais, quels que soient les types de policiers concernés par cet aspect social, de façon générale, on peut dégager trois aspects professionnels liés à cette vision sociale des missions de police. Ces trois aspects apparaissent dans quasiment tous les écrits de policiers.

Les policiers tendent à considérer la police comme une institution publique inséparable par nature des autres institutions sociales, et inséparable de la société avec laquelle elle se trouve en interaction permanente. La police ne fait pas qu'être dans la société, elle rend service à celle-ci. C'est donc une entité sociale à part entière, mais c'est aussi une entité sociale tout à fait particulière, comme l'ont souligné de nombreux analystes de la culture policière : « *Le maintien de l'ordre, l'application des lois, la protection de la vie et de la propriété des citoyens sont essentiels au fonctionnement normal de toute société. C'est à la police que, traditionnellement, sont confiées ces tâches. La police présente donc la double originalité d'être la plus ancienne forme de protection sociale mais aussi le principal mode d'expression de l'autorité. Pour pouvoir s'acquitter convenablement de cette responsabilité, l'action de la police doit correspondre aux données sociales de l'époque et du pays où elle œuvre. Ceci veut dire que l'évolution de la police doit nécessairement suivre de près le rythme de transformation de la société globale* ». <sup>97</sup> Ainsi, la police n'est pas qu'une institution parmi d'autres au sein de la société, mais une institution spécialisée, dont les aspects sociaux et, nous le verrons ensuite, moraux, la place au cœur même de la vie en société.

D'autre part, dans les écrits de policiers, l'aspect social est inséparable de l'interrogation suivante : comment améliorer son efficacité dans l'exercice de sa mission sociale? Cette volonté de mieux faire, d'agir dans les meilleures conditions possibles est omniprésent. Le policier ne veut pas seulement agir, il veut aussi agir mieux. Cet aspect est un aspect culturel important : si la lassitude finit dans certains cas par l'emporter, c'est justement parce que le policier n'a pu atteindre ce but. Le policier ne vit pas « classiquement » son métier comme tout autre fonctionnaire. Il est, et on reviendra par la suite sur cette notion, dévoué à celui-ci. Ce dévouement le pousse à toujours vouloir améliorer sa pratique professionnelle quotidienne.

Un autre aspect de la culture policière est lié à l'incompréhension décelée entre d'une part les policiers, et d'autre part les citoyens qu'ils sont censés protéger. Pour les citoyens, le policier, en le protégeant individuellement et en protégeant la société, ne fait, après tout, qu'exercer son métier. Il n'a pas, lui, citoyen, à effectuer, pour quelque

---

<sup>96</sup> Maurice Vincent. « *La vie d'un flic* ». Jacques Grancher éditeur, 1982. p.12

<sup>97</sup> Hulsman, Rico, Rizkalla. « *Fonctions et tâches de la police* ». In « *Police, culture et société* », Editions des Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.11

raison que ce soit, d'actes de protection qui s'apparenteraient aux missions dévolues à la police, même s'il s'agit de se protéger lui-même ou de protéger ses propres biens. Encore moins, bien sûr, s'il s'agit des biens d'autres citoyens. Le policier doit effectuer son métier qui, à ses yeux est de le protéger, et si le moindre problème survient, le citoyen s'estime déchargé de toute responsabilité. Ce manque flagrant de civisme, est fort mal accepté par les policiers. Ils attendent, non seulement un minimum de reconnaissance pour le simple fait d'effectuer ce métier difficile, essentiellement tourné vers autrui (n'est-ce pas d'ailleurs, au premier degré, un métier dit de « service public » ?), mais aussi la reconnaissance de la compétence avec laquelle ils l'effectuent. Ils ne comprennent d'ailleurs pas que, étant les premiers concernés, les citoyens ne soient pas plus participatifs dans la prévention de ces mêmes délits et crimes. Il semblerait selon les policiers que toute participation des citoyens à la sécurité publique, que toute aide apportée à la police, soit vue non comme un acte d'entraide sociale, mais comme un acte de « collaboration » au sens le moins noble du terme, comme un acte de délation. Le citoyen qui aide, qui participe à la sécurité publique, est vu comme un « indic », non comme un citoyen responsable.

La première caractéristique est donc de définir la police, comme étant sans aucun doute, une institution sociale à part entière. On veut dire par là que non seulement la police fait partie intégrante du corps social, mais que ses actions sont par essence même, des actions sociales. En cela, la police est peut-être même, la première des « institutions sociales », même si les policiers sont loin d'être unanimes sur la portée à donner à l'aspect « assistance sociale » des missions de police. *« Ainsi, la police n'est pas seulement la conséquence de la société, elle en est un des éléments essentiels par le rôle qu'elle joue pour la sécurité des communautés, et si pendant longtemps ce fût là sa mission la plus importante, elle prend de plus en plus, à cause de l'évolution de la société, une place prépondérante dans la défense des libertés. Au risque de faire sursauter le lecteur, j'affirme que plus l'homme éliminera ses contraintes, plus il amenuisera ses servitudes, plus il acquerra de liberté, plus il aura besoin de la police pour faire respecter très justement les droits nouveaux qu'il aura conquis »*<sup>98</sup>

Le rôle social de la police est d'abord et avant tout, décrit comme un rôle de protection des droits et des libertés : *« Un rôle important du policier consiste à pourchasser voleurs, criminels, escrocs de toutes sortes, à protéger des bonnes mœurs, à réprimer les infractions à la circulation, à la salubrité, à l'hygiène. Cela fait aussi partie de la protection des libertés, chaque infraction étant ou pouvant être une atteinte à ces libertés dont chacun doit jouir pleinement, la liberté individuelle de chacun finissant là où commence celle des autres »*<sup>99</sup>. Ce rôle de protection des libertés n'est pas seulement décrit par ce policier un peu particulier, puisque syndicaliste, mais il est un thème récurrent de la majorité des écrits consultés.

Pourtant cet aspect social du métier ne va pas sans risques et sans problèmes. Le métier est difficile, peu valorisant, et va sans doute au fur et à mesure que les mœurs évoluent, devenir de plus en plus difficile à exercer : En effet, il semble bien que, étranger à toute responsabilisation personnelle, le citoyen ne compte plus que sur sa police pour résoudre tous les problèmes quotidiens de sécurité, qui pourraient survenir dans la société. Telle est la perception des policiers, en corroborant ce que les

---

<sup>98</sup> Gérard Monate. « La police. Pour qui ? Avec qui ? ». Editions Epi, 1972. p.13.

<sup>99</sup> Ibid. p.19.

observateurs de cette évolution peuvent analyser : « *Sur un plan plus général, l'enquête menée a permis de mettre en exergue l'immensité grandissante du champ et de l'intensité de la demande sociale en matière de sécurité. Des interventions sur des sujets tels que les petites nuisances de voisinage sont devenues particulièrement fréquentes et risquent très facilement de dégénérer. Tout cela s'ajoute à la hausse et à la diversification des formes et des actes de délinquance : Police ou Gendarmerie, il sera de toute façon difficile de continuer de faire face indéfiniment à toutes les nouvelles sollicitations, tant d'un point de vue qualitatif que d'un point de vue quantitatif* »<sup>100</sup>

Ces mêmes policiers se considèrent comme indispensables, et finissent par ne plus penser la société civile que comme un corps inerte, qui attend passivement d'être protégé, incapable qu'il est de se défendre par lui-même. Ceci est même perçu comme une attitude tout à fait volontaire de la part des citoyens, sans l'excuse d'éviter des formes d'autodéfense répréhensible par ailleurs. Il est question d'une forme d'indifférence, qui confine, selon les policiers, à la peur dans le meilleur des cas, mais, plus souvent, à la lâcheté devant le danger. Cela justifierait d'ailleurs que les policiers puissent se situer parfois moralement hors du cadre de la société, parce qu'ils se voient comme les derniers remparts entre la délinquance, jugée comme sauvage, et les citoyens, jugés comme pusillanimes et, de toute façon, encore une fois, incapables de se défendre par eux-mêmes. « [...] *la grande majorité des flics sont des hommes bons, honnêtes, respectueux des lois, convenables et qui aiment leur famille. Certains commettent peut-être un écart parfois, mais ce sont les seules personnes entre vous et la jungle* ». <sup>101</sup>

On peut dès à présent noter que tous les policiers que l'on a pu lire, sans aucune exception, considèrent qu'ils se situent entre le bien et le mal, en arbitres sociaux et moraux. Ils sont ceux qui, socialement, assurent la survie du groupe en protégeant les individus et les institutions. Ils sont ceux qui, moralement, permettent à la société de rester un corps civilisé. Cette conception du métier, défenseur et protecteur de la société, est un trait majeur de la culture policière : « *Il en reste pourtant et il en restera sans doute toujours de ces policiers passionnés par leur métier d'éboueur social, qui n'hésitent pas à se salir les mains pour sortir des caniveaux quelques-uns de leurs pollueurs. Qui d'autre au monde le ferait à leur place ?* ». <sup>102</sup> Les points de vue sont ici convergents. « *La police, cela implique une idée d'ordre et de règlement établis pour la sécurité et la commodité des citoyens. Faire de la police, c'est assurer la tranquillité des habitants en faisant respecter des lois édictées pour leur protection [...]* »<sup>103</sup>.

Mais cet aspect social ne se limite pas à ces considérations générales. Le policier pense certes, que son rôle est d'assurer la protection des citoyens, mais la question des moyens utilisés pour cela est également importante. Celui-ci, tout d'abord, refuse en général l'opposition classique, voire caricaturale, entre prévention et répression, opposition jugée non seulement stérile, mais encore, le plus souvent, comme fausse. On peut être amené à réprimer un acte délictueux pour prévenir un vol ou un crime, et

---

<sup>100</sup> François Dieu. « *La force publique au travail* ». Editions l'Harmattan, 1999. p.145.

<sup>101</sup> Robert Daley. « *Le Prince de New-York* ». Editions Albin Michel, 1990. p. 37

<sup>102</sup> Roger le Taillanter. « *Le Grand. Ma vie de flic* ». Editions Plon, 1995. p. 342

<sup>103</sup> Gérard Monate. « *La police. Pour qui ? Avec qui ?* ». Editions Epi, 1972. p.98.

ces deux aspects peuvent aller de pair au lieu d'être toujours vus comme opposés et inconciliables : *« L'heure est venue pour la police nationale de réinvestir les rues, les quartiers et les zones de non-droit qui se sont formées ici et là, sans même que l'on s'en rende compte. L'heure est également venue pour elle de jouer sur le registre qui lui est propre, la complémentarité des actions de répression et de prévention »*.<sup>104</sup>

Par ailleurs, le policier a le souci de différencier les membres du groupe social. Les citoyens ne sont pas égaux entre eux. Et si la loi est la même pour tous, son application ne peut se faire de façon identique, pour tous. Il faut différencier les catégories de citoyens auxquelles a affaire le policier. En cela, sa fonction s'apparente par bien des côtés, à ce que l'on appelle « l'assistance sociale » : *« Le département a d'énormes problèmes économiques. On essaye de ne pas mettre des amendes de neuf cents francs à des gens qui n'ont que trois mille francs par mois pour vivre. Une amende peut représenter quinze jours pour l'alimentation des enfants d'une famille modeste. On en tient compte, souvent notre meilleur bâton, c'est le sourire »*.<sup>105</sup>

Cet aspect social et humain du métier de policier, est tout à fait spécifique. Mais on constate que les policiers l'éclairent sous un jour très différent, selon la façon dont ils comprennent et vivent leur métier. Il y a ceux qui pensent que le citoyen est responsable, et qu'ils sont eux, policiers, là pour leur appliquer la loi républicaine. Et il y a ceux qui se voient comme la courroie de transmission entre l'Etat et le citoyen, et qui se permettent sinon de juger le contenu des lois qu'ils doivent faire appliquer, du moins d'en juger l'esprit, pour en faire parfois une libre interprétation. Ils peuvent ainsi être amenés à « fermer les yeux », lorsqu'ils le jugent socialement et moralement nécessaire. L'opposition entre ces deux conceptions est évidemment capitale : certains policiers nient ainsi toute conception d'assistanat social dans les missions de police, alors que d'autres considèrent, au contraire, que c'est une des bases de leur métier. La couleur politique des policiers n'est d'ailleurs pas ici en cause, ces deux conceptions étant présentes à droite et à gauche. On retrouvera ailleurs cette opposition de points de vue, lorsqu'on verra les rapports existant entre le monde politique et les policiers.

Prévention et répression, assistance et punition, sont vus comme tout à fait conciliables et sont des thèmes représentatifs de la façon dont les policiers entendent exercer leur mission. Ces mêmes missions sont pourtant souvent fort mal vécues par les policiers : La méfiance des citoyens à leur égard, le peu de moyens juridiques mis à leur disposition pour soutenir leurs actions, l'indifférence du monde politique, les conduisent souvent à voir la société dans laquelle ils évoluent, comme une entité en déliquescence complète, où ils seraient les seuls à tenter de sauver ce qu'il reste d'ordre, de justice, de civilisation. Quel que soit le genre des écrits de policiers consultés, cet aspect est très présent : la société semble évoluer plus en plus mal, malgré les efforts des policiers pour tenter d'enrayer justement ce mal. Ces aspects négatifs, dont sont jugés responsables tantôt les citoyens, tantôt les juges, toujours les politiques, sont des aspects que toutes les générations de policiers semblent avoir dénoncés. Nous n'avons, pour ce qui nous concerne, pas lu un seul écrit de policier qui ne décrive la société comme étant plus ou moins en perdition : A leurs débuts, disent-ils, la société était en meilleur état social et moral. Ce même état d'esprit se retrouve également dans les écrits de policiers étrangers que nous avons pu lire, et ce fait paraît capital pour bien comprendre la vision que le corps professionnel des policiers semble

---

<sup>104</sup> Jean-Louis Arajol. *« Mais que fait la police ? »*. Editions Minerve, 1995. p.38

<sup>105</sup> Un policier cité par François Dieu. *«La force publique au travail »*. Editions l'Harmattan, 1999. pp.43-44.

avoir de la société, de l'efficacité relative de sa mission, de l'utilité de son métier. Cet aspect est parfois si fortement marqué, qu'il peut aller jusqu'au catastrophisme : *« C'est pourquoi je n'hésite pas à prédire que notre paix sociale va se délabrer rapidement. Les français vont devoir s'y faire. Voir débarquer des bandes de zoulous dans des quartiers tranquilles va devenir monnaie courante. La police ne pouvant se trouver partout à la fois, il sera quasiment impossible d'empêcher les raids de ces vandales modernes. D'une manière générale, il faut s'attendre à une augmentation de l'insécurité au quotidien ; davantage de vols, de drogue et d'agressions en tout genre. Aucun gouvernement, de gauche ou de droite, ne pourra enrayer durablement ce processus, si l'on tient compte des réticences des français, même poussés à bout, à cautionner une politique de répression trop énergique. Par ailleurs, je suis persuadé qu'une embellie économique n'aura que peu d'effet sur la délinquance. Comme je l'ai déjà signalé, le criminologue Xavier Raufer a établi de façon irréfutable qu'aux Etats-Unis prospérité et criminalité pouvaient progresser de concert. Certes, il faudra bien rassurer l'opinion, ne serait-ce que pour des raisons électorales. On mettra sur pied de grandes opérations policières médiatisées ; beaucoup d'interpellations – inutiles puisque nos prisons sont déjà pleines – et de courts répit. On tentera d'imposer un black-out efficace sur les informations dérangeantes, comme c'est le cas depuis quelques années, mais ça ne changera rien, au contraire. Car le mal est bien installé : déracinement, échec scolaire, chômage, gommage progressif des références identitaires, éclatement de la cellule familiale ... Autant de métastases dont on empêchera difficilement le développement dans le corps social. Bien sûr aussi, les « mesures d'urgence » vont se multiplier. Jeunes à la campagne, à la montagne, à la mer, au concert. Du pain et des jeux, toutes sortes de jeux, pour gagner du temps en donnant le change. Et, derrière le paravent des bonnes intentions, toujours plus d'injustice envers ceux qui travaillent »<sup>106</sup>.*

Les policiers absolvent même parfois les délinquants de leur culpabilité, en rendant la société dans son ensemble responsable de cette situation jugée gravissime : *« Peut-être aurait-il fallu réfléchir avant de construire ces cités inhumaines, invivables, qui ne peuvent qu'engendrer l'ennui et la révolte ? Peut-être aurait-il fallu y songer à deux fois avant d'y installer aussi massivement des populations immigrées dont la religion et la culture s'accordent difficilement avec le mode de vie européen ? Il suffit d'imaginer ce que peut être la vie d'un adolescent dans l'un de ces ghettos de la banlieue des grandes villes. Les parents sont au chômage, ou en congé d'invalidité et vivent en s'enfonçant dans la résignation. Il perdent tout prestige aux yeux de leurs enfants, sont incapables de leur transmettre leurs propres valeurs traditionnelles et encore moins celles de leur pays d'accueil. Toutes ces carences entraînent la violence, le refus de l'école et de l'ordre social, la délinquance, le regroupement en bande. Aux yeux de ces enfants, le véritable modèle, c'est le caïd local, le dealer, et la véritable éducation, celle de la rue : le mensonge cultivé comme un art, les mauvais coups, les règlements de comptes, l'économie parallèle de la drogue. On voit ainsi apparaître une génération de délinquants de plus en plus jeunes, n'ayant aucune notion du bien et du mal et vivant dans un monde virtuel où ils transposent les images*

---

<sup>106</sup> Charles Pellegrini. Entretiens avec Serge Ferrand. « *Demain la guerre civile ?* ». Editions N°1, 1991. pp.199-200.

*de la télévision. Plongés dès leurs premières années dans une ambiance de violence et d'agressivité, ils y ont recours spontanément et sans limite, ce qui les rend imprévisibles et particulièrement dangereux »<sup>107</sup>.*

Et lorsque ce n'est pas la société organisée qui est responsable, c'est le comportement des citoyens eux-mêmes qui est mis en cause. L'accent est mis sur l'inhumanité des grandes villes. Le monde moderne, le changement de mentalités, poussent les citoyens à se couper les uns des autres, à s'ignorer, quand ce n'est pas à s'opposer. De toute façon, le manque de solidarité devient quelque chose de flagrant et d'indéniable, provoquant la disparition des liens qui fondaient le tissu social : *« Dans les localités de faible importance, où tout le monde se connaît et se côtoie, on se montre en général tout disposé à secourir son prochain et même à lui prêter main forte en cas de besoin. Nul n'oserait d'ailleurs se désintéresser ouvertement du sort tragique de quelqu'un de son voisinage, car il aurait conscience que son indifférence serait vite connue de la population entière. L'amour propre et la crainte du qu'en dira-t-on, davantage peut-être qu'un élan de générosité, incitent en principe les gens à adopter une attitude non critiquable. Dans les villes assez importantes et sur les routes, les réactions humaines sont d'ordinaire bien différentes, car l'anonymat dans lequel on se trouve favorise l'apathie et le détachement. Dans ces lieux, beaucoup feignent de ne rien voir ni entendre, ne tentent pas de s'opposer à des actes répréhensibles ou même parfois s'abstiennent de porter secours à un blessé. Afin de se donner bonne conscience, certains se disent que d'autres feront sans nul doute ce qu'ils ont hésité à faire eux-mêmes. En outre, étant des témoins inconnus de tous, ils ne courent même pas le risque d'être personnellement blâmés de leur passivité par quiconque »<sup>108</sup>.*

En revanche, le policier se voit, lui, en tant que personne comme en tant qu'institution comme socialement responsable. Il se définit comme un acteur important pour la sauvegarde des valeurs de la société. De plus, même s'il advenait que son action pratique fut vaine dans certains cas, le policier reste néanmoins, pour certains citoyens défavorisés plus particulièrement, le dernier lien qui les rattachent encore à la société. Il n'est plus ici question de répression, mais uniquement d'aide, d'entre-aide, dans une conception plus sociale que professionnelle du métier : ce qui importe ici au policier, c'est plus l'aspect humain d'aide aux « paumés », que l'aspect raisonné du métier, qui pourrait le pousser à exercer « froidement » ses missions : *« J'y ai vécu tant de jours difficiles, tant de soirées studieuses, tant de nuits blanches que le souvenir ne peut se libérer d'une charge d'amertume. J'ai le sentiment d'y avoir tout connu : les réclamations des plaignants qui poireautaient debout, les protestations du personnel submergé, les silences du personnel absent, les exigences d'un patron « absolu ». Mes lacunes. Mes impuissances. J'y ai croisé des paumés de toutes les sortes, habitants des régions frontalières de l'honnêteté. Une frontière ? Quelle frontière quand il s'agit de ballottés de la vie, sans intelligence et sans courage ? Quand il n'y a que la chance ou la malchance qui dessine le chemin ? J'y ai reçu des petites gens en difficultés, ceux qui ont tant besoin d'appui, de chaleur humaine. J'y ai découvert ce qu'était la détresse. J'ai essayé d'aider. Essayé »<sup>109</sup>.*

---

<sup>107</sup> Mireille Ballestrazzi. *« Madame la commissaire »*. Editions Presses de la cité, 1999. p.102.

<sup>108</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité »*. Editions du Champ de Mars, 1984. p.140

<sup>109</sup> Gérard Bernardie. *Policiers ou forçats ?*. Editions Segquier, 2000. p.14

Ceci conduit au deuxième aspect. Comment améliorer l'exécution des missions de sécurité dévolues à la police? Il faut, pour cela, aux yeux des policiers, impliquer trois acteurs. D'abord, les policiers eux-mêmes, en tant qu'acteurs privilégiés de la protection sociale : *« D'ailleurs, puisque la police se targue d'être la protectrice vigilante de l'ordre social, qu'elle agisse donc avec acharnement et perspicacité pour remplir efficacement son rôle. A quoi bon disposer d'un corps réputé qualifié pour les recherches criminelles si l'on ne peut guère compter sur lui lorsque, précisément, cet ordre social se trouve dangereusement perturbé ? »*.<sup>110</sup> D'autre part, tous les membres de la société, quels qu'ils soient, qu'une plus grande responsabilisation devrait impliquer dans ce rôle de protection sociale. On ne peut demander, sous prétexte qu'il s'agit d'un des aspects de leur profession, aux seuls policiers, de faire les efforts nécessaires à l'amélioration d'une situation sociale jugée comme négative. Le travail à effectuer nécessite l'implication des parents en tout premier lieu bien sûr, mais aussi de tous les corps sociaux concernés : *« Cette intégration se fera par une nouvelle perception des institutions, non pas ressentie comme un acharnement de plus mais comme dispensatrice de mieux. Ainsi, un travail de fond par tous les partenaires (écoles, éducateurs, assistantes sociales...), à commencer par les parents, est nécessaire afin de donner des repères et des normes, et aussi définir les rôles de chacun (citoyens et policiers) »*.<sup>111</sup>

Il faut insister sur le rôle capital que doivent jouer les citoyens eux-mêmes aux yeux des policiers. Ces citoyens sont à la fois demandeurs et bénéficiaires de sécurité. Ils se doivent donc d'être les plus sensibles à ces préoccupations sécuritaires, et d'adhérer les premiers aux valeurs sociales incarnées par la police : *« Je ne peux m'empêcher, dans ces moments là, de rêver à une police plus humaine, à une osmose avec un public plus sensible à notre mission et surtout plus responsable dans ses agissements quotidiens »*.<sup>112</sup>

Qu'est-ce qui empêche cela de se réaliser, sinon totalement du moins pour l'essentiel? Beaucoup de choses évidemment. Néanmoins, sans établir une liste exhaustive des difficultés qui contribuent à une mauvaise compréhension du rôle de la police, certaines sont particulièrement soulignées dans les écrits de policiers. Il y a, d'abord, la routine du métier en lui-même : *« Il y a prévention « des » crimes et prévention « du » crime. Chaque sorte d'infraction peut être concernée par une prévention spéciale. On prévient le vol à la tire en conseillant aux touristes de boutonner leurs poches ; on limite les vols de voiture en perfectionnant les fermetures de portières ; on évite les attentats contre l'aviation civile en fouillant les passagers et en inspectant les bagages. C'est souvent très simple et ce peut être très efficace, à condition d'être appliqué rigoureusement. Mais la routine, le manque de vigilance sont les ennemis de cette prévention ponctuelle : dès qu'elle se relâche, la criminalité augmente »*.<sup>113</sup>

D'autre part, il y a un problème peut-être encore plus grave, car il se situe en amont. Il s'agit de la vision que les policiers eux-mêmes ont des missions de protection et de prévention qui leur sont assignées : *« Pourquoi un code de*

<sup>110</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.150

<sup>111</sup> Michel Felkay. *« Les interventions de police dans les zones de cité urbaines »*. Editions l'Harmattan, 1999. p. 8

<sup>112</sup> Jean Boughougal. *« Un flic chez les paumés »*. Editions France-Empire, 1984. p.60

<sup>113</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande truanderie »*. Editions Stock, 1998. p.387.

déontologie ? Parce qu'un policier est au service de son pays, dans le cadre des lois, des règlements, des principes généraux du droit, en respectant les droits de l'homme. Sa mission essentielle est de veiller à ce que la paix règne, à ce que chacun puisse vivre tranquille. C'est dire combien le rôle de policier est important pour la sécurité des autres. Je crois effectivement qu'il n'y a rien de plus noble que cette tâche. On imagine le plus souvent le policier frappant avec sa matraque. Ce n'est pas son rôle. Sa mission est de se trouver sur le terrain, au contact le plus direct avec les gens, pour que le calme l'emporte sur le désordre. Dans nos démocraties, il faut donner la priorité à la formation dispensée dans les écoles de police, faire prévaloir l'action préventive et éducative sur l'aspect répressif de la fonction. Ce n'est rien d'autre que prendre en considération son rôle social. Nous sommes là pour secourir les personnes dans la misère, essayer de voir avec elles comment on peut les aider. Combien ai-je reçu de personnes venant me demander de les aider à trouver du travail ! La police est aussi vieille que le monde. Elle est née le jour où les hommes ont constaté que les collectivités humaines ne pouvaient vivre ensemble sans que des règles soient appliquées. Pour les faire respecter, il fallut créer des vigiles, des policiers »<sup>114</sup>. La noblesse du métier, est ici fortement marquée. Le policier sert son pays, il protège, il agit dans un cadre légal. Mais, pour cela, il faut former les policiers, leur faire comprendre que ce métier n'est pas comme les autres, qu'il comporte une part de dévouement auquel s'ajoute l'exercice de la force, et que ces deux aspects concomitants en font la spécificité. Lorsque nous parlions de l'amont, nous pensions à cet aspect éducatif, souvent peu ou mal pris en compte. Pourtant, cet aspect est capital pour pouvoir, de façon pragmatique, faire prendre conscience à tous les policiers de ces aspects sociaux dans leurs missions de sécurité publique : « Peut-être simplement faut-il repenser le rôle quotidien de ce qu'on appelle les forces de l'ordre, leur insertion dans la population, le recrutement en leur sein d'un plus grand nombre d'éléments issus de minorités défavorisées. A condition, bien entendu, qu'ils soient convenablement intégrés et instruits. On rejoint là l'immense problème de l'éducation »<sup>115</sup>.

Le dernier aspect pratique qui semble poser problème pour que policiers et citoyens s'accordent sur le rôle que chacun doit jouer, tient peut-être au fait que ces mêmes policiers paraissent quelques fois coupés du milieu dans lequel ils évoluent. Si la population ne les voit que comme un corps à part, détaché d'elle, il n'est plus possible de comprendre la police comme impliquée dans la vie sociétale quotidienne. De plus, la vie dans un petit village, pose des problèmes de sécurité ponctuelle très différents de ceux des grandes villes, car en cas de problème grave, les policiers, souvent en nombre insuffisant, ne peuvent pas compter sur la solidarité des citoyens : « Les policiers qui opèrent dans ces petits commissariats, originaires du terroir, sont avant tout soucieux du maintien de l'harmonie ambiante, sachant qu'ils seraient les premières victimes si des troubles venaient à apparaître, face auxquels ils seraient vite dépassés, ne serait-ce que pour une question de nombre de fonctionnaires effectivement en activité à un moment donné »<sup>116</sup>.

<sup>114</sup> Michel Baroin. « La force de l'amour ». Editions Odile Jacob, 1987. pp.39-40.

<sup>115</sup> André Bossard. « Carrefours de la grande truanderie ». Editions Stock, 1998. pp.387-388.

<sup>116</sup> François Dieu. « La force publique au travail ». Editions l'Harmattan, 1999. p.70.



A ceci s'ajoute l'incompréhension réciproque qui existe entre les citoyens et la police, quant au rôle que chacun doit jouer dans l'organisation de la société. Si le citoyen ne connaît pas, ou ne respecte pas sa police, comment peut-il comprendre le rôle préventif que celle-ci joue au même titre que son aspect répressif ? Les policiers sont d'ailleurs les premiers à s'en rendre compte et à le regretter. *« Quand, mon Dieu, les citoyens de ce pays auront-ils compris que notre tâche essentielle consiste à les aider ? »*<sup>117</sup>

Pourtant, l'insécurité devrait être combattue de façon tout à fait claire et évidente par l'ensemble des citoyens. Bien sûr, on peut considérer que pour les policiers c'est leur profession, et qu'il est donc assez logique qu'ils soient au premier plan de ce combat. Mais les citoyens ne sont-ils pas les premiers concernés par ce même combat ? Cette insécurité est trop souvent liée aux préjugés ou aux réalités de l'exclusion, de l'inégalité devant la loi et l'ordre. La disparition, ou, tout du moins, la lutte contre l'insécurité, est le but que tous, policiers, hommes politiques, juges et citoyens, devraient considérer comme prioritaire pour la sauvegarde du corps social. Les policiers ici sont proches de ce que les analystes peuvent révéler dans leurs travaux : *« L'insécurité peut être appréhendée, il est vrai, comme une atteinte aux principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité. Menace pour l'individu dans son intégrité physique comme dans ses possessions, l'insécurité érode la liberté qui, sous l'emprise de la violence et de la peur de la violence, voit ses manifestations perdre de leur effectivité, de leur consistance. Ainsi, quelle est la portée, la signification de la liberté d'expression ou de celle de réunion quand l'individu se cloître chez lui, déserte l'espace public de peur d'être victime d'une agression ou d'un cambriolage ? Produit de l'exclusion et de la précarité, l'insécurité a également tendance à rendre plus précaire, plus insupportable la vie des plus démunis. Parce qu'elle frappe d'avantage ceux qui, du fait de la misère et du chômage, sont contraints de vivre, de survivre dans les quartiers les plus délabrés de nos villes, l'insécurité apparaît comme un puissant facteur d'accentuation des inégalités sociales. Enfin, en instaurant la méfiance, la crainte, voire l'antagonisme dans les relations interindividuelles, l'insécurité constitue un véritable pied de nez, un repoussoir, un démenti à l'idée d'une société fondée sur des valeurs de fraternité et de solidarité. Pour tout ou partie de ces raisons, le conservateur comme le progressiste sont alors enclins à considérer l'insécurité comme une menace pour la société, voire même comme leur ennemi particulier, leur bête noire congénitale. Aussi, au moins au niveau de sa justification, la lutte contre l'insécurité relève-t-elle du domaine du consensus, même si ce dernier ne résiste guère à la confrontation des solutions et remèdes à apporter au progrès de la délinquance »*<sup>118</sup>.

Pourtant, malgré ce consensus, les policiers savent bien qu'ils ne peuvent guère compter que sur eux-mêmes. Etre des professionnels de la sécurité, semble dégager de toute responsabilité les citoyens, alors qu'ils sont concernés au premier chef. Les policiers savent d'ailleurs, que le meilleur moyen qu'ils puissent trouver pour lutter contre la délinquance, est le simple fait d'exister physiquement et socialement : *« La police est dissuasive du seul fait de son existence et préventive du seul fait de sa présence physique. Ce que l'on nommait naguère la peur du gendarme. Elle n'a*

---

<sup>117</sup> Jean Boughougal. *« Un flic chez les paumés »*. Editions France-Empire, 1984. p.60

<sup>118</sup> François Dieu. *« Politiques publiques de sécurité »*. Editions l'Harmattan, 1999. p.59.

*jamais empêché les crimes ou délits de se commettre* ». <sup>119</sup> Néanmoins, cet aspect relationnel entre la police et les citoyens, ne peut être aisément vécu à sens unique. Les policiers désirent une relation plus profonde avec les citoyens dont ils assurent la protection. L'idéal serait une relation à double sens, même si elle peut être source de problèmes professionnels et sociaux : d'un côté, la recherche d'une plus grande convivialité avec la population peut être enrichissante pour une meilleure compréhension et une meilleure acception de ses missions, mais d'un autre côté, cette même recherche de convivialité peut porter atteinte à l'autorité et à la distance que nécessite l'exercice du métier. *« Il y a aussi, indéniablement, l'attention soutenue que portent les policiers à ne pas se couper de la population pour de petites brouilles. Cette attention est déterminée pour des raisons d'efficacité professionnelle : « On n'est pas là pour jouer des cow-boys. C'est pas le but d'être comme une force d'occupation, il faut faire la part des choses. Je préfère notre rôle qui est presque celui d'un juge de paix ».* Les policiers considèrent que le climat relationnel que créerait entre eux et la population un trop grand formalisme dans le cadre de vie convivial serait plus nuisible qu'autre chose pour le sentiment de quiétude sociale, comme pour l'accès au renseignement quand il y a problème et des fauteurs de trouble à rechercher. L'attention portée au maintien d'une qualité de relation avec la population et aussi mue, dans certains cas, par des considérations plus personnelles : quand un policier est réaffecté après vingt-cinq ans de service dans une ville dont il est originaire, où il a sa famille, où il est allé à l'école avec ceux qu'il croise dans la rue, et où il compte prendre sa retraite, qu'il souhaite paisible, dans les années ou les mois qui suivent, il ne ressent pas forcément le besoin de faire du zèle » <sup>120</sup>.

D'ailleurs, même si elle est évidente, cette autorité n'est pas synonyme pour autant de reconnaissance de la part du citoyen. Les policiers en ont tout à fait conscience : l'immense majorité des citoyens ne paraît pas tenir gré du dévouement des policiers : *« La police est, et devient chaque jour davantage, une institution protégeant et secourant les particuliers. Elle met sa puissance au service des faibles et de tous ceux qui courent un danger. Elle fait souvent preuve dans cette tâche d'un grand dévouement et d'un pur désintéressement. Cette action sociale et humaine, qui ne peut tout de même passer inaperçue, s'exerce dans de multiples circonstances de la vie courante. [...] Mais ce rôle d'entraide sociale ne retient pas suffisamment l'attention, bien qu'il soit parfois évoqué par la presse et la télévision. En tout cas, cette activité inspire peu de reconnaissance durable, sauf peut-être à ceux qui en sont directement les bénéficiaires ».* <sup>121</sup> Ce manque de reconnaissance est d'ailleurs l'un des points les plus mal vécus par les policiers. Ils se dévouent, ils risquent leurs vies, et les citoyens ne leur manifestent qu'une indifférence à peine masquée, quand ces mêmes citoyens ne sont pas à la source des problèmes : *« Ce ne sont pas seulement les négligences et les imprudences des particuliers qui, en facilitant l'activité des délinquants, donnent un surcroît de travail à la police et à la gendarmerie. L'indifférence, qui se manifeste trop souvent à l'égard de ceux qui sont en train de subir un dommage corporel ou matériel, a aussi pour conséquence d'alourdir la tâche des services répressifs ».* <sup>122</sup>

Cette indifférence, cette passivité, est fortement dénoncée par les policiers. Le citoyen, qui devrait être reconnaissant envers sa police, est le plus souvent décrit

<sup>119</sup> Robert Mesini. *« Mémoires de flic »*. Editions Albin Michel, 1991. p. 263

<sup>120</sup> François Dieu. *« La force publique au travail »*. Editions l'Harmattan, 1999. p.44.

<sup>121</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.105

<sup>122</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité »*. Editions du Champ de Mars, 1984. p.139

comme presque indigne d'être protégé : *« Il advient que plusieurs personnes en même temps soient les témoins directs d'actes de violence commis sur la voie publique et restent malgré tout totalement impassibles. Nul ne se décide à porter secours à la victime ni à neutraliser ceux qui s'attaquent à elle. Quelque fois, des badauds s'agglutinent même pour regarder sans broncher des scènes d'une brutalité extrême, qui devraient pourtant les indigner au plus haut point et les déterminer à s'interposer. On dirait qu'ils assistent à un spectacle et l'on peut d'ailleurs se demander si quelques uns d'entre eux n'éprouvent pas un plaisir morbide, puisqu'ils restent là sans bouger au lieu de continuer leur chemin. Du fait de leur nombre parfois assez important, il leur serait difficile d'invoquer la peur pour justifier leur passivité »*.<sup>123</sup>

On est alors très loin d'une compréhension réciproque entre policiers et citoyens de ce que devraient être socialement, d'après les policiers eux-mêmes, le rôle et la place de la police tels que les résume la déclaration suivante : *« C'est en faisant du policier celui que l'on appelle en cas de besoin, c'est en faisant de lui le protecteur de la cité, c'est-à-dire celui chargé de neutraliser ceux qui vivent en marge de la loi pour que les autres vivent librement dans la plénitude de leurs droits, que l'on forgera cette conviction : la présence du policier n'est pas une entrave à la liberté, mais bien au contraire, une garantie de cette liberté »*<sup>124</sup>.

---

<sup>123</sup> Fernand Cathala . *« La police face à la criminalité »*. Editions du Champ de Mars, 1984. pp.141-142

<sup>124</sup> Gérard Monate. *« La police. Pour qui ? Avec qui ? »*. Editions Epi, 1972. p.22.

### **3- Les fondements du métier**

L'exigence morale que les policiers lient à la pratique de leur métier, est tout à fait capitale. On ne parle pas ici d'une morale professionnelle attachée au métier, mais, tout simplement, de la morale prise au sens large, telle qu'elle est (ou devrait être) présente dans l'éducation délivrée par les parents, dès le plus jeune âge: « *Lorsque j'étais enfant, dans la morale qu'on nous inculquait au quotidien, le vol représentait, avec l'homicide, le mal absolu. « Bien mal acquis ne profite jamais », nous disaient nos mères* »<sup>125</sup>. Cette référence à la morale « familiale » traditionnelle est présente dans quasiment tous les écrits de policiers. Ceux-ci attachent énormément d'importance au fait que la société soit composée d'individus, pour qui les notions de bien et de mal, d'honnêteté ou de vice devraient être tout à fait claires. L'apprentissage familial est pour cela, à leurs yeux, capital. Il est également très important selon eux que, grâce à ces notions clairement établies, les citoyens puissent être, et s'estimer eux-mêmes responsables de leurs actes au sein de la société. Il faut pour cela avoir appris et accepté les règles de fonctionnement individuelles et collectives de la vie en société. On ne vole pas par hasard, on ne tue pas par hasard, de la même façon qu'on ne se conduit pas honnêtement et moralement bien par hasard.

De façon plus générale, la question qui fait également débat, n'est pas uniquement ce que l'on entend par « morale » au sens large, mais aussi ce que les policiers en comprennent dans leur culture professionnelle. De plus, par rapport à cette vision particulière, il faut essayer de saisir quelle en est la retranscription dans la société civile, c'est-à-dire la compréhension par les citoyens de ce que les policiers appellent eux, la « morale ». Il peut ici y avoir facilement décalage. Les policiers peuvent penser, étant les défenseurs de l'ordre et du bon droit, qu'ils ont forcément raison dans l'application pratique qu'ils font de la loi. C'est en tout cas ce qu'ils déclarent dans leurs écrits. Pour les citoyens, selon ce qu'ils en disent, cette même application de la loi peut être ressentie comme une atteinte à la liberté individuelle, à la liberté

---

<sup>125</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande truanderie* ». Editions Stock, 1998. p.34.

d'appréciation de ce qui est juste et bien. Ainsi, se créent même parfois des images extrêmes, où le policier est décrit comme « fasciste », et le citoyen comme « anarchiste ». Il peut ainsi y avoir un risque de voir la police « *imposer sa conception de l'ordre et de la sécurité publique* », à la société, au nom de la perception du « bien » de celle-ci, telle qu'elle l'interprète. Certes, cette dérive peut être limitée par le « retour d'information » que constituent les réactions du public, mais celles-ci ne sont pas toujours faciles à déchiffrer, notamment lorsque la police se retrouve en face d'une société divisée, aux « messages » disparates, sinon contradictoires ». <sup>126</sup> Se posera par la suite alors, la question du contrôle de la police elle-même, puisqu'elle s'estime détentrice d'une conception qu'elle juge effective et non subjective, de la notion de « bien », de la notion de « morale », et de celle de « justice ».

Le fait que les policiers aient une idée plus ou moins indéfinie et floue de « la morale », tout en s'y référant en permanence, est indéniable. Pourtant, ce sentiment d'être un référent moral dans la société est un élément capital pour comprendre ce qu'écrivent les policiers. C'est d'ailleurs un des aspects de leur culture professionnelle, qui fonde leur isolement relatif au sein de la société. Selon Skolnik, « *par définition, on demande au policier d'appliquer des lois qui représentent la moralité. En le faisant, il exerce une pression sur les citoyens dont la réaction typique consiste dans le rejet de l'autorité qu'il incarne, ce qui accroît son obligation d'affronter le danger. C'est ainsi qu'une partie de l'isolement social du policier peut être attribué aux décalages qui existent entre les règles morales de la société d'une part, et les normes que doit incarner le policier d'autre part* ». <sup>127</sup> Cet isolement relatif est d'ailleurs un produit de leur culture professionnelle, dans la mesure où ils se décrivent eux-même comme étant à part dans la société, et, de plus, comme étant détenteurs d'un plus grand sens moral que n'importe quel autre citoyen : « *A la question « les policiers ont-ils davantage le sens du devoir que la majorité de la population ? », les résultats bruts révèlent qu'une majorité des commissaires de police considèrent que les policiers ont un sens du devoir supérieur à celui de l'ensemble de la population. Les réponses positives sont en effet particulièrement importantes. Dans 816 cas, soit 90%, les personnes interrogées estiment que le sens du devoir est plus élevé chez les policiers qu'ailleurs. Ces réponses sans ambiguïté pousseront à conclure que les commissaires de police ont le sentiment d'appartenir à un corps qui constitue une « élite morale ». Les réponses négatives sont très minoritaires, 9% ».* <sup>128</sup>

De même, une étude menée par Dominique Monjardet sur la culture professionnelle des policiers, montre que « *si l'honnêteté n'est désignée comme la « première qualité » attendue du policier que par 35% des entrants [dans la police], elle est plébiscitée par 63% des sortants* ». <sup>129</sup> Cet aspect élitiste est capital car il rejoint une donnée fondamentale : comment les policiers vont-ils voir la société, et donc quel aspect de la morale publique vont-ils retenir à la suite de cette expérience vécue. Finalement quelles seront les références « morales » qu'ils vont alors appliquer à la société ?

---

<sup>126</sup> Jean-Louis Loubet del Bayle. « *La police. Approche socio-culturelle* ». Editions Montchrétien, 1992. p.108

<sup>127</sup> Georges Portelli. « *Portrait socio-culturel des commissaires de police* ». Publications du CERP, 1986. p.45

<sup>128</sup> Ibid. p.163

<sup>129</sup> Dominique Monjardet. « *La culture professionnelle des policiers* ». In « *Police, Ordre et sécurité* ». Revue française de sociologie, Juillet-Septembre 1994. p.401

Ils auront d'autant plus de mal à faire régner l'ordre et à asseoir leur autorité, que la police en tant qu'institution étatique de premier rang, subit de plein fouet tous les changements de la société. En étant le garant de la pérennité des institutions, elle devient peu ou prou du même coup, le garant des traditions sociales et morales de cette société. Elle se trouve à la fois ainsi en permanence, au confluent de toutes les demandes de variations qualitatives de la société, et de toutes les demandes d'intangibilité des traditions. Les policiers semblent avoir une conscience plus ou moins floue de cela, et il faut trouver dans l'analyse théorique la confirmation de ces faits : *« On a souligné souvent la mutation des valeurs morales, dont serait le théâtre la société contemporaine, et qui apparaît particulièrement aigu depuis le milieu des années 60. Peu d'institutions sociales y apparaissent aussi sensibles, se trouvent dans des positions aussi stratégiquement importantes que la police. Les policiers doivent réagir en véritables sismographes aux mouvements affectifs profonds qui se déroulent au niveau de la conscience collective et au sein des diverses sous-cultures qui composent une société. Chaque société a des traditions qui influencent, d'une manière décisive, l'histoire et la culture nationales »*.<sup>130</sup>

Ainsi, il semble bien que l'exercice professionnel du métier, loin de faire changer d'avis le policier, le confirme dans l'idée souvent pré-établie chez lui, que la société n'est moralement pas bonne, et qu'il est le garde-fou qui, « socialement » et « moralement », permet à celle-ci de ne pas sombrer dans le chaos. Ce qui, à ses yeux, rend ceci encore plus flagrant, c'est le fait que le bien et le mal ne sont pas clairement et nettement distingués par la population. Dans leurs écrits, les policiers décrivent souvent les gens comme étant atteint d'une sorte de cécité morale, pour tout ce qui les touche et les concerne personnellement. Les règles semblent toujours avoir été établies pour les autres. Ce qui est valable pour la collectivité ne paraît pas devoir l'être à soi-même. Bref, aucun citoyen, aux yeux des policiers, ne s'estime jamais responsable personnellement de quoi que ce soit de répréhensible. Il existe un ouvrage tout à fait révélateur de cet état d'esprit supposé des citoyens. Robert Mungoly, en écrivant *« Policier de la route »* met en permanence l'accent sur le non-respect des règles de circulation des usagers de la route, non respect qui trouve toujours pourtant justification à leurs yeux sous des prétextes qu'il juge lui, tout à fait fallacieux.<sup>131</sup> De plus, parfois, des gens apparemment honnêtes, respectés et respectables, peuvent s'avérer être dans la vie réelle moralement bien pires que beaucoup de repris de justice : *« Beaucoup de gens ont tendance à croire que la société comprend deux catégories bien distinctes de personnes, à la fois du point de vue de leur comportement et de leurs moyens d'existence. On trouverait, d'une part, les gens qui vivent du produit de leur travail ou très exceptionnellement de leur fortune et, d'autre part, ceux qui, bien moins nombreux certes, tirent la majeure partie de leurs ressources d'activités malhonnêtes et sont, de ce fait, des délinquants plus ou moins professionnels. Il y aurait donc les honnêtes gens qui se gardent d'enfreindre les lois pénales et les individus qui passent le plus clair de leur temps à violer les règles sociales pour assurer leur subsistance et surtout pour pouvoir dépenser à leur guise et satisfaire tous leurs caprices. Il s'agit là évidemment d'une simplification bien trop sommaire. La réalité est beaucoup plus complexe et la frontière entre les bons et les*

---

<sup>130</sup> Denis Szabo. *« Police, culture et société »*. Presses de l'université de Montréal, 1974. p.8

<sup>131</sup> Robert Mungoly. *« Policier de la route »*. Editions France-Empire, 1972.

*méchants à peu près impossible à fixer. Certes, il y a des individus qui s'adonnent à la délinquance durant un temps plus ou moins long de leur existence et qui n'exercent donc aucune profession régulière. Ce sont des hors-la-loi habituels qui partagent en principe leur vie entre des séjours en prison et périodes de liberté au cours desquelles ils reprennent en général leur malfaisante activité. En revanche, parmi les gens qui paraissent mener une existence parfaitement normale, il s'en trouve un certain nombre qui, à l'insu de leur entourage et quelque fois même de leurs famille, se livrent occasionnellement à des actes répréhensibles divers. Les délinquants de cette sorte ont donc une double vie, régulière et condamnable à la fois, et sont la plupart du temps très bien considérés par ceux qui les côtoient, que ce soit sur le plan professionnel ou a titre privé ».*<sup>132</sup>

On voit bien l'aspect professionnel très marqué et très particulier du policier. Il pense être celui qui reste le seul à être capable, au sein de la société, de déceler le citoyen réellement honnête du tricheur. Il lui arrive d'ailleurs, de son propre aveu, de sombrer parfois dans un total manichéisme, considérant les citoyens comme soit coupables soit innocents, sans aucune circonstance atténuante. Ou, il peut, à l'inverse, se mettre à considérer tous les citoyens comme potentiellement suspects. Si ces mêmes citoyens n'ont pas encore commis d'actes délictueux, c'est par « peur du gendarme », et non par esprit civique ou moral. Il se voit et se considère comme le gardien du temple de la moralité publique. Il doit donc, jouer un rôle unique de « régulateur social », selon l'expression même de l'un d'entre eux : *« Chargé de la sécurité, responsable de la tranquillité publique, le policier constitue le dernier rempart d'un dispositif de défense sociale dont l'efficacité paraît compromise. Témoin de toutes les violences, les exigences de sa mission le condamnent à faire figure de réactionnaire. L'est-il vraiment ? Certainement pas pour des raisons professionnelles ! S'il est vrai qu'il défend les valeurs traditionnelles, s'il refuse les excès qu'interdit la loi, il doit protéger le citoyen tout autant contre le fascisme que contre l'anarchie. Régulateur social, il n'est pas fatalement un instrument d'oppression ».*<sup>133</sup>

Le même auteur étend cette dénonciation morale aux institutions, au rôle particulier que le policier joue dans la hiérarchie des pouvoirs constitués que sont la justice et le pouvoir politique. Il n'y a pas que dans la société civile que des individus sont susceptibles de mal tourner. Le monde politique, la justice, la haute administration, de par le pouvoir qu'ils détiennent, peuvent être tentés de ne pas appliquer certaines lois qu'ils ont pourtant eux-mêmes votés, lorsque celles-ci les concernent. Ils peuvent aussi tenter de bénéficier d'un certains nombre de « passe-droits », par le biais de leurs relations. La moralité publique est là, plus que nulle par ailleurs, aux yeux des policiers, en grand danger. Si le policier cède, s'il n'arrête pas des personnalités qui viendraient à commettre des délits, s'il « passe l'éponge » sur des actes commis par des supérieurs hiérarchiques, il se renie lui-même dans sa fonction de garde-fou social et moral : *« Comment faut-il espérer atteindre la perfection ? Le fonctionnaire de police est dans une position délicate. Lorsque son intervention a pour but de satisfaire la masse, tout va pour le mieux. Dès qu'il est obligé de s'opposer à certains individus ou associations et qu'il heurte des intérêts, il est tout de*

---

<sup>132</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité »*. Editions du Champ de Mars, 1984. pp.179-180

<sup>133</sup> Guy Denis. *« Citoyen policier »*. Editions Albin Michel, 1976. pp.177-178

*suite vilipendé et se retrouve avec sa solitude. Quelles que soient les critiques proférées contre lui, le policier joue un rôle social primordial. Entre le fait et le droit, au point de convergence de la séparation des autorités administratives et des autorités judiciaires dont il est, dans les deux cas, un serviteur sollicité, au milieu de ses administrés qui le connaissent et l'observent, il doit faire appliquer la loi avec toute la rigueur que le service impose. Heureusement qu'il peut encore opérer avec toute la souplesse désirable car il est, quand il sait cultiver son indépendance, dégagé des contingences politiques les plus contraignantes. Seuls, les fats, les ambitieux ou les timorés se laissent séduire par les sirènes du pouvoir ou inféoder aux roitelets politiques »<sup>134</sup>.*

On retrouve également très souvent dans les écrits de policiers la dichotomie entre ce que les policiers entendent par « morale », et celle communément admise par les citoyens ou par les autorités politiques. Ainsi, lorsque Charles Pellegrini déclare : *« J'étais dans la peau du jeune commissaire toujours prompt à défendre la loi quitte, parfois, à la confondre avec la morale, deux notions parallèles qui ne se rejoignent pas toujours ... »<sup>135</sup>*. Le sous-entendu qu'il laisse apparaître de façon transparente est tout à fait symptomatique : les lois écrites et votées ne seraient pas toujours exemptes de partis pris idéologiques, on ne peut vraiment accorder une totale confiance aux hommes politiques. La morale telle qu'elle devrait exister n'est pas toujours en conformité avec les textes existants. Ainsi, par exemple, le même auteur, comme beaucoup d'autres, aborde la question des moyens parfois « musclés » utilisés par la police pour obtenir des aveux, en exposant un point de vue qu'il juge moralement conforme à une éthique policière tout à fait particulière : *« La seule véritable exigence morale que j'ai manifesté dès le début auprès de mes troupes portait sur le respect de la personne humaine. Au début des années 70, les interrogatoires « poussés » étaient encore courants dans la police. Certains services étaient connus pour avoir recours à des méthodes musclées avec les suspects, et tout le monde, y compris certains juges, fermaient les yeux sur ces pratiques que, pour ma part, je n'ai jamais approuvées et que j'ai mis un point d'honneur à bannir des mœurs de la rue du Faubourg-Saint Honoré. Bien sûr, de temps en temps, dans l'excitation d'une arrestation agitée ou sous le choc de la découverte des actes d'un ravisseur d'enfant ou d'un assassin de vieilles dames, il nous est arrivé de distribuer quelques horions. Ces coups portaient « spontanément », sous la pression. En aucun cas ils ne participaient d'une stratégie délibérée. Passer à tabac un homme menotté, fût-ce la plus répugnante des crapules, n'est jamais glorieux. La course à l'aveu ne saurait tout justifier et la fin ne peut reposer sur n'importe quel moyen »<sup>136</sup>.*

Cette notion d'éthique est très fréquemment abordée par les policiers dans leurs écrits, que ce soit sur un point particulier comme dans l'exemple précédent, ou, d'un point de vue plus général, sur le métier même de policier : *« Dans une éthique policière irréprochable, répétons le, la fin ne saurait jamais justifier les moyens. C'est au pays de donner à sa police, tant sur le plan juridique et morale que matérielle ce qu'il faut pour que renaisse la sécurité. Une société a la police qu'elle mérite »<sup>137</sup>.*

---

<sup>134</sup> Guy Denis. « Citoyen policier ». Editions Albin Michel, 1976.p. 264.

<sup>135</sup> Charles Pellegrini. « Flic de conviction ». Editions Anne Carrière, 1999. pp.59-60.

<sup>136</sup> Ibid. pp.116-117.

<sup>137</sup> Guy Denis. « Citoyen policier ». Editions Albin Michel, 1976.p. 265.



D'ailleurs, si la société a la police qu'elle mérite, c'est bien que cette même société hésite toujours, certains policiers diraient « vacille » toujours, entre prévention et répression comme moyens à utiliser pour faire respecter les règlements, les lois, les valeurs sociales et les valeurs morales de la vie privée et publique : *« En conséquence, la société ne doit pas être à l'égard des jeunes une société répressive. Tout ce qui est contraint inévitable doit, en conséquence, s'exercer en s'inspirant de la plus large compréhension. Ce qui ne veut pas dire que la société doit être permissive. Une société permissive est, à mon sens, une société de démissionnaires, qui se donnent trop facilement bonne conscience en se dérochant à leurs devoirs, sous prétexte de respecter la personnalité de ceux qu'ils ont en charge et qui préfèrent plutôt que de les guider, les laisser faire – parce que cela les arrange. C'est pourquoi je suis partisan d'une société compréhensive, qu'il s'agisse de la famille, de l'école, de l'entreprise ».*<sup>138</sup>

Cette dernière citation est importante, car elle permet d'aborder le deuxième point lié à l'aspect moral de la pratique du métier de policier : le rôle nécessaire des citoyens dans l'application des préceptes moraux de la société, et la collaboration éventuelle de ces mêmes citoyens avec la police pour assurer l'application de ces mêmes préceptes. Dans les écrits de policiers, le citoyen est presque toujours présenté d'une façon assez négative. Il est au mieux, bénéficiaire passif de la sécurité, et le policier ne peut que regretter son absolue passivité et l'ignorance des notions élémentaires d'entraide sociale qu'il voudrait voir exister chez les citoyens. *« Les personnes qui s'abstiennent d'habitude d'intervenir, lorsqu'elles sont témoins d'actes délictueux préjudiciable à un particulier ou à la collectivité toute entière, ne reconnaissent en principe jamais que leur passivité est uniquement due à l'indifférence qu'elles éprouvent à l'égard de ce qui ne les touche pas. Peu de gens avouent franchement qu'ils se trouvent pétris d'un grand égoïsme, et que les sentiments altruistes leur sont complètement étrangers ».*<sup>139</sup>

Au pire, le citoyen est directement responsable de non-assistance à personne en danger, et certains policiers ne manquent pas de dénoncer cet état de fait comme étant quasiment aussi répréhensible que si le citoyen avait été l'auteur direct de l'acte délictueux : *« En ville surtout, en raison de la minceur des cloisons dans beaucoup d'immeubles modernes, les voisins entendent assez distinctement les cris et les gémissements poussés par les enfants maltraités de façon habituelle. Les personnes logeant au-dessus ou en dessous des tortionnaires perçoivent aussi des plaintes déchirantes. Comme de telles scènes de violence se produisent en général avec une assez grande fréquence, nul ne peut ignorer qu'il s'agit d'actes particulièrement graves et non d'une simple et exceptionnelle correction. Pourtant, des faits aussi condamnables sont assez rarement signalés à un organisme quelconque. Les locataires qui sont au courant de ce qui se passe réellement, même si certains ont le cœur déchiré d'entendre de continuels cris de douleur, observent trop souvent un mutisme complet à ce propos, estimant qu'ils n'ont pas à s'occuper de la conduite des parents à l'égard de leurs propres enfants. Aussi, il advient que quelque uns de ces derniers meurent sans qu'aucune autorité n'ait été alertée à temps ».*<sup>140</sup> L'exemple cité ici est tout à fait caractéristique de la façon dont les policiers pensent que les gens

---

<sup>138</sup> André Gaveau. « *De l'autre côté des barricades* ». Editions Jean-Claude Simoën, 1978. p.202

<sup>139</sup> Fernand Cathala. « *La police face à la criminalité* ». Editions du Champ de Mars, 1984. p.155

<sup>140</sup> Ibid. p.152

peuvent en arriver à se conduire, soit en tant qu'auteurs de délits, soit en tant que spectateurs passifs de ces mêmes délits. Cela résulte probablement du fait que les policiers, ne voyant que les mauvais côtés de la société, en viennent peut-être à trop facilement assimiler les citoyens effectivement coupables à la société dans son ensemble. Ayant été professionnellement témoins d'actes pouvant aller jusqu'à la barbarie, commis par des individus dits « normaux », comment penser que le reste de la population puisse être, elle, vertueuse et saine ? Le doute s'installe manifestement facilement et surtout définitivement chez le policier quant au bien fondé d'un hypothétique sens civique chez le citoyen. Son expérience professionnelle lui laisse présager que les membres de la société peuvent sans problèmes être amenés à commettre toutes sortes d'actes délictueux, pour peu que les conditions nécessaires à leur réalisation soient réunies.

Bien sûr, l'auteur admet que n'étant pas des professionnels de la sécurité, les citoyens peuvent hésiter à intervenir de façon directe. Néanmoins, un minimum de civisme doit exister, selon lui, lorsque la vie d'autrui est en danger, a fortiori, la vie d'enfants ou de personnes âgées : *« On comprend certes que les locataires puissent hésiter à dénoncer ouvertement les parents d'enfants martyrs, car ils estiment souvent que ces derniers, en raison précisément de leur tempérament violent, seraient capables de se venger d'une redoutable façon. Malgré tout, le silence total qu'ils observent vis-à-vis des autorités est absolument inadmissible. Ils pourraient au moins signaler les mauvais traitements à une assistante sociale ou au juge des enfants ou même à la police, en demandant instamment qu'on ne citât jamais leur nom. S'ils hésitent à se faire connaître par crainte que le secret de leur intervention ne soit pas suffisamment respecté, ils ont la possibilité de téléphoner ou d'écrire à la police ou à une autre autorité sans dévoiler leur nom. Certains trouvent évidemment que les lettres et les appels téléphoniques anonymes constituent des procédés exécrationnels, du fait qu'ils dénotent une lâcheté manifeste. Ils ont l'impression que ceux qui recourent à de telles pratiques sont des individus mus par des mobiles détestables, ayant uniquement pour but de porter préjudice à autrui. Pourtant, quoi qu'on puisse dire parfois, il vaut tout de même mieux qu'un enfant échappe à la mort grâce à une dénonciation anonyme plutôt que de le laisser périr par suite d'un silence obstiné. Il ne faut pas chercher des excuses à son inertie en prétendant qu'on déteste employer certains procédés pour signaler des actes très répréhensibles, car on fait ainsi le jeu de ceux qui se comportent en véritables tortionnaires »*.<sup>141</sup>

Cette critique du manque de collaboration et de l'absence d'esprit civique, est parfois tempéré par la reconnaissance de la difficulté qu'il y a à vivre dans une société moderne. Il ne s'agit pas, pour les policiers, de justifier ou d'excuser des comportements qu'ils jugent coupables, mais de comprendre pourquoi ceux-ci peuvent exister, et dans quel cadre ils peuvent se produire. La critique de l'évolution de la société contemporaine, se retrouve dans la plupart des écrits de policiers. Le thème du policier « défenseur des traditions » face aux dangers, aux incohérences du monde moderne, décrit comme avilissant, inhumain, et en grande partie responsable de la dégénérescence du corps social, est récurrent : *« Les concentrations urbaines sont, par excellence, le terrain où germe le crime et où il s'épanouit sous les formes les plus variées. Les causes sociales de la délinquance apparaissent surtout dans les pays*

---

<sup>141</sup> Fernand Cathala. « La police face à la criminalité ». Editions du Champ de Mars, 1984. p.154

*industrialisés dans lesquels s'édifient de grandes cités où l'on constate des facteurs favorables à la dégradation du sens moral, notamment chez les jeunes. En France, de vastes secteurs de criminalité se sont développés autour des mégapoles que sont devenues Paris, Marseille et Lyon. Dans chacune de ces zones les gangs s'organisent et se spécialisent parfois, se formant et se séparant au hasard des occasions. Paris et surtout Marseille ont eu longtemps le titre de cité de prédilection pour les agressions à main armée ».*<sup>142</sup>

La question du risque encouru est également présente dans les explications données de la non-intervention des citoyens devant un acte illégal commis sous leurs yeux. Il peut paraître compréhensible, que sans être forcément pusillanime, ceux-ci hésitent à intervenir directement en cas de problème majeur. En effet, comment demander aux citoyens d'être acteur de sa propre sécurité lorsque les conditions de vie le conduisent à penser qu'il risque gros à le faire ? Beaucoup de policiers eux-mêmes reconnaissent cette difficulté et sont les premiers à dénoncer les risques réels que peut courir un citoyen trop « actif » dans l'exercice de sa propre sécurité : *« A l'époque, on ne met pas encore en garde à vue les gens qui tentent de défendre leurs biens même s'ils tirent sur un agresseur qui fuit ».*<sup>143</sup> La question n'est pas tant ici de prôner l'autodéfense, mais de dénoncer ce qui correspond à un renversement des valeurs morales qui devraient être reconnues dans la société : le coupable n'a pas à être protégé, c'est la victime qui doit être au centre des préoccupations. Il faut remettre les choses en perspective et punir les coupables, non les innocents qui ne font que défendre leurs biens personnels.

Pourtant, les policiers ne sont pas payés de retour par les citoyens, malgré la sollicitude dont ils peuvent les entourer. Aucun d'entre eux, semble-t-il, ne bénéficie d'une quelconque mansuétude, et, très souvent, les policiers dénoncent l'abandon moral dans lequel les citoyens les laissent : *« On ne veut généralement voir dans l'action policière que son visage contraignant et insupportable, et non son aspect secourable. Cette tâche là, de caractère éminemment altruiste, ne parvient pas à masquer l'envers du décor, qui est nécessairement constitué par des interventions plus rigoureuses. Aussi, lorsqu'on met l'accent sur la mission humaine des policiers, certains esprits obstinément malveillants, ne voulant démordre en rien de l'aversion qu'ils nourrissent à l'encontre de leur action coercitive, répliquent cyniquement, comme j'ai eu l'occasion de l'entendre : « Après tout, ils sont payés pour cela » ».*<sup>144</sup> Cet aspect paraît majeur, dans la mesure où les policiers disent tous dans leurs écrits, ne pas comprendre pourquoi les citoyens ne sont pas plus reconnaissants pour l'action policière visant à les protéger. Ces citoyens parlent de « dévouement » à propos de nombreuses professions, surtout d'ailleurs en ce qui concerne les sapeurs-pompiers. Mais ils semblent le dénier aux policiers, alors que pourtant, ces derniers sont profondément attachés à cette notion. Lorsque les policiers parlent de « service public », la grande majorité d'entre eux envisagent ce terme sous les auspices les plus nobles. Il s'agit de « rendre service », de se dévouer. Mais les citoyens eux, ne verraient, selon les policiers, que l'aspect purement professionnel du métier : le policier serait là pour protéger, pour servir (on peut penser ici à l'adage des policiers

---

<sup>142</sup> Guy Denis. *« Citoyen Policier »*. Editions Albin Michel, 1976. p.193

<sup>143</sup> Roger le Taillanter. *« Le Grand. Ma vie de flic »*. Editions Plon, 1995. p.244

<sup>144</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.106.

américains, « To Serve and Protect »). Il se doit de le faire, on n'a pas forcément à lui en tenir gré.

Pour augmenter encore la frustration ressentie par ces mêmes policiers, il faut aussi prendre en compte que cet état d'esprit exprimé par la plupart des citoyens va d'ailleurs de pair avec une inconscience volontaire ou non de ceux-ci, inconscience dénoncée par les policiers de façon récurrente : « *Les actes délictueux seraient bien moins nombreux et la police aurait donc sa tâche notablement allégée si les gens n'en facilitaient pas trop souvent la réussite par leur négligences et leurs imprudences* ». <sup>145</sup>

Cette dénonciation des policiers envers l'attitude incohérente des citoyens, prend d'ailleurs souvent l'aspect d'une « leçon de choses ». En cela, le policier se décrit souvent comme une personne obligée d'apprendre aux gens le minimum indispensable à une vie sécurisée normale. On voit bien alors que son rôle dépasse très largement celui qui lui est professionnellement dévolu : le policier devient un mentor social et moral, qui se doit d'enseigner à l'ensemble de la population les règles de vie élémentaires qui doivent être respectées de tous. « *Apprendre aux femmes à éviter les bordures de trottoirs pour protéger leurs sacs à main des voleurs à scooter et à ne pas ouvrir sa porte à n'importe quel colporteur, solliciteur ou démarcheur. Apprendre aux hommes à protéger leurs porte-feuilles et aux personnes âgées à ne pas aller seules percevoir à la poste ou à la banque leurs mandats ou leurs pensions. Autant de conseils de bon sens, la chose qu'on dit à tort la mieux partagée* ». <sup>146</sup> Le même auteur, de la même façon, dénonce à la fois le comportement des citoyens dans la cité, mais aussi l'incurie des pouvoirs constitués, politiques et judiciaires, dans la mesure où le répression légale qu'ils estiment indispensable, s'accompagne d'actes d'incivilité quotidienne qui empêchent la société de fonctionner comme elle le devrait : « *Feux rouges grillés, piétons traversant en dehors des passages à l'époque cloutés, taxis en maraude, vendeurs à la sauvette, crottes de chien au milieu du trottoir, etc., on n'en finirait pas d'énumérer toutes les occasions offertes au commun des mortels de contrevenir aux lois que personne n'est censé ignorer* ». <sup>147</sup>

Ce type de dénonciation peut amener les policiers à certains excès. La citation ci-après en est l'exemple le plus flagrant, lorsque le policier confond la responsabilité de chacun des acteurs dont il parle : « *Pour que l'autorité ne soit plus considérée comme une ennemie, l'école doit revenir à une politique éducative. Les enseignants ont quelques responsabilité dans le désarmement moral actuel puisqu'ils ont rejeté, voici plusieurs années, sur la famille, le soin de dispenser les règles élémentaires de conduite. Or, le maître, pour cet enseignement, a un prestige bien supérieur à celui des parents et il partage la vie des enfants une plus longue partie de la journée. D'autre part, combien de familles peuvent assurer, matériellement et assez souvent moralement, une telle charge ? Et ce ne sont pas les programmes de télévision qui font montre d'un souci en ce domaine* ». <sup>148</sup> Pourtant, il est bien évident que les parents sont, par nature même, les premiers éducateurs de leurs enfants, avant même que l'école ne s'en mêle. L'école peut probablement sauver d'une mauvaise situation sociale ou morale beaucoup d'enfants, mais la responsabilité première de l'éducation

---

<sup>145</sup> Fernand Cathala. « *La police face à la criminalité* ». Editions du Champ de Mars, 1984. p. 93

<sup>146</sup> Roger le Taillanter. « *Le Grand. Ma vie de flic* ». Editions Plon, 1995. p.171

<sup>147</sup> Ibid. p.49

<sup>148</sup> Marcel Le Clère. « *La police* ». P.U.F, Collection Que-sais-je, 1972. p.111

enfantine ne saurait échapper au cadre familial. La question n'est évidemment pas de savoir qui a raison ici, mais cette citation est tout à fait symbolique d'une attitude particulière chez les policiers : ils semblent avoir, en dernière analyse, plus confiance dans les institutions que dans les individus. En cela il leur paraît normal de considérer que l'éducation doit prioritairement être le fait de l'institution « école », dont c'est le « métier », plutôt que des parents, ravalés à un rôle secondaire.

De même, certains policiers en viennent à mettre en cause la lâcheté des citoyens, qui même si cela peut s'avérer être exact dans certains cas, est tout à fait révélateur de la façon dont ces policiers vivent parfois très mal leur mission : comment se dévouer pour des gens que l'on est tenté de mépriser lorsqu'ils se conduisent de la façon suivante, à la suite d'une arrestation réussie : *« En pareil cas, l'individu maîtrisé risque en outre de subir de mauvais traitements de la part de ceux qui se sont jetés sur lui. De telles réactions se produisent aussi à l'égard de celui qui vient de commettre un méfait révoltant devant plusieurs personnes, au moment où des policiers l'appréhende. Les témoins, bien que souvent restés passifs pendant l'acte délictueux, changent quelquefois brusquement d'attitude dès que le voyou se trouve entre les mains des agents de la force publique. Il faut alors que ceux-ci le protègent pour empêcher qu'on ne le mette en piteux état. Il n'est pas toujours facile dans ce cas de calmer ceux qui cherchent à donner libre cours à leur colère subite. Les réactions des gens sont d'ailleurs contradictoires et bien décevantes dans un tel domaine, puisque ces derniers interviennent quelquefois aussi en force contre la police pour faire relâcher immédiatement l'individu qu'elle vient d'arrêter en flagrant délit »*<sup>149</sup>.

On voit donc qu'il existe une très grande différence entre la réalité décrite par les policiers dans leurs écrits et l'attitude civique des citoyens qu'ils souhaiteraient. Le policier ressent le fait d'être isolé, mal aimé des citoyens, est surtout craint. Pourtant cette crainte devrait être inexistante pour l'honnête citoyen et, bien au contraire, ce même citoyen ne devrait pas hésiter à activement collaborer avec les actions prophylactiques de sécurité publique effectuées par la police. Or, les policiers prétendent ne pas être dupes : Ils disent eux-mêmes que toute aide effective des citoyens est taxé par les autres de « délation ». Et même si beaucoup de citoyens s'en défendent, cette attitude de collaboration avec la police est très peu appréciée par la majorité de l'opinion publique : *« La plupart des informations qui parviennent à la police émanent de citoyens honnêtes, victimes de malfaiteurs ou indignés par des actes criminels dont ils ont été les témoins directs ou indirects. Si, comme la loi morale l'exigerait, tout honnête homme signalait à la justice ou à la police les faits punissables qu'il constate ou apprend, le nombre des malfaiteurs serait moins grand et la tâche de la police plus facile. Ce n'est point là faire acte de délation. Ce serait une honte de considérer comme des indicateurs de bas étage ceux qui accomplissent leur devoir en signalant des actes criminels »*.<sup>150</sup>

Il reste alors aux policiers l'espoir, non pas de voir les citoyens effectivement collaborer à leur action, mais du moins effectuer un mea culpa vis-à-vis de cette attitude négative, et manifester un plus grand sens des responsabilités en tenant la place que ces citoyens devraient avoir selon eux dans la société. Cette responsabilisation doit intervenir dans la vie courante, vis-à-vis des policiers qui les

---

<sup>149</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité »*. Editions du Champ de Mars, 1984. p.142.

<sup>150</sup> Marcel Sicot. *« A la barre de l'interpol »*. Editions Les Productions de Paris, 1961. pp.132-133

protégent, et au niveau des institutions de proximité, qui peuvent, par une action prophylactique, aider le police dans ses missions préventives. Enfin, et là le doute est manifestement beaucoup plus grand chez les policiers, cette responsabilisation devrait également exister au niveau des hommes politiques, pour qu'ils donnent aux policiers les moyens légaux, matériels, financiers et humains de la lutte contre toutes formes de délinquances. Pourtant, les policiers restent plus ou moins dubitatifs sur la possibilité d'obtenir des hommes politiques des moyens effectifs et efficaces, surtout en ce qui concerne la grande criminalité. Le policier est plus enclin à espérer en la « responsabilisation » de certaines personnalités, ou dans les associations de proximité, pour solutionner les affaires courantes de petite et moyenne criminalité : *« L'autre volet de cette prévention au quotidien est la responsabilisation des personnes intéressées. Non pas pour favoriser la formation de milices d'autodéfense, mais pour permettre la collaboration avec ceux qui sont chargés de les protéger, et non leur rejet pur et simple. Il y faut beaucoup d'efforts, en particulier du monde associatif. Je crois beaucoup à des expériences comme celles des maisons de justice dans les banlieues à risque, qui rapprochent le juge, le parquet, et les avocats des administrés, cherchant à concilier les adversaires, plaçant l'arbitre au milieu du terrain, avec ses cartons jaunes et ses cartons rouges, et en expliquant l'utilité. En somme, la prévention est surtout utile pour ce qu'on appelle « petite et moyenne délinquance ». Mais les mafias ? Les groupes terroristes ? La corruption ? Les grands délits économiques ? N'y a-t-il donc rien à faire ? Je pense que, malgré tout, on ne peut pas désespérer de l'homme, et que rien d'humain n'est inéluctable »*<sup>151</sup>.

Cette responsabilisation doit donc exister, non seulement au niveau des citoyens, mais aussi bien au niveau de toutes les institutions concernées : la justice, le pouvoir politique, entre autres. *« Pour améliorer la situation, il faut, il est nécessaire d'impliquer tous les partenaires. Il ne s'agit pas bien sûr de demander à tel ou tel de faire la police mais de responsabiliser chacun, là où il se trouve, avec son réseau d'influence qui lui est propre afin qu'il puisse agir. Il est indispensable d'apporter un réponse rapide, quitte après action, d'envisager un projet de fond »*.<sup>152</sup> La police, dans cette responsabilisation de tous les acteurs de la société, peut jouer un rôle actif, comme dans ce message délivré ici succinctement, mais tout à fait clairement : *« Il ne faut pas se contenter d'assister. Il faut responsabiliser »*<sup>153</sup>. Le rôle et la fonction du policier n'est pas que d'être un agent de sécurité, mais il est aussi, et peut-être surtout, un guide « moral » pour tous les acteurs de la société, quels qu'ils soient à tous les niveaux. Et ceci est d'autant plus important, que sans cette morale civique, il est impossible aux yeux des policiers de réussir cette indispensable responsabilisation de tous les acteurs : *« La volonté politique non plus que la transparence ne pourront rien contre la prolifération du crime dans le monde tant qu'on aura pas réussi à jeter les bases d'une morale civique à la dimension de notre époque, à la fois morale sociale et morale individuelle. C'est surtout important dans nos pays dits « développés », où le superflu est devenu le nécessaire, la consommation, une raison d'être, et où la compétitivité crée partout le chômage, l'exclusion et la frustration »*.<sup>154</sup>

Dans leurs écrits, les policiers se découvrent, consciemment ou non, comme les gardiens de la moralité. C'est un des aspects majeurs de leur culture professionnelle. Ils

---

<sup>151</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande truanderie »*. Editions Stock, 1998. pp.388-389.

<sup>152</sup> Michel Felkay. *Le commissaire de tranquillité publique »*. Editions l'Harmattan, 1999. pp.45-46

<sup>153</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande truanderie »*. Editions Stock, 1998. p.392.

<sup>154</sup> Ibid. p.391.

se perçoivent comme indispensables, non seulement à la bonne marche de la société, mais aussi à la bonne tenue « morale » de cette société. Sans eux, le groupe social serait livré à une guerre permanente entre les faibles et les forts. Ce qui fait qu'une société est dite « civilisée » disparaîtrait sans leurs efforts. Ils sont responsables, au premier sens du terme, de la qualité de la vie dans la société.

On rencontre dans les écrits de policiers, trois conceptions différentes. Les policiers sont tout d'abord les gardiens d'une conception générale de ce que la « moralité publique » doit être. Ils s'estiment, ensuite, responsables de la bonne moralité des citoyens eux-mêmes et de la façon dont ils doivent se comporter. Enfin, ils disent être la référence fondatrice de la moralité que la société doit respecter pour continuer à exister.

De façon générale, le policier pense que son métier lui permet d'être moralement au-dessus de la plupart des membres de la société. Que ceux-ci soient des hommes politiques, des repris de justice ou de simples citoyens, le policier se pose comme au-dessus d'eux, en arbitre moral. *«Le métier de policier est un métier noble. Nous sommes au service de la défense d'une société souvent ingrate, et nous avons en face de nous des hommes qui sont à la marge de cette société, des individus auxquels il manque une fibre : celle de l'honneur, celle de l'honnêteté, parfois celle de l'intelligence. C'est toute l'habileté du policier, encore une fois, de donner peu pour recevoir beaucoup ».*

<sup>155</sup> D'ailleurs, en se situant dans cette perspective, hors des contingences de résultat, d'efficacité, certains n'hésitent pas à prôner une moralité pas forcément admise par tous les policiers: *« J'ai toujours estimé que la fin ne doit pas justifier les moyens et qu'il vaut mieux, à la limite, rater une affaire que de la réussir dans des conditions immorales, voire abjectes. Quelles que soient les circonstances, et malgré le rigorisme et la lourdeur de notre procédure, je crois qu'il existe des moyens de faire son métier correctement ».*<sup>156</sup>

On voit d'ailleurs que cette conception générale de la morale est tout à fait particulière, puisque le policier très souvent s'assimile culturellement avec le repris de justice qu'il est sensé combattre, dans une communion tout à fait étonnante : *«Une autre chose encore, que tu dois apporter avec toi, c'est la notion de morale. Attention, on ne te demande pas d'être un enfant de cœur, mais, simplement, de savoir mettre des barrières. Le simple fait de couvrir un informateur qui commet des délits peut valoir au policier des poursuites pour non-dénonciation de malfaiteurs. Paradoxalement, il est évident qu'un bon flic de terrain, aurait pu devenir également un bon voyou... ».*<sup>157</sup>

Néanmoins, immédiatement, le policier écrivain s'empresse de tempérer ce rapprochement par l'énoncé de ce qui fonde la valeur morale du métier de policier : *« Un dernier point à ne pas oublier. En devenant fonctionnaire de police, tu ne devras jamais perdre de vue la notion de SERVICE PUBLIC ».*<sup>158</sup>

Vis-à-vis des citoyens, le policier se définit, d'abord et avant tout, comme un repère moral pour tous. *« Comme nous l'avons déjà exprimé, il faut impérativement*

---

<sup>155</sup> Charles Pellegrini. *« Flic de conviction »*. Editions Anne Carrière, 1999. p.101

<sup>156</sup> Guy Denis. *« Citoyen Policier »*. Editions Albin Michel, 1976. p48

<sup>157</sup> Michel Alexandre. *« Lettres à un jeune flic »*. Editions Balland. p.15

<sup>158</sup> Ibid. p.15

que le policier reste dans son rôle. *L'îlotier est un policier comme un autre. Il n'y a donc ni contact démagogique, ni substitution de rôle vers des fonctions d'animateurs sportifs ou d'assistant social. Les jeunes souffrent d'un manque de repères ; la police doit donc permettre de les retrouver par une clarté de son action et de ses missions* ». <sup>159</sup>

Pourtant, ceci est mal accepté par les citoyens. En général, l'aspect moralisateur du policier est mal vécu. *« Les interventions de policiers, même sans la moindre menace de sanction pour la personne fautive, peuvent quelque fois susciter des réactions hostiles. Celle ci, en effet, n'accepte pas souvent de bonne grâce les observations, si mesurées et si discrètes soient-elles, qui lui sont faites uniquement dans son propre intérêt. Le rôle de prévention de la police n'est pas toujours apprécié comme on serait en droit de s'y attendre. Les remarques d'un représentant de l'ordre, même simplement inspirées par le bon sens et non assorties de la constatation de l'infraction commise, équivalent pourtant à un avertissement salutaire, dont nul ne devrait se formaliser* ». <sup>160</sup>

Il semble ici que le simple fait que le policier détienne théoriquement et de façon pratique, les moyens légaux de la sanction, suffise à « bloquer » le citoyen dans l'appréciation positive qu'il devrait avoir de l'action de la police. Le policier peut ne pas sévir, mais cela reste une chance à courir, quelque chose que le citoyen ne contrôle pas. La mansuétude reste à la libre discrétion du policier et ce fait relativise la portée de l'acte de « gentillesse ». Le policier est, avec le juge, le seul membre du corps social qui possède ce pouvoir d'appréciation de la faute, et qui peut donc, de façon presque régaliennne, décider du sort de tout contrevenant. La méfiance reste donc de mise pour le citoyen, lorsqu'il a affaire à un policier, pour quelque raison que ce soit. Toute remarque ou sollicitation de ce dernier, ne peut que conduire à une possible sanction, et encore une fois, le seul fait que le policier puisse sanctionner s'il le désire suffit à donner une image très négative. De plus, le simple fait que le policier se pose en prescripteur moral ne peut être bien vu par personne. Aucune personne n'aime se faire sermonner, même sans être expressément sanctionné. Se voir pris en faute, se faire rabrouer parfois même publiquement, n'est et ne peut être agréable à personne. Cette dichotomie entre la volonté d'aide exprimée par le policier et le sentiment de méfiance ressenti par le citoyen peut expliquer beaucoup de choses sur les différences qui séparent les conceptions de ce que doit être la morale publique, chez les uns et chez les autres. Les policiers sont d'ailleurs les premiers à le ressentir, puisque toutes ces vues sont présentes dans leurs ouvrages.

Cela peut aller jusqu'à un tel degré paroxystique, que le policier peut alors moralement « craquer ». Vouer sa vie au service public, prendre le risque de perdre cette même vie dans la protection des personnes et des biens, et être récompensé en retour par l'indifférence, par le mépris, voire même parfois par l'agressivité du public est insupportable pour les policiers. Ils ne se sentent plus alors concernés par leur mission, la protection et la prévention des délits, et n'agissent plus que s'ils sont expressément obligés de le faire : *« Un jour, particulièrement découragé, il déclara à son chef de service : « dorénavant, si je me retrouve tout seul, c'est-à-dire non accompagné d'un ou deux de mes collègues, je peux voir des gens se battre dans la rue, je continuerai mon chemin comme si je n'avais rien vu. Ainsi, j'évitais tous ces désagréments bien inutiles. Je sais bien qu'une telle attitude n'est pas normale pour*

---

<sup>159</sup> Michel Felkay. *« Le commissaire de tranquillité publique »*. Editions L'Harmattan, 1999. P. 24

<sup>160</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.118.



*un policier, mais j'en ai assez de me faire taper dessus, d'autant plus que mes interventions ne servent au fond à rien. Evidemment, si j'étais en uniforme comme les gardiens de la paix, il me serait bien difficile devant les gens de passer en faisant semblant de ne rien voir, d'autant plus que certains m'interpelleraient sans doute pour que j'intervienne »<sup>161</sup>*

Certains gardent l'espoir que les choses, malgré tout, pourraient changer, à la condition de reprendre l'éducation civique de tous les citoyens. Ils pensent que, si les citoyens en venaient enfin à comprendre la nature et le but des actions de la police, ils seraient mieux à même d'apprécier leur métier et leur valeur. Une réelle éducation civique, pensent-ils, suffirait à inverser la tendance et à amener le citoyen à comprendre, à accepter, voire même à aider le policier dans ses missions : *«le policier ne doit plus être perçu comme un ennemi mais apprécié pour ce qu'il est : un auxiliaire de justice, garant des libertés, protecteur des personnes et des biens. Les initiatives prises en ce sens me paraissent encore insuffisantes. Les Français ne pourront pleinement respecter leur police tant qu'ils la connaîtront mal ».*<sup>162</sup>

Lorsque les policiers, de façon plus large, se positionnent par rapport à la société, ils constatent tout d'abord qu'ils sont vus de façon négative et qu'ils voient eux aussi la société dans un esprit très négatif. Du fait des nécessités de leur métier, leur vision de la société est tronquée, car ils voient tout ce qui ne fonctionne pas, tout ce qui est déviant. Ils n'ont professionnellement affaire qu'à la lie de la société. On n'appelle pas la police quand tout va bien, et, lorsque c'est la police qui impose sa présence, c'est généralement pour mettre fin à des actions répréhensibles. Ils se trouvent par-là même, encore, amenés à se poser en moralisateurs. *« Plus que jamais au service du public, le policier vit en permanence au milieu des malheurs et des turpitudes de la société. Au cœur de la cité, il aperçoit chaque jour l'envers du décor, mais, devant les pulsions, les passions, les émotions de l'être humain, il doit garder son sang-froid et sa lucidité, s'appuyer sur son expérience pour faire face à toutes les situations. Il doit être capable de générosité et ne jamais se départir de la tolérance et de l'esprit de liberté sans lesquels il perdrait son âme.*<sup>163</sup>

Il est de toute façon très difficile pour eux de se situer positivement, vu la façon dont ils pensent que la société les perçoit : *« Notre calvaire, c'est d'être obligé de marcher à contre-courant et c'est pourquoi nous avons peu de chances d'être toujours compris. Sans doute avons nous pris notre parti de l'incompréhension, mais il n'est pas toujours aisé de défendre la société contre la délinquance, surtout au moment où l'on se demande si elle ne va pas se dissoudre pour se transformer en une sorte de jungle où la loi du plus fort serait toujours la meilleure. Et si les tâches de la police judiciaire face au crime organisé sont difficiles, celles de nos collègues de Sécurité publique apparaissent plus délicates encore, à une époque où nos concitoyens remettent constamment en question le concept d'autorité publique sur lequel s'appuie toute notre action. Où en est-on aujourd'hui du prestige de la fonction ? Finie l'époque où l'autorité se suffisait à elle-même. Ce que veulent nos contemporains, ce sont des hommes compétents capables de les aider à résoudre leurs problèmes quotidiens. De ces hommes ils attendent tout ; la perfection morale, l'omniscience, la*

---

<sup>161</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité »*. Editions du Champ de Mars, 1984. p.145.

<sup>162</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 2 »*. Editions Plon, 1998. pp.278-279

<sup>163</sup> Mireille Ballestrazzi. *« Madame la commissaire »*. Editions Presses de la Cité, 1999. p.202

*technicité, l'efficacité* ». <sup>164</sup> On le voit, ici encore, on attend du policier beaucoup plus que l'on attendrait probablement de toute autre profession. De plus, certaines des attentes sont jugées par ces mêmes policiers comme étant parfois tout à fait antinomiques : le fonctionnaire de police doit être disponible immédiatement, prêt à intervenir sans délai dès que le besoin s'en fait sentir, et il doit, en même temps, être « invisible », ne pas être physiquement trop présent sous peine d'être taxé « d'espionner » la société. Il doit être également implacable envers les délinquants, mais, dans le même temps, humain et compréhensible à l'égard de celui qui estime, de son propre chef, ne pas forcément mériter de sanction. Il doit être l'honnêteté même, et être prêt à « fermer les yeux », selon la qualité de ceux qui pourraient être amenés à commettre des actes répréhensibles. Bref, il semble bien que la profession de policier cumule toutes sortes de fantasmes, de désirs et de peurs, de la part de tous les membres de la société.

Les policiers peuvent même avoir parfois ce sentiment de se heurter à l'hostilité de l'ensemble de la société : « *Il m'est arrivé, enfin, d'avoir à comparer la démarche policière à ces parcours de combattants sur lesquels on accumule les difficultés tout en demandant aux intéressés d'obtenir toujours de meilleurs résultats* ». <sup>165</sup> Le même policier en vient d'ailleurs à s'interroger sur l'aspect non seulement contre-productif, mais de plus manifestement incompris de son métier et des missions qui lui sont inhérentes : « *Etrange métier oui, vraiment, que celui qui consiste, dans le corset des lois et des libertés, à défendre contre elle-même une société plus empressée à vilipender ceux qui la servent qu'à condamner ceux qui la violent* ». <sup>166</sup>

Néanmoins, par le biais de l'exercice concret de son activité professionnelles, le policier pense pouvoir changer les choses, en apportant une « plus-value morale » à la vie en société : « *Situé à la marge de la société, il constate tous ses dysfonctionnements ; il tente d'y apporter des solutions concrètes. C'est son objectif quotidien par un travail d'équipe pour une meilleure tranquillité et un mieux-vivre en société* ». <sup>167</sup>

D'ailleurs, la liberté, le sens des responsabilités, recherchés par les policiers dans leur métier, les conduit tout de même à relativiser ce qui pourrait les désespérer. Tout d'abord, il se confirme qu'ils se considèrent comme une élite morale dans la société : « *La police est le miroir de la société ; on y retrouve toutes les manifestations anti-sociales que l'on rencontre ailleurs. Toutefois on en constate moins, ce qui est naturel, car elle s'efforce de ne recruter que des gens de bonne moralité* ». <sup>168</sup> Ce n'est pas le métier lui-même qu'ils remettent en cause, mais ceux qui, parmi tous les détenteurs d'une once de responsabilité dans la société en général, font, par leurs actions ou par leur inaction, que ce métier de policier devient de moins en moins évident à exercer. Le policier veut retrouver un sens à donner à sa mission de service public, pour pouvoir continuer à garder intact « la passion », et donc continuer à faire ce métier du mieux qu'il puisse, tout simplement : « *La « voie publique » a cet immense avantage qu'on s'y sent libre et responsable. C'est du vrai travail policier, dans le sens de l'idée que j'avais de mon boulot de flic, avant de passer mon concours. Je ne suis pas déçu,*

---

<sup>164</sup> Guy Denis. « *Citoyen Policier* ». Editions Albin Michel, 1976. p.256

<sup>165</sup> Roger Le Taillanter. « *Le Grand. Ma vie de flic* ». Editions Plon, 1995. p.348

<sup>166</sup> Ibid. p.347

<sup>167</sup> Michel Felkay. *Le commissaire de tranquillité publique* ». Editions l'Harmattan, 1999. p.55

<sup>168</sup> Guy Denis. « *Citoyen Policier* ». Editions Albin Michel, 1976. p.171

*loin de là, seulement amer, quand je vois que de nombreux flics qui, pourtant, aimait leur profession, ont aujourd'hui baissé les bras faute d'avoir les moyens de lutter efficacement. « Tout le monde s'en fout ». Cette phrase revient comme une litanie dans la bouche de nos chefs de service et de mes collègues. Alors qu'est ce qui me motive ? ».*<sup>169</sup>

Ce qui motive peut-être en fin de compte le plus les policiers, tels qu'ils se racontent, c'est le sentiment de l'utilité sociale qui est la leur malgré tout, en exerçant leur métier du mieux qu'ils peuvent. Sans eux, la société vivrait moins bien, car elle n'aurait pas de repères, et surtout pas de limites. Pour que cela se réalise, « *il paraît souhaitable que la police donne l'exemple de l'objectivité, de la mesure, de la sérénité non pas dans les mots, mais dans son comportement de chaque jour. Qu'elle soit animée par un esprit de compréhension, un désir de justice, qu'elle ne se refuse pas à écouter, expliquer, dialoguer ; qu'elle reste humble, en compensation du caractère exorbitant des pouvoirs qu'on lui confère sur les autres citoyens, qu'en résumé le « gardien de la paix » retrouve sa raison d'être et que sa vie publique, comme sa vie privée, justifie pleinement cette appellation* ». <sup>170</sup>

---

<sup>168</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland. P.180

<sup>170</sup> André Gaveau. « *De l'autre côté des barricades* ». éditions Jean-claude Simoën, 1978. p.201

## CHAPITRE DEUX

-

### LA POLICE ET SA FONCTION REPRESSIVE

*«Tu ferais un meilleur policier que moi.  
Oui. Parce que je suis plus méchant ».*

Roger Vailland. *« la loi ».*

La fonction protectrice de la police est indissociable de son activité répressive. Cette donnée peu admise par les citoyens est pourtant essentielle. La répression est ainsi, parfaitement intégrée et assumée par les policiers, dans la mesure où elle leur paraît indispensable.

Cette répression est tout d'abord considérée comme éducative. On ne peut appliquer les règles sans les connaître. Le respect individuel et collectif de règles de vie est intimement lié à la juste connaissance de ce que l'on peut faire et ne pas faire, de ce qui est légal et illégal, de ce qui est moral et immoral dans la société.

Pourtant les policiers se sentent souvent frustrés par le comportement des citoyens. Ces derniers, leur semble-t-il, opposent « protection » et « répression » comme deux notions et deux pratiques antinomiques. Il y aurait le policier qui protège et le policier qui réprime. Le premier est admis, reconnu, aimé même parfois. Le second est considéré comme abusant de ses prérogatives, même s'il ne fait que les exercer dans le but justement de protéger. En agissant pour le bien de tous et de chacun le policier se sent incompris et rejeté. Il y a alors, en retour des choses, un danger à ce que le

policier ne voit plus le citoyen que comme un délinquant potentiel, toujours prêts à commettre une infraction sans jamais reconnaître ses torts.

La répression devient alors l'essence même du métier de policier, car celui-ci ne voit plus que ce moyen pour assurer l'ordre. De façon plus générale, le policier en vient à penser le citoyen comme inamendable, et l'homme comme potentiellement criminogène de façon permanente. La répression est alors tout à fait nécessaire pour assurer l'ordre public. Il vaut mieux imposer que suggérer le respect des règles. La sanction ultime qu'est l'emprisonnement des criminels n'est pas forcément considéré comme idéale, mais elle reste à leurs yeux le seul moyen efficace d'écarter les criminels du reste de la société.

D'une façon générale, le policier ressent mal l'incompréhension qui préside à ses relations avec les citoyens. Il pense que la répression est absolument nécessaire à l'exercice de son métier et à la protection de la société, alors que les citoyens, eux, considèrent cette fonction comme abusive et le policier comme aveuglement répressif, car uniquement attaché à son pouvoir de coercition. Il y a donc, selon ce qu'en écrivent les policiers, une incompréhension des citoyens à l'égard de pratiques pourtant indispensables. Renonçant à se faire comprendre, le policier peut alors être tenté d'exercer son métier, sans illusion, convaincu de la justesse de ses méthodes mais renonçant à être compris et admis des citoyens qu'il protège.

## 1- La répression assumée

La mission protectrice de la police est indissociable de son activité répressive. Ces deux fonctions mêlées prennent dans la culture professionnelle des policiers leur sens, dans la mesure où elles sont complémentaires et non opposées. *« On ne retient guère de l'action de la police que l'aspect coercitif, et l'on oublie facilement que cette dernière ne se manifeste pas seulement pour admonester, astreindre et constater des infractions. Elle ne s'érige pas, en permanence, comme d'aucuns le pensent, en organisme générateur d'entraves. J'ai déjà dit que son rôle essentiel, à la fois préventif et répressif, implique nécessairement une part de contrainte, mais il faut souligner qu'il ne se limite pas à ça. Sa mission tend à s'élargir de plus en plus et à déborder son cadre traditionnel à mesure que les rapports humains se font plus complexes »*.<sup>171</sup>

Le métier de policier est de ce fait beaucoup plus intéressant à leurs yeux, et c'est dans cette complémentarité de la prévention et de la répression que le métier prend tout son sens. Protéger les « honnêtes gens », et réprimer, c'est-à-dire punir les autres, sont les deux faces d'une même réalité. Plus encore, le policier voit dans l'exercice conjoint des deux fonctions un facteur essentiel d'efficacité des missions de sécurité publique qu'il est en charge d'assurer. Faire uniquement soit de la prévention, soit de la répression, c'est se condamner à l'échec, car, pour beaucoup de policiers, il est aberrant de séparer ces deux aspects du même travail. On ne peut être efficace en choisissant unilatéralement et exclusivement une orientation : *« Faire de la prévention l'unique politique est une absurdité. C'est oublier un fait essentiel : prévention et répression constituent un couple indissociable, l'une ne peut fonctionner sans l'autre. Comment prévenir les actes anti-sociaux, sans brandir la menace d'une sanction ? Comment empêcher des crimes, sans dissuasion ? Si la police veut mener une politique efficace, elle doit prévenir et réprimer, en même temps, au sein du même*

---

<sup>171</sup> Fernand Cathala. « Cette police si décriée ». Editions du Champ de Mars, 1971. p.105

*quartier. La répression ne doit pas être l'outil de dernier recours, quand il est trop tard et que l'escalade de la violence a déjà eu lieu ».*<sup>172</sup>

Cette complémentarité est d'autant plus évidente pour certains, que seuls peut-être le manque de moyens financiers alloués à la police peut freiner ce qui devrait être « la norme » : la présence de la police partout dans la société pour, en prévenant par sa simple présence, éviter d'avoir à réprimer après coup. En éliminant, par une mise à l'écart, les éléments potentiellement dangereux présents dans la société, le policier effectue bien une double mission de prévention et de répression. « *Nous touchons là à la prévention du crime en général par l'action sur les mécanismes sociaux et économiques. C'est une entreprise considérable qui demanderait, pour être rendue possible, des moyens hors du commun. Il ne faut cependant pas profiter du fait que le crime dépend étroitement des conditions de la vie sociale pour justifier un laxisme utopique et remettre en circulation des individus dangereux, sous prétexte que « ce n'est pas de leur faute ». La prévention ne s'oppose pas à la répression. Nous ne sommes pas en face d'une alternative, prévenir ou réprimer, mais d'une combinaison, prévenir et réprimer. La répression, pour moi – comme pour beaucoup d'autres -, est partie intégrante de la prévention. Le vieil adage « la peur du gendarme est le commencement de la sagesse » est toujours d'actualité, du moins pour ce qui concerne la délinquance de proximité : les conséquences bénéfiques du plan Vigipirate en ce domaine ne sont plus à démontrer : plus on voit de képi dans la rue, moins il y a de délinquance de voisinage, c'est la base de l'îlotage et des programmes de sécurité urbaine dans divers pays »*<sup>173</sup>.

« L'îlotage » est d'ailleurs un terme tout à fait récurrent lié aux notions d'efficacité, de proximité, d'acceptation de la présence policière par les citoyens. Il est d'ailleurs ici tout à fait justifié de parler d'îlotage : qui, mieux que le gardien de la paix, que l'on voit tous les jours, peut à la fois prévenir des délits par sa simple présence, et punir si le besoin s'en fait sentir, immédiatement, sans même que le citoyen ait à alerter la police ou à intervenir lui-même ? L'îlotier, le policier de proximité, sont ainsi mis à l'honneur par tous ceux qui pensent que les notions de « prévention » et de « répression » vont nécessairement de pair : « *Quel que soit son rôle, la présence d'un îlotier habitue à la notion d'ordre. L'îlotier est alors le « garde-fou » évitant à cette partie de la population d'oublier que des règles nationales existent et peuvent toujours être utilisées à leur encontre. Par sa présence, il prévient la commission d'actes d'incivilités ou délictueux ; par son action, il obtient des actions exploitables ou non, et peut réprimer »*.<sup>174</sup>

Pourtant, quelles que soient les méthodes de prévention utilisées, pour nombre de policiers, il ne faut pas perdre de vue deux points essentiels. D'une part, la mission de police, protection des personnes et des biens, doit primer sur toute considération extérieure. Le policier fait partie intégrante du corps social, il ne peut vivre son métier coupé du monde dont il fait partie : « *L'une des originalités du métier est de poursuivre un but immuable en exécutant des missions différentes. La maintenance de l'ordre social implique la diversité des besoins. Aussi, voudrait-il s'enfermer dans*

---

<sup>172</sup> Jean-Louis Arajol. « *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. pp.30-31.

<sup>173</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande truanderie* ». Editions Stock, 1998. pp.387-388.

<sup>174</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de sécurité urbaines* ». Editions l'Harmattan, 1999. p.64

*une tour d'ivoire que le policier ne le pourrait pas. A quelque endroit ou à quelque niveau qu'il l'accomplisse, son métier le trempe dans le bain d'une actualité où se mijotent l'histoire des mœurs et, quelque fois, l'Histoire* ». <sup>175</sup> Bien sûr, il faut néanmoins que la police ne soit pas omniprésente et dotée de pouvoirs exorbitants, mais « *Tout l'art de la démocratie est de concilier l'ordre et la liberté. La nécessité d'un bon système de contrôle sur le pouvoir discrétionnaire de la police est, de la sorte, tacitement reconnu* ». <sup>176</sup>

Pour que l'action conjointe prévention-répression soit réellement efficace, il faut aussi, selon eux, qu'un effort particulier soit fait par les citoyens d'une part, et les policiers d'autre part. Ainsi, les citoyens devraient voir leur police comme faisant partie intégrante de la société dans laquelle ils vivent, et ne pas la penser comme une institution coupée de leur monde et uniquement répressive : « *Parallèlement, la Police, dans son action quotidienne, doit pouvoir être pleinement acceptée non pas seulement comme une force répressive indispensable et nécessaire mais comme un partenaire professionnel dans le domaine de la sécurité* ». <sup>177</sup>

Un autre danger concomitant, que les policiers disent ressentir profondément, est de voir la police comme corvéable à merci, comme utile mais peu fréquentable, qui ne garderait une parcelle de respect que grâce à la crainte qu'elle suscite, dû à son côté répressif potentiel : « *Ainsi vont les choses dans la vie d'un flic que sa fonction destine toujours à être simultanément et paradoxalement tiré et poussé, à hue et à dia, accusé de faiblesse ou, ce qui est pire, d'excès de zèle. Permissif pour les uns, il est, pour les autres, borné, tout juste bon, à une répression aveugle. On en parle avec sarcasme, ironie et condescendance mais aussi, avec crainte* ». <sup>178</sup>

Les policiers ont conscience pourtant qu'il leur faut, eux aussi, faire un effort pour s'intégrer dans la société, en voyant celle-ci autrement que comme source de délits, de conflits et de problèmes divers. Leur action doit être prophylactique pour éviter d'avoir à utiliser l'arme répressive dans leur action quotidienne de sécurité publique : *C'est pourquoi, le commissaire de police, sans être directement en première ligne, doit pouvoir sentir un quartier, une cité ou une ville. Il doit pouvoir insuffler comme un biologiste une dose de sécurité plus ou moins forte selon le degré de tolérance de la population. Il ne s'agit donc pas de reculer face à des nuisances ou des infractions commises mais d'agir de façon adaptée, c'est-à-dire soit ponctuellement de manière chirurgicale, soit au contraire en imposant sa force pendant une longue période, soit encore en dosant les unités à certaines heures par des missions différentes (contrôles, îlotage, implantations) à certains lieux précis* ». <sup>179</sup> Ces actions sont d'autant plus importantes que la société peut être plus ou moins durablement en crise, et qu'en tant que « garde-fou institutionnel », la police peut et doit jouer un rôle central : « *La police est confrontée à une société durablement en crise. Si elle ne peut résoudre les problèmes sociaux, elle doit empêcher que le pire arrive. Elle a, plus que jamais, un*

---

<sup>175</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. pp.222-223

<sup>176</sup> L.H.C. Hulsman, José M. Ricoh et Samir Rizkalla. « *Fonctions et tâches de la police* ». In « *Police, culture et société* ». Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.12

<sup>177</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de sécurité urbaines* ». Editions l'Harmattan, 1999. p.9

<sup>178</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur vices* ». Editions Presses Pocket. P.100

<sup>179</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de sécurité urbaines* ». Editions l'Harmattan, 1999. p.9



*rôle de régulateur social. Et les policiers ne joueront pleinement ce rôle qu'en redevenant des gardiens de la paix. [...] Le gardien de la paix n'a rien d'un pacifiste : il est conscient que, pour imposer la paix, il doit faire la guerre. Il est à l'image du bâton blanc de Lépine. Il sait rassurer comme il sait réprimer »<sup>180</sup>*

On peut alors voir différemment la fonction répressive de la police. Pour certains, elle serait le ciment qui permet aux individus de vivre de façon civilisée en société, consciemment ou non, volontairement ou non : « *Il est cependant un domaine où il ne saurait être fait table rase, fût-ce un instant : celui de la dépendance des hommes les uns relativement aux autres. Or la police d'ordre n'a été érigée que pour donner une apparence visible aux liens invisibles de la vie en société* ». C'est cette fonction d'ordre qui, dans l'esprit des policiers, permet de faire se rejoindre prévention et répression comme des fonctions indispensables et indissociables. « *Assurer la légitime défense de la société et se consacrer à celle de l'homme sont des devoirs qui se complètent. L'un protège de l'anarchie, l'autre de l'arbitraire. Leur accomplissement simultané est la meilleure garantie de l'équité la moins imparfaite puisque la perfection est un but illusoire* ». <sup>181</sup>

Pourtant ce point de vue n'est pas partagé par tous les policiers. Ainsi que nous venons de le voir, d'autres policiers sont profondément attachés à une vision policière « complète », mêlant le plus harmonieusement possible prévention et répression. Enfin, il existe aussi, et en cela la culture professionnelle des policiers est loin d'être homogène, des policiers qui pensent que la prévention seule est source d'efficacité, et ceux, beaucoup plus nombreux, qui militent activement en faveur de la seule répression comme facteur d'efficience policière.

Pour les uns, l'aspect préventif, certains diront même éducatif, de la mission policière est indéniable : « *Il n'en reste pas moins que, dans les faits, la mission du gardien de la paix revêt également – et peut-être avant, surtout (le nombre des interventions réalisées est en effet largement supérieur au nombre des arrestations effectuées) – un aspect préventif, social et, dans certains cas, éducatif. La simple présence des policiers en uniforme dans les lieux publics est, à coup sûr, dissuasive. Il n'est besoin, pour s'en convaincre, que de rappeler la « cote » dont jouissent les îlotiers (les hirondelles d'autrefois) dans les multiples débats sur la sécurité. Mais la prévention c'est aussi un comportement, une volonté, une attitude positive* ». <sup>182</sup> Cette attitude positive doit se manifester, selon eux, aussi bien du côté du policier dans ses missions effectives, que du côté du citoyen dans ses actes quotidiens. « *La police doit-elle exister ? Telle est la question à laquelle devrait répondre tous ceux qui se lancent dans une critique unilatérale de son action, ne relevant que le plus mauvais côté des choses, en ignorant les bienfaits accomplis, en niant même cette évidence que le rôle préventif et de secourisme du policier est bien plus important que son rôle répressif* ». <sup>183</sup> D'ailleurs, pour beaucoup de policiers, la délinquance est davantage due à des facteurs sociaux qu'à toute autre considération, et ils ne sont pas loin d'excuser quantités d'actes délictueux par l'énoncé de circonstances jugées plus qu'atténuantes : « *La petite délinquance pose un problème bien différent. On touche à*

---

<sup>180</sup> Jean-Louis Arajol. « *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. p.135.

<sup>181</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.215

<sup>182</sup> Jean Boughougal. Préface de Nadine Joly. « *Un flic chez les paumés* ». Editions France-Empire, 1984. p.10

<sup>183</sup> Gérard Monate. « *La police. Pour qui ? Avec qui ?* ». Editions EPI, 1972. p.11

la vie quotidienne, à la misère matérielle ou morale, à l'alcoolisme, aux familles déchirées, aux groupes déracinés. Le petit délinquant se met hors la loi par accident ou par facilité. Souvent entraîné par des aînés dont l'argent, les belles voitures, la vie sans contrainte le fascinent, il se laisse glisser sur la pente qui s'offre à lui. Il cambriole, il agresse, il fait n'importe quoi. La police l'arrête, l'interroge et découvre une situation parfois dramatique. Il n'a pas forcément un mauvais fond. C'est davantage une victime des circonstances qu'un malfaiteur par vocation. Celui-ci a des parents alcooliques qui le jettent à la rue quand il rentre de l'école, où d'ailleurs on se moque de lui ; celui-là est frappé, malmené par son beau-père ; tel autre n'a jamais connu sa mère et, très perturbé, se demande chaque jour pourquoi elle l'a abandonné, tels autres encore suivent la conduite du groupe, y prennent goût et s'ancrent définitivement dans la délinquance ». <sup>184</sup>

C'est tout de même un cas particulier, et somme toute assez rare de voir des policiers excuser des repris de justice des actes qu'ils ont pu commettre par une déresponsabilisation de l'individu et une mise en accusation de la société : « Sur l'affiche d'un film qui fit scandale au festival de Cannes en 1997 (*Assassin(s)*, de Mathieu Kassovitch) figurait en sous-titre la phrase : « toute société a les crimes qu'elle mérite ». C'est une sentence extrêmement vraie ». <sup>185</sup> Il est encore plus rare que le policier s'accuse lui-même, en tant que force publique, d'être potentiellement la source de problèmes sociétaux : « Commissaire de police, je devais sécuriser, réprimer, mais aussi prévenir. Cette notion de prévention me paraissait déjà très importante, et j'ai souvent pensé que l'intervention répressive de la police n'était que le constat d'un échec. Quand un trouble se produit, c'est que l'on a pas réussi à l'éviter ». <sup>186</sup>

L'interrogation peut devenir plus large : « Comme le mot policier évoque, maintenant surtout, l'idée de violence, la question sous-entendue est donc : « comment peut-on exercer, avec bonne conscience et au nom du bien public, la violence ? ». <sup>187</sup> Dans le même sens, on peut trouver des considérations d'ordre presque philosophique, qui sont cependant exceptionnelles dans les écrits de policier : « Je rêve d'une société où ce ne serait pas la loi qui interdirait la peine de mort mais simplement la raison que personne ne voudrait tenir le rôle du bourreau ». <sup>188</sup>

Le fait est que l'on trouve plutôt, chez les policiers attachés à la primauté de l'esprit de prévention, la volonté de faire comprendre que leurs actions visent essentiellement à protéger les personnes et les biens, et qu'il faut ne pas trop s'attacher aux moyens coercitifs qui peuvent être utilisés pour mener à bien ces mêmes missions : « Tout le monde a recours à la police pour une chose ou pour une autre. Le côté répressif de ses interventions est infiniment moins important que leur côté préventif et social. Si, au lieu de la présenter toujours sous un jour défavorable, on exposait objectivement au public ce qu'est en réalité la vie journalière d'un service de police (oh ! où tout n'est pas parfait, comme ailleurs, où il n'y a que des hommes, avec leurs qualités et leurs défauts), nos concitoyens comprendraient enfin le rôle exact que joue la police. La

<sup>184</sup> Mireille Ballestrazzi. « Madame la commissaire ». Editions Presses de la cité, 1999. pp.176-177

<sup>185</sup> André Bossard. « carrefours de la grande truanderie ». Editions Plon, 1998. p.19

<sup>186</sup> Michel Baroin. « La force de l'amour ». Editions Odile Jacob, 1987. pp.38-39

<sup>187</sup> Michèle Manceaux. « Les policiers parlent ». Editions du Seuil, 1969. p.12

<sup>188</sup> Georges Moréas. « Un flic de l'intérieur ». Editions N°1, 1985. p.33

*somme des services qu'elle rend, en particulier aux humbles et aux déshérités, est très supérieures à celle des actes de coercition qu'elle est amenée à exercer ».*<sup>189</sup>

Pour cela, il faut responsabiliser les citoyens : *« Il est indispensable, si nous voulons réussir dans la dissuasion, que chaque membre de la société ait confiance en la police ».*<sup>190</sup> Il faut aussi faire comprendre à tous les policiers qu'ils font partie intégrante du corps social, et qu'ils doivent s'intégrer plus profondément dans la vie sociale. *« On le voit, les mesures que je préconise répondent toutes au même souci : associer plus étroitement la police à toutes les initiatives de prévention sociale des causes de délinquance, afin qu'elle soit perçue et qu'elle se sente elle-même comme totalement solidaire de cette action globale, d'intérêt général évident ».*<sup>191</sup> Cette implication sociétale est capitale dans la mesure où, si le policier se voit comme coupé du monde, il est exposé à ne plus savoir où situer les limites à ses propres actions professionnelles de répression. Le policier peut alors se considérer comme membre d'une caste à part, même (ou d'ailleurs justement) s'il s'en défend. En cela, il se placerait au-dessus des normes et ne remplirait plus correctement la première des tâches qui lui est assignée : la prévention : *« Dans une escalade de la violence et de la contre-violence, facilement préconisée par les esprits orgueilleux qui prétendent posséder toute la vérité sur ce qui est bon et souhaitable, les libertés et les droits de l'homme sont évidemment les vrais perdants. Ceux-ci ne peuvent résister à l'esprit et aux méthodes d'une guerre sociale. La tentation de subordonner les moyens aux buts est irrésistible lors de la polarisation des forces et des tendances politiques et sociales. D'où l'importance capitale que la police sache les limites précises dans l'usage des moyens que la collectivité lui confie exclusivement ».*<sup>192</sup>

Cette mise en garde peut alors aller très loin, jusque dans la critique de certains aspects du rôle professionnel du policier. Certaines actions, arrestation, garde à vue, par exemple, illustrent le danger que peut créer le policier en dépassant le cadre « normal » de son action, en se posant comme arbitre, voire même comme instrument d'une certaine forme de justice expéditive, immédiate, mais aussi illégitime et inefficace. *« C'est la garde à vue, arme de l'efficacité à manier avec d'infinies précautions. C'est le temps où l'homme est soumis à d'autres hommes au pouvoir exorbitant de le priver de liberté en le coupant du monde même si la période limitée est strictement contrôlée. C'est le moment où l'arbitraire tentateur est à portée de la main et qu'il faut le repousser sous peine de signer un pacte avec le diable. C'est l'heure où la rigueur s'impose en stoppant net les outrances de ceux dont le feu de l'action brouille le sens des limites, en calmant les nerveux, en freinant les atrabilaires, en veillant, pour le respect de la loi et le sien propre, au bon ordonnancement d'une mesure qui porte dans ses flancs des excès en tout genre mais qu'imposent les droits légitimes de la communauté des gens paisibles ».*<sup>193</sup> Pour ces policiers, attachés essentiellement à l'aspect protecteur de leur métier, le risque d'erreur est quelque chose de tout à fait inadmissible, car ils vivent la protection des biens et des personnes comme l'élément justificatif essentiel de l'emploi de la force : *« Je n'ai pas l'impression d'être prétentieux, léger ou menteur si je dis qu'en presque*

---

<sup>189</sup> Marcel Sicot. *« Servitude et grandeur policière »*. Editions les productions de Paris, 1959. p.198

<sup>190</sup> Jean Boughougal. *« Un flic chez les paumés »*. Editions France-Empire, 1984. p.84

<sup>191</sup> Maurice Grimaud. *« La police malade du pouvoir »*. Editions du Seuil, 1980. p.115

<sup>192</sup> Denis Szabo. *« Police, culture et société »*. Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. pp.6-7

<sup>193</sup> Honoré Gévaudan. *« La balançoire du commissaire Vivarais »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1983. pp.66-

*quarante ans de carrière je n'ai jamais participé à cette choses lamentable : conduire devant un juge un homme innocent. En revanche, je suis certain d'avoir rendu la liberté à des individus dont j'avais la conviction de la culpabilité. Pour si grave que soit cette erreur judiciaire-là, elle est sans commune mesure avec le drame atroce qu'est la condamnation d'un innocent ».*<sup>194</sup>

Néanmoins, et la transition est là toute trouvée entre le policier qui considère comme premier l'aspect préventif, et celui qui considère la répression comme indispensable et seule source d'efficacité, on peut citer un policier anonyme qui juxtapose dans son ouvrage à quelques pages d'écart seulement, ces deux notions dans une sorte de schizophrénie professionnelle : *« Il serait temps en effet de reconnaître que la tâche de la police est avant tout positive. Un vieux proverbe dit : « La crainte du gendarme est le commencement de la sagesse », moi je dirais plutôt que, pour les gens honnêtes, c'est la confiance en le gendarme qui est le commencement de la sagesse. C'est trop facile en effet de critiquer la police, de voir en elle une force de répression et pas autre chose. C'est trop facile et c'est ridicule ».*<sup>195</sup> Pourtant après avoir ainsi décrit comme ridicule de ne voir que l'aspect répressif de la profession, ce même policier privilégie la répression comme mode de participation de la police à la construction de la société saine. *« Mais il faut aussi qu'un policier reste lucide : il est là pour donner la chasse aux criminels, pas pour rêver d'un monde meilleur...En fait, c'est sa façon à lui de créer ce monde meilleur ! ».*<sup>196</sup>

Les policiers les plus nombreux sont ceux qui dans leurs écrits, considèrent que la prévention ne peut être efficace que si elle est jumelée à l'usage actif du mode répressif. Ce point de vue est en effet le plus communément partagé. Le plus souvent, ceci est lié à une frustration, à l'issue d'une carrière marquée par des échecs plus ou moins importants. Le policier s'engage dans « le métier » par amour de l'ordre, pour protéger ; il découvre pourtant, plus ou moins vite, que les citoyens ne lui en tiennent pas gré et que les truands continuent leurs activités délictueuses sans être véritablement inquiétés, ni véritablement punis, que ce soit par la justice jugée trop indulgente, ou par les autorités politiques, accusées d'être à l'origine de lois dites « laxistes ». Une désillusion intervient alors, et l'aspect répressif devient le seul aspect professionnel qui trouve grâce à leurs yeux comme facteur d'efficacité . *« On a beaucoup donné sans exiger assez en échange. Cette faiblesse a eu une double conséquence : Certains quartiers se sont crus hors la loi et les policiers ont commencé à se sentir impuissants face aux multirécidivistes, connus de tous. Le retour à une situation saine passe par un rééquilibrage. Tout en accentuant la politique de prévention, il est temps d'en finir avec le sentiment d'impunité. Réapprenons à sanctionner et donnons surtout à la justice les moyens de le faire. C'est la base même de la démocratie ».*<sup>197</sup> Pour beaucoup, la répression devient alors le rôle essentiel ; ils considèrent que la police d'ordre n'a pas spécialement à être préventive, que là n'est pas sa fonction, et qu'il faut remettre les choses à leur place quant aux moyens à utiliser pour assurer l'ordre public : *« C'est assurément à ce point de vue qu'il faut s'en tenir pour approcher la vérité au mieux lorsqu'il s'agit de*

---

<sup>194</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.166

<sup>195</sup> Anonyme. *« Métro Connexion »*. Editions France-Empire, 1982. p.9

<sup>196</sup> Ibid. p.24

<sup>197</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 2. »*. Editions Plon, 1998. p.241.

déterminer le rôle exact de la police d'information en régime républicain. Les commissaires de police ont été créés pour assurer l'ordre et la sécurité dans les villes : qui pourrait raisonnablement s'insurger si certains d'entre eux ont pour mission plus particulière de prévenir les désordres, les atteintes à la sécurité et, pour les prévenir, les prévoir, les annoncer à ceux qui détiennent le pouvoir et qui peuvent mettre en œuvre les moyens propres à protéger les citoyens contre toutes menaces ? ».<sup>198</sup>

Ils critiquent alors les points de vue qui tendent, selon eux, à réduire la police à des fonctions d'aide sociale : « Aujourd'hui, cependant, je constate avec surprise qu'une grande majorité de policiers ne fait plus que de « l'assistanat ». Nous vivons dans une société où le rôle dissuasif de la police a, à priori, totalement disparu. Serait-ce dans l'air du temps ? Le professeur n'aurait plus le droit de mettre des punitions à ses élèves, sous peine de répression ou de correction... ».<sup>199</sup> Cet aspect social « d'assistanat » est très fortement critiqué. Ils vont d'ailleurs parfois très loin dans l'ironie, le policier ayant alors tendance à considérer que toute action d'aide sociale est, non seulement vouée à l'échec, mais même pernicieuse pour la société et pour l'efficacité de l'action policière. On pourrait ici faire de nombreuses citations d'écrits de policier allant dans ce sens, tels les propos du héros policier « Le Flaour » du romancier-policier Roger le Taillanter : « Le Flaour avait aussi retenu de ce brouillard de mots que les nouvelles méthodes, une fois rôdées, remplaceraient avantageusement l'idéologie sécuritaire et forcenée de l'arrestation dont la faillite avait été démontrée par le développement incessant de la criminalité. Un silence de plomb avait accueilli ce discours optimiste et la trentaine de policiers aguerris qui l'écoutaient avaient échangé des regards atterrés. Ils se voyaient déjà, un rameau d'olivier à la main, évangélisant les colonies de loubards de banlieue, les braqueurs, casseurs et agresseurs de tout poil, en leur tenant des discours amphigouriques sur leur rédemption ».<sup>200</sup> On ne peut être plus clair. Dans cette optique, le policier n'a pas à tenter de régler tous les problèmes qui surgissent dans la société. De toute façon, « Si notre époque a la société qu'elle mérite, pourquoi ne lui inventerait-elle pas une réponse à sa mesure ? ».<sup>201</sup> Et cette question, qui s'adresse majoritairement à des truands, ne peut trouver sa solution dans la mise en place d'une trop grande mansuétude à leur égard. Il faut prendre conscience qu'à trop tenter de trouver des solutions complexes pour lutter contre la criminalité, on ne fait qu'aboutir à une complète inefficacité : « Car enfin, on leur a tout fait, aux délinquants, au cours de l'Histoire : on les a tués, mutilés, torturés, et on a invité les enfants à assister à leur supplice. Cela n'a pas découragé les vocations. On les a emprisonnés, déportés. Ils ont fondé des peuples, mais le crime, lui, n'a pas diminué. On a même tenté l'indulgence, joué la carte de la réhabilitation sociale, de la thérapeutique, ils n'en ont pas profité. Aujourd'hui, pour ou contre la peine de mort, on polémique encore. Bagnards à la chaîne ou prison « trois étoiles » avec télévision et visites féminines, on tente de trouver des solutions adaptées ».<sup>202</sup>

---

<sup>198</sup> Willy Paul Romain. « Les commissaires ». Editions Presses de la Cité, 1963. pp.35-36

<sup>199</sup> Magali Pacary. « Femmes flic ». Editions LPM, 2001. pp.13-14

<sup>200</sup> Roger le Taillanter. « Les nouveaux esclaves ». Editions de Fallois, 1992. p.16

<sup>201</sup> André Bossard. « Carrefours de la grande truanderie ». Editions Plon, 1998. p.29

<sup>202</sup> Ibid. pp.363-364

D'ailleurs, personne ne semble pouvoir trouver une réelle solution à ces cas difficiles peut-être justement, parce qu'il n'est pas possible de les résoudre. D'une façon générale, « *La question reste néanmoins posée : que faire de ces très jeunes délinquants ? Malgré les innombrables études, colloques et projets de loi consacrés à ce sujet, on ne voit rien venir qui puisse satisfaire tout le monde. Le moindre projet un tant soit peu novateur pour la justice ou la police soulève aussitôt une levée de boucliers !* ».<sup>203</sup> Quand aux cas particuliers que peuvent poser par exemple les tueurs en série ou tous les condamnés de longue durée, le constat d'inefficacité d'un traitement « trop » social est encore plus flagrant : « *Plus récemment, de nombreux Etats, spécialement en Europe, ont aboli la peine capitale et fixé des possibilités de libération anticipée pour des condamnés à des peines de longue durée, ce qui fait qu'une condamnation à perpétuité n'est jamais perpétuelle. La question qui se pose a propos des tueurs systémiques est donc très simple en son principe, mais complexe en son application : comment les détecter et que faut-il en faire ? Et, criminels ou malades, comment empêcher leur récurrence obsessionnelle ? Or, ce qui rend les choses difficiles c'est leur personnalité complexe* ».<sup>204</sup>

Le « cauchemar professionnel » pour ces policiers, est atteint dans l'application, dans certains pays, de législations jugées laxistes, notamment outre-Atlantique. Les policiers français se désespèrent à l'idée que ce type de législation puisse être importée en Europe. Une législation trop floue, laxiste, protège le criminel tout autant que l'honnête citoyen, et il est alors vain d'espérer une réelle politique de sécurité publique dans de telles conditions : « *Il faut dire que la législation américaine, en matière d'investigation criminelle, n'est guère faite pour faciliter la tâche des policiers. Aucun citoyen n'est tenu de répondre aux questions qui lui sont posées, à moins qu'il n'existe contre lui des charges suffisantes de culpabilité. S'il accepte néanmoins l'interrogatoire, ce citoyen peut aussi en fixer librement le lieu et le moment et refuser de déposer sous serment. Les policiers ne peuvent non plus le photographier que s'il en est expressément d'accord. La difficulté n'est pas moins grande pour les perquisitions qui ne peuvent être effectuées qu'en vertu d'un mandat, lequel ne sera délivré que s'il est établi auparavant que le lieu à perquisitionner abrite effectivement des éléments de preuve. De telles règles assurent sans aucun doute un maximum de protection aux droits individuels, mais je crains fort qu'elles n'assurent aussi une impunité maximale aux assassins, et il n'est pas excessif de penser qu'elles contribuent grandement à faire du phénomène criminel américain le plus important du monde civilisé* ».<sup>205</sup> De façon générale, le policier en vient alors à douter de l'utilité sociale d'une politique trop préventive, dans la mesure où, « *chaque fois que l'on renforce notablement la sauvegarde de la liberté individuelle en limitant les pouvoirs de la police, on augmente par la même, et sans que l'on en est toujours suffisamment conscience, les difficultés d'assurer une répression pleinement efficace* ».<sup>206</sup>

On touche là à un aspect important de la culture policière. La répression non seulement est efficace, mais elle est même le seul moyen de l'efficacité. Pourquoi ? D'abord parce que le policier ne croit absolument pas en la capacité d'amendement du

---

<sup>203</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2.* ». Editions Plon, 1998. p.239.

<sup>204</sup> André Bossard. « *carrefours de la grande truanderie* ». Editions Plon, 1998. p.349

<sup>205</sup> Roger Le Taillanter. « *Les derniers seigneurs de la pègre* ». Editions Julliard, 1985. p.385

<sup>206</sup> Fernand Cathala. « *Cette police si décriée* ». Editions du Champ de Mars, 1971. p.304

criminel. Ce point de vue n'est pas partagé par tous les policiers, mais il est tout à fait représentatif de nombre d'entre eux : « *Le maintien de l'ordre restera malheureusement la mission prioritaire* ». <sup>207</sup> D'autre part, parce qu'ils pensent que la société a « moralement périclité », qu'elle est viciée, qu'elle n'est plus « un corps sain » gardée par une police efficace contre les agressions extérieures. Cette société serait devenue l'origine même des problèmes qui surviennent, et l'on ne peut évidemment plus attendre ni aide ni même neutralité bienveillante de la part des citoyens qui la composent. La société se met alors au service du mal, elle devient l'origine même du danger qui la menace, et toutes les politiques qui sont mises en oeuvre ne peuvent qu'être pernicieuses. « *L'opinion qui consiste à considérer la nature humaine comme « une pomme pourrie », met le policier en désaccord avec les aspirations et les buts recherchés par les nombreux groupes dont il doit assurer la sécurité. Par exemple, la police relègue souvent les réformes sociales au rang de « sollicitude envers les criminels » ou, dans le cas des récents programmes concernant les ghettos, accuse les autorités de « céder » à la pression des perturbateurs de la paix. En outre, tandis qu'elles nient que les facteurs sociaux peuvent être à l'origine d'une conduite criminelle, la police et les publications de police dénoncent, de façon plutôt contradictoire, les programmes d'assistance sociale comme étant non pas hors de propos, mais aussi nuisibles, car ils détruisent l'initiative humaine* ». <sup>208</sup>

Des conceptions tout à fait extrêmes, concernant les libertés individuelles, et les méthodes utilisables pour être efficace, en arrivent à être prônées par quelques policiers : « *Je propose cette réponse : c'est de se faire à soi-même sa loi, c'est-à-dire se donner quelques règles de vie moyennant lesquelles les jours passeront sans contrainte ni colère. Bien entendu, la mesure est nécessaire, ces règles doivent être raisonnables et assurer un équilibre [...]. Il faut restreindre l'exercice des libertés publiques, car l'excès de liberté conduit obligatoirement à la servitude* ». <sup>209</sup> Cette notion « d'excès de liberté » est intéressante. Elle rejoint la justification de l'utilisation de moyens parfois à la limite de l'illégalité pour aboutir à de meilleurs résultats que l'on retrouve dans certains films policiers : « *La mise en scène de l'action policière tend à privilégier une morale de l'efficacité qui a pour effet de des moyens dont la légalité ou la moralité sont souvent discutables. Le respect de l'état de droit, le souci des libertés publiques et individuelles apparaissent alors davantage comme des entraves à l'action policière que des cadres susceptibles de neutraliser ce que l'exercice de la fonction policière peut comporter de dangers pour les citoyens, en raison des pouvoirs et des moyens dont la police et les policiers disposent. Pour tout dire, la plupart des techniques d'enquête qui sont mises en scène au cinéma semblent peu respectueuses des règles de la procédure pénale. Ce peu de considération du droit se manifeste de façon tout à fait évidente, lorsqu'on considère les moyens utilisés pour obtenir aveux ou informations. Les scènes de brutalité ne sont pas rares, [...] les pressions psychologiques sont fréquents. Elles s'appuient sur les failles de la personnalité interrogée pour obtenir des aveux quand le policier ne parvient pas à établir la culpabilité, par l'accumulation de preuves matérielles irréfutables, ce qui*

<sup>207</sup> Gérard Monate. « *Flic ou gardien de la paix* ». Editions du Seuil, 1980. p.76

<sup>208</sup> F. McClintock, A. Normandeau, A. Reiss, J. Skolnick. « *Le contrôle sur la police. Police, culture et société* ». Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.128

<sup>209</sup> Willy Paul Romain. « *Les commissaires* ». Editions Presses de la Cité, 1963. pp.110-111

*peu conduire le représentant de l'ordre à faire avouer un innocent* ». <sup>210</sup> Cette représentation cinématographique de l'activité policière prend toute sa valeur quand on sait qu'elle est tout à fait représentative de ce que pensent eux-mêmes les policiers. En effet, l'utilisation de la violence, dans certains cas, est tout à fait justifiée aux yeux des policiers : *« Le premier réflexe devant un meurtrier, un espion, un sadique, est de l'injurier, de lui cracher au visage, d'avoir envie de le battre. Combien de fois des agents de police ont-ils perdus leur képi en protégeant un assassin des mains de la foule qui hurlait à la mort ? Le geste vengeur de la victime, de ses parents ou de ses amis s'explique et parfois s'excuse »*. <sup>211</sup> Bien sûr, il faut prendre garde à ne pas mêler les deux catégories de violence que l'on rencontre chez les policiers : la violence « instrumentale », d'une part, qui consiste, la plupart du temps, à tenter d'obtenir des aveux, ou un témoignage capital, et la violence colérique, spontanée, qui est plus le fait d'un individu à un moment tout à fait particulier, même si à peu près tous les policiers disent avoir ressenti cette violence « épidermique » à un moment où à un autre de leur carrière.

Il semble bien pourtant, que les policiers ne soient pas les seuls à partager parfois le point de vue qui associe la police à la violence et à l'ordre. Les citoyens eux-mêmes, d'après l'analyse qu'en font les policiers, voient le fonctionnaire de police comme une émanation subliminale de l'ordre, comme celui qui, par delà le temps, représente la sécurité, l'ordre public, dans le sens le plus strict du terme : *« Un des atouts majeurs du policier, lorsqu'il débarque sur une enquête criminelle, est la crainte qu'il inspire. On le redoute d'autant plus que l'on ne connaît jamais vraiment, surtout en milieu rural, l'étendue de ses pouvoirs. Naturellement, on lui en prête toujours de plus grands que la loi ne lui en confère en réalité »*. <sup>212</sup> Pourquoi cette image forte ? D'où vient cette représentation particulière du rôle du policier ? Probablement, parce qu'*« il est l'émanation du pouvoir en place et, surtout, parce qu'il prétend combattre tous les désordres. Or, cette prétention s'inscrit tout naturellement dans la culture policière »*. <sup>213</sup>

Mais pour en arriver là, le policier doit d'abord et avant tout disposer de moyens. Or, il considère le plus souvent, que les moyens humains, matériels et financiers qui lui sont nécessaires, ne sont pas mis à sa disposition. Le policier se voit toujours comme le parent pauvre de l'administration, obligé de faire appliquer un ordre dont il n'est pas le concepteur, en collaborant avec des autorités politiques et judiciaires à la volonté souvent défaillante : *« En vérité, le seul moyen valable de neutraliser les auteurs de cette trop longue série de crimes eût été de sacrifier à la traque exclusive des camps armés en présence une équipe de policiers expérimentés, débarrassés de toute autre mission. Qui veut vraiment la fin doit s'en donner les moyens »*. <sup>214</sup> Cette citation est tout à fait caractéristique d'un aspect de la culture professionnelle des policiers. Ceux-ci se sentent seuls, abandonnés par un pouvoir qui ne s'occupe que de lui-même, par une justice qui ne pense pas à eux mais plutôt au sort de justiciables plus ou moins douteux. Ils voudraient disposer d'une autonomie financière, légale, qui

---

<sup>210</sup> Olivier Philippe. *« Le film policier français contemporain »*. Editions CERF, 1996. p. 206

<sup>211</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. pp.101-102

<sup>212</sup> Charles Chenevier. *« La grande maison »*. Editions Presses de la cité, 1976. p.151

<sup>213</sup> Commissaire Diamant. *« Les réseaux secrets de la police »*. Editions la Découverte, 1993. p.255

<sup>214</sup> Roger Le Taillanter. *« Les derniers seigneurs de la pègre »*. Editions Julliard, 1985. p.430



leur permettrait d'exercer leurs fonctions répressives pour le meilleur bénéfice de la société dans son ensemble.

Sur ce point, ils affirment se sentir en accord avec les citoyens eux-mêmes, qui sont parfois les premiers demandeurs d'exception à la légalité pour permettre à la police d'assurer leur sécurité. *« Si le public se montre souvent très exigeant à l'égard de la police pour tout ce qui a trait au respect absolu de la liberté individuelle, ce n'est certes pas en de pareils moments qu'il se préoccupe de la parfaite légalité des procédés mis en œuvre. Lorsqu'un crime abominable soulève l'indignation de l'opinion, on n'est pas loin d'estimer que la fin justifie bien des moyens ».*<sup>215</sup> La médiatisation par la presse de certains événements criminels, ne fait rien pour arranger les choses : le citoyen, manipulé en cela selon le policier, est lui-même alors avide de répression, dans une perspective à courte vue, qui s'intéresse plus aux résultats immédiats qu'à une véritable justice : *« Le public, forcément choqué par ce qu'il voit sur son écran, exige une réaction immédiate, surtout pas une longue négociation. Il conçoit difficilement que la police veuille laisser du temps au temps ».*<sup>216</sup>

Pourtant, ces mêmes citoyens sont les premiers à relativiser, parfois en les minimisant, les délits qu'ils peuvent par ailleurs dénoncer avec virulence. Le policier, lui, se posant en juge intemporel du bien et du mal, condamne tout acte délictueux même mineur qui pourrait, à ses yeux, dériver vers une criminalité plus importante. La citation suivante est tout à fait caractéristique à la fois de l'aspect protecteur auquel beaucoup de policiers sont attachés, et de la méfiance que les citoyens ressentent vis-à-vis des actions de ces mêmes représentants de l'ordre : *« Ce sont ces méfaits qui créent l'insécurité ; une succession de petits actes mais aux grosses conséquences sur la vie. En l'absence d'interventions policières, ces faits peuvent pousser des gens à utiliser les armes. En effet, dans les cités, la Police est à la fois crainte et « exigée » immédiatement ».*<sup>217</sup>

Et pourtant, la méfiance des citoyens vis-à-vis de la police est indéniable : *« Cependant, dès que l'on aborde notre rôle répressif, chacun réagit comme si sa propre liberté était mise en cause et nous constatons, immédiatement, un changement de climat et de compréhension à notre égard, pourtant cette répression est parfois absolument nécessaire ».*<sup>218</sup> Le policier reste persuadé que le moindre acte délictueux, même de faible importance, est caractéristique d'une société en crise, et que toute infraction, même considérée comme mineure, est synonyme de déliquescence et qu'il ne faut pas minimiser ces actes de petite délinquance au quotidien : *« Certes, un acte isolé de cette catégorie d'infractions n'est pas d'une grande gravité, bien qu'il occasionne un dommage ou un trouble généralement mal supporté. Mais les agissements de cette nature sont extrêmement nombreux et peuvent frapper plusieurs fois les mêmes personnes au cours d'un certain laps de temps. Ce sont précisément ces agissements répétés qui deviennent non seulement insupportables, mais aussi absolument exaspérants pour ceux qui en font les frais. Les gens qui parlent de la « petite délinquance » en insistant sur sa minime importance devraient avoir conscience qu'elle n'est « petite » que pour ceux qui ne l'ont encore jamais subit.*

---

<sup>215</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.149

<sup>216</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 2. »*. Editions Plon, 1998. p.185.

<sup>217</sup> Michel Felkay. *« Les interventions de la police dans les zones de sécurité urbaines »*. Editions l'Harmattan, 1999. p.74

<sup>218</sup> Gérard Monate. *« La police. Pour qui ? Avec qui ? »*. Editions EPI, 1972. p.19

*Mais leur tour viendra immanquablement, qu'ils en soient assurés, et leur façon de voir pourra alors s'en trouver profondément modifiée ».*<sup>219</sup>

A l'extrême, il arrive que les policiers, ainsi qu'on l'a vu précédemment, dénie toute efficacité à l'action sociale et préventive d'autres acteurs de la société. On peut ici citer plusieurs témoignages de policiers qui vont expressément dans ce sens : « *Par ailleurs, l'éducation tolérante des enfants est la principale cible de la philosophie actuelle de la police. Plusieurs policiers considèrent que cette éducation a produit une génération qui « s'imagine qu'elle peut tout obtenir par des vociférations ». En fait, un policier interrogé récemment justifia l'usage de la force physique sur les délinquants comme un châtiment correctif pour le manque de discipline de leur enfance. « Si leurs parents les avaient battus quand ils étaient enfants, ils seraient honnêtes maintenant. A présent, nous devons les dresser ».*<sup>220</sup> Dans ces conditions, il est alors évident, qu'à l'image des fictions policières, le policier se sente véritablement être le dernier rempart de la sécurité et de la moralité publique : « *Un monde qui se délite, une société fragilisée par les assauts de la délinquance... les films policiers dressent un tableau bien sombre de la société actuelle et de son avenir. Seul le policier paraît capable de réagir dans ces circonstances ».*<sup>221</sup> En cela, il justifierait par-là même son action répressive comme étant tout à la fois indispensable et irremplaçable : « *Il est clair que, [...] la meilleure des préventions est la répression des crimes et délits, que le policier n'a pas à se soucier de sa popularité, mais bien davantage de sa capacité à faire respecter la loi : « Je ne suis pas là pour perdre mon temps. Je ne suis pas là pour être agréable, je suis là pour confondre des délinquants ».*<sup>222</sup>

D'ailleurs, pour conclure, les policiers eux-mêmes semblent penser que leur action répressive est non seulement indispensable, mais qu'elle est même vue comme exemplaire pour toute population potentiellement criminogène. Il suffit que cette population ressente l'existence d'une présence policière plus marquée sous l'influence de certains événements d'actualité par exemple, pour qu'elle se tienne tranquille : « *Au moment de la guerre du golfe, les jeunes ne sortaient plus dans la rue. Le calme était revenu, plus de violence, plus de déprédations. La crainte d'une répression, au demeurant illusoire, les incitaient à se tenir tranquille ».*<sup>223</sup>

Ils pensent qu'il n'est point besoin de renoncer à l'essentiel des libertés publiques pour être à même d'effectuer une répression efficace. « *Il faut tenir compte du fait que la peur du gendarme est toujours nécessaire. Point besoin pour cela de renoncer aux principes qui font l'honneur de la démocratie : procédure contradictoire et publique, jugement équitable ».*<sup>224</sup> D'ailleurs, ceux qu'ils jugent eux-mêmes comme étant potentiellement dangereux, sont paradoxalement tout à fait sensibles à l'aspect visiblement répressif des forces de police. Celles-ci ne sont crédibles que sous certaines conditions, et tant qu'elles ne sont pas visibles de façon évidente, le risque de laxisme reste présent. Si la police n'est pas crédible dans ses fonctions répressives, il

---

<sup>219</sup> Fernand Cathala. « *La police face à la criminalité* ». Edition du Champ de Mars, 1984. p.275.

<sup>220</sup> F. McClintock, A. Normandeau, A. Reiss, J. Skolnick. « *Le contrôle sur la police. Police, culture et société* ». Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.129

<sup>221</sup> Olivier Philippe. « *Le film policier français contemporain* ». Editions CERF, 1996. p.209

<sup>222</sup> François Dieu & Paul Mignon. « *La force publique au travail* ». Editions l'Harmattan, 1999. p.34.

<sup>223</sup> Jean-pierre Cléménçon. *Les mémoires d'un policier inconnu* ». Editions des écrivains, 1999. p.139

<sup>224</sup> André Bossard. « *carrefours de la grande truanderie* ». Editions Plon, 1998. pp.317-318

n'y a aucune chance pour que la sécurité publique puisse être jamais assurée. *« Comment ne pas comprendre que la prévention passe par la capacité de punir, que le refus de sanctionner est interprété par les jeunes voyous comme une preuve de faiblesse d'une société qui se cherche et qui se sent coupable. Le jeune délinquant, le rebelle de banlieue, n'est pas simplement un petit loubard désœuvré qui obéit à ses pulsions, c'est aussi un être rationnel : si le coût de ses actes est supérieur à la recette qu'il en attend, il arrêtera. Dans une société privée de sens et de ses valeurs fondatrices, le seul repère finit par être la punition, puisqu'il n'y a plus adhésion à un bien commun. Les policiers citoyens savent qu'ils ne détiennent pas à eux seuls la solution et qu'il n'est pas facile de concilier une politique sécuritaire et la démocratie, mais ils savent aussi que la République a le devoir de se monter énergique si l'on ne veut pas que la reconnaissance des libertés fondamentales devienne à terme une simple parenthèse dans l'histoire des hommes ».*<sup>225</sup>

Ainsi se justifierait la vision selon laquelle, quoiqu'on en pense, quelles que soient les idéologies partisans auxquelles on adhère, on ne pourrait rien faire contre la criminalité. Celle-ci serait tellement inhérente aux comportements de certains criminels, que le policier en vient à se poser la question : *« on se demande si le crime est génétique ».*<sup>226</sup> Penser cela revient alors évidemment, à ne plus espérer qu'en la répression, comme seul et dernier moyen « définitivement » efficace dans la lutte contre le crime.

---

<sup>225</sup> Jean-pierre Clémenton. *Les mémoires d'un policier inconnu* ». Editions des écrivains, 1999. pp.188-189

<sup>226</sup> André Bossard. *« carrefours de la grande truanderie »*. Editions Plon, 1998. p.364

## 2 - La répression nécessaire

Les policiers « répressifs » se posent peu de questions sur la nature même de leur métier. Ces policiers voient leur métier comme étant essentiellement d'ordre répressif, pour trois types de raisons. La première, est interne. Ces policiers nient tout aspect négatif à l'usage raisonné de la force, ou, plutôt, ils considèrent qu'il est dans la nature de leur métier d'user de la force pour l'exercer au mieux. C'est en cela qu'ils auront une utilité sociale. La répression est donc l'essence même de leur profession. La deuxième raison, qui justifie à leurs yeux la primauté de l'aspect répressif dans le maintien de l'ordre public, est qu'ils voient la criminalité comme étant le fait d'individus irrécupérables. Le criminel ne peut s'amender, car c'est dans sa nature d'être criminel : « *Il est des familles [...] qui constituent des milieux criminogènes. Dans les vieux quartiers du XIVème arrondissement [...] le même fonctionnaire de police avait, pendant sa carrière, participé à l'arrestation successive du père, du fils et du petit-fils !* ».<sup>227</sup> Il y aurait ainsi, une sorte de prédestination de l'homme à être honnête ou malhonnête, à être social ou asocial, à naître criminel ou non. Que l'on soit poussé par des considérations économiques, éducatives ou d'appartenance à un milieu familial spécifique n'est pas du ressort du policier. Il considère qu'il est là pour effectuer une mission, qui lui a été déléguée par des autorités politiques et judiciaires : il doit protéger la société, et dans son optique professionnelle, le seul moyen efficace de s'acquitter de sa tâche, est d'être répressif. Enfin, la troisième raison est d'ordre encore plus général. Non seulement le policier considère les criminels comme inamendables, mais il en arrive même à voir le crime comme faisant culturellement et socialement partie intégrante de la nature humaine. L'homme ne naît pas bon, il ne le devient pas non plus. Le poids du milieu social dans lequel il évolue, son hérédité intellectuelle, souvent due à la nature de son éducation et du milieu dont il est issu, peuvent le pousser à être honnête et respectueux des institutions dans leur ensemble.

---

<sup>227</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande truanderie* ». Editions Stock, 1998. pp.13-14.

Mais, tout ceci n'est qu'un vernis à leurs yeux. La nature profonde de l'homme est criminogène, et le « dérapage » moral, social, peut intervenir à tout moment.

Pour nombre de policiers, la répression est l'essence même du métier de policier. *« Lorsque la criminalité s'accroît, il est à peu près inévitable qu'un sentiment d'inquiétude naisse et aille en s'amplifiant. Ce dernier, qui est avant tout subjectif, progresse souvent plus vite que le nombre des actes délictueux réellement commis. Dès qu'on a l'impression, fondée ou non, qu'il y a une nette aggravation de la délinquance, la peur que celle-ci engendre porte à croire qu'on se trouve menacé des plus sérieux dangers. L'idée que chacun se fait de l'évolution de la criminalité et de son importance peut résulter de son expérience personnelle en tant que victime ou témoin, de la reconnaissance qu'il en a par son entourage et enfin de celle que lui procurent les moyens actuels de communication »*<sup>228</sup> On voit bien alors que, même aux yeux de la population, l'expérience vécue peut amener le citoyen à considérer que le métier de policier se doit d'être répressif. Le policier est celui qui, en dernière analyse, peut seul protéger les honnêtes gens contre tous les types d'agressions. En cela, policiers et citoyens se rejoignent sur un point clair : *« C'est la loi qui fixe les limites de l'activité des hommes en société, qu'elle soit imposée par le souverain ou acceptée par la collectivité. Sans loi, pas de crime, sans règle pas d'infraction »*.<sup>229</sup> Ceci dit, la loi n'est qu'un instrument : la valeur de celle-ci se mesure à la façon dont elle est appliquée par les forces de l'ordre, détentrices ici d'une responsabilité très importante, conjointement avec les hommes politiques, créateurs de ces lois, et les juges, chargés de l'application de celle-ci : *« La loi peut être aussi bien l'instrument de la liberté que l'auxiliaire de la tyrannie »*.<sup>230</sup> Les policiers sont chargés de l'application des lois, et leur mission est professionnellement très claire. Il ne s'agit pas, pour les policiers qui s'attachent à cette définition stricte de leur profession, de douter de la nature de leurs actes : la répression n'est pas seulement un aspect de leur métier, c'est leur métier lui-même qui est répressif par nature. *« La vocation essentielle de ma brigade est clairement définie. Il s'agit de la répression des formes les plus graves ou les plus élaborées du banditisme. Vaste domaine en vérité, à risques parfois, mais qui a l'avantage de ne poser que rarement des problèmes de conscience. Il y a les méchants d'un côté, leurs victimes de l'autre. Ma spécialité me tient à l'écart des affaires à coloration politique dont les remous risqueraient de bouleverser ma conception manichéenne du métier »*.<sup>231</sup> Si chaque acteur du jeu social joue son rôle correctement, il est évident que la société dans son ensemble fonctionnera sans aucun problème : *« La clé du succès contre le crime organisé me paraît être le renforcement de la force des Etats, de la rigueur des lois et du caractère strict de leur application »*.<sup>232</sup>

Quels sont ces acteurs, quelles responsabilités détiennent-ils dans l'activité répressive que le policier se doit d'exercer pour effectuer correctement son métier, et quelles visions développent ces mêmes policiers dans leur culture professionnelle vis-à-vis respectivement de chacun d'entre eux ?

---

<sup>228</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité »*. Edition du Champ de Mars, 1984. p.84.

<sup>229</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande truanderie »*. Editions Stock, 1998. p.15

<sup>230</sup> Ibid. p.18

<sup>231</sup> Roger le Taillanter. *« Le Grand. Ma vie de flic »*. Editions Plon, 1995.p. 186

<sup>232</sup> André Bossard. *« carrefours de la grande truanderie »*. Editions Plon, 1998. p.317

Le premier acteur concerné est évidemment le policier lui-même. Ce dernier doit être conscient de la nécessité de son rôle répressif, il doit l'exercer avec une pleine responsabilité, car c'est ainsi qu'il sera non seulement efficace, mais qu'il répondra vraiment à la mission que lui confie le groupe social. On peut rapprocher ce type de policier du policier « ordonnateur » que l'on a pu mettre en évidence dans les films policiers contemporains. *« Pour l'ordonnateur, il s'agit véritablement de maintenir, de restaurer ou même de créer l'ordre. Il estime que la loi est impuissante contre le crime. A la limite, la loi protège plus les malfrats que les honnêtes citoyens. [...] L'attitude de l'ordonnateur repose sur une analyse très simple : le milieu politique est pourri donc les lois ne peuvent être bonnes, et comme la hiérarchie policière est lâche, il lui semble que la police participe aussi à la pérennisation du désordre. [...] Pour l'ordonnateur, si les moyens légaux ne suffisent plus pour assurer l'ordre, il est logique qu'il en utilise d'autres – extralégaux – censés être plus adaptés au combat qu'il livre contre le mal. Ce type de héros ne voit dans la règle de droit qu'une entrave à l'efficacité de son action, en occultant que celle-ci constitue aussi une protection des libertés de l'individu contre l'arbitraire ».*<sup>233</sup>

On est donc là en présence d'une vision particulière du métier. La règle de droit est non seulement une entrave, mais elle peut même être pernicieuse dans la mesure où elle empêche les membres du corps social de pouvoir se défendre de façon efficace : *« la protection d'un bien matériel (en l'occurrence l'argent), justifiait-elle une atteinte à la vie humaine ? Des juristes et humanistes répondaient par la négative. Personnellement je pensais que ce raisonnement pertinent était dangereux parce que générateur d'un laxisme alimentant à terme les partis extrêmes. A vrai dire, ces considérations juridico - philosophiques, n'étaient pas mon affaire. Un policier ne devait pas se poser trop de questions. Les états d'âme entravaient l'action ».*<sup>234</sup>

Il ne faut de plus, pas confondre les métiers. Le policier n'a pas à s'ériger en juge de telle ou telle action commise. C'est le travail de la justice, et confondre les rôles n'amènerait qu'à une anarchie institutionnelle, source d'inefficacité : *« Avant tout, lorsque je suis en présence d'un individu mineur ou majeur qui vient de commettre un acte répréhensible, ma conscience de policier m'interdit de l'excuser. Mon travail consiste à le confier aux mains des magistrats afin qu'il soit jugé ».*<sup>235</sup> Cette confusion des rôles existe à tous niveaux, tant à celui des policiers eux-mêmes dans la vision professionnelle de leur métier, des politiques dans ce qu'ils voudraient que les policiers fissent, des citoyens dans ce qu'ils pensent que les policiers devraient faire. Pourtant, pour le policier lui-même, les choses sont claires : il y a d'un côté les innocents, de l'autre les coupables. Le policier ne juge pas, ne condamne pas, il retrouve et arrête les coupables, et les défère devant les autorités responsables et compétentes : *« Qu'on ne se méprenne pas ; j'ai toujours eu plus de considération pour les victimes que pour les voleurs. Depuis vingt ans que j'exerce ce sacerdoce, si j'ose dire, je n'ai jamais éprouvé de compassion pour les deux mille ou les deux mille cinq cent délinquants que j'ai arrêté et fait mettre en prison. Avant tout, je suis policier, et affecté à la police judiciaire, qui ne peut être que répressive ; le but*

<sup>233</sup> Olivier Philippe. *« Le film policier français contemporain »*. Editions CERF, 1996. pp.89-91

<sup>234</sup> Jean-pierre Clémenton. *Les mémoires d'un policier inconnu*. Editions des écrivains, 1999. p.97

<sup>235</sup> Jean Boughougal. *« Un flic chez les paumés »*. Editions France-Empire, 1984. p.168

*premier de notre travail est de rechercher les auteurs des crimes et délits pour les conduire devant la justice... ».*<sup>236</sup>

Simplement, pour arriver à exercer cette mission, il ne faut pas que les policiers soient freinés dans l'exercice de celle-ci par l'incurie supposée des pouvoirs politiques, incurie dénoncée de façon systématique. Selon ces policiers, les politiques voudraient essentiellement cantonner le policier dans toutes sortes de tâches administratives souvent étrangères, à leur métier réel. En cela, les policiers joignent dans une même critique certains juges : *« En clair cela donne : toujours plus de rapports, toujours plus de statistiques et d'évaluations, toujours plus de planques diverses pour professionnels du syndicalisme, de cocktails, de voitures de fonction, d'ordinateurs et, pourquoi pas ? de marchés juteux. Toujours moins de flics dans la rue, toujours moins d'heures au boulot, toujours plus de petite délinquance, ce qui laisse le champ libre au milieu pour s'ébattre en toute tranquillité. Il faut que la présence policière redevienne effective sur le terrain. Les lignes de banlieue de la SNCF et celles du métro doivent cesser d'être un paradis pour petits voyous. Il faut en finir avec ce marché libre du trafic des stupéfiants qu'est devenu Paris où nos dealers de province vont se ravitailler en toute sécurité ».*

<sup>237</sup> Il faut non seulement rendre la police à ses tâches premières, mais le faire consciemment, en revendiquant la nécessaire mise en oeuvre de ces fonctions répressives : *« Si la police n'était pas venue, les gangsters partaient avec leur butin et, la minute d'émotion passée, on tirait le signal d'alarme ...Ah ! Comme ils sont nombreux, ces munichois du droit commun et du fait divers ! Non, la police ne peut pas, ne doit pas assister à un crime sans intervenir, dès qu'elle sait que ce crime est en train de se commettre. Sinon, quel encouragement et quelle prime à l'impunité ! ».*<sup>238</sup>

L'impunité des petits délits constatés au jour le jour constitue peut-être l'impunité la plus exaspérante pour les policiers. Sans aller jusqu'à prôner la notion « de tolérance zéro », dans une terminologie plus politique que pratique, il s'agit de mettre fin à tous les actes d'incivilité qui « pourrissent » au quotidien la vie de la société : *« C'est pour ces raisons que la « petite délinquance » devient absolument exaspérante et qu'elle pousse quelquefois les gens, qui sont à bout de nerfs, à se livrer à de violentes réactions qui paraissent évidemment disproportionnées avec la faible gravité attribuée d'ordinaire aux actes que l'on classe dans cette catégorie. Il y aurait sans doute lieu, pour tenter d'enrayer ou de supprimer la croissance inquiétante de celle-ci, d'intensifier la lutte contre les auteurs des infractions considérées trop souvent par certains comme d'une importance tout à fait négligeable. Il faudrait aussi et surtout peut-être cesser de ne leur infliger, dans beaucoup de cas, que des peines purement symboliques ».*<sup>239</sup> Cet aspect est tout à fait essentiel, si l'on veut éviter que les citoyens ne s'arrogent le droit à l'autodéfense, si l'on veut que ces mêmes citoyens respectent les autorités politiques et judiciaires de leur pays. Comment en effet, être crédibles lorsque, au jour le jour, le citoyen ne se sent pas protégé, lorsqu'il a l'impression, justifiée ou non, que les autorités supposées compétentes sont débordées, lorsqu'il ne sent plus l'Etat apte à exercer ses fonctions régaliennes : assurer l'ordre et la sécurité

---

<sup>236</sup> François Abjean. *« Pickpockets ! 20 ans de flagrants délits: un flic parle »*. Editions Acropole, 1990. pp.57-58

<sup>237</sup> Didier Gallot. *Les fossoyeurs de la justice »*. Editions Albin Michel, 1991. p.181

<sup>238</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.250

<sup>239</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité »*. Edition du Champ de Mars, 1984. p.284.

des citoyens du pays dont il a la responsabilité. *« Ces citoyens, la loi et l'Etat doivent leur donner le sentiment qu'ils sont protégés. Il est impératif de résorber les zones grises où l'intervention de la police est saluée par des jets de pierres. Lorsque les gens ne se sentent pas protégés, ils forment des groupes d'autodéfense. C'est comme cela que sont nées les mafias. Ils peuvent aussi accepter la « protection » de n'importe qui, des fournisseurs de stup par exemple. C'est comme cela que le crime organisé étend son influence. C'est un problème considérable qui passe par la fermeté des pouvoirs publics, la responsabilisation des habitants et le renforcement des services de proximité. Et sa résolution est à la base de tout ».*<sup>240</sup>

Le citoyen pourtant, lui aussi, porte aux yeux des policiers, une part de responsabilité dans la vision floue des rôles dévolus à la police nationale : *« On retrouve aussi d'autres personnes, plus rares assurément, qui considèrent que la police détient dans une certaine mesure, la faculté d'infliger un châtement à tout individu ayant transgressé la réglementation en vigueur. Elles érigent ainsi, parfois de façon floue, la police en organe répressif chargé d'appliquer de véritables sanctions à l'encontre des perturbateurs de l'ordre public. [...] Il y a là une confusion patente entre l'action proprement policière et l'œuvre de justice ».*<sup>241</sup> Cette confusion pousse parfois le citoyen à exiger de la police, des actes qu'elle ne peut accomplir car n'étant point de son ressort. Il confond justice et police, probablement car l'exercice visible de l'autorité est effectué de façon ostentatoire par la police. Dans une sorte de symbiose, le policier en vient alors à mêler les rôles et les fonctions des différentes autorités. Le policier revendique son rôle répressif : *Cet aspect répressif appartient à l'essence même de la mission policière. Par définition, le policier intervient à un moment où les règles de vie en société sont transgressées. L'emploi d'une contrainte plus ou moins forte est indispensable au bon rétablissement de ces règles.*<sup>242</sup> Mais il ne peut pas pour autant perdre de vue, que le citoyen a tendance à ne considérer que cet aspect des fonctions qu'il exerce : *« Au cœur de cette vie de la cité, le gardien de la paix va devoir, à travers des situations complexes, dramatiques parfois ou rocambolesques, apprendre à apprécier leur degré de gravité et à s'y adapter pour emplir au mieux son rôle. Quand on aborde la problème du rôle du policier en tenue, le mot qui vient immédiatement à l'esprit du grand public c'est, à n'en pas douter, celui de répression, l'image correspondante étant, suivant les cas, celle de l'auteur d'une contravention, d'un contrôle d'identité, ou du policier chargeant les manifestants.*<sup>243</sup>

Cette vision courte et caricaturale du rôle de la police conduit même parfois les citoyens à inverser les rôles : ils confondent policiers et criminels, comme si les deux étaient aussi dangereux l'un que l'autre. Le fait que le policier puisse punir, devient le seul élément que le public retient de l'action de la police. La prévention est totalement occultée, l'aspect répressif de la police prédomine jusqu'à inverser les rôles parfois entre police et criminalité. *« Certes, je sais fort bien que la résorption de la criminalité ne pourra se produire avec la seule augmentation de la puissance de la police, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit là d'un moyen traditionnel dont*

---

<sup>240</sup> André Bossard. *« carrefours de la grande truanderie »*. Editions Plon, 1998. p.318

<sup>241</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.30

<sup>242</sup> Jean Boughougal. Préface de Nadine Joly. *« Un flic chez les paumés »*. Editions France-Empire, 1984. p.10

<sup>243</sup> Ibid. p.10



*l'utilité s'avère incontestable. Un culte véritablement obsessionnel de la liberté individuelle ne doit pas masquer les menaces de désintégration de notre société. Il ne faudrait tout de même pas en arriver à redouter davantage d'éventuels excès de certains agents publics que les réels agissements des pires criminels ».*<sup>244</sup> Le risque d'anarchie est alors présent, si le citoyen continue à nier la fonction répressive du policier. Une société doit aussi, selon eux, être protégée contre elle-même, et cette protection passe par l'existence d'un corps de professionnels voués à assurer le respect des règles édictées par la société. Nier le rôle répressif de la police, c'est nier l'existence même de celle-ci. On ne peut limiter à l'assistantat les fonctions de la police. Le faire conduirait à supprimer les notions de respect, d'autorité, de droit. *« le policier est un fonctionnaire d'autorité. Discuter ses pouvoirs les plus couramment admis, c'est favoriser la contestation, voire la rébellion, et augmenter les difficultés de tous ».*<sup>245</sup>

Ainsi, dégagé de certaines considérations qu'il juge le plus souvent comme hypocrites et illusoire, le policier est alors à même d'effectuer son métier en pleine conscience et responsabilité. Il le pourra d'autant plus que, nous allons le voir, il juge très souvent les criminels comme irrécupérables pour la société, la répression n'en devenant que plus nécessaire. *« Toutefois ne soyons pas utopiques : le maintien de l'ordre relève de la police et il en sera toujours ainsi ».*<sup>246</sup> *« Car, qu'on le veuille ou non, la P.J. est avant tout un service répressif. Le flic qui a choisi ce métier n'est pas là pour faire des ronds de jambe. Il n'est pas là pour être aimé, ni compris, ni pour faire du malthusianisme. Il n'est pas là pour faire de la prévention. Non! Il est là pour frapper. Pour mettre hors d'état de nuire des malfaiteurs réputés dangereux pour la société et, de temps en temps, il y a de la casse. C'est obligé. L'éboueur a beau mettre des gants, il mais quand même les mains dans la merde ».*<sup>247</sup> Quelles que soient les raisons qui font considérer que les délinquants sont irrécupérables, le policier, ici, considère qu'il n'a même plus à justifier ses actions répressives : elles se justifient d'elles-mêmes. Aucun criminel ne pouvant s'amender à ses yeux, toute action prophylactique autre que répressive ne peut être qu'inopérante.

Ceci se voit dans deux types de cas recensés par les policiers dans leurs écrits. Ces deux cas traduisent une grande méfiance vis-à-vis de tous les citoyens quels qu'ils soient. Potentiellement, tout le monde peut être coupable. Car, lorsque, après coup, le criminel est arrêté, on se rend compte que celui-ci étant, soit « génétiquement » soit « socialement » voué inéluctablement à commettre des actes répréhensibles. Il y a ici une sorte de « déterminisme », selon le policier, qui fait que, encore une fois, seule la lutte contre le crime par des moyens adaptés, c'est-à-dire énergiques, peut amener à une solution. En fait, quels que soient les raisons, les causes, l'environnement, les données de tous ordres qui peuvent conduire au crime, pour les policiers chaque citoyen est potentiellement un criminel en puissance.

Le terme « génétique » peut paraître exagéré, mais il correspond à l'idée très présente chez les policiers, selon laquelle il y aurait des familles criminogènes, pour des raisons extra-sociales. Ainsi, même s'ils ne croient plus aux théories

---

<sup>244</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.306

<sup>245</sup> Pierre Ottavioli. *« Echec au crime. 30 ans « Quai des orfèvres » »*. Editions Bernard Grasset, 1985. p.352

<sup>246</sup> Gérard Monate. *« Flic ou gardien de la paix »*. Editions du Seuil, 1980. p.76

<sup>247</sup> Georges Moreas. *« Un flic de l'intérieur »*. Editions N°1, 1985. p.108

anthropologiques d'antan, il existe toujours chez les policiers un doute évident sur le fait que certains citoyens seraient plus ou moins amenés « inéluctablement » à se conduire en criminel à un moment ou à un autre, parce que leurs gènes les y pousseraient: *« Nous riions bien, je m'en souviens, quand notre professeur de droit pénal nous énumérait les caractéristiques du criminel-né, selon Laombroso : « le front bas, le regard fuyant, les oreilles décollées... ». Les comptes rendus d'audience, dans la presse de ma jeunesse, mentionnaient encore que l'accusé « portait sur son visage les stigmates de ses crimes ».... Plus tard, on a parlé de chromosome criminel. Et quand on évoque aujourd'hui les tueurs en série, réputés in amendables, on se pose la question de la prédestination ».*<sup>248</sup> C'est devant l'excès de violence qui caractérisent beaucoup de crimes, que le policier en vient parfois à douter que certaines agressions puissent être uniquement dues à l'appât du gain, à la peur, ou à une sorte d'autodéfense. En effet, certains criminels sont si abjects dans leur comportement, qu'il paraît impossible de les comprendre, encore moins de les excuser, socialement et moralement. Ainsi, les criminels *« dits « organisés », ont un quotient intellectuel moyen ou supérieur, sont bien intégrés dans la société, souvent mobiles (opérant parfois à plusieurs centaines de kilomètres de leur base de départ), séducteurs, simulateurs, d'apparence soignée ou bénigne, inspirant confiance. Ils recherchent leurs victimes selon certains critères, toujours les mêmes, les abordent aimablement, amoureusement, puis brusquement se déchaînent, utilisent des tortures raffinées, ritualisées, exigent de leurs victimes une soumission totale par des menaces toujours exécutées et des promesses jamais tenues, tuent leurs victimes « de près », à la main, avec contact physique direct, utilisent des outils préparés à l'avance (le bon ouvrier avec sa boîte à outils ...), prélèvent parfois des « souvenirs », vêtements ou lambeaux de chair, prennent des photos, nettoient la scène du crime, effacent les preuves, et provoquent la police et la presse par des lettres vantardes.*<sup>249</sup> Cette citation met apparemment bien en évidence le fait que certains criminels paraissent tellement spécifiques dans leurs comportements criminogènes que leur cas ne peut être étendu à l'ensemble de la population ; on serait alors loin du « tous coupables » dont nous parlons. Pourtant, cette classification proche des tueurs en série décrite ici, n'est pas isolée dans une analyse comportementale criminogène : les « sérial killers » ne sont pas les seuls à se comporter de façon sauvage. De simples contrevenants mis dans des situations particulières, peuvent soudain se comporter de façon identique, à la plus grande incompréhension des policiers : *« Je suis allé toutes les fois que je l'ai pu au chevet de nos blessés, et c'est en témoin que je pourrai dire la sauvagerie de certaines agressions qui vont du pavé lancé de plein fouet sur une troupe immobile, jusqu'au jet de produits chimiques destinés à aveugler ou à brûler gravement ».*<sup>250</sup> C'est pour cela que nous employions tout à l'heure le terme « génétique » : comment penser qu'un être humain « normalement » c'est-à-dire « physiquement et mentalement » constitué, puisse se conduire de façon aussi sauvage ?...

Si l'on parle de personnages inadaptés d'un point de vue social, la chose est plus claire. Les policiers ont alors affaire à des criminels *« dits « désorganisés » ou mieux « inorganisés », apparaissent plus frustes, avec un quotient intellectuel médiocre, mal*

<sup>248</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande truanderie »*. Editions Stock, 1998. p.13

<sup>249</sup> Ibid. pp.325-326.

<sup>250</sup> Maurice Grimaud. *« La police malade du pouvoir »*. Editions du Seuil, 1980. p.47

sociabilisés, immatures, ayant souvent des antécédents psychiatriques. Ils vivent en général seuls, agissent spontanément sur des victimes non-choisies, non « séduites », considérées dès l'abord comme une chose, et laissent la scène du crime dans un gros désordre »<sup>251</sup>. Dans un certain sens, le policier se sent relativement plus à l'aise avec ces type de criminels : ils correspondent à une classification plus classique, à une catégorie de criminels qu'ils comprennent mieux parce qu'obéissant, leur semble t-il, à une plus grande logique dans leur comportement criminel. D'ailleurs, pour confirmer ce point de vue, la majorité des écrits de policiers considèrent que l'aspect social est important pour expliquer les comportements criminels : « On a ainsi déterminé qu'il y avait chez eu des caractéristiques similaires : enfance gâchée, cruautés à l'égard de victimes jusque là inconnus d'eux, modes opératoires répétitifs, hypertrophie de la domination à connotation érotique qui les pousse à considérer leur victime comme une chose, insatisfaction et perfectionnisme.<sup>252</sup> Ainsi, l'éducation, le tissu familial, la sociologie familiale au sens large, joueraient un grand rôle dans la naissance et dans le développement d'un comportement asocial, voire criminel. Ces comportements sont, pour la majorité des policiers, la conséquence du milieu social dans lequel on évolue, et des déviations par rapport aux règles fixées par ce milieu : « Vivant en groupe, il se fixe des règles, mais il les viole constamment : c'est un transgresseur ». <sup>253</sup> D'autres policiers, relativisent quelque peu ce propos, et pensent que certains modes de vie aident à créer cet état de choses.

La critique policière à l'égard de ces modes de vie est alors très large. Elle touche aussi bien à l'organisation économique de la société qu'à son organisation politique, ou institutionnelle. Ainsi par exemple, économiquement, certains considèrent que « Le libéralisme est louable tant que l'excès ne rompt pas l'équilibre social. Une longue panne de lumière dans une grande ville fait sortir des nuées de pillards de ses bas fonds. Plonger la police dans les ténèbres, c'est geindre bientôt sur l'insécurité ». <sup>254</sup> Pour d'autres, c'est l'urbanisation de la société qui est la grande responsable du développement de la délinquance. Il faut d'ailleurs signaler que ce point de vue est très partagé par l'immense majorité des policiers écrivains. Le monde moderne est vu comme déshumanisé, créateur de conflits, et il semble souvent même être la source des problèmes qui peuvent survenir dans la société. « La ville a toujours attiré les marginaux en même temps que les travailleurs, et son anonymat protège les criminels. La transformation des villes en mégapoles, les difficultés de l'emploi, la dissociation familiale, la diminution des valeurs traditionnelles, le sentiment de rejet ressenti par une partie de la jeunesse ont rendu plus aigu un problème de criminalité au quotidien fait de violence, de vandalisme, de délits d'appropriation dont les acteurs fournissent à la criminalité internationale des clients, et sans doute des exécutants : la petite truanderie rejoint ainsi la grande ». <sup>255</sup> De toute façon, ce monde moderne, non seulement secrète de la criminalité, mais cette dernière s'en accommode parfaitement bien. Ce n'est pas dans un milieu traditionnel, rural, que le crime peut réellement exister. Une affaire ponctuelle peut survenir, mais en aucun cas une criminalité organisée (mise à part les mafias dans un milieu culturel-criminel très spécifique) ne

<sup>251</sup> André Bossard. « Carrefours de la grande truanderie ». Editions Stock, 1998. pp.325-326.

<sup>252</sup> Ibid. pp.325-326.

<sup>253</sup> Ibid. pp.10-11

<sup>254</sup> Honoré Gévaudan. « Flic. Les vérités de la police ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.107

<sup>255</sup> André Bossard. « carrefours de la grande truanderie ». Editions Plon, 1998. p.27

peut perdurer et se développer. *« Il serait à mon sens plus juste et plus explicite de dire que toute société humaine secrète, au fil de son histoire, un parasitisme qui s'adapte étroitement, pour prospérer, à toutes ses évolutions. Car il faut bien se pénétrer de cette idée que le crime organisé, contrairement au terrorisme politique, n'a jamais eu pour objectif de détruire une société. Au contraire ! Il en vit grassement et a tout intérêt à sa survie et même à sa prospérité ».*<sup>256</sup>

Malgré tout, il faut noter que, pour les policiers, les spécificités de la culture latine, et pour ce qui nous intéresse, de la culture française, comptent beaucoup. L'influence sociale sur les comportements délictueux n'est pas universellement vécue de la même façon : les différences culturelles entre pays sont à cet égard très importantes. Le policier français a une vision de la criminalité et du sens civique chez les citoyens des pays étrangers très différente de celle qu'il connaît en France. Pour lui, l'image que les citoyens étrangers ont eux de leur propre police fonde des différences de comportement face aux mêmes actes d'incivilité chez les uns et chez les autres : *« Officiellement, on enseigne aux policiers français d'arrêter leur voiture derrière celle qu'ils interceptent. Comme le font les shérifs dans les séries. Seulement, aux Etats-Unis les gens s'arrêtent dès qu'ils entendent la sirène, parce qu'ils savent que s'ils n'obtempèrent pas ils vont prendre un coup de fusil à pompe dans la gueule. Chez nous, on ne tire pas dans le tas, et l'automobiliste qui a envie de se tirer peut le faire très facilement ».*<sup>257</sup> La critique policière à l'égard des modes de vie doit donc tenir compte de la spécificité de chaque culture.

Néanmoins, si l'on considère, quel que soit le cadre culturel, que le criminel semble irrécupérable, les moyens qu'il faut utiliser pour le combattre doivent être sans faille et sans fausse « pudeur morale ». On pourrait ici multiplier les citations allant dans ce sens. Il semble suffisant de citer ici trois écrivains policiers. L'un d'eux est une femme, commissaire de police, l'autre est un syndicaliste, le troisième un inspecteur à la retraite. Malgré leurs différences, ils sont pourtant unanimes à dénoncer l'impossibilité de laisser le moindre champ libre à la criminalité, sous quelque prétexte que ce soit : *« S'il existe un domaine où l'on peut se permettre de voir les choses de manière claire et tranchée, c'est bien celui de la grande délinquance. Il y a le bien et le mal, la loi et le crime. Ceux qui ont choisi le crime comme on choisit son camp doivent en assumer les conséquences. De son côté, le policier doit travailler avec persévérance et intelligence, être compétent, fort, pour mettre le truand hors d'état de nuire, d'autant que ce dernier coûte cher à la société et cause parfois d'intolérables souffrances ».*<sup>258</sup> De la même façon, le policier syndicaliste, réputé pourtant dans certains de ses écrits pour critiquer plus ou moins ouvertement nombre d'aspects « répressifs » de la police, est malgré tout on ne peut plus clair sur leur nécessité : *« La fonction répressive est irremplaçable. Bannir cette dernière revient à interdire à la police toute intervention, à la transformer en spectateur passif – ou trop « compréhensif » - de la société. Et donc à laisser faire ceux qui cassent, pillent, volent, excisent (sous prétexte de différences culturelles), violent ...et tueront peut-être demain ? Au nom de droits de l'homme, on écorche le*

---

<sup>256</sup> Roger Le Taillanter. *« Les derniers seigneurs de la pègre »*. Editions Julliard, 1985. p.9

<sup>257</sup> André le Bars. *« Flic des beaux quartiers »*. Editions Robert Laffont, 1991. P.333

<sup>258</sup> Mireille Ballestrazzi. *« Madame la commissaire »*. Editions Presses de la cité, 1999. p.176

*droit des hommes à vivre en sécurité* ». <sup>259</sup> Le dernier policier, fait dire à son héros ce que lui même pense d'un trop grand laxisme en matière de « répression » : « *Pour les affaires criminelles, Marquis est partisan d'une stricte application des peines. Il a vu tout au long de sa carrière trop d'actes horribles pour accepter la « tolérance* » ». <sup>260</sup>

Seuls dans quelques cas tout à fait particuliers, certains policiers en viennent à douter de l'utilité d'une action répressive forte. Ainsi, pour des types de criminalité liés à la drogue ou à la prostitution par exemple, ou les « criminels » n'étant pas parfaitement conscients et maîtres de leurs actes, pourraient ne pas être entièrement tenus pour responsables des actes délictueux qu'ils commettent. « *Concernant les usagers de la drogue, la politique actuelle se veut être celle du « tout répressif* ». *cela ne me semble pas être une bonne chose. Le toxicomane, peu importe les raisons ou les motifs qui l'ont poussé à le devenir, reste pour moi un malade. Malade d'un produit qui lui est devenu indispensable. La peur du flic n'arrêtera jamais un drogué en manque dans sa quête d'héroïne* ». <sup>261</sup> Il faut pourtant relativiser ce propos, dans la mesure où, le criminel se mettant de lui-même hors la loi, on ne peut « passer l'éponge » et ne pas sévir. Le faire sous le couvert d'une confiance dans la nature humaine ou dans la capacité de celle-ci à s'amender, c'est risquer gros : c'est risquer la récidive, c'est-à-dire un autre crime, et c'est risquer, de toute façon, de mettre en péril l'ordre social établi, sous couvert d'espérances altruistes illusoire : « *Les assistants s'étaient séparés, la mine sombre, les moins pessimistes se disant que, l'homme étant intelligent, la dure réalité lui ferait rapidement mettre de l'eau dans le vin de ses utopies humanistes et de ses discours modernistes. C'était un peu ce qui s'était passé. Une série d'agressions de vieillards sans défense, trois policiers abattus à l'occasion d'arrestations mouvementées, le vandalisme généralisé, le déferlement dans le métro de bandes sauvages et armées détroussant les voyageurs et le déluge quotidien des plaintes en tous genres avaient fait reculer les mirifiques espérances et réimposé la nécessité de faire d'abord face aux événements avant de penser à en catéchiser les auteurs* ». <sup>262</sup> De toute façon, sans même désespérer forcément et foncièrement de la capacité de l'être humain à s'amender, quelques cas patents ne peuvent se résoudre aisément : en effet, comment prendre en compte et résoudre pour le mieux la pathologie de certains de ces criminels « extrêmes » ? Lutter contre eux n'est déjà pas chose aisée, mais, une fois ces criminels arrêtés, savoir ce qu'il faut en faire est un problème quasi insurmontable : « *Criminels extrêmes, les tueurs systémiques ne devraient poser aucun problème aux sociétés dans lesquelles ils vivent : l'horreur de leurs forfait, le danger diffus qu'ils font peser sur la collectivité justifie qu'on prenne à leur égard les mesures les plus drastiques. [...] Or, non sans paradoxe, le traitement à réserver à ces « assassinissimes » est sujet à discussion : sont-ce des monstres – et qu'est-ce qu'un monstre ? Sont-ils malades - et qu'est-ce qu'un malade ? Doit-on les éliminer, les soigner, peut-on les guérir ?* ». <sup>263</sup> Sans même aller jusqu'à ces cas tout à fait particuliers de criminels dits systémiques, le policier veut limiter quantitativement la criminalité qu'elle soit organisée ou non. Qu'il s'agisse de petits délinquants, d'actes criminels occasionnels ou de grande

---

<sup>259</sup> Jean-Louis Arajol. « *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. p.29.

<sup>260</sup> Joël Weiss. « *Le second fils* ». Editions L'Instant, 1986. p.45

<sup>261</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. p. 34

<sup>262</sup> Roger le Taillanter. « *Les nouveaux esclaves* ». Editions de Fallois, 1992. p.17

<sup>263</sup> André Bossard. « *carrefours de la grande truanderie* ». Editions Plon, 1998. p.348

criminalité organisée, il faut utiliser sans état d'âme tous les moyens légaux existants pour lutter contre la délinquance. Seule l'efficacité doit être le guide. De plus, il faut bien voir que beaucoup de dispositifs policiers ne peuvent être utilisés qu'une fois l'acte de délinquance effectivement effectuée : *« En clair, la garde à vue à titre préventif n'existe pas. Un type dont on craint avec toutes les raisons du monde qu'il est sur le point de commettre un méfait ne peut en faire l'objet. »*<sup>264</sup> Mais, même si cela peut paraître regrettable, il ne faut pas hésiter à utiliser ces moyens lorsque qu'on peut le faire, et quelles que soient les critiques qui pourraient être soulevées : *J'ai dit que la garde à vue attentait à la liberté individuelle. A celle des malfaiteurs, bien entendu. Quand je place en garde à vue une bande d'aigrefins qui agressent les femmes seules au retour de leur marché et quand, grâce à cette mesure, je réunis les preuves de leur culpabilité, j'élargis par la même occasion le champ de la liberté individuelle de ces femmes qui n'osaient plus sortir de chez elles. La garde à vue est une disposition de défense sociale. Elle joue surtout contre les bandits d'envergure, ceux qui pratiquent cette violence qu'on déplore avec de si beaux accents, les agresseurs de banque, les ravisseurs d'enfants, les assassins de vieillards... »*<sup>265</sup>

Cela se justifie d'autant plus que, en pratique, pour les policiers, l'utilisation des moyens répressifs est amplement nécessaire au vu des risques encourus au jour le jour par la population et par eux-mêmes. Le policier est chargé de protéger la population, il se doit donc d'être efficace. Et pour avoir vu les conséquences d'un trop fort laxisme, il ne peut que prôner le retour à l'utilisation de tous les moyens à sa disposition pour atteindre ce but : *« Oui, car effectivement, « il n'y a pas trente-six manières de mener à bien une enquête ». Le domaine du terrorisme ou du grand banditisme est là pour le rappeler. Filatures, perquisitions clandestines, écoutes, interception de courrier sont les seules armes efficaces contre une criminalité sournoise, tentaculaire. Ceux qui disent le contraire n'ont sans doute jamais évalués la déstabilisation humaine et psychologique que produit un attentat, une prise d'otage ou un enlèvement ; sans doute n'ont-ils jamais évalués non plus la déstabilisation sociale que représente la dérive des drogués, la misère de la prostitution infantile ou le danger des trafics d'armes ; ou encore la déstabilisation politique et économique que produisent les activités subversives, le développement des mafias ou les circuits de blanchiment... »*<sup>266</sup>

Rejetant les théories jugées illusoire, le policier, dans une optique professionnelle répressive clairement revendiquée, se pose en défenseur des libertés publiques et des citoyens honnêtes : *« Alors il a préféré rester dans son rôle de flic obtus, répressif et imperméable à toutes ces nobles idées qui font du banditisme, non pas une réalité concrète avec des morts innocents, des victimes torturées et des ruines imméritées, mais un phénomène social beaucoup plus flou où l'auteur des perturbations n'est plus que le média quasi irresponsable par lequel s'expriment toutes les carences et les oppressions du monde moderne »*<sup>267</sup> Il finit alors par penser que le crime, les délits, le mensonge, sont inhérents à l'homme et à sa nature profonde, et qu'aucune justification à posteriori de quelque ordre que ce soit ne saurait excuser ou faire

<sup>264</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. pp.86-87

<sup>265</sup> Ibid. pp.86-87

<sup>266</sup> Brigitte Henri. *«Le renseignement. Un enjeu de pouvoir »*. Editions Economica. P.58

<sup>267</sup> Roger le Taillanter. *« Paris sur vices »*. Editions Presses Pocket, 1982. P.196

pardonne ces comportements. Alors, son action répressive prend tout son sens : le policier peut assumer pleinement cet aspect de ses fonctions professionnelles. « *En définitive, le policier doit sa légitimité à un double mécanisme : la présence de délinquants, qui provient de la nature humaine, et la carence des dirigeants, qui propulse l'action du policier au premier plan* ». <sup>268</sup> Cette analyse est représentative de l'idée selon laquelle le crime est inhérent à la nature humaine.

La plupart des policiers écrivains, considèrent donc que « *le crime est le plus vieux compagnon de route de l'humanité* ». <sup>269</sup> En cela, les policiers révèlent un certain fatalisme, qui pourrait dans certains cas les laisser plus que dubitatif sur les chances de pouvoir un jour lutter efficacement contre la criminalité. Nous retrouvons, ici encore et toujours, la permanence du mythe de Sisyphe dont nous avons déjà parlé : le crime étant en l'homme, il est perpétuellement le fait de celui-ci. De nouveaux crimes, de nouveaux criminels existeront toujours. C'est comme une caractéristique pernicieuse de l'être humain qui se répète inlassablement. Et comme il existera toujours d'autres hommes qui tenteront de lutter contre la criminalité, les deux mouvements se complètent inévitablement. Il y aura toujours des nouveaux criminels qu'affronteront toujours de nouveaux policiers. Cela n'empêche pas le policier de continuer son travail du mieux qu'il peut, tout en restant parfaitement lucide : « *Je crois, personnellement, que vouloir éradiquer le crime est une pure utopie* ». <sup>270</sup> Il est vrai que pour ce même auteur, « *le crime joue un rôle capital dans les récits fondateurs de l'humanité* » <sup>271</sup>, et qu'il ne faut alors pas hésiter à lutter contre le crime par des moyens répressifs, qui sont, eux aussi, tout aussi fondateurs. Pour le policier, il s'agit ici de la lutte du bien contre le mal, et nous retrouvons le policier « ordonnateur » dont on a déjà parlé. Cette analyse est très proche de ce que les policiers eux-mêmes ressentent, et l'exposé de ce modèle éclaire au mieux ce qu'ils veulent dire dans nombre de leurs écrits : le policier a un mandat de gardien de l'ordre social qui lui a été confié par la société, il se doit d'accomplir au mieux celui-ci, et, pour cela, « *le premier type de « réponse » est de type répressif. En deux mots, le héros policier seul contre tous, y compris contre le système politique, part en croisade contre le crime afin de rétablir l'ordre. Le héros policier est ici du type ordonnateur. Le modèle de représentation traditionnel peut être à juste titre qualifié de conservateur, puisqu'il s'agit de conserver l'ordre établi en l'état en éliminant le désordre ponctuel qui a pu se manifester. Dans le modèle de crise de type répressif, il s'agit de rétablir l'état originare, par un retour en arrière dans le temps, en prônant au sens strict du terme une solution à caractère réactionnaire. Tous les moyens nécessaires, légaux ou non, pour parvenir à cette fin sont alors mis en œuvre par le héros policier devenu le seul capable de mener à bien cette mission* ». <sup>272</sup> La dernière partie de cette citation est ici très importante, car elle renvoie à l'image véhiculée par le policier lui-même de « dernier rempart » de l'ordre public, de la sécurité publique.

Pourtant, le policier a également, en parallèle, bien conscience que son action, isolée de celle des autres acteurs institutionnels est plus ou moins vouée à l'échec. *La*

---

<sup>268</sup> Olivier Philippe. « *Le film policier français contemporain* ». Editions CERF, 1996. p.209

<sup>269</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande truanderie* ». Editions Stock, 1998. p.10

<sup>270</sup> Ibid. p.364

<sup>271</sup> Ibid. p.10

<sup>272</sup> Olivier Philippe. « *La représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992)* ». Editions l'Harmattan, 1999. p.437

*réponse policière ne peut donc plus être strictement policière, mais tournée vers la résolution de la globalité du problème en liaison avec plusieurs partenaires* ». <sup>273</sup> Le problème vient du fait que le policier n'est pas maître du jeu : on confie une mission aux policiers un peu comme on se débarrasse d'un problème insoluble, en désignant un bouc émissaire aux problèmes criminels qui surgissent inévitablement dans toute société organisée.

Tous les arguments des théoriciens politiques, qui pensent pouvoir changer la société, et donc par là supprimer les raisons de la criminalité, sont erronés. Il est vrai qu'apparemment supprimer les causes revient à supprimer les effets. Mais en même temps, il s'agit d'un leurre : chaque nouvelle génération reprend tout à zéro. Il faudrait « éduquer » tous les citoyens en permanence et les « rééduquer » civiquement à chaque nouvelle génération. Le remède serait peut-être pire que le mal, mais, de plus, il est tout à fait improbable que cela puisse véritablement constituer une solution: tout nouvel ordre, toute organisation sociale, de quelque bord politique que ce soit, engendre sa criminalité propre et aussi, justement, la vocation que certains ressentent à vouloir lutter contre celle-ci. Penser avec ces théoriciens qu'il pourrait exister une forme « d'anarchie salvatrice », où, parce qu'on changerait tout, parce qu'on remettrait les choses à plat, on repartirait d'une feuille blanche, c'est ce fourvoyer. Pourtant, *« leurs arguments étaient simples. Pour eux, la police existait parce que la société actuelle engendrait des vices, notamment par le pouvoir de l'argent et l'injustice sociale, ce qui conduisait inévitablement à favoriser le vol, le crime et la fraude. Il suffisait de changer cela pour que tout rentre dans l'ordre, la police pouvant dès lors être supprimée. Ils oubliaient seulement, et je leur fis remarquer, que notre ordre actuel étant aboli, un autre serait institué et, inévitablement, il connaîtrait aussi ses « tricheurs » et très vite, cette nouvelle société confierait à des gens spécialisés le soin de la défendre. Il en fut toujours ainsi et, en définitive, c'est sans doute mieux à moins que l'on en revienne à l'état de nature, celui où le crime et le vol demeurent impunis et par conséquent prolifèrent* ». <sup>274</sup> Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la criminalité ne concerne pas que la grande délinquance organisée. L'incivilité et l'insécurité ponctuelle, au jour le jour, sont toujours ressenties par le citoyen lambda, et ce sentiment constitue lui aussi le ferment d'une société vue comme essentiellement dangereuse. *« L'insécurité peut être très ressentie dans un quartier donné en dépit de la baisse des infractions portées à la connaissance des services de police. Non seulement tout n'est pas enregistré, mais tout n'est pas comptabilisable ; soit le fait peut simplement être une incivilité non répertoriée dans le code pénal (pression, occupation de halls,...), soit le mal être intervient d'une multiplicité de facteurs extérieurs (chômage, difficulté de vivre,...) ou intérieurs à la cité (rumeurs, incompréhension, sentiment d'insécurité,...)*. <sup>275</sup> Ce sentiment est d'autant plus pernicieux qu'il touche aux fondements civiques de la société. Si l'on en arrive à ne même plus répertorier les actes de petite délinquance, c'est que les victimes ne viennent pas faire enregistrer leurs plaintes. Et cela dénote de façon évidente le manque de confiance flagrant que les citoyens ressentent vis-à-vis de l'efficacité

---

<sup>273</sup> Michel Felkay . « *Le commissaire de tranquillité publique* ». Editions L'Harmattan, 1999. pp.7-8

<sup>274</sup> Gérard Monate. « *La police. Pour qui ? Avec qui ?* ». Editions EPI, 1972. p.12

<sup>275</sup> Michel Felkay . « *Le commissaire de tranquillité publique* ». Editions L'Harmattan, 1999. pp.7-8



potentielle de leurs institutions, au premier rang desquelles, se trouve évidemment la police.

Le policier est alors amené à chercher dans la répression, de plus en plus sévère, la solution à ce manque de confiance de la société. Si les justiciables étaient correctement, c'est-à-dire sévèrement, réprimés, non seulement ils arriveraient peut-être à ne plus réitérer leurs actes répréhensibles par peur de la sanction, mais les citoyens retrouveraient eux aussi, une plus grande confiance dans leur police et dans leur justice. *« A quoi ressemble une peine aussi courte pour des individus de cette espèce ? A un entracte après lequel ils redoublent d'efforts pour rattraper le temps perdu... Il est comique d'entendre parler d'amendement et de réinsertion pour des truands qui ne savent pas et surtout ne veulent pas faire autre chose que des actes nuisibles. Combien de pauvres gens sont sacrifiés sur l'autel d'une mansuétude dont profitent en ricanant les crapules éternelles. A quoi sert de pleurnicher sur une jeunesse perdue si l'on s'avachie sur le sort de ses empoisonneurs qui recommenceront ? ».*<sup>276</sup>

Le citoyen, lui aussi, a là une responsabilité à assumer : s'il ne collabore pas à sa propre sécurité, et à celle de ses concitoyens, comment peut-il attendre de la police une réelle efficacité ? Le citoyen voudrait concilier protection parfaite, et totale liberté individuelle. Ceci ne paraît guère possible aux yeux du policier, et il réclame somme toute légitimement, une collaboration minimum du citoyen aux activités de protection de l'individu et de la collectivité effectuées par les forces de l'ordre. Si cette collaboration minimum est impossible, ou inexistante, il faut alors recourir à l'application stricte de la loi, une application froide, qui permettrait d'éviter à la fois le laxisme et l'arbitraire, qui permettrait de concilier protection des citoyens et de la société : *« Ce n'est point là faire acte de délation. On ne peut approuver celui qui, sous prétexte de ne jamais dénoncer, laisserait se développer les forces mauvaises autour de lui. La conscience individuelle devrait elle-même discriminer les faits à signaler et ceux qui ne peuvent être révélés. Mais trop nombreux sont les êtres dénués de conscience ou n'obéissant plus à ce juge intérieur qui permet de discerner le bien du mal, l'humain de l'inhumain. C'est pourquoi il faut recourir au code ».*<sup>277</sup> Ce recours au code se justifierait d'autant plus que, comme pour la société civile, *« la criminalité actuelle elle aussi s'appuie sur le vieil axiome : tout s'achète et tout se vend ».*<sup>278</sup> Le criminel ne reconnaît pas ses torts, n'a pas de sens moral, n'assume pas ses fautes. Le « bandit d'honneur » selon l'expression consacrée (cf. le titre du livre de François Besse, par exemple) serait bien plus un mythe, une légende, qu'une réalité tangible. Il s'agit pour les policiers d'un vulgaire malftrat, qui, loin de vouloir sortir de sa condition, s'enferme dans la criminalité de façon irrécupérable : *« L'irréductible, lui, a moins de chances de sortir de l'ornière. Pour lui, comme pour Sartre, l'enfer, c'est les autres. Il reporte sur autrui, sur la société, sur n'importe qui, la responsabilité des fautes qu'il a commises. Il les réitère par bravade, comme s'il s'acharnait à se détruire ».*<sup>279</sup> Ceci est d'autant plus grave, que les citoyens eux-mêmes semblent partager le point de vue de ces malfaiteurs, en déniaient la

---

<sup>276</sup> Honoré Gévaudan. *« La bataille de la French Connection »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1985. p.70

<sup>277</sup> Marcel Sicot. *« Servitude et grandeur policière »*. Editions les productions de Paris, 1959. p.341

<sup>278</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande truanderie »*. Editions Plon, 1998. p.33

<sup>279</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.154

responsabilité de ceux-ci dans leurs actes délictueux. Au lieu de leur en tenir rigueur, ils semblent disposer à pardonner aux criminels, quitte à rendre parfois responsables les victimes de ce qui leur arrive : « *Actuellement, et je le déplore, on constate que notre société ne se défend plus, qu'elle est pleine de mansuétude pour ses détracteurs à qui elle accorde généreusement permissions de sortie, remises de peines, amnisties, etc. alors que leurs victimes ne semblent pas retenir son attention. On dirait qu'elle réserve ses bienfaits à ceux qui cherchent à la détruire, plutôt qu'à ceux qui la défendent ! Curieuse époque !* ».<sup>280</sup>

Comment alors le policier pourrait-il ne pas considérer que sa mission essentielle ne peut qu'être d'ordre répressif ? Il est isolé au sein de son administration des institutions avec lesquelles il est sensé collaborer. Ce sentiment d'isolement professionnel vis-à-vis de la société, renvoie à un dernier aspect de la culture professionnelle des policiers, lorsqu'on taxe les policiers de « racisme » ou de « xénophobie ». Qu'elle soit flagrante ou diffuse, c'est une tendance qui est récurrente dans beaucoup d'écrits de policiers. Dans les ouvrages étudiés apparaissent deux aspects. Il y a, d'abord, la volonté, consciente ou non, du policier, de rechercher un bouc émissaire aux problèmes qu'il rencontre dans l'exercice de son métier. Ce bouc émissaire est le plus souvent le monde politique ou la justice. Mais il arrive parfois, que les étrangers puissent jouer ce rôle : « *L'attitude gouvernementale s'appuya sur deux réactions cardinales : nier le fait que la propension à la délinquance était proportionnellement plus forte dans les populations étrangères qu'au sein de la population française* ».<sup>281</sup> Du fait de son appartenance à une culture différente, le policier est enclin à voir « l'étranger » comme inassimilable par le corps social français, comme source de problèmes potentiels, du simple fait de sa nationalité différente. Le policier se défend de faire une différence entre les criminels sur cette base nationale, mais il le fait pourtant visiblement dans le même temps : « *Les sociologues reconnaissent d'ailleurs que le niveau de délinquance chez les étrangers est relativement élevé. Ils estiment que ce phénomène a plusieurs causes : déracinement de leur pays d'origine, séparation de leur famille dans bien des cas, difficulté d'intégration dans la communauté française, chômage fréquent. La police ne nie nullement l'influence de ces causes, mais son rôle n'est pas de philosopher pour déceler les raisons profondes qui ont entraîné tel individu, qu'il soit Français ou étranger, à commettre un délit ou un crime. On lui demande simplement de rechercher les coupables partout où ils peuvent se trouver, sans se préoccuper de leur nationalité, et de les livrer ensuite à la justice. C'est à cette dernière uniquement qu'il incombe, avant de prononcer son jugement, d'apprécier tous les éléments susceptibles de l'éclairer* ».<sup>282</sup>

Cette forme d'ostracisme peut prendre différentes formes et se manifester plus particulièrement chez certains policiers. Cela peut simplement être la constatation de l'existence de problèmes dus à une différence culturelle réelle, comme nous venons de le voir. Mais cela peut aller plus loin. Il y a pour certains une incompatibilité qui peut être liée à la religion pratiquée : « *Le constat d'incompatibilité entre l'islam et nos valeurs n'est plus à faire. Pour le moment, il nourrit les débats officiels, alimente les*

---

<sup>280</sup> Maurice Vincent. « *La vie d'un flic* ». Jacques Grancher Editeur, 1982. p.48

<sup>281</sup> Rémi Halbwax. « *Justice pour la Police* ». Editions La table ronde, 1985. p.8.

<sup>282</sup> Fernand Cathala. « *La police face à la criminalité* ». Edition du Champ de Mars, 1984. p.303.

*circulaires internes et ponctue les « non dits » des discours officiels ».*<sup>283</sup> Pour d'autres, c'est l'ethnicité qui est mise en cause dans l'impossibilité qu'il y aurait à lutter efficacement contre la criminalité si l'on n'en tient pas compte. L'étranger ne vivrait pas, ne penserait pas de la même façon que l'autochtone, et cette différence serait, selon eux, la cause de problèmes sociaux tout à fait tangibles : *« Sur ce problème de l'ethnicité et de ce qui s'y rattache, ma position ne doit rien aux tabous. Je prétends simplement que tant que sera exclue, par idéologie, conformisme et paresse intellectuelle, toute forme de tentative visant à établir un lien de causalité entre l'appartenance à une ethnie et le choix d'un mode de vie et de pensée particulier, l'atmosphère restera empoisonnée ».*<sup>284</sup> Le même auteur mêle d'ailleurs critique sociale et critique raciale, en dénonçant tout à la fois l'impossibilité des étrangers à s'adapter à notre culture, et la critique des actions sociales de l'Etat, jugées responsables non seulement du mauvais état de la société, mais aussi de la présence même de cette immigration sur le territoire national : *« Or, de même que je ne crois pas qu'un immigré puisse modifier son comportement et s'adapter à notre mode de vie aussitôt après avoir foulé le sol de la France, je n'imagine pas que les Français vont se dresser comme un seul homme pour exiger la réforme de la sécurité sociale et la fin de l'Etat providence. Comment expliquer en effet à des millions d'assistés que ce qui est en droit aujourd'hui peut ne plus en être un dans l'avenir ? On continuera donc de « redistribuer », c'est-à-dire de donner aux uns ce que l'on aura pris aux autres. Ce qui contribuera à la mauvaise santé de l'économie, par la démotivation et le découragement des élites véritablement productives. D'où un surcroît de chômage. A terme, je suis persuadé que c'est l'assistanat généralisé qui fera imploser le système. Et tant qu'il n'aura pas implosé, en clair, tant qu'on continuera de « rétribuer » par des aides diverses – si minimes soient-elles – l'installation chez nous de ceux qui n'ont pas d'autre choix que l'émigration de leur pays d'origine, il sera vain d'imaginer que les problèmes que nous évoquons vont disparaître comme par enchantement ».*<sup>285</sup>

L'idéologie véhiculée ici est tout de même très marquée, et elle est intéressante en cela. Nous sommes en présence de ce qu'on peut appeler « le syndrome de la tour d'ivoire » ou de « la forteresse » : la France serait un pays paisible, homogène, dont les citoyens vivraient en bonne intelligence, et qui serait menacé de l'extérieur par des cohortes d'immigrés, plus ou moins revendicatifs, qui s'attacheraient à empoisonner ce corps sain. Celui-ci, sclérosé, serait incapable de s'en sortir, car atteint de l'intérieur par une sorte de « microbe infectieux ». La citation suivante, est encore plus révélatrice : *« Les rapports entre ethnies restent une relation de voisinage, de contiguïté et souvent d'incompatibilité. La France demeure une mosaïque dont les couleurs jurent parfois entre elles. Adoptées les populations immigrées le sont, mais par force, compte tenu de la quantité énorme d'individus qu'elles représentent. Cela ne veut pas dire que les immigrées ont, eux, accepté la France. Ce que plusieurs événements ont également révélé, c'est que les étrangers poursuivent entre eux les guerres de religion, les conflits de toutes sortes qui les opposent dans leurs pays ou entre nations. La France est devenue tout autre chose que le creuset de l'alliance des*

<sup>283</sup> Charles Pellegrini. *« Le FIS en France. Mythe ou réalité »*. Editions N°1, 1992. p. 118

<sup>284</sup> Charles Pellegrini. Entretiens avec Serge Ferrand. *« Demain la guerre civile ? »*. Editions N°1, 1991. pp.187-188

<sup>285</sup> Ibid. pp.201-202

*peuples. Elle est le chaudron des sorcières où bouillonnent les hostilités mondiales les plus vives. Chaque communauté est arrivée avec, en bagage, ses disparités, ses convictions mais aussi ses haines ».*<sup>286</sup>

D'ailleurs, ce même policier à l'engagement syndical et politique spécifique, s'attache à décrire les institutions politiques comme étant complices et donc responsables de cet état de fait. *« Pendant que les Français constataient quotidiennement que les étrangers et plus encore les Maghrébins fournissaient le plus gros de la délinquance et montraient par-là leur peu d'attachement aux lois et coutumes du pays dont ils étaient censés accepter les usages en venant y trouver leurs intérêts, le gouvernement propageait avec constance tout un lot de réflexions éthérées sur la nécessité d'une « France plurielle », sur le thème ambigu de la « différence » ».*<sup>287</sup> Nous sommes ici très loin d'une analyse portant sur l'immigration mais plutôt dans un pamphlet xénophobe, qui reste pourtant représentatif des réactions de certains policiers quant à l'idée qu'ils se font de la société dans laquelle ils évoluent, du type de criminalité auquel ils ont à faire, et du type de réponse répressive qu'ils se doivent d'apporter à cette même criminalité.

D'ailleurs il ne faut pas croire que tous les policiers, loin de là, partagent ce type d'opinion, évidemment. La grande majorité, bien au contraire, restent plus désenchantés que virulents. A l'image de ce dernier policier, la plupart des représentants de l'ordre veulent se dédouaner de toute appartenance à un axe idéologique marqué, de tout choix politique partisan, et mettent plutôt en avant leur expérience pratique et leur sens du devoir, pour fonder leurs actions: *« Malgré quelques moments d'incertitude, de lassitude aussi, j'ai toujours choisi de continuer. Les grands raisonnements de ceux qui palabrent sans savoir, sans avoir jamais vu ces cohortes misérables et leurs pauvres baluchons s'en retourner vers la misère, me laissent froide et ce n'est pas à eux que je recours quand je me sens flancher. Je n'appelle pas davantage à la rescousse sentiment nationaliste ou protectionniste, je ne suis pas juge d'une politique. Je m'implique quand je vote, pas quand je travaille. La seule valeur qui vaille c'est la mission que j'ai choisi de mener. Sans fausse honte mais sans aucune concession à la lâcheté ou à la malhonnêteté. Et le jour où je serai en désaccord avec ce choix, où je devrai changer de trottoir pour éviter de me croiser, je ne ferai plus ce métier ».*<sup>288</sup>

---

<sup>286</sup> Rémi Halbawax. *« Justice pour la Police »*. Editions La Table ronde, 1985. p.197

<sup>287</sup> Ibid. p.197

<sup>288</sup> Danielle Thiéry. *« La petite-fille de Marie Gare »*. Editions Robert Laffont, 1997. pp.233-234

### **3 - L'exemplarité de la répression**

Le thème qui nous intéresse ici, est d'étudier dans quelle mesure les policiers et les citoyens, voient et comprennent l'exemplarité des sanctions répressives qui peuvent être appliquées. Cette vision est capitale, car elle fonde l'image que le policier va avoir de la société dans son ensemble, et la façon dont ils se représentent les réactions du public à l'égard de la police. Le côté coercitif de la police doit ici être mis en avant.

Les policiers constatent que si le citoyen peut adhérer à l'idée que ce rôle de la police est nécessaire, c'est toujours à l'égard des autres, non de lui-même. L'usage de la répression par la police est ainsi, paradoxalement, à la fois considéré comme légitime et, dans le même temps, non accepté, sous couvert de la nécessité de défendre les droits de l'homme, les libertés individuelles et collectives. *«[La police] en effet, est chargée d'intervenir, en de multiples circonstances, pour maintenir la cohésion et veiller à l'harmonie de la vie sociale. Elle a pour mission, je le rappelle, d'empêcher ou de faire cesser telle activité individuelle ou collective, préjudiciable à l'ensemble des citoyens. Qu'elle prévienne ou qu'elle sévise, c'est là son rôle essentiel, elle est nécessairement coercitive, plus ou moins certes selon les cas. La société, dans l'intérêt de tous et de chacun, édicte des règles, formule des interdictions et prévoit des peines pour les récalcitrants. Chaque fois qu'un de ses membres enfreint ces prescriptions, passe outre à ses prohibitions, il risque le plus souvent de porter atteinte à ses semblables, directement ou indirectement, en rompant l'heureux équilibre préalablement établi. La police, institution inhérente à tout groupe organisé et évolué, se manifeste alors de façon constante pour imposer le respect des normes existantes. Or, l'individu supporte difficilement les limitations de droits, les restrictions de certaines libertés, les injonctions de toutes sortes et encore moins bien le châtement de ses fautes ».*<sup>289</sup>

On se trouve face à deux types de comportements. Pour la plupart des policiers, pouvoir réprimer fonde l'existence de leur métier : *« Si la police revendique d'être*

---

<sup>289</sup> Fernand Cathala. « Cette police si décriée ». Editions du Champ de Mars, 1971. p.101

autre chose qu'un groupe social voué à un strict conditionnement légalistico-administratif, il lui sera possible d'imaginer autre chose pour contrôler la criminalité que la contemplation du volume croissant du nombre des gardes à vue et le montant des peines administrées ». <sup>290</sup> S'il ne réprime pas tout acte de délinquance dont il peut être le témoin, le policier devient alors, à ses propres yeux, inutile. C'est d'ailleurs, cet aspect tout à fait particulier qui fonde la spécificité culturelle professionnelle des policiers : « En dernière analyse, c'est, cependant, dans la possibilité de ce recours à la contrainte physique que se révèle la spécificité de la fonction policière lorsqu'on essaie de dégager ce qui la distingue d'autres fonctions, et ceci même si dans la pratique quotidienne cet aspect n'apparaît que peu ou pas du tout ». <sup>291</sup> C'est pourtant cette possibilité du recours à la pratique de la force, qui risque de « délégitimer » les actions de la police pour beaucoup de citoyens. Il faut que ceux-ci sentent que cette répression est utile, qu'elle est aussi préventive, et qu'elle est justement indissociable de la prévention dans la pratique quotidienne du métier de policier. De nombreuses analyses ont mis cette vue en valeur : « On sait combien les valeurs servant de base à la morale publique font l'objet de contestations et de remises en questions par certains groupes minoritaires. Pour ceux-ci, le rôle de la police est indissociable de la répression de leur conduite par une majorité exerçant ses pouvoirs d'une manière abusive. La légitimité de la sanction et de son exercice par les « pouvoirs publics » n'est plus accepté par certains qui y opposent leur propre violence. Si les effets « socialisateurs » des institutions sont ressentis comme « répressifs » par des groupes relativement importants, le rôle de la police, comme gardienne des règles, protégeant l'exercice des libertés assumées par les lois de nos sociétés libérales, n'est plus accepté non plus ». <sup>292</sup> Si la population accepte cet aspect répressif, l'exemplarité peut jouer d'après les policiers. La répression sera vue comme utile, car pas uniquement coercitive. Les policiers pensent que les citoyens reprochent à la répression son côté « aveugle » et auraient souvent l'impression de subir cette répression sans pouvoir rien faire pour éventuellement la contrer, et surtout, sans être parfois à même de comprendre pourquoi elle s'exerce.

En effet, comment accepter quelque chose que l'on ne comprend pas ? Si la répression est fondée sur la peur, elle ne peut être vraiment efficace, car elle est alors subie, non comprise. De la même façon, les policiers savent devoir, eux aussi, faire un effort didactique. Ils ne réussiront pas à s'imposer moralement, à se faire accepter « sentimentalement » par les citoyens, s'ils n'opèrent pas une « révolution culturelle » dans leur propre métier : « Pour que cet état d'esprit soit général, une première réforme est à introduire : celle des mentalités. Persuadons policiers et gendarmes que leur action ne saurait se passer du soutien de la population, que celui-ci soit un consentement silencieux ou une aide consentie. Pour se faire, ils devront pratiquer une politique de mixité ». <sup>293</sup> S'ils arrivaient à ce que la population comprenne et donc admette leur rôle, leur fonction, et la nécessité de l'emploi de ces méthodes

---

<sup>290</sup> Jean Susini. « La police. Pour une approche nouvelle ». Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1983. p.188

<sup>291</sup> Jean-Louis Loubet del Bayle. « La police dans le système politique. Police et Société ». Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1988. pp.287-288

<sup>292</sup> Denis Szabo. « Police, culture et société ». Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. pp.6-7

<sup>293</sup> Marcel Le Clère. « La police ». PUF, Collection Que-sais-je, 1972. p.110

répressives, le climat culturel et social entre citoyens et policiers serait alors grandement amélioré, et l'exemplarité des sanctions bien mieux admise.

Mais il existe un deuxième type de comportement des policiers, issu d'une réflexion moins optimiste. A l'inverse de ce que nous venons de voir, les policiers vivraient plutôt une très grande désillusion quant à l'efficacité réelle des sanctions appliquées. La répression n'est vécue, leur semble-t-il par les citoyens, que comme une sanction pure. Elle ne paraît pas être source d'amendement pour le citoyen, qui estime que la répression opérée à son égard est injuste. Le plus fréquemment, « *a l'issue d'une interpellation, longue est la litanie de reproches énumérés alors par l'administré à l'encontre de toutes formes de police, maréchaussée comprise. Parmi eux, quatre chefs reviennent : les sévices, l'illégalité, l'absence sur le terrain en cas de besoin et les comportements délictueux de droit commun* ». <sup>294</sup> Comment alors penser que la répression puisse être vécue par la population comme moralement et socialement exemplaire ? De la même façon, le policier fait souvent amèrement le constat de l'inefficacité de son action policière en général, et répressive en particulier. Tout acte de répression est une sanction qu'il applique de façon immédiate à des individus jugés comme dangereux ou coupables, mais il n'espère et n'attend pas du justiciable une prise de conscience qui pourrait l'amener à accepter cette sanction. Le policier, en fait, est désabusé. Il n'arrive plus à penser que son métier puisse être utile et avoir une valeur d'exemplarité. Il n'est que purement répressif, et finit pas exercer ce métier sans état d'âme, avec la seule ambition de bien le faire, même s'il demeure incompris des citoyens.

Ces interrogations concernent aussi l'emprisonnement des criminels. Dans quel mesure la prison serait-elle source d'exemplarité ? à la fois pour ceux qui, emprisonnés, pourraient être amenés à réfléchir sur leur condition peu enviable, mais aussi, pour la population civile, qui pourrait craindre de connaître un jour cette même situation. Là aussi, la différence entre ce qui existe et ce qui devrait exister est tout à fait flagrante. La prison est beaucoup plus un constat d'échec qu'une réussite, à la fois pour les criminels mais aussi pour les policiers. Ces derniers sont les premiers à admettre que la prison n'apprend rien à personne, sinon des choses préjudiciables. La prison, « école du crime », est une vision partagée par quasiment l'ensemble des policiers. En cela, elle serait un échec social, moral, et institutionnel.

« *Lorsque la police se manifeste pour remettre sur le droit chemin celui qui s'en égaré, ce dernier n'accueille pas souvent sans récriminer l'intrusion et les désagréments de la machine étatique. Il considère son action comme absolument normale, mais comme inopportune et franchement tracassière. De là prend naissance une certain rancœur, une hostilité même, à l'encontre de la police, génératrice d'entraves et d'ingérences abusives. L'être humain n'aime guère en effet reconnaître loyalement les incartades qu'il a commises. Le fait de se trouver pris en défaut représente à ses yeux une vexation, voire une humiliation, en raison de l'amour propre dont il est fortement pétri*. <sup>295</sup> Ainsi ce trouve bien résumé la façon dont les représentants de l'ordre pensent que leurs actions sont vécues par les citoyens. Ceux-ci sont décrits comme imbus d'eux-mêmes, irresponsables, récalcitrants à reconnaître leurs propres fautes. Ils sont également décrits comme peu enclins à accepter la

---

<sup>294</sup> Ibid. p.97

<sup>295</sup> Fernand Cathala. « *Cette police si décriée* ». Editions du Champ de Mars, 1971. p.102

répression comme source potentielle d'enseignement, d'apprentissage. Au lieu de penser à ne pas recommencer un acte jugé comme illégal par les forces de l'ordre, ils vont chercher à relativiser la portée de cet acte, jusqu'à le nier ou même se faire absoudre de la faute commise. *« Et même lorsqu'il a conscience de ces torts, il tente encore de se soustraire à la moindre sanction. A ce propos, tout policier connaît plus ou moins ces démarches, bien souvent si déplaisantes, faites auprès de lui par des contrevenants qui viennent le voir non pour obtenir une faveur, prétendent-ils parfois, mais pour expliquer d'une façon verbeuse qu'au fond ils n'étaient nullement fautifs ou du moins si faiblement. Ils tiennent tant à se justifier qu'on les aiderait presque à mentir pour en finir avec leurs laborieuses démonstrations ».*<sup>296</sup>

Le citoyen va toujours tenter de se justifier et donc d'échapper à la punition : la bonne foi, l'erreur ponctuelle, la faute exceptionnelle, sont ainsi fréquemment évoquées pour justifier de l'application de passe droits : *« Toutefois, dans la plupart des cas, même si un individu admet parfaitement qu'il a commis une faute et s'il reconnaît le bien fondé théorique d'une sanction, il n'aura pas nécessairement de la sympathie pour l'agent verbalisateur, celui-ci se serait-il montré d'une extrême correction. Il estimera malgré tout, dans son fort intérieur, que ce dernier aurait bien pu, au fond, surtout si la faute est légère, s'abstenir de sévir. Cette optique est très fréquente lorsqu'il s'agit d'infractions non intentionnelles, comme les contraventions en général, auxquelles on attache en principe, à tort d'ailleurs, aucun caractère de gravité, sous prétexte qu'on les commet couramment sans volonté coupable. On accepte assez mal, par exemple, d'être interpellé et puni parce qu'on a pas respecté les prescriptions d'un panneau auxquelles, par distraction, on n'avait prêté la moindre attention. Le contrevenant s'aventure alors parfois à déclarer au policier, en guise de défense : « mais puisque je vous dis que je ne l'ai pas vu, ce panneau », considérant qu'une telle bonne foi devrait constituer un élément de justification amplement suffisant ».*<sup>297</sup>

On passe même parfois du désir de mansuétude à une réclamation expressément revendiquée d'absolution de la faute. D'après beaucoup de policiers ce type de comportement est particulièrement constatable dans la population française. Peut-être cela est-ce du à une « culture latine » particulière? Toujours est-il, qu'il semble à peu près impossible à des policiers français de faire accepter à la population l'exemplarité d'une sanction, même si celle-ci est le plus souvent justifiée, cette population se considérant comme au-dessus des lois, comme non concernée par la répression qui pourrait éventuellement s'appliquer à ses actes répréhensibles : *« Cela est d'autant plus vrai pour le français qui, doté d'un tempérament très individualiste, anarchisant en quelque sorte, tolère mal l'Etat et ses instruments qui sont l'expression tangible de son autorité. Si, par raisonnement, il estime en général que certaines règles, résultant de la vie en commun, sont certes nécessaires, indispensables même, il a toutefois tendance à considérer, inconsciemment peut-être, qu'elles sont plutôt destinées à autrui qu'à lui-même. Il ne conçoit guère que sa propre conduite, qu'il juge d'ailleurs satisfaisante, et besoin d'être orientée et redressée parfois par une autorité quelconque ».*<sup>298</sup>

---

<sup>296</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.102

<sup>297</sup> Ibid. pp.104-105.

<sup>298</sup> Ibid. p.101



Cet aspect va d'ailleurs de pair avec le syndrome du « bouc émissaire » que le policier ou tout agent administratif de l'Etat chargé d'une mission répressive, va ressentir. *« De même, lorsqu'un huissier se présente pour l'expulsion d'un locataire, la colère et l'indignation de ce dernier se manifestent plutôt à l'encontre de cet officier public qu'à l'égard du propriétaire requérant ou du tribunal auteur du jugement ordonnant une telle mesure ».*<sup>299</sup> Toute l'ambiguïté du métier de policier est ici bien mis en exergue. La prévention et la répression allant de pair, l'image véhiculée dans l'exercice de ces deux fonctions, vues comme opposées par le grand public, va évidemment être très différente, suivant que l'on s'intéresse au « policier-protecteur » ou que l'on subit le « policier-répressif » : *« il faut reconnaître que dans l'opinion publique, le policier apparaît toujours comme ayant deux visages, brave lorsqu'il apporte aide et protection, gênant lorsqu'il empêche de faire ce que l'on a envie de faire et qui n'est pas permis ».*<sup>300</sup> De plus, l'histoire personnelle de chaque individu va venir s'ajouter à ce constat général : toute personne a forcément eu à faire un jour ou l'autre à la police. Et, en général, on n'appelle pas la police lorsque tout va bien. L'image que l'on va garder de celle-ci est fortement marquée par ce vécu individuel souvent négatif, que l'on soit ou non à l'origine de cette mauvaise image. *« Comme on estime généralement en de pareilles circonstances, comme en bien d'autres, n'avoir jamais tort, on apprécie guère l'attitude de la police usant quelquefois de sa force pour ramener le calme. Malgré soi, il arrive qu'on garde d'elle l'image que l'on s'en faisait à vingt ans. Elle reste symbolisée, aux yeux de certains, par une matraque à bout de bras et l'on ne veut voir alors en elle qu'une meute brutale. Plus tard, lorsque des contacts avec des représentants de l'ordre se produiront, même dans des situations ne rappelant en rien celles d'antan, ils risqueront de se trouver mal à l'aise et d'avoir un réflexe de recul puisque l'autorité policière évoque toujours en eux la rudesse et la brutalité ».*<sup>301</sup>

Le fait est que, le policier « empêcheur de tourner en rond » est bien alors vu comme un être à part dans la société : il possède, nous le savons, le pouvoir de coercition, mais, surtout, il peut l'appliquer quand et où il veut. Cette latitude, qui s'ajoute à la culture du soupçon permanent dans laquelle baigne le policier, est indéniablement très mal vécue par les citoyens : *« La nécessité inéluctable pour l'enquêteur de porter, sur des personnes déterminées, des soupçons qui ne sont évidemment pas toujours fondés, ne manque pas d'engendrer une franche réprobation de la part du public, car il va de soi qu'on tolère mal que des gens parfaitement honorables et irréprochables puissent quelque fois être, à tort, mis en cause pour des méfaits plus ou moins graves. Cette suspicion que les policiers feraient peser, d'une façon habituelle, sur bon nombre d'individus renforce, s'il en était besoin, la mésestime à l'égard de ces fonctionnaires qui, croit-on assez souvent, ne verraient partout que des coupables. L'être humain a généralement soif d'absolu et ne se soucie guère de la relativité des choses. Il est assurément fort aisé, en théorie, de déterminer le rôle strict auquel devrait s'en tenir la police pour se monter à la fois efficace et non tracassière ».*<sup>302</sup> Les citoyens en arrivent alors à développer une vision de la police

<sup>299</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.124

<sup>300</sup> Gérard Monate. *« La police. Pour qui ? Avec qui ? »*. Editions EPI, 1972. p.17

<sup>301</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.122

<sup>302</sup> Ibid. p.304

tout à fait curieuse dans laquelle elle ne serait là que pour réprimer de la façon plus aveugle qui soit : « *De manière pernicieuse on a fait naître en lui l'idée que lois, magistrats, surveillants pénitentiaires mais aussi policiers n'étaient que les rouages d'une énorme machine destinée à écraser, opprimer l'individu* ». <sup>303</sup> Cette image va de pair avec l'accusation de « racisme anti-jeunes », par exemple. Or, pour les policiers, ils ne font que s'adapter institutionnellement à une situation réelle, vécue, à laquelle ils doivent professionnellement répondre au mieux : « *Il est également courant d'entendre dire que la police nourrit des sentiments d'hostilité envers les jeunes gens, qu'ils soient d'ailleurs Français ou étrangers. [...] S'ils ont en général davantage affaire à des jeunes gens et même à des adolescents qu'à des personnes d'âge mûr, c'est tout simplement qu'il existe des raisons à cela. En effet, les auteurs de délits et de crimes sont indéniablement assez nombreux parmi les jeunes et en très grande majorité des hommes d'ailleurs* ». <sup>304</sup> Les policiers sont d'ailleurs très souvent amusés de voir que ces mêmes citoyens qui leur reprochent leurs actions répressives, sont dans le même temps les premiers à demander plus d'action policière lorsqu'ils la jugent nécessaire : « *Mais si la découverte du coupable ne se produit pas dès les premiers jours des recherches, l'impatience et l'irritation même ne tarderont pas à naître. Le public considérera alors que l'action policière se trouve paralysée par des hésitations, des atermoiements, des abandons qui ont inévitablement pour conséquence de faire piétiner les investigations au lieu de les faire progresser rapidement. Il accusera bientôt la police d'un manque fâcheux de clairvoyance, d'une absence regrettable de mordant dans les initiatives à prendre, d'une apathie vraiment inadmissible en d'aussi graves circonstances* ». <sup>305</sup> On peut bien alors parler d'une dualité de la vision citoyenne sur la police, vue comme peu protectrice et trop répressive.

Cette dualité est également présente souvent chez les policiers. Il est intéressant de voir que ceux-ci sont parfois plus enclins à pardonner un justiciable qu'ils respectent, qu'à rester neutres dans l'exercice de leur métier et dans la vision qu'ils ont des auteurs de trouble : « *On a souvent, en effet, plus de sympathie, ou du moins du souriante indulgence, pour celui qui, habilement, cherche à enfreindre les règles légales et à éviter le moindre châtement que pour celui dont la probité et la logique rigoureuse peuvent faire figure, dans ce domaine, d'une incorrigible niaiserie* ». <sup>306</sup>

Dans le même sens, il existe, selon les policiers, une solidarité assez curieuse, entre les citoyens, quand il s'agit d'affronter des actions policières répressives. Ce sentiment de solidarité est très présent dans l'opinion publique face à toutes les actions de la force publique, et révèle l'existence d'une césure entre ce que respectivement policiers et citoyens jugent comme étant du ressort du civisme : « *Par un réflexe courant et pour ainsi dire instinctif, bien des gens préfèrent tenter de soustraire leurs semblables à des sanctions pénales, et jouer ainsi un mauvais tour aux agents verbalisateurs, plutôt que de laisser surprendre et punir ceux qui commettent des actes répréhensibles* ». <sup>307</sup>

Il est tout de même paradoxal, que le policier, qui se met au service de la société, soit vu ainsi par ceux qu'il est sensé protéger. Se pose

---

<sup>303</sup> Rémi Halbwax. « *Justice pour la Police* ». Editions La table ronde, 1985. p.45.

<sup>304</sup> Fernand Cathala. « *La police face à la criminalité* ». Edition du Champ de Mars, 1984. p.304.

<sup>305</sup> Ibid. p.149

<sup>306</sup> Ibid. pp.103-104

<sup>307</sup> Ibid. p.230.

ainsi la question de la compréhension que les citoyens ont des actions de leur police. Et, dans le même temps, se pose également la question de savoir ce que les policiers attendent des citoyens. Plus de compréhension à leur égard, bien sûr, plus de respect pour leur métier, y compris pour son aspect répressif, qui après tout, n'existe que pour aider. Néanmoins, en ce qui concerne la question de l'efficacité pratique des actions de police, il ne faut peut-être pas attendre une réponse de la part des citoyens : *« Devrait-on aider la police à devenir plus efficace ? Il semble très difficile d'établir des critères pour l'efficacité du travail policier. Il semble même difficile de définir ce qu'est une police efficace. Dans une société normativement désintégrée, une police efficace est-elle une police qui active les conflits, qui reste à l'écart des conflits ou une police qui absorbe les conflits dans le service ou dans les forces policières localement intégrées ? Il semble qu'il n'existe pas, pour le moment, de réponse assez nette à cette question. L'efficacité dans une certaine direction serait probablement de l'inefficacité dans d'autres. En tout cas on doit aider la police à comprendre que les notions simplistes d'efficacité peuvent aboutir à une grande inefficacité en ce qui concerne la réalisation maximale des valeurs que nous partageons tous »*.<sup>308</sup>

Pour aider le policier à être plus efficace, il faudrait d'ailleurs que celui-ci puisse comprendre psychologiquement les raisons qui peuvent amener des citoyens à devenir des criminels. *« La question du passage à l'acte est fondamentale en criminologie. Pourquoi, face à la même situation, les individus ont-ils un comportement différents ? [...] il s'agit, en fait, du résultat de la lutte du Bien et du Mal à l'intérieur de la conscience »*.<sup>309</sup> D'une façon même moins violente, le simple respect des règles devient difficile à mettre en oeuvre dans la société moderne. Les policiers sont les premiers à l'admettre, il est peu aisé de demander aux citoyens d'être respectueux des lois souvent abscondes, peu compréhensibles, parfois inexplicables, et, de toute façon, jugées comme étant bien trop nombreuses pour être connues, et donc respectées. *« Les prescriptions légales de toutes sortes foisonnent donc et personne ne peut évidemment connaître avec certitude ou même de façon approximative ce qui est prohibé et par conséquent punissable. L'adage bien connu « nul n'est censé ignorer la loi » est devenu inévitablement et bien plus qu'autrefois une pure fiction juridique »*.<sup>310</sup> On voit bien ici, que le policier, loin d'être obtus, cherche à comprendre pourquoi les actions répressives ne sont pas admises, pas comprises comme étant nécessaires à la protection du corps social dans son ensemble, et donc par voie de conséquence, utiles à tous les individus qui le composent. Même à l'égard des criminels, le policier sait parfois se montrer compréhensif : *« L'impérieuse nécessité de ne pas remettre en circulation des individus dangereux ne doit pas nous faire oublier la nécessité impérieuse de réaliser que ces monstres sont aussi des humains »*.<sup>311</sup> L'inverse est loin d'être vrai. Le citoyen ne voit pas, ou ne veut pas voir, l'intérêt de la répression, il ne considère les actions policières que comme aveuglement coercitives. Comment alors penser que le policier puisse accorder quelque confiance à n'importe quel type d'action citoyenne ? Le danger peut alors exister que le policier se place au-dessus des lois : celles-ci n'étant pas respectées par les citoyens et la sanction en cas d'infraction,

---

<sup>308</sup> Taylor Buckner, Nils Christie & Ezzat Fattah. "Police et culture". In « Police, culture et société », Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.84

<sup>309</sup> André Bossard. « Carrefours de la grande truanderie ». Editions Stock, 1998. p.12

<sup>310</sup> Fernand Cathala. « La police face à la criminalité ». Edition du Champ de Mars, 1984. p.234.

<sup>311</sup> André Bossard. « Carrefours de la grande truanderie ». Editions Plon, 1998. p.359

voire même de récidive, étant inopérante, le policier peut alors faire dans un premier temps, un constat d'inefficacité de ses actions effectuées dans un cadre légal. Dans un deuxième temps, il peut être tenté de ne plus respecter les règles élémentaires de droit qui régissent toute société organisée. Les policiers peuvent soit se transformer en « justiciers », au lieu de rester des fonctionnaires de police, ou laisser des citoyens faire de même en prônant une « légitime violence » calquée sur ce qui existe dans les films policiers : *« Enfin, il existe un dernier type de solution aux difficultés que rencontre l'action policière dans le cadre de ce modèle de crise, qui consiste à ce qu'un membre de la société civile, victime, directement ou à travers ses proches d'une agression, choisisse de se faire justicier. Ce cas de « légitime violence » est sans conteste la traduction ultime de la crise du modèle de représentation traditionnel puisque à une situation caractérisée par la différenciation fonctionnelle et organique de l'exercice de la fonction policière succède un retour à une situation de confusion totale, à une sorte de chaos originel. A la limite, la police n'a plus alors de raison d'être dans un contexte d'anarchie latente imputée à la défaillance de l'action policière associée aux dysfonctionnements d'un système politique incapable d'assumer ses missions ».*<sup>312</sup>

Tous les représentants de l'ordre, qu'ils soient gendarmes ou policiers, ont tendance en début de carrière à privilégier la prévention comme mode d'action dans l'exercice professionnel de leur métier. Mais, rapidement, ils en viennent à douter de l'efficacité des méthodes dites « douces », qui pourraient assurer la sécurité et la quiétude des honnêtes gens. *« Il est d'ailleurs beaucoup plus facile de se montrer magnanime que sévère. Les contrevenants nous considèrent alors comme des hommes bons, intelligents et compréhensifs. Cette opinion n'étant pas tellement répandue, il n'est pas mauvais d'avoir l'occasion de la créer de temps à autre. Donc, nous nous montrons « coulants ». Pour les infractions sans gravité, nous nous contentons de donner un avertissement. Je me suis souvent posé la question de savoir si l'avertissement était salutaire. Je ne peux encore y répondre avec certitude, mais j'ai quelques raisons de croire qu'il n'est pas suffisant. Il serait sans doute beaucoup plus simple et plus efficace d'appliquer purement et simplement les sanctions prévues. Mais, paradoxalement, dans notre pays cartésien, on a une prédisposition fort marquée pour interpréter les textes. Enfin, puisque, par ailleurs, l'obéissance aux règlements n'est pas la vertu première des Français, il ne faut pas hésiter à les y contraindre si c'est pour assurer leur propre sécurité. Un simple avertissement, quelques conseils de prudence, c'est bien peu ».*<sup>313</sup> Ils penchent alors plus pour l'utilisation de la répression, comme mode préventif efficace. La sanction, voire même simplement la peur de la sanction, devrait amener selon eux le justiciable éventuel à un comportement plus civique. Il faut bien sûr également, que la justice aille dans le même sens, pour que la sanction soit effective et soit source « d'exemplarité morale » : *« La prévention n'est guère payante, si j'ose dire. Et personnellement, je suis persuadé que chez nous, en France, la sanction donne de meilleurs résultats et incite à réfléchir un peu plus. Car la sanction a tout de même valeur d'exemple. Il est vrai que maintenant ce grand principe de l'exemplarité des*

---

<sup>312</sup> Olivier Philippe. « La représentation de la police dans le cinéma français. (1965-1992) ». Editions L'Harmattan, 1999. p.438

<sup>313</sup> Robert Mungoly. « Policier de la route ». Editions France-Empire, 1972. p.130

*sanctions est battu en brèche par les juristes distingués , et que tous les gens admettent de plus en plus difficilement toute action de répression. Tout ce qui est contraignant est devenu une atteinte intolérable à la liberté individuelle. Et, à présent, on en a un sens si aigu, de cette liberté individuelle, qu'on ne se préoccupe plus guère de celle des autres ».*<sup>314</sup>

On touche là au cœur du problème. Le policier veut être répressif parce qu'il pense que c'est la solution pour prévenir efficacement. Or, il n'y a pas de suivi répressif, dans les jugements que la société porte sur les criminels, et dans les sanctions que la justice applique à ces mêmes criminels. Il se développe alors un sentiment d'impunité du crime, et d'inutilité des actions policières coercitives. *« Ce sentiment d'impunité, non seulement ressenti par les auteurs d'infraction mais également par les victimes, est inadmissible dans une démocratie. Le policier, bien que sachant que la procédure judiciaire va suivre son cours, accepte néanmoins très mal cet aboutissement d'un travail intensif d'investigation et d'interpellation plus ou moins difficile et plus ou moins violent. Cette impuissance à résoudre immédiatement le trouble se traduit souvent par un discours très critique sur la justice et sur la société et ensuite par une résignation voire une démotivation. Ils retrouvent souvent dès le lendemain les individus qui les narguent, et connaissent très rarement les suites données aux affaires qu'ils ont traités. Ils se focalisent sur l'incarcération, solution qui permet de retrouver le calme rapide dans la cité ».*<sup>315</sup> Ce sentiment est particulièrement sensible à propos des jeunes délinquants. Le fait est d'autant plus mal vécu, qu'il s'agit justement de jeunes individus : outre le fait que se pose la question de la valeur de l'éducation dispensée par les parents, de l'éducation inculquée par l'école, se pose également la question des valeurs acceptées par la société dans son ensemble. Ainsi, deux policiers, pourtant très différents, pensent pour autant de façon identique la criminalité des jeunes citoyens : *« Du fait de l'irresponsabilité des mineurs de moins de treize ans, les policiers ne peuvent que retrouver, dans le métro ou dans d'autres lieux, certains de ceux qu'ils ont déjà eu l'occasion de surprendre en flagrant délit de vol. Il est absolument décourageant pour eux d'adresser toujours les mêmes admonestations à des enfants qui se moquent éperdument des leçons de morale et même des menaces de séjour forcé dans un établissement d'éducation. La plupart d'entre eux savent en effet qu'on peut facilement s'évader des endroits dans lesquels ils risquent de se trouver autoritairement placés ».*<sup>316</sup> *« Ainsi, il est fréquent de voir les voleurs de scooters récidiver dès leur remise en liberté ! (signalons le cas d'un adolescent arrêté six fois en quarante-huit heures pour le vol de six cyclomoteurs !) Le fait d'être relâché est vécu comme une victoire contre la police et une permission tacite de recommencer. Les policiers se sentent alors désavoués, donc inutiles ».*<sup>317</sup> De façon générale, puisque se sentant inutile, le policier ne veut plus courir de risque pour lui-même, afin de protéger des citoyens qui ne veulent peut-être même pas après tout être protégés. Par un retour des choses assez inconcevable à ses yeux, le policier est alors vu comme l'agresseur, comme celui dont il faut se protéger, voire même comme celui qu'il faut attaquer. Toute incursion de la police dans un quartier dit « sensible » est

---

<sup>314</sup> Ibid. p.33

<sup>315</sup> Michel Felkay. *« Les interventions de la police dans les zones de sécurité urbaines ».* Editions l'Harmattan, 1999. p.60

<sup>316</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité ».* Edition du Champ de Mars, 1984. pp.296-297.

<sup>317</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 2. ».* Editions Plon, 1998. p.239.

vécue ainsi comme une provocation. Le simple fait que le policier existe est déjà même une source de haine et de violence pour certains individus : « *Les tours de cette cité sont devenues les bastions imprenables de la délinquance. Dans ces zones interdites les policiers eux-mêmes ne s'aventurent plus car ils sont accueillis par des jets de pierres, de boulons, de billes de plomb quand ils ne courent pas le risque d'être écrasés par de vieilles machines à laver ou cuisinières que les immigrés précipitent des derniers étages des immeubles* ». <sup>318</sup> On remarquera au passage, que ce policier accuse nommément « les immigrés » et non pas tout simplement, de façon indifférenciée, les habitants des banlieues incriminées, d'être les responsables de ces exactions. Mis à part cet aspect très particulier, son témoignage reste malgré tout à fait représentatif de ce qu'écrivent d'autres policiers sur le même problème de rejet de la simple présence policière dans beaucoup de banlieues françaises.

De plus, les policiers ne se sentent pas aidés dans leur tâche par toutes les autres institutions. C'est une constante de leur culture professionnelle de se sentir rejetés par les autorités judiciaires et politiques. On n'aime pas le « bras armé » de la répression, pas plus dans ces institutions que dans la presse ou dans l'opinion publique. Le cas, par exemple de « l'assassinat » de Jacques Mesrine en est la parfaite illustration : « *Vendredi 2 novembre 1979, jour de la mort de Jacques Mesrine. De sa folle cavale, les amnésiques n'ont voulu retenir que l'épilogue : un homme tué par l'antigang, au volant de sa voiture, le corps criblé de balles. En parfaits architectes du mensonge, ils ont ensuite consolidé les fondations du mythe, inversé les rôles jusqu'à faire du truand un héros et du flic un salaud. Si nos détracteurs avaient pris la peine d'étudier vraiment les faits et d'analyser le personnage[...], ils auraient compris qu'une telle issue était inévitable. Le « Grand » comme nous le surnommions à la BRI, devait mourir sous les balles de la police, c'était son destin de tueur. Il l'avait annoncé, il l'avait écrit, et me l'avait même dit de vive voix* ». <sup>319</sup> L'auteur va même plus loin dans le sentiment d'incompréhension qu'il ressent : il a été accusé d'avoir « assassiné » (nous employons le terme à dessein) Mesrine puisqu'il ne lui a pas laissé la moindre chance. La question de la « légitime défense » doit-elle s'appliquer dans la relation « truands-policiers » ? Pour l'immense majorité des policiers, évidemment, non. Le malfaiteur est conscient de ses actes, il connaît les risques qu'il encourt, il ne peut donc vouloir légitimement bénéficier de cette règle légale. Le simple fait que la question puisse être soulevée, est déjà ahurissant pour eux : « *Fallait-il lui laisser la possibilité de se défendre ? Cette question, ahurissante en soi, a été posée en public. Alors, puisqu'il faut y répondre, autant le faire clairement : La France n'est pas le Far West et Jacques Mesrine n'a pas eu la possibilité de se défendre, juste celle de se rendre, la seule qui vaille dans un Etat de droit* ». <sup>320</sup>

Mais les policiers, ne sont pas rejetés uniquement par la presse ou par l'opinion publique, ainsi que nous venons de le voir. Leur propre hiérarchie, le monde politique et surtout la justice, sont, à leurs yeux, plus source de problèmes pour l'exercice correct et cohérent de leur métier qu'une aide. Les corps constitués que sont le monde politique, les juges, sont souvent mis en accusation par les policiers comme étant gangrenés par la corruption, ou rendus inopérants par la faiblesse des lois qu'ils créent

---

<sup>318</sup> Rémi Halbwax. « *Justice pour la Police* ». Editions La table ronde, 1985. p.202.

<sup>319</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome I* ». Editions Plon, 1997. p.279

<sup>320</sup> Ibid. p.334

et qu'ils mettent en application. Ainsi, les criminels organisés, dotés de moyens financiers considérables, sont le plus souvent vus par les policiers comme mieux armés que les institutions : *« Le pouvoir de l'argent donne aux trafiquants les meilleurs avocats, les champions de la procédure. Pour exploiter les faiblesses du Code, ils sont mieux armés que quiconque. S'ajoute à cela un avantage considérable et incontournable : la suppression de la peine de mort. La perpétuité n'est qu'un mot. Aucun condamné ne reste enfermé à vie. Un jour où l'autre, les portes de la prison s'ouvrent grandes devant lui. La société le tient quitte. Il n'a plus qu'à recommencer ».*

<sup>321</sup> De la même façon, certains policiers se fourvoieraient dans leur façon de penser et d'appliquer la loi : *« La criminologie s'est ainsi trouvée enfermée dans les savantes obscurités de la psychothérapie, de la médecine psychiatrique. Elle a été soumise à un déviationnisme prétendument progressiste. Elle est devenue partenaire scientifique de l'idéologie anticonventionnelle, antibourgeoise des intégrismes du changement social. Quant aux réponses apportées par la criminologie elle furent – et le restent – insignifiantes pour le magistrat chargé d'appliquer la loi ».*<sup>322</sup> Et il ne faut évidemment pas compter sur les criminels mêmes pour assumer leurs actes. Ces derniers profitent de toutes les failles du système pour échapper à leur juste punition, et ces failles institutionnelles étant nombreuses, le résultat ne se fait guère attendre : *« Nous en avons plein nos fichiers, de ces prisonniers à « bonne conduite » qui leurraient aussi bien les psychologues que les juges d'application des peines dans le seul but de reconquérir leur liberté et de reprendre le cours de leurs méfaits ».*<sup>323</sup> Au passage d'ailleurs, il faut noter un aspect culturel paradoxal et intéressant chez beaucoup de policiers-écrivains : nombre d'entre eux jugent beaucoup plus efficace « la justice des truands » que la justice traditionnelle, et semblent regretter que cette simplification morale et institutionnelle ne puisse être appliquée dans la loi républicaine : *« Les gangsters meurent rarement dans leur lit. La peine de mort, qui leur était chichement appliquée et qu'ils ne risquent plus désormais, reste la sanction unique dans leur microcosme crapuleux. Sans appel, sans recours, sans même que le condamné sache qu'il l'est, décidée sur une simple présomption, un doute, un mot qui ne plaît pas, un caprice, elle est immédiatement exécutoire... ».*<sup>324</sup>

C'est donc sans illusion que le policier va continuer à exercer son métier. Il a conscience qu'on lui demande d'effectuer en amont une tâche répressive qui va être défaite en aval par d'autres institutions, rendant son travail absurde parce qu'inutile, et inutile parce qu'inefficace : *« Cependant, on s'aperçoit en général assez vite qu'il n'en va pas toujours ainsi, loin s'en faut, puisque les malfaiteurs mis sous les verrous sont le plus souvent aussitôt remplacés par d'autres. C'est absolument décevant, désespérant même, pour tous ceux qui doivent immédiatement reprendre contre eux une lutte sans répit ».*<sup>325</sup> Pourtant, malgré ces sentiments marqués d'un fort pessimisme, le policier ne veut pas renoncer. Il continue à effectuer du mieux qu'il peut son métier, et il a conscience que d'autres que lui, après lui, le continueront également. C'est un mouvement perpétuel, même si, quelque part, c'est un

---

<sup>321</sup> N'Guyen Van Loc. *« Le Chinois »*. Editions Presses de la cité, 1989. p.234

<sup>322</sup> Rémi Halbwax. *« Justice pour la Police »*. Editions La table ronde, 1985. p.43.

<sup>323</sup> Roger le Taillanter. *« Le Grand. Ma vie de flic »*. Editions Plon, 1995. pp.251-252

<sup>324</sup> Honoré Gévaudan. *« Ennemis Publics »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1990. p.153

<sup>325</sup> Fernand Cathala. *« Délinquances et enquêtes policières »*. Editions du Champ de Mars, 1987. p.299

mouvement subi. C'est un mouvement toujours continué, répété, inlassablement recommencé par d'autres fonctionnaires de police : « *Quand on la termine, une guerre, c'est toujours la dernière. Mais seulement, jusqu'à la suivante* ». <sup>326</sup> Mais ce travail est d'autant plus difficile que toute logique est difficile à appliquer parfois, quant aux motivations qui dirigent les citoyens dans leurs actions : on ne peut en effet préjuger, ni de la nature humaine, ni de la façon dont celle-ci va s'exercer, que l'on parle du citoyen de base ou de n'importe quel type de criminel : « *Mais l'expérience avait prouvé que l'homme, paradoxalement, est irréductible à la logique humaine. Tel bandit, à la tête aussi folle que son palmarès était chargé, et qui n'avait plus rien à perdre, s'est rendu sans opposer la moindre résistance ; telle équipe de petits braqueurs, au forfait jusque là minables, avait pour le compte mis au tapis plusieurs policiers ; tel autre malfrat à la cervelle de pinson avait inventé une parade inimaginable. Quel savant Cosinus pourrait jamais sortir de son cerveau les mille et une combinaisons que peuvent imaginer, dans ces jeux des quatre coins qu'elles se livrent à l'ultime seconde, la folie, la haine, la peur et la pitié des hommes* ». <sup>327</sup>

Dans ces activités répressives, le policier n'a plus que deux choix : soit il peut s'accrocher à celles-ci parce qu'il ne peut faire autrement, parce qu'en dernier ressort, c'est la seule chose qu'il puisse faire pour justifier son existence professionnelle. Il fait confiance à une certaine forme de logique pour appuyer son action : si le citoyen pense la sanction possible, voire même inévitable, il peut ne pas devenir un criminel par peur justement de la sanction. Si le criminel pense la sanction certaine, il peut-être amené à différer ses activités répréhensibles, voire même à les abandonner. Tout est une question de rapport de force. L'efficacité devient possible, la sanction a un sens, le métier est utile. « *Avant que d'être rude, la sanction doit être, sinon certaine, du moins infiniment probable. Le malfaiteur est un joueur. Il faut faire en sorte de réduire ses chances de gagner. Plus celles-ci s'amenuisent, moins il y aura de candidats. La peur du gendarme est essentielle à la morale. « Là où il n'y a pas de gendarme, une certaine race « d'honnêtes gens » est capable de tout » a écrit François Mauriac. A fortiori une certaine race de malfaiteurs. Quand, dans la démarche intellectuelle qui doit le conduire au passage à l'acte, le criminel trouve la quasi-certitude qu'il n'échappera pas à l'arrestation et aux poursuites, qui peut douter qu'il ne s'agisse de l'élément majeur qui pourra le déterminer à renoncer ? Pour vider les prisons, il faut prolonger la garde à vue. Cela peut et doit être fait sous un contrôle judiciaire véritable, stricte et constant* ». <sup>328</sup>

A l'inverse, beaucoup de policiers relativisent la portée des sanctions répressives, cette critique pouvant aller jusqu'à une mise en question de l'existence même de leur métier : soit, parce qu'ils pensent qu'ils ne sont pas suffisamment aidés par les autres institutions, soit parce qu'ils voudraient plus de répression, dans l'espoir d'une plus grande efficacité. Nous sommes alors face à une « course à la sanction » : « *Ma position est celle d'un homme de terrain ayant approché des monstres irrécupérables. Je peux affirmer que la suppression de la peine de mort a vu proliférer les candidats à la profession de tueur. Je connais des fauves condamnés à la réclusion à perpétuité, en particulier un qui s'est distingué en devenant le meneur de l'incendie d'une prison. Ce*

<sup>326</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur Jeux* ». Editions Julliard, 1983. p261

<sup>327</sup> Claude Pellegrini & Etienne de Monpezat. « *A chacun sa mort* ». Editions N° 1, 1990. p.252

<sup>328</sup> Pierre Ottavioli. « *Echec au crime. 30 ans « Quai des orfèvres »* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.202



*sinistre va coûter des milliards de centimes, pris dans la poche du contribuable. Ce tueur n'a plus rien à perdre. Soyons-en sûr, il fera tout pour s'évader. S'il le faut, il tuera encore. Je pose la question : s'il s'évadait et tuait, qui serait responsable ? Quoiqu'on prétende, aux Etats-Unis, on note une diminution sensible des meurtres dans les Etats où la peine de mort a été rétablie. Pourtant, je l'affirme encore sans équivoque, chaque fois que j'ai du faire abattre un preneur d'otage, c'est lui qui, en fait, avait décidé de sa propre vie ».*<sup>329</sup>

D'autres enfin, relativisent cette escalade dans l'utilisation des moyens répressifs, dénonçant un manque quasi complet d'efficacité : pour qu'une sanction soit exemplaire, il faut d'abord que les délinquants éventuels soient sensibles à leur caractère dissuasif. Or, nombre de policiers, même s'ils ne sont pas majoritaires, doutent de la portée de certaines sanctions. Pourquoi ? D'abord parce que de nombreuses catégories de criminels seraient par nature impossibles à amender. Toute sanction est pour eux inopérante, car ces criminels restent inconscients à la fois de la nature criminelle de leurs actes, et donc de l'exemplarité de la peine qui pourrait leur être appliquée. Ainsi, certaines catégories de criminels seraient par essence inaccessibles à tout type de sanctions : *« Il faut ici noter un paradoxe : qu'il s'agisse de la peine de mort ou de la perpétuité réelle, la sanction vise d'abord des « assassins sexuels », c'est-à-dire d'individus généralement considérés comme des « déséquilibrés ». Autrement dit, les châtiments les plus sévères s'appliqueront uniquement à ceux qui sont sans doute les moins accessibles à la dissuasion et à l'exemplarité de la peine. Le haut de notre échelle répressive est donc pour l'heure très instable. Il flotte. Non pas au gré des considérations sociales ou progressistes, mais au gré des crimes à venir. Il flotte au gré des assassins ».*<sup>330</sup>

D'autres, doutent de la portée des sanctions répressives dans la mesure où il n'est pas possible d'effectuer une course à la répression sans fin, dans la mesure où les lois ne peuvent prévoir tous les types de crimes, et, enfin, dans la mesure où le doute et l'erreur sont toujours possibles. La situation est d'ailleurs bien plus grave. Se pose ici la question : que vaut-il mieux, un coupable en liberté, ou un innocent en prison ? *« A ces criminels extrêmes, faut-il appliquer des peines extrêmes ? Les manifestations de criminalité organisée, telles que génocide et terrorisme, ont suscité des réactions législatives extraordinaires, sur le plan notamment de la procédure. Faut-il envisager une solution analogue ? cela paraît difficile s'agissant de criminels individuels. Il faudrait d'abord trouver une définition juridique du tueur en série, ce qui n'est pas aisé en raison de la diversité des personnalités que cette appellation recouvre. Il convient en outre de considérer avec circonspection l'utilisation de sanctions irréversibles : des innocents ont été condamnés à mort et exécutés parce qu'on leur avait imputés des crimes commis par des tueurs en série ».*<sup>331</sup>

En dernier analyse, le policier n'estime pas avoir le choix, que la sanction soit ou non vue comme efficace. Soit il exerce son métier du mieux qu'il peut, avec la conscience de ses limites pratiques, soit il abandonne aux citoyens eux-mêmes, dans une logique extrêmement dangereuse d'autodéfense, la charge de leur protection et de leur répression. Le métier de policier ne serait alors même plus utile, il disparaîtrait

---

<sup>329</sup> N'Guyen Van Loc. "Le Chinois". Editions Presses de la cité, 1989. p.187

<sup>330</sup> Charles Diaz, Daniel Fontanaud, Michel Desfarges. « Le livre du crime ». Editions Calmann Lévy. P.271

<sup>331</sup> André Bossard. « carrefours de la grande truanderie ». Editions Plon, 1998. p.355

tout simplement, car les fonctions policières disparaîtraient. *« De toute façon le policier n'a guère d'autre alternative sous peine d'être inefficace. C'est bien ce que signifie la catégorie de l'inefficacité policière lorsque la police laisse le champ libre à la délinquance, avec le risque que les honnêtes citoyens se chargent eux-même de leur sécurité. L'inefficacité policière n'est jamais aussi évidente que lorsqu'il n'est pas d'autre solution que la justice individuelle ».*<sup>332</sup>

Les policiers abordent dans leurs écrits, à propos de la répression, la question de la prison. La prison est l'ultime étape de la répression. Ce n'est pas un but, ce n'est même pas un moyen. C'est la simple conséquence de la répression. La prison ne « sert » à rien, elle est une punition, une mise à l'écart des délinquants pour la protection de la société. C'est aussi, tout à la fois le prolongement de l'action policière, mais aussi le constat de l'impossibilité d'amender les criminels. *« Les prisons sont pleines... L'univers carcéral est-il la solution idéale ? Autant de questions que l'on se pose ».*<sup>333</sup> La prison est vue autant comme une nécessaire sanction pour les criminels, à travers la privation de leur liberté, que comme un constat d'échec. On emprisonne les criminels parce que l'on ne sait pas quoi en faire. On les met donc « à part » de la société. Le problème sous-jacent est alors évident. La prison n'étant pas une école du civisme, loin s'en faut, que se passe-t-il quand ces mêmes criminels ressortent une fois libérés ? Au mieux, ils n'ont rien appris et ne considèrent cet épisode de leur vie personnelle que comme une parenthèse. Au pire, il s'endurcissent en tant que criminels, quitte même à passer ensuite « à la vitesse supérieure ». Les témoignages sont nombreux concernant de petits délinquants qu'un passage en maison de détention amène à devenir des criminels confirmés, endurcis. *« Au niveau de l'application des peines infligées aux mineurs délinquants, nul ne peut nier que le séjour en prison va transformer ce jeune en un animal féroce. L'incompréhension qu'il rencontre dans l'univers carcéral, la violence qu'il subit, la promiscuité du voisinage, la rupture avec le monde extérieur sont autant de facteurs qui modifieront sa psychologie. A sa sortie de prison, le jeune a acquis une extraordinaire rancœur à l'égard de la société ».*<sup>334</sup> De plus, il faut noter que, non seulement le système pénitentiaire n'est guère favorable à l'amendement, mais que les incidents de la vie carcérale ne peuvent que confirmer cette impression : *« Par ailleurs, le nombre d'incidents survenant en prison (suicides, meurtres par des co-détenus) laisse à penser que le système pénitentiaire n'est peut être pas le meilleur imaginable pour des individus dont le comportement indique qu'ils sont « hors-normes ». La difficulté posée d'ailleurs par les tueurs en série est celle de la responsabilité pénale ».*<sup>335</sup>

Enfin, il existe de nombreux cas, qui semblent montrer qu'une personne emprisonnée ne peut en sortir indemne moralement. La prison n'est pas neutre. On en sort endurci ou brisé. *« Pour celui qui sort de prison, la liberté a malheureusement souvent le goût amer de la résignation. Elle est un rêve longtemps caressé qui devient, à l'aube de la libération, cauchemar ».*<sup>336</sup>

---

<sup>332</sup> Olivier Philippe. *« La représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992) ».* Editions l'Harmattan, 1999. p.328

<sup>333</sup> Joël Weiss. *« Le second fils ».* Editions L'Instant, 1986. p.45

<sup>334</sup> Jean Boughougal. *« Un flic chez les paumés ».* Editions France-Empire, 1984. p.168

<sup>335</sup> André Bossard. *« carrefours de la grande truanderie ».* Editions Plon, 1998. p.352

<sup>336</sup> Joël Weiss. *« Le second fils ».* Editions L'Instant, 1986. p.52

Ce que dénonce nombre de policiers, c'est que dans tous les cas de figure, la façon dont fonctionne l'univers pénitentiaire empêche n'importe qui de vouloir et de pouvoir s'amender : « *Le sentiment d'injustice qu'un prisonnier éprouve est une des causes qui peuvent, de plus, rendre son caractère indomptable à tout jamais. Lorsqu'il se voit ainsi exposé à des souffrances que la loi n'a ni ordonnées ni même prévues, il entre dans un état habituel et quasi-permanent de colère à l'encontre de tout ce qui l'entoure. Il ne croit plus avoir été coupable, il accuse la justice elle-même qui lui apparaît comme un monstre froid, il ne voit que des bourreaux dans tous les agents de l'autorité.*<sup>337</sup> Les témoignages sont ici pléthores. On ne peut espérer quelque chose de positif de la prison, dans la mesure où elle est très souvent une « école du crime ». « *Il m'est arrivé, au cours de ma longue détention, d'être abandonné de tous. Alors je me suis débrouillé ! En rackettant les autres détenus, en me battant pour leur prendre ce qu'ils avaient. Paradoxalement, cette attitude me faisait respecter de tout le monde. Je gravissais de force les échelons du banditisme. Car la meilleure école du banditisme, c'est la prison. Lorsque tu n'as pas d'argent en prison, tu es malheureux car tu es sale, tu as faim, tu es rejeté par la population pénale. Même les matons, lorsque tu es pauvre en prison te négligent. Si tu as des sous, tu frappes à la porte pour obtenir quelque chose et tu l'as. Si tu es un non-assisté, la porte se referme sur ton oubli. La solution ? T'affirmer ! Par la force. La bagarre, le mitard, les coups de couteaux ou de fourchette* ». <sup>338</sup> De plus, elle ne peut « *apporter par son action répressive des solutions. Les prisons n'ont que trop de pensionnaires et l'organisation judiciaire s'essouffle à digérer tant bien que mal tous ceux que lui propose la police* ». <sup>339</sup> On voit bien ici que la prison est décrite par les policiers eux-mêmes comme une « antichambre du crime ». Les délinquants attendent leur libération, et il n'y a aucun espoir de réinsertion civique. Par contre, l'apprentissage de la délinquance s'y perfectionne : « *Durant ces six mois d'enfermement, ce sera l'apprentissage de l'école du crime. Comment voler les voitures, les bonnes adresses, les contacts avec les détenus sortants qui te laissent leurs coordonnées en vue de bons coups à faire, les adresses de filles qui admirent les voyous. Aujourd'hui je pense bien fermement que, si je n'avais pas été incarcéré à cette époque, je n'aurais pas eu la même vie* ». <sup>340</sup>

L'on ne peut attendre de la prison qu'elle soit, du fait de son inhumanité, une leçon, avec la crainte d'avoir à y retourner. Pourquoi ? Parce que le détenu finit par ne plus pouvoir compter, au-dedans comme au dehors, que sur ses co-détenus pour réorganiser sa vie : « *Enfin je terminerai l'examen de ces causes par une remarque de bon sens. La prison ne rend pas libre puisqu'elle conduit à la récurrence. Les chiffres prouvent, en effet, qu'après être sorti de prison on a plus de chances, ou plutôt de risques, qu'auparavant d'y retourner. Les condamnés sont en proportion considérables d'anciens détenus. Pourquoi ? Tout simplement parce que la prison rend possible, mieux, elle favorise l'organisation d'un milieu de délinquants solidaires les uns des autres, hiérarchisés, prêts pour toutes les complicités futures* ». <sup>341</sup> La prison est « *une école de l'irresponsabilité. A partir du moment où le détenu franchit la porte de la prison pour y entrer, il n'a plus à prendre aucune décision. Il est sous*

<sup>337</sup> Joël Weiss. « *Le second fils* ». Editions L'Instant, 1986. pp.52-53

<sup>338</sup> Michel et Bruno Papet. « *Deux frères. Flic et truand* ». Editions Flammarion, 1999. p.131

<sup>339</sup> Roger le Taillanter. « *Les nouveaux esclaves* ». Editions de Fallois, 1992. p.47

<sup>340</sup> Michel et Bruno Papet. « *Deux frères. Flic et truand* ». Editions Flammarion, 1999. pp.44-45

<sup>341</sup> Joël Weiss. « *Le second fils* ». Editions L'Instant, 1986. pp.53-54

tutelle [...]. La seconde raison tient à la constante humiliation dont sont l'objet les détenus. Certes, il est difficile d'en parler parce que chez les directeurs, les surveillants, il n'y a pas la volonté d'humilier les gens. Mais en fait, dans leur attitude, il leur arrive souvent de les humilier. Et cela se traduit dans des milliers de détails que la promiscuité carcérale ne fait qu'aggraver. La manière dont sont traités les prisonniers est, à cet égard, très révélatrice : marcher en rond, s'arrêter au signal, être fouillés. Au surplus, et c'est la troisième raison qui fait que l'homme ne sort pas libre de prison, le monde de la prison est le monde de la haine souvent poussé à son paroxysme. Pour les gens qui y sont détenus, la haine peu à peu les habite et monte en eux comme une petite bête au creux du ventre.<sup>342</sup> Ce fait peut paraître d'ailleurs paradoxal, mais, les policiers voudraient en fait que la sanction judiciaire et pénitentiaire soit réellement efficace. Pour cela, ils voudraient que les autres institutions soient à la hauteur de leurs missions respectives. Il est clair qu'on ne peut attendre d'exemplarité de l'univers carcéral : « Le monde carcéral est un monde à part, méchant, ignoble, mais surtout construit sur des bases d'hypocrisie où tout est factice, débile, décadent, où seule la façade commande. Mais avant tout, il y a la décision d'homme, sa personnalité, qu'il soit truand, surveillant-chef ou juge. Tout dépend de sa personnalité face à la logique de la justice du peuple ». <sup>343</sup> De plus, la punition par l'enfermement n'est pas vécue de façon égale par tous. Il existe des passe-droits, des exceptions, dénoncés par tous les policiers. Comment justifier les différences dans les peines infligées pour les mêmes crimes ? « Personne ne peut être contre la protection des jeunes délinquants. Personne ne peut nier à prison est la pire des choses, l'école du vice et du crime. [Mais] il est évident que la justice française favorise les plus fortunés, entourés d'avocats et de garanties de toutes sortes ». <sup>344</sup> Alors, paradoxalement, c'est le justiciable lui-même qui finit par être demandeur d'ordre, de justice, dans ce monde carcéral vécu comme source et créateur d'anarchie sociale et morale : « Au mitard c'est l'anarchie de la justice à 2000%, par l'abus de pouvoir des dirigeants de MA ou de centrale, sans contrôle de la justice. Peut-être est-cela qui me faisait penser à mon frère chaque fois que j'entrais au mitard. Quand on est conscient de subir une injustice, on cherche celui qui représente et fait régner l'ordre. On a besoin d'un médiateur qui enseigne au décideur. On se rapproche de l'ordre car on en a soif dans ces moments là. L'Ordre, sans le Désordre... pourquoi existerait-il ? Et chaque fois qu'il y a désordre, l'ordre devrait intervenir, sans discrimination ». <sup>345</sup>

En conclusion, parmi tous les ouvrages consultés, nous n'avons trouvé que deux types d'opinion tout à fait tranchées et tout à fait opposées quant à l'exemplarité des sanctions répressives par le biais de l'enfermement carcéral. Il y a, d'une part, nous venons de le voir, les policiers qui pensent la prison comme un monstre froid, générateur de criminalité, qu'il faut, au mieux, réformer, au pire supprimer, sans d'ailleurs proposer de véritables solutions de rechange. Il y a d'autre part les policiers qui, à l'opposé, considèrent la prison comme une sanction normale, justifiée, et, en dernière analyse, comme tout à fait méritée par les criminels quels qu'ils soient. « La

<sup>342</sup> Joël Weiss. « *Le second fils* ». Editions L'Instant, 1986. p.52

<sup>343</sup> Michel et Bruno Papet. « *Deux frères. Flic et truand* ». Editions Flammarion, 1999. p.128

<sup>344</sup> Georges Moréas. « *Un flic de l'intérieur* ». Editions N°1, 1985. p.130

<sup>345</sup> Michel et Bruno Papet. « *Deux frères. Flic et truand* ». Editions Flammarion, 1999. pp.109-110

détention provisoire, souvent vouée aux gémonies, et parfois pour d'excellentes raisons, ne pose aucun problème de conscience quand elle s'applique à des vauriens patentés. La liberté individuelle des braves gens passe avant celle des crapules ». <sup>346</sup> Plus la sanction est forte, plus grande est son exemplarité. Il ne faut donc pas s'insurger contre la situation dans les prisons, mais bien, au contraire, s'en féliciter. « Tout de même, l'équipe des policiers licenciés en banditisme pensait que ces fameux Q.H.S. présentaient d'autres garanties. Système implacable, machine à laminer l'individu, lieu de torture morale autant que physique, on ne s'échappe pas des quartiers de haute surveillance. Mieux, on n'en réchappe pas ! eh bien, oui. Il y faut de l'obstination plus que de la patience, de l'astuce plus que de la ruse, de l'intrépidité plus que de l'audace, de la témérité plus que du courage. Et des complicités... » <sup>347</sup>

A l'inverse, l'indulgence, la recherche de la juste peine, et l'accord sur l'aspect « éducatif » de la répression, sont vus comme pernicieux. On ne ferait alors que scléroser la répression en prônant des théories jugées « fumeuses », sur le devoir de justice dans les prisons. « Les idées généreuses à la mode et la mauvaise conscience qu'elles sèment dans les esprits font le reste. Ainsi, les campagnes en faveur d'un adoucissement des conditions carcérales, les philosophies débilantes applicables aux sociétés d'utopie imprègnent jusqu'au cerveaux de ceux dont la mission est d'y être imperméables ». <sup>348</sup> Certains vont même jusqu'à penser qu'il vaut mieux enfermer un petit délinquant, même dans une fabrique de récidivistes potentiels (ne l'a t'il pas cherché ?) que de risquer, en lui pardonnant, d'affadir la peine et de donner une image laxiste de la justice et de le police : « On se battra sans doute longtemps encore, et les faiseurs d'opinion ont devant eux de belles années, avant de savoir s'il faut prendre le risque de laisser croupir un jeune garçon vraiment repentant dans une fabrique de récidivistes ou s'il est préférable de lâcher sur une société de plus en plus livrée à la violence un petit truand qui aura réussi à tromper tout le monde sur ses desseins criminels. Mais enfin, quoi, il faut bien assumer les risques de son temps ! ». <sup>349</sup>

Le plus surprenant est que sur ces questions de répression par la prison les avis sont particulièrement tranchés dans un sens ou dans l'autre, et aucune opinion pondérée, ou tout simplement dépassionnée ne se manifeste dans les écrits de policiers consultés.

---

<sup>346</sup> Honoré Gévaudan. « *Ennemis Publics* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1990. p.64

<sup>347</sup> Honoré Gévaudan. « *L'Enquête* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1981. p.97

<sup>348</sup> Ibid. p.97

<sup>349</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur crime* ». Editions Julliard, 1977. p.12

## **CHAPITRE TROIS**

-

### **LE POLICIER FACE AUX CITOYENS**

*«- Je me demande à quoi nous servons , nous autres flics, dans ces conditions.  
- A empêcher les égouts de déborder »*

Michel del Castillo. *« La nuit du décret ».*

*« Les temps ne sont pas arrivés. Mon cher, votre fonction n'a pas la noblesse  
suffisante pour proposer aux rêveurs une image qui les consolerait ».*

Jean Genet. *« Le Balcon ».*

Les fonctions exercées par les policiers suscitent des images très spécifiques, aussi bien chez les citoyens que chez les policiers eux-mêmes. Il s'agit ici de voir comment les policiers analysent la perception qu'a, selon eux, le public de la police, avec l'existence de réactions qui leur semble bien souvent incohérentes. « *Il n'empêche que les policiers ont la sensation désagréable d'être coincés entre des reproches antinomiques. Ils sont « fachos » et « racistes » pour les premiers ; laxistes et incompetents pour les seconds. D'où ce malaise, voire ce « mal-vivre », ressentis en particulier par les gardiens de la paix. Trop visible, leur présence est perçue comme une provocation, une atteinte aux libertés ; trop discrète, elle est interprétée comme de l'indifférence, et l'on pose l'éternelle question : « que fait la police ? ». La police fait ce qu'elle peut dans une société qui lui demande beaucoup trop ».*<sup>350</sup>

On le voit ici, il ne s'agit pas de théoriser sur ce que les policiers ou les citoyens pensent de leurs rôles au sein de la société, mais bien d'analyser ce que les policiers pensent que ressentent les citoyens: Ces images sont plus proches parfois du fantasme que de la réalité, mais elle sont en cela particulièrement intéressantes. Par exemple, que ce soit ou non exact, le policier pense que « *comme on l'a remarqué depuis longtemps, le public est toujours enclin à secourir le plus faible* ». <sup>351</sup> Un autre propos typique assure que les citoyens français ne pourront jamais, à l'inverse de nos voisins anglo-saxons, apprécier à la police à sa juste valeur : « *C'est vrai que, chez nous, en France, on aime « bouffer » du flic, ce qui n'est pas le cas, par exemple, en Angleterre* ». <sup>352</sup> Avec ces images plus ou moins stéréotypées, les policiers reprochent aussi aux citoyens leur indifférence à leur égard, indifférence qui conduit ces citoyens à une totale inaction : « *Les enquêteurs se plaignaient aussi du manque de coopération de la population* ». <sup>353</sup> D'après les policiers, les citoyens, eux, reprochent aux forces de l'ordre de ne pas être efficace dans l'exercice de leurs missions : « *C'est un peu ce qu'on nous reproche, à nous policiers, de ne pas toujours réussir* ». <sup>354</sup> On voit donc bien, ici, la réciprocité, supposée par les policiers, de reproches non pas antinomiques, mais allant dans le même sens : policiers et citoyens se taxent mutuellement d'inefficacité dans l'exercice de leur « fonction » réciproque. (Nous parlons de « fonction » pour le public, en pensant aux rôles que les policiers assignent aux citoyens dans la société : responsabilité civique, familiale, entre autre). On ne peut alors aboutir qu'à la constatation d'un échec, constatation un peu stérile, liant les deux protagonistes : « *On a souvent dit qu'une société a le banditisme qu'elle mérite.*

<sup>350</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.277

<sup>351</sup> Fernand Cathala. « *Cette police si décriée* ». Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.152

<sup>352</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. p.12

<sup>353</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.58

<sup>354</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.73

*Définition concise, ramassée, percutante, qui, si elle n'est pas inexacte, se limite cependant à l'affirmation d'un constat sans en éclairer les causes ».*<sup>355</sup>

Les images véhiculées ici par les policiers ont un tour tout à fait négatif. Les policiers se voient comme des mal-aimés : « *Quoi qu'ils fassent, ils seront critiqués car la police fait figure d'éternelle suspecte. Il ne s'agit certes pas d'une spécificité nationale, mais nous détenons la palme en la matière, avec une relation d'amour-hostilité bien française, pour ne pas dire « franchouillarde ». Comme si les « flics » étaient responsables de tous les maux de la terre ».*<sup>356</sup> Les citoyens, d'après eux, ne ressentiraient à l'égard des policiers que crainte, dans le meilleur des cas, ou ressentiment au pire. Crainte, si le citoyen est encore « provisoirement » innocent, ressentiment s'il a subi une punition par la « faute » des policiers ; en effet, les justiciables, nous l'avons vu, ne se sentent à peu près jamais coupables de leurs actes répréhensibles et en arrivent très facilement à rejeter la responsabilité de leurs fautes, et donc leur propre culpabilité, sur ceux qui les ont arrêtés, c'est-à-dire en l'occurrence les policiers. Ce sentiment peut même aller très loin dans l'expression de la critique, notamment chez les plus jeunes : « *aux yeux des flics, nous sommes tous des délinquants ; pour nous, ce sont tous des salauds ».*<sup>357</sup>

Alors, quels remèdes les policiers pourraient-ils être amenés à envisager, pour tenter de changer ces images que la population semble avoir sur eux ? Peu de propositions sont faites par les policiers, qu'ils soient encore ou non en activité. Ils se cantonnent dans la critique, critique à l'égard de la façon dont ils pensent qu'on les comprend, critique de la façon dont on les traite. L'énoncé de solutions pour que cela change est rarissime et n'est le fait généralement que de policiers syndicalistes ou de policiers essayistes, qui écrivent alors plus dans un but didactique que dans le but de témoigner d'une expérience vécue. Il faut donc garder à l'esprit que ceux qui le font ne sont pas vraiment parmi les plus représentatifs de la profession et n'ont donc peut-être pas la représentativité que l'on pourrait en attendre pour notre propos.

---

<sup>355</sup> Roger le Taillanter. « *Les derniers seigneurs de la pègre* ». Editions Julliard, 1985. p.9

<sup>356</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.277

<sup>357</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine* ». Editions L'Harmattan, 1999. p.19



## 1- Le public et ses réactions

On évoque ici la façon dont les policiers pensent que la population les voit. Ce ne sont pas les perceptions réelles des citoyens qui sont ici analysées. On est plus dans le registre de l'image transposée des romans ou des films, pour tenter de comprendre ce qu'est un policier, que dans une analyse froide et raisonnée : *« D'un autre côté, il faut reconnaître que la suspicion et l'incompréhension du public à l'égard de la police procèdent, pour une large part, d'idées fausses ou, à tout le moins, d'idées toutes faites. La grande masse de nos contemporains a tendance à voir et à juger la police et ceux qui y appartiennent à travers le foisonnement des romans policiers, et l'on n'est pas du tout sûr que certains d'entre eux ne se représentent pas le truculent commissaire San-Antonio ou le placide commissaire Maigret comme les prototypes, chacun dans un genre différent du policier parfait. D'autres qui, eux, n'ont pas l'excuse de l'ignorance, et qui, à tort ou à raison, prétendent constituer l'élite intellectuelle de la Nation, ou aspirent à en faire partie, se remémorent les exactions des « argousins » de Fouché [...] »*.<sup>358</sup>

Nous retrouvons l'image négative de la police en général, et des policiers en particulier. Pourquoi cette image ? Beaucoup de policiers considèrent que, puisque, par nature, ils sont amenés à fréquenter des criminels, ils sont souvent vus par les citoyens comme « contaminés » par la violence et l'immoralité : *« le simple et inévitable contact du policier et du délinquant est déjà une souillure »*.<sup>359</sup> Pourtant, tout est affaire de relativité. De la même façon qu'*« il y a, il y aura toujours le crime et la perception du crime, deux phénomènes parallèles comme le sont ces lignes droites proches qui ne se croisent jamais »*<sup>360</sup>, il y a les policiers d'un côté et les criminels de l'autre. On ne peut affirmer que l'un va forcément déteindre sur le

---

<sup>358</sup> Préface d'Henri Blin. Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.10

<sup>359</sup> Roger le Taillanter. *« Commissaire Jobic »*. Editions de Fallois, 1991. p.292

<sup>360</sup> Charles Diaz, Daniel Fontanaud & Michel Desfarges. *« Le livre du crime »*. Editions Calmann Lévy. pp.303-304

policier, parce qu'ils se fréquentent de façon professionnelle, pour l'amener à devenir inéluctablement « dépravé », voire même délinquant à son tour. La fréquentation d'un environnement est certes une donnée capitale pour comprendre l'évolution des aspects professionnels, sociaux, culturels, de toute profession, et donc évidemment ici en ce qui concerne les policiers. Mais, si des rapprochements s'opèrent entre voyous et représentants de l'ordre, si des rapports d'amitié même peuvent se nouer entre eux, le policier peut tout à fait garder une parfaite intégrité dans l'exercice de sa profession.

En effet, pour les policiers, on est beaucoup trop manichéen à leur égard. On ne passe rien à la police, aucune erreur, aucune faute, on lui reproche toujours ses échecs sans jamais la féliciter pour ses réussites, et, surtout, on fait de façon permanente un amalgame plus que discutable entre la faute possible d'un seul policier et la réussite de l'ensemble de la profession à assurer l'ordre public. « *Va-t-on condamner la mission de l'Eglise, sous le prétexte facile qu'il arrive à l'un de ses prêtres de céder au péché de chair ? La police, elle aussi, a bien droit à un peu de charité...* ».<sup>361</sup> Le dévouement des policiers dans leurs tâches professionnelles est indéniablement un aspect important de leur profession, et c'est un aspect qu'ils revendiquent ouvertement. « *A cause de ce défaut de compréhension et de considération, ressenti comme profondément injuste, il risque d'éprouver un pénible sentiment de frustration, car tout homme tient au fond à être aimé ou du moins estimé pour le mal qu'il se donne en faveur de ses semblables* ».<sup>362</sup>

Pourquoi sont-ils si peu appréciés de l'ensemble de la population ? Et surtout, peut-on faire quelque chose pour changer cela ? Selon certains, cela est impossible. Il existerait une antinomie réelle, de fait, entre policiers et citoyens, qui empêcherait toute possibilité d'entente même cordiale : le policier est à la fois blâmé pour son absence lorsque quelque acte délictueux vient à se produire, et par sa présence, jugée oppressive, lorsqu'il tente de prévenir ces actes : « *La distorsion entre les exigences de la collectivité et les modalités d'actions policières se solde, dans certains cas, par des exigences parfaitement contradictoires, surtout en ce qui a trait à la prévention des diverses formes de déviance qui ne présentent pas de danger immédiat de victimisation pour la collectivité. Le public accepterait mal, par exemple, la présence des policiers dans les magasins, visant à diminuer le nombre de vols à l'étalage et il ne considère pas que les variables des taux de ce type de délits peuvent être utilisées comme mesure de l'efficacité des forces policières. Il n'en reste pas moins cependant que, quand un petit commerçant est volé et maltraité, la collectivité sera portée à blâmer les forces policières et l'absence de la surveillance préventive* ».<sup>363</sup>

Ainsi, se juxtaposent chez les policiers, images positives et images négatives sur eux-mêmes et sur la société. Les images négatives sont légions. Elles sont liées au fait que les policiers ont le plus grand mal à supporter les citoyens qui s'estiment au-dessus des lois, au-delà des règles, qui pensent que la police n'a et ne doit avoir qu'une action préventive. De plus, nombre de citoyens s'estiment toujours innocents. Seuls « les autres » sont éventuellement concernés par l'action de la police. Ainsi, certains

---

<sup>361</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. « *A chacun sa mort* ». Editions N°1, 1990. p.274

<sup>362</sup> Fernand Cathala. « *Cette police si décriée* ». Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.100

<sup>363</sup> M. Le Blanc, P. Robert, G. Tardif. « *Police, culture et société* ». Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.161

citoyens ne sont vus par les policiers que comme des profiteurs, refusant d'assumer la moindre responsabilité : *« Il est préférable de « laisser tomber ». Tout est inutile avec des gens de cet acabit. Ils se croient assez intelligents pour trouver de bonnes raisons à faire valoir pour justifier leurs erreurs ou leurs fautes, ou assez puissants, assez protégés pour échapper à la règle commune. A leur avis, la loi ne peut être faite que pour les autres »*.<sup>364</sup>

Ces mêmes citoyens rejettent même parfois la faute sur les policiers, dans des attaques d'une mauvaise foi caractéristique. Il faut d'ailleurs noter que cette mauvaise foi est l'un des travers les plus visibles que les policiers reprochent aux citoyens : personne ne veut jamais, tout au moins en France, reconnaître la moindre erreur. Le citoyen se voit toujours comme un innocent poursuivi injustement par des forces de l'ordre appliquées à ne voir que le mauvais côté des choses ; et bien sûr, tout titulaire d'une part d'autorité, de pouvoir, est alors rendu responsable : *« « Ils », ce sont les grands responsables de toutes les catastrophes de la route. Ce doit être le Président de la République, les ministres, les députés (pas les sénateurs, car ce sont des gens au-dessus de tout soupçon), le maire qui ne s'occupe pas de son affaire, les conseillers municipaux qui ne valent rien. C'est, mélangés, tous ceux qui détiennent une parcelle d'autorité. Et bien sûr, « ils », se sont aussi les flics. Ou, plus exactement, « ils » sont représentés par les flics. Et comme ce sont des flics qui sont présents au mauvais moment, ils sont les bénéficiaires permanents d'un transfert de responsabilité. Ce sont eux qui deviennent les fautifs »*.<sup>365</sup>

Les images positives, elles, concernent toutes plus ou moins la fierté d'exercer ce métier si particulier. Mais, pour pouvoir ressentir cette fierté, il faut garder une forte espérance en l'homme. Celle-ci ne peut venir d'une simple réflexion théorique, elle doit être ressentie « naturellement » par les policiers, dans l'exercice pratique et journalier de leur métier : *« Pour faire le métier de policier, mon métier, le faire bien et en être fier, il est essentiel de garder au plus profond de soi, comme une réserve d'espérance, cette vigueur inconnue et bienfaisante qui s'appelle le respect de l'homme »*.<sup>366</sup> S'il en est ainsi, si le policier hors même de toute illusion, pense réellement être utile à la société, il retire alors du fait d'être un policier une certitude « d'utilité sociale » tout à fait satisfaisante, qui lui permet sinon de passer outre les aléas négatifs de ce métier, tout du moins de les supporter.

Néanmoins, il existe un décalage évident du fait que le policier veut à la fois, prendre sa distance par rapport à la société pour, en toute indépendance exercer au mieux ses missions de police, et, dans le même temps, « coller » au public pour, en étant mieux compris espérer être mieux accepté. Se pose ici, la question soulevée par Jean-Louis Loubet del Bayle de la « distance optimale » à trouver dans les relations que le policier veut entretenir avec le public. *« De manière générale, cette tendance s'inscrit aussi dans le mouvement déjà noté qui pousse un certain nombre de polices à renforcer et à développer leur légitimité sociale, en se rapprochant de la société, d'une part pour donner plus d'efficacité à leur action spécifiquement policière, mais aussi pour trouver plus de satisfactions institutionnelles et individuelles dans l'exercice de leurs fonctions. Ceci dit, par delà ces aspects ponctuels, on se trouve ici*

---

<sup>364</sup> Robert Mungoly. *« Policier de la route »*. Editions France-Empire, 1972. p.15

<sup>365</sup> Ibid. pp.131-132

<sup>366</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.279

renvoyé à un problème de théorie policière plus général, que nous avons rencontré plusieurs fois de manière plus ou moins directe, qui est celui de la distance optimale entre le public et la société nécessaire pour assurer le meilleur fonctionnement possible de la police. Cette question se pose dans la mesure où, d'un côté, celui-ci suppose des contacts étroits avec l'environnement sociétal, dans des perspectives d'information et de collaboration du public à la fonction policière, et où, d'un autre côté, une certaine distanciation reste nécessaire pour que la police ne perde pas son indépendance et ne se retrouve pas prisonnière d'un réseau sociétal de relations institutionnelles et personnelles susceptibles de compromettre son efficacité ou son intégrité ». <sup>367</sup> Cette distance fonde en partie la vision que les policiers ont de ce que pense le public de la police. Elle fonde aussi la façon dont le policier pense qu'il doit se comporter au jour le jour envers ses concitoyens. Quelle proximité ou quelle distance ?

« La police est un organisme fort mal connu, en ce sens que l'on ignore généralement la nature exacte de sa mission, ses possibilités réelles d'action et l'extrême difficulté de sa tâche. Une telle ignorance ne manque pas de paraître quelque peu paradoxale, puisqu'il n'existe guère de service public qui ait autant de contacts qu'elle avec l'ensemble de la population ». <sup>368</sup> Cet aspect paradoxal est effectivement intéressant à plus d'un titre. Il faut déjà noter qu'il peut s'expliquer par un aspect proprement français, qui ne se retrouve forcément dans toutes les cultures et toutes les sociétés. « Le Français adore dire du mal de sa police sauf ... quand il a besoin d'elle : dans ce cas il devient presque larmoyant. Il réclame surtout la présence des policiers pour assurer SA sécurité ». <sup>369</sup> D'ailleurs, les policiers le reconnaissent volontiers, cette spécificité nationale et culturelle propre à notre pays, est liée à la nature de ses habitants : « Il est vrai aussi que les Français, par tempérament sont frondeurs ». <sup>370</sup> Il est alors difficile d'attendre, de la part des citoyens, une reconnaissance immédiate de l'utilité effective du métier de policier. Pourtant, si les policiers existent c'est bien pensent les policiers, parce qu'ils sont nécessaires. Il existe une demande politique, sociale, qui préexiste à la création de la police, comme le fait remarquer ce policier : « Il ne peut pas y avoir de policiers si on en crée pas. Il n'y a pas de fonctions policières immanentes ». <sup>371</sup> Mais, l'ignorance des citoyens quant à la justification de l'existence d'institutions policières, et, quant à la nature même des fonctions exercées par les policiers est patente.

Pourtant, certains policiers ne se sentent pas intrinsèquement très différent des autres citoyens. Pour eux, faire une différence entre deux français, sur la base seule de la profession exercée, est peu probant et, de toute façon, inintéressant : « Encore une idée reçue et colportée à tort et à travers. Les policiers sont des hommes comme les autres. Il y a simplement que le spectacle quotidien du malheur les oblige à se blinder pour ne pas succomber à la déprime et pouvoir assumer leur rôle. Mais s'il enlève sa carapace, le flic est aussi sensible que n'importe qui ». <sup>372</sup> Pourtant, le policier sent que le citoyen ne voit pas les choses de cette façon. D'ailleurs, et l'on retrouve là un

---

<sup>367</sup> Jean-Louis Loubet del Bayle. « La police. Approche socio-politique ». Editions Montchrétien, 1992. p.145

<sup>368</sup> Fernand Cathala. « Cette police si décriée ». Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.15

<sup>369</sup> Michel Alexandre. « Lettres à un jeune flic ». Editions Balland, 1994. p.13

<sup>370</sup> Lucienne Bui Trong. « Violences urbaines ». Editions Bayard, 2000. p.118

<sup>371</sup> Michèle Manceaux. « Les policiers parlent ». Editions du Seuil, 1969. p.49

<sup>372</sup> Roger le Taillanter. « Dans l'enfer du minitel rose ». Editions de Fallois, 1989. p.68

comportement jugé encore une fois comme typiquement français, ce même citoyen ne s'embarrasse même pas de savoir quelles pourraient être les missions réelles des policiers pour porter des jugements péremptoires et définitifs sur la nature de celles-ci. « *Les gens portent sur ce métier des jugements d'autant plus définitifs qu'ils l'ignorent* ». <sup>373</sup> Peut-être, selon certains analystes, parce que « *la police est l'institution en face de laquelle l'opinion réagit souvent vivement, prisonnière d'images plus ou moins stéréotypées qui évoluent en général moins vite que la réalité. Ce décalage est perceptible aussi à propos des problèmes dont la police a à s'occuper* ». <sup>374</sup> Le policier ne peut alors attendre des citoyens un jugement cohérent sur la valeur qu'il faut attacher aux notions inhérentes au métier de policier. Nous sommes en fait ici face à un sentiment d'incompréhension, que l'on parle de la profession de policier ou de la façon de définir le « civisme ». Pour tous les policiers, sans exception, la nature même de leur action devrait avoir pour conséquence que les citoyens soient les premiers à les appuyer, à les aider quand le besoin s'en fait sentir. Ces mêmes citoyens devraient évidemment et inconditionnellement reconnaître l'utilité de leurs missions, et donc tout faire pour, dans la mesure du possible, faciliter leur tâche. Les policiers en viennent alors à se demander si la relative mauvaise image qu'ils véhiculent, ne vient pas justement de l'ignorance de la population quant à l'utilité des missions de sécurité publique qu'elle assure quotidiennement ? Que l'on parle ici de gendarmes ou de policiers, de pompiers ou de militaires, toute profession vouée professionnellement à des tâches d'assistance, cherche à être appréciée dans son action professionnelle, par l'ensemble de la population bénéficiaire de ces services. Nous en voulons pour preuve cette citation d'un gendarme qui aurait justement très bien pu être le fait d'un policier : « *Devant nous circule un lourd camion [...] sur la ridelle, je lis le slogan bien connu : « je roule pour vous ». L'idée saugrenue me vient de ce slogan inscrit sur l'arrière de nos voitures de patrouille. Cela ferait certainement scandale ; certains crieraient à la provocation, d'autres trouveraient la plaisanterie d'un goût douteux. Et pourtant, c'est vrai, nous roulons pour eux tous, pour assurer leur sécurité, même à leur corps défendant* ». <sup>375</sup>

Bien plus encore ce qui est déploré, c'est le fait que « *tout converge pour faire de la police un monde à part ...* ». <sup>376</sup> Les policiers en sont intimement conscients. Pourtant, « *dès sa sortie de l'école, à quelque poste qu'il serve, l'homme de police entre de plain-pied dans la société de ses concitoyens* ». <sup>377</sup> C'est peut-être alors le fait même d'être policier, tout simplement, qui leur donne une image si négative dans la société : La nature de leurs missions serait, selon certains d'entre eux, à l'origine même de cet ostracisme : « *Ce manque de bienveillance et de gratitude, à l'égard d'une institution cependant essentielle à la vie de la nation, provient avant tout, à n'en pas douter, de la nature même de la tâche policière* ». <sup>378</sup> L'un des aspects du métier mis ici en cause, est la fonction d'autorité attachée à l'exercice de la profession. L'autorité est généralement très mal vécue par l'ensemble des français. Et, les

<sup>373</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.14

<sup>374</sup> Philippe Rouby. « *Une expérience toulousaine : le service de coordination et d'action préventive* ». Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1988. p.131

<sup>375</sup> Robert Mungoly. « *Policier de la route* ». Editions France-Empire, 1972. pp.71-72

<sup>376</sup> Jean-Louis Arajol. « *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. p.58

<sup>377</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.67

<sup>378</sup> Fernand Cathala. « *Cette police si décriée* ». Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.100

policiers le reconnaissent volontiers, cette relation d'autorité est fort mal vécue et acceptée par la population dans son ensemble : « *Je le sais, le seul symbole de l'autorité est une provocation en soi* ». <sup>379</sup> Cet aveu est tout à fait symbolique. Les policiers savent être marqués par leur image autoritaire, et d'ailleurs, très souvent, la revendique même. Ils savent dans le même temps, que c'est une source d'incompréhension profonde, voire même de conflit entre eux et la population. Il existe en fait une méfiance de tous les citoyens à l'égard des professions qui détiennent une parcelle d'autorité. De toute façon, c'est bien ainsi que les policiers pensent être perçus par les citoyens, de nombreux témoignages le prouvent : « *Les policiers ne sont certes pas les seuls à provoquer un réflexe de recul. D'autres fonctionnaires, qui se trouvent également investis d'une parcelle d'autorité, n'engendrent guère plus de sympathie chez ceux qui ont affaire à eux. L'autorité d'ailleurs, quelle que soit sa nature, n'éveille jamais un sentiment d'estime ni d'affection, surtout lorsque ceux qui la subissent ont, comme les Français, un tempérament très individualiste et frondeur. Dès que ces derniers sont obligés de se plier à certaines règles et qu'ils se trouvent contraints de faire ce dont ils se passeraient bien volontiers, une sorte de hargne ne manque pas de se manifester à l'encontre des organes étatiques considérés comme oppressifs* ». <sup>380</sup>

Ce qui n'arrange pas les choses, est que ce sentiment de liberté exacerbée, est par ailleurs omniprésent selon ces mêmes policiers, dans l'ensemble des médias, et contribue à rendre profondément antipathique le policier, puisque celui-ci est décrit, non comme un protecteur, mais comme celui qui détient le pouvoir d'entraver la liberté au gré de son bon vouloir. Comment alors le voir sous un jour favorable ? « *Car le cinéma, la littérature spécialisée, la presse, proposent du policier une image stéréotypée, généralement antipathique sur le plan social comme sur le plan moral* ». <sup>381</sup> Et si cet avis peut paraître un peu ancien pour notre propos, il prend pourtant toute sa valeur si on la compare avec des propos plus récents qui expriment la même chose : « *Les Bourrel, les Maigret, les Sherlock Holmes sont des héros. Voilà la vérité. Ce sont des chevaliers des Temps modernes. Le public les aime parce qu'il sait qu'il ne les rencontrera pas dans la rue, le lendemain matin. Tandis que les vrais ... Eh bien, les vrais, ce sont des hommes normaux. Quand ils élucident l'énigme (parce que, quand même, parfois ils trouvent), c'est que leurs adversaires étaient moins intelligents qu'eux. Voilà peut-être la raison principale, jointe à la nature même du métier, qui fait que les policiers ne sont pas aimés* ». <sup>382</sup>

Cette image négative trouve donc indéniablement, pour les policiers eux-même, son origine dans la fonction d'autorité exercée par la police. Nous en voulons pour preuve le fait que c'est bien cette fonction qui est mise en cause, lorsque les citoyens en viennent à « haïr » certains corps de la police, comme les C.R.S. du fait probablement de leur fonction. Tous les policiers ne sont pas logés à la même enseigne. La palme de l'image négative ne peut être retirée à ces mêmes C.R.S., probablement du fait qu'ils sont, eux, obligés de s'opposer physiquement à la population, dans toutes ses manifestations. L'image autoritaire négative entraîne pour cette profession le même

<sup>379</sup> Charles Pellegrini. « *Flic de conviction* ». Editions Anna Carrière, 1999. p.36

<sup>380</sup> Fernand Cathala. « *Cette police si décriée* ». Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.107

<sup>381</sup> Willy-Paul Romain. « *Le dossier de la police* ». Librairie Académique Perrin, 1966. p. 415

<sup>382</sup> Honoré Gévaudan. « *Tiens, vous faites ce métier là !* ». Editions Fayard, 1974. pp.79-80

degré de rejet que pour les gardiens de la paix en uniforme. « *Pourquoi continuent-elles à être frappées d'un ostracisme aussi indélébile ? Pourquoi ont-elles si mauvaise réputation ? Vraisemblablement parce qu'elles sont une force coercitive en uniforme et que notre nation n'a jamais porté affection aux « troupes de l'intérieur » qui n'ont d'autres ennemis à combattre que les plus turbulents de ses propres fils* ». <sup>383</sup> Même si ici, c'est le fait d'être une force coercitive qui est mis en question, il faut tout de même noter que, pour nombre de policiers, le port de l'uniforme n'arrange rien à l'affaire, dans la mesure où il est le symbole visible de l'autorité. Que ce soient d'ailleurs les C.R.S ou les gardiens de la paix, ceux –ci en sont particulièrement conscients, puisque, avec un grand humour parfois, ils rapportent de façon ironique certaines images colportées sur eux. Il faut dire, qu'ils sont évidemment les mieux placés pour pouvoir, à la fois les reproduire, et en même temps en rire : « *Tenez ! Ecoutez celle-là, elle est vieille, mais ne s'usera jamais : « Les C.R.S., ivres de sang et abreuvés d'alcool, ripaillaient autour de la roulante »* ». <sup>384</sup>

Pourtant, pour l'ensemble des policiers, cette fonction d'autorité est vécue comme un garde fou démocratique nécessaire : il ne faut pas confondre « l'autorité », en tant que moyen d'exercice du métier de policier, et une police véritablement « autoritaire », qui serait le symbole d'un type de régime qu'ils récusent majoritairement. Ils ne peuvent ainsi que s'inscrire en faux contre les accusations qu'ils encourent parfois : « *Dire que les policiers sont des « fascistes, des salauds, des assassins », c'est porter un jugement qui ne tient pas compte des hommes ni surtout de la société dans laquelle et pour laquelle agit cette police. Plus un Etat est autoritaire, plus sa police est brutale et répressive* ». <sup>385</sup> « L'autorité » est une nécessité pour la police, elle ne doit pas être confondue avec « l'autoritarisme politique », essentiellement différent dans ses moyens, ses buts et ses aspirations.

Pourtant, et les policiers le revendiquent, le pouvoir, l'usage de la force, l'exercice de l'autorité, sont des composantes du métier qui séparent le policier de la population. Nous parlons ici d'un pouvoir légitimé par l'exercice d'une mission, non d'un pouvoir illégitime, violent, assis sur des présupposés ou des origines non démocratiques. Néanmoins, l'existence même de ce pouvoir peut suffire à créer une barrière entre les policiers et les citoyens, comme cela se retrouve dans leur image cinématographique : « *Le policier est malgré tout et toujours, un personnage à part, qui peut tenter de se fondre dans la société civile, mais qui n'en reste pas moins à un degré ou à un autre quelqu'un de séparé. Le policier est toujours dedans et dehors. En dépit de tous les efforts pour humaniser le héros policier, sa fonction et son action, son pouvoir, réel et symbolique, font de lui un personnage qui n'est pas comme les autres. [...] En dernière analyse, le policier se distingue du commun des mortels parce qu'il est policier, par ce qui le fait policier : le pouvoir* ». <sup>386</sup>

C'est ce qui expliquerait peut-être, que, récemment, certaines professions, pourtant en général très appréciées de la population, telles que le corps des sapeurs-pompiers, aient eu, elles aussi à subir l'ostracisme voire la même la violence, de la part de certains membres de la population. Cela est, d'après les policiers, dû au fait qu'ils

<sup>383</sup> Robert Pinaud. « *Soldats sans victoires* ». Editions Garancière, 1986. p.133

<sup>384</sup> Robert Mungoly. « *En face, les C.R.S.* ». Editions France-Empire, 1969. p.60

<sup>385</sup> Michèle Manceaux. « *Les policiers parlent* ». Editions du Seuil, 1969. p.10

<sup>386</sup> Olivier Philippe. « *Le film policier français contemporain* ». CERF, 1996. p.242

deviennent d'une certaine façon comparables aux policiers et à toute institution pour nombre de délinquants. Cette assimilation leur est alors fatale, dans la mesure où, étant alors vu comme une institution publique le pompier devient lui aussi une force ennemie à combattre. « *Cible emblématique de la violence anti-institutionnelle dans les zones urbaines sensibles, la police, si elle cristallise la haine d'une société diabolisée, n'est pas la seule institution, le seul service public à déclencher l'hostilité. D'une manière très paradoxale, les sapeurs-pompiers, fortement sollicités par la population des quartiers sensibles, grosse consommatrice des services d'assistance et de secours se trouvent confrontés à une ambiance de provocation et de harcèlement* ». <sup>387</sup> Cette vision reste tout de même rare dans les écrits de policiers. Les policiers en exercice, surtout dans les banlieues, sont ceux qui, sont en butte à la violence quotidienne la plus radicale. Cette violence, bien sûr, s'exerce à l'égard de tout ce qui représente une institution publique quelle qu'elle soit. Mais la police est tout de même l'institution qui reste la plus visée dans ce combat. Aussi, la vision policière est très certainement proche de la réalité, quand elle se voit comme cible privilégiée. La plupart du temps, la grande différence justement entre des institutions comme le corps des sapeurs-pompiers et la police, tient dans l'image véhiculée par chacun des corps, et par la vision de la population à leur égard. Le pompier ne détenant pas de pouvoir coercitif, il n'est pas vu comme un danger par la plupart des citoyens mais uniquement comme une aide. C'est le symbole institutionnel qui est mis en cause, pas le symbole ou la réalité d'un pouvoir. Le pompier ne peut donc véhiculer la même image négative que le policier, loin s'en faut. Pourtant, peu de policiers ont conscience de ce fait. Pour eux, l'incompréhension reste entière : « *Il s'agit toujours de préserver l'ordre et la sécurité. Ce sont donc deux métiers qui se ressemblent, qui ont les mêmes buts ... Et pourtant jamais on n'entend critiquer les interventions des pompiers !!! Cela me semble un peu incohérent* ». <sup>388</sup> Nous voyons donc bien ici de façon évidente, que ce que ce policier ne veut pas voir, et qui fonde pourtant une différence essentielle entre ces deux professions, c'est bien que le pompier n'a pas le pouvoir de punir. Sa fonction n'est que protectrice, en aucun cas répressive. Le citoyen ne ressent alors aucune gêne, aucun mal-être face à lui ; il est même prêt à collaborer à ses activités professionnelles. Nous sommes très loin de ce que vivent et expriment les policiers dans leurs écrits. Le parallèle pourtant est compréhensible dans la mesure où, pour les policiers, ils exercent tous les deux des professions d'assistance et non de pouvoir.

Ce qui complique encore les choses, c'est qu'il devient extrêmement difficile, voire même impossible aux policiers d'exercer leurs fonctions, s'ils ne se sentent pas compris et aidés par ceux qu'il sont censés protéger. La question n'est même plus, ainsi que nous venons de le voir, pour l'ensemble des policiers, de savoir s'ils sont ou non appréciés, mais dans quelle mesure ils peuvent être un « référent » social, qui leur permettrait tout simplement de pouvoir effectuer leurs missions. « *Ce rôle de régulateur de l'espace public, celui que joue justement le policier de base, m'est apparu primordial : le véritable travail de fond de la police est là, dans cette présence visible sur la voie publique, dans cette disponibilité, dans cette capacité à être vu comme un référent. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler au passage que le policier*

---

<sup>387</sup> Richard Bousquet. « *Insécurité : les nouveaux risques* ». Editions L'Harmattan, 1988. pp.52-53

<sup>388</sup> Anonyme. « *Métro connection* ». Editions France Empire, 1982. p.23



*est un gardien de la paix ? Mais il lui faut encore, pour exercer sa mission, bénéficier de la considération de sa hiérarchie, des autorités et de la population... ».*<sup>389</sup>

Qui est, d'après le policier, le responsable de cette si mauvaise image publique ? Pourquoi cette profession inspire-t-elle aussi peu de sentiments positifs de la part des autres membres de la société ? Les policiers ne se font évidemment pas d'illusions quant à ce que pensent les criminels à leur égard. Mais c'est évidemment pour eux peu important. Ils savent également, que certains policiers, suite à une conduite professionnelle discutable, voire même parfois blâmable, peuvent donner une image très négative de la profession dans son ensemble. *« La police inspire en général fort peu d'estime et de sympathie. Quels que soient ses efforts et ses mérites, son œuvre de protection sociale n'engendre guère de reconnaissance. Cette ingratitude n'est pas seulement le fait d'une indifférence manifeste à l'égard des services rendus, mais aussi parfois d'une aversion plus ou moins prononcée. Ce mépris, sans être évidemment absolu, autrement dit sans exister de façon uniforme dans toutes les couches de la société, n'en est pas moins réel et indéniable. Il est bien ancré non seulement dans l'esprit des malfaiteurs, chose inévitable et d'ailleurs nullement regrettable, mais encore chez bon nombre d'honnêtes gens. Il semble à première vue que cette mésestime pourrait avoir pour cause, tout du moins en partie, le comportement blâmable de certains policiers [...]. En effet, une conduite indigne, ou simplement critiquable de quelques-uns d'entre eux risque fort, avec la tendance naturelle aux généralisations, de susciter la réprobation de bien des gens et de porter une grave atteinte à la réputation de l'ensemble du corps policier ».*<sup>390</sup>

Ce dernier aspect est très grave à leurs yeux. Qu'il s'agisse de policiers fautifs, parce que trichant avec la loi, ou parce qu'utilisant de moyens coercitifs illégaux, ces derniers suscitent dans toute la population un jugement tout à fait négatif. *« Ce qui est répréhensible et qui est reproché sans concession, c'est l'excès de zèle, l'aveuglement devant les risques exposés et l'usage inconsidéré de procédés démesurés, donc inadmissibles. En matière de police plus qu'en toute autre chose, la fin ne justifie pas les moyens. Pourtant, ces affaires les plus critiquées, car les plus spectaculaires, ne doivent pas faire oublier que pour une grande administration comme le police nationale, les manquements à l'honneur et à la probité sont encore plus néfastes ».*<sup>391</sup>

Cette critique rejoint d'ailleurs un problème toujours souligné par certains analystes de la culture policière : *« La police a donc un rôle ambigu à plus d'un titre et ceux qui exercent la fonction de policier doivent ressentir, tant au niveau de leur conscience qu'à celui de leur action quotidienne les effets multiples de leur ambiguïtés. Gardiens d'un ordre contesté, ils seront contestés eux-mêmes. Leur conscience reflétant les troubles de la conscience collective, une certaine incertitude caractérisera leur action et leur propre perception de leur rôle. La crise des valeurs sociales, qui sont à la base de la légitimité dans l'exercice de la force publique, a donc sérieusement affecté la perception de la police par les diverses couches de la société et par les policiers eux-mêmes ».*<sup>392</sup>

---

<sup>389</sup> Lucienne Bui Trong. *« Violences urbaines »*. Editions Bayard, 2000. pp.110-111

<sup>390</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.99

<sup>391</sup> Guy Denis. *« Citoyen policier »*. Editions Albin Michel, 1976. p. 107

<sup>392</sup> Denis Szabo. *« Police, culture et société »*. Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.7

Il se peut également qu'une des sources de rejet vienne de la trop grande implication de la police, dans les côtés les plus sordides de la vie en société. Comment apprécier une profession qui, d'une part, détient une capacité unique de punir, et, d'autre part, a une vision de la société dans son ensemble faussée puisque « *la police est l'un des métiers où l'on touche du doigt, au plus près, les plaies du monde, où l'on découvre, sans même ses haillons, la misère morale, les turpitudes les plus variées à tous les niveaux sociaux* ». <sup>393</sup> Il est paradoxal d'ailleurs, de voir que les policiers ont tout à fait conscience de cela, puisqu'ils sont les premiers à le dire, mais sans paraître capable de prendre le recul nécessaire pour relativiser ce propos : il ne devraient pas y attacher tant d'importance, puisqu'ils savent que c'est l'exercice de leur métier qui les pousse à voir ainsi la société, et que toute la population ne peut être assimilée à cette vision. Mais ils pensent que les citoyens eux, ne font pas la part des choses. Le policier serait « gangrené » par ses fréquentations professionnelles ; il croit que tous les citoyens se méfient des policiers parce qu'ils les verraient comme dangereux au lieu de protecteurs. Le policier deviendrait une menace du fait de son environnement professionnel, qui finirait par déteindre sur lui. En cela, « *L'éthique politique est nécessairement soumise aux contingences de la société, donc à des limites, même si elle a encore pour objectif essentiel le maintien des valeurs républicaines* ». <sup>394</sup>

Il se peut aussi, aux yeux des policiers, mêlant en cela le cas particulier au cas général, que les citoyens soient amenés volontairement ou non, à confondre quelques cas de policiers dits « véreux », avec l'ensemble de la profession policière. Comme dans le monde politique alors, le syndrome du « tous pourris » devient la norme, et les citoyens auraient tendance à confondre dans une même critique tous les acteurs d'une profession alors décriée dans son ensemble. « *Certains sont peut-être de mauvais policiers, racistes ou violents, sales fascistes ou sales gauchistes, comme on veut, mais il ne m'appartient pas de les juger. Avant d'être policier on est homme, avec toutes les faiblesses que cela comporte ; tous les troupeaux ont leurs brebis galeuses. Mais cela ne suffit pas pour jeter un discrédit définitif sur nous et notre tâche. Et de toute façon, nous avons des supérieurs pour veiller à la bonne conservation de l'intégrité de la Police : ce n'est ni à moi ni au public de décider qui sont les bons et qui sont les mauvais policiers* ». <sup>395</sup>

Il faut également tenir compte, même si a priori, l'image véhiculée ici paraît plus positive, de l'influence conjointe de la presse, de la radio, et surtout de la télévision. Cette image est, aux yeux mêmes des policiers, bien trop éloignée de la réalité pour que les citoyens puissent penser que leur police ressemble à celle proposée. Il s'agit d'une caricature grossière, positive ou négative, rarement exacte : « *N'ayant désormais à se mettre sous la dent que des policiers anonymes, le bon peuple, toujours intéressé, sinon passionné par la chose policière, se jette sur la demi-douzaine de chaînes de télévision où il s'abreuve à longueur de journée des exploits factices des Colombo, des Mannix, des Cabrol, des Derrick, des flics de Miami et autres lieux. Cet incessant matraquage, aux effets mille fois répétés, en arrive à ancrer dans les têtes que ces pantins télévisés représentent la réalité des choses de la vie. Et pour peu que*

<sup>393</sup> Pierre Levergeois. « *J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur* ». Editions Flammarion, 1978. p.14

<sup>394</sup> Brigitte Henri. « *Au cœur de la corruption* ». Editions N°1, 2000. p.197

<sup>395</sup> Anonyme. « *Métro connection* ». Editions France Empire, 1982. p.23

*l'on aille au cinéma où l'on joue Les Ripoux ... ».*<sup>396</sup> Il est impossible, pour le citoyen, de voir dans les fictions qui lui sont présentées, une image un tant soit peu crédible du métier de policier. Dans le cas particulier de policiers qui se sont essayés eux-mêmes à jouer ou à collaborer à des fictions policières, le décalage leur semble malgré tout flagrant quand on ne tient pas compte de leurs avis. Ils restent alors plus que dubitatifs sur la représentativité que de telles fictions peuvent avoir pour l'opinion publique. *« Je ne savais pas comment ça marchait, moi, un flic de cinéma. Pierre [Grimbalt, le créateur de Navarro] ne savait pas, lui, comment marchait un vrai flic, de chair et d'os, de vraies peurs, de vrais chagrins, un homme ou une femme avec les mêmes avantages et les mêmes handicaps que les autres, saufs qu'eux, le pire de la vie est leur quotidien. Entre les belles histoires que vivait Navarro et les miennes, il y avait un décalage infranchissable. D'un côté un héros qui, dépouillé de ses déguisements de flic, montait dans sa belle voiture, rentrait chez lui, dans sa belle maison où l'attendaient de ravissantes créatures au bord d'une piscine de rêve. Enfin peut être pas Navarro, mais d'autres sûrement. L'autre flic, le vrai, quand il rentre chez lui, il a la saleté qui lui colle à la peau, les odeurs et les miasmes qu'il ramène de sa tournée dans les trains de banlieue ou les squatts. Dans les oreilles il a encore les hurlements des camés, les insultes des voyous ou des zonards, les cris de cette mère à qui il est allé annoncer la mort de son fils ou de sa fille d'une overdose ou d'un mauvais coup dans une bagarre, parfois une chute sous un train ».*<sup>397</sup> De toute façon, pour beaucoup de policiers, si le but recherché de la fiction est d'être exemplaire, le remède risque d'être pire que le mal : En présentant le policier comme un héros ou comme un raté (quel intérêt y aurait-il à présenter, hors de quelques films intimistes, ou philosophiques, un policier en butte aux lenteurs de l'administration, et à l'ennui profond de la majorité des enquêtes à la misère du quotidien ?...), on donne en retour une image tout à fait fautive et négative du policier réel : *« L'échec n'était pas un « privilège » réservé aux flics. Ce n'est pas faire injure aux disciples d'Hippocrate, par exemple, de dire qu'ils ne guérissent pas tous les malades. Il est vrai que l'échec des flics est particulièrement mal ressenti dans l'opinion. Romans, films, séries télévisées, offrent l'image d'être infailibles à qui tout réussit. Il n'est pas toujours simple de faire le distinguo d'avec la réalité ».*<sup>398</sup>

Cette image négative n'est d'ailleurs pas véhiculée seulement par les œuvres de fiction, elle se retrouve dans les reproches que les citoyens sont amenés à adresser aux policiers. Mais comment faire autrement, se défendent la majorité de ces mêmes policiers, dans la mesure où beaucoup des reproches qu'on leur adresse sont inhérents à la nature même de leur métier. En effet, le policier ne peut que rarement prévenir les délits. Sa présence seule n'y suffit pas toujours, et comme de plus, très souvent, de nombreux actes délictueux sont commis sans préméditation, cette présence ne saurait de toute façon suffire à empêcher qu'ils se produisent. *« Ajoutons à cela que les services de Police secours sont exclusivement réactifs et ne peuvent traiter que les urgences : autrement dit, ils sont loin de pouvoir prendre en charge les petites violences quotidiennes ».*<sup>399</sup> Or, c'est bien au quotidien que les policiers sont jugés, car

<sup>396</sup> Honoré Gévaudan. « *Ennemi public* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1990. p.8

<sup>397</sup> Danielle Thiéry. *La petite fille de Marie Gare* ». Editions Robert Laffont, 1997. p.34

<sup>398</sup> Robert Mesini. « *Mémoire de flic* ». Editions Albin Michel, 1991. pp.10-11

<sup>399</sup> Lucienne Bui Trong. « *Violences urbaines* ». Editions Bayard, 2000. pp.118-119

c'est là que les citoyens attendent d'être protégés. Les policiers ressentent un manque cruel d'efficacité dû au manque de moyens physiques, matériels, humains, et à l'impossibilité réelle et pratique qu'il y a à être présent partout et tout le temps. De toute façon, même si cela était possible, d'après les policiers ils subiraient malgré tout les foudres de l'opinion publique, la critique à leur égard étant omniprésente quelque soient leurs actions : *« Et pourtant, quand cela ne va pas, quel est l'ultime recours ? La police bien sûr. La police vient, la police fait. Mais son action est rarement exempte de critiques car suivant le camp où l'on se trouve elle fait trop (« ce ne sont que des jeunes à la dérive ») ou pas assez (« il font du bruit dans la cage d'escalier, et le commissariat ne se déplace pas ») ».*<sup>400</sup> Il est impossible de satisfaire tout le monde, qui plus est dans tous les cas de figure. Le policier sait ne pouvoir à la fois agir et être invisible, être professionnellement actif tout en respectant scrupuleusement à la lettre toutes les libertés des citoyens. Pourtant, en dernière analyse, d'après ses propres dires, c'est bien dans la fonction même qu'il exerce qu'il faut rechercher cette vision si négative des citoyens à son égard. *« La fonction est en cause plus que les hommes. Mais peut-on distinguer l'un de l'autre ? Les policiers qui m'ont parlé montrent, dès lors qu'ils essaient de réfléchir, à quel point ils sont enfermés dans les contradictions de leur métier. Ces « braves gens » sont avant tout des policiers, même s'ils nient énergiquement que le policier et l'homme forment un seul et même individu ».*<sup>401</sup> Cette fonction est d'autant plus importante qu'elle donne un pouvoir indiscutable au policier, dans et par l'exercice de son métier. Le sachant, il lui est possible de comprendre, de mieux analyser, et peut-être ainsi de mieux admettre la réticence du citoyen ( puisqu'il la décrit d'ailleurs lui même), à lui apporter aide et surtout, crédit. *« Ne devient-on pas maître de la liberté et de l'honorabilité de son prochain, la loi pénale vous permettant de poursuivre et même d'arrêter celui qu'en sa conscience on estime coupable d'un crime ou d'un délit ».*<sup>402</sup>

Comment le policier voit-il la société ? Les critiques, nous allons le voir, sont alors parfois extrêmement virulentes. Le citoyen est quelque fois même rendu responsable des maux qui l'atteignent, que ce soit dû à son extrême négligence, à sa pusillanimité, voire même, tout simplement, à ses comportements décrits comme profondément anti-sociaux.

De toute façon, le policier estime qu'il est à même d'effectuer ce type d'analyse, car *« il n'est de meilleur sociologue que le flic de haut vol ».*<sup>403</sup> A tort ou a raison, le policier est intimement persuadé que le nature de sa profession, d'une part, et ses expériences accumulées, d'autres part, lui confèrent la possibilité d'analyser et de comprendre la société mieux que personne. Aucune autre profession, selon lui, ne peut rivaliser avec la sienne : le policier côtoie toutes les couches de la société, apprend à connaître tous les types de situations possibles, a une connaissance de « l'âme humaine » tout à fait unique. Cette connaissance des milieux sociaux et des rouages comportementaux des individus composant le groupe social, l'amène pourtant parfois, selon certains analystes, à penser que le policier en vient à s'isoler lui-même de la société : *« On notera au passage, que le policier arrive en société, comme si le lieu de*

<sup>400</sup> Alain Quéant. *« Le commissaire de police dans la société française »*. Editions Economica, 1988. p.130

<sup>401</sup> Michèle Manceaux. *« Les policiers parlent »*. Editions du Seuil, 1969. p.11

<sup>402</sup> Georges J. Ballyot. *« Un flic dans la tourmente. Souvenirs »*. Les Presses bretonnes Saint-Brieuc, 1992.

<sup>403</sup> Charles Pellegrini. *Flic de conviction »*. Editions Anne Carrière, 1999. p.93

*la police ne se trouvait pas en son sein, mais dans un ailleurs, légèrement en retrait* ». <sup>404</sup> Cette remarque trouve confirmation dans les écrits des policiers, lorsque, d'une part, ils se défendent d'être les monstres froids que l'on décrit souvent, et qu'en même temps, sans toujours vraiment bien l'admettre, ils se décrivent comme incapables de continuer à voir la société comme « normale » : « *On estime que de longues années consacrées à la recherche et à l'identification des hors la loi aurait inévitablement pour conséquence de créer des habitudes et des manières de penser dépourvues d'objectivité et perturbant de la sorte bien fâcheusement le comportement du défenseur de l'ordre social. A force de presser d'innombrables individus de reconnaître leur participation à divers méfaits, le policier en arriverait progressivement à nourrir un vif sentiment de suspicion à l'égard de tous ceux qui se trouvent sur son chemin. Le recommencement continu de telles besognes ne manquerait pas d'entraîner ainsi une certaine déformation professionnelle qui constituerait en définitive, par une interprétation erronée de la réalité, un travers préjudiciable à la manifestation de la vérité* ». <sup>405</sup>

En prenant conscience de cela, le policier, même hors du cadre habituel de son travail, sait ne pas être un citoyen comme un autre. Erigé au rang de protecteur de la société, il se sent investi d'une mission qui lui a été confiée par celle-ci et, paradoxalement, il voit alors cette même société le considérer comme un être presque malfaisant, en tout cas comme potentiellement dangereux, voire pernicieux, ce qui ne peut que l'empêcher d'assurer sa mission au mieux. L'exercice de la profession prend alors un sens très particulier, puisqu'il se décrit comme étant « hors normes », et qu'il est en parallèle le gardien de ces mêmes « normes sociales ».

Ne faisant plus vraiment partie du groupe social, il n'est pas un citoyen classique. Tout membre d'une profession, quelle qu'elle soit, une fois sa journée de travail accomplie, rentre chez lui et n'est plus qu'un simple citoyen. Pour le policier, sa mission est permanente. Il est un policier 24 heures sur 24. De plus, ce n'est pas uniquement la mission qui est en cause, mais bien aussi lui-même par le biais du regard des autres : le policier s'estime être policier en permanence, et il en va de même pour les citoyens. On n'imagine pas un policier ne pas intervenir dans une action de protection ou de répression parce que sa journée serait finie. Il est en cela un cas pratiquement unique dans tout le corps social. De plus, le policier suscite de par son métier de nombreuses images dans la société, et les représentations plus virtuelles que réelles que la population peut avoir de son métier ne manquent pas de le séparer encore plus du groupe social. Ainsi, le policier pense qu'il ne peut être professionnellement vu que comme un justicier, un redresseur de torts, ou, à l'inverse, que comme un ripoux. A l'image des héros policiers de fiction qu'on peut trouver dans les romans et les productions cinématographiques ou télévisuelles, il n'est, selon lui, jamais vu par les citoyens simplement comme le bras armé de la justice.

Cet aspect revendiqué par le policier d'être un professionnel « normal », n'est pas antinomique dans le même temps, avec un comportement presque asocial. Il y a chez les policiers un aspect quasi-mystique, qui fait que ceux-ci parlent le plus souvent « d'entrer en police » un peu comme on entre en religion. Ce fait le place déjà en marge de la société. Développer un argumentaire mystique pour l'exercice d'une

---

<sup>404</sup> Olivier Philippe. « *Le film policier français contemporain* ». CERF, 1996. p.156

<sup>405</sup> Fernand Cathala. « *Cette police si décriée* ». Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.205

profession laïque ne peut être considéré comme quelque chose de classique. Nous sommes ici dans une « représentation » des policiers à l'égard de leur propre carrière. La vision que les policiers ont de la société est fortement marquée par cet aspect de leur culture professionnelle. Il est d'ailleurs amusant de voir que bien des policiers nient ceci, tout en développant un argumentaire qui tend à prouver exactement le contraire : *« Au cœur de la société, c'est la place du policier. L'idée que j'appartiens à une caste à part ne m'effleure jamais. Je ne suis ni en marge ni à côté, surtout pas au-dessus, mais en plein dedans. C'est une situation constante dont je mesure l'inconfort à chaque instant parce que les gens qui me connaissent n'oublient jamais qui je suis »*.<sup>406</sup>

Pourtant, si la grande majorité des policiers disent avoir conscience d'exercer un métier à part, très peu d'entre eux, à travers les écrits que nous avons consultés, revendiquent ce fait de façon claire : ils le font pratiquement toujours de façon travestie, et de plus, de façon très diverse. Ils admettent appartenir à un corps professionnel atypique dans la société, mais les chemins qu'ils prennent pour décrire leur profession sont parfois tout à fait surprenants. Néanmoins, il faut noter qu'en règle générale, la profession est peu décriée. Bien au contraire, celle-ci est même décrite sous un jour expressément élitiste : *« On n'y connaît ni heures supplémentaires, ni primes de risque, ni aucune de ces gratifications spéciales, matérielles ou honorifiques, qui récompensent, dans le privé toujours, et souvent même dans la fonction publique, ceux qui se donnent plus de mal que d'autres. La police est le seul corps, peut-être, où l'Etat sait qu'il peut compter sur l'abnégation totale de ses serviteurs. Une chevalerie d'un autre âge »*.<sup>407</sup> Cet aspect est tout à fait flagrant d'ailleurs dans l'emploi des expressions utilisées pour décrire le métier : pour certains, même un simple gardien de la paix a une aura tout à fait particulière, du seul fait d'appartenir au corps de la Police Nationale : *« Le gardien de la paix possède un sens inouï de l'influence sur les masses humaines. J'en veux pour preuve l'autorité de cet agent qui, seul, règle la circulation place de l'Opéra comme d'autres dirigent un orchestre. Nul dans le monde policier ne sait mieux que nous imposer le calme lors d'un différend. Quel policier, si ce n'est le gardien de la paix rassure, par sa présence, les habitants d'un quartier réputé chaud ? »*.<sup>408</sup> Ainsi prend sens et corps l'analyse selon laquelle le policier, *« par le pouvoir qu'il détient et la nature de ses interventions ne peut faire de lui qu'un personnage plus ou moins en marge de la société civile. L'exercice de la fonction policière fait accéder le personnage policier à un statut héroïque, avec la singularité et la solitude que cela implique »*.<sup>409</sup>

Le fait d'être ainsi en marge de la société ne peut qu'amener le policier à voir les membres de celle-ci sous un jour tout à fait spécial. La population est ainsi très peu souvent, pour ne pas dire jamais, vue que sous un aspect négatif. Nous n'avons quasiment pas recensé d'opinions favorables, de considérations positives, sur la société et les citoyens. Le policier va même parfois jusqu'à rendre responsable le citoyen d'une partie de la criminalité existante. Cela peut être dû à la simple constatation d'un manque de civisme de la part de quelques individus isolés, qui peuvent aussi par

---

<sup>406</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.71

<sup>407</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. *« A chacun sa mort »*. Editions N°1, 1990. p.115

<sup>408</sup> Jean Boughougal. *« Un flic chez les paumés »*. Editions France Empire, 1984. p.123

<sup>409</sup> Olivier Philippe. *« La représentation de la police dans le cinéma français. (1965-1992) »*. Editions L'Harmattan, 1999. p.159

manque de courage ou par irresponsabilité, mettre en danger l'intégrité du corps social : « *N'oublions pas aujourd'hui, aujourd'hui surtout, le tribut que paie chaque jour la population à la criminalité. N'oublions pas non plus que nous sommes solidaires ! C'est pourquoi la désinvolture ou l'inconscience d'un citoyen qui ne signale pas le crime ou le délit dont il est témoin est insupportable. Et que l'on ne parle pas de délation en la matière !* ». <sup>410</sup> D'ailleurs, avec une indécence, voire même une lâcheté qu'ils ne manquent pas de dénoncer, beaucoup de policiers constatent que ces citoyens inciviques sont les premiers pourtant à revendiquer plus de sécurité, plus d'effectifs policiers, plus d'actions répressives. Ils sont même capables de la plus grande bassesse pour arriver à leurs fins et sont alors en cela fortement méprisés par les policiers : « *Ceux-là mêmes qui critiquent, qui bafouent le « flic », s'empressent de venir le flatter lorsqu'ils ont besoin de son intervention, pas seulement pour de banales contraventions, mais aussi à l'occasion pour obtenir son concours dans des entreprises frisant l'immoralité* ». <sup>411</sup>

Il ne s'agit pas d'ailleurs toujours de cas isolés. La foule, au sens strict, est vue comme tout à fait dangereuse, comme une entité incontrôlable, et qui échappe à tout raisonnement sensé. Son comportement devient alors, pour les policiers, méprisable, « le groupe » se permettant des comportements incivils ou immoraux, que des citoyens seuls n'auraient probablement pas. De nombreux témoignages font état de ce sentiment, et la mort de Jacques Mesrine dont nous avons déjà parlé, est citée par différents policiers comme un exemple tout à fait caractéristique de cet état de choses : « *Ce n'est pas la mort de Mesrine qui me chagrinerait. Il avait souvent prévenu les policiers que ce serait à celui qui tirerait le premier. L'homme était un fou dangereux dont j'ai dit qu'il ne m'avait jamais inspiré le moindre respect. La grenade retrouvée dans la sacoche, était une preuve supplémentaire de sa détermination meurtrière. Non. Ce que je n'ai pas aimé, ce fût le voyeurisme de la foule, l'avidité des photographes et l'autosatisfaction par trop évidente de certains. Cela avait quelque chose de déplacé, ou plutôt d'anachronique. Le bourreau brandissant la tête de sa victime sous les acclamations des gueux et des bourgeois en place de Grève, très peu pour moi* ». <sup>412</sup>

Même si le citoyen n'est pas vu sous son jour le plus lâche, même si le policier laisse de côté ces mouvements de foule « moralement » inconsiderés, il ne peut s'empêcher de voir le citoyen comme essentiellement égoïste. Le citoyen ne veut, à ses yeux, que défendre ses intérêts particuliers ; il n'a aucune préoccupation de l'intérêt de tous, il est incapable de se plier à la moindre notion de solidarité civique. L'intérêt général ne serait défendu que par les seules institutions policières. On demande toujours mieux et toujours plus aux policiers : « *cependant faut-il espérer atteindre la perfection ? Le fonctionnaire de police est dans une position délicate. Lorsque son intervention a pour but de satisfaire la masse, tout va pour le mieux. Dès qu'il est obligé de s'opposer à certains individus ou associations et qu'il heurte des intérêts, il est tout de suite vilipendé et se retrouve avec sa solitude* ». <sup>413</sup>

---

<sup>410</sup> J.J. Mollaret. "Missions insolites". Editions du CERF, 1980. p.133

<sup>411</sup> Guy Denis. « Citoyen policier ». Editions Albin Michel, 1976. p. 18

<sup>412</sup> Charles Pellegrini. *Flic de conviction* ». Editions Anne Carrière, 1999. p.319

<sup>413</sup> Guy Denis. « Citoyen policier ». Editions Albin Michel, 1976. p. 264

Ainsi, les citoyens sont, d'après les policiers, demandeurs de quelque chose qu'ils rejettent dans le même temps. Ce rejet va parfois jusqu'à une critique virulente des citoyens face aux actions policières, et il est évident que la vision policière de ces derniers ne peut être alors positive : les citoyens veulent une absolue sécurité et défendent en même temps aux policiers d'employer les moyens nécessaires à l'obtention de celle-ci. Ils en viennent même à les taxer de « fascisme », ou de toute autre forme d'extrémisme politique, ce qui est insupportable aux yeux des policiers. Ceci est vécu comme une inconséquence criminelle de la part des citoyens, comme quelque chose de méprisable. Ainsi, s'ils peuvent admettre qu'on ne les aime pas, il ne peuvent accepter que la critique aille trop loin, devenant une sorte de racisme : *« La haine des flics est pourtant une forme de racisme. Qu'est-ce qui caractérise le raciste ? Le fait qu'il manifeste une violente aversion envers un groupe racial. Celle-ci s'applique a priori à l'ensemble des membres de ce groupe. Chacun d'eux incarne l'ennemi extérieur, celui qu'il faut combattre, éradiquer. Le racisme reproche à l'autre son être même. Manifester une hostilité de principe envers une appartenance sociale ou même professionnelle s'apparente à ce sentiment : la haine des flics est une forme de racisme « par extension » »*.<sup>414</sup> Peut être est-ce parce que, *« le policier est celui qui vient poser son doigt (accusateur ?) aux endroits où la société a mal »*<sup>415</sup>, que cette même société est si virulente. Il n'en reste pas moins, qu'il est toujours impressionnant pour les policiers ou les gendarmes, de penser qu'ils puissent être la cible d'un tel ressentiment.

Ces derniers se sentent alors unis par une solidarité professionnelle qu'ils n'auraient d'ailleurs pas forcément aimés avoir à partager. Lorsque nous évoquons d'ailleurs le fait de se percevoir comme une cible, il ne s'agit pas que d'une image. Le terme de cible est ici parfaitement adapté, dans la mesure où de nombreux témoignages de policiers ou de gendarmes prouvent qu'ils vivent leur métier de cette façon, face à nombre de citoyens : *« La plupart de nos problèmes, les cambriolages, les vols et autres galères sont pour les habitants d'ici sont le fait des jeunes du Mirail. C'est cinq minutes en voiture avec la nouvelle rocade. Parfois même, ils viennent nous narguer. Ils savent bien qu'avec nos voitures pousseuses, on ne peut pas les poursuivre avec succès. De toute façon, même quand on se fout derrière eux, qu'on essaye de les courser, on se retrouve très vite sur la rocade. Si on ne les perd pas de vue avec leurs voitures puissantes, volées bien évidemment, on arrive très vite au Mirail, à Bagatelle ou à La Faourette. Là, on s'arrête. Défense d'entrer. On n'y va plus. Les flics non plus d'ailleurs. A deux, on risque de se retrouver face à une trentaine de gars bien décidé, sans parler des cailloux et de tout ce qu'ils peuvent nous balancer des immeubles. Quand c'est vraiment important, alors on y va en force, le matin à six heures, avec les collègues de la BR et les gendarmes mobiles de l'équipe légère d'intervention »*.<sup>416</sup> On comprend bien que ce type de témoignage est particulièrement important pour les policiers en exercice. Ils ont le sentiment d'assister à un renversement des valeurs. Ce témoignage très représentatif conduit le policier à choisir un autre mode d'expression pour se faire comprendre, admettre, et respecter, que ce

---

<sup>414</sup> Jean-Louis Arajol. *« Mais que fait la police ? »*. Editions Minerve, 1995. pp.40-41

<sup>415</sup> Olivier Philippe. *« La représentation de la police dans le cinéma français. (1965-1992) »*. Editions L'Harmattan, 1999. p.159

<sup>416</sup> Témoignage d'un gendarme. In François Dieu & Paul Mignon. *« La force publique au travail »*. Editions L'Harmattan, 1999. pp.249-250.



soit du public en général, ou des voyous en particulier. Pour agir efficacement, le policier s'estime obligé de « faire peur », de recourir à un aspect répressif beaucoup plus marqué, et de laisser de côté tout aspect tolérant. L'axe répressif indissociable d'une réelle prévention est remis en valeur. Il faut dire, que le policier est selon son expérience, si souvent pris pour cible par certaines composantes de la population, qu'il a le sentiment d'être devenu un gibier. Nous parlions de renversement des valeurs, le cas est ici tout à fait flagrant. Etre une cible en lieu et place d'un instrument de protection, d'une force crainte et respectée, être un gibier de choix, recherché du fait justement de son appartenance à la profession de policier est proprement pour eux inadmissible. Il faut dire que, pour certains criminels s'attaquer à un ou plusieurs policiers est une gageure qui prend un sens tout à fait particulier, que les policiers eux-même disent initiatique : « *Il faut reconnaître que, de plus en plus, des délinquants immigrés narguent, voire insultent, les « keufs » comme ils disent, sachant très bien qu'ils ne risquent rien. Depuis quelques temps, dans certaines banlieues chaudes, l'exercice initiatique pour faire partie d'une bande est, tout bonnement, de casser la gueule à un flic... !* ». <sup>417</sup> Comment penser alors que n'importe quel policier puisse avoir encore confiance dans quelque citoyen que ce soit ?

Certains, tentent de trouver, sinon des excuses, du moins des justifications à ce type de comportements décrits comme profondément asociaux : « *L'inactivité des jeunes ayant quitté l'école, ou d'adultes au chômage, la paupérisation de familles entières ou au contraire l'enrichissement d'individus grâce au trafic de drogue, la concentration de populations d'ethnies différentes dans un lieu mal conçu sur le plan de la convivialité et mal insonorisé, enfin le sentiment diffus d'un délaissement de la société, resserrent les liens entre chacun des membres d'une cité par solidarité. Cette solidarité, qui peut être bénéfique dans le malheur et les problèmes, se retourne souvent contre eux, soit qui ont réussi (commerçants, habitants de la cité qui possèdent un travail), soit qui représentent les institutions (mairie, bailleurs) ou l'autorité (Police)* ». <sup>418</sup> Néanmoins, ce n'est pas cela qui donnera aux policiers l'idée que leur tâches professionnelles sont véritablement utiles, pour servir à l'ensemble de la société. Expliquer les raisons des comportements « anormaux » de certains membres de la société n'est vraiment, ni leur propos, ni leur priorité. De toute façon, l'énoncé des raisons qui viendraient expliquer ces comportements, ne peuvent les satisfaire, car le travail policier, selon eux, se situe en amont de la criminalité, non en aval, et leur tâche est plus prophylactique et répressive, que curative.

D'ailleurs, le policier s'inscrit en faux le plus souvent, lorsqu'on le charge de missions qu'il considère ne pas être de son ressort. Il ne se voit que comme un maillon d'une chaîne de responsabilité et ne peut à lui tout seul remplacer toutes les professions. Il n'a pas à faire le travail d'éducation des parents, celui des professeurs, ou des éducateurs spécialisés. Il n'a pas à accomplir des miracles, en prenant la place d'autres professions et en comblant par ses actions le manque de professionnalisme des autres. Il ne peut, ni ne veut, d'ailleurs, rendre civique les asociaux, son travail devrait être beaucoup plus spécialisé. Pourtant, il sent que la société lui en demande bien plus qu'elle ne le devrait, et sa charge professionnelle lui paraît alors tout à fait

---

<sup>417</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. p.189

<sup>418</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine* ». Editions L'Harmattan, 1999. p.7

insurmontable : « *Le travail policier use, à la manière Sisyphé. Comment ne pas être abattu par l'ampleur de la tâche, comment ne pas être miné par l'absurdité d'un travail qui consiste, le plus souvent, à repousser un problème d'une cage d'escalier à une autre ?* ». <sup>419</sup> Lorsque, de plus, les citoyens attendent trop de la police, l'attente devient alors pernicieuse, car source de désillusions. Il est d'ailleurs un fait avéré, que plus les attentes sont importantes en valeur et en volume, plus la désillusion ressentie par tous sera forte, et donc mal vécue par tout le monde : « *Il faut combattre ce sentiment selon lequel la Police peut tout faire car il y va de la confiance que les citoyens peuvent donner à l'institution. S'il n'y a plus de confiance, il n'y a plus d'état de droit* ». <sup>420</sup> Si l'on attend trop de la police, si l'on cherche à lui faire effectuer des tâches qui ne sont pas de son ressort, le doute et la déception rejailliront sur les tâches proprement policières.

La police, selon certains analystes, risque alors de d'exprimer à l'égard d'elle-même et de la population, une forme de ressentiment dangereux, à la fois par rapport à sa propre profession et vis-à-vis des citoyens : « *Il y aurait donc au moins quatre sources potentielles du cynisme dans un système de police. Le jeune policier peut l'apprendre comme une partie d'un processus de socialisation ou l'absorber à la faveur de son contact avec la trop fameuse sous-culture policière en vigueur. Il se peut aussi que le cynisme soit le résultat d'une anomie professionnelle. Enfin il peut y avoir dans la personnalité des policiers quelque chose qui prépare ce terrain* ». <sup>421</sup> A ces sources d'un ressentiment professionnel des policiers, viendraient s'ajouter deux types de ressentiment spécifiques, dirigés vers deux destinataires : « *Mais il faut distinguer deux sortes de cynisme dans la police. On rencontre d'abord une forme de cynisme dirigée contre la vie, le monde et l'humanité en général. Et ensuite une forme dirigée contre le système de police en lui-même. Imagine-t-on un service social hostile à l'humanité et à lui-même ?* ». <sup>422</sup> (On peut malgré tout se poser des questions, non sur la validité de cette citation, mais sur le fait que les policiers seraient les seuls à ressentir professionnellement ces deux types de ressentiment, sur l'humanité et sur leur propre profession. Si l'on pense au corps enseignant, par exemple, ou aux hommes politiques, il semble bien que le même type de ressentiments, vis-à-vis des mêmes cibles, puisse être constatés. La critique à l'égard de soi-même et de son propre environnement, n'est pas propre à une seule profession, loin s'en faut).

Malgré tout, le policier est professionnellement parlant, le seul membre du corps social à assurer, selon lui, la sécurité et la pérennité des institutions démocratiques. Il se sent tellement seul parfois qu'il en arrive même à se considérer comme l'unique pourvoyeur de sécurité pour toute la population, et pour toutes les professions éventuellement concernées (hommes politiques, éducateurs, etc.). Son rôle devient même si particulier à ses yeux, qu'il en arrive à des assimilations parfois surprenantes : « *Le policier, bien sûr, est au premier rang de la lutte contre le crime. Au premier rang ? N'est ce point là un aimable euphémisme puisque, s'il se retourne, il ne voit que des rangs clairsemés où personne ne se bouscule pour le soutenir dans le*

<sup>419</sup> Jean-Louis Arajol. « *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. p.74

<sup>420</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine* ». Editions L'Harmattan, 1999. p.23

<sup>421</sup> Jean Susini. « *La police. Pour une approche nouvelle* ». Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1983. p.84

<sup>422</sup> Ibid. p.87

*combat qu'il mène pour tous. Et ce combat, pour lequel sa présence est nécessaire mais insuffisante, il ne le gagnera jamais définitivement. Il le sait bien. Son rôle éternel est de retarder, d'endiguer, de contenir. Pareil à cet obstiné qui vide avec une cuillère la baignoire dont les robinets ne cessent de couler, il sait aussi qu'on ne lui pardonnerait jamais d'abandonner sa cuillère. Alors, ce rôle, il l'assume inlassablement, avec ses confrères, dans une solidarité propre aux ensembles humains sinon rejetés, du moins acceptés du bout des lèvres. Le racisme anti-flic unit les membres de la corporation comme s'est faite l'union du peuple juif ».*<sup>423</sup>

En arriver à comparer l'ostracisme probablement réel dont sont l'objet les policiers en exercice, à la solidarité des juifs suite à l'antisémitisme qu'ils ont subi au cours des siècles est pour le moins un raccourci surprenant. Il n'en est que plus nécessaire de tenter de comprendre pourquoi tant de policiers se sentent si exclus de la société dans laquelle ils vivent professionnellement et personnellement. Quand, de plus, à ce rejet des citoyens vient s'ajouter l'indifférence de leur hiérarchie, des autres autorités de l'Etat, qu'elles soient politiques ou judiciaires, ce sentiment n'en est que plus exacerbé. Au lieu d'être soutenu dans sa tâche d'utilité publique, le policier ressent le rejet dont il fait quotidiennement l'objet : *« Depuis belle lurette, les inspecteurs et les commissaires ne comptent plus que sur eux-mêmes, contre tous les autres, pour faire leur métier. La « clameur publique » celle dont parle le Code, qui s'élève contre ceux qui troublent, par leurs actes criminels, les gens paisibles, n'existe plus. Ou alors elle est devenue murmure. Aujourd'hui, la clameur s'amplifie, gronde, éclate plus souvent au profit de la gouape. Alors, les commissaires et les inspecteurs, en espérant naïvement une lueur dans ce tunnel d'ostracisme, s'obstinent à poursuivre une mission que d'aucuns dénigrent en même temps qu'ils prient en cachette pour qu'ils ne l'abandonnent point ».*<sup>424</sup>

Il est alors inévitable que la vision policière de la société se ressente fortement de cette constatation. De toute façon, cette vision de la société est tout à fait manichéenne, dans la mesure où la méfiance et le doute sont en outre une règle de fonctionnement professionnel. Quelque analystes ont ainsi montré que peu, sinon pas de policiers, peuvent sortir indemne de l'exercice de leur métier : *« Le policier, de par sa profession, est surtout en contact avec les catégories sociales marginales et sa vision peut en être déformée. D'abord, il a tendance à se croire plus mal aimé qu'il ne l'est réellement. Ensuite, à force de côtoyer la misère, la souffrance, la bassesse, les compromissions, la lâcheté ..., il finit par avoir une vision pessimiste de la société, et se trouve écœuré et désabusé ».*<sup>425</sup>

Ce désarroi du policier est assez logique d'ailleurs, puisque à ses yeux, personne ne s'occupe réellement de comprendre sa profession. Le policier se voit comme utile, comme désiré même par la société d'un point de vue professionnel, mais, à l'image de toute profession nécessaire mais peu reluisante (éboueurs, gardiens de prison, par exemple), personne n'aime ni ne veut tout simplement les fréquenter. De toute façon, ils pensent être plus l'objet de fantasmes que d'une réflexion sérieuse sur leur rôle et leur fonction dans la société, réflexion qui se devrait d'être, de plus, dépourvue de tout parti pris idéologique, parti pris généralement négatif à leur égard. *« [...] La police,*

---

<sup>423</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.20

<sup>424</sup> Honoré Gévaudan. *« Tiens, vous faites ce métier là ! »*. Editions Fayard, 1974. p.63

<sup>425</sup> Marie-Hélène Cubaynes. *« La police et la presse. Des institutions et des hommes »*. CERP, 1980. p.329

*on en cause, mais on ne la connaît pas. Les hommes politiques nous courtisent, mais de loin, sans aller y voir. Flic, nous sommes utiles mais peu fréquentables. Loués ou critiqués, nous restons un mal nécessaire. La police est une machine un peu repoussante dont l'on ne regarde que les résultats, sans plonger les mains dedans de peur de se salir. Un sujet de campagne électorale, pas une réalité sociale. Un thème pour scénaristes inventifs, traité sur un mode haletant et invraisemblable, pas une réalité quotidienne, ordinaire et banale ».*<sup>426</sup>

Cette « réalité ordinaire et banale » du métier, ajoutée à la mauvaise image que les policiers ont d'eux-mêmes ne peut que les desservir. Ils se sentent comme les parents pauvres de la fonction publique, et on est alors aux antipodes de toute idée valorisante. Cela est particulièrement flagrant pour les policiers en tenue qui, en quelques années, sont passés d'un sentiment de respect exprimé par la société, à un sentiment tout à fait inverse. D'ailleurs, s'il est tout à fait exact que « *le flic en tenue est l'ambassadeur de la profession, la vitrine de la police* »<sup>427</sup>, le danger est encore plus grand. Le policier dit « de base », le sans-grade, et, de façon générale donc, tous les policiers en tenue, ne peuvent que ressentir profondément ce changement. Il y a, nous y reviendrons, un paradoxe étonnant chez le citoyen, qui est toujours décrit par les policiers : le citoyen voit à la fois le policier comme un agent pourvu d'une mission professionnelle précise, comme quelqu'un de presque « déshumanisé » qui ne serait là que pour remplir une fonction, et, en même temps, à l'inverse, comme un être humain avec qui on peut composer, argumenter en cas de faute, que l'on peut convaincre de sa bonne foi éventuelle pour le pousser à ne pas remplir des procès-verbaux, par exemple. Les deux idées sont pourtant antinomiques : « *Quand, tout naturellement, je prends la défense de l'agent de la circulation, toujours accusé de verbaliser à tort, j'entends mes interlocuteurs, qui veulent se rattraper, faire l'éloge des cars « police-secours ». Et j'ai beau affirmer que le poseur de papillons sera demain le gardien secouriste, et vice versa, je me heurte à l'incrédulité générale. Comme si le comportement était le fait de l'homme et non celui de la mission* ».<sup>428</sup>

On le voit clairement, les policiers pensent que les citoyens ne les voient que par leur côté le plus négatif : « *Le citoyen voit surtout le policier comme un empêcheur de tourner en rond* ». <sup>429</sup> Ce sentiment peut même aller beaucoup plus loin, puisque pour certains, « *on diabolise la police* ». <sup>430</sup> Dans cette optique, il ne reste guère d'espoir, puisque le métier de policier ayant essentiellement trait à l'homme avec tous ses travers, voire même tous ses débordements, le policier ne peut qu'éternellement recommencer une tâche jamais achevée : « *Le métier de policier est difficile, parce que son terrain d'application est l'homme avec toutes ses complexités* ». <sup>431</sup> Ceci est d'autant plus vrai que le policier est le plus souvent face à des individus dont le comportement est sans ambiguïté à leur égard : le policier n'est même plus ici mal vu ou incompris, il devient l'ennemi, celui qu'il faut combattre, parce qu'il représente le bouc-émissaire idéal, celui qui est la cause institutionnelle de toutes les frustrations

---

<sup>426</sup> Bernard Deleplace. « *Une vie de flic* ». Editions Gallimard, 1987. pp.9-10

<sup>427</sup> Ibid. p.95

<sup>428</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.41

<sup>429</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994 . p.13

<sup>430</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine* ». Editions L'Harmattan, 1999. p.11

<sup>431</sup> Jean Boughougal. « *Un flic chez les paumés* ». Editions France Empire, 1984. p.12

ressenties par les citoyens: « *Quand des bandes décident de « casser » du flic, quand, pour rompre la monotonie d'une soirée, elles appellent la police afin de l'attirer dans un guet-apens, elles n'agissent pas différemment des xénophobes qui se désennuient le dimanche en ce livrant à des ratonnades. Les similitudes sont trop troublantes pour ne pas être révélatrices. On « casse » du flic comme on « casse » de l'Arabe ; On « se fait » un flic comme on « se fait » un Maghrébin, etc. Ceux qui disent « qu'il y a de bons flics » ne font-ils pas la même chose que ces nazis qui aimaient parfois distinguer de la masse des Juifs un ou deux « bons Juifs » ? Comme la xénophobie, la haine des flics repose sur un mécanisme de bouc émissaire. Le policier cristallise toutes les rancœurs exacerbées ».*<sup>432</sup>

De là découlent les images policières sur les citoyens, qui ne sont alors évidemment pas souvent très valorisantes pour les citoyens, quels qu'ils soient, et qui laissent aux policiers un goût amer quant aux actions qu'ils pourraient être amenés à conduire pour les aider : « *Suicides, querelles de ménage, bagarres entre voisins, vol avec violence, haine, brutalité, pauvreté, désespoir ... Qu'est-ce que police secours, par exemple, sinon le spectacle de tout ce qui ne va pas dans la société, de tous les ratés d'un système, de toute une humanité qui souffre. Quand on y est confronté, comment rester blasé, comment ne pas se poser des questions, comment ne pas repenser au monde d'où nous venons ? ».*<sup>433</sup> Face à cela, le policier en vient alors à se poser une question importante : dans quelle mesure la lutte continue t-elle à être utile ? Cette lutte est indéniablement efficace, mais c'est le changement de nature des missions qui semble poser problème aux policiers. Le métier devient dangereux, dans une société fondée sur la violence et plus du tout sur l'entraide, alors que la police est de toute façon, rejetée par tout un pan de la société qui ne voit plus en elle qu'une force répressive : « *Les habitants de ces cités ou les intervenants représentant les institutions ont chacun l'impression de faire partie d'un monde différent de l'autre. La notion de territoire qu'il ne faut pas franchir prend alors tout son sens. Chacun des deux mondes se distingue non seulement par des critères économiques, mais également culturels : une forte incompréhension existe, basée sur des modes de fonctionnement différents (réactions, interprétations ...), les langages, les aspects extérieurs. Notre système moderne de démocratie ne peut tolérer la cohabitation de deux mondes dont les relations sont basées sur la violence ».*<sup>434</sup>

---

<sup>432</sup> Jean-Louis Arajol. « *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. p.41

<sup>433</sup> Bernard Deleplace. « *Une vie de flic* ». Editions Gallimard, 1987. p.26

<sup>434</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine* ». Editions L'Harmattan, 1999. pp.7-8

## 2- Les difficultés d'un dialogue

Clairement, les policiers sentent ne pas être aimés de la population qu'ils protègent. Ils sont au service d'une société qui leur en veut de rendre ce service. *« Chacun d'entre nous exige que la police le protège très efficacement contre tout ce qui pourrait le léser ou simplement l'incommoder, mais on ne manque pas de se hérissier à la moindre intervention dont on fait personnellement les frais. Comme la police n'a malheureusement pas la possibilité matérielle d'assumer une défense parfaite de l'individu en laissant tout le monde parfaitement en paix, il est inévitable qu'elle se trouve en position permanente d'accusée devant le tribunal de l'opinion publique. Détestée des malfaiteurs, ce qui est bien naturel, elle n'inspire guère plus d'estime aux honnêtes gens. Si la plupart des institutions humaines font l'objet de critiques et de sarcasmes, il n'est pas douteux que la police a le peu enviable apanage, plus que tout autre certainement, de servir de cible aux flèches acérées de la grande masse de la population ».*<sup>435</sup>

Ce paradoxe conduit parfois les policiers, à ne plus ressentir la moindre considération envers l'ensemble des citoyens auxquels ils peuvent être amenés à avoir à faire. L'exercice du métier devient alors pour certains, mécanique, sans passion, c'est à dire opposé à ce qui les avait souvent poussé à vouloir l'exercer. Même pour les policiers qui déclarent avoir choisi ce métier « par hasard », et non « par vocation », ce constat d'échec est vécu comme éprouvant : comment alors exercer une mission de service public, quand on méprise ce même public, et que celui-ci vous déteste ? L'incompatibilité est alors flagrante, manifeste et aucune solution durable ne semble pouvoir être trouvée pour résoudre ce qui ressemble à une quadrature du cercle. Lorsqu'un policier en arrive à penser, que chez ses concitoyens, *« la connerie et le voyeurisme n'ont pas de limites »*,<sup>436</sup> il semble peu probable qu'il puisse un jour en venir à respecter de nouveaux ces citoyens qu'il est sensé pourtant protéger. La

---

<sup>435</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ-de-Mars, 1971. pp.16-17

<sup>436</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 1 »*. Editions Plon, 1997. p.73

question qu'il se pose alors est la suivante : peut-il y arriver sans le moindre respect pour eux ? Il faut dire que les policiers ressentent bien, même chez leurs proches et chez leurs amis, qu'une grande gêne existe à les fréquenter : *« Qu'il est difficile de porter ce métier dans la vie courante ! Les amis les plus intimes, même s'ils gardent l'amitié, l'affection d' « avant », ont toujours à l'égard du policier cette retenue faussement désinvolte, cette gêne imperceptible, ce je ne sais quoi qui, à un moment ou à un autre de la conversation, freine l'élan »*.<sup>437</sup> Comment alors établir des relations « normales » avec des personnes avec qui l'on n'entretient pas de rapports d'amitié ? De plus, le policier sait qu'en fréquentant régulièrement la lie de la société, il ne peut que devenir de moins en moins sociable, de moins en moins « civilisé », et que ceci sera perçu par les citoyens dans leur ensemble : *« Dans ce métier, le doute est à la base de toute recherche. On utilise sans cesse la rouerie, la malignité, le vice, et rarement la franchise, la loyauté. On en arrive insensiblement à se déformer involontairement, inconsciemment, avec une entière bonne foi, une inaltérable sincérité, une honnêteté sans faille »*.<sup>438</sup>

On remarque alors différents comportements du policier. Il peut, du fait de cette forte désillusion, que ce soit à l'égard des individus ou des institutions, se cantonner à critiquer tous ceux qu'il estime responsables, peu ou prou, de l'échec relatif de ses missions : *« J'avais été naïf, sensible peut-être aussi, et il ne faut pas l'être trop quand on est policier, car les gens que vous trouvez en face de vous ne sont ni naïfs ni sensibles, mais plutôt du genre vicieux »*.<sup>439</sup> Il peut également en venir à se replier sur lui-même, c'est-à-dire sur sa profession, vue alors comme le dernier et seul havre de paix restant, où il pourra à nouveau se sentir capable d'assumer et d'assurer sa mission, même si c'est sans illusion quand à sa réussite. De toute façon, il sait ne pouvoir soutenir la comparaison avec ce que les citoyens pensent du « héros » policier, et avec ce qu'il représente pour eux, fantasme si éloigné de la réalité qu'il vit, lui, policier, au jour le jour : *« Rien n'est plus éloigné de la vérité que leurs exploits et leur comportement. C'est pourquoi ils plaisent. Ce sont des supermen. Leurs histoires sont minutées : une heure et demi ou trois cent pages et ils triomphe avec une régularité de chronomètre quelques lignes avant le mot « Fin ». Les gens qui suivent leurs enquêtes savent bien que c'est du cinéma ou du roman. N'empêche que le lendemain, dans la rue ou dans leur journal, quand ils lisent la relation des vrais crimes, des vraies affaires, ils comparent ... »*.<sup>440</sup>

Le métier devient alors pour le policier, un but en lui-même. Ce que pense la société de ses activités n'a plus vraiment grand intérêt à ses yeux. Il lui faut d'ailleurs prendre garde, dit-il lui-même, à ne pas tomber dans le même travers qu'il dénonce chez le citoyen, en devenant quelqu'un qui pourrait éventuellement par son découragement dénaturer la mission qu'il a à remplir : *« J'ai aimé ce métier dès que j'ai compris qu'il servait une communauté qui ne l'en remercie jamais. Comme toutes les professions, celle de la police éprouve le désir, rarement comblé, de faire toucher du doigt sa réalité. Devant le scepticisme général qui l'entoure, l'exposition de cette*

<sup>437</sup> Honoré Gévaudan. *«Tiens, vous faites ce métier là ! »*. Editions Fayard, 1974. p.84

<sup>438</sup> Ibid. p.152

<sup>439</sup> Pierre Levergeois. *« J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur »*. Editions Flammarion, 1978. p.317

<sup>440</sup> Honoré Gévaudan. *«Tiens, vous faites ce métier là ! »*. Editions Fayard, 1974. p.185

*réalité évite malaisément la forme du plaidoyer. Si l'utilité du métier ne se discute guère, sa capacité de dévoyer les hommes qui le pratiquent est universellement répandu* ». <sup>441</sup> Ce risque de tomber dans le même travers que celui dénoncé chez les citoyens, rejoint certaines études qui semblent prouver ce fait : « *Il semble que ces tendances existent aussi en France, dans les rangs des commissaires de police qui se déclarent majoritairement pessimistes, et qui ayant eu l'occasion de voir les bons et les mauvais côtés de l'être humain, semblent avoir perdu toute confiance en la nature humaine – 62% de réponse pessimistes* ». <sup>442</sup> Cette analyse, qui constate un pessimisme flagrant chez les commissaires de police, peut être mis en parallèle avec l'analyse selon laquelle les policiers finissent par voir le monde comme une « comédie humaine », comme une mascarade de civilisation, avec le risque que cette vision de la société influe de façon très négative sur la façon dont les policiers vont remplir leurs missions : « *Les policiers sont des hommes. On ne nargue pas impunément la nature humaine. Il se trouve que les policiers sont particulièrement vulnérables au cynisme. Ils ont une tendance à la rationalisation péjorative. Ils ont une vue qui évoque le point de vue de Hobbes : ils voient le monde comme une jungle où règnent le crime, la corruption et violence. D'où une sorte de regard goguenard sur la comédie humaine. Ou bien, misanthropie, pessimisme, ressentiment. Ceci est particulièrement dangereux dans une fonction comme la leur. Car ce cocktail de mécanismes de défense peuvent s'exprimer même inconsciemment à l'occasion de la multiplicité des actes de police* ». <sup>443</sup>

D'autres policiers refusent ce pessimisme total, et espèrent encore et toujours voir un jour leurs actions comprises et admises par les citoyens auxquels ils s'adressent : « *Le policier, au milieu de ces attaques au desseins différents, s'interroge souvent, s'étonne toujours, s'insurge parfois ou parfois se décourage passagèrement. Il cherche le réconfort dans la certitude de son utilité, dans le silence d'une majorité de gens dont il espère la timide approbation, dans la réflexion sage qu'après tout ces nuages mauvais seront chassés par la bourrasque probable du désordre qui fera taire les excités et réveillera les énergies endormies* ». <sup>444</sup> Ces policiers croient encore, sinon dans une évolution possible du public, du moins dans l'utilité intrinsèque de leur métier, et donc dans la sincérité avec laquelle ils se doivent de l'exercer. « *On leur inculque cette idée qu'un policier c'est un homme d'abord. Mais avant d'être un homme, il est avant tout policier, c'est-à-dire qu'il doit laisser sa rancune de côté pour essayer de rester objectif. Si l'on ne peut pas être objectif, on n'est plus policier. Ce n'est plus valable* ». <sup>445</sup> On remarquera au passage, que ce même policier se considère avant tout comme « policier », avant de se voir comme « homme ». La fonction exercée passe ici avant l'être, car justement, selon lui, l'être ne prend son sens et sa valeur qu'à travers la profession exercée : être un policier, c'est exercer un certain nombre de fonctions particulières, et cela constitue le moyen d'atteindre le but qu'il s'est assigné en début de carrière. Même si, nous l'avons vu, l'exercice des fonctions policières est culturellement plus aisé dans d'autres pays qu'en France, même si

<sup>441</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.13

<sup>442</sup> Marie-Hélène Cubaynes. « *La police et la presse. Des institutions et des hommes* ». CERP, 1980. p.329

<sup>443</sup> Jean Susini. « *La police. Pour une approche nouvelle* ». Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1983. p.84

<sup>444</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.21

<sup>445</sup> Michèle Manceaux. « *Les policiers parlent* ». Editions du Seuil, 1969. p.180



d'autres pays sont plus enclins à accepter leur police, le but reste néanmoins le même : il faut « *que le policier devienne un référent au sein du quartier, qu'il crée des liens étroits et durables avec les habitants afin d'obtenir leur adhésion, voire leur collaboration. Il est clair, cependant, qu'une telle réforme ne pourra se faire en un jour, car elle suppose un véritable changement de mentalité. Contrairement aux pays anglo-saxons, en effet, l'alliance des habitants avec l'institution policière est mal vue en France et pose un problème de conscience* ». <sup>446</sup>

Deux options s'offrent alors aux policiers. Soit, ils peuvent rester « bloqués » au niveau de la critique qu'ils opèrent envers les citoyens : ceux-ci ne les aiment pas, ne veulent pas d'eux, et le policier va alors, volontairement ou non, s'enfermer de façon plus ou moins stérile dans l'exercice désabusé d'un métier qui a alors de moins en moins de sens. Le temps ne fait alors rien à l'affaire puisque, si on consulte à titre indicatif, des ouvrages plus anciens de policiers écrivains, on retrouve le même constat : le policier se sent tout à fait isolé dans la société, il ne fréquente que des individus « louches », ou en proie à toutes les turpitudes possibles ; il n'arrive plus alors à voir la société comme « raisonnable » et sensée : « *J'occupe, dans la vie, l'emploi de confesseur laïc. Je vois dans mon laboratoire, c'est-à-dire dans les combles d'un Palais de Justice, le plus laid et le plus triste du monde, défiler toutes les turpitudes et toutes les souffrances. Je reçoit quelques jolies femmes et d'autres qui le sont moins ; toutes sortes d'hommes, des fous, des demi-fous, des criminels et des victimes. Et l'on me raconte des choses lamentables, ou tragiques, ou honteuses, ou grotesques, bien plus impressionnantes que les imaginations des nouvellistes ou des dramaturges* ». <sup>447</sup> Soit on se trouve face à des policiers, qui, voulant dépasser ces images négatives sur les citoyens qu'ils pensent être le reflet de la réalité, vont tenter de proposer des solutions pratiques, plus ou moins efficaces, mais qu'ils jugent indispensables à mettre en place, pour assurer la pérennité et la continuité de leurs missions. Ces solutions devraient passer par la mise en place en tout premier lieu, d'un système de relations publiques plus développé, qui, s'il était effectivement mis en place, pour la police comme pour la gendarmerie, pourrait amener à plus de compréhension à l'égard de la police.

Tout d'abord, si l'on s'intéresse à la première catégorie de policiers, nous nous trouvons face à une critique systématique envers les citoyens. Cette critique est d'ailleurs réciproque. De nombreux témoignages de citoyens, rapportés par des policiers, vont effectivement dans le même sens que la critique policière dont nous avons parlé : « *La police ne nous laisse pas vivre dans notre cité* »<sup>448</sup>, ou « *La police est injuste* ». <sup>449</sup> Comment peut-on en arriver là ? Probablement, parce que, selon beaucoup de policiers, ces citoyens considèrent que la police est extérieure à leur monde et qu'elle n'a pas à y pénétrer. « *La plupart des interventions sont perçues comme une intrusion illégitime sur leur territoire* ». <sup>450</sup> Les forces de l'ordre sont perçues comme des forces agressives, dès qu'elles interviennent où que ce soit. Et cela ne concerne pas, comme on pourrait le penser, uniquement les banlieues dites

---

<sup>446</sup> Lucienne Bui Trong. « *Violences urbaines* ». Editions Bayard, 2000. p.118

<sup>447</sup> Edmond Locard. « *Confidences* ». Editions Lugdunum, 1942. p.7

<sup>448</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine* ». Editions L'Harmattan, 1999. p.19

<sup>449</sup> Ibid. p.21

<sup>450</sup> Ibid. p.19

« chaudes », à risques. Cela est aussi valable, aux yeux du policier, pour toute la société, et ce dans de nombreux cas de figure. En fait, la critique à l'égard de la police leur paraît le plus souvent être systématique : « *Qu'une arrestation donne lieu à une bagarre et l'on parlera de « brutalités policières ». Qu'un toxicomane décède d'une overdose à l'hôpital et personne ne mettra en cause la parole du médecin. Qu'il meurt au commissariat et le doute s'installera. Qu'un agresseur soit abattu lors d'une fusillade et l'on ne se souciera guère des circonstances pour ne retenir qu'une conclusion : « les flics ont flingué, ils auraient pu l'avoir autrement ! ». En revanche, il est généralement admis qu'un policier tué dans « l'exercice de ses fonctions » n'a fait que son « devoir »* ». <sup>451</sup> Ainsi, les policiers ont bien conscience que les relations qu'ils vont avoir avec la population ne seront pas facilement acceptées, si tant est qu'elles ne le soient jamais. C'est déjà, de toute façon, une relation particulièrement versatile : « *Telles sont la complexité et l'ambiguïté des rapports de la police avec les populations, rapports lunatiques qui changent suivant l'humeur du jour ou la préoccupation du moment* ». <sup>452</sup>

Cette incompréhension « policier-citoyen » est tout à fait flagrante, quand chacun en vient à voir l'autre comme étant « incivique », comme étant l'agresseur, et en tout état de cause, comme étant la source et la raison des problèmes sociaux existants : « *Les fonctionnaires de police sont souvent envisagés comme des hommes qui se vengent personnellement sans action cohérente. Lors de contrôles d'identité, il est souvent rétorqué que nous nous trompons de cité et que nous perdons notre temps. La police est alors vue comme une force sans intelligence, aveugle et qui, en plus se croit tout permis. C'est à ce moment qu'une parole malheureuse est prononcée par le jeune ; le ton monte parce qu'en plus, il tutoie le policier, puis l'insulte et cela se termine par un outrage et une rébellion au commissariat. Le problème n'est pas du tout résolu et un fort sentiment d'injustice naît* ». <sup>453</sup>

C'est de fait, une opinion partagée par nombre de policiers, que la population les exécère. Une partie de la population, peut-être. Mais ce qui n'arrange pas les choses, apparemment, c'est que le reste n'est au mieux qu'indifférente. On ne trouve pas de policiers, qui pensent qu'une partie, même infime de la population, puisse être disposée à leur égard, sans arrière pensée, prête à les aider. Au contraire, le policier « n'a qu'à prendre ses responsabilités », et les risques qu'il encourt à protéger les citoyens n'en font pas du tout quelqu'un d'héroïque : « *Et si d'aventure un policier est abattu au front des banlieues chaudes, c'est l'indifférence qui prévaut. Pourquoi ? Certes, il entre dans les attributions de la police d'affronter des individus dangereux. La mort fait partie des risques du métier. Le policier abattu durant le service s'apparente au sapeur-pompier qui meurt au « front du feu ». La logique voudrait donc que la population ait les mêmes égards vis-à-vis des ces deux victimes du devoir. Pourtant, tout le monde trouve héroïque et triste la mort du sapeur-pompier, quand celle du policier n'émeut personne. Les bévues policières sont surmédiatisées, les risques inhérents au métier de policier sousmédiatisés* ». <sup>454</sup> Il semble, pensent les policiers, que les citoyens trouvent tout à fait normal que ces derniers risquent même

---

<sup>451</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.277

<sup>452</sup> Guy Denis. « *Citoyen policier* ». Editions Albin Michel, 1976. p. 19

<sup>453</sup> Michel Felkay. « *Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine* ». Editions L'Harmattan, 1999. p.21

<sup>454</sup> Jean-Louis Arajol. « *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. p.44

leur vie, puisque c'est leur métier. Ils n'avaient après tout qu'à ne pas le choisir. Nous pouvons encore une fois, parce qu'ils le font eux-mêmes, reprendre la comparaison avec le corps des sapeurs-pompiers. Elle est systématique dans les écrits de policiers. Aucun de ceux qui en parle, ne veut ou ne peut comprendre la différence essentielle qui fonde probablement la divergence des réactions face aux deux métiers. Le pompier aide, mais ne punit pas ; le policier est lui toujours vu comme potentiellement répressif, et pas toujours comme une aide. D'ailleurs, le policier est parfois paradoxalement perçu comme étant lui-même un facteur d'insécurité potentiel : *« Plus qu'aucune autre institution, la police a toujours suscité les fantasmes et les idées toutes faites. Or il est parfois salutaire, et cela vaut plus encore aujourd'hui, de défaire les préjugés, favorables ou défavorables. L'un d'entre eux, resurgi ces dernières années, pour autant qu'il ait jamais disparu, serait que la police ne représente pas une garantie de sécurité, mais au contraire un facteur d'insécurité. Grisée par l'autorité, aussi brutale qu'inefficace, elle serait responsable des tensions sociales qui se manifestent un peu partout en France, tant dans les villes que dans les banlieues. Sous le couvert d'idées libérales ou contestataires, le racisme antiflic semble avoir acquis une nouvelle vigueur et va jusqu'à s'exprimer ouvertement dans les médias et les chansons de certains groupes musicaux »*.<sup>455</sup>

Le policier finit par se décrire lui-même plus comme un facteur aggravant des tensions sociales, que comme un agent de la paix publique : *« Une intervention anodine peut alors être ressentie comme un acharnement supplémentaire qui fait déborder la coupe ; la révolte qui était jusqu'alors contenue dans les actes quotidiens, se transforme en violence individuelle dans un premier temps, puis collective ou solidaire, soit contre les biens (destructions, incendies), soit contre les personnes »*.<sup>456</sup>

Paradoxalement, à ses propres yeux, il sent qu'il devient le premier responsable des violences existantes. Bien sûr, il ne fait qu'accomplir sa mission, mais c'est justement ce qu'on lui reproche : qu'avait-il à se mêler « de ce qui ne le regarde pas » ? Le statu quo, même détestable, semble parfois préférable à une action réelle, potentiellement dangereuse, qui peut réussir mais qui peut aussi échouer. On ne pardonne d'ailleurs jamais rien au « flic ». Conditionnés par les médias les attentes du public sont tout à fait irréalistes : *« Moqué, parfois méprisé, rarement aimé : c'est le « flic ». Pris entre deux mythes, celui de Maigret et celui du surhomme, il fascine aussi, mais paie cher cette aura romanesque : on trouve normaux ses succès, on ne lui pardonne jamais ses échecs »*.<sup>457</sup> Ce point de vue se retrouve chez la grande majorité des policiers : *« Finalement, la littérature policière dessert les policiers. [...] On présente des héros au public et il voit dans la rue des hommes. De pauvres hommes, avec leurs défauts d'hommes, leur médiocrité d'hommes, qui comptent dans les grands coups, sur leur bonne étoile ou sur la bêtise des criminels »*.<sup>458</sup> Mais de là à passer pour le responsable des problèmes de la société, de là à devoir assumer le rôle de bouc émissaire face aux violences quotidiennes qui se produisent dans cette même société, il

<sup>455</sup> Jean-Louis Arajol. *« Mais que fait la police ? »*. Editions Minerve, 1995. p.9

<sup>456</sup> Michel Felkay. *« Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine »*. Editions L'Harmattan, 1999. p.7

<sup>457</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. Quatrième de couverture

<sup>458</sup> Honoré Gévaudan. *« Tiens, vous faites ce métier là ! »*. Editions Fayard, 1974. pp.185-186

y a un pas que les policiers voient bien mais n'admettent pas de franchir. *« Au nom d'une idéologie, la Police est montrée comme agressive et raciste. Elle sert de défouloir à un mal vivre ; la conséquence en est soit une démotivation des fonctionnaires face à des mensonges faciles, soit, et c'est plus grave, une décredibilisation de l'institution accusée d'être « à l'origine des incidents, au lieu de poursuivre les voleurs », et donc une perte du dernier rempart dans une démocratie ».*<sup>459</sup>

Bien sûr, ils veulent bien reconnaître que tous les policiers n'ont pas un comportement qui force le respect et qui suscite l'admiration des citoyens : *« Quelques policiers, heureusement assez rares en raison de l'amélioration du recrutement et de la formation professionnelle, ont continuellement un air arrogant, un ton autoritaire et cassant, une suffisance manifeste, un langage frisant le commun pour ne pas dire la vulgarité, ce qui ne manque pas d'indisposer le public qui les côtoie dans maintes circonstances. On est d'ailleurs bien plus frappé par ceux dont l'effronterie et l'insolence blessent que par ceux dont la correction est toujours exemplaire ».*<sup>460</sup> Mais à ce petit jeu de « moralité apparente », les policiers restent malgré tout dubitatifs. En fait, ils pensent que chaque membre de la société devrait avoir ce qu'ils appellent, sans d'ailleurs le définir, un « code moral », qui leur permettrait au moins de ne pas tricher dans la profession qu'ils exercent. D'où leur incompréhension vis-à-vis de certains comportements : *« J'ai toujours été choqué d'apprendre que certains marchands, propriétaires de galeries, experts de réputation mondiale, étaient compromis dans la revente d'objet d'art volés. Cela m'apparaît comme une sorte de trahison ».*<sup>461</sup>

De même, les policiers disent comprendre que tout le monde ne peut pas les aimer, voire même tout simplement, les accepter. Cela est lié à la nature même des français spécifiquement, et, de façon plus générale, à la nature humaine dans son ensemble : *« Par conséquent, quoique fasse un policier, s'il est absous par ceux-ci, il est condamné par ceux-là, et réciproquement. Quoiqu'il fasse, le policier – en France – se trouve des censeurs sinon des ennemis ».*<sup>462</sup> Mais, pour autant, que les responsabilités soient inversées et que les justiciables pensent être lésés dans la façon dont la société, la justice, la police, les traitent, est très mal accepté par l'ensemble des policiers écrivains : *« On constate qu'un sens aigu de la justice est vécu, mais unilatéralement. Un juste respect doit s'appliquer à leur personne mais n'existe plus pour les autres. En réalité, leur psychologie selon laquelle ils ont été abandonnés par la société, qui en plus les dérange et les attaque par ces contrôles d'identité répétés, les entraîne à vivre dans le non-respect, manifesté par les agressions et les dégradations. Ainsi, il sera normal de tout casser pour se faire entendre. Un procès les touchant sera vécu comme une forte injustice si son issue ne leur est pas satisfaisante ».*<sup>463</sup> Pour beaucoup de policiers, il n'y a guère de solution. Le policier que nous citons ici est à l'image de tous les autres, profondément écœuré par ce type

---

<sup>459</sup> Michel Felkay. *« Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine ».* Editions L'Harmattan, 1999. p.51

<sup>460</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée ».* Editions du Champ de Mars, 1971. p.64

<sup>461</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande truanderie ».* Editions Stock, 1998. p.45

<sup>462</sup> Jacques Lantier. *« Le temps des policiers ».* Editions Fayard, 1970. p.58

<sup>463</sup> Michel Felkay. *« Les interventions de la police dans les zones de cité urbaine ».* Editions L'Harmattan, 1999. p.22

de renversement de valeurs. Comment continuer à exercer au mieux une profession aussi spécifique dans de telles conditions, s'interroge-t-il ? *« Dans aucune profession, pas même la médicale, on n'est aussi près de la misère, de l'angoisse, de la détresse et du malheur. Après quelques années de service, le policier le plus endurci est à la mesure des hommes ; il est obligé d'être à la mesure des hommes. Sinon il s'en va, écœuré ou révolté. Non point écœuré par ce qu'il voit dans la police ; non point révolté par l'attitude des policiers ; écœuré de la bêtise et de la méchanceté des hommes ; révolté par l'injustice du sort ».*<sup>464</sup>

Beaucoup de policiers français, se sentent profondément blessés par la façon dont ils sont traités par l'ensemble de la population. Les criminels, les autorités, les citoyens, semblent tous se liguer, à leurs yeux, pour décrier le métier, les fonctions exercées, et même l'homme en tant que « personne exerçant le métier de policier ». Dans le moins grave des cas, le policier ne fait que constater qu'il est débordé par un manque de moyens de tous ordres : *« les statistiques sont catastrophiques, les plaintes abondent, on ne sait plus quoi faire. Et que fait-on, en France, quand on ne sait plus quoi faire ? On interpelle la police selon le désormais trop galvaudé « mais que fait la police ? ». En évitant soigneusement de se remettre en question, de faire son auto critique ou de trouver dans son propre système les ressources et les méthodes pour enrayer l'hémorragie. Et quand on cherche un bouc émissaire, on tombe souvent sur la police. En l'occurrence, la police n'a pas de solution miracle. Confrontée à une situation qu'elle n'a pas générée mais qu'on lui jette dans les jambes comme une culpabilité indécente, elle fait ce qu'elle peut mais se heurte à des difficultés majeures : la complexité des réseaux, les contraintes géographiques, la compétence territoriale. Un convoi peut traverser plusieurs départements, la délinquance est mobile et avertie. La réponse policière est inadaptée, voire nulle. Les patrons de police se soucient plus de ce qui se passe sur leur territoire que dans les trains qui appartiennent à personne et à tout le monde ».*<sup>465</sup> On regrette « le bon vieux temps », où les choses étaient plus claires : le policier était respecté, le truand ne se prenait ni pour un justicier, ni pour une victime, surtout pas pour un innocent. *« Devant cette recrudescence d'affaires violentes à régler qui étaient le lot quotidien des Inspecteurs. Où était-il, le bon temps où le vol des mobylettes et les constats d'adultère constituaient l'essentiel du travail d'un commissariat de quartier. Les choses avaient bien changé. Pour un oui ou un non, chacun jouait les shérifs et rendait lui-même sa propre justice. Et, comme il était aisé de se procurer une arme et que les magistrats se montraient de plus en plus tolérants, c'était le ramdam assuré ».*<sup>466</sup> L'époque des « bandits d'honneur », respectueux malgré tout de la police et des institutions, paraît bien révolue. Les policiers le savent bien, et le regrettent ; le respect que certains policiers et truands avaient respectivement l'un pour l'autre, semble appartenir à une autre époque, à une autre culture, et le policier ne peut plus alors que le constater : *« Je considère qu'un coupable n'assumant pas pleinement ses responsabilités n'est qu'une mauviette, un individu méprisable ».*<sup>467</sup>

---

<sup>464</sup> Jacques Lantier. *« Le temps des policiers »*. Editions Fayard, 1970. p.59

<sup>465</sup> Danielle Thiéry. *« La petite fille de Marie Gare »*. Editions Robert Laffont, 1997. p184

<sup>466</sup> Max-André Cessac. *« Inspecteur Marnac, dit « Jos » flic ordinaire »*. Editions La pensée universelle, 1983. p.162

<sup>467</sup> Pierre Levergeois. *« J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur »*. Editions Flammarion, 1978. p.166

Souvent, cela va beaucoup plus loin. D'un côté, les policiers voient sous un jour tout à fait négatif l'ensemble de la population, même quand celle-ci paraît apparemment vouloir les aider. Le policier dit ne pas être dupe sur les « vraies » raisons qui pousseraient les citoyens à faire acte de collaboration avec la police : *« Moins agréable en effet fut pour moi la découverte de cette France un peu rance qui n'aime rien tant que la délation. Ah ! les braves gens qui, sous prétexte d'aider le policier, n'hésitent pas, de façon plus ou moins directe, à solder les comptes des vieilles rancœurs aigres, à crever enfin l'abcès de la jalousie. Au cours de mes pérégrinations provinciales, j'ai plus d'une fois été confronté à cette forme larvée de vendetta gratuite, quand le citoyen lambda dénonce volontiers son voisin coupable...d'avoir deux machines à laver au lieu d'une ou le dernier modèle de chez Peugeot ! L'orientation vers un éventuel suspect par l'une de ces bonnes âmes n'avait souvent d'autre justification que la simple méchanceté, une jalousie sans motif, une acrimonie irrationnelle que notre présence permettait d'exacerber. Peut-être les mêmes dénonçaient-ils les « mauvais Français » pendant l'Occupation en attendant de tondre les femmes à la Libération ? »*.<sup>468</sup>

Mais surtout, d'un autre côté, et cela est beaucoup plus grave, le policier peut perdre toute confiance dans la population qu'il est sensé servir. Les derniers témoignages cités, sont particulièrement flagrants à cet égard, et particulièrement violents. Tout ici converge pour donner au policier l'impression qu'il est une cible, dans son identité institutionnelle même: le fait d'être un policier le conduit à être attaqué, et, même si *« le métier de policier n'est pas de se faire tuer »*<sup>469</sup>, le danger est omniprésent parce que, justement, être policier c'est être une cible. *« Travailler en banlieue parisienne, c'est aussi, supporter sans sourciller les bruits de basse-cour qui accompagnent les visites d'ilotage et serrer les dents sous les provocations. C'est aussi – phénomène apparu récemment -, serrer les fesses quand on vous appelle pour un incident, parce que cela peut très bien être un traquenard.*<sup>470</sup> Face à cela, quand des policiers en arrivent à ressentir *« la honte d'être flic »*<sup>471</sup>, que peut-on attendre d'eux, que peuvent-ils encore faire de réellement efficace ? De plus, le policier a l'impression de ne même plus pouvoir se défendre, dans la mesure où de nombreux propos semblent démontrer qu'il y aurait trop de danger à le faire. *« En France, le policier n'a pratiquement aucun moyen au départ de se défendre. Les cas de légitime défense sont bien définis, je les admetts mais par contre j'admetts très difficilement certaines jurisprudences qui se sont faites à travers des cas particuliers où des policiers ont eu à tirer. Je vais vous citer un cas qui s'est produit à Lyon, où des policiers ont eu à tirer sur un malfaiteur qui venait de sauter, d'escalader un mur, de tomber dans la rue. Je crois même que ce gars là leur avait tiré dessus et s'était enfuit après. Le policier a tiré, il l'a tué. Eh bien ce policier a été très ennuyé. Ce type était un malfaiteur fiché, recherché. Avouez qu'on ne sait plus très bien ce qu'il faut faire »*.<sup>472</sup> Le policier se sent donc perdu. Ses repères institutionnels (loi, sécurité, justice) deviennent flous à ses propres yeux, alors que, le plus souvent, ce sont ces mêmes repères qui sont à l'origine de sa vocation. La société elle-même a aussi perdu

<sup>468</sup> Charles Pellegrini. *« Flic de conviction »*. Editions Anna Carrière, 1999. p.56

<sup>469</sup> Michèle Manceaux. *« Les policiers parlent »*. Editions du Seuil, 1969. p.151

<sup>470</sup> Jean-Louis Arajol. *« Mais que fait la police ? »*. Editions Minerve, 1995. p.75

<sup>471</sup> André le Bars. *« Flic des beaux quartiers »*. Editions Robert Laffont, 1991. p. 161

<sup>472</sup> Michèle Manceaux. *« Les policiers parlent »*. Editions du Seuil, 1969. p.172

tous ses repères, lui semble-t-il, et c'est en cela qu'il peut être amené à trouver un sens à ses missions : « *Il semble bien que la police soit une conséquence de la difficulté de se reposer sur la conscience de chacun. Le monde n'est pas assez vertueux, peut-être* ». <sup>473</sup> Alors il ne lui reste plus guère de choix : il peut, se réfugier dans le cynisme et l'abandon : « *Décidément, la France est une pauvre paillasse. Tout le monde s'assoit dessus en jurant ses grands dieux qu'il ne l'a pas fait exprès ...* ». <sup>474</sup> Il peut continuer parfois à tenter de sauvegarder l'essentiel, c'est-à-dire à se replier sur les raisons qui l'avaient poussé à entrer dans la police, en espérant que cela sera suffisant pour qu'il « tienne » tout au long de sa carrière : « *Dans notre société un peu bizarre, le policier doit s'habituer peu à peu à subir des déconvenues qui heurtent son sens de la justice et aussi de la loyauté. L'essentiel est qu'il préserve son âme* ». <sup>475</sup> Mais, la plupart du temps, il doit renoncer à ses ambitions d'utilité sociale, et n'espère plus bientôt que simplement survivre dans une profession devenue trop dangereuse : « *C'est enfin, quand on habite dans une cité, croiser les doigts, pour que sa voiture ne soit pas saccagée. De plus en plus de collègues craignent les représailles et se sentent en insécurité sur leur lieu d'habitation. Ils ont beau partir travailler en costume civil, ils sont facilement « repérés », dans les discussions d'école, de voisinage. Pour l'instant, ces agressions se limitent à quelques voitures vandalisées. Mais un jour, peut-être, les gardiens de la paix devront conseiller à leur progéniture : « surtout, ne dit pas à tes camarades que ton père est policier »* ». <sup>476</sup> Cette dernière phrase est capitale, dans la mesure où elle traduit la plus grande désillusion que le policier dit ressentir dans la façon dont il doit vivre son métier. Penser que ses propres enfants ont honte et se gardent d'évoquer en public la profession de leur père ou de leur mère, est proprement stupéfiant. Le constat devient alors évident : « *Etre flic, c'est difficile, mais être enfant de flic, ça ne doit pas être coton tous les jours* ». <sup>477</sup>

On touche ici à deux questions. D'une part, il y a l'aspect culturel français, très important, et toujours mis en cause par les policiers dans leur vision de la société : « *Tant il est vrai qu'en France, on adore voir le gendarme rossé. A vous dégoûter de faire votre travail* ». <sup>478</sup> Cela semble à leurs yeux, quelque chose de profondément ancrée, quelque chose qui peut apparemment avoir un côté sympathique, ou amusant mais qui, en fait, révèle un fait grave : culturellement, le français est quelqu'un qui n'aime pas sa police, qui la craint, et qui pense qu'il faut même la combattre parfois. Les policiers pensent que pour les citoyens, voir la police comme l'ennemi est plus ou moins « normal », on pourrait même dire « sain » : « *Et pourtant, ce n'est que la constatation d'un fait, très sympathique d'ailleurs dans la mesure où il reste dans le cadre de l'humour et d'un esprit frondeur, et n'est-ce pas un trait qui nous caractérise, nous Français, qui depuis notre plus jeune âge, applaudissons et rions dès que Guignol rosse le gendarme* ». <sup>479</sup>

<sup>473</sup> Michèle Manceaux. « *Les policiers parlent* ». Editions du Seuil, 1969. p.73

<sup>474</sup> Pierre Leverageois. « *J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur* ». Editions Flammarion, 1978. p.141

<sup>475</sup> Ibid. p.403

<sup>476</sup> Jean-Louis Arajol. « *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. p.75

<sup>477</sup> Georges Moréas. « *Amour solo* ». Editions Fixot, 1987. p.87

<sup>478</sup> Max-André Cessac. « *Inspecteur Marnac, dit « Jos » flic ordinaire* ». Editions La pensée universelle, 1983. p.63

<sup>479</sup> Gérard Monate. « *La police. Pour qui?, avec qui ?* ». Editions EPI, 1972, p. 11

D'autre part, les policiers finissent par avoir honte d'eux-mêmes, honte de leur métier, et par avoir peur de la population qu'ils sont sensés protéger. Il est alors évident que cela est extrêmement grave, dans la mesure où cela peut empêcher le policier d'effectuer ses tâches normalement. Ainsi, *« on citera le cas de cet officier de police qui, rentrant chez lui, s'était porté au secours d'un commerçant agressé par plusieurs voyous de son quartier qu'il a pu interpeller. Il s'est vu très vite l'objet de multiples agressions et vexations au point que sa compagne a dû être soignée pour dépression. Il a dû déménager rapidement. Les inscriptions injurieuses sur les portes d'appartement occupés par des policiers se multiplient ainsi que les voitures endommagées et les injures souvent dirigées contre les épouses et les enfants »*.<sup>480</sup> Même si cela peut paraître exagéré, on trouve la même incompréhension chez tous les policiers, qu'ils soient en civil ou en uniforme. Bien sûr, ils ne sont pas toujours dupes de ce dont on les accuse : *« Il faut quand même les choses au point. La répression inhumaine des C.R.S. se chante dans la geste ambiguë de mai 68. Leur assimilation aux hommes noirs de Himmler par des adolescents qui ne les ont heureusement pas connus n'atteint même pas le niveau de l'insulte, tant elle est excessive »*.<sup>481</sup>

D'ailleurs, le port même de l'uniforme devient parfois une provocation. Il est vécu comme un risque pour le policier, au lieu d'être, comme on pouvait le penser auparavant, un facteur d'autorité et de respect. *« Cette situation a contribué à créer une véritable psychose quant au port de l'uniforme dans nos rangs. Pour beaucoup de policiers, « s'évader de la tenue » reste un souci permanent, majeur. Certains règlent le problème en accédant aux grades supérieurs. D'autres recherchent le détachement qui leur permettra d'exercer leur fonction sans la contrainte de l'uniforme. Nombre de policiers ont ainsi abandonné la voie publique »*.<sup>482</sup> Cette obligation est extrêmement mal vécue par tous les policiers en tenue. Ils sont ainsi à la fois les témoins et les sujets du changement de comportement des citoyens vis-à-vis de leur police : *« Et le temps est venu du jeune gardien qui camoufle son képi dans un sac de plage pour éviter les lazzi qui l'accueille dans le bus qui le conduit au travail ! »*.<sup>483</sup>

En tout état de cause, si le citoyen n'est pas directement mis en cause, c'est le justiciable qui l'est. Le policier ressent que, quoiqu'il fasse, il sera toujours considéré par les uns et par les autres, c'est-à-dire par les citoyens et par les délinquants, comme un fauteur de trouble. Les deux composantes de la population devraient pourtant être profondément opposées, mais elles se retrouvent et se soutiennent lui semble-t-il, dans leur « haine » commune du policier : *« Les fonctionnaires on finit par ressentir la dénonciation systématique de soit-disant « bavures racistes » comme une pression insupportable, un soupçon permanent, un frein à leurs activités normales de représentants de l'ordre. Certains délinquants savaient qu'en hurlant à la haine raciale, ils bénéficieraient du soutien quasi automatique de quelques associations. Du coup, les policiers cédaient au découragement, sur le thème « de toute manière si on les arrête, on nous traitera de fasciste » »*.<sup>484</sup>

---

<sup>480</sup> Alain Quéant. *« Le commissaire de police dans la société française »*. Editions Economica, 1988. pp.49-50

<sup>481</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.43

<sup>482</sup> Gérard Monate. *« Flic ou gardien de la paix »*. Editions du Seuil, 1980. p.77

<sup>483</sup> Honoré Gévaudan. *« Tiens, vous faites ce métier là ! »*. Editions Fayard, 1974. p.64

<sup>484</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 2 »*. Editions Plon, 1998. p.235



Et si ce ne sont, ni les criminels, ni les citoyens qui sont mis en cause par les policiers, ce peut être bien pire lorsqu'il s'agit de leur propre milieu familial. Comment en effet, le policier pourrait-il revendiquer fièrement son entrée dans la carrière policière quand il sait être à priori critiqué dans son choix par ses proches eux-mêmes ? Encore une fois, le parallèle serait intéressant à effectuer avec le choix d'une carrière religieuse : peu de parents sont enchantés de voir leur progéniture entrer dans les ordres. Il ne s'agit pas là d'un choix classique, tel qu'on peut peut-être en rêver pour ses enfants, et il semble en aller de même pour les policiers : « *Les parents n'aiment guère voir leur fils, et encore moins leur fille, devenir flic. Dans les premiers temps, c'est souvent la peur du « qu'en-dira-t-on ».* Je me souviens encore du savon que m'a passé mon père quand j'ai osé suggérer la possibilité de m'orienter dans cette voie. « *Tu ne vas pas devenir flic ? Tu ne te rends pas compte ? Quelle honte ! Tout l'immeuble va nous montrer du doigt, sans parler de la réaction de nos amis.* » »<sup>485</sup>

---

<sup>485</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. p.12

### **3- Les souhaits des policiers**

Il est vrai que « *la profession de policier prédispose d'ailleurs au soupçon, puisqu'elle confronte quotidiennement celui qui l'exerce soit à des victimes, soit à des délinquants et, en tout cas, à la misère du monde. De plus, la capacité de l'homme à commettre des infractions est la justification même de la fonction de police* ». <sup>486</sup> Néanmoins, si le policier s'arrête à cela, la situation est bloquée. Aucune évolution n'est possible, puisque le policier ne verrait aucune issue à l'antagonisme qui l'oppose aux citoyens. Il faut donc, selon les policiers eux-mêmes, qu'ils varient leurs comportements, soit en se recentrant sur leur métier, pour, en l'exerçant au mieux, forcer la société à évoluer vers plus de civisme, soit, à l'inverse, être plus compréhensif envers les justiciables, être plus ouvert à ce que les citoyens attendent d'eux, effectuer en quelque sorte un mea culpa professionnel. Ce point de vue n'est pas forcément partagé par la majorité des policiers, loin s'en faut, même si l'on ne peut l'ignorer. Théoriquement, « *une police, du moins dans un régime démocratique, ne peut recourir à la force qu'avec économie sous peine d'être discrédité* ». <sup>487</sup> Ainsi, le policier devrait lui aussi faire un effort réel. Certains aspects de sa profession, parmi les moins acceptés, tels que l'usage de la force par exemple, ne devraient être mis en avant qu'avec parcimonie. Il en va de leur crédibilité, il en va de la façon dont ils seront finalement ou non acceptés par l'opinion publique. En fait, beaucoup de citoyens semblent considérer que les policiers n'agissent pas au mieux de leurs intérêts lorsqu'ils ne font pas preuve de diplomatie dans l'exercice de leurs fonctions, quelles qu'elles soient. Ils seraient selon eux trop manichéens, et n'utiliseraient pas avec discernement les moyens répressifs qu'ils ont à leur disposition. Les citoyens ont parfois l'impression que la démocratie elle-même peut être mise en danger, quand ils pensent que les policiers peuvent être amenés à abuser de leurs pouvoirs, consciemment ou non.

---

<sup>486</sup> Olivier Philippe. « *Le film policier français contemporain* ». CERF, 1996. p.196

<sup>487</sup> Ibid. pp.159-160

D'ailleurs, le policier sait qu'il doit réfléchir sur sa place très particulière dans la société, du fait même de ses fonctions exercées : *« La réalité parfois la plus dramatique ou la plus sordide nous pète sans cesse à la figure, sans que nous y soyons forcément préparés moralement et psychologiquement. Nous voyons ce que Monsieur Tout le monde ne voit pas ou ne veut pas voir, ce que souvent la France se cache à elle-même. Nous sommes voyeurs, par obligation. Cette situation nous force à nous interroger, à questionner le monde dans lequel nous vivons, à discuter le fonctionnement de la société et de la police, à réfléchir aux causes et aux remèdes. Un policier qui ne se pose pas de questions est un flic aveugle à son métier lui-même, refusant de le comprendre et de le maîtriser »*.<sup>488</sup> Mais il reste rare qu'une introspection profonde sur ses fonctions et sur son rôle dans la société conduise le policier à évaluer de façon critique la nature de ses actions et les méthodes qu'il peut être amené à employer. *« Certes, considérons notre omniprésence en tout lieu, je reconnais volontiers qu'un effort d'insertion du policier vers la société doit être envisagé. Nous autres flics, perdons peut-être, un peu trop de vue nos conditions culturelles, sociales ou sociologiques. Nous nous plaçons souvent en marge de nos concitoyens. Et c'est là qu'un progrès notoire doit être accompli. Sous le couvert de notre uniforme, de notre fonction, de notre arme, nous n'avons pas à nous substituer aux lois. Nous sommes des citoyens comme les autres ayant une mission différente. Nous sommes là pour faire observer les règles prévues par notre société. Le policier conscient ne doit en aucun cas céder à la tentation de vengeance. Nous devons constamment maîtriser nos élans pour ne pas tomber dans l'arbitraire, dans l'illogisme, dans l'illégalité »*.<sup>489</sup>

Dans ce type de réflexion, le policier voudrait que le citoyen puisse être à ses côtés, et être un facteur d'entraide et non un obstacle. Le policier voudrait ne pas avoir toujours à « affronter » le citoyen. En fait, même si cela est rare, il lui arrive de reconnaître que, dans certains cas, le citoyen a pu être, sinon une aide effective pour les missions de police, du moins quelqu'un de responsable et de civique : *« Chez l'être humain, j'ai rencontré la violence, la haine, la jalousie, l'égoïsme mais aussi le courage, le dévouement, la solidarité, l'amitié et le sens du service public »*.<sup>490</sup> Dans le même registre, il finit par comprendre que *« il n'y a pas un monsieur qui n'est pas policier et un monsieur qui est policier : c'est le même monsieur »*.<sup>491</sup> Alors, il peut être possible d'imaginer que le citoyen revienne à une vision plus positive du policier, une vision qui pourrait même parfois aller jusqu'à une sorte d'admiration quant à la qualité professionnelle du travail effectué : *« A l'inverse, des difficultés paraissant de prime abord presque insurmontables sont parfois résolues très vite et sans peine, à la surprise d'ailleurs des policiers eux-mêmes. Il suffit en effet, dans certains cas, de bien peu de choses, d'un « petit rien » comme on le dit souvent, pour parvenir d'emblée à découvrir un coupable, alors que les enquêteurs pouvaient craindre d'avoir bien du fil à retordre. Cette extrême rapidité dans la réussite ne manque généralement pas de susciter une sorte d'admiration chez pas mal de personnes.*

<sup>488</sup> Bernard Deleplace. *« Une vie de flic »*. Editions Gallimard, 1987. p.137

<sup>489</sup> Jean Boughougal. *« Un flic chez les paumés »*. Editions France Empire, 1984. pp.86-87

<sup>490</sup> Jean-Pierre Clémenton. *« Les mémoires d'un policier inconnu »*. Editions des Ecrivains, 1999. p.190

<sup>491</sup> Michèle Manceaux. *« Les policiers parlent »*. Editions du Seuil, 1969. p.33

*Celles-ci ne sont pas loin, dans ces cas là, d'attribuer à la police un sixième sens, grâce auquel elle serait capable de dépister un malfaiteur en un clin d'œil ».*<sup>492</sup>

Mais si le policier considère parfois qu'il doit lui-même changer son comportement pour être mieux admis et mieux compris de la population dans son ensemble, il réclame plus souvent un changement radical dans le comportement des citoyens eux-mêmes : *« En effet, on ne saurait soutenir que l'impopularité de la police a pour seule cause le comportement condamnable de ses membres ou tout du moins de certains d'entre eux. Il s'agit là d'une optique bien trop simpliste, ne suffisant évidemment pas à expliquer, à elle seule, un tel état de choses. En fait, l'une des raisons essentielles de ce discrédit, est que chacun voit à tort en la police une menace et non une protection. On considère cette dernière plutôt comme un organe de persécution que comme un barrage dressé contre toutes les entreprises malfaisantes. Si l'on voulait vraiment prendre conscience que les règles édictées dans l'intérêt commun doivent s'appliquer aussi bien à soi-même qu'à autrui, on cesserait peut-être de tenir la police uniquement pour une intruse malveillante ».*<sup>493</sup> En effet, il est évident, pour la plupart des policiers *« que le premier attrait de ce métier est d'avoir le sentiment d'être utile à ses semblables »*<sup>494</sup>, et il ne leur semble pas que les citoyens soient conscients de ce fait. Si la police est vue sous un mauvais jour, ce sont bien eux, les citoyens, qui sont les fautifs. Il faut que ceux-ci se forment, se renseignent sur le métier de policier, développent une curiosité positive à son égard, pour pouvoir avoir une opinion « valable » : *« En fait, les Français rechignent toujours à défendre une police qu'ils ne détestent pas vraiment. Ils se complaisent volontiers dans une attitude de défiance, teintée d'ironie. Sans doute s'agit-il d'une réminiscence de notre fond libertaire : le flic reste le flic, et il mérite bien quelques coups de bâton ! Le remède, s'il existe, réside sans doute dans une plus grande information du public. Au risque de paraître « ringard », j'estime qu'il faudrait revenir à l'éducation civique d'antan et expliquer aux enfants ce qu'est la police. Au même titre que la justice, critiquée et méconnue, elle devrait davantage aller au devant des citoyens et s'efforcer d'être plus transparente. Quelles sont ses structures et ses missions ? Quelles sont les fonctions des gardiens de la paix ? Comment sont-ils recrutés et formés ? ».*<sup>495</sup>

Malgré tout, les policiers semblent revenus de l'idée selon laquelle les citoyens pourraient (voire même devraient) leur être utile en collaborant « activement » aux missions policières de renseignement ou de répression. Ainsi, des policiers d'une autre génération pouvaient être amenés à penser que *« la majorité des indications qui parviennent à la police, émanent d'honnêtes citoyens parfois victimes de malfaiteurs, parfois indignés d'actes criminels ou délictueux dont ils ont été les témoins directs ou indirects. Si comme la loi morale l'exigerait le plus souvent, tout honnête homme signalait à la justice ou à la police les faits punissables qu'il constate ou qu'il apprend, le nombre des malfaiteurs seraient moins grand et la tâche de la police infiniment plus facile ».*<sup>496</sup> Or, il convient de relativiser ce propos, car même si les citoyens aidaient les policiers dans leurs tâches, *« des gens de bonne foi peuvent tout aussi bien prodiguer des indications erronées sur une date, un lieu, la présence de*

---

<sup>492</sup> Fernand Cathala. *« Délinquances et enquêtes policières »*. Editions du Champ de mars, 1987. p.214

<sup>493</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.17

<sup>494</sup> Michel Alexandre. *« Lettres à un jeune flic »*. Editions Balland, 1994. p.14

<sup>495</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 2 »*. Editions Plon, 1998. p.278

<sup>496</sup> Marcel Sicot. *« Servitude et grandeur policière »*. Editions les productions de Paris, 1959. p.340

*quelqu'un en un endroit précis, sur un détail crucial. Il est des personnes qui n'ont pas le don d'observation, et qui néanmoins se montrent formelles sur ce qu'elles déclarent avoir vu ou entendu et dont les propos sont de nature à discréditer d'honnêtes citoyens ou même à les livrer à la justice. Quiconque peut aussi être tout simplement victime de circonstances et être suspecté alors qu'il est blanc comme neige ».*<sup>497</sup> La solution de demander au citoyen d'être un auxiliaire de police et de justice, n'en est donc pas vraiment une ; elle ne peut être considérée comme efficace, elle ne peut même pas être vue comme désirable.

Il en va de même pour certains policiers qui voudraient ne pas heurter la sensibilité de l'opinion publique, afin d'être mieux appréciés de celle-ci. « *Comment espérer quelque sympathie de la population pour cette formation, et pour la police en général, lorsque les citoyens les trouvent devant eux à l'occasion de manifestations et surtout de grèves ? Ce n'est certes pas l'image rassurante du policier qu'on leur met sous les yeux et le gardien de la paix lui-même se camoufle alors ensuite sans gloire dans la foule du métro ».*<sup>498</sup> C'est une opinion qui paraît tout à fait surannée à l'immense majorité des policiers contemporains. Le citoyen est un être responsable, qu'il faut traiter comme tel. Il doit s'amender en cas de faute, payer ses actes répréhensibles, et ne peut être traité en irresponsable. De toute façon, « *Il est tristement banal de gémir sur l'accroissement de la criminalité et de l'attribuer à l'affaiblissement des anciennes « valeurs morales » qui ne constituent plus le barrage suffisant aux appétits et aux passions ».*<sup>499</sup> En fait, le citoyen est un être qui n'a pas à être excusé s'il ne cherche pas à améliorer son comportement, même si, les policiers le reconnaissent eux-mêmes, ils sont du fait de la nature particulière de leurs missions, les premiers à devoir être plus civiques que l'ensemble de la population : « *En fait, on rencontre ici le problème de la formation civique. Plus que tout autre citoyen, le policier devrait savoir ce que la loi l'autorise à faire ; ce que, surtout, la loi lui interdit de faire ».*<sup>500</sup> Il faut que les citoyens cessent de considérer qu'ils peuvent eux-mêmes être juges de ce qui serait ou non « grave », de ce qu'il faudrait ou non punir. Les policiers ont le sentiment que la culture française développe énormément ce sentiment d'impunité à l'égard de toute faute « pardonnable », à l'égard de tout truand dit « sympathique » : « *L'esprit traditionnellement frondeur des français trouvera d'ailleurs souvent matière à se réjouir d'une escroquerie particulièrement bien construite, qui sera davantage considérée comme une grosse farce que comme un vulgaire délit ».*<sup>501</sup> Or, « *La définition policière est plus large. Est suspect celui qui est susceptible d'avoir commis l'infraction. C'est un rôle qu'il peut nous arriver à tous de jouer ».*<sup>502</sup> Et quand cela arrive, la punition doit être appliquée effectivement, sans que le doute puisse s'instaurer sur la validité de cette même punition. Or, les policiers le constatent, « *Aux jeux pour adultes « des gendarmes et des voleurs », la plupart préfère encore, intellectuellement, le second emploi ... ».*<sup>503</sup>

---

<sup>497</sup> Commissaire Durin. « *Sur les lieux du crime* ». Editions la Taillanderie, 1991. p.177

<sup>498</sup> Marcel Le Clère. « *La police* ». PUF, Collection Que-sais-je, 1972. p.107

<sup>499</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. pp.19-20

<sup>500</sup> Gérard Monate. « *Flic ou gardien de la paix* ». Editions du Seuil, 1980. p.81

<sup>501</sup> Gilbert Ricquelme. « *Danger arnaque !* ». Editions Marabout, 1985. p.10

<sup>502</sup> Pierre Ottavioli. « *Echec au crime. 30 ans « quai des Orfèvres »* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.153

<sup>503</sup> Robert Pinaud. « *Soldats sans victoires* ». Editions Garancière, 1986. p.201

« Mais alors, me demanderez-vous, quel est le rôle du public ? Doit-il toujours être la victime, et rien que la victime, des malfaiteurs, et attendre toujours que la Police vienne à leur secours ? Ce n'est pas si simple que cela. L'idéal serait qu'il existe une véritable entente entre la Police et le public, afin que la sécurité devienne réellement l'affaire de tous ». <sup>504</sup> Ceci peut paraître illusoire, mais c'est bien ainsi que nombre de policiers comprennent l'évolution qui doit exister dans les relations entre eux-mêmes et les citoyens. Ils savent bien pourtant puisqu'ils l'admettent eux-mêmes, qu'en France un changement de mentalité serait nécessaire, et que tout ceci reste plus théorique que réellement applicable : « Dans de nombreux pays, l'assistance du public à la Police est chose courante. Mais en France, où subsiste un éternel fond contestataire, cela semble impensable ». <sup>505</sup> Mais le même policier garde pourtant espoir, dans la mesure où, il peut espérer, sinon une réelle aide du public, du moins, par le biais d'une plus grande compréhension des missions policières, la neutralité des citoyens à son égard : « Il n'en demeure pas moins qu'il faudrait souhaiter une meilleure information du public, qu'il soit mieux et plus impartialement mis au courant de l'action de la police. Cela ne signifie pas qu'il faut que chaque citoyen joue les policiers, loin de là. Au contraire, il faut que s'instaure la confiance : que chaque citoyen laisse la Police faire son métier ». <sup>506</sup>

La société doit donc être responsabilisée, au même titre que les institutions de la République. Cette revendication policière passe parfois par des exigences tout à fait claires : « Si l'on veut éviter de tels agissements, qui discréditent la police, il faut que la société manifeste sa considération pour le métier policier, qu'elle en rehausse l'image et cela se joue d'abord dans le niveau des salaires. Plus ceux-ci sont décents, plus nous pouvons nous battre, dans l'institution, pour défendre des exigences morales et déontologiques ». <sup>507</sup> Elle reste tout de même la plupart du temps, centrée sur le fait que la police, en tant qu'institution de « première ligne » doit être constamment aidée, appuyée, par tous ceux qui détiennent un pouvoir. « Qu'on essaye donc de les connaître, de les comprendre, si possible de les estimer, à défaut de les aimer ! Car il faudra bien que l'ensemble des citoyens, et surtout les guides ou les faiseurs de l'opinion, les responsables de l'éducation, s'accordent à la fin pour définir, respecter et défendre des règles de société admises par tous, des règles simples qu'aucune communauté humaine, quels que soient ses ressorts, n'a jamais pu impunément transgresser ». <sup>508</sup> A la limite, le policier voudrait être considéré par la population comme exerçant une profession ordinaire, que tout le monde admettrait comme « normale », et qui ne serait pas perpétuellement en butte aux attaques des autres membres du ce corps social. « Je poursuis peut-être un rêve. Mais j'aimerais qu'un jour la police trouve dans notre société une place semblable à celle des PTT, de l'EDF ou de la Sécurité Sociale : un service nécessaire, utile, permanent dont la raison d'être n'est pas électorale ». <sup>509</sup> Le même policier sait pourtant que cela n'est pas envisageable. La nature même des fonctions exercées confère à la police, non seulement des responsabilités particulières, mais aussi une « nature » spécifique, qui

<sup>504</sup> Anonyme. « Métro connection ». Editions France Empire, 1982. p.23

<sup>505</sup> Ibid. p.24

<sup>506</sup> Ibid. p.24

<sup>507</sup> Bernard Deleplace. « Une vie de flic ». Editions Gallimard, 1987. p.55

<sup>508</sup> Honoré Gévaudan. « Flic. Les vérités de la police ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.20

<sup>509</sup> Bernard Deleplace. « Une vie de flic ». Editions Gallimard, 1987. p.260

l'empêchera toujours d'être assimilée aux autres professions. « *A quoi sert la police ? A éviter que tout le monde devienne policier. Si tout le monde se met à surveiller tout le monde, la dictature n'est pas loin, la pire des dictatures, celle qui a pénétré les âmes et les corps, celle qui permet à des pays totalitaires de se prétendre « populaires ». Des policiers en puissance, on en voit partout autour de nous, dans les services d'ordre des matchs de foot ou des meetings politiques. Essayer de passer, pour voir. La violence n'est pas loin. Non, le respect des règles communes qui nous permettent de vivre en société doit être confié à des professionnels, à des gens dont c'est le métier, avec ses principes, ses traditions et ses contrôles* ». <sup>510</sup> Bien sûr, de nombreux fantasmes collent à certains aspects du métier de policier, au premier rang desquels tout ce qui a trait à l'aspect proprement répressif, comme les arrestations par exemple : « *Les arrestations, on en a fait toute une mythologie, comme s'il y fallait un décorum particulier, tout un cérémonial plus ou moins exorbitant et compliqué, or tous les flics vous le diront : [...] elle sont toutes pareilles et dans leur grande majorité parfaitement fastidieuses. [...] Neuf fois sur dix, l'arrestation [...] est une simple formalité d'ordre administratif et qui, comme tel, nécessite plus de papier – un dur, quatre pelures – et de carbone que des munitions de fort calibre* ». <sup>511</sup>

Mais, l'important, c'est que les policiers eux, ne se sentent pas prisonniers de ce type d'images qu'ils attribuent volontiers aux citoyens. Ils veulent eux, garder en mémoire qu'ils sont « au centre des choses », selon leur paraphrase préférée d'Albert Camus. Cette position fait d'eux des observateurs et des acteurs tout à fait privilégiés de la vie en société : « *Etre policier oblige à se poser des questions. Quelle autre profession peut prétendre à un tel poste d'observation sur la société, ses dysfonctionnements, ses imprévoyances, sa diversité et ses conflits ? Nous ne sommes pas, comme les militaires, encasernés, repliés dans un monde à part, confinés dans un ghetto. Nous vivons plongés dans la société jusqu'au cou, jusqu'à ses zones les plus troubles et les plus sombres, ses recoins les plus intimes. OS de la sécurité, nous sommes au début de la chaîne, sans la protection d'un bureau, d'une salle d'audience, d'un cabinet ministériel ou d'un cours de philosophie, tenus de jouer les pompiers en permanence, de désamorcer les mini crises, de s'entremettre dans les querelles domestiques, de se coltiner l'agressivité quotidienne* ». <sup>512</sup> Ils savent ainsi, que, même si le citoyen se s'en rend pas toujours compte, ils comprennent la société dans son fonctionnement interne mieux que quiconque : « *S'il est loin de tout savoir, le policier, souvent sans le chercher, entend, regarde, apprend. Il baigne dans le peuple d'où il sort. Il vit avec lui ses drames, ses misères, ses crises, ses péripéties. Dans la rue. Au contact. Toutes les affaires dont il s'occupe ne viendront pas devant des juges. Souvent, ceux-ci ne verront rien de la face pauvrement humaine d'une réalité qui n'entre pas en procédure. Le policier l'aura connu : l'inquiétude des parents du jeune fugueur, il la ressent ; la supplique du retardataire pour la délivrance du passeport, il l'écoute ; la colère du cambriolé, il l'essuie ; la détresse du vieillard dépouillé, il la console ; le malheur du misérable, il le devine ; le sang de la victime, il l'éponge ...* ». <sup>513</sup> Leur responsabilité est alors flagrante, puisque, ils disent en avoir

<sup>510</sup> Bernard Deleplace. « *Une vie de flic* ». Editions Gallimard, 1987. p.259

<sup>511</sup> Hughes Pagan. « *La mort dans une voiture solitaire* ». Editions Rivages, 1992. pp. 199-200.

<sup>512</sup> Bernard Deleplace. « *Une vie de flic* ». Editions Gallimard, 1987. p.136

<sup>513</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.72

conscience, la façon dont ils traitent les affaires auxquels ils doivent faire face va déterminer, pour une large part, la façon dont la société va les voir par la suite. Les individus garderont de la police l'image qu'ils en auront au premier contact. Ainsi, *« on a redécouvert que le commissariat constitue le poste le plus avancé de la police au sein de la société. Il est le meilleur baromètre social. Un outil d'initiation essentiel qui a l'énorme responsabilité de représenter à lui seul l'image de l'institution toute entière. Qu'un particulier, sous le choc d'un cambriolage qui vient de dévaster son appartement, qu'un jeune racketté à la sortie de l'école, soient perçus par un fonctionnaire indifférent ou goguenard, et c'est une vision négative que ces victimes retiendront de la police »*.<sup>514</sup>

Enfin, les policiers peuvent être amenés à considérer, que recentrer leurs réflexions, leurs efforts, sur leur métier lui-même constituerait la meilleure thérapie face aux problèmes qu'ils doivent affronter quotidiennement. Cependant, il n'est plus ici question de « mea culpa », de responsabilisation jugée comme outrancière. Le policier est le représentant de l'ordre, il doit être respecté comme tel, et c'est le laxisme de tous les autres acteurs sociaux, politiques, magistrats, voire policiers eux-mêmes, qui amène le policier à ne plus être respecté. La fonction d'assistance ne va pas être abandonnée, mais elle doit se plier aux exigences de la sécurité publique, telle qu'ils l'entendent : *« Cependant l'équilibre, pour les policiers, n'est pas facile à trouver et demande un certain doigté : sous prétexte d'améliorer leur image auprès des jeunes des banlieues, il ne faudrait pas qu'ils en viennent à confondre leurs missions avec celles du travailleur social. Ils doivent pouvoir assumer sans états d'âme leur rôle de représentant de l'autorité : c'est ainsi qu'ils se feront le mieux respecter »*.<sup>515</sup> Le policier doit retrouver confiance en lui-même. C'est ce manque de confiance, ce renoncement à la fierté du métier qui, pour beaucoup d'entre eux, est à l'origine de tous les problèmes rencontrés : *« L'anonymat est devenu la règle, comme si quelque étrange honte pesait sur tous ceux qui font ce métier d'être les gardiens des biens, des corps et des âmes. Il n'est peut-être pas besoin de chercher plus loin la raison essentielle de la déconsidération dont se plaignent les uns et les autres »*.<sup>516</sup>

Bien sûr, il y a des policiers qui, par leurs comportements, ont pu quelquefois jeter le discrédit sur les institutions policières et sur les autres représentants des forces de l'ordre. Par la faute de ces derniers, tous les policiers le reconnaissent, leur tâche est alors encore plus difficile pour regagner, tant que faire se peut, l'autorité nécessaire et la confiance des citoyens. *« Mais le plus important à nos yeux, c'était, jour après jour, inlassablement, au prix d'une incessante vigilance, remonter la pente au bas de laquelle certains, indignes de leur uniforme, nous avaient tous précipités ; reconquérir sinon l'estime, du moins la compréhension du public que nous servons chaque jour. Véritable gageure, quand on songe à la nature de nos fonctions, à l'autorité qu'elle nous confère, à l'animosité que cette autorité provoque chez l'utilisateur, avant même que de se manifester à son encontre. Peuple frondeur, indiscipliné, capable du pire comme du meilleur ...et nous qui sommes, dans tout cela, inexorablement placés, du moins pour l'instant, en « sandwich » entre le peuple et le pouvoir dont nous sommes les exécutants, et dont certains souhaiteraient faire de nous*

---

<sup>514</sup> Commissaire Leclerc. *« De l'antigang à la criminelle »*. Editions Plon, 2000. p.126

<sup>515</sup> Lucienne Bui Trong. *« Violences urbaines »*. Editions Bayard, 2000. pp.124-125

<sup>516</sup> Roger le Taillanter. *« Le Grand. Ma vie de flic »*. Editions Plon, 1995. p.50



les valets ... ». <sup>517</sup> Mais malgré tout, « le policier doit rester l'homme du rappel à la loi. Démythifier, rendre accessible et humaine la police tout en évitant la familiarité et en gardant l'autorité, c'est l'objectif que le commissaire doit se fixer ». <sup>518</sup> D'ailleurs le policier doit plus que tout autre, avoir confiance en lui-même et dans la justesse de son combat, car « une mission de police n'est pas affaire de fonctionnaires, c'est une affaire d'hommes. A ce titre, elle repose sur la seule qualité de ceux qui l'exécutent. Ce n'est pas parce que l'homme est faillible qu'il doit renoncer à viser haut ». <sup>519</sup> Ce type d'opinion met bien en valeur l'idée forte que le policier doit être sûr de lui, pour être pleinement efficace. Ainsi, « On n'arrête pas des voyous puissamment armés avec des formules incantatoires. On le fait au péril de sa vie, et l'Histoire s'écrit alors en trente secondes. Tout se joue en un éclair, sur un coup d'œil, sur un réflexe. Or les policiers ne sont pas infaillibles. Eux aussi ont le droit à l'erreur. Même si par principe, il est très difficile de leur accorder ce droit ». <sup>520</sup> Charge alors à l'Etat de leur accorder le droit à l'erreur, pour leur permettre d'effectuer au mieux ses missions : le policier doit en effet être sûr d'avoir la confiance de sa hiérarchie, et le soutien des autorités politiques, pour remplir au mieux ses fonctions. L'assurance est une qualité indispensable au policier dans son travail, dans la mesure où il se considère lui-même comme un arbitre du bien et du mal : « En fait, l'autorité de gardien de la paix est celle d'un juge de paix. C'est lui qui juge ce qu'il doit faire ou ne pas faire ». <sup>521</sup> L'efficacité ne peut venir que de la confiance, quels que soient les résultats immédiats que la police peut obtenir. Penser à l'immédiateté du succès est source d'échec, car là n'est pas l'essentiel du métier : ce métier est fait de persévérance, d'opiniâtreté, et ne doit donc pas être vu dans une perspective de court-terme. « Au bout du compte, car il est vrai qu'aucune enquête sérieuse ne débouche sur un échec total, de bonnes possibilités, mais pas de preuves, pas même le faisceau d'indices et de présomptions suffisamment concordants pour autoriser l'inculpation d'une personne déterminée : beaucoup de peine pour un maigre résultat. Aussi, après quatre bons mois de ce régime quotidien, Contat avait-il sans doute appris tout ce que la meilleure école est impuissante à enseigner, mais le goût du romanesque qui l'avait conduit à opter pour la police judiciaire s'était bien émoussé : le romanesque appartient au domaine des loisirs ! Mais la quête quotidienne, à base d'applications, de souci du détail, est même si elle prend parfois des allures de routine, n'est ni décevante ni décourageante pour autant ». <sup>522</sup>

En fait, ce point de vue pratique rejoint un point de vue plus réflexif et tout aussi intéressant : sans d'ailleurs chercher à définir le terme, le policier veut se sécuriser mentalement en négligeant tout ce qui pourrait être source de doute sur la nature du métier : « Quand on est policier, il est nécessaire d'avoir une morale et de s'y tenir. Je déteste ce mot, fatigué par l'usage, et dont le sens évoque volontiers la rigidité, la raideur, ou une intransigeance de tous les instants. Mais il est des mots

<sup>517</sup> André Gaveau. « De l'autre côté des barricades ». Editions Jean-Claude Simoën, 1978. p.195

<sup>518</sup> Michel Felkay. « Le commissaire de tranquillité publique ». Editions l'Harmattan, 1999. p.14

<sup>519</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. « A chacun sa mort ». Editions N°1, 1990. p.274

<sup>520</sup> Commissaire Leclerc. « De l'antigang à la criminelle ». Editions Plon, 2000. pp.146-147

<sup>521</sup> Gérard Monate. « Questions à la police ». Editions Stock, 1974. p.49

<sup>522</sup> Jean Lamborelle. « On écrase bien les vipères ». Editions Fayard, 1985. p.10

*incontournables auxquels il faut bien recourir, faute de mieux* ». <sup>523</sup> De fait, cette notion de « morale » est une vision binaire très simple, qui consiste à opposer le bien et le mal, les policiers et les truands, les coupables et les innocents. On en trouve un exemple chez ce même policier, lorsqu'il exprime avec candeur, dans un manichéisme flagrant, la différence qu'il ressent à fréquenter deux types particuliers d'individus immigrés : « *Mais, et je veux être formel, jamais nous n'avons confondu ces deux types d'immigrés ; le travailleur fatigué, qui rentre d'un chantier difficile, dans un métro bondé, celui là, il a toute notre sympathie. Mais le jeune crâneur vêtu à la dernière mode, oisif et arrogant, sans scrupules, nous nous en méfions* ». <sup>524</sup> Le « délit de sale gueule » est ici ouvertement exprimé, mais le policier le revendique, puisqu'il considère justement un des immigrés comme « normal », puisque impliqué dans la société, et l'autre comme potentiellement immoral et criminogène, du fait de son apparence.

De façon plus générale, le policier revendique ce choix d'une plus grande autorité, parce qu'il pense ne pouvoir rien vraiment attendre de positif de la part des citoyens. « *J'ai appris aussi à ne jamais attendre de reconnaissance surtout de ceux qui ont appelé « au secours » et que j'ai pu sauver. Ceux-là en veulent toujours au policier de les avoir surpris dans leur passions, leurs tares et d'avoir été le confident de leurs faiblesses. Il m'est arrivé, en revanche, de rencontrer des gratitudes inattendues, venant de délinquants. Un peu d'humanité, de compréhension et la main secourable d'un flic avaient stoppé dans ses prémices ce qui risquait de devenir une carrière. Ils ne l'avaient pas oubliés* ». <sup>525</sup> D'autres institutions, comme la presse, sont logées à la même enseigne : « *Laisser croire à l'opinion que Mesrine est un héros, un Mandrin des temps modernes, c'est susciter par excès de langage des vocations de tueur parmi de pâles voyous fascinés par la violence et la gloire éphémère de la « une » des quotidiens* ». <sup>526</sup> Alors, puisque le policier considère ne pouvoir compter que sur lui-même, il n'hésite plus à le revendiquer sans la moindre ambiguïté : « *Mieux vaut être fidèle à une attitude qu'à des idées. Cela demande plus d'efforts, et une rectitude morale que n'exige certes pas notre époque, mais au moins peut-on se regarder dans un miroir quand approche l'heure des bilans* ». <sup>527</sup> Les interrogations qu'il aurait pu être amené à avoir sont franchement mises de côté, sans la moindre honte et sans l'expression du moindre doute, même s'ils sont visiblement marqués du sceau d'un fort ressentiment : « *Soyez partiaux, ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurance de l'écraseur, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice, pour maintenir la balance entre le fort et le faible, le riche et le pauvre qui ne pèse pas d'un même poids* ». <sup>528</sup>

Devenu plus sûr de son fait, de lui-même, de ses missions, le policier ne se réclame alors que de valeurs « humaines » sans se soucier de celles qui sont pourtant à la base des principes républicains : « *La Fraternité, l'Égalité, la Liberté : gais et merveilleux*

---

<sup>523</sup> François Abjean. « *Pickpockets ! Vingt ans de flagrants délits : un flic parle* ». Editions Acropole, 1990. p. 54

<sup>524</sup> Anonyme. « *Métro connection* ». Editions France Empire, 1982. p.70

<sup>525</sup> Roger le Taillanter. « *Le Grand. Ma vie de flic* ». Editions Plon, 1995. p.348

<sup>526</sup> J.J. Mollaret. « *Missions insolites* ». Editions du CERF, 1980. p.133

<sup>527</sup> Charles Pellegrini. « *Flic de conviction* ». Editions Anna Carrière, 1999. p.18

<sup>528</sup> Roger le Taillanter. « *Commissaire Jobic* ». Editions de Fallois, 1991. p. 114

*flonflons qui constituent un puissant dérivatif laïc pour endormir un peuple en musique. J'ai cru, moi aussi, en ces principes. J'estime, maintenant, que la seule valeur fondamentale est l'amitié : c'est elle et elle seule qui fait la grandeur de l'homme et le distingue de l'animal* ». <sup>529</sup> On le voit, le policier ne se sent plus « prisonnier » de la vision que les citoyens ou les institutions peuvent avoir sur lui. Tout simplement, à ses yeux ici, « *ce qui compte, ce n'est même pas la gratitude – elle est si rare en ce monde – mais seulement l'estime qui force le respect. Et si le respect, qui est dû à la police, car elle est le garant de la paix publique, n'est pas observé, le policier insulté se doit de réagir par les voies de droit* ». <sup>530</sup> Et le crime en lui-même, doit être tout simplement combattu, parce que les causes et les raisons de son développement ne doivent pas être recherchées là où elles ne sont pas. De fait, « *Le phénomène criminel relève de la prophylaxie sociale. A côté de causes individuelles de délinquance : tares héréditaires, anomalies mentales, alcoolisme, maladies vénériennes, s'ajoutent des causes sociales déterminantes : famille, misère, chômage, habitat* ». <sup>531</sup> D'ailleurs, quelques policiers relativisent le fait criminel au sens propre, pour mieux mettre l'accent sur la prévention et le civisme. En effet, « *Dieu merci, le crime même à notre époque, demeure marginal : on a arrêté, en 1996, 804.655 personnes en France. Pour 58 millions d'habitants, cela fait 1,38%* ». <sup>532</sup> Ce qui leur importe beaucoup plus, c'est l'incivisme des citoyens au jour le jour, c'est la petite délinquance au quotidien.

Or justement, en conclusion, on peut dire que leur action, ou plus justement, leur inaction dans ce domaine est souvent critiquée par les citoyens. Ceux-ci pensent que les policiers sont ici particulièrement laxistes, et les policiers eux-mêmes, semblent abonder en ce sens, en reconnaissant qu'ils sont de ce point de vue, plus ou moins inopérants : « *Aujourd'hui, porter plainte dans un commissariat pour un vol de voiture ne sert pas a grand-chose* ». <sup>533</sup> Mais, surtout, d'autre part, ils ont conscience que les images réciproques des uns et des autres, c'est-à-dire les leurs sur le public et celles du public sur eux-mêmes sont et resteront probablement toujours, complexes et plus ou moins opposées : « *Ainsi s'explique la fascination que la police exerce, ce mélange d'attirance et de répulsion : c'est qu'elle incarne l'aveuglement et la clairvoyance de la conscience, qui feint d'ignorer ce qu'elle sait* ». <sup>534</sup>

---

<sup>529</sup> Rémi Leclair. « *Le Guets Apens. De l'Elysée a la santé* ». EditionsDenoël, 1990. p. 128

<sup>530</sup> Guy Denis. « *Citoyen policier* ». Editions Albin Michel, 1976. p. 35

<sup>531</sup> Ibid. p. 192

<sup>532</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande truanderie* ». Editions Stock, 1998. p. 14

<sup>533</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. P.27

<sup>534</sup> Michel del Castillo. « *La nuit du décret* ». Editions du Deuil, 1981. p.228

**DEUXIEME PARTIE**

-

**LES POLICIERS**

**ET LEUR ENVIRONNEMENT**

On se propose d'analyser dans cette seconde partie, comment les policiers perçoivent leur environnement. Cet environnement est ici essentiellement institutionnel, dans la mesure où on a déjà évoqué précédemment les relations qu'ils ont, ou pensent avoir, avec les citoyens. Il s'agit alors des rapports avec l'institution politique et avec l'institution judiciaire. On verra à la fois les côtés positifs d'une collaboration réciproque, mais aussi les aspects négatifs de relations souvent perçues comme conflictuelles, dues à des sentiments de sujétion souvent mal vécus, à des ressentiments plus ou moins clairement exprimés et à des frustrations professionnelles. Ceci aboutit parfois à de véritables mises en accusations des hommes politiques ou des magistrats.

À ces problèmes s'ajoutent les relations des policiers avec leur propre institution, et les difficultés qui peuvent avoir leur source dans les rapports et les rivalités entre services, dans les relations avec la hiérarchie. Néanmoins, leur insertion professionnelle est aussi à l'origine d'un certain nombre de satisfactions justifiant l'attachement à leur métier.

## CHAPITRE UN

-

### LES RELATIONS AVEC L'AUTORITE POLITIQUE

*« La politique est immorale par essence et policière par vertu ».*  
Jacques Lantier. *« Le temps des policiers ».*

La vision que les policiers ont des responsables politiques est généralement très négative. Si les policiers se vivent comme les gardiens de l'ordre, de la sécurité publique, voire même de la démocratie, les hommes politiques sont, eux, décrits la plupart du temps comme des êtres vils, arrivistes et carriéristes. La police et la sécurité ne seraient pour eux que des moyens pour servir leur notoriété. Les hommes politiques se servent de la police pour se maintenir au pouvoir, mais ne semblent pas désireux de vraiment « servir ». Il existe un réel manichéisme chez les policiers à l'égard des responsables politiques : si les policiers se sentent des boucs-émissaires, les hommes politiques sont, eux, responsables du développement de la criminalité dans la société. Il n'y a pas trace selon les policiers de confiance véritable à l'égard des hommes politiques.

La sujétion des policiers aux responsables politiques est indéniablement mal supportée. Le manque d'indépendance, le sentiment d'être un instrument plus ou

moins corvéable à merci, le manque de respect à leur égard sont des reproches récurrents dans leurs écrits. Lorsque le policier se sent plus considéré comme un « fonctionnaire de police » que comme un « flic », lorsqu'on veut le transformer en « assistante sociale » au lieu de le laisser exercer ses fonctions, le policier se sent méconnu. S'il vient en plus à douter de l'intégrité des responsables politiques, la coupe est pleine. Certains cèdent alors au découragement et n'exercent plus alors leur métier que sans passion, en « fonctionnaire ». D'autres trouvent là, au contraire, l'occasion d'affirmer la spécificité du corps auquel ils appartiennent, en tant que service public à part des autres institutions républicaines. Ils développent alors une vision autonome de la police, comme un corps spécifique doté de sa propre culture professionnelle.

## **1- La vision policière du politique.**

La très grande majorité des policiers ne voient les responsables politiques que sous un jour très défavorable. Est-ce une donnée culturelle de leur profession ou est-ce une donnée plus spécifique aux seuls policiers-écrivains ? Le fait est que nous n'avons pratiquement pas trouvé trace de policiers, en exercice ou retraités, qui écrivent sur la politique en général, ou sur les hommes politiques en particulier, avec une opinion vraiment positive, voire même simplement neutre.

Ainsi, par exemple, un policier peut dire, apparemment de la façon la plus respectueuse qui soit, que « *le gouvernement est né de la nation. Que je sois obligé d'obéir à ce gouvernement, c'est normal. Je n'ai même pas à chercher s'il est dans mon opinion politique ou contre, c'est le gouvernement admis par les Français* ». <sup>535</sup> Mais déjà, il semble que le policier corrige ses propres dires, dans la mesure où il emploie le terme « obligé » pour parler de son obéissance envers le gouvernement de la République. Dans la même citation, on voit le policier parler d'un gouvernement « admis » par les Français, alors qu'il s'agit évidemment d'un gouvernement issu d'une élection, et donc légitimé par le vote. Les citoyens n'ont pas à « admettre » leur gouvernement, ils le choisissent. D'ailleurs, à parler de légitimité, il faut bien noter que les policiers se voient, face aux hommes politiques de tout bord, comme les garants de la légalité, de la démocratie, de la sécurité républicaine : « *C'est le comportement de leur institution policière qui sert de baromètre aux démocraties, et les démocraties sont fragiles* ». <sup>536</sup> Vient se greffer ici la culture sécuritaire, la volonté d'assurer « l'ordre » tel que le conçoivent les policiers, pour amener la société à « bien vivre », à « mieux vivre ». Le policier est dans cette optique un étalon : un étalon des valeurs positives, le gardien d'une certaine pérennité de la morale traditionnelle (valeurs communément admises par la société, au moment où l'on parle, selon eux).

---

<sup>535</sup> In Michèle Manceaux. « *Les policiers parlent* ». Editions du Seuil, 1969. p.174

<sup>536</sup> Commissaire Diamant. « *Les réseaux secrets de la police* ». Editions la découverte, 1993. p.220



La démocratie, disent-ils, est fragile, ils en sont donc les protecteurs, c'est à dire le rempart contre toute agression interne ou externe, et ce, de façon intemporelle. Cela peut d'ailleurs aller très loin lorsque certains policiers s'arrogent le droit de prendre la place de la justice, pour déterminer suivant la nature des infractions commises par certains justiciables, la sanction à leur appliquer : « *Les trafiquants de drogue sont des marchands de mort. Que risquent-ils ? Les foudres d'un Code pénal qui date de Napoléon ? Quand on se cache derrière la notion d'Etat de Droit comme derrière mon petit doigt, on est pusillanime, on fait le jeu des hors-la-loi. Qui protège alors les citoyens ? Les juges qu'on abat ? Y aurait-il complicité, laxisme ou intérêt occulte ? Contre le gros bonnet anonyme, ou le dealer qui ne se gêne même plus, la mort est la seule sanction efficace* ». <sup>537</sup> Cette forme de manichéisme est d'ailleurs souvent revendiqué par les policiers. Ils sont en cela très différents des hommes politiques, qui peuvent s'opposer et se confronter sur la nature même des définitions à donner de leur mission. Eux, vivent en général les choses d'une façon beaucoup plus claire : « *Dans la lutte entre le bien et le mal, le policier défend le bien. Il existe, dans la police, une conception manichéenne de l'homme* ». <sup>538</sup> Le même auteur remarque : « *Mais cette idéologie n'arrive pas à rassurer le policier qui connaît la tentation du désordre et éprouve souvent de la sympathie pour l'anarchisme* ». <sup>539</sup>

Cette dernière citation est caractéristique d'un mal vivre idéologique de certains policiers : Ils semblent se voir comme les derniers défenseurs de « l'ordre », et s'ils viennent à douter de leur mission, de la possibilité de remplir au mieux celle-ci, s'ils ne pensent pas pouvoir compter sur les politiques pour les soutenir de façon efficace et désintéressée, alors, paradoxalement, une certaine forme de désordre, d'« anarchisme révolutionnaire », peut leur paraître salvateur. Dans la mesure où cet « anarchisme » pourrait prendre la place d'un vieil ordre considéré comme suranné, dépassé, face à la criminalité contemporaine, reconstruire sur des ruines peut sembler plus « sain », que réparer une forme d'ordre obsolète.

Avant qu'on en arrive là, tous les gouvernements, quels qu'ils soient, de quelque bord que ce soit, doivent pouvoir compter sur la police, pour sauvegarder l'essentiel des institutions. « *Lorsque le désordre se répand et que les débordements se traduisent en actes violents et répétés, c'est tout l'équilibre social qui se trouve compromis. Dans ce cas, le fondement même des institutions est atteint et, à la limite, l'intensité des actions antisociales peut traduire une volonté plus ou moins affirmée d'imposer à la nation un ordre différent de celui sur lequel elle repose. Le pouvoir politique est alors obligé de s'appuyer sur la police pour conjurer le danger et lui donner des moyens supplémentaires pour contrecarrer les entreprises factieuses avec lesquelles elle est confrontée* ». <sup>540</sup> Le policier se voit donc contraint de se situer au-dessus des lois, voire même par-delà celles-ci : le gouvernement doit prendre ses responsabilités et lui permettre d'assumer au mieux ses missions, en lui donnant tous les moyens nécessaires à la réalisation de celles-ci. Les policiers ici, ne se sentent pas concernés par l'obligation de respect des lois, ils se voient comme un « corps d'élite »,

<sup>537</sup> Georges N'Guyen Van Loc. « *Triangle d'or* ». Editions Presses de la Cité, 1992. p.9

<sup>538</sup> Jean-Jacques Gleizal. « *La police nationale* ». Presses de l'Université de Grenoble, 1974. p.347

<sup>539</sup> Ibid. p.347

<sup>540</sup> Guy Denis. « *Citoyen Policier* ». Editions Albin Michel, 1976. p.40

à part, doté de droits et de moyens exceptionnels, qui les distinguent du reste de la société.

Néanmoins, ceci reste plus une démarche personnelle de certains policiers, qu'une attitude générale. La police ne doit, selon d'autres policiers, en aucun cas être instrumentalisée par le pouvoir politique en place : en effet, politiser le policier serait une erreur, vue comme gravissime pour tout le monde, politiques et policiers. La question même de la nature démocratique du pouvoir politique servi par les policiers, serait remis en cause si ces derniers venaient à accepter une politisation de leur profession : « *Si les policiers étaient engagés trop politiquement avec l'un ou l'autre bord, ils perdraient tôt ou tard leur sécurité d'emploi et, surtout, la confiance que la population leur accorde. C'est un fait, personne n'aime les polices politiques, et tout régime qui oriente le recrutement vers ces militants exclusifs commet plus d'une erreur. C'est une faute grave pour la démocratie* ». <sup>541</sup> Le pouvoir politique lui-même se déconsidérerait. Ainsi, à vouloir orienter les choix politiques des policiers, qui représentent l'ordre et une certaine forme d'apolitisme au sein de la République, on courrait un risque très particulier : personne ne serait dupe de ces choix partisans, et les citoyens eux-mêmes perdraient confiance dans la seule notion qu'ils respectent encore indéniablement dans leur police : la certitude de la neutralité politique effective des policiers, dans l'exercice de leurs missions.

Pourtant si, « *bras séculier de l'Etat, la police a cependant réussi à rester neutre pendant une longue période* », <sup>542</sup> le danger peut cependant venir de la police elle-même, de l'intérieur de celle-ci. Certains fonctionnaires n'hésiteraient pas à se départir de la neutralité qui devrait être la leur, et seraient alors eux-mêmes les initiateurs, en lieu et place des autorités politiques, d'une dérive idéologique : « *Egarés par leur esprit carriériste, des policiers de tous les niveaux n'hésitent plus à quitter les chemins de l'apolitisme et de la tolérance pour rejoindre ceux, plus sûrs actuellement, de l'engagement dans la politique et le sectarisme* ». <sup>543</sup> Ce danger est pour beaucoup de policiers, extrêmement grave. De fait, deux risques plus ou moins concomitants sont alors envisageables : soit la police peut perdre le reste de considération que les citoyens lui accordent ; soit, en cas de faiblesse du pouvoir politique établi, devenus partisans et non plus neutres, ils peuvent être tentés de prendre la place de ces mêmes politiques jugés trop faibles ou trop peu compétents. Ainsi, sans même avoir à parler d'un coup d'Etat potentiel, les moyens de pression que les policiers peuvent détenir face aux hommes politiques seraient malgré tout inquiétants et potentiellement dangereux pour la sauvegarde des idéaux démocratiques de la République et de la société. « *Quand les politiques d'un pays deviennent faibles ou corrompus, la police devient toute puissante. C'est simple à comprendre. Plus les dirigeants trempent dans des affaires, plus ceux qui sont chargés théoriquement de les traquer représentent pour eux un danger potentiel. Quand la police « couvre » les turpitudes de ceux qui sont censés la diriger, elle ne fait pas son boulot. En revanche, elle augmente son pouvoir sur eux. Elle finit par contrôler les hommes politiques vulnérables et par faire ce qu'elle veut. Elle finit toujours, à terme, comme un fruit mûr, par prendre elle-*

---

<sup>541</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. p.138

<sup>542</sup> Remi Leclair. « *Le guets Apens. De l'Élysée à la santé* ». Editions Denoël, 1990. p.212

<sup>543</sup> Ibid. p.212

*même le pouvoir* ». <sup>544</sup> Il existe même alors un danger peut-être encore plus grand qui, sous couvert d'une remise en cause des relations traditionnelles « policiers-politiques-citoyens », pourrait amener ces policiers à revendiquer de façon permanente, sans aller encore une fois jusqu'au coup d'Etat, une extension de leur autonomie professionnelle.

Le problème ne tient pas au cas extrême de quelques policiers qui voudraient prendre effectivement le pouvoir, mais au fait que la police se situe « hors » du pouvoir, par une autonomisation de ses tâches, des responsabilités confiées, hors d'un contrôle effectif des autorités politiques existantes. Cette autonomie du policier serait extrêmement dangereuse, mais c'est une perspective que quelques-uns revendiquent tout à fait ouvertement : *« Mais pourquoi ne pas aller au-delà ? Notre maladie chronique, c'est notre dépendance du pouvoir politique. Dans l'opinion, nous sommes rarement vus comme les policiers de la République, gardiens du bien commun, et plus souvent perçus comme les instruments du gouvernement, représentants d'une police jugée forcément politique. Il faut en finir avec cette mauvaise réputation. Cela suppose que la police s'autonomise, que son identité soit avant tout professionnelle, qu'elle ne soit plus un enjeu politique permanent, le jouet de ministres fascinés par leur pouvoir, un jouet qu'ils cassent, abîment et déforment »*. <sup>545</sup>

Nous parlions tout à l'heure d'un premier danger possible : la perte de considération face au public des policiers et de leur institution elle-même. Ce danger est d'autant plus important qu'il touche, selon beaucoup de policiers, à la nature de leur métier. Le public est, professionnellement parlant, la raison d'être du métier, et perdre la considération ou l'estime de celui-ci serait effectivement très grave : *« L'intérêt de la police, c'est que la population ait confiance en elle. Nous sommes une police républicaine et nous ne devons pas avoir honte de dire que nous ne sommes pas décidés à servir n'importe quoi et dans n'importe quelles conditions. La règle de jeu étant établie pour la marche et le bon ordre de la société, nous sommes, dans ce cadre là, des citoyens comme les autres, chargés de faire respecter les lois, mais aussi de protéger les libertés publiques »*. <sup>546</sup> Perdre la confiance du public, ce serait saper les fondations même de la profession policière. L'ensemble de la profession, suivant les témoignages consultés, est inconditionnellement attachée à cette notion de « vocation sociale » très particulière. Peu de professions en effet, sont aussi déterminées dans leur choix et dans leur volonté de « rendre service », « d'être utile ». Il est donc indispensable que les policiers ne se sentent pas déconsidérés dans l'opinion publique, par une trop grande implication politique partisane, qui les desservirait en donnant d'eux une image négative.

Mais alors, que faire ? *« On s'est vite aperçu d'ailleurs que les coups de colère d'une police excédée d'être sans cesse coincée entre l'arbre d'une loi castrée et l'écorce d'une opinion publique indignée n'apportaient que des remèdes illusoire, voire dangereux »*. <sup>547</sup> De toute façon, l'autonomie policière, qu'elle soit ou non revendiquée ouvertement, ne semble pas être ici une solution. En premier lieu,

---

<sup>544</sup> Patrick Rougelet. *« RG. La machine à scandales »*. Editions Albin Michel, 1997. p.193

<sup>545</sup> Bernard Deleplace. *« Une vie de flic »*. Editions Gallimard, 1987. p.260

<sup>546</sup> Gérard Monate. *« Questions à la police »*. Editions Stock, 1974. pp.183-184

<sup>547</sup> Roger le Taillanter. *« Les derniers seigneurs de la pègre »*. Editions Julliard, 1985. pp.248-249

beaucoup de policiers ne voient pas une indépendance institutionnalisée de leur profession comme légitime ou même tout simplement viable : « *Le policier, qui est contraint d'obéir aux instructions de l'administrateur ou du magistrat, ne peut en tout état de cause se substituer à l'un ou à l'autre ou aux deux. Si décision politique de l'autorité légitime il y a, il doit s'y soumettre en oubliant son opinion personnelle* ». <sup>548</sup>

Il faut garder en mémoire que, selon ces policiers, ils doivent obéir au pouvoir politique. Il n'ont pas à se substituer aux hommes politiques élus, ils doivent servir l'institution dont ils font partie, tout simplement : « *Pour nous, l'ordre, c'est un espace que garantit la Constitution et que protège la police* ». <sup>549</sup> De toute façon, la nature même des tâches exercées et des missions confiées, militent dans ce sens : le policier ne se voit pas, dans cette optique, comme le militant d'une idéologie quelconque, mais bien plutôt comme l'exécutant garant d'une mission claire dans un métier précis : « *il lui avait permis de rester pratiquement insensible aux bouleversements politiques, tant il est vrai que les crimes, hold-up, cambriolages, vols et autres perturbations de la vie sociale ne relèvent, pour leur plus grande part, d'aucune idéologie* ». <sup>550</sup> Nous sommes là en face d'un choix particulièrement clair : éviter autant que faire se peut l'intrusion du politique dans le champ d'action du policier. Beaucoup de policiers, dans l'exercice de leur métier, dans leurs actions journalières habituelles, voudraient être le plus possible autonome, indépendant. De fait, les policiers, dans l'ensemble, sont très récalcitrants à toute intrusion du monde politique dans le monde policier. Il voient cette « autonomie » comme étant le gage d'une forme de « neutralité » de leur mission, selon leurs propres dires : « *Au niveau des principes et des objectifs qui doivent être recherchés afin de respecter chacun des intervenants, toute réforme complémentaire des mécanismes de surveillance et de contrôle de l'activité policière doit nécessairement respecter les paramètres suivants : éliminer toute forme d'intrusion politique à quelque étape que ce soit, afin de garantir la neutralité des institutions en place* ». <sup>551</sup>

Il est vrai, néanmoins, que nombre de policiers sont « rassurés » sur un point particulier : le pouvoir politique à besoin d'eux. Leur action, voire même simplement leur présence, sont nécessaires à la pérennité de la société dite « civilisée ». Et comme la volonté politique de s'attaquer aux vrais problèmes générateurs de criminalité est selon eux plus ou moins inexistante, il resteront toujours les maillons indispensables de toute politique de sécurité publique. « *La police, sujet de polémique, critiquée, vilipendée ou encensée – rarement avec objectivité mais souvent dans un but intéressé – continuera. Elle est assurée de se voir confier par tous les gouvernements, quelque soit leur « couleur », des charges toujours nouvelles engendrées par une société complexe. Du grand banditisme à la petite délinquance et à la drogue, du vandalisme et des profanations au blanchiment de l'argent et à tous les faussaires, de l'immigration clandestine au profitable travailleur clandestin, de la violence des stades aux routes dangereuses, on trouvera toujours pour s'ajouter une nouvelle tâche urgente, nécessitée par l'écroulement d'un nouveau pan de la morale. Et il sera toujours plus facile et moins onéreux de confronter les flics aux conséquences que de*

<sup>548</sup> Pierre Ottavioli. « *Echec au crime. 30 ans quai des orfèvres* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.216

<sup>549</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. p.61

<sup>550</sup> Roger le Taillanter. « *Les nouveaux esclaves* ». Editions de Fallois, 1992. p.15

<sup>551</sup> Jean Caro. « *Le contrôle de l'activité policière* ». Les Editions Yvon Blais, 1992. p.499

*s'attaquer aux racines du Mal* ». <sup>552</sup> En cela, les policiers sont bien, ici encore, des boucs émissaires : le pouvoir se sert d'eux pour que la société n'implose pas. Ils servent à maintenir les choses en l'état, et les politiques ne pouvant ou ne voulant pas réellement changer les choses, cette situation ne pourra que continuer éternellement.

Le pouvoir politique peut même en arriver à rendre les policiers responsables du développement de la criminalité dans la société. Pourtant, le dénoncer reste de toute façon plus ou moins inutile : *« il pourra t'arriver deux choses : mourir pour la raison d'Etat ou vivre malgré elle. Dans les deux cas, à ses yeux, tu seras coupable. Si tu meurs, tu seras coupable de l'avoir compromise et l'on insultera ta mémoire. L'administration s'en accommodera, comme d'habitude. Mais si tu survis, tu seras plus coupable encore car ta mémoire t'appartiendra, avec le risque que tu t'en serves un jour. De toute manière, tu ne connaîtra plus jamais la paix des ignorants, tu ne verras plus jamais du même œil les hommes de pouvoir ni les événements qu'ils prétendent dominer »*. <sup>553</sup> On le voit, la majorité des policiers n'ont pas grande confiance ni dans la hiérarchie policière ni dans la hiérarchie politique. Il voit cette dernière, au mieux comme incompétente en matière de police, au pire comme désireuse de se servir de la police de façon partisane, voire même personnelle : *« A nouveau, on se trouve là confronté à l'épineux problème des relations avec le pouvoir qui, plus encore que dans toute autre profession, se pose ici. Le policier est en effet l'émanation du pays, mais en même temps un outil de travail mis à la disposition du pouvoir ; c'est-à-dire que, plus que tout autre, il est perméable à ses orientations. Un ministre de l'intérieur qui voudrait faire de sa police une police démocratique doit être avant tout un vrai démocrate. Il est plus facile de faire de la police un outil personnel, une garde prétorienne. Mais je crois que, bien souvent, les ministres ignorent tout du métier de policier et de sa complexité. Celui-ci est en contact direct et permanent avec la population, c'est lui qui reçoit les récriminations les plus vives, récriminations dont on a pas toujours idée dans les hautes sphères »*. <sup>554</sup>

On voit ici la déconnexion que le policier constate entre sa profession et celle de l'homme politique. Pourtant, il le sait bien, la compétence ne se mesure pas à l'aune de l'idéologie politique dominante : *« La couleur politique des gouvernants ne transformera jamais l'agent hargneux en un parangon de douceur et le flic inapte en un détective fabuleux »*. <sup>555</sup> Mais, en même temps, l'homme politique sera toujours soupçonné de vouloir contrôler et récupérer les policiers. La police représente un instrument du pouvoir ; s'en servir, est donc, même si c'est illégitime, tentant pour les responsables politiques. *« L'attitude du pouvoir envers « sa » police ne rassure pas pour autant cette opinion échaudée. Elle sait que, de tout temps et sous tous les régimes, le pouvoir résiste mal à la tentation de faire de la police l'instrument de sa politique plus que de l'intérêt général. Elle voit bien que, même dans notre régime libéral, le pouvoir révèle son irrésistible tendance à soustraire les affaires de police aux contrôles légitimes ou institutionnels de l'opinion, du parlement ou de la justice »*. <sup>556</sup>

---

<sup>552</sup> Robert Mesini. *« Mémoire de flic »*. Editions Albin Michel, 1991. pp.265-266.

<sup>553</sup> Georges Moréas. *« La dernière victime »*. Editions Fleuve Noir, 1990. pp.18-19

<sup>554</sup> Gérard Monate. *« Questions à la police »*. Editions Stock, 1974. pp.53-54

<sup>555</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Les vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.175

<sup>556</sup> Maurice Grimaud. *« La police malade du pouvoir »*. Editions du Seuil, 1980. p. 110

Nous touchons là à une idée très importante : les policiers ne peuvent imaginer que les hommes politiques puissent s'affranchir de toute intervention à leur égard. Aucun homme politique, de quelque bord que ce soit, ne laissera la police être indépendante, autonome. Le danger d'après eux est trop grand. Officiellement, beaucoup de policiers prônent et défendent l'idée selon laquelle il existerait, ou il devrait exister, un équilibre entre ces forces légales que sont pouvoir politique et pouvoir policier : « *Par ailleurs, si ces concepts de maintien de l'ordre, de protection des citoyens et de la sécurité de l'Etat sont essentiels au bon fonctionnement normal de toute société, il est d'autre part impératif de maintenir l'équilibre essentiel entre les forces de l'ordre, le gouvernement et les droits du citoyen* ». <sup>557</sup> Néanmoins, d'autres, expriment le sentiment inverse, en dénonçant l'impossibilité d'une séparation des pouvoirs, d'une neutralité effective, et sont de toute façon peu enclins à penser qu'une telle autonomie des pouvoirs respectifs serait forcément une bonne chose. Sans aller jusqu'à parler de sujétion obligatoire, beaucoup de policiers pensent qu'« *il paraît indispensable qu'un gouvernement ait à sa disposition un instrument lui permettant de tâter le pouls de la population et de mener des enquêtes à la fois sur les citoyens qui concourent d'une façon active à la vie publique du pays ou sur ceux qui entreprennent une lutte armée contre les institutions. C'est le rôle des renseignements généraux* ». <sup>558</sup>

C'est l'institution policière qui, pour certains policiers, serait potentiellement dangereuse, bien plus que les politiques élus, si cette même institution policière venait à être autonome dans ses actions, dans ses responsabilités, y compris pénales. En effet, certains policiers pensent que leurs pouvoirs sont tels qu'ils pourraient potentiellement être source de danger pour la démocratie elle-même. Pourtant, le manque de popularité de la police dans l'opinion publique constitue apparemment une garantie contre ce risque, mais la crainte demeure malgré tout forte, selon ces auteurs, de voir une police unifiée être trop puissante : « *Jamais la police ne doit être réunie en une seule main ! Ses pouvoirs sont tels que, rassemblés, les libertés publiques y succomberaient. Les séparer, les tronçonner, au besoin les opposer pour atténuer le risque et supprimer la tentation, devient un devoir. La France cultive le paradoxe de chanter l'unité de l'armée et de proscrire celle de la police, source de coup d'Etat. [...] les pronunciamientos sont toujours militaires et jamais policiers ! La raison en est simple. Elle ne réside pas dans la loyauté des seconds mais dans le prestige des premiers. Le peuple pardonne l'action illégale si ses auteurs, parés de vertus et d'honneur, symboles de vaillance et d'héroïsme, l'envoûtent ou le violent. La foule suivra un général, jamais un policier. L'idée même est risible. La nature du métier l'exclut. Pourtant, la crainte larvée demeure. Alors, l'armée est une et la police fractionnée* ». <sup>559</sup> Les policiers cités ici sont quelque peu aigris. Ils aimeraient connaître le popularité de beaucoup d'autres agents de l'Etat, tels les militaires. Mais ils ne sont pas dupe. Ainsi qu'ils le disent eux-même, il n'est pas possible d'imaginer un pouvoir politique dans les mains de la police, qui ait l'approbation et le soutien de la population. Les policiers ont, selon ce qu'ils en disent eux-mêmes, une image de « garde –chiourme » peu flatteuse qui leur colle à la peau, et il ne sera probablement jamais possible qu'ils s'en défassent.

De toute façon, on le voit, les policiers sont conscients d'une forme de peur, que certains ressentiraient, à voir leur profession trop puissante. « *Devenue plus puissante,*

<sup>557</sup> Jean Caro. « *Le contrôle de l'activité policière* ». Les Editions Yvon Blais, 1992. p.6

<sup>558</sup> Jacques Harstrich & Fabrizio Calvi. « *RG. 20 ans de police politique* ». Editions Calmann lévy, 1991. p.12

<sup>559</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.108

la police, [...] devient plus sûre d'elle. Son utilisation à des fins politiques lui donnerait un certain complexe de supériorité et d'envahissement. Les services de renseignement auraient alors tendance à pratiquer l'espionnage politique. Pour ne pas être taxés de gouverner dans la naïveté, les chefs des services de police se livreraient à des agissements qui, en fin de compte, seraient dangereux pour les libertés fondamentales ». <sup>560</sup> Il faut donc bien faire attention, disent ces derniers, à déterminer des limites claires aux actions policières, à contenir celles-ci dans un cadre démocratique, un cadre limitant les pouvoirs des policiers, pour protéger les droits de tous les citoyens : « La transparence est surtout importante si elle permet de faire disparaître, ou tout du moins d'atténuer, ce que je serais tenté d'appeler le syndrome de Ramsès, c'est-à-dire le sentiment d'impunité, l'impression qu'éprouvent certains d'être au-dessus des lois ». <sup>561</sup> On le voit, il n'y aurait donc pas que les hommes politiques qui seraient exposés à dépasser le cadre légal de leur action. Toute personne détentrice d'une forme de pouvoir risque de tomber dans ce travers. Les policiers n'échappent pas à la règle et doivent donc, à ce titre, être tout autant contrôlés que les magistrats ou les hommes politiques : « Les gouvernants, les élus ne sont pas seuls en cause : il est une multitude d'officieux, d'intermédiaires, de petits chefs, de détenteurs d'une infime parcelle de la puissance publique, qui se croient [...] intouchables. Un effort considérable de formation, d'information, doit être fait [...] pour enseigner l'humilité ». <sup>562</sup>

Nous retrouvons, à travers cette humilité, l'idée que le policier est au service de la collectivité, et qu'il est de son devoir de protéger ses valeurs fondamentales : il faut « ressasser que la loi, c'est la loi, et que diriger, c'est d'abord servir ». <sup>563</sup> Ceci doit se faire d'une façon professionnelle, c'est-à-dire sans jamais attendre rien d'autre que la satisfaction de faire correctement son métier. Ainsi, certains policiers refusent même l'idée de récompenses, quelles qu'elles soient. Ce refus, qui prend généralement la forme d'un dédain fortement marqué, est peut-être quelque peu teinté de regret, mais il n'en reste pas moins exprimé avec force par beaucoup d'entre eux : « Il y a des félicitations. Les primes, je n'en ai jamais eu mais j'en ai entendu parler. Je ne sais pas trop à quoi ça correspond. Les récompenses sont beaucoup plus honorifiques ». <sup>564</sup>

En fait, pour le policier, la société dans son ensemble est responsable de la criminalité qui se développe en son sein : « A chaque société sa civilisation et son industrie, ses défaites et ses gloires, ses justiciers et ses démons. A chaque société ses assassins ». <sup>565</sup> La presse, est souvent rendue responsable de ce manque de jugement objectif de l'opinion sur les actions préventives ou répressives de la police : « Lorsqu'un laps de temps assez long s'est écoulé sans que la police soit parvenue à démasquer l'auteur du méfait, l'indignation soulevée par l'acte criminel s'apaise progressivement, l'émotion générale s'estompe et l'oubli à peu près total ne manque

---

<sup>560</sup> Guy Denis. « Citoyen Policier ». Editions Albin Michel, 1976. p.40

<sup>561</sup> André Bossard. « Carrefours de la grande Truanderie ». Editions Stock, 1998. p.122

<sup>562</sup> Ibid. p.122

<sup>563</sup> Ibid. p.122

<sup>564</sup> Michèle Manceaux. « Les policiers parlent ». Editions du Seuil, 1969. p.49

<sup>565</sup> Charles Diaz, Daniel Fontanaud & Michel Desfarges. « Le livre du crime ». Editions Calmann Lévy. p.38

*pas de gagner la population. A ce stade tardif, la police n'est plus guère décriée pour son incapacité et son insuccès, car entre temps d'autres événements, plus ou moins graves, ont surgi et fixé l'attention des gens ».*<sup>566</sup>

Il faut noter que les policiers sont tout à fait conscients de la grande importance de la presse, voire même du rôle majeur qu'elle peut jouer. Pourtant, la presse ne devrait, aux yeux des policiers, que relater les événements sans prendre position. Il ne s'agit pas pour autant de dénigrer l'importance de la presse pour les policiers. Bien au contraire, ils pensent que *« pour la police, le rôle de la presse est essentiel à double titre, tout d'abord dans la mesure où sa pression sur l'opinion publique peut avoir une influence dans l'évolution de la délinquance, ensuite en ce qu'elle formule des jugements de valeur sur l'action des policiers, dont il lui arrive de concurrencer l'activité ».*<sup>567</sup> Ce sont ces « jugements de valeur » qui posent problème aux policiers. Le fait que la presse prenne position avant même tout jugement est profondément anormal à leurs yeux. De plus, non seulement la presse n'est pas neutre, non seulement elle ne cherche même pas à l'être, mais les journalistes sont la plupart du temps vus comme partisans, dans un sens « anti-policier » très marqué. Les journalistes sont même parfois accusés plus ou moins directement d'être prêts à tous les manquements à l'intégrité professionnelle pour atteindre leur but, quitte à trahir s'il le faut leur propre déontologie. Néanmoins, le reproche le plus récurrent des policiers à l'endroit des journalistes concerne leur supposé manque d'honnêteté intellectuelle, qui les pousserait à extrapoler bien souvent dans un sens contraire à la vérité de ce qu'ils viennent à apprendre, simplement pour « vendre » de « l'information ». Le policier se doit alors d'être exemplaire. *« l'exploitation des faits divers par la presse peut quelque fois entraîner à des excès, la recherche du sensationnel « payant » engendrant des déviations délictueuses. [...] Bien souvent les journalistes harcèlent les policiers dont les « confidences » sont attendues avec beaucoup d'impatience. Il y a là une menace grave pour la vie privée des citoyens, menace qui pèse sur la réputation de la police. Il arrive en effet que l'imagination trop fertile de certains reporters les poussent à interpréter les faits et à échafauder des récits tendancieux susceptibles de nuire aux citoyens et de fausser le cours de la justice. [...] En fait, si la liberté de la presse doit trouver dans les informations relatives à l'action de la police les mêmes limites que dans les autres domaines, les policiers ont conscience que la meilleure façon de tenter un rapprochement entre la police et l'opinion, c'est d'éviter de prêter le flanc à la critique en respectant scrupuleusement les principes de la déontologie professionnelle. »*<sup>568</sup>

Quel que soit le degré de complicité qui peut parfois lier les policiers et les journalistes, ils poursuivent des buts opposés. Les deux professions peuvent se servir l'une de l'autre, mais leur collaboration est assez illusoire. *« Même sincères, ces amitiés contiennent une part de méfiance réciproque qui fluctue suivant les époques et les affaires, ou quand l'un pense que l'autre devient son obligé. Le journaliste du fait divers et le policier travaillent sur la même matière suivant une optique différente. Le premier recherche l'information que le second détient. Même quand les atomes sont*

---

<sup>566</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.151

<sup>567</sup> Guy Denis. *« Citoyen policier »*. Editions Albin Michel, 1976. p.185

<sup>568</sup> Ibid. pp.89-90-91



*crochus, le journaliste suspectera toujours le policier de lui celer l'essentiel. L'autre tremblera de voir sa confiance le lendemain en première page ».*

La presse est de fait perpétuellement en butte aux soupçons des policiers. La première critique concerne le manque d'intégrité des journalistes, dénoncé de façon récurrente : cela peut s'accompagner d'ailleurs d'un incivisme plus ou moins patent : *« de son côté, la presse conduit sa propre enquête. Seulement, à la différence des policiers qui gardent pour eux le fruit de leur récolte, certains journalistes oublient tout : les scrupules, la compassion, la dignité. Et, pis, ils publient tout : leurs doutes, leurs certitudes, les « zones d'ombre » dans la vie de la victime, les pistes – réelles ou supposées -, bref ils publient l'impubliable sans se soucier ni du chagrin, ni de la pudeur des familles, ni de la bonne marche de l'enquête ».*<sup>569</sup> Même si les policiers sont parfois proches de certains journalistes, la nature même de leur métier fait qu'ils ne pourront malgré tout jamais être en symbiose parfaite. *« Malgré cela, les policiers sont rarement satisfaits des journalistes. Pas étonnant. Ils ne regardent pas à travers la même lorgnette. Là où le flic pense preuve et technique, le reporter pense grand public et tirage ».*<sup>570</sup> Bien sûr, il y a des accords tacites entre policiers et journalistes, car il ont, en fait, pour des raisons différentes, besoin les uns des autres. Les policiers recherchent la notoriété pour eux-mêmes, ou pour leur groupe, afin de valoriser leurs actions. Les journalistes, eux, recherchent essentiellement le « scoop », veulent vendre au mieux leurs articles, sachant le goût certain et immodéré du public pour toutes les histoires policières. *« Derrière la course au sensationnel, se profilaient les rapports parfois ambigus tissés entre flics et journalistes : ces derniers, souvent fascinés, par nature et par vocation, par le monde de la violence et du crime, sont les premiers sensibles aux sirènes de la notoriété. Les uns comme les autres ne faisaient que répondre aux besoins exacerbés de leurs contemporains qui ne peuvent vivre sans leur pain quotidien de sexe, de violence et de mort, et réclament des héros à la mesure de la folie des temps ».*<sup>571</sup>

Ces rapports néanmoins ne sont pas toujours bons, loin s'en faut. C'est probablement justement la trop grande différence dans la nature des métiers exercés, des fonctions, mais surtout des buts recherchés, qui fonde cette incompatibilité de l'un par rapport à l'autre. Le seul point sur lequel ils sont en apparence d'accord, c'est la légitimité et la nécessité de la liberté de la presse, car elle serait l'un des fondements de l'idée démocratique selon les policiers eux-mêmes. *« La presse peut donc faire du mal. Pourtant, s'il faut déplorer ces déviations regrettables et condamner l'hostilité de principe dont la police est trop souvent l'objet dans l'opinion, il convient par dessus tout de ne pas perdre de vue que la liberté de la presse est le plus sûr garant de la règle démocratique ».*<sup>572</sup>

Mais il est difficile de faire la part des choses entre les dires des policiers, et ce qu'ils pensent peut être réellement. Les policiers semblent parfois, eux aussi, touchés par le syndrome du « politiquement correct ». Dans tous leurs écrits, quel que soit le propos, on est parfois surpris de la façon dont ils exposent les problèmes. Ils semblent parfois ne voir les choses qu'à travers un prisme d'idées « pré-établies », dont ils

---

<sup>569</sup> Charles Pellegrini. *« Flic de conviction »*. Editions Anne Carrière, 1999. p.263

<sup>570</sup> Honoré Gévaudan. *« La bataille de la french connection »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1985. p.233

<sup>571</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. *« A chacun sa mort »*. Editions N°1, 1990. pp.77-78

<sup>572</sup> Guy Denis. *« Citoyen policier »*. Editions Albin Michel, 1976. p.94

seraient les prisonniers ; il est d'ailleurs très difficile de savoir si ceci est ou non volontaire. A les lire, on a parfois l'impression qu'ils s'obligent à une prudence toute à fait étonnante sur certains thèmes, ou, à l'inverse, ils semblent parfois tout à fait sûrs d'eux-mêmes. Faire la part des choses entre ce que les policiers s'interdiraient de dire et ce qu'ils déguiseraient pour « coller » aux images « correctes » voulues par la société, est extrêmement difficile.

Ainsi, par exemple, lorsqu'on voit les policiers parler de « la liberté de la presse comme garant de la démocratie », on peut malgré tout poser la question de la réalité du sentiment ressenti : il semble plutôt que pour la majorité des policiers, la presse est, au mieux, une aide, un moyen d'atteindre un but spécifique, au pire, quelque chose qui va les empêcher d'agir tels qu'ils le voudraient, en dénonçant de supposées ou de réelles violences policières, en entretenant le mythe de policiers brutaux, intellectuellement peu développés, ou en transformant par des articles jugés particulièrement iniques des truands notoires en héros pour le grand public.

De fait, le policier devient alors, face aux politiques et aux journalistes envers qui il se pose en contradicteur plus ou moins affiché, le vrai gardien de la sécurité publique et de la pérennité démocratique des institutions, puisque le policier n'est pas soumis aux aléas d'un vote et à la versatilité de l'opinion publique. Il est un facteur de stabilité quel que soit le type de régime : « *La police qui doit obéir à l'exécutif en place sera donc toujours en porte à faux puisque la constitution n'a pas prévu le renouvellement de l'appareil administratif en cas de changement de majorité* ». <sup>573</sup> Tous l'affirment : les policiers assurent par delà le temps la continuité de la République. « *Un dicton le dit bien : « Les régimes passent, la police reste » ; et c'est vrai !* ». <sup>574</sup> Il est vrai d'ailleurs que le temps est une donnée importante pour les policiers. Soit qu'il soit trop court, les politiques ne pouvant lutter contre de nombreuses formes de criminalité parce qu'élus pour trop peu de temps. Soit, à l'inverse, parce qu'ils pensent que les politiques, s'inscrivant dans des actions de long terme, n'arrivent pas à donner aux policiers les moyens de lutter contre la petite criminalité, ordinaire et journalière. Dans tous les cas, l'incompatibilité est mal vécue, et elle est toujours dénoncée par les policiers : « *Bien sûr, il fallait lutter contre les causes profondes, sociales et culturelles de ces violences ! Mais nous n'avons tout simplement pas le temps d'attendre que ces mesures de fond aient produit leurs effets. Notre durée n'était pas celle des politiques* ». <sup>575</sup>

D'ailleurs, cette même donnée les conduit également à relativiser certains à priori récurrents concernant le métier de policier : ces à priori ont essentiellement trait à l'accusation d'immobilisme. Certains citoyens penseraient, selon les policiers, que, puisqu'ils sont les gardiens de l'ordre établi, ils seraient obligatoirement insensibles et opposés à tout ce qui pourrait faire évoluer la société dans un sens ou dans un autre. Les policiers sont en cela régulièrement accusés par les citoyens, d'être des « traditionalistes obtus ». Or, selon les policiers, « *on ne dira jamais assez combien le flic est le contraire même d'un conservateur au sens politique du terme, tant sa survie dépend de son aptitude à comprendre et à analyser les mutations de son temps* ». <sup>576</sup>

---

<sup>573</sup> Rémy Halbwax & Jean-Charles Reix. « *La police assassinée* ». Editions La table Ronde. P.101

<sup>574</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. p.138

<sup>575</sup> Lucienne Bui Trong. « *Violences urbaines* ». Editions Bayard, 2000. p.47

<sup>576</sup> Charles Pellegrini. *Flic de conviction* ». Editions Anne Carrière, 1999. pp.92-93

Loin d'être les tenants d'un ordre suranné, ils seraient les premiers concernés par l'évolution de la société, vivant quotidiennement tous les changements de celle-ci. A l'inverse, c'est l'homme politique qui est vu par les policiers comme portant des œillères, et ce de façon quasi irréversible : « *L'homme politique ignore la marche arrière. Une fois lancé, il s'imagine qu'il doit aller de l'avant, même par temps de brouillard* ». <sup>577</sup> Il est alors peu probable que celui-ci s'adapte aux changements réels de la société. Bien au contraire, le politique veut imposer sa vision de la société à tous les membres qui la compose, qu'il ait ou non raison, que ses réflexions soient ou non fondées sur une réalité tangible. La meilleure preuve, leur semble-t-il, est le traitement plus médiatique que « scientifique » que les politiques réservent aux phénomènes de criminalité. La distance existant entre les policiers, professionnels de tous les problèmes liés à la délinquance, et les citoyens, victimes de la violence et de l'insécurité tout à la fois, traduit un décalage flagrant. De plus, les déclarations publiques des hommes politiques laissent les policiers tout à la fois pantois et désabusés : « *Les gens déplorent en effet souvent que les pouvoirs publics minimisent pour ainsi dire toujours l'importance et la gravité des infractions, afin de faire ressortir précisément que, grâce à eux, la sécurité de tous se trouve assurée dans des conditions satisfaisantes. Une telle attitude des hommes politiques détenant le pouvoir, tendant à persuader la population qu'elle est plutôt bien protégée, ne manque pas d'irriter surtout ceux, et ils sont très nombreux, qui ont été victimes des malfaiteurs* ». <sup>578</sup>

Ceci rejoint d'ailleurs une critique des policiers à l'égard du comportement de beaucoup de d'hommes politiques : pour nombre d'entre eux, les responsables politiques ne seraient même pas vraiment désireux de mettre en place des actions prophylactiques ou répressives, face à la criminalité. Seule l'opinion publique et ses réactions leur importent. « *Face à une organisation terroriste structurée, ces mesures semblent bien illusoire, mais elles ont le mérite de rassurer l'électeur* ». <sup>579</sup> De même, il y a une différence flagrante entre les souhaits des policiers, ceux des citoyens, et les réactions des hommes politiques : « *Depuis des années, élus et population réclamaient des îlotiers. Pourtant les autres policiers avaient tendance à les marginaliser, à les percevoir comme des « travailleurs sociaux ». Selon eux, ils remplissaient une mission qui n'étaient pas vraiment la leur mais qui découlait d'un renoncement à la répression* ». <sup>580</sup> Il n'en reste pas moins, que même en ayant des avis très différents sur les politiques mises en oeuvre, les policiers font corps face au monde politique. Et lorsqu'ils évoquent leurs divisions, c'est la politique qui selon eux est responsable de celles-ci, pas eux : « *La politique gangrène les services de police. La lutte que se livrent DST, DGSE, Renseignements généraux, cellule antiterroriste de l'Élysée, est impitoyable. La compétition entre ces services se déroule au détriment de l'efficacité. Chacun garde jalousement ses informations, manipule les autres services et pratique la « désinformation* ». <sup>581</sup>

La politique est donc toujours vue comme pernicieuse, comme la source des difficultés, des carences, des compromissions. Aux yeux de certains policiers, il ne

<sup>577</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.40

<sup>578</sup> Fernand Cathala. « *La police face à la criminalité* ». Editions du Champ de Mars, 1984. p.63

<sup>579</sup> Daniel Burdan. « *DST. Neuf ans à la division anti-terroriste* ». Editions Robert Laffont, 1990. p.308

<sup>580</sup> Lucienne Bui Trong. « *Violences urbaines* ». Editions Bayard, 2000. p.117

<sup>581</sup> Daniel Burdan. « *DST. Neuf ans à la division anti-terroriste* ». Editions Robert Laffont, 1990. pp.10-11

reste plus qu'à croire en un individualisme salvateur, qui pourrait, par un comportement personnel héroïque, mettre en évidence ces faits détestables, en tentant d'y apporter une solution ponctuelle : « *Son existence même accusait leur faiblesse, leur lâcheté, leur incompétence, qu'elle éclairait d'une lumière crue. Il fallait déboulonner l'idole. La montée en puissance d'un homme intègre et de courage constitue une intolérable menace pour les autres sphères de la hiérarchie, où des considérations diverses, en particulier politiques, altèrent le sens de la mission. Un caractère inflexible surgissant dans l'univers du compromis et de la stratégie carriériste est un éléphant dans un magasin de porcelaine. Chacun tremble pour sa tasse ou sa soucoupe* ». <sup>582</sup> Ce sentiment individuel, quelque peu extrême, rejoint néanmoins un comportement plus général. Beaucoup de policiers, une fois constaté cette incompatibilité entre le monde politique et eux-mêmes, sont tentés d'effectuer des choix très tranchés. La gamme de ces choix est très large, puisqu'elle va de la défense d'un certain nombre de traditions, que beaucoup de policiers jugent comme fondamentales, jusqu'à l'expression manifeste et revendiquée de choix plus radicaux.

---

<sup>582</sup> Georges N'Guyen van Loc. "Le chinois". Editions Presses de la Cité, 1989. p.246

## **2- L'influence du politique.**

Les policiers ici, ne se voient plus uniquement comme les gardiens des institutions de la République. Ils s'impliquent de façon claire, et les choix qu'ils opèrent dépassent le cadre traditionnel de leur action professionnelle. Bien sûr, le risque est réel de voir les policiers s'occuper alors de politique, non pas au sens actif du terme, individuellement ou en tant que groupe professionnel, mais en subordonnant leurs missions policières à des présupposés d'ordre politique. Si des actions politiques proprement dites venaient à être mises en œuvre par les policiers, dépassant le cadre d'action traditionnel, ces actions changeraient de toute façon la nature même de leur mission : *«Evidement, le pari est dangereux. La police a, par définition, du pouvoir et la tentation existe toujours, chez certains, de lui donner le pouvoir. Si, d'aventure, la police ne reste pas à sa place dans l'Etat, c'est l'Etat tout entier qui peut devenir policier. Ce risque, il faut le prendre en conscience mais en sachant le prévenir. Je ne vois qu'une solution : faire de la police un service public, avec tout ce que cette formule signifie. Marier la sécurité et la liberté, c'est d'abord faire de la police un lieu de liberté pour les policiers eux-mêmes. Elle doit être un lieu de diversité, où la discipline n'étouffe pas la discussion, où l'efficacité n'exclue pas la libre expression. Elle ne doit pas être impliqué à un système de référence partisan ».*<sup>583</sup>

Quelles que soient les raisons d'ailleurs qui présideraient au changement de nature des missions de police, une telle influence laisse plus d'un policier dubitatif. Qu'eux-mêmes, ou les hommes politiques d'ailleurs, viennent à se mêler de dicter à leurs concitoyens des leçons de morale, de civisme, est éminemment dangereux, voire même contre-productif. De plus, c'est encore une fois contre nature, à leurs propres yeux. D'ailleurs, pour nombre de policiers, *« le monde politique d'aujourd'hui paie un lourd tribut à l'histoire. L'art de gouverner à toujours plus ou moins signifié « art de tromper » dans l'inconscient populaire. Pour Aristophane déjà, les hommes politiques corrompus, les « marchands », méprisaient les valeurs morales. Si*

---

<sup>583</sup> Bernard Deleplace. *« Une vie de flic »*. Editions Gallimard, 1987. p.259

*l'exigence d'une éthique propre à la politique est légitime, il est sans doute utopique et même dangereux de rechercher une politique vertueuse. L'action politique n'a pas pour objectif la réforme morale de la société. Le jacobinisme a montré les limites et les dangers à cet égard de la confusion entre politique et morale en instaurant « la terreur et la vertu » ».*<sup>584</sup>

Il est pourtant à noter que, si certains policiers se méfient des hommes politiques en raison de la tentation qu'ils pourraient avoir de vouloir diriger les citoyens d'un point de vue moral, d'autres, au contraire, se plaignent d'un manque de repères : le pouvoir, dont, d'après eux, ce serait pourtant le rôle (fixer des repères entre autres « moraux » à l'ensemble de la société), manque de professionnalisme lorsqu'il se contente de gérer la société. Pour ces policiers, qui ne sont pas uniquement des policiers « sclérosés » par des années de pratique professionnelle, enracinés dans la recherche de traditions ancestrales plus ou moins stériles, la politique devrait fournir un guide. Tout le monde, citoyens et criminels, seraient ainsi sûrs de ce qui les attend s'ils viennent à franchir les barrières de la légalité, les juges et les policiers rassurés par la définition de ce qui est légal ou non légal, et par la détermination claire des sanctions à appliquer aux différents contrevenants.

Malheureusement, on est loin du compte. Ils se voient, eux, policiers, comme étant tout à fait assurés de ce que doit être leur action de policier; mais, ils regrettent et dénoncent, le fait que l'Etat et les hommes politiques en général ne définissent pas eux clairement la nature des fonctions et les règles de fonctionnement qui devraient présider à l'action policière : *« Ce n'est pas le moins décevant dans une carrière de policier que de voir l'Etat incapable de définir des règles morales, sinon immuables, du moins suffisamment claires pour que les décisions des autorités puissent s'y rapporter et y trouver leur propre justification »*.<sup>585</sup> Le manque est alors flagrant, et toute l'action policière peut être entravée par le manque de « règles morales ».

Ce manque de repères est également patent à leurs yeux, en ce qui concerne la population civile. Les citoyens rejoignent en cela les hommes politiques, dans une mise en cause partagée, du fait de leur inaction supposée, de leur mépris des policiers, ou de ce qui est ressenti comme tel par ces derniers. Les intellectuels portent aussi cette responsabilité dans l'échec des missions policières, tout comme ceux qui, dans la société, détiennent peu ou prou un pouvoir de décision : hauts fonctionnaires, chefs d'entreprises, voire même philosophes, savants, ou médecins. *« La police a gagné cette bataille, mais elle n'a pas gagné la guerre qui s'est transformée en un combat subversif dont les victimes sont consentantes. Les flics n'ont pas les moyens de gagner cette guerre là parce qu'ils en ignorent, et tout le monde avec eux, les ressorts réels. Société, civilisation, décadence, industrialisation, grands ensembles, mal de vivre, provocation juvénile, mode tenace, permissivité illimitée ... Combien de doctes personnages, sociologues, philosophes, savants, médecins, politiques, dissertent sur le sujet sans apporter la moindre solution ? La police là dedans ? Qu'y peut-elle ? Avec des hommes, du matériel, une bonne loi, elle a vaincu ses adversaires naturels sur un problème précis, clair, net. Elle a subjugué la « French Connection ». Elle est incapable de remplir le tonneau de Danaïdes »*.<sup>586</sup>

---

<sup>584</sup> Brigitte Henri. *« Au cœur de la corruption »*. Editions N°1, 2000. p.197

<sup>585</sup> Jacques Lantier. *« Le temps des policiers »*. Editions Fayard, 1970. p.233

<sup>586</sup> Honoré Gevaudan. *« La bataille de la French Connection »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1985. p.254

Nous voyons ici poindre le mépris de beaucoup de policiers à l'égard de certaines professions dites « sociales ». Ces policiers se voient, tels des guerriers vaincus, des soldats d'une guerre perdue d'avance, parce qu'ils s'estiment trahis par leur hiérarchie. Ce ne sont pas eux qui capitulent, ou qui échouent. Leurs actions sont, d'après eux-mêmes, la plupart du temps, marquées du sceau du succès. Mais ces actions étant disparates, ne s'inscrivant pas dans une logique institutionnelle claire pour lutter contre la criminalité, ils ne peuvent remporter de victoire définitive. Les policiers sortiraient victorieux de toutes les batailles auxquelles ils auraient à participer mais, dans un retournement de situation incompréhensible, ils se feraient « tirer dans le dos » par les hommes politiques. Ces errements des hommes politiques sont influencés d'ailleurs, par ceux de certains intellectuels « dévoyés » qui poussent ces hommes politiques, au lieu de revendiquer haut et fort les victoires policières, à entériner parfois des défaites, en acceptant de se déclarer vaincus, sur la base d'échecs pourtant parfois inexistantes. En clair, selon beaucoup de policiers, ils gagnent les batailles sur le terrain, les politiques eux, perdent les guerres dans les bureaux et dans la présentation qu'ils font des actions de la police.

Cette faillite des politiques se manifeste par la démission « constatée » de l'Etat face à ses responsabilités à tous niveaux : institutionnels, réglementaires, voire même financiers. *« La politique antiterroriste, elle, n'a pas grand chose à gagner aux effets d'annonce ni à la politique du coup par coup. Les charters ne compenseront jamais la faiblesse des budgets alloués à la police. Le gouvernement ne peut pas d'un côté déclarer qu'il met en œuvre tous les moyens pour lutter contre cette menace et proposer une diminution de 3% des frais de fonctionnement de la police ».*<sup>587</sup> De toute façon, l'unité de l'Etat est de moins en moins réelle, le pouvoir central délocalisant de plus en plus ses prérogatives : *« Depuis de nombreuses années, le désengagement de l'Etat en matière de sécurité est flagrant. D'un côté il y a les déclarations de principe. C'est le « républicanisme à tous crins ». De l'autre, l'Etat se décharge financièrement sur les collectivités locales du soin d'assurer le maintien de l'ordre ».*<sup>588</sup>

Qui est responsable de cet état de fait ? Tout d'abord, la politique elle-même. Cette dernière est extrêmement critiquée par à peu près tous les policiers. L'image de « la politique » en tant que telle, est la plupart du temps désastreuse. Les hommes politiques sont, aux yeux des policiers, uniquement intéressés par leur image. Ils ne chercheraient pas à résoudre réellement les problèmes auxquels ils ont à faire face, du fait du mandat qui leur a été confié. Les hommes politiques creusent leur propre tombe et courent le risque, par leur démission morale et professionnelle supposée, de favoriser la montée de partis politiques plus ou moins extrémistes. Ils sont les premiers, voire les seuls responsables, de cet état de choses. Cette situation pourrait même aller jusqu'à des choix irréversibles. Si l'image négative qu'ils ont de la classe politique en général s'impose, le risque existe de voir les citoyens abandonner leur devoir civique en ne votant plus, ou en votant pour des partis extrêmes, qui ont un langage plus clair, plus compréhensible, et donc plus attirant.

De façon générale les choses sont assez claires pour nombre de policiers : *« La montée de l'insécurité n'est donc pas liée à un sentiment diffus, à une psychose collective ou à une crainte irraisonnée. Elle est en partie due à la démission de la*

---

<sup>587</sup> Jean-Louis Arajol. *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. p.148

<sup>588</sup> Ibid. p.36

*police qui n'est elle-même qu'une conséquence de la démission de l'Etat* ». <sup>589</sup> Nous voyons ici, de nouveau, apparaître la responsabilité de l'Etat, qui serait à la source de tous les échecs vécus par ses différents agents. La police est la première victime de cet état de choses puisque même la justice, gangrenée par la politique, en vient à pénaliser les policiers lorsqu'elle doit intervenir dans des affaires où ces derniers sont impliqués : « *Durant toute ma carrière, j'ai eu le sentiment que la République se méfiait de sa police, qu'elle ne ratait pas une occasion de limiter ses pouvoirs et donc son efficacité. Quand les lois nous étaient favorables, les Magistrats les appliquaient souvent en fonction de leur interprétation ou de leurs propres convictions politiques* ». <sup>590</sup> On voit que, ce n'est pas ici la justice en tant que telle qui est rendue responsable de tout cela. C'est le fait que certains magistrats cèderaient aux sirènes de la politique, sirènes qui corrompraient leur jugement. La responsabilité en incombe donc à l'Etat, c'est-à-dire aux politiques.

De même, les hommes politiques sont accusés de se servir de leur métier pour faire carrière au lieu de faire leur devoir. « *N'oublions pas que l'administration c'est avant tout le service public, et que, du haut en bas de la hiérarchie – et dans tous les pays – les responsables sont au service de la collectivité, et non l'inverse* ». <sup>591</sup> De plus, ici, la politique dans son ensemble est donc bien vue comme quelque chose de globalement négatif. Plusieurs exemples viennent justifier leur opinion. Les policiers sont quasiment unanimes à dénoncer la corruption comme étant une maladie endémique du monde politique : « *Le cumul des responsabilités au sein du secteur public ainsi que le cumul des mandats électoraux ont amplifié ce phénomène. En fait, la corruption est bien à la jonction du secteur public et du secteur privé ; elle est une sorte d'interface occulte et dévoyée. Le système démocratique, en établissant des passerelles entre les deux secteurs, a facilité voire encouragé cette corruption. Dès lors, il arrive parfois que l'on ne sache plus très bien, dans certains pays, si l'on a affaire à « une corruption dans la république ou à une corruption de la République »* ». <sup>592</sup> L'accusation devient même parfois plus précise, en prenant un tour étrange, puisque ce même auteur passe soudainement d'un raisonnement construit à des considérations « épidermiques » : « *La conscience collective associe les actes corrupteurs non seulement au pouvoir politique mais à tout ce que celui-ci contrôle* ». <sup>593</sup> Ainsi « le bon sens populaire » vient s'ajouter soudain à une critique intellectuelle, mais l'auteur ne fait en réalité que répercuter ce que « tout le monde dit ».

D'autres critiques s'attachent à démontrer la pusillanimité des hommes politiques dans l'exercice de leurs tâches régaliennes. « *Ce manque de volonté politique confinait à la lâcheté. Paris avait peur. Peur d'appliquer la loi. Peur parce que c'était la Corse et que la Corse, vue de « là-haut », c'était un peu le Far West. [...] Nous éprouvions un sentiment d'abandon* ». <sup>594</sup> Il faut dire que tous les policiers qui ont eu à faire du maintien de l'ordre en Corse, sont unanimes à dénoncer l'incurie du monde politique. Le sentiment d'abandon dont parle ce policier est extrêmement

<sup>589</sup> Rémy Halbwax & Jean-Charles Reix. « *La police assassinée* ». Editions La table Ronde. P.172

<sup>590</sup> Jean-Pierre Cléménçon. « *Les mémoires d'un policier inconnu* ». Editions des écrivains, 1999. p.188

<sup>591</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande Truanderie* ». Editions Stock, 1998. p.122

<sup>592</sup> Brigitte Henri. « *Au cœur de la corruption* ». Editions N°1, 2000. p.130

<sup>593</sup> Ibid. p.119

<sup>594</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.122



caractéristique chez les policiers concernés. On le voit par exemple avec cet autre policier, qui décrit les missions policières en Corse comme à peu près irréalisables, puisque, dans tous les cas, perçues comme suspectes : « *En corse, un responsable policier n'échappe pas au soupçon d'être plus ou moins manipulé par le pouvoir politique local, de ménager les gros bonnets – qu'ils soient dirigeants indépendantistes, élus locaux ou fraudeurs du fisc – pour s'en prendre aux sous-fifres, à ceux qui ne disposent d'aucun moyen de pression. Quoi qu'on fasse ou ne fasse pas, on est suspect tour à tour d'excès de zèle dans la répression, de compromission avec les auteurs de troubles ou de lâcheté. Suspect aussi de s'accommoder du système politique local, avec ses étranges mœurs électorales, ou au contraire de vouloir tout balayer sans le moindre respect pour les traditions corses* ». <sup>595</sup>

Un dernier exemple de faiblesse visible des hommes politiques dans l'exercice de leur métier, concerne les prises d'otage. Les policiers, paradoxalement, comprennent que les criminels utilisent cette « arme », ce moyen très particulier, car ils en saisissent la grande efficacité : « *Prendre des otages peut aussi répondre à un besoin de vengeance contre une personne ou contre la société. Le bouclier humain sert parfois une idéologie. Les terroristes ont vite compris le parti qu'ils pouvaient retirer de cette « arme » lâche mais particulièrement efficace* ». <sup>596</sup> Mais les policiers dénoncent les hommes politiques pour avoir laissé ce phénomène se développer, comme si c'était un fait normal, avec lequel il faut composer désormais : « *On se sert de cette tierce personne pour obtenir un résultat, et ce dans des situations de plus en plus variées telles que s'évader d'une prison, protéger une fuite, s'emparer d'une fortune, [...]. C'est un rapport nouveau qui s'est étendu de la politique au champ criminel, puis au monde social* ». <sup>597</sup>

Dans tous ces cas, sensés être représentatifs, de la faiblesse des hommes politiques, l'opinion véhiculée par les policiers sur l'ensemble des hommes politiques est tout à fait négative. Ce constat est dû à un ensemble de raisons diverses, parfois très disparates. Néanmoins, quelques traits caractéristiques se retrouvent dans la majorité des écrits de policiers. Ainsi, les hommes politiques, dans l'exercice même de leurs fonctions, sont décrits comme plus attachés à l'image que les médias vont donner d'eux, qu'à toute autre considération. « *Un ministre avait décidé d'effectuer une tournée nocturne en banlieue Nord. [...] pour une fois le « patron » aurait un aperçu des difficultés de la base. [...] Les médias étaient présents ! Quelques conseillers étaient également de la fête [...]. La visite se transforma en Barnum du voyeurisme lorsque les proches du ministre se mirent en tête de faire une halte dans une cité. La joyeuse troupe débarqua devant les immeubles, sous le regard incrédule des familles. Une brave femme, réveillée par ce tintamarre, dut ouvrir sa porte et servir un thé à la menthe. Pareille mise en scène, comparable à la visite d'un zoo, confinait à l'indécence. Les jeunes du quartier en avaient conscience. On se moquaient d'eux, de leurs parents* ». <sup>598</sup>

Le vocabulaire employé ici (« Barnum », « zoo »), est tout à fait parlant : la plupart des policiers ne peuvent pas et ne veulent pas prendre les hommes

---

<sup>595</sup> Mireille Ballestrazzi. « *Madame la commissaire* ». Editions Presses de la Cité, 1999. p.147

<sup>596</sup> Jean-Louis Courtois. « *Le Raid* ». Editions Pygmalion, 1999. p.60

<sup>597</sup> Ibid. p.62

<sup>598</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.234

politiques au sérieux. Pour eux, les responsables politiques sont des hommes attachés aux apparences du pouvoir, non à son exercice effectif.

D'ailleurs, lorsque les policiers voient la façon dont les hommes politiques s'expriment dans les médias, ils restent dubitatifs sur l'honnêteté, voire même sur la compétence réelle de ces derniers : « *Pour se convaincre de la réserve des gouvernants au sujet de la progression de la criminalité, il suffit d'écouter le ministre de l'Intérieur ou celui de la Justice, lorsqu'ils sont interviewés à la télévision et qu'on leur demande, à cette occasion, ce qu'ils pensent de l'inquiétude qu'engendre l'insécurité actuelle. Invariablement, quelle que soit leur idéologie politique, ils tiennent des propos rassurants, affirmant que la protection de la population est mieux assurée chez nous que dans beaucoup d'autres pays. Si on les presse de questions, ils reconnaissent tout juste un certain accroissement de la petite délinquance, mais ajoutent aussitôt que la grande criminalité n'a rien de très inquiétant puisque, à les en croire, elle serait plutôt stagnante qu'en augmentation* ». <sup>599</sup> De fait, le terme qui décrit probablement le mieux ce que les policiers ressentent à l'égard des hommes politiques est probablement le mépris. Les policiers méprisent les politiques parce qu'ils ne remplissent pas correctement les fonctions qui leur sont dévolues. Ils ont en fait, théoriquement, une très haute idée de la tâche des politiques et leur en veulent énormément de ne pas l'assurer au mieux. Les hommes politiques restent braqués sur leur vedettariat médiatique, pensent-ils, et toutes leurs actions se mesurent à l'aune de cette médiatisation. L'histoire suivante est, à leurs yeux, tout à fait caractéristique de la sujétion des hommes politiques à leur image médiatique : « *Un jeune maghrébin avait été malmené par un gardien de la paix, en région parisienne. Le policier ayant tenu des propos racistes, il méritait une sanction exemplaire. Le conseiller du ministre [Pierre Joxe] avait déjà son idée en tête : « Montrons que nous faisons le ménage chez nous et faisons le savoir aux médias ! ». Or, voilà qu'après une rapide enquête, je découvris que le policier en question était d'origine antillaise. De mon point de vue, cela ne changeait évidemment rien à l'affaire. Tel n'était plus l'avis du conseiller : le fautif étant noir, l'histoire avait perdu de son intérêt médiatique* ». <sup>600</sup>

Comment alors prendre au sérieux ces politiciens ? Comment respecter des individus, qui, non seulement ne remplissent pas leurs tâches professionnelles, mais encore, ne savent même pas se conduire correctement en société. « *Dans les jardins de l'Elysée, on ferait le service d'ordre si on ne se retenait pas ! Les invités se bousculent sur les nombreux buffets. Des personnages célèbres se bousculent pour s'empiffrer. On se croirait chez Tati un jour de soldes. Ou en Ethiopie au cul d'un camion de farine. Ces ministres, ces parlementaires, ces vedettes, ils ne doivent pas manger tous les jours à leur faim, les pauvres... Mes équipiers et moi nous sommes choqués. Issus de milieu modeste, nous avons le sentiment de mieux savoir nous tenir dans le monde que tout ce beau monde. Mais le fait est que la distinction ne nourrit pas son homme...* ». <sup>601</sup> On ne peut être plus clair. Il est assez étonnant, que, sur ce sujet, nous n'ayons pas trouvé trace de quelque opinion positive sur les hommes politiques. Au point de vue professionnel ou au point de vue personnel, ces derniers sont vus comme incompetents, la plupart du temps, comme indignes d'exercer leurs

---

<sup>599</sup> Fernand Cathala. « *La police face à la criminalité* ». Editions du Champ de Mars, 1984. pp.63-64

<sup>600</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.236

<sup>601</sup> André le Bars. « *Flic des beaux quartiers* ». Editions Robert Laffont, 1991. p.214

fonctions et, dans tous les cas, comme incapables de prendre leurs responsabilités. Ainsi par exemple, en matière de renseignement, « *Les gouvernements, quels qu'ils soient, faisaient toujours preuve d'une grande hypocrisie. Ils demandaient aux R.G des informations que seule l'illégalité nous permettait d'obtenir* ». <sup>602</sup>

Ce dernier exemple, rejoint une critique plus vaste, accusant les politiciens de chercher, par des sortes de tours de passe-passe médiatico-sociaux, à noyer les problèmes au lieu de les résoudre. Il y aurait là, non seulement une grande hypocrisie, mais aussi une démission des politiques face à leurs fonctions, qui ne seraient plus assumées. « *Venir devant des HLM distribuer des équipements de sport (facturés à la police !) comme l'a fait le ministre de la Ville Bernard Tapie. Envoyer 2 ou 3 adolescents à Madagascar pour qu'ils côtoient plus malheureux qu'eux. Organiser un stage d'escalade ou de tir à l'intention des jeunes délinquants (!) ... Que de poudre aux yeux ! Que d'initiatives farfelues, voire dangereuses, aux retombées catastrophiques ! En embarquant dix loubards sur un voilier en partance pour les Antilles, on faisait beaucoup de déçus, à commencer par ceux qui se comportaient bien. En envoyant des pré-délinquants au bord de la mer sans encadrement expérimenté, on prenait le risque de déplacer le problème. D'un côté, on cherchait à les sortir de leur milieu, de l'autre on organisait des tournois de foot inter-quartiers, comme s'ils étaient condamnés à évoluer dans une sorte de ghetto sportif* ». <sup>603</sup> De fait, cette démission est d'autant plus flagrante, que l'homme politique n'hésiterait pas à inverser au besoin les responsabilités, en condamnant parfois les policiers, probablement pour céder aux sirènes médiatiques et au syndrome du « politiquement correct » : « *Le pire ! : Pour se donner bonne conscience, les hiérarques de la police semblaient trouver des excuses aux auteurs de ces violence graves, en évoquant le zèle excessif du policier qui aurait dû, finalement, faire semblant de ne rien voir* ». <sup>604</sup>

Face à cela, il existe un risque de voir se développer toutes sortes de conséquences graves. Par exemple, la sécurité publique pourrait devenir quasiment privée, puisque l'Etat n'assume plus son rôle, ni institutionnellement, ni même financièrement. « *Il ne faut pas s'étonner, alors, de la mise en place des polices municipales, mieux équipées, et parfois armées. Ces polices privées, à la solde des municipalités, représentent un danger pour la démocratie* ». <sup>605</sup> Assimilés par eux à des « polices privées », ces policiers municipaux rempliraient les fonctions laissées vacantes par la Police Nationale à cause de l'incurie des responsables politiques.

Cette incurie, selon eux, se manifeste aussi bien pour les actes quotidiens de petite délinquance quotidiens, que face à la grande criminalité. Les préoccupations diplomatiques qui peuvent présider à certaines décisions, libération de terroristes par exemple, participent du même principe : le politique ne fait pas son travail, il cède à des intérêts qu'il ne devrait pas prendre en compte. « *Nous n'avions pas l'intention de contester le principe de l'immunité. Mais devait-elle s'étendre aux crimes de sang commis sur la voie publique ? [...] La protection dont bénéficiaient ces tueurs nous révoltait d'autant plus qu'elle s'expliquait avant tout par des intérêts économiques et géopolitiques* ». <sup>606</sup>

---

<sup>602</sup> Jean-Pierre Clémenton. « *Les mémoires d'un policier inconnu* ». Editions des écrivains, 1999. p.142

<sup>603</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.234

<sup>604</sup> Jean-Pierre Clémenton. « *Les mémoires d'un policier inconnu* ». Editions des écrivains, 1999. pp.151-152

<sup>605</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. p.185

<sup>606</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 1* ». Editions Plon, 1997. p.261

Les politiques n'ont plus de crédibilité. Le seul aspect positif, sur lequel les policiers sont unanimes, est le fait qu'en cas de faute manifeste, avérée, de l'homme politique, celui-ci puisse être puni. Il est d'ailleurs logique de voir que la plupart des policiers sont attachés à cette possibilité de punition pour châtier les hommes politiques, même au plus haut niveau. *« En ce sens, le fait qu'il soit possible de mettre en prison une Excellence, si elle est déclarée coupable, quelles que puissent être les difficultés à surmonter pour cela, est un signe de bonne santé pour la démocratie. L'institution dans la constitution de la France, de la cour de justice de la République, juridiction de l'ordre judiciaire chargée de juger les crimes commis par des ministres en exercice, est de très bonne augure, et regardée comme un exemple par bien des pays étrangers ».*<sup>607</sup>

L'attachement du policier à des valeurs dites « traditionnelles », passe le plus souvent par une prise de position politique idéologiquement marquée sur l'échiquier politique français, c'est-à-dire à droite : *« on n'imaginait pas qu'un flic puisse tracer sa route sans pencher d'un bord ou d'un autre ; à droite, de préférence. On ne pouvait pas rester chef de service sans se voir soupçonner d'être l'instrument du « pouvoir », le bras armé de la « répression », un « joker » du gouvernement ».*<sup>608</sup> Il ne s'agit pas ici de la part du commissaire Broussard, de dénoncer ou de mettre en accusation qui que ce soit, mais de décrire un fait assez fréquent chez les policiers. Néanmoins, l'appartenance politique prend tout de même, pour certains, les allures d'une « collaboration » avec le monde politique, que ce soit ou non volontaire, que cette collaboration soit ou non ouvertement revendiquée. Mis à part certains syndicalistes, ancrés à gauche, la grande majorité des policiers-écrivains est assez fortement marquée par ce parti pris idéologique. Cela va même parfois très loin, puisque pour certains policiers, ce choix serait même dans « la nature des choses » : *« Quant à l'anticommunisme, qu'il soit primaire ou tertiaire, avant de procéder d'une réflexion politique il est, je crois, une réaction du cœur ».*<sup>609</sup>

Mais les plus grandes critiques sont à mettre en perspective avec l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, en mai 1981. Le choc fût pour beaucoup de policiers manifestement très important. Probablement parce que depuis tant d'années, la droite symbolise le pouvoir, et la gauche l'opposition, l'alternance a eu pour beaucoup, du mal à être comprise et admise. Ainsi, il est curieux de voir que le sens du mot « politique » va changer pour certains de signification. De l'exercice d'une mission publique, il va devenir synonyme de choix partisan, plus ou moins illégitime. *« La politique est entrée dans la police par toutes les issues, force est de le constater. C'est un phénomène que nous n'avons jamais vécu avant le 10 mai 1981 ».*<sup>610</sup> Le parti pris est tout à fait clair ; comment en effet penser qu'aucune ingérence du monde politique n'ait existé avant 1981 ? L'auteur persiste pourtant, en allant même jusqu'à parler de subversion du pouvoir, et de déliquescence des principes fondamentaux de la République. *« Depuis le 10 mai 1981, elle devient, malgré la résistance de certains, un corps politisé dans lequel se développent les idéologies et la contestation. On peut même constater qu'un début de subversion s'installe. Les*

---

<sup>607</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande Truanderie »*. Editions Stock, 1998. p.122

<sup>608</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome I »*. Editions Plon, 1997. p.369

<sup>609</sup> Charles Pellegrini. *Flic de conviction*. Editions Anne Carrière, 1999. p.18

<sup>610</sup> Remi Leclair. *« Le guets Apens. De l'Élysée à la santé »*. Editions Denoël, 1990. p.212

*principes traditionnels d'ordre, d'autorité, de discipline, de hiérarchie et d'obéissance sont non seulement mis en cause, mais purement et simplement rejetés* ». <sup>611</sup>

La critique, parfois, reste tout de même au niveau professionnel, et est donc plus limitée dans sa portée idéologique. On peut dire alors que le terme de « politisation » prend le sens d'une « idéologie anti-hiérarchique » : « *Jusqu'à une époque récente, l'autorité des commissaires n'avait jamais été contesté. Leur expérience, leur compétence, leur dévouement, leur disponibilité, leur niveau intellectuel, était reconnus de tous et particulièrement de leurs collaborateurs. Depuis l'arrivée des socialistes au pouvoir, le climat s'est profondément dégradé* ». <sup>612</sup> Mais elle peut aller chez certains jusqu'à un extrémisme tout à fait caractéristique de la mauvaise image de la politique en général, et de certains choix en particulier : « *Déjà malade de la politique, la police se meurt du socialisme* ». <sup>613</sup> Ce policier en arrive à douter de la légitimité démocratique de la gauche, semant le doute sur sa volonté réelle à assurer la continuité des idéaux républicains. « *Depuis que le pouvoir est passé à gauche, il n'existe plus aucun garde-fou pouvant empêcher certains plans désastreux d'être exécutés* ». <sup>614</sup>

---

<sup>611</sup> Remi Leclair. « *Le guets Apens. De l'Elysée à la santé* ». Editions Denoël, 1990. p.212

<sup>612</sup> Ibid. p.204

<sup>613</sup> Rémy Halbwax. « *Justice pour la Police* ». Editions de la Table Ronde, 1985. P.79

<sup>614</sup> Ibid. P.103

### **3- De la sujétion au ressentiment.**

Indéniablement, le policier se sent « prisonnier » de sa subordination au monde politique. Cette sujétion ressentie peut prendre plusieurs formes, mais est toujours mal vécue. Les policiers ont peur de perdre leur indépendance, de devenir des fonctionnaires de la sécurité publique, selon leurs propres termes. *« En cette fin de siècle, la police française est en état de déliquescence. Personne ne veut entendre la « base » s'exprimer sur les problèmes quotidiens. La concertation n'est guère à la mode chez nous et le « mal-être » grandit. Nos prérogatives diminuent, comme notre pouvoir d'achat. Résultat : une démobilisation presque totale. De vrais policiers que nous étions, nous voici devenus fonctionnaires... de police ».*<sup>615</sup> Opposer les expressions « vrais policiers » et « fonctionnaire de police », est significatif. La perte d'indépendance ressentie est flagrante, et le policier ne peut se résoudre aisément à être un simple instrument aux mains des hommes politiques. Le policier se voit lui, comme autonome, dans ses fonctions et dans les méthodes qu'il emploie pour les assumer. L'intervention du politique est vécue comme une catastrophe, dans la mesure où il est un « corps étranger » : la « sécurité publique » telle que les policiers l'entendent, est leur domaine privilégié, voire exclusif. De toute façon, les hommes politiques n'aiment pas les policiers, pensent-ils. Ils voient la police comme quelque chose d'indispensable, mais qu'il est mauvais de fréquenter. Avoir été en contact avec elle, est plus vécu par les hommes politiques, comme une tare que comme une qualité. *« Ces hauts fonctionnaires qui dirigent les policiers et ne sont pas des policiers, il convient de leur rendre compte, même si leur échappent souvent les techniques, les routines et jusqu'au jargon d'un métier qui n'est pas le leur et qu'ils pratiquent en passagers, dans l'attente d'un autre poste préfectoral ou ministériel où ils s'efforceront de faire oublier la casquette « police » qui leur serrait les tempes ».*<sup>616</sup>

---

<sup>615</sup> Michel Alexandre. *« Lettres à un jeune flic »*. Editions Balland, 1994. p.185

<sup>616</sup> Honoré Gévaudan. *« L'enquête »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1981. p.13

L'image qui colle alors à la peau de tout fonctionnaire lié pour un temps à la police, ne semble pas assez reluisante pour qu'on s'en réclame. Bien au contraire, il vaut mieux s'en cacher, quitte à se renier. Les plus hautes instances même de la République, semble peu goûter la compagnie des policiers. Avec ironie, l'un d'entre eux constate : « François Mitterrand passe à un mètre de nous. Sans s'arrêter pour nous parler. On dit le président timide... ». <sup>617</sup> Sous l'ironie perce le désarroi. Ce même désarroi qui amène les policiers à penser que les décisions des politiques ne sont profitables ni aux policiers, ni à l'ensemble de la société, qui ne peut, selon eux, que pâtir des interventions politiciennes, quelles qu'elles soient. « Comment dans ces conditions motiver la police totalement « castrée » au fil des années par des décisions politiques aberrantes qui ne prenaient pas en compte l'intérêt des honnêtes gens ». <sup>618</sup> Le terme « castré » est pour le moins, extrêmement révélateur du mal-être vécu par les policiers. Les hommes au pouvoir, quel que soit le bord politique dont ils sont issus, enlèveraient toute efficacité aux policiers, et les condamneraient à devenir les auxiliaires d'une politique d'assistanat social.

De plus, la citation est extrêmement claire sur le fait que les hommes politiques ne cherchent pas à servir la population qui les a pourtant élus. Bien au contraire, les policiers semblent penser que les politiques sont les meilleurs alliés des criminels, par leur laxisme et leur inaptitude, volontaire ou non, à assumer leurs fonctions. « A quoi bon arrêter des poseurs de bombes s'ils doivent être relâchés quelque jours plus tard ? A quoi bon interpellé des « flingueurs » de façades de gendarmeries si, une fois libérés, ils deviennent des interlocuteurs du pouvoir ? ». <sup>619</sup> Les hommes politiques sont vus comme des complices actifs de la criminalité. Soit, complices par leur incompétence supposée, soit réellement et directement complices au premier sens du terme. Dans le premier cas, les hommes politiques sont responsables, au minimum, de commettre des erreurs et de ne pas les assumer. « Les complicités dont il a bénéficié nous donne le sentiment d'avoir été trahis. Comme à l'accoutumée, les services de police vont être envoyés au « casse-pipe » pour rattraper cette bévue [...] ». <sup>620</sup> Même si les hommes politiques peuvent être parfois amenés à reconnaître ces erreurs en privé, ils les nient publiquement et refusent d'en assumer la responsabilité. Comment alors le policier pourrait-il penser que les politiques puissent être de quelque façon solidaires avec eux ? Bien au contraire, les politiques considèrent que le maintien de l'ordre n'est dévolu qu'aux seuls policiers, et ceux-ci se sentent abandonnés à eux-mêmes, face à une criminalité que personne ne peut ou ne veut contrôler : « Confrontés au problème des banlieues, les policiers se sentaient délaissés et ils l'étaient réellement. Les autres administrations voyaient dans ces violences une question d'ordre public, autrement dit un « boulot de flics ». La police était en quelque sorte la voiture-balai d'une société impuissante. Faute d'un traitement social et judiciaire approprié, le malaise était appelé à s'amplifier. En se voilant la face, les responsables politiques, de droite comme de gauche, occultaient leurs propres erreurs ou manquements ». <sup>621</sup>

<sup>617</sup> André le Bars. « Flic des beaux quartiers ». Editions Robert Laffont, 1991. p.214

<sup>618</sup> Jean-Pierre Clémenton. « Les mémoires d'un policier inconnu ». Editions des écrivains, 1999. p.188

<sup>619</sup> Commissaire Broussard. « Mémoires. Tome 2 ». Editions Plon, 1998. p.170

<sup>620</sup> Commissaire Broussard. « Mémoires. Tome 1 ». Editions Plon, 1997. p.299

<sup>621</sup> Commissaire Broussard. « Mémoires. Tome 2 ». Editions Plon, 1998. p.231

Certains policiers mettent en cause l'intégrité même des autorités politiques. Au mieux, l'homme politique n'est pas honnête : « *Le pouvoir politique s'arroge le droit de faire ou de ne pas faire appliquer la loi et les décisions de justice. Nous le voyons tous les jours* ». <sup>622</sup> Au pire, ils sont eux-même responsables de faits criminels avérés : « *L'égalité devant la loi n'est qu'un imposture, puisque ceux qui nous dirigent ont tous les droits, même celui de trahir le pays, derrière le rempart d'une sorte d'immunité, conférée par leur situation sociale* ». <sup>623</sup> Alors, seules deux solutions s'offrent aux policiers : se soumettre ou se démettre. Le vocabulaire employé est ici très fort. Il ne s'agit pas de se soumettre, au sens du respect dû à une hiérarchie, ou à la juste légitimité de certaines institutions dont les membres sont élus par le peuple, démocratiquement. Il s'agit de se soumettre à la loi du plus fort, un peu comme les groupes mafieux qui imposent leur domination par la force et par l'arbitraire : « *Dans tous les services de l'administration, les hauts fonctionnaires savent désormais qu'ils sont épiés par les émissaires du régime, que leurs décisions sont analysées, critiqués par les clercs politiques du socialisme sorti de l'ombre. Certains choisissent alors la soumission aveugle. Obéir signifie donner des gages de bonne volonté à l'égard du pouvoir. Il faut exécuter au plus vite les ordres qui doivent amener le changement proclamé durant la campagne présidentielle. Beaucoup se sont engagés avec un réflexe courtisan aux côtés des nouveaux dirigeants, en devançant presque leurs aspirations* ». <sup>624</sup>

Le deuxième choix qui s'offre aux policiers est l'abandon, la fuite, le renoncement. Le policier, battu par plus fort et surtout par plus malsain que lui, ne peut plus lutter et continuer à assurer sa mission : « *L'enthousiasme n'y était plus. Enfui. Balayé. Mort...* ». <sup>625</sup> Il existe bien un troisième choix, méprisé par ces policiers accusateurs, qui consiste à collaborer avec le pouvoir politique en place, quel qu'il soit, afin de trouver un appui institutionnel pour les missions de police. Mais cette option est tout à fait décriée, elle est vue comme le signe d'une grave crise : « *La police traverse une crise morale et intellectuelle qui s'aggrave. Beaucoup d'esprits sont en plein désarroi. Les uns sont des nostalgiques des valeurs et des principes anciens, d'autres acceptent des changements de mentalité* ». <sup>626</sup> Et si les policiers ne collaborent pas, s'ils acceptent ces « changements de mentalités » qui, dans l'esprit de ce type de policiers, s'apparentent plus à une trahison qu'à autre chose, ils courent le risque de disparaître, trahis par une machine politique implacable, qui n'hésiterait pas à aller jusqu'à les abattre psychologiquement et moralement : « *Mais depuis que la politique, tel un ulcère, ronge la police, les commissaires sont soumis à des risques « anormaux » contre lesquels il leur est pratiquement impossible de se défendre, à savoir : les attaques personnelles par la diffamation et par dénonciation. « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose »* ». <sup>627</sup> On voit ici que les policiers ont toujours tendance à dénoncer l'emploi par leurs ennemis de moyens qu'ils jugent « immoraux » : le combat, face à face, d'ennemi à ennemi, est dans la nature des choses qu'ils admettent. Mais le combat retors leur est étranger et est considéré comme

<sup>622</sup> Pierre Ottavio. « *Echec au crime. 30 ans quai des orfèvres* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.216

<sup>623</sup> Pierre Levergeois. « *J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur* ». Editions Flammarion, 1978.p.407

<sup>624</sup> Rémy Halbwax. « *Justice pour la Police* ». Editions de la Table Ronde, 1985. P.78

<sup>625</sup> Pierre Levergeois. « *J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur* ». Editions Flammarion, 1978.p.408

<sup>626</sup> Remi Leclair. « *Le guets Apens. De l'Elysée à la santé* ». Editions Denoël, 1990. p.212

<sup>627</sup> Ibid. p.214



une trahison. Comme dans la chevalerie, ou dans les combats d'un autre temps, on se doit d'avancer à découvert, sans masque, et d'affronter le danger directement.

Dans le même ordre d'idées, le policier s'interroge alors : comment lutter de toute façon avec un pouvoir qui est décrit comme machiavélique, sans parole, que ce soit à l'égard des citoyens, envers les policiers, voire même à l'endroit des criminels pourchassés ? Ainsi, dans cet exemple tout à fait caractéristique qui met en cause directement l'Etat français, comme étant immoral, parce qu'ayant confondu des terroristes en les « trahissant ». Il est assez intéressant pourtant, de voir que pour le policier en question, la coopération d'Etat à Etat en matière de lutte active contre le terrorisme, passe au deuxième plan face à une supposée parole donnée à des criminels : *« C'était hallucinant. Jusqu'ici, personne ne s'expliquait la stupéfiante rapidité, ni la précision des attentats dirigés contre les militants basques espagnols réfugiés en France. Ceux-ci se cachaient soigneusement, sous de fausses identités, et se voyaient néanmoins décimer par des tueurs parfaitement au courant de leurs fausses identités, de leurs cachettes, et de leurs faits et gestes. Par qui étaient-ils si bien renseignés ?*

*Maintenant, l'explication nous crevait les yeux : ils étaient renseignés, indirectement certes mais tout de même, par le gouvernement français. On ne peut imaginer plus machiavélique. Le gouvernement français accordait aux militants basques espagnols le statut de réfugiés politiques, ce qui permettait de leur faire remplir des dossiers complets les concernant. Les militants basques espagnols remplissaient des dossiers en toute confiance, se croyant en sécurité dans un pays qui les hébergeait « au nom des droits de l'homme ». On leur expliquait que ces dossiers leur permettraient d'obtenir des cartes de séjour et des permis de travail. En réalité, ils servaient à les condamner à mort. On peut comprendre le gouvernement espagnol, qui devait quotidiennement faire face aux attentats meurtriers du terrorisme basque. Mais que peut-on penser du gouvernement socialiste de la France, qui offrait généreusement à des individus asile et liberté au nom des droits de l'homme pour mieux les envoyer au casse-pipe ?».*<sup>628</sup> Ce policier veut manifestement prouver que l'Etat s'est déconsidéré « moralement » en utilisant des moyens réprouvés par cette « morale » d'ailleurs non définie.

D'autres auteurs allant dans le même sens, abondent dans la critique de l'hypocrisie supposée des pouvoirs publics, en dénonçant le fait que l'Etat ne couvre pas leurs agissements. Certains oublient au passage manifestement, que si l'Etat a créé certains services très particuliers, tels les Renseignements Généraux par exemple, c'est peut-être justement, pour ne pas avoir à revendiquer officiellement l'emploi de méthodes parfois douteuses dans l'obtention de renseignements. *« Vingt ans de carrière au sein des RG m'ont permis de mesurer le degré d'hypocrisie du pouvoir en matière d'enquêtes réservées ou d'affaires délicates. Combien de responsables politiques ou administratifs désireux d'obtenir des informations pour le compte du gouvernement ou de certaines personnalités s'intéressent à la manière dont les RG les recueille ? Je sais des directeurs des RG prêts à bien des choses pour satisfaire leur ministre. A condition toutefois de ne pas parler de la méthodologie. Ils veulent la fin sans entendre parler des moyens. Pourtant, ils savent la façon dont nous opérons : filatures, perquisitions plus ou moins clandestines, écoutes sauvages ou non,*

---

<sup>628</sup> Jean-Marc Dufourg. « Section Manipulation ». Editions Michel Laffont, 1991. pp.98-99

*interception de courrier. Il n'y a pas trente-six manières de mener à bien une enquête ».*<sup>629</sup>

Mais ici encore, c'est le syndrome du bouc-émissaire, toujours présent, qui choque manifestement les policiers. Si certains sont prêts à admettre que des considérations politico-diplomatiques, qui ne les concernent pas, expliquent néanmoins certains comportements du pouvoir en place, le fait d'être rendus, eux, policiers, responsables officiels d'une erreur ou d'une tragédie est vécu difficilement par l'ensemble des policiers. « *Le terrorisme international implique, il est vrai, des interférences politiques qui passent bien au-dessus des têtes de policiers. Mais, lorsque les bombes sautent dans Paris ou dans le TGV, c'est la police qui, une fois de plus, porte le chapeau* ». <sup>630</sup>

Boucs-émissaires des hommes politiques, ils sont là, leur semble-t-il, pour dégager ces mêmes politiciens des responsabilités qui leur incombent normalement. De plus, rendant responsables les policiers de leurs incuries respectives, tous ceux qui détiennent un pouvoir institutionnel, hommes politiques et magistrats en tout premier lieu, deviennent les complices, non seulement d'une inaction jugée déjà comme coupable, mais d'une hypocrisie institutionnelle dont ils voudraient, de plus, rendre responsables les policiers. « *On peut bien sûr prendre à peu de frais des airs horrifiés au nom des Droits de l'Homme, ou mieux de la Femme, au nom de la dignité, de la sauvegarde de l'enfance, de la salubrité publique ou de la civilisation, mais le fait est là, constant et entretenu par une législation hypocrite et impuissante qui se contente jusque là d'affirmer des principes tout en se privant des moyens de le faire respecter* ». <sup>631</sup>

Ainsi, il n'est plus possible, pour nombre de policiers, de faire encore confiance à quelque homme politique que ce soit, ou même tout simplement à n'importe quel responsable haut placé de la hiérarchie politique ou policière. Ces derniers sont décrits comme complices des hommes politiques dans la mesure où ils répercutent les directives de ceux-ci. « *Ne voit-on pas au contraire que les hommes de police n'ont fait que payer les erreurs et les carences de leur organisation, la faiblesse de leurs moyens ainsi que le « vertueux dédain » des responsables qu'on leur avait imposé de l'extérieur* ». <sup>632</sup> Il n'est plus ici question de choix partisan, gauche ou droite, les deux camps de la politique française étant vus l'un et l'autre comme composés de personnalités tout aussi responsables des disfonctionnements, ou des erreurs commises. La seule nuance, c'est que ces deux clans idéologiques, cherchant à s'abattre mutuellement, ils demandent à la police de discréditer soit l'un, soit l'autre, mais la volonté de nuire demeure identique : « *Les hommes de terrain comme moi se rendent vite compte qu'avec les politiciens de droite ou de gauche le travail est toujours le même, il n'y a que les cibles qui changent* ». <sup>633</sup> Cette hypocrisie est d'ailleurs tout à fait visible à la fois dans les directives qu'ils reçoivent et dans la publicité extérieure que chaque bord politique met en place, sur tous les sujets de sécurité publique pour s'en servir à des fins purement électorales : « *Il ne fait pas de doute que le pouvoir en place n'est nullement enclin à dramatiser l'état d'insécurité*

---

<sup>629</sup> Jacques Harstrich & Fabrizio Calvi. « *RG. 20 ans de police politique* ». Editions Calmann Lévy, 1991. pp.114-115

<sup>630</sup> Robert Mesini. « *Mémoires de flic* ». Editions Albin Michel, 1991. p.256

<sup>631</sup> Roger le Taillanter. « *Les derniers seigneurs de la pègre* ». Editions Julliard, 1985. p.248

<sup>632</sup> G. Carrot. « *Histoire de la police française* ». Editions Tallandier, 1992. p.233

<sup>633</sup> Daniel Burdan. « *DST. Neuf ans à la division anti-terroriste* ». Editions Robert Laffont, 1990. p.67

*qui règne dans le pays, comme certains le disent, mais qu'il cherche au contraire à en minimiser l'importance. Les partis politiques de l'opposition, en revanche, ont tendance à exagérer l'ampleur et la gravité de la criminalité dans le but d'en rendre uniquement responsable ceux qu'ils voudraient bien remplacer ».*<sup>634</sup>

Combien d'hommes politiques seraient vraiment intéressés par la lutte contre la criminalité ? Très peu, semble-t-il, d'après eux, puisque cela ne « rapporte pas », politiquement parlant. Les statistiques de la criminalité ne sont connues que des policiers, pas du public. De toute façon, les statistiques officielles ne sont pas vues comme crédibles, le soupçon prédomine toujours pour tout ce qui est issu et publié officiellement par le gouvernement. En fait, il existe un à priori, pessimiste, dans l'opinion publique et chez les policiers, sur la sincérité des hommes politiques de quelque bord que ce soit à lutter vraiment contre la criminalité. L'homme politique, selon eux, cherche plus à convaincre qu'à vaincre. Ainsi, il devient clair que « *le métier de policier exige de s'adapter constamment aux exigences de l'actualité surtout lorsque celle-ci en arrive à émouvoir les plus hautes autorités* ». <sup>635</sup> La publicité est ici reine, l'apparence prime, et le policier en a tout à fait conscience. Parodiant Clemenceau à propos des « commissions politiques », un policier ne manque pas alors de remarquer : « *Quand on ne sait plus quoi faire en France, on crée un service de police* ». <sup>636</sup>

Pour nombre de policiers, il est indéniable que l'Etat démissionne de ses missions de sécurité. Nous avons évoqué plus haut le cas de la Corse, qui reste un symbole fort de la démission de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions régaliennes, selon tous les policiers, quelle que soit leur appartenance politique. Est ici flagrant, le renoncement « moral » et institutionnel de l'Etat, qui entacherait par ses comportements inconséquents la respectabilité de toute l'institution étatique. Il est de leur devoir alors, pensent les policiers, de dénoncer cet état de fait, et de se poser en défenseur des institutions. Au delà, c'est la crédibilité de l'Etat Français en tant que tel qui est en jeu. En effet, comment demander, voire même exiger des citoyens qu'ils respectent les lois, quand l'autorité suprême qu'est l'Etat y renoncerait ? Les policiers ne sont d'ailleurs pas les seuls à défendre ce point de vue, nombre d'autres acteurs institutionnels vont dans le même sens, appuyant ainsi la critique policière : « *Je constate que pendant dix ans, en Corse, on a préféré faire payer l'Etat plutôt que d'appliquer la loi. L'Etat donnant lui-même l'exemple de la non-application des décisions de justice, comment pouvait-il attendre des particuliers qu'ils aient une attitude différente ?* ». <sup>637</sup>

Les policiers ne cherchent pas forcément ici à excuser le citoyen. Au contraire, face à ces comportements politiques jugés peu civiques, ils attendent parfois beaucoup de l'attitude des citoyens. Ils sont peut être sans grande illusion, mais c'est dans la population et dans des changements de comportement des élites qu'ils fondent souvent des espoirs de « renouveau moral » : « *En d'autres termes, l'hypocrisie au pouvoir. Pour ce qui est des mesures sociales concoctées dans le secret des cabinets, je ne vois pas comment les choses pourraient changer sans un bouleversement*

---

<sup>634</sup> Fernand Cathala. « *La police face à la criminalité* ». Editions du Champ de Mars, 1984. p.64

<sup>635</sup> Roger le Taillanter. « *Dans l'enfer du minitel rose* ». Editions De Fallois, 1989. p.20

<sup>636</sup> Danielle Thiéry. *La petite fille de Marie Gare* ». Editions Robert Laffont, 1997. p.240

<sup>637</sup> Bernard Bonnet. « *Préfet en Corse* ». Editions Michel Laffont, 1999. p.32

*politique total que seul un subit changement des mentalités des Français pourrait déterminer* ». <sup>638</sup> Cet espoir de renouveau par l'opinion publique est d'autant plus fondé, leur semble-t-il, que les citoyens, tout comme eux, semblent être de plus en plus attentifs au devoir d'exemplarité qu'ils pensent être en droit d'attendre de leurs dirigeants : « *Car, même si l'opinion publique a fini par tolérer plus ou moins le financement occulte des partis politiques, elle juge toujours la trahison des normes légales par un élu d'autant plus inadmissible qu'elle provient d'un acteur public censé, plus que tout autre, respecter les lois* ». <sup>639</sup>

En attendant, le policier sait ne pouvoir échapper à la mainmise de la politique sur son activité professionnelle. Même s'il cherche à rester neutre, même s'il cherche à se dégager de tout choix par trop visiblement partisan, il sera toujours « rattrapé » par la politique. C'est une emprise dont il ne peut se défaire, car les hommes politiques chercheront toujours à récupérer le travail que, eux, policiers, effectuent quotidiennement. Ils chercheront également, par le biais des policiers, à se dédouaner de leur incompétence professionnelle. Le policier se doit donc d'être particulièrement attentif aux influences que la politique peut avoir sur son métier, dans la mesure où, même s'il s'en défend, la politique jouera toujours un rôle important : « *Si le policier est allergique à la politique, s'il se borne à en suivre les péripéties comme un citoyen ordinaire, s'il en refuse les œillades et se préserve de ses éclats, il en subit les conséquences quand le crime s'en colore* ». <sup>640</sup>

Pourtant, relativisant en cela le portée de ce qui précède, beaucoup de policiers semblent avoir conscience que « *la difficulté du travail policier est directement proportionnelle à la liberté qui règne dans le pays où il s'effectue* ». <sup>641</sup> Un régime démocratique leur assure au moins la possibilité d'exercer leur droit à la critique, et nombre d'entre eux en ont conscience. La critique prend alors un tour plus pratique qu'idéologique. Le ressentiment des policiers vis-à-vis des hommes politiques va alors mettre en cause l'inutilité de certaines missions effectuées à leur initiative. Ainsi, « *ces dernières années, que de gâchis, que d'opérations réalisées pour la façade à grand renfort de publicité écrite ou parlée. Bon nombre de missions, notamment celles dites de protection, ne sont en réalité que des « parapluies anti-tuiles » sans grande efficacité réelle. Elles ont en plus l'inconvénient de déplacer des fonctionnaires qui seraient plus utiles en assurant la sécurité des zones réputées dangereuses pour la population* ». <sup>642</sup> Ce problème est un problème récurrent. Les policiers veulent être utiles, et ils s'estiment les mieux placés pour définir cette utilité. Ainsi, dénoncent-ils le nombre des missions de protection « inutiles » qu'ils doivent effectuer quotidiennement : « *De même chaque point fixe (ministères, personnalités...) immobilise vingt-quatre heures sur vingt-quatre, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, quatre à cinq agents. Il arrive que par le jeu des événements, certains arrondissements de Paris aillent jusqu'à compter plusieurs centaines de points statiques* ». <sup>643</sup> Mais, ne seraient-ils pas les premiers à dénoncer la faute politique si quelque problème grave venait à survenir concernant un ministre ou une personnalité non protégée par leurs

---

<sup>638</sup> Charles Pellegrini. Entretien avec Serge Ferrand. « *Demain la guerre civile ?* ». pp.201-202

<sup>639</sup> Brigitte Henri. « *Au cœur de la corruption* ». Editions N°1, 2000. p.119

<sup>640</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.177

<sup>641</sup> Ibid. p.73

<sup>642</sup> Gérard Monate. « *Flic ou gardien de la paix* ». Editions du Seuil, 1980. p.85

<sup>643</sup> Ibid. p.85

soins ? Le fait même que les personnalités politiques, pour ne prendre que cet exemple, soient effectivement bien protégées grâce à eux, n'est-il pas la preuve de l'utilité de ces missions de protection pourtant décrites comme stériles ?

Cependant, aucun policier ne le voit ainsi. Pour eux, les choses sont claires : « *Les commissaires perdent des heures, dans des services de maintien de l'ordre inutiles, à attendre d'éventuels manifestants, et ce, souvent, à la tête d'une demi-compagnie de trente gardiens de la paix. Ils éprouvent alors l'impression de n'être utilisés, dans ces moments, que pour « porter le chapeau » en cas de pépin. Ils ne sont plus pris au sérieux et ne peuvent pas, en raison de leurs absences fréquentes et prolongées à l'extérieur de leur service, s'occuper de celui-ci comme il serait souhaitable* ». <sup>644</sup> Ce propos émane d'un commissaire qui, mieux que tout autre, pourrait être à même de saisir l'utilité relative de ces charges peu glorieuses en apparence. D'autres policiers, qui se définissent eux même comme de « simples flics de base », sont encore plus virulents : leur travail c'est la lutte contre la criminalité. La protection des personnalités, quelles qu'elles soient, ne les concerne en rien. Il est d'ailleurs symptomatique qu'aucun de ces policiers ne dise « qui » cette protection est censée concerner dans les services de l'Etat ?... « *Ces histoires de terrorisme l'emmerdaient profondément car elles mobilisaient une partie importante de ses effectifs pour les surveillances et les protections des personnalités étrangères. Autant de flics qui ne pouvaient s'occuper des affaires de criminalité, ceux qu'on a la coutume d'appeler le grand banditisme. Et ça, c'était vraiment leur job à eux, les flics comme Jos, véritables chiens de chasse dressés à traquer le gros gibier évoluant dans cette jungle de la grande ville. Rien à voir avec le travail d'un Inspecteur chargé de la protection d'une ambassade ou d'un haut fonctionnaire. Rien de plus con que de rester le cul dans un véhicule, des heures entières, à attendre une hypothétique intervention en envoyant toutes les heures des messages R.A.S. D'autant que cela ne servait à rien. Les justiciers de haut de gamme envoyés à travers le monde pour régler le sort d'un opposant disposaient de suffisamment de moyens sophistiqués pour arriver à leurs fins : bombes télécommandées, téléphones piégés, sans compter d'autres gadgets aussi efficaces. C'était donc du temps perdu pour les poulets qui, par contre, avaient tout loisir de se raconter mutuellement leur vie* ». <sup>645</sup>

Certains relativisent la critique, en dénonçant, non pas le fait d'utiliser le policier à des missions de protection peu glorieuses, et, selon eux, surtout peu utiles, mais la disproportion des moyens utilisés. Ceci dit, la critique « dérape » tout de même rapidement pour aller dans le même sens que précédemment : ce n'est pas à eux d'assurer ce type de mission, le faire c'est mal les employer, et tout ce qui ira dans ce sens sera préjudiciable à la fois pour eux et pour les citoyens qu'ils sont sensés protéger. « *Bien sûr, la République se doit de protéger les chefs d'Etat et il est justifié que ces derniers soient escortés dans leurs déplacements. Malheureusement, les déploiements de force sont très souvent disproportionnés, semblant répondre beaucoup plus à l'obsession du tape-à-l'œil et du prestige, qu'à un réel souci de protection des personnalités publiques. On pardonnerait ces fastes s'ils ne se faisaient au détriment de la police de proximité. Un policier peut difficilement assurer la*

---

<sup>644</sup> Remi Leclair. « *Le guets Apens. De l'Eysée à la santé* ». Editions Denoël, 1990. p.204

<sup>645</sup> Max-André Cessac. « *Inspecteur Marnac, dit « Jos » flic ordinaire* ». Editions La Pensée universelle, 1983. pp.178-179

*continuité du service public sur son arrondissement s'il est sans cesse expédié aux quatre coins de la capitale. Ce n'est ni en jalonnant des cortèges qu'il arrêtera des voleurs, ni en restant au garde à vous pendant des heures qu'il fera appliquer la loi. Et il y a peu de chances pour qu'il se sente valorisé dans son métier en faisant la « plante verte » pendant des heures ».*<sup>646</sup>

La police est donc perçue par les policiers eux-mêmes, comme inadaptée, dans ses missions et dans les moyens qui lui sont dévolus. Et les politiques en sont les premiers responsables. La solution pourrait éventuellement venir de ces mêmes hommes politiques, s'ils prenaient conscience de ce fait et avaient la volonté politique que cela change : *« La police est impuissante ; elle est débordée, les vols sont trop nombreux. Alors, on enregistre et voilà tout. La solution passe par une utilisation plus rationnelle de la police. Mais comment faire comprendre ça ? A un certain niveau cependant, quelques hauts fonctionnaires semblent conscients ; seulement faudrait-il encore qu'il y est une orientation politique adéquate ».*<sup>647</sup> Cette solution nécessiterait deux changements majeurs, deux changements qui ont trait au comportement des politiques à l'égard des policiers et de l'opinion publique. Premièrement, vis-à-vis des policiers, ceux-ci revendiquent plus de considération à leur endroit, afin de se sentir plus soutenus et, par voie de conséquence, plus concernés par l'exercice de leur métier. Or, les policiers sont plus que dubitatifs sur ce point : *« Par expérience, je savais que les hommes de pouvoir sont souvent peu attentifs aux tourments de la base ».*<sup>648</sup> La police reste pour les hommes politiques un simple moyen, pas une fin en soi. Elle n'a pas alors à être « bien » traitée, c'est un simple outil. Seul, peut-être, l'intérêt pratique d'un changement de comportement pourrait inciter les politiques à changer leurs attitudes à l'égard des policiers. Mais les policiers n'y croient guère. Quand ils décrivent les plus hautes instances de la République, en l'occurrence le chef de l'Etat, comme étant plus respectueux à l'égard des criminels qu'à l'égard des policiers, on comprend qu'ils soient peu enclins à penser que les hommes politiques puissent un jour avoir davantage de respect à leur égard. *« Il n'était pas évident, en effet, d'être du côté de l'ordre dans ces années là, quand même le président de la République Valéry Giscard d'Estaing, distribuait des poignées de main chaleureuses aux détenus d'une maison d'arrêt ».*<sup>649</sup> La deuxième condition, est de respecter l'intégrité de la Police Nationale. Par exemple en freinant la création des polices municipales, vues comme des polices privées. Mais ce que reprochent peut-être essentiellement les policiers aux politiques, c'est ici de mettre en place ces polices municipales dans un but électoral et non dans le but d'accroître la sécurité publique. *« Une fois de plus, l'intrusion de cette police municipale semble d'ordre électoral. Il s'agit, en fait, de mettre à tout prix dans la rue des hommes en uniforme, qui, certes, peuvent dissuader certaines agressions, mais surtout rassurer les habitants... et donc les électeurs ».*<sup>650</sup>

La politique est, par nature, un « service public ». De plus, la police est « au centre des choses » du fait de l'intangibilité de ses missions et de la pérennité de sa présence dans la société. Le devoir du policier est de rester neutre, de servir le pays en exerçant au mieux son métier : *« Certes, il se trouve encore des fonctionnaires assez serviles*

---

<sup>646</sup> Jean-Louis Arajol. *Mais que fait la police ?* ». Editions Minerve, 1995. pp.53-54

<sup>647</sup> Gérard Monate. *« Questions à la police »*. Editions Stock. p.28

<sup>648</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome I »*. Editions Plon, 1997. pp.262-263

<sup>649</sup> Charles Pellegrini. *« Flic de conviction »*. Editions Anne Carrière, 1999. p.160

<sup>650</sup> Michel Alexandre. *« Lettres à un jeune flic »*. Editions Balland, 1994. P.186

*pour s'inféoder à certaines puissances politiques, mais pour un qui réussit en faisant une « brillante carrière » par ce procédé, combien trébuchent en chemin ? Aussi bien les policiers savent par expérience que la roue tourne pour tout le monde et que la neutralité est la meilleure garantie de la sérénité, comme elle est le seul moyen de la dignité ».*<sup>651</sup>

Le policier se doit d'éviter d'être partisan, de choisir un camp politique, et de voir ainsi sa neutralité alors remise en cause. Bien sûr, le policier est lié aux directives de son administration, il est également lié par les lois émises par les hommes politiques, et il doit composer en permanence avec les directives de la justice. Mais, pour autant, il doit être politiquement le plus neutre possible pour remplir au mieux sa mission. Cela est tout à fait possible, disent-ils, dans la mesure où « *en réalité les écarts politiques de la police sont beaucoup moins nombreux qu'on ne le croit généralement* ». <sup>652</sup>

---

<sup>651</sup> Guy Denis. "Citoyen Policier". Editions Albin Michel, 1976. p.167

<sup>652</sup> Ibid. p.167

## **CHAPITRE DEUX**

-

### **LES RELATIONS AVEC L'AUTORITE JUDICIAIRE**

Ici encore, nous allons nous trouver en face d'oppositions tout à fait marquées. D'après les policiers, les magistrats semblent loin de toute coopération avec eux, car leurs buts professionnels sont presque opposés. Les uns veulent pourchasser, arrêter les criminels et les délinquants, et, surtout, ne pas les retrouver sur la voie publique quelque temps plus tard. D'ailleurs, lorsque le policier arrête quelqu'un, il est déjà selon ses propres dires, convaincu de sa culpabilité. S'il ne l'était pas, il ne l'arrêterait probablement pas. Les suspects ne sont ainsi souvent, aux yeux des policiers, que des coupables en attente d'aveu et de condamnation. D'une façon ou d'une autre, même si cela ne fait pas partie de leurs attributions, les policiers avouent les avoir déjà jugés. En quelque sorte, et sans le vouloir toujours consciemment, les policiers s'érigent en juges et, surtout, parfois même en procureurs, du fait de leurs convictions. Ils « savent » la personne arrêtée coupable, ils veulent donc la voir condamnée, ce n'est pour eux que « justice ». Ils attendent donc une simple confirmation de leur certitude. En cela, nous voyons que nombre de policiers, volontairement ou non, mélangent « la justice » comme valeur, et « la justice » en tant qu'institution.

Les juges évidemment, se situent dans un cadre tout à fait différent. Toute personne arrêtée, et déférée devant eux bénéficie a priori de la présomption d'innocence. Sans preuves tangibles, sans témoignages concordants, les juges vont être amenés à relâcher des justiciables et cela est insupportable pour les policiers. Qui est alors responsable à leurs yeux ? D'une part les hommes politiques, qui ne produiraient pas des textes adéquats, allant dans le sens d'une plus grande répression, gage pourtant, selon eux, d'une meilleure sécurité publique. D'autre part, les avocats, accusés d'être plus ou moins directement les complices des criminels, en faisant libérer des personnes dont



ils connaissent pourtant la culpabilité. De plus, ces mêmes avocats deviennent à leur tour des criminels par négligence, lorsque, par leur faute, ces délinquants récidivent une fois libérés.

Les juges eux-mêmes, et la justice de façon plus générale, sont également mis en accusation par les policiers. Ces derniers leur reprochent de s'empêtrer dans leurs prérogatives professionnelles, de lire et d'appliquer la loi en fonction de leurs parti-pris politiques et idéologiques, de faire preuve de carriérisme ou de « vassalisation » au pouvoir politique. Et que dire quand les policiers eux-même sont directement mis en accusation par les magistrats ? C'est bien évidemment l'aspect le plus mal vécu, par l'ensemble des policiers. Même lorsqu'ils ne sont pas coupables, les policiers ont l'impression d'être perpétuellement mis en accusation : ils peuvent être tout aussi bien accusés d'excès de zèle, d'avoir arrêté des citoyens innocents, de voir partout le mal... bref, ils ont l'impression que la justice les voit toujours sous un jour tout à fait défavorable.

Il est vrai, qu'en retour, les policiers ont tendance à soupçonner tout le monde. Ainsi, si tous les membres de la société, au premier rangs desquels les politiques et les citoyens, sont vus par les policiers comme partiellement responsables de la montée de la criminalité par leur inaction, ou du fait d'une volonté délibérée, les professions attachées à la justice, avocats, procureurs, juges, sont bien plus coupables encore. Peut-être, parce que là aussi, comme à l'égard du monde politique, les policiers attendent beaucoup de la justice, dont ils ont une conception un peu éthérée : la justice, selon eux, devrait être symbole d'honnêteté, d'infailibilité, ses décisions devraient être des modèles. La mission dévolue aux juges est à leurs yeux capitale : elle est le relais entre eux, policiers, qui pourchassent et arrêtent les criminels, et la sanction qui devrait être appliquée à ces mêmes criminels. Le fait que les choses puissent se passer différemment, est vécu comme un véritable crève-cœur, comme la négation de la notion de justice telle qu'ils l'entendent, en confondant encore la valeur « justice » et l'institution. Certains policiers en viennent même à douter de l'utilité de leur propre mission : à quoi bon arrêter des criminels s'ils sont relâchés quasi-immédiatement, à quoi bon remplir leur mission, si ce sont eux, policiers, qui au final, sont mis en accusation, du fait même d'avoir effectué ces missions ?

## **1- Un antagonisme de nature.**

*« Il est impossible pour une société humaine de vivre, de subsister, si les individus qui la composent ne se soumettent pas à une réglementation commune. La vie en société nécessite une discipline collective ».*<sup>653</sup> Les policiers sont les premiers à avoir conscience de la nécessité des règles de droit pour vivre en société. La vie en société est soumise à une discipline librement acceptée par les citoyens, quelles que soient leur position sociale ou le métier exercé, et cette discipline doit être collectivement et individuellement respectée. On n'appelle pas « société », un ensemble hétéroclite composé d'individus irresponsables. Tout le monde doit reconnaître la nécessité du droit et l'autorité des lois.

*« S'il n'y avait pas de règles de droit, les hommes vivraient dans une anarchie complète, soumise au seul régime de la force. La règle de droit est donc une règle conduite « imposée par la société, aux hommes vivant en société, parce qu'ils vivent en société ». Le droit sert donc à désigner l'ensemble des lois qui régissent et sanctionnent les actes des hommes vivant au sein d'une société. Afin de garantir la sécurité, la tranquillité et l'ordre public, une partie du droit dit « droit pénal » définit et prévoit les cas où l'Etat peut infliger des peines aux individus qui ont enfreint la loi ».*<sup>654</sup> Ces lignes sont d'autant plus intéressantes qu'elles décrivent de façon tout à fait caractéristique comment les policiers conçoivent le droit : des règles promulguées sous forme de lois par les hommes politiques, pour « régir et sanctionner les actes des hommes ». Il est à noter que ce propos est plus répressif que préventif. Les règles s'appliquent à des hommes imparfaits, qui plus est potentiellement coupables, et la protection des citoyens, si elle veut être efficace, passe par la possibilité de l'existence et de l'application d'une sanction légale. De même, le policier prévoit « d'infliger des peines » aux contrevenants pour « garantir la sécurité, la tranquillité et l'ordre public ».

---

<sup>653</sup> Jean Boughougal. « *Un flic chez les paumés* ». Editions France-Empire, 1984. pp.167-168

<sup>654</sup> Ibid. p.168

Il y a donc bien, de façon expressément revendiquée, une exemplarité voulue et attendue de la sanction pénale prononcée.

C'est peut-être là déjà que le bât blesse. Il est rare que le policier voie dans les sanctions prononcées par la justice, une exemplarité quelconque : D'une part, parce que beaucoup de condamnés ne sont pas des criminels dans l'âme : ils viennent à commettre une faute « par hasard », par « accident », et leur acte criminel aurait donc eu lieu quelle que soit la dureté des sanctions existant dans le code pénal. Il ne peut y avoir d'exemplarité à l'égard de quelqu'un qui ne s'estime pas potentiellement coupable avant qu'il n'en vienne effectivement à commettre son crime. Ainsi, les policiers le reconnaissent volontiers, les crimes sont parfois le fait d'un individu tout à fait recommandable, et la sanction si elle est légale, n'est pas pour autant juste et exemplaire : « *Car ce type bien peut parfaitement avoir tué. Les annales judiciaires débordent de crimes commis par des types biens* ». <sup>655</sup>

Un autre argument qui relativise tout autant la portée des sanctions prononcées par la justice, est l'ignorance des citoyens quant à la réalité du fonctionnement du système répressif, tel que celui de l'incarcération, par exemple. Y a-t-il une exemplarité quelconque, au sens d'une crainte ressentie, quand l'opinion publique parle de « prisons cinq étoiles », où vivraient des criminels soignés, voire choyés, par des gardiens aux ordres ? Peut-être, selon les policiers, l'exemplarité serait-elle plus forte, si l'on démontrait à tous ce qu'est la réalité de l'enfermement carcéral : « *Ce bruit quotidien ainsi que le cliquetis des clés des gardiens ne quitterons jamais ma mémoire. Personne ne peut imaginer ce qu'est la détention ; seuls ceux qui l'ont vécue savent le lot de souffrances physiques et morale qu'elle apporte* ». <sup>656</sup>

Il est même un cas tout à fait particulier qui concerne la peine capitale. La grande majorité des policiers, quand ils abordent le sujet, voient la suppression de la peine de mort comme regrettable : en supprimant celle-ci, on a donné aux grands criminels la quasi-certitude que leurs actes, même les plus barbares, ne sauraient être punis avec la sévérité qu'ils méritent. En effet, comme le dit un policier à propos de Patrick Henry, dernier condamné à avoir risqué sa tête en France, « *si cet accusé là n'est pas condamné à mort, qui donc, dans le futur, pourra l'être ?* ». <sup>657</sup> Et le fait que celui-ci ne l'ait pas été, a annoncé la fin de cette sanction ultime et tout à fait particulière. Ce thème évoque un thème parallèle, celui de l'impunité des criminels. Depuis ce jugement symbolique, qui ne concernait pourtant que la peine capitale, il serait démontré qu'on ne peut plus attendre d'exemplarité des peines prononcées par les magistrats en France. On peut même en arriver, selon eux, dans des cas extrêmes, à nier la validité de la peine appliquée, comme si, paradoxalement, c'était la sanction qui « fabriquait » le criminel : « *En constatant que la peine subie n'était pas toujours chez ceux qui avaient été condamnés la volonté de nuire, ils ont estimés que le châtement légal était lui-même facteur de récidive* ». <sup>658</sup> Il s'agit là selon ce policier, d'un renversement des valeurs qui va de pair avec l'abandon de leurs responsabilités respectives par tous les membres du groupe social : policiers, citoyens, hommes politiques, magistrats, voient parfois le mal là où il n'est pas, et, à l'inverse, en

---

<sup>655</sup> Jean Lamborelle. « *On écrase bien les vipères* ». Editions Fayard, 1985. p. 124

<sup>656</sup> Rémi Leclair. « *Le guet Apens. De l'Elysée à la santé* ». Editions Denoël, 1990. p.52

<sup>657</sup> Honoré Gévaudan. « *Ennemis publics* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1990. p.214

<sup>658</sup> Rémi Halbwax. « *Justice pour la France* ». Editions de la Table Ronde. P.47

viennent parfois à penser que des coupables patents puissent être de facto des innocents injustement punis : « *L'analyse falsificatrice de la subjectivité des individus a donc amené à penser que les prisons pouvaient être peuplées d'innocents* ». <sup>659</sup>

Pourtant, cette opposition entre une partie de la police, qui aurait tendance à voir tous les citoyens comme potentiellement coupables, et une partie des juges qui pourraient éventuellement penser le contraire, pourrait être résolue, ou tout du moins dépassée, si l'on prenait en exemple d'autres pays. Ainsi, l'exemple américain serait bon à suivre, lorsqu'il permet de tenter de résoudre cet antagonisme entre culpabilité d'une part, et non-application d'une sanction d'autre part : « *Un bon exemple de l'ambiguïté que présente l'alternative « fou ou coupable » en droit pénal, est fourni par le fait que dans plusieurs Etats américains, ont été rendus des verdicts « coupable mais malade mental » (guilty but mentally ill), permettant à la fois l'infliction d'une peine et l'évolution d'un traitement* ». <sup>660</sup> Le policier voit alors son action professionnelle reconnue, et la sanction pénale obéit à une plus grande logique, compte-tenu des cas particuliers. Ainsi, on réaliserait peut-être vraiment « la justice » au sens où les policiers l'entendent, avec des actes qui puniraient les coupables, protégeraient les innocents, et surtout reconnaîtraient la justesse et la validité de l'action policière. Or, on en est loin puisque « *la loi est ainsi faite qu'elle protège les malfaisants en même temps que les citoyens honnêtes. L'idéal serait qu'elle assure la sécurité de ceux-ci et l'insécurité de ceux-là* ». <sup>661</sup>

Si cela venait à se réaliser, si cet idéal recherché, qui pourrait à la fois concilier mission de protection des citoyens honnêtes et fonction répressive pour les délinquants, était atteint, on pourrait alors parler, non d'opposition mais vraiment de coopération entre policiers et magistrats. Or, si cette coopération existe, il semble qu'elle ne se situe qu'au niveau théorique : nombre de policiers prêchent pour cette collaboration entre les deux professions, car ils constatent que « *les uns et les autres, nous sommes des auxiliaires de la justice. Le droit de l'homme à être protégé et son droit à être défendu vont de pair. Conduire devant ses juges celui qui enfreint la loi, mais lui assurer la faculté la plus large de se faire entendre* ». <sup>662</sup> Le même auteur précise d'ailleurs, que, hors de ces considérations sur la nature des métiers respectivement exercés par les uns et par les autres, il y a également la nécessité d'une collaboration pratique, pour que ces professions soient utilement et effectivement exercées au mieux : « *Homme de cabinet, le juge dispose du bras séculier du policier, homme de terrain. Qu'est-ce qu'une enquête criminelle, sinon l'œuvre commune de ces deux hommes ? [...] L'osmose entre l'homme de terrain et l'homme de dossier doit être parfaite* ». <sup>663</sup>

Mais qu'est-ce qui empêche cette symbiose professionnelle ? Qu'est-ce qui fait que, même pour les policiers qui reconnaissent cette complémentarité des fonctions, il n'est pas possible d'imaginer une entente parfaite entre les deux professions ? Lorsque l'un d'entre eux en vient à écrire : « *j'ai eu de nombreuses occasions de travailler avec des magistrats. Souvent en confiance, mais parfois aussi dans un climat*

---

<sup>659</sup> Ibid. P.45

<sup>660</sup> G. Robin. « *The evolution of insanity defense* ». Journal of Contemporary criminal Justice, vol 13, n°3. Sage Pronostical Press, août 1997.

<sup>661</sup> Honoré Gévaudan. « *La bataille de la French Connection* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1985. p.71

<sup>662</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. pp.216-217

<sup>663</sup> Ibid. p.189

*de méfiance réciproque* », <sup>664</sup> il est clair qu'il existe des problèmes dans les relations plus ou moins conflictuelles entretenues par ces professions. Le policier se voit plus à même de comprendre les vicissitudes de la vie que n'importe quel autre membre de la société, y compris les magistrats. Ces derniers sont perçus comme déconnectés du monde réel, enfermés dans leurs bureaux, protégés de tout et isolés de tous. Leur personnalité même est mise en cause, dans la mesure où, on leur conteste l'aptitude à évaluer une situation criminelle : « *Le chef de la brigade mondaine n'a pas été déçu par sa visite au juge d'application des peines. Il a trouvé devant lui exactement le magistrat qu'il s'attendait à rencontrer. Trop jeune pour savoir ce qu'est véritablement un inspecteur. Trop candide pour éviter les pièges tendus par les faux repentirs, les fausses attestations et les faux serments. Trop orienté philosophiquement pour seulement envisager qu'il puisse être par moment dans l'erreur* ». <sup>665</sup>

La personnalité même des magistrats n'est pas la seule mise en cause. Toutes les professions liées au processus judiciaire, sont, aux yeux des policiers et même parfois des juges eux-mêmes, suspectes de parti pris idéologique, ou complexe de supériorité, injustifié. Ainsi, certains constatent et aimeraient que tous les professionnels de la justice constatent avec eux que « *le juriste, [...] n'a que trop tendance à se considérer comme l'élément primordial de la vie des Etats et des peuples. Il oublie que son intervention n'est, la plupart du temps, que la conséquence d'un échec* ». <sup>666</sup> Plus de modestie siérait donc, selon les policiers, à l'exercice de la profession de juge. Plus de modestie, mais aussi plus de logique. Les desiderata des juges leur semblent souvent irréalistes et irréalisables dans la pratique, ce qui révèle de manière flagrante que les magistrats n'ont aucune idée de la difficulté qu'il y a à exercer le métier de policier. Ils demandent l'impossible et ce simple fait est déjà une preuve, selon les policiers, de l'incompréhension existant entre les deux mondes : « *Mais telle était la dure loi du flagrant délit, sa logique infernale. Les policiers se trouvaient de plus en plus pris entre deux feux – c'était le cas de le dire ! D'un côté, la justice étant ce qu'elle était, on leur demandait de prendre les malfaiteurs la main dans le sac, seule chance de les voir neutralisés quelque temps. Mais on même temps, on leur demandait d'arrêter « sans bavure » - un euphémisme pour dire sans coups de feu et sans casse – des hommes armés jusqu'aux dents, affolés et maladroits, prêts à tuer et de toute façon sans scrupule ! La quadrature du cercle !* ». <sup>667</sup>

Nous retrouvons donc une opposition de principe, un antagonisme fondamental entre monde policier et monde judiciaire, une opposition marquée, qui plus est, par des sentiments d'amertume et de désillusion de l'un par rapport à l'autre : « *J'ai donc toujours gardé une forme d'amertume vis-à-vis de ces différences qui font du policier, toujours en première ligne, le parent pauvre du juge d'instruction* ». <sup>668</sup> Quand ce n'est pas le métier lui-même qui est mis en cause, certains en viennent à s'interroger sur la validité d'organisations dites représentatives, chez les uns et chez les autres, qui, leur semble-t-il, agissent plus pour attiser les différences et les antagonismes de caste, que pour développer une coopération plus ou moins harmonieuse : « *Quelles que soient par ailleurs les qualités professionnelles du juge et des policiers, les polémiques*

---

<sup>664</sup> Charles Pellegrini. « *Flic de conviction* ». Editions Anne Carrière, 1999. p.60

<sup>665</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur Vices* ». Editions Presses Pocket, 1982. p.194

<sup>666</sup> Didier Gallot. « *Les fossoyeurs de la justice* ». Editions Albin Michel, 1991. p. 89

<sup>667</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. « *A chacun sa mort* ». Editions N°1, 1990. p.32

<sup>668</sup> Charles Pellegrini. « *Flic de conviction* ». Editions Anne Carrière, 1999. p.77

*parfois acerbes entretenues par leurs syndicats respectifs ne pouvaient que nourrir une méfiance réciproque* ». <sup>669</sup>

De fait, de nombreux problèmes pratiques, semblent illustrer cette incompatibilité. Parmi ces problèmes, l'exigence de preuves formelles pour établir la culpabilité des délinquants, est une pomme de discorde récurrente entre policiers et magistrats. Officiellement, les policiers sont d'accord pour considérer que des preuves sont nécessaires pour une mise en accusation. « *Il faut des preuves irréfutables pour condamner un homme. [...] il y va de la confiance des hommes dans la justice. Personne n'a le droit de la tromper, d'en user et d'en abuser* ». <sup>670</sup> Pourtant, en pratique, d'autres policiers, sans pour autant dénigrer les magistrats, doutent de la capacité de ces mêmes magistrats à percevoir la difficulté d'obtenir ces preuves dites « indispensables ». Un bon tissu de présomptions, assorti d'un dossier cohérent établissant la quasi-certitude de la culpabilité d'un justiciable, leur semble tout à fait suffisant. Il ne s'agit pas de vouloir prouver à tous prix, mais d'exposer correctement et clairement les données policières qui justifient l'arrestation et la mise en accusation de ce même justiciable. De plus, ils regrettent qu'on ne fasse pas plus de cas de leur instinct de policier pour, même sans preuves formelles, prendre en compte leur action. Mais le fait est que les preuves sont indispensables pour obtenir de vraies condamnations, et qu'en tout état de cause « *le crime d'intention n'existe pas en droit français. Laisser à chacun la possibilité de revenir jusqu'au dernier moment sur sa décision est prévu par la loi, et c'est très bien ainsi. Autrement dit, pour que la tentative soit punissable, il faut qu'il y est au moins commencement d'exécution. Et pour obtenir des condamnations dignes de ce nom – des peines qui mettent durablement les braqueurs hors d'état de nuire – il faut des preuves, ce qui est difficile, les enquêteurs se heurtant vite aux dénégations, aux alibis ficelés par avance* ». <sup>671</sup>

Pour autant, les policiers, eux-mêmes, ne sont pas si regardants quant au respect scrupuleux des lois, lorsque cela les arrange. Par exemple, en ne respectant pas certains principes, tels que le secret de l'instruction, ou l'obligation de réserve, s'ils jugent que certains manquements au code peuvent être un facteur d'efficacité : « *On peut toutefois se demander si le secret de l'instruction est réellement violé lorsqu'on parle des seuls faits, avec la prudence qui convient et les points d'interrogation nécessaires, jusqu'à ce que l'affaire aboutisse. Je n'en suis pas sûr, s'il s'agit d'éviter des errements nuisibles à l'instruction ou d'empêcher la presse de se lancer à corps perdu dans des enquêtes à partir d'éléments partiels, et de se livrer ensuite à une version inexacte, en tout cas influencée par les seuls interlocuteurs qu'elle a pu rencontrer* ». <sup>672</sup> Il est tout de même paradoxal de voir que, les plus intransigeants sont les premiers à revendiquer l'indulgence plénière lorsqu'ils sont eux-mêmes mis en cause. Ils se posent parfois en justiciers pour la société, et dans le même temps, en avocat de la défense, suivant qu'ils sont ou non impliqués : « *Le 26 novembre, Pierre Joxe annonce ma révocation de la police nationale. Que me reproche t-on au juste ? L'affaire Doucé ? Non, puisque je ne suis pas inculpé. L'affaire de Sèvres ? Non,*

---

<sup>669</sup> Roger le Taillanter. « *Commissaire Jobic* ». Editions de Fallois, 1991. p.32

<sup>670</sup> Charles Chenevier. « *La grande maison* ». Editions Presses de la Cité, 1976. p.150

<sup>671</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome I* ». Editions Plon, 1997. p.86

<sup>672</sup> Marcel Chalet & Thierry Wolton. « *Les visiteurs de l'ombre* ». Editions Grasset, 1990. p.315

*puisque inculpé et pas encore jugé, je suis présumé innocent. En fait, je suis révoqué pour un crime abject : manquement à l'obligation de réserve. Pendant des semaines, j'ai été diffamé, injurié, traîné dans la boue, et j'aurais dû me taire ?*<sup>673</sup>

Ces oppositions prennent un tour radical lorsque les deux professions se mettent directement en accusation. Les policiers se sentent particulièrement agressés : il leur arrive de penser qu'on cherche à les déconsidérer afin de blanchir les coupables qu'ils ont arrêtés. Ce retournement, pour eux, est inacceptable, mais il est pratiqué quotidiennement par la justice selon eux, que se soit par les juges eux-mêmes directement ou par les avocats de la défense : *« Le policier, accusé de tous les maux, fait apparaître moins noir le malfaiteur jugé. Lorsqu'il entre dans la salle d'audience d'un tribunal correctionnel et, à fortiori, dans une salle de cour d'assises, le policier peut s'attendre à être mis en difficulté et même à un combat. Dans le prétoire, à l'affût des abus réels (c'est son devoir) ou supposés (c'est son droit) commis par le policier, l'avocat s'acharne sur les points faibles du dossier et essaie de tirer argument de tout ce qui va à l'encontre d'une certitude trop établie... ou d'une vérité trop crue ».*<sup>674</sup>

Si le policier se voit souvent comme injustement accusé la plupart du temps, il se pose lui-même sans aucun état d'âme comme accusateur de la façon dont fonctionne « la loi » dans la pratique. Tout d'abord, la loi est à ses yeux souvent inopérante, du fait que, « par nature », elle serait toujours inadaptée par rapport à l'évolution de la délinquance : *« On dit de la loi qu'à l'instar des carabiniers de l'opéra bouffe, elle a toujours un temps de retard. Cela est vrai aussi bien dans la prise en compte des technologies nouvelles que dans l'appréciation de nouveaux modes opératoires criminels. Il ne peut en être autrement : le droit pénal est restrictif et ne saurait viser que des faits précis et non des généralités ».*<sup>675</sup> La loi préexiste au délit, mais ne peut être appliquée qu'une fois les délits commis, constatés, et ne peut donc être, selon certains policiers, la source d'une protection efficace. Cela va même parfois plus loin, lorsque certains policiers en viennent à penser que les lois ne protègent en fait que très peu les honnêtes citoyens. Puisque ceux-ci ne commettent pas d'actes répréhensibles, ils ne sont pas concernés de fait par l'application de la loi. Paradoxalement, ce sont les criminels qui bénéficient le plus de la protection de la loi, ce qui leur permet parfois d'éviter le « juste » châtement qui devrait leur être réservé. *« A vrai dire la partie est inégale quand lois et règlements, promulgués pour protéger les honnêtes citoyens, dressent des barrières légales derrière lesquelles les chenapans font des pieds de nez... ».*<sup>676</sup>

Cet accent mis sur l'inefficacité de la loi, et, par extension, de la justice, répond également à la question que se posent certains concernant le rattachement de la police judiciaire au Ministère de la justice. Même si cela serait plus pratique en apparence, il faut les policiers se garder d'opérer un tel rapprochement qui n'amènerait que plus de lenteur et plus de lourdeur. *« En clair, la PJ doit-elle quitter le giron du ministère de l'Intérieur ? Je ne le crois pas. Ce serait même une erreur, pour des raisons pratiques, par exemple, dans les affaires de flagrants délits. La police, privée de tout pouvoir d'initiative, devrait sans arrêt attendre les directives des magistrats, ce qui*

---

<sup>673</sup> Jean-Marc Dufourg. *Section Manipulation* ». Editions Michel Laffont, 1991. p.257.

<sup>674</sup> Pierre Ottavioli. *Echec au crime. 30 ans « quai des orfèvres »* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.300

<sup>675</sup> André Bossard. *Carrefours de la grande Truanderie* ». Editions Stock, 1998. p.366

<sup>676</sup> Honoré Gévaudan. *L'enquête* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1981. p. 125

*ralentirait considérablement le cours des interventions. En outre, une telle mesure serait perçue, du côté policier, comme une suspicion intolérable ».*<sup>677</sup>

Enfin, quand ce n'est pas la loi ou la justice qui sont mises en accusation par les policiers, ce sont les juges eux-mêmes de façon personnelle. Ceux-ci sont décrits comme sectaires et la plupart du temps, comme des adversaires des policiers. Ceux-ci pensent que les juges les méprisent, les voient comme de simples instruments. La justice se sert de la police, et si le policier en vient à proposer sa collaboration à une activité judiciaire, cette proposition est considérée comme contre-nature : la police n'a pas à se mêler des tâches réservées à la justice. Celle-ci préserve son pré carré, dans une perspective élitiste dont le policier est absent. De plus, la simple fréquentation d'un policier peut même être vue comme quelque chose de gênant, voire de tout à fait déplacé : « *Encore heureux qu'il ait accepté de le recevoir car sa démarche a en elle-même une sorte de côté malsain, comme si vouloir éclairer la justice était de la part d'un policier un geste condamnable ».*<sup>678</sup>

Dans cette opposition frontale, certains policiers leur rendent le même mépris. La dénonciation de ce comportement élitiste est d'autant plus forte, que rien ne le justifie aux yeux des policiers. Bien au contraire, s'il y a « élite », ce serait les policiers qui pourraient se prévaloir de cette qualité. Les juges sont, eux, parfois, vus comme des pantins, incapables, d'une part, d'assumer correctement leurs missions, et, d'autre part, de reconnaître le rôle essentiel joué par la police. Ainsi, même quand il est sur la défensive, le policier reste souvent très virulent à l'égard des juges : « *Je n'avais pas à m'incliner devant les injonctions de ces gens de robe, friands de gesticulations narcissiques. A leurs yeux, j'incarnais le « flic », donc l'adversaire ».*<sup>679</sup> Le policier se voit, face aux juges, à l'instar de ce que nous avons vu de ses relations avec les hommes politiques et les citoyens, comme un bouc-émissaire. Il est là pour les tâches que personne d'autre ne veut assurer, quitte parfois à employer des moyens que tous jugent nécessaires mais que personne ne veut connaître : « *Mais la vérité est que dans ce genre d'affaire la matière que je remue ne sent pas bon et les moyens que j'utilise pour la remuer ne figurent pas au Code de procédure pénale. Alors, si je ne vous tiens pas informée, c'est parce que je pense préférable que les policiers restent seuls à se salir les mains. Cela permet aux magistrats de garder les leurs bien propres ».*<sup>680</sup>

---

<sup>677</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.281

<sup>678</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur Vices* ». Editions Presses Pocket. P.194

<sup>679</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.227

<sup>680</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur Vices* ». Editions Presses Pocket. P.198



## 2- Le procès de la justice.

Ce qui est ici mis en cause, ce n'est pas la nature des missions respectives des institutions concernées, mais directement les institutions elle-même en tant que telle. Cela peut même aller jusqu'à la mise en accusation de telle ou telle personnalité. Généralement, avec les juges eux-mêmes, ce sont les avocats, nous allons le voir, qui sont la cible préférée des policiers.

Une des premières critiques des policiers à l'encontre des juges, est liée à leur vocation. Tout aspect partisan chez les juges est critiqué, dans la mesure où cela contredit le devoir d'équité et de neutralité qui devrait être le leur. Ainsi, les juges ont tendance dès qu'ils ont affaire à un policier coupable de quelque méfait, à généraliser le cas particulier à l'ensemble de la profession. Les policiers ont l'impression d'être le seul groupe social à subir ce type d'accusation collective, particulièrement injuste selon eux : *« Pourquoi, tant qu'on y est, ne pas exhaler son aversion pour tous les sapeurs-pompiers, sous prétexte que l'un des leurs s'est une fois avili en allumant un incendie au lieu de l'éteindre ? Faire rejaillir sur l'ensemble des membres d'une corporation la conduite blâmable d'un seul d'entre eux constitue vraiment une réaction fort critiquable, indigne notamment de celui dont la mission consiste à rendre la justice avec droiture et sérénité »*.<sup>681</sup> On ne peut accepter disent-ils, que l'opprobre puisse être jetée sur l'ensemble d'un corps voué au service de l'Etat et des citoyens, parce que l'un des siens s'est fourvoyé dans quelque action répréhensible. La culpabilité ne devrait être qu'individuelle, et elle n'a, en aucun cas, à être assumée collectivement par tous les policiers.

La police est une profession particulière, au sens où c'est une corporation qui ne souffre pas la faute. On ne lui pardonne aucune erreur. C'est ainsi qu'elle en vient à être accusée collectivement des fautes individuelles ou qu'elle souffre de se voir accuser pour des actes commis par d'autres générations de policiers. Les policiers s'insurgent contre ces accusations, vues comme injustes et, qui plus est, partisans :

---

<sup>681</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée »*. Editions du Champ de Mars, 1971. p.127

« Sans doute payons-nous au prix fort les errements d'une minorité, responsable des « bavures ». Si certains fonctionnaires commettent des fautes, c'est à l'administration de les écarter, à la justice de les condamner. Mais l'ensemble de l'institution doit-elle en subir les conséquences ? ». <sup>682</sup> Pour le policier, l'accusation est éminemment partisane au sens où c'est l'institution policière dans sa globalité qui est visée dans ces cas là, le policier n'étant que « l'occasion » attendue qui permet de mettre la police en question. Nous ne sommes alors pas loin de l'image de la victime expiatoire. Pourtant, certains policiers, sans excuser pour autant les policiers coupables, relativisent la portée et l'importance des faits reprochés au groupe dans son ensemble, en démontrant que la solidarité, même à l'égard des « ripoux » est d'une certaine façon compréhensible : elle s'inscrit dans le cadre d'une solidarité professionnelle, liée à une culture professionnelle particulière : « Sans excuser, il faut comprendre. Dans la police, ça se passe comme dans n'importe quelle collectivité, comme à l'usine, comme à l'armée. Les coups tordus sont toujours le fait d'individualités. La masse n'approuve pas, ne s'identifie pas, mais, le plus souvent, elle se tait si personne ne se jette à l'eau, ne dit ce qu'il a sur le cœur, ne vient la soulager, la réveiller, lui ouvrir les yeux. C'est un phénomène classique de solidarité de groupe : on va pas balancer un collègue. Tout au plus, on est neutre, si ça se passe bien pour lui, tant mieux, sinon tant pis. On regarde, on attend ». <sup>683</sup> Ainsi, la justice ne devrait pas reprocher aux seuls policiers ce type de comportement, liés à une simple solidarité professionnelle partagée par toutes les professions. Ils ont pourtant l'impression que la justice reproche justement à la police son esprit de corps, qui l'empêche d'être un parfait auxiliaire de la justice.

A travers cet exemple, nous retrouvons la défiance des policiers vis-à-vis des juges. Ce qui est en question, c'est, ici, non seulement leur capacité à juger correctement, mais, de façon plus large, la crédibilité que l'on peut attacher à l'exercice de leur fonction : Ainsi, pour tous les policiers, « s'il est aujourd'hui une autorité contestée, c'est bien celle des juges ». <sup>684</sup> Elle est d'autant plus contestée, que les juges, considérés comme trop partisans, ne peuvent plus être efficaces : qui accorderait sa confiance à des magistrats de parti pris, alors qu'on attend d'eux la sérénité, c'est à dire, selon les policiers, la plus grande neutralité possible ? Or, constatent les policiers, « si, dans tous les cas, la passion d'un tel juge prenait délibérément le pas sur la raison, on pourrait avoir de sérieuses inquiétudes pour les justiciables ayant affaire à lui ». <sup>685</sup> En fait, les policiers reprochent aux juges d'avoir un esprit « partisan » aussi bien à leur égard que de façon générale.

Certains juges pourraient bénéficier du soutien des policiers lorsqu'ils correspondent à l'idéologie que les policiers voudraient les voir choisir : soutien aux victimes, mise en doute des plaidoiries de la défense, attention plus grande aux arguments de l'accusation et aux témoignages des policiers. Les policiers voudraient en fait que la justice les considère mieux, et, surtout, les considère comme des auxiliaires et non comme des instruments à son service, malléables et corvéables à merci. Mais, si de tels juges venaient à exister, ces « héros » de la justice ne seraient malheureusement, selon les policiers, guère représentatifs de l'ensemble du système

<sup>682</sup> Commissaire Broussard. « Mémoires. Tome 2 ». Editions Plon, 1998. p.277

<sup>683</sup> Bernard Deleplace. « Une vie de flic ». Editions Gallimard, 1987. p.147

<sup>684</sup> Didier Gallot. « Les fossoyeurs de la justice ». Editions Albin Michel, 1991. P. 29

<sup>685</sup> Fernand Cathala. « Cette police si décriée ». Editions du Champ de Mars, 1971. p.127

judiciaire. En fait, aucun juge ne les laisse, eux policiers, accomplir leurs missions comme ils l'entendent, et aucun juge n'est vu comme capable d'avoir l'indépendance nécessaire leur permettant d'effectuer leur travail « en toute justice ». Les exceptions qu'ils reconnaissent sont rares, comme le note ce commissaire qui en vient à écrire : « deux juges iront jusqu'au bout de leur logique. Ce sont les juges Renaud et Michel ; Ils en sont morts ». <sup>686</sup> On voit bien le rapprochement : être intègre serait tellement incompatible avec les pratiques contemporaines que tenter de l'être serait courir le risque d'y perdre la vie.

La justice d'ailleurs, prouve son incapacité à être intègre lorsqu'elle utilise des moyens que les policiers jugent comme « anormaux » : « Dans ce pays qui a proclamé les droits de l'homme, et diffusé les grands principes de Liberté, Egalité, Fraternité, les détenus, présumés innocents jusqu'à leur jugement, croupissent au fond des prisons, attendant qu'un juge d'instruction, noyé sous les dossiers, trouve un moment pour s'intéresser à eux. Pour le magistrat, les jours ne comptent pas. Pour les détenus provisoires, chaque minute les marque davantage dans leur corps et dans leur esprit ».

<sup>687</sup> On pourrait croire que les juges étant dépassés par un manque flagrant de moyens, ne seraient alors pas si coupables que cela. Mais le même policier semble bien penser que tout ceci participe d'une technique volontairement appliquée, d'une tactique pour faire craquer les justiciables avant leur comparution devant la justice. « J'ai l'impression de vivre dans un univers du Moyen Age ou dans un monde non civilisé. Ici on touche véritablement le fond de l'abîme, c'est une descente aux enfers. Toutes les conditions sont réunies pour achever de broyer et de déshumaniser des êtres avant qu'ils ne comparaissent devant ceux qui sont chargés de rendre la justice ». <sup>688</sup>

D'autres, au contraire, rendent responsables les pouvoirs publics qui ne laissent pas les juges libres et ne leur donnent pas les moyens nécessaires à l'exercice de leur métier. « Les juges sont en nombre insuffisants : les trois quarts d'entre eux sont accablés par les dossiers dont ils ne peuvent venir à bout. Alors, on a tendance à bâcler ou à s'appuyer sur le rapport de police. Ainsi par manque de moyens, la justice se décharge d'une grosse partie de ses attributions sur la police ». <sup>689</sup>

Le problème devient beaucoup plus large. Ce ne sont pas, malgré les apparences, malgré les ressentiments, les juges seuls qui seraient responsables de cette incurie judiciaire. Il y a bien sûr le côté partisan toujours dénoncé : « Justice bourgeoise, justice de classe, juges rouges, juges répressifs, juges laxistes, maniaques de la détention, détenteurs d'un pouvoir sans partage, impitoyables à l'égard des faibles, respectueux des puissants, manipulés, ambitieux : la liste de ces griefs est bien incomplète ». <sup>690</sup> Mais, le même auteur reconnaît que face à ces griefs, l'honnêteté devrait commander de reconnaître que « rien n'est totalement faux ni parfaitement exact. La justice française doit certes chercher en son sein les causes de son déclin et de la défiance que tous désormais lui manifestent peu ou prou, mais les juges ne sont pas les seuls responsables de cet état de choses ». <sup>691</sup>

---

<sup>686</sup> Charles Pellegrini. « Flic de conviction ». Editions Anne Carrière, 1999. p.76

<sup>687</sup> Rémi Leclair. « Le guet Apens. De l'Elysée à la santé ». Editions Denoël, 1990. pp.70-71

<sup>688</sup> Ibid. p. 73

<sup>689</sup> Gérard Monate. « Questions à la police ». Editions Stock, 1974. p.114

<sup>690</sup> Didier Gallot. « Les fossoyeurs de la justice ». Editions Albin Michel, 1991. P. 29

<sup>691</sup> Ibid. P. 29

Qui alors condamner ? Les deux institutions semblent se renvoyer la balle sur leur incompétence respective. Peu de policiers se sentent coupables de quoi que ce soit. Nous n'avons trouvé qu'un témoignage allant dans ce sens, avec la reconnaissance d'une responsabilité partagée : « *Le premier effort doit venir des institutions policières et judiciaires* ». <sup>692</sup> Toutefois, ce qui relativise tout de suite la portée de cette déclaration, est le fait qu'elle porte uniquement sur un problème très particulier de droit international, non sur une vision globale des problèmes communs à la justice et à la police. De plus, le policier dégage immédiatement la police de toute responsabilité directe dans ce manque de coopération, pour en rendre plus directement responsable les magistrats : « *Si les policiers se montrent traditionnellement plus ouverts à la coopération internationale, cela est moins vrai des magistrats qui sont encore très individualistes et peu enclins majoritairement à s'imprégner du maquis des textes européens* ». <sup>693</sup> L'accusation prend même un tour particulier, puisque les magistrats sont directement accusés ici de laxisme, dans la mesure où les policiers peuvent les considérer comme atteints d'une forme de paresse face à tout ce qui viendrait compliquer leur tâche : la recherche de textes liés à la construction européenne, par exemple, qui pourraient leur donner de nouveaux droits et de nouvelles armes face à la criminalité, et qu'ils ignoreraient pourtant par pure négligence.

Le policier a l'impression qu'il est, lui, le coupable désigné par tous en cas de problème de quelque ordre que ce soit. Il reconnaît volontiers que les deux institutions devraient être plus liées dans leur action, mais refuse d'être le seul à faire cet effort ou à assumer les responsabilités éventuelles d'un échec : « *S'il est un problème de police particulièrement épineux, c'est bien celui des rapports police-justice. On en arrive là au sujet crucial. Car, enfin, quel est le rôle du policier ? Rechercher le coupable, éventuellement le confondre, puis le remettre à la justice. [...] Pourtant s'il y a erreur judiciaire, qui accuse t-on ? La police, alors qu'il faudrait incriminer tout le mécanisme* ». <sup>694</sup> De même, un policier pourtant peu proche de l'auteur de la précédente citation, va dans le même sens : après avoir constaté que le manque de collaboration nuit à tous, policiers et magistrats, et que quelque chose devrait être fait pour changer cela, il ne rend pourtant que la justice responsable de cet état de fait et ne propose aucun changement en ce qui concerne la police elle-même. Seule la justice devrait faire effort, pour que les relations soient meilleures : « *Le couple justice-police, trop souvent miné par la défiance, sortait affaibli de chacune de ces crises. Elle ravivaient les éternelles rancœurs corporatistes. Aux condamnations trop timides de certains tribunaux, à l'interventionnisme excessif de quelques juges d'instruction désireux de jouer au flic, s'ajoutaient les aménagements de peine accordés trop généreusement par des magistrats crédules* ». <sup>695</sup>

La condamnation policière à l'égard de la justice va même parfois jusqu'à rendre responsable cette justice du non-fonctionnement correct de la société elle-même. Cela peut prendre plusieurs formes. La première critique, de façon assez classique, porte sur les condamnations prononcées par la justice concernant l'emprisonnement des criminels. Ces condamnations sont parfois décrites comme aveugles, ce qui est

---

<sup>692</sup> Brigitte Henri. « *Au cœur de la corruption* ». Editions N°1, 2000. p.361

<sup>693</sup> Ibid. p.361

<sup>694</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. p. 113

<sup>695</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome I* ». Editions Plon, 1997. p.344

contradictoire avec la critique sur la « trop grande adaptation » des jugements aux délinquants . Tous les crimes, de quelque nature que ce soit, connaissent une sanction similaire : l'emprisonnement. Seule la durée de celui-ci est déterminée par la nature du crime. Or, ceci ne correspond pas à ce que les policiers appellent « la justice » : il devrait exister des solutions différentes adaptées à chaque cas particulier : il devrait y avoir une échelle de punitions qui devrait tenir compte des différents cas. On ne peut pas, ou on ne devrait pas, selon eux, enfermer ensemble dans des cellules exiguës, qui facilitent les rapprochements, les complicités, à la fois des petits délinquants et des grands criminels. C'est pourtant le cas, et c'est bien une des sources de l'apprentissage de la criminalité en prison. Bien sûr, il faut non seulement punir, mais s'assurer que cette punition est bien exécutée. De plus, il faudrait que cette punition soit réellement exemplaire. Pour cela, il faudrait que la prison soit un lieu où les délinquants apprennent réellement le sens du bien et du mal, qu'ils puissent reconnaître la justesse de leur peine, et qu'il soient suffisamment suivis après leur libération pour éviter de récidiver : *« Que faire ? Très souvent, une fois relâché, le jeune délinquant récidive et quinze jours plus tard on l'arrête à nouveau pour le même délit. Il faut bien le sanctionner, lui inculquer la notion du bien et du mal, mais peut-on incarcérer un adolescent pour trois vols à la roulotte ? Plongé dans un univers dur et sordide, soumis à des conditions de vie qui exacerberaient sa révolte, il fréquenterait des truands aguerris qu'il prendrait pour modèle et risquerait alors d'être définitivement perdu pour la société ».*<sup>696</sup>

On ne peut attendre que le criminel lui-même s'auto inculque des notions morales sur le bien et le mal : *« Quant aux criminels, leur métier si j'ose dire, est de ne se soucier ni de justice ni de morale ».*<sup>697</sup> C'est donc bien à la société, par le biais de la justice, de réaliser cet apprentissage. Mais on est loin du compte, selon les policiers. Au contraire, non seulement la prison n'est pas source d'exemplarité, loin s'en faut, mais elle ne semble même plus faire peur à certains délinquants. Il y aurait même chez eux une sorte de noblesse à avoir été emprisonné, à un moment donné de leur carrière criminelle. Avoir été en prison, c'est ne plus « être vierge », c'est se transformer en caïd aux yeux de ceux qui n'ont pas été eux, emprisonnés.

De plus, selon les policiers, l'efficacité de la loi est mise en question par la faute des juges. A force de vouloir faire respecter des notions telles que « les droits de l'homme » (l'expression est plutôt péjorative dans l'esprit des policiers) , on fait plus pour les criminels que pour aider les honnêtes gens ou les policiers. Ainsi, se crée une forme d'impunité des criminels, relâchés trop vite et trop tôt. Le policier a alors l'impression d'effectuer une tâche difficile, mais, qui plus est, inutile, quand il croise des criminels qu'il a pourtant arrêtés quelques jours voire quelques heures plus tôt. Et comme ces mêmes délinquants, sont conscients de cette impunité, ils en viennent à mépriser ouvertement les policiers, allant parfois jusqu'à les insulter, sûrs d'être à l'abri de toute sanction.

On peut constater que cette réaction est commune à toutes les générations de policiers, puisque les témoignages s'échelonnent sur vingt ans, et dénoncent pourtant de façon récurrente les mêmes faits : *« Il en avait marre d'arrêter toujours les mêmes gaziers et il se demandait pourquoi la loi tolérait de telles situations, pourquoi on ne*

---

<sup>696</sup> Mireille Ballestrazzi. *« Madame le commissaire »*. Editions Presses de la Cité, 1999. p. 177

<sup>697</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande Truanderie »*. Editions Stock, 1998. p.366

pouvait se débarrasser de ces parasites, dont certains deviendraient dangereux un jour. Douce France et braves Français, songeait-il pays des droits de l'homme et surtout du droit à faire n'importe quoi ». <sup>698</sup> Face à cette diatribe datant de 1983, on peut citer un autre policier qui, quelques années plus tard, confirme le sentiment d'inutilité ressenti à effectuer des missions sempiternellement recommencées : « *Les petits délinquants sont souvent relâchés dès le lendemain. Les flics sont écœurés. Ils ont l'impression d'être dupés* ». <sup>699</sup> Cette dernière phrase est tout à fait caractéristique. Les policiers pensent être dupés. De plus, la population elle-même, à la fois celle des délinquants et celle des citoyens ordinaires, a bien conscience de cela. Et si les citoyens peuvent éventuellement plaindre les policiers du manque de soutien que des autorités politiques, il n'en va pas de même pour les délinquants : comment pourraient-ils respecter une profession qui, d'une part, les pourchasse, mais est aussi ouvertement méprisée par sa propre hiérarchie et par toutes les autorités de tutelle dont elle dépend ? Les délinquants peuvent impunément narguer les policiers, sûrs qu'ils sont de leur impunité : « *Certains témoignages m'ont surpris par leur virulence. Malgré leur amour du métier, leur passion du risque et de la justice, beaucoup de policières sont en effet déçues par le résultat des courses... Notamment lorsqu'elles sont amenées à arrêter plusieurs fois les mêmes délinquants – systématiquement relâchés, que ces mêmes personnes ne se gênent pas pour les insulter ; dans ces cas-là il est normal qu'elles « craquent » !* ». <sup>700</sup>

Certains policiers choisissent alors de s'enfermer dans une sorte d'indifférence à l'égard de tout ce qui pourrait arriver une fois leur mission remplie. Il s'agit d'éviter de se désespérer continuellement. Comment y parvenir ? En n'attendant plus rien des institutions. C'est peut-être une forme de démission, c'est en tout cas une façon de se protéger des désillusions moralement trop difficiles à accepter : « *J'ai renoncé, d'une façon générale, à m'intéresser au sort des malfaiteurs que je livre à la justice. Je préfère ignorer les diverses mesures de réduction de peine, de liberté conditionnelle et de permissions renouvelables dont ils peuvent ensuite bénéficier. Elles sont trop souvent l'occasion de saper le moral des troupes policières auxquelles on demandera ensuite de chercher à nouveau ceux qui ont trahis les espérances d'une prometteuse réinsertion* ». <sup>701</sup>

Comment le policier peut-il accorder quelque crédit à la justice, quand il voit celle-ci prête à tous les « arrangements » possibles et imaginables envers les criminels ? La justice devrait être exemplaire. Or, le policier constate que « *les crimes de moindre importance même s'il y a eu violence, donnent souvent lieu à des marchandages et se soldent par des peines dérisoires* ». <sup>702</sup> La justice est vue comme coupable de laxisme. Elle est vue comme un ensemble kafkaïen, qui juge en dépit du bon sens, en dépit de ce que la simple logique devrait commander. Le propos suivant est tout à fait caractéristique de l'incompréhension ressentie par les policiers : « *La justice française est ainsi faite. Son cheminement progressif, son souci du détail s'apparentent pour le bon peuple à la lenteur, au pointillisme. Un accusé condamné à mort par une cour*

---

<sup>698</sup> Max-André Cessac. « *Inspecteur Marnac, dit « Jos » flic ordinaire* ». Editions La Pensée universelle, 1983. p.28

<sup>699</sup> Joël Weiss. « *Le second fils* ». Editions L'Instant, 1986. p.45

<sup>700</sup> Magali Pacary. « *Femmes flic* ». Editions LPM, 2001. pp.13-14

<sup>701</sup> Roger le Taillanter. « *Le grand. Ma vie de flic* ». Editions Plon, 1995. p.178

<sup>702</sup> Robert Daley. « *Trafic d'influence* ». Editions Belfond, 1994. p.12

*d'assises peut comparaître devant une autre pour un deuxième méfait et se voir traduit en correctionnelle pour un vol de bicyclette... C'est ainsi au pays de Descartes. La logique exige le passage successif devant les juridictions appropriées de celui qui a commis de multiples infractions aux lois de la République ».*<sup>703</sup>

Cette critique sur le mode de fonctionnement de la justice, sur ses décisions, rejoint une critique très présente chez à peu près tous les policiers avec une défiance sans bornes pour tout ce qui s'apparente aux théories psychanalytiques. Il leur semble que ces théories, jugées toujours comme « fumeuses », servent d'alibi aux criminels pour se dédouaner de leurs actes délictueux. « *Un des effets pervers de ce qu'on peut nommer les thèses déviationnistes de la psychanalyse a été de déresponsabiliser totalement le déviant, alors que les recherches effectuées en ce domaine ont démontré que le sens de la responsabilité faisait déjà défaut chez délinquants et criminels* ». <sup>704</sup> De la même façon, les avocats ne manquent jamais d'utiliser cette arme « impalpable », pour fonder une défense sur des faits imprécis et donc invérifiables « scientifiquement ». Enfin, l'opinion publique, selon eux, est bernée par ces considérations non fondées. La meilleure preuve en est que cette même opinion publique finit par prendre parti pour les criminels et contre les policiers, ces derniers étant jugés comme agressifs et même comme provocateurs. Le policier serait alors celui qui pousserait un citoyen normal à devenir un criminel ... Mais ce qui choque le plus les policiers, c'est que les magistrats, eux aussi, tombent dans le même travers. Que ces derniers, utilisent les outils psychologiques pour apprécier la gravité des fautes reprochées aux justiciables est vu par les policiers comme contraire à leur devoir professionnel : le juge doit juger une faute, il n'a pas à apprécier les raisons qui ont pu pousser le criminel à commettre ces actes. Ce n'est pas de son ressort. Ceci est le travail de l'avocat et du procureur, en aucun cas celui du juge. Que le justiciable bénéficie par la suite d'un traitement médical adapté en complément (et non en substitution) de sa peine, est une chose. Mais que ce même criminel soit absous de son acte pour ces mêmes raisons médicales, est considéré comme tout à fait absurde. Le juge doit sanctionner par une peine une faute, c'est là son travail premier, essentiel, voire même unique : « *Les théories psychothérapeutiques n'ont été rien d'autre que le cheval de Troie offert aux institutions pénales. Elles furent un des relais de la politisation d'une partie de la magistrature. Elles auraient dû très modestement prendre place parmi les techniques de l'enquête judiciaire, parmi les autres procédés d'investigation. Elles ont en réalité fini par enrichir presque exclusivement la défense des prévenus et accusés. Utilisées de manière inflationniste, elles ont estompé la notion de responsabilité pénale, ont convertis abusivement les motifs révélés de l'acte anti-légal, les intentions malveillantes de l'auteur de l'infraction en mobiles relevant du processus inconscient. Elles proposaient une contre-lecture de la loi. Un mur s'est peu à peu élevé entre la faute et le châtiment. Un déguisement propice a été offert aux calculs criminels. L'intime conviction du juge s'est égarée dans les voies de l'analyse thérapeutique au détriment de l'application de la juste peine* ». <sup>705</sup>

Cette critique en rejoint une autre, qui touche au fait que l'attention de l'opinion publique, des hommes politiques, des magistrats, se porte plus sur les criminels que sur

---

<sup>703</sup> Honoré Gévaudan. « *L'enquête* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1981. p.93

<sup>704</sup> Rémi Halbwax. « *Justice pour la Police* ». Editions de la Table Ronde, 1985. P.47

<sup>705</sup> Ibid. pp.44-45

les victimes. Bien sûr, il y a une réaction immédiate qui peut aller dans le sens d'une compassion affichée envers celui qui a subi un préjudice, mais, très vite, constatent les policiers, par la faute justement des avocats ou de ces théories psychologiques, expliquant et excusant les actes criminels, c'est la victime qui devient la personne mise en cause. Au mieux, de toute façon, elle ne suscite que l'indifférence : « *Dans les affaires criminelles, le plus choquant c'est indifférence à l'égard de la victime. Sans doute crée-t-il autour de lui une sorte d'état de siège à l'occasion duquel il semble qu'on nous prête une puissance sans limite. A l'annonce du fait et devant son horreur, une indignation générale s'empare de tous, surtout si le crime est d'une atrocité particulière. Alors pour la population une seule chose compte, l'arrestation du criminel qui met en danger tous les citoyens. Mais cette arrestation effectuée, la situation se renverse totalement et la justice pénale éprouve les plus grandes difficultés à poursuivre son œuvre dans la sérénité* ».<sup>706</sup>

Le tout premier responsable de ce renversement inique des valeurs est, pour tous les policiers, l'avocat. Cette profession est décriée, voire même méprisée, par les policiers. Il n'y a le plus souvent pas de reconnaissance de l'utilité de leur travail. C'est la nature même du métier d'avocat, qui est directement mise en cause. Qu'un avocat puisse défendre un innocent ou un faible est plus pour les policiers une image de fiction qu'une réalité. Selon eux, l'avocat ne défend quasiment que des criminels patentés, car ces derniers ont souvent les moyens de le rétribuer largement. Ainsi, les avocats ne sont vus que comme des individus intéressés, immoraux, prêts à tout pour de l'argent et pour atteindre une célébrité relative. De plus, les policiers considèrent que la population dans son ensemble porte également une part de responsabilité dans cet état de fait : au lieu de mépriser ouvertement cette profession comme elle le devrait, au lieu de la voir pour ce qu'elle est, c'est-à-dire inique, les gens la portent aux nues, la peuplent de personnages héroïques, et maintiennent vivant le mythe pourtant largement dépassé, selon les policiers, de l'avocat « défenseur de la veuve et de l'orphelin » : « *Tant il est vrai que les flics sont vaccinés contre ces apparences de certitude et que la moindre faille dans le dispositif d'accusation peut être facilement exploitée par ces grands et talentueux avocats d'affaires criminelles, plus soucieux de défendre les truands de haut vol que la veuve et l'orphelin. L'image de marque y gagne à l'évidence et le compte en banque aussi. Entre le grand voyou sanguinaire que la société prend en pitié et la petite vieille brisée, veuve de ce retraité froidement assassiné parce qu'il ne veut pas révéler la cachette de son maigre magot, le choix est vite fait. Et que de congratulations, que de révérences autour du cher Maître qui a réussi à éviter à son triste client la réclusion criminelle à perpétuité. Quant à la petite vieille, elle n'a qu'à se démerder* ».<sup>707</sup> Nous n'avons trouvé aucune trace d'opinion positive. En fait, la grande différence entre les deux professions vient du fait que l'une pense servir la justice, la police en l'occurrence, et que l'autre ne servirait que les intérêts particuliers du justiciable qu'il a à défendre. Ainsi, même si le client de l'avocat est indéniablement coupable des faits qui lui sont reprochés, même si tout le monde, y compris l'avocat lui-même, le reconnaît, le but professionnel de ce dernier est de le disculper. Pire même, il n'a pas forcément besoin de le disculper

---

<sup>706</sup> Guy Denis. « *Citoyen policier* ». Editions Albin Michel, 1976. pp.256-257

<sup>707</sup> Max-André Cessac. *Inspecteur Marnac, dit « Jos », flic ordinaire* ». Editions La Pensée universelle, 1983. p.163



ouvertement, il lui suffit de gagner le combat judiciaire qui peut amener à sa relaxe : «- D'où vient alors l'opposition entre policiers et avocats ? Tous deux ne sont-ils pas des auxiliaires de la justice et ne doivent-ils pas concourir à la manifestation de la vérité ? - Certes, oui. Mais ils le font suivant des approches différentes. L'un, en contribution à la défense de tous, l'autre en fonction des seuls intérêts de son client. Le premier part des faits. Le second a pour ambition d'en diminuer ou d'en modifier la portée ». <sup>708</sup>

Il est évident qu'il y a là une opposition qui s'apparente, ainsi que nous l'avons vu auparavant, à une « opposition de nature » entre policiers et avocats, dans les objectifs poursuivis et dans les moyens utilisés. Au niveau des buts, il devrait être évident que « l'avocat défend le criminel. Non le crime ». <sup>709</sup> Pour autant, ce n'est pas le cas : dans la pratique, l'avocat défend directement le crime quand il en vient à utiliser le mensonge comme une arme dans ses plaidoiries, quand il vient à détourner la vérité pour jeter l'opprobre sur l'innocent afin de blanchir le coupable. Et lorsque cet innocent est le policier lui-même, accusé de tous les maux, il est évident que celui-ci peut difficilement trouver cela normal : « Qu'un avocat use de n'importe quels moyens, y compris des accusations les plus grossièrement mensongères, contre un service de police judiciaire, pour tirer d'affaire un client dont le dossier est indéfendable, voilà un procédé déjà difficile à supporter, mais il faut accepter que la défense jouisse d'une véritable immunité, quels que soient les arguments qu'elle utilise au cours de l'audience. Mais, que, le procès terminé, cette protection légale permette, grâce à un biais juridique, de mener une campagne odieuse contre ma direction dont le seul tort était d'avoir été fidèle à sa mission en dépit des pressions exercées sur elle, c'était inadmissible ! ». <sup>710</sup>

C'est d'ailleurs un fait communément dénoncé par beaucoup de policiers, que d'être mis en cause à la place des délinquants, suite à une tactique volontairement élaborée par les avocats. « Soutenus par leurs avocats, certains malfaiteurs n'hésiteront pas à invoquer une « machination policière » ». <sup>711</sup> La volonté clairement établie de les salir est indiscutable et cela concerne l'ensemble de la profession des avocats. Il n'y a pas que des professionnels véreux à utiliser ce type de moyens ; c'est une tactique professionnelle employée par tous. Et le policier est d'autant plus touché qu'il ne nie pas que des circonstances atténuantes puissent être accordées à certains justiciables. Ce qu'il refuse, c'est le recours au dénigrement systématique de tous les policiers, individuellement ou collectivement, pour décrédibiliser leur action et leur témoignage : « Loin de moi l'idée que, dans le subtil dosage de la peine nécessaire et suffisante, toute commisération soit inutile. Mais je suis encore plus loin de croire que cette mesure passe par l'abaissement de l'inspecteur ou du commissaire, venus déposer à la barre des témoins. Faire tomber un policier de son piédestal pour porter atteinte à sa crédibilité, et donc atténuer la force de son rapport ou de ses procès-verbaux, constitue l'une des techniques de prédilection des avocats ». <sup>712</sup> La conduite des avocats s'apparente alors plus à une trahison de leur propre idéal qu'à une conduite « morale ». D'ailleurs, les policiers dénoncent aussi le complexe de

---

<sup>708</sup> Pierre Ottavioli. « Echec au crime. 30 ans « quai des orfèvres » ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.300

<sup>709</sup> Honoré Gévaudan. « Flic. Lles vérités de la police ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.217

<sup>710</sup> Jean Rochet. « 5 ans à la tête de la DST ». Editions Plon, 1985. p.55

<sup>711</sup> Commissaire Broussard. « Mémoires. Tome I ». Editions Plon, 1997. p.86

<sup>712</sup> Pierre Ottavioli. « Echec au crime. 30 ans « quai des orfèvres » ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.300

supériorité affichée par les professionnels de la défense, et leur volonté d'enfermer les policiers, avec un mépris profond, dans une supposée infériorité : « *Vous êtes flic, je suis avocat, donc nous ne pouvons avoir la même éthique, je ne peux pas avoir la même stratégie que vous...* ». <sup>713</sup>

Le policier ne rend pas que les juges ou les avocats responsables du non-fonctionnement harmonieux de la justice. Tout le monde porte une part de responsabilité, selon lui, que se soient les parents, les éducateurs spécialisés, les hommes politiques, dans l'inertie de la justice, dans son parti pris « anti-flic », dans son incompétence supposée.

---

<sup>713</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.227

### **3- Une responsabilité partagée.**

Avant de voir en détail ce réquisitoire, il faut ici noter, de façon sinon paradoxale, du moins tout à fait significative, qu'aucun policier ne se voit, lui, responsable de quoi que ce soit dans la mauvaise marche de la justice en France. La seule critique évoquée, mais contre laquelle le policier s'inscrit évidemment en faux, serait que les policiers bénéficieraient d'un traitement de faveur lorsqu'ils passent en jugement. Ils seraient traités différemment des autres justiciables, avec beaucoup plus d'indulgence, voire même de complaisance : « *Le public a parfois l'impression que la justice est bien souvent complaisante avec la police : par exemple, ces cas de policiers inculpés et ayant finalement bénéficié de non-lieu, quand ils n'ont pas été mutés à des postes plus élevés* ». <sup>714</sup> Mais on le voit bien là, le policier prend bien soin de préciser que ceci est une « impression », non une réalité. De plus c'est une image véhiculée par le seul public. De même, les accusations de vol (première cause de licenciement chez les policiers, selon les instituts de formation de jeunes policiers) <sup>715</sup> ou de corruption sont très peu, sinon même pas du tout abordées par les policiers écrivains. Probablement dans la mesure où ce sont des pratiques qui mettraient en cause l'idée qu'ils se font de « la morale » : le policier se veut quelqu'un d'unique dans la société, une sorte d'homme d'élite, un modèle, à la fois pour les citoyens et pour toutes les autres institutions. Cette image ne peut évidemment pas aller de pair avec l'accusation de corruption qu'ils ont parfois à subir.

Pourtant, apparemment, les policiers sont tout à fait d'accord avec l'interdiction formelle qui leur est faite d'être frauduleusement récompensé financièrement de leurs services par des citoyens : « *Certes il faut tout faire pour supprimer cette tradition, qui s'est érigée en véritable institution, consistant à offrir un cadeau à un fonctionnaire qui, généralement, n'a rien fait d'autre que son devoir* ». <sup>716</sup> Mais le sujet reste très

---

<sup>714</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. p.117

<sup>715</sup> Envoyé spécial. Septembre 2003. France 2.

<sup>716</sup> Rémi Leclair. « *Le guet Apens. De l'Elysée à la santé* ». Editions Denoël, 1990. p. 93

peu développé. On ne parle pas de l'existence d'un système de corruption organisé, mais simplement de petites récompenses plus ou moins illégales, dont il ne faut pas, selon les policiers, exagérer l'importance. Ces mêmes policiers relativisent d'ailleurs la faute éventuellement commise, la replaçant au cœur d'un système délictueux après tout partagé par tout le monde : *« Je pense aussi que s'il fallait jeter en prison tous les fonctionnaires qui reçoivent des « petits cadeaux » en témoignage d'amitié et de sympathie, les rangs des employés de l'Etat se dégarniraient ».*<sup>717</sup> Il est bizarre de voir un policier laver d'une faute potentielle d'autres policiers, sous prétexte, qu'après tout, tout le monde est coupable ... Pourtant, cet exemple est loin d'être unique. Ainsi, de la même façon, un autre policier rejette pour le même type de raisons, tout type de culpabilité policière : *« Les petits plats bien arrosés de mes inspecteurs et les modestes cadeaux à leurs petites amies feraient-ils aujourd'hui d'eux des ripoux ? [...] Dans ce cas, il faudra sérieusement songer à embastiller plusieurs générations de policiers, de fonctionnaires et de ministres... ».*<sup>718</sup>

De fait, si les policiers réfutent à peu près toute idée de faute professionnelle personnelle, il n'en va pas de même pour les autres acteurs du système pénal. Les magistrats eux-mêmes, hors les accusations plus précises développées plus haut, sont, de façon générale, vus comme des privilégiés par les moyens dont ils disposent dans la lutte contre la criminalité. Les policiers ne parlent pas ici des moyens financiers, ni des moyens humains ; ils savent que, de ce point de vue, la justice n'est pas mieux lotie que la police, et que les enveloppes budgétaires des uns et des autres sont aussi faibles. Il s'agit plutôt, de mettre en avant la sécurité relative que leur apporte par exemple le cabinet d'instruction, par rapport aux policiers qui sont, eux, « dans la rue ». Ce n'est pas que l'aspect physique qui est important, c'est surtout le refuge moral que cela représente, et qui donne de plus aux magistrats par rapport aux policiers un degré de respectabilité qu'ils n'ont pas.

Cette respectabilité assure au magistrat une certaine impunité car, selon les policiers, on en arrive à les sacraliser : *« Ils avaient tous deux une conception très offensive et rigoriste de leur métier. Ils se réservaient toujours le droit d'avoir un pied sur le terrain et un autre dans leur cabinet d'instruction. Cette possibilité de pouvoir changer de casquette au gré des circonstances est un atout dont ne dispose pas le policier qui, s'il met les mains dans la boue, aura bien du mal à s'en sortir. Le policier ne bénéficie pas du refuge du cabinet d'instruction, un lieu sacralisé que n'atteint pas la rumeur publique. On n'a jamais vu, ou presque, un juge mis en cause. Il est inattaquable ».*<sup>719</sup> Ce point revient d'ailleurs comme un leitmotiv chez tous les policiers : les juges sont vus comme les membres d'une profession qui ne se remet jamais en question et que personne, d'ailleurs, ne remet jamais en question. Une faute professionnelle n'est punie que d'un dessaisissement ou d'une mutation, en aucun cas d'une mise à pied ou d'une privation de liberté. Les juges sont donc, à défaut d'être inamovibles, inattaquables et donc impunis en cas de manquement grave à leurs devoirs. Qu'ils restent sinon populaires du moins respectés est tout à fait incompréhensible pour les policiers. On n'aime pas les policiers, parce qu'ils arrêtent

---

<sup>717</sup> Ibid. p. 93

<sup>718</sup> Charles Pellegrini. *« Flic de conviction »*. Editions Anne Carrière, 1999. p.54

<sup>719</sup> Ibid. p.77

des gens, mais on ne reproche rien aux juges qui prononcent pourtant, eux, des peines.

De plus, les magistrats, à cause de ce « splendide isolement », ne comprennent pas la société dans laquelle ils vivent : ils traitent les criminels d'une façon plus que laxiste, sous des prétextes tout à fait fallacieux, tels que leur extrême jeunesse, par exemple. Or, pour les policiers, un crime est un crime, et le pardon accordé à certains criminels, pour quelque raison que ce soit, ne fait que leur donner un sentiment d'impunité tout à fait dommageable : Les jeunes délinquants ont alors l'impression qu'ils sont inattaquables, injugeables, et peuvent être amenés à durcir leur délinquance, puisqu'ils pensent ne rien risquer. Cela crée à la fois un sentiment d'arrogance chez ces jeunes, et un fort ressentiment de l'opinion publique vis-à-vis de toutes les institutions, qui sont vues alors comme dérogeant à leur devoir premier de protection des citoyens : « *La délinquance des mineurs, tout d'abord, enrôle des jeunes de plus en plus précoces. Elle empoisonne le vie des établissements scolaires où, désormais, élèves et enseignants sont sous influence. Elle met également en scène des mineurs délinquants d'habitude dont le poids dans la délinquance violente s'alourdit chaque jour. Leur impunité judiciaire accroît leur arrogance et provoque chez la population un sentiment d'abandon* ». <sup>720</sup>

Pourtant, ces mêmes citoyens ne seraient pas si « innocents » que cela. Les citoyens sont aussi considérés, comme les responsables de l'inefficacité de la justice. Dans certains cas, la responsabilité des citoyens est involontaire, car elle est due au système lui-même. Ainsi, quand les jurés ne prennent pas les décisions qui s'imposent lors d'un procès, peut-on directement et unilatéralement les tenir pour responsables ? Bien sûr que non, selon les policiers. Les jurés sont influencés par un environnement qu'ils ne connaissent pas, et qu'ils craignent la plupart du temps. Ils se sentent parfois même investis d'une mission qui quelque part les dépasse, voire les affole. De plus, la complexité à la fois des débats et des affaires traitées n'arrange rien : comment des jurés, pas forcément au fait des subtilités que réclament des jugements ayant trait à des affaires pénales compliquées, financières, politiques ou économiques, peuvent-il se faire une opinion juste, équitable, mesurée, et surtout précise, des faits incriminés ? Il semble à beaucoup de policiers qu'on noie sous la technicité des affaires de nombreux jurés, et que ce fait, ajouté à l'aspect psychologiquement impressionnant d'être impliqué dans un jury, ne peut conduire aucun juré à être à la hauteur de la mission qui lui est confiée. Ainsi pourraient s'expliquer certaines erreurs de la justice confiée à des non professionnels. Celles-ci pourraient être évitées si la justice était entièrement professionnalisée, c'est-à-dire si l'on ne recourait pas au jugement populaire ? Les policiers ne se prononcent pas ; mais, par contre, ils relativisent l'existence de ces erreurs judiciaires, en les décrivant le plus souvent comme des exceptions dans la marche ordinaire de la justice : « *L'erreur judiciaire est tout à fait exceptionnelle. Elle nécessite un concours de circonstances quasi irréalisable. De la brutalité et de l'aveuglement policiers à l'incompréhension du juge d'instruction, le laisser-aller du parquet, le parti pris du président, l'acharnement de l'avocat général, l'acceptation des jurés, l'insuffisance de l'avocat, l'indifférence des journalistes et de l'opinion publique, il faut à l'innocent beaucoup de malchance pour passer au travers de ces*

---

<sup>720</sup> Richard Bousquet. « *Insécurité : les nouveaux risques* ». Editions l'Harmattan, 1988. p.25

*jugements particuliers et aboutir à une condamnation sans fondement* ». <sup>721</sup> On le voit, l'analyse est un peu contradictoire. Le plus souvent, le policier semble n'être guère convaincu par l'existence de ces « erreurs judiciaires ». Cela, pour lui, participe plus au fantasme d'une opinion publique influencée par de nombreuses fictions, qu'à une réalité tangible. Mais, parfois, il n'hésite pas à dénoncer de façon radicale, à la fois, l'inexpérience des jurés et leur responsabilité : « *N'exagérons rien ! Des erreurs judiciaires, il y en a eu, de retentissantes même et, bien sûr, tout doit être mis en œuvre pour ne pas courir le risque d'en déplorer d'autres. Comment les expliquer ? Tout d'abord, il convient de se tourner vers ceux qui condamnent, magistrats et jurés aux assises. Ces hommes et femmes jugent d'après le dossier qui leur est soumis, et aussi les dépositions qu'ils entendent, les réquisitoires, les plaidoiries. Dans une affaire simple, pas de problèmes. Mais il existe des cas pour lesquels il est difficile de se faire une opinion. Les magistrats qui, pendant des semaines, se sont penchés sur les procès verbaux et rapports, ont pris des notes, ont réfléchi, pesé, soupesé, demeurent parfois perplexes. Et les jurés donc ? Le temps de quelques audiences, des gens qui ne sont nullement préparés à ce genre d'exercice devront s'interroger sur eux-mêmes [...] et en fonction de leur « intime conviction », ils devront dire si l'accusé est coupable et proposer une sanction. N'est-ce pas trop exiger de certains ? Souvent désorientés par des subtilités et le rythme trop rapide des débats, ils arrivent à la chambre des délibérations, submergés d'informations dont ils ne parviennent pas à dégager la quintessence* ». <sup>722</sup>

De façon plus personnelle, les citoyens sont mis en cause à travers l'éducation de leurs enfants, l'incivisme dont ils font preuve, le mauvais exemple qu'ils peuvent donner par des comportements socialement négligents. On a parlé tout à l'heure, de la délinquance des jeunes. Elle serait pourtant assez aisément évitable, si les parents effectuaient simplement leur « travail » : « *Il est impératif de redonner à la famille attaquée, éclatée, son rôle de cellule privilégiée, de guide, d'autorité. Les enfants doivent être élevés, et pas seulement choyés... ou partagés. Ce n'est pas seulement l'affaire de l'Etat, c'est notre responsabilité* ». <sup>723</sup> Or, de plus en plus, il semble, aux yeux des policiers, que tout le monde se décharge de ses responsabilités, pour les confier aux soins d'institutions étatiques. Ainsi, le chômeur ne chercherait plus du travail, mais attendrait qu'une agence pour l'emploi lui en propose ; le citoyen ne se protégerait plus par des gestes élémentaires de sécurité, mais attendrait de la police qu'elle s'en occupe à sa place ; les parents n'éduqueraient plus leurs enfants, mais attendraient que l'école le fasse. Il y aurait ainsi démission des citoyens. En reportant la responsabilité de leurs échecs sur les éducateurs, sur la police ou sur la justice, ils condamnent leurs propres enfants à ne pouvoir être remis sur le droit chemin, ces institutions ne disposant ni des moyens financiers ni des moyens humains nécessaires pour cela : « *La justice, en particulier le juge pour enfants, dispose d'un arsenal de mesures destinées aux mineurs délinquants. Mais elle est débordée, et les éducateurs le sont aussi. D'ailleurs, peuvent-ils vraiment suppléer aux déficiences de l'éducation parentale ?* ». <sup>724</sup>

<sup>721</sup> Pierre Ottavioli. « *Echec au crime. 30 ans « quai des orfèvres »* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.229

<sup>722</sup> Commissaire Durin. « *Sur les lieux du crime* ». Editions La Taillanderie, 1991. p.174

<sup>723</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande truanderie* ». Editions Stock, 1998. p.392

<sup>724</sup> Mireille Ballestrazzi. « *Madame le commissaire* ». Editions Presses de la Cité, 1999. p. 177

D'une façon plus indirecte, les citoyens sont également accusés d'être de parti-pris, en jugeant positivement les magistrats et négativement les policiers. L'un est plus que fréquentable, c'est même un honneur d'avoir un juge dans ses relations. Qui viendrait, par contre, se prévaloir d'avoir dans ses connaissances un policier ? Sauf à rendre un service précis, un policier est socialement infrequentable. De fait, le policier n'est fréquentable que dans la mesure où il peut être « utile ». Il peut être intéressant d'avoir un policier dans ses relations, « on ne sait jamais »... Pourquoi cela ? D'où vient cet ostracisme ? D'après certains policiers, cela pourrait venir d'une origine sociale différente : *« Ces magistrats n'avaient même pas « l'excuse » des policiers, cette origine populaire, ce niveau de vie plus bas, cette moins grande considération sociale, ce préjugé qui fait que, dans certains milieux, un juge, ça se fréquente volontiers parce qu'on est du même monde, mais que pour inviter un « flic », surtout un flic de base, on s'y reprend à deux fois »*.<sup>725</sup> Hors même cette origine sociale, l'analyse semble montrer que l'ensemble de la population a un préjugé défavorable envers les policiers, de même que nombre de policiers reprochent à certains de leurs collègues de ne plus être des vrais « flics » lorsqu'ils tentent d'être vus sous un jour respectable : *« Certains collègues aiment à faire partie des notables dans leur petite ville de province et à se sentir les « grands patrons », du gardien de la paix au commissaire, du tapage nocturne à l'assassinat. Moi, j'ai choisi autre chose. Je suis un flic de terrain, un baroudeur. Je suis un « patron » moi aussi, je suis même commissaire principal, mais, dans les situations à hauts risques, on ne prend pas le temps de décliner son curriculum vitae et le grade passe au second plan, loin derrière les réflexes. Pour eux, il y a peu d'aventures et beaucoup de considérations, pour moi, c'est l'inverse »*.<sup>726</sup> Un policier se devrait en quelque sorte d'être « un paria », pour être un « vrai » policier. Toute tentative de rapprochement avec d'autres couches de la population est considéré comme une trahison.

Les policiers reprochent également aux citoyens de se tromper de responsables lorsqu'ils mettent en cause certaines décisions judiciaires. Ainsi, *« Les gens ont aussi bien du mal à comprendre et surtout à admettre qu'à peu près tous les individus condamnés a une assez longue peine d'emprisonnement puissent se retrouver en liberté avant l'expiration de celle-ci, grâce aux amnisties, aux libérations conditionnelles, aux remises de peine »*.<sup>727</sup> Mais qui est ici responsable ? Sont-ce les procureurs par les condamnations trop légères requises, les jurés qui se prononcent, ou les juges en dernière instance ? Il leur semble en fait, qu'ils sont, eux, policiers, rendus responsables de ces manquements à « l'équité judiciaire ». Pourtant, citoyens et policiers sont unanimes à dénoncer les risques pris par la seule justice lorsqu'elle fait parfois trop confiance à des délinquants, en les libérant par exemple bien avant que cela ne soit nécessaire : *« Ils s'insurgent aussi lorsqu'ils apprennent qu'un détenu, parfois dangereux, a bénéficié d'une permission de sortir de deux ou trois jours et qu'il a mis à profit cette faveur pour commettre un autre crime »*.<sup>728</sup> Mais, ici encore, la dénonciation policière semble rester lettre morte et, par un retour des choses qui ne lasse pas de les surprendre, ce sont souvent eux, les policiers, qui se retrouvent accusés

<sup>725</sup> Bernard Delaplace. *« Une vie de flic »*. Editions Gallimard, 1987. p.55

<sup>726</sup> Georges Moréas. *« Amour solo »*. Editions Fixot, 1987. p.22

<sup>727</sup> Fernand Cathala. *« La police face à la criminalité »*. Editions du Champ de Mars, 1984. p.260

<sup>728</sup> Ibid. p.260

de laxisme. Pourtant, certains le reconnaissent, il peut y avoir une logique à ce ressentiment citoyen à l'égard des policiers, concernant le manque d'action des policiers pour certains cas jugés banals par ces derniers : « *le mécontentement du public tient aussi à ce que de nombreuses infractions sont perçues différemment par la victime et par le policier. Pour ce dernier, ce qu'on lui expose fait partie de la routine, relève du petit délit ou de l'incivilité, et a une importance mineure au regard des autres tâches qui l'attendent. La victime, elle, a subi un traumatisme psychologique. Elle ressent l'attitude du policier, nécessairement perceptible, comme une marque d'indifférence et d'incompréhension, qui renforce son impression d'abandon* ». <sup>729</sup> Pour autant, ceci n'excuse ni n'explique, selon les policiers, la condamnation générale qu'ils ressentent à leur endroit. Ce sentiment de trahison est perpétuellement ressenti par tous les policiers : même lorsque l'accusation peut apparemment être dirigée à l'encontre des magistrats ou des hommes politiques, en fait, la cible réellement visée par l'opinion publique, est bien selon eux la police.

Pourtant, puisque nous abordons la responsabilité des hommes politiques dans le mauvais fonctionnement de la justice, il faut bien voir que souvent, pour les policiers, le magistrat n'est pas directement coupable : il est plutôt, le plus souvent, accusé de collaboration, voire au pire de soumission, envers le pouvoir politique : « *Les insinuations les plus graves étaient avancées contre les magistrats accusés de couvrir les agissements délictueux des policiers véreux ou s'abstenant de le condamner. La justice, disait-on, ne veut pas troubler l'ordre établi ni créer de précédent, rejoignant dans la passivité des gouvernants soucieux de pas montrer au grand jour des brebis galeuses dont ils se servaient à des fins inavouables* ». <sup>730</sup> Le pouvoir politique est donc accusé de se servir parfois des forces policières, à des fins inavouables, et de couvrir cela, car il lui est nécessaire de continuer à disposer de forces plus ou moins occultes à son service particulier. Les policiers eux, sont décrits moralement comme « véreux », et professionnellement comme « des brebis galeuses » ; pour les policiers, il y a donc bien ici, un renversement des responsabilités premières, dans ce que l'opinion publique leur reproche parfois, et dans la constatation du mauvais fonctionnement de la justice en France, de façon contemporaine.

A cet égard, la responsabilité des hommes politiques est indéniable. Plus encore peut-être que les juges, ou les citoyens, bien plus que les policiers eux-mêmes, les politiques sont décrits par les policiers comme des fossoyeurs de la justice. Pourquoi ? La première raison invoquée tient à la défiance réciproque des institutions, selon certains magistrats eux-mêmes : « *Le monde politique a ainsi contribué à creuser la tombe de la justice française. [...] [peut-être parce que] la défiance du monde politique à l'égard du monde judiciaire n'a cessé de croître* ». <sup>731</sup> Cette défiance tiendrait pour beaucoup à la peur qu'inspirerait le système judiciaire français au monde politique : il y aurait là conflit de pouvoir, et conflit d'intérêt, et la sujétion de l'un par rapport à l'autre n'étant pas complète, il y aurait inévitablement lutte : lutte d'influence des hommes politiques pour s'imposer au monde judiciaire, et de résistance de ce même monde judiciaire pour s'affranchir de la tutelle politique. Cette lutte ne bénéficie à personne, surtout pas aux justiciables, ni aux citoyens. Et le

---

<sup>729</sup> Mireille Ballestrazzi. « *Madame la commissaire* ». Editions Presses de la Cité, 1999. p.186

<sup>730</sup> Guy Denis. « *Citoyen Policier* ». Editions Albin Michel, 1976. p.177

<sup>731</sup> Didier Gallot. « *Les fossoyeurs de la justice* ». Editions Albin Michel, 1991. P. 36



policier, qui se voit coincé entre l'arbre et l'écorce, n'est qu'un spectateur passif de ce combat. Il est, de plus, encore une fois, un parfait bouc-émissaire si tant est que l'occasion nécessite d'en trouver un. Face à cet état de fait, le policier ne peut alors que plier ou résister, se soumettre ou se démettre. « *Lorsqu' un état de droit est ouvertement malmené par ses gouvernants, comme j'ai pu le constater, il n'y a que deux positions possibles : se taire ou réagir, être complice ou dénoncer. On ne peut prétendre à la fois servir la justice et fermer les yeux sur les chaînes qui l'entravent* ». <sup>732</sup> Le politique est responsable, mais le policier ne dispose guère de moyens de lutte efficaces pour changer cela. Il doit accepter d'être complice ou démissionner.

Pourtant, la responsabilité du politique ne s'arrête pas là. Essentiellement, les policiers reprochent aux hommes politiques de ne pas prendre leurs responsabilités, en matière d'édiction des lois particulièrement. Qu'il s'agisse des gouvernements qui peuvent se succéder, ou des parlementaires de l'assemblée nationale, il y a démission à tous les niveaux. Sans même parler des lois françaises, toujours dénoncées comme inadaptées au monde moderne, c'est plus le manque de coopération internationale au niveau légal qui choque les policiers. Ainsi, « *Les magistrats ont à peine ébauché une impossible harmonisation des législations. Comment pourrait-on se rejoindre sur la durée d'une peine quand la France inflige désormais vingt ans de prison à un trafiquant que les Pays-Bas punissent seulement de six mois ?* ». <sup>733</sup>

Eux, policiers, sont confrontés quotidiennement à une délinquance qui s'internationalise. Les magistrats, également, voudraient pouvoir suivre cette voie d'une plus grande coopération internationale, étant actuellement incapables de poursuivre pénalement des délinquants dans différents pays. D'ailleurs, les policiers eux-mêmes le reconnaissent et en témoignent. Or, les criminels se servent des différentes législations existant dans les pays européens pour fuir la justice qui leur est la moins favorable. Si cela est compréhensible de leur part, il est, pour les policiers, tout à fait inadmissible que les hommes politiques, de gauche comme de droite, dans une Europe maintenant quasiment construite sur beaucoup de points économiques ou financiers, ne réalisent pas un rapprochement de leurs législations. C'est, leur semble-t-il, leur « travail », et tant qu'ils ne le rempliront pas, les missions policières comme les missions judiciaires sont vouées à un échec plus ou moins certain. La responsabilité des hommes politiques serait de participer activement à la création, non seulement de législations communes, mais aussi de se doter de moyens qui permettront de juger tous les types de criminels. Les policiers sont les premiers à revendiquer l'instauration de cours de justice communes aux différents pays de l'Europe communautaire : « *Une dernière question se pose quant à l'évolution de l'arsenal pénal international anticriminalité : aurons-nous un jour un code pénal international et une (des) cour(s) internationale(s) de justice en matière de droit commun ?* ». <sup>734</sup> Ce « droit commun » est un éternel oublié des politiques, selon les policiers, dans la mesure où les hommes politiques ne se préoccupent que de ce qui va servir leur carrière, donc de ce qui est médiatique. Ainsi, seuls existent des tribunaux

---

<sup>732</sup> Antoine Gaudino. « *Le procès impossible* ». Editions Albin Michel. P.109

<sup>733</sup> Honoré Gévaudan. « *La bataille de la French Connexion* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1985. p.188

<sup>734</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande Truanderie* ». Editions Stock, 1998. p.372

internationaux liés à des affaires politiques, tels que la Cour Internationale de Justice des Nations-Unies, ou le Tribunal Pénal International.

De plus, les policiers considèrent que, de toute façon, mis à part certains cas très spécifiques (jugements de dictateurs, ou de certains chefs de guerre particulièrement sanguinaires), il y a une grande impunité des responsables politiques et économiques. Malgré les affaires récentes, c'est, disent-ils, dans la logique des choses : « *il est plus facile de juger un cambrioleur dont ne dépend personne, qu'un délinquant économique dont dépendent à la fois des entreprises et des centaines ou des milliers d'emplois* ». <sup>735</sup> De toute façon, le battage médiatique récent, concernant des affaires mettant en cause de hauts responsables économiques ou politiques prouve bien le caractère exceptionnel de ces mises en accusation. On n'en parlerait pas autant si elles étaient plus fréquentes. Ces affaires sont exceptionnelles, et, pour beaucoup de policiers, elles ne constituent probablement qu'une parenthèse judiciaire, dans l'impunité générale dont bénéficient et continueront à bénéficier les hommes politiques et les grands responsables économiques.

Pourtant, une fois ceci reconnu, il reste chez le policier un fort sentiment d'inéquité, de déception, de doute sur la justice en général. Même si celle-ci venait à être indépendante, dans son fonctionnement et dans ses arrêts, même si les hommes politiques se défendaient désormais d'influencer celle-ci dans le sens qui leur convient, même si les citoyens devenaient plus respectueux des lois, et même si, eux, policiers, reconnaissaient la part de responsabilité qu'ils ont dans le relatif mauvais état de la justice en France, il n'en reste pas moins que cette justice, étant humaine par nature, sera toujours perfectible, mais aussi toujours faillible : « *la justice humaine souffre partout des mêmes maux [...]. Et si la large liberté d'appréciation laissée aux juges fait en même temps leur grandeur, elle n'aboutit pas toujours à l'équité* ». <sup>736</sup>

---

<sup>735</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur Turf* ». Editions Julliard, 1987. p.91

<sup>736</sup> Ibid. p.91

## CHAPITRE TROIS

-

### LES RELATIONS AVEC L'INSTITUTION POLICIERE

*« Les cimetières sont pleins de gens indispensables ».*  
Roger le Taillanter. *« Paris sur fric ».*

*« Les bons policiers sont obstinés ».*  
Honoré Gévaudan. *« La bataille de la French Connexion ».*

*« Le pire ennemi d'un commissaire est un autre commissaire ».*  
Alain Quéant. *« Le commissaire de police dans la société française ».*

Trois aspects très particuliers du monde policier français contemporain sont perceptibles à travers ce qu'écrivent les policiers. Tout d'abord, le fait que, de nombreux policiers s'opposent les uns aux autres dans des antagonismes très violents. Les propos peuvent être d'une grande virulence. On est parfois surpris du ton haineux que peuvent avoir certains policiers les uns envers les autres. On dépasse le cadre ordinaire d'un antagonisme professionnel, pour toucher à des considérations d'ordre psychologique plus complexes. Ces oppositions peuvent prendre un aspect plus général, lorsque des services de police s'opposent les uns aux autres. On est alors en présence d'un esprit corporatiste très marqué, la « caste » à laquelle on appartient étant vue comme une « élite » par rapport aux autres groupes. Cela peut aller jusqu'à

la plus grande flagornerie vis-à-vis de son propre groupe, ou jusqu'à la critique la plus violente à l'égard des autres groupes. Nombre de professions connaissent ces oppositions, qui sont parfois même salutaires dans le cadre d'une émulation constructive. Ce qui différencie le cas des policiers, c'est la virulence avec laquelle ces oppositions prennent corps.

Le deuxième aspect concerne la critique quasi unanime par tous les policiers écrivains de la façon dont fonctionne leur institution. Cela concerne la formation des policiers, jugée toujours trop rapide, trop incomplète et peu efficace pour préparer les policiers à affronter « la rue ». Cela peut également prendre la forme de la critique de tout ce qui est moderne : les policiers sont très attachés aux traditions. Tout ce qui change leur façon de faire, leurs conditions de travail, est vu comme potentiellement dangereux. On ne change pas des méthodes éprouvées, et tout manquement à cet axiome de base est synonyme de catastrophe potentielle. Pourtant, de façon quelque peu paradoxale, puisqu'ils se disent attachés aux valeurs traditionnelles et à la pérennité du service public, la pire injure semble-t-il que l'on puisse faire à n'importe quel policier, à les lire, est de les traiter de « fonctionnaires ». Ils ont un mépris profond pour ce terme, synonyme à leurs yeux d'inefficacité, de carriérisme ou de paresse. Tous se défendent d'être des « fonctionnaires de police », pour revendiquer l'appellation de « flic » comme un titre de noblesse. Etre « fonctionnaire » manque probablement d'héroïsme. Les policiers sont ainsi très attachés à leur image dans l'opinion publique, et celle de « redresseur de torts », de « défenseur de la veuve et de l'orphelin », même si elle est caricaturale, est très présente dans leur propos.

Enfin, on conclura sur un aspect nouveau, au vu de ce qu'on a décrit tout au long de ce travail : la vision positive que les policiers donnent de leur métier, à la fois à propos de certaines des relations hiérarchiques qu'ils entretiennent avec leurs « patrons » et des relations professionnelles qu'ils peuvent avoir avec leurs collègues. Beaucoup de policiers reviennent en effet, particulièrement dans les mémoires, avec une grande nostalgie sur les amitiés qu'ils ont pu connaître dans l'exercice de leur métier. Ils mettent en avant le rôle du « patron », rôle essentiel que nous analyserons, et l'intense solidarité qui les a liés à des collègues, avec qui ils se sont mutuellement soutenus durant parfois toute leur carrière. Ils s'attachent également à décrire ce qui les a poussé à exercer ce métier et la tristesse qui les habite à le quitter, que ce soit pour démissionner ou partir en retraite. La police n'est pas décrite comme un métier ordinaire que l'on quitte aisément.

Il existe également un trait commun plus négatif chez les policiers : la désillusion. Le sentiment d'inutilité attaché à certaines de leurs tâches, le sentiment d'avoir été incompris par les citoyens, les hommes politiques, ou les magistrats, ainsi que nous l'avons vu, est très fort. Certains policiers d'ailleurs, en viennent à ne plus supporter la société dans laquelle ils vivent, et se réfugient alors souvent dans la vie de famille. D'autres, ceux qui n'ont pas de « famille refuge », au sein d'une famille traditionnelle, courent le risque d'être menacés d'une telle désillusion, que le métier et les collègues deviennent alors leur seul recours. Que penser après avoir lu ce témoignage d'un commissaire, sur la façon dont elle perçoit le risque que ses hommes courent humainement et familialement à vivre une vie parfois si terne : « *Après quoi il regagne son domicile, un petit domicile en banlieue et en rapport avec son petit salaire, il y retrouve sa femme et il mange la soupe à la grimace car il n'est pas rentré à une heure*

décente depuis une semaine ou un mois. Les enfants sont déjà couchés ou regardent Navarro à la télé, ce héros débonnaire dont les aventures sont bien plus palpitantes que ses petites histoires à lui, ses heures passées sur une planque stérile ou à « prendre des plaintes ». Il n'a d'ailleurs aucune envie d'en parler, il pose son arme sur le dessus de l'armoire, pour pas que les enfants y touchent. Il dormira sans doute, comme disait ma grand-mère Albertine, à l'auberge du cul tourné et encore il a de la chance, parce que si ça se trouve, la prochaine fois, sa femme sera partie, et il se retrouvera tout seul, comme un con. Alors il reviendra au service, montera dans une voiture et, avec un ou deux collègues tout aussi seuls que lui, ils iront faire un tour dans les bars ou les boîtes ». <sup>737</sup>

Pourtant, malgré cela, en dépit des conflits, tous les policiers expriment une passion pour leur métier, et l'immense source d'enseignement qu'il a pu être pour eux, d'un point de vue professionnel mais aussi personnel : « De l'émotion au rire, du tragique à l'anecdotique, tout cela m'a servi. J'en ai tiré, je crois, une connaissance approfondie de la nature humaine ». <sup>738</sup>

---

<sup>737</sup> Danielle Thiéry. « La petite fille de Marie Gare ». Editions Robert Laffont, 1997. p.35

<sup>738</sup> Commissaire Broussard. « Mémoires. Tome I ». Editions Plon, 1997. p.363

## 1- Les conflits personnels et professionnels

Les relations entre policiers et entre les corps ou services auxquels ils appartiennent, sont marquées par de très fort antagonismes. Beaucoup de policiers écrivains, disent avoir un « ennemi » plus ou moins personnel, un confrère qu'ils se défendent de vouloir dénoncer tout en ne se privant pas de le faire. Cet antagonisme peut prendre des aspects exacerbés, lorsque viennent s'y mêler jalousies, rancunes personnelles, et oppositions professionnelles sur les mêmes affaires. Evidemment, aucun ouvrage n'est entièrement consacré à ce type de rapports de force. Néanmoins, de façon récurrente, on retrouve des exemples de ce type de cas, peut-être parce que de façon inévitable, « à la guerre des polices, aux escarmouches contre la gendarmerie, se superpose inévitablement une guerre des chefs ». <sup>739</sup>

De « patron » à « patron », les ego sont parfois tellement surdimensionnés que, quelles que soient les affaires, les frictions et parfois même les oppositions directes sont inévitables. Le pire cas reste de se voir déposséder d'une affaire, ou de se voir en concurrence avec un collègue sur une même affaire. Surtout lorsque l'on pense, à l'instar de beaucoup de policiers, que les heurts sont de toute façon impossibles à éviter, dans la mesure où ils sont « dans la nature des choses » : « *Quand on sait qu'une enquête de police s'apparente à une compétition, que, déjà, dans un même service, chacun joue des coudes pour se faire briller, que voulez-vous qu'il advienne quand des chasseurs différents sont lancés aux troussees d'un même gibier ?* ». <sup>740</sup>

On le voit ici, loin de toute idée de collaboration, la compétition prime. Et la métaphore sur « les chasseurs et le gibier » et tout à fait symptomatique de la façon dont le métier est vécu. Il y a là une connotation violente qui s'apparente à la lutte entre militaires pour s'attribuer le gain d'une victoire. Les lauriers, la gloire, et la renommée sont des aspects non revendiqués ouvertement, mais tout à fait présents dans la vie professionnelle des « patrons ». L'expression « guerre des polices » et

---

<sup>739</sup> Rémy Halbwax & Jean-Charles Reix. « *La police assassinée* ». Editions La table Ronde, 1985. P.183

<sup>740</sup> Honoré Gévaudan. « *Ennemis publics* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1990. p.184

d'ailleurs à cet égard tout à fait symbolique : « *De nombreux épisodes de la guerre des polices avaient jalonné ces existences parallèles, et il en était résulté beaucoup de blessures d'amour-propre et de jalousies. Chacun considérait son territoire comme une chasse gardée. Toute intrusion de l'autre était interprétée comme un acte de braconnage* ». <sup>741</sup> On retrouve ici les mêmes termes de « territoire », de « chasse » et de « braconnage », qui vont tous dans le même sens. Pourtant, cette guerre des polices n'a pas que des aspects négatifs : certains policiers y voient une occasion d'éliminer les plus faibles et de valoriser les plus efficaces d'entre eux. Seul dérapage possible : l'ambition personnelle qui, si elle vient à primer, fausse le jeu. Cette ambition ne serait plus alors légitime, elle ne serait que l'expression d'un égoïsme exacerbé, et d'une volonté personnelle de s'imposer seul. « *Néanmoins, la « guerre des polices » avait aussi ses avantages. Ceux qu'engendre la compétition, terrain favorable à la sélection et à l'épanouissement des plus capables. A une réserve près : le risque de voir triompher les ambitions ; c'est alors le règne des plus habiles, des plus malins ou des plus prudents. Mais que s'imposent les mérites, et c'est alors le règne des meilleurs et des plus compétents* ». <sup>742</sup>

Le policier doit rester au service de son groupe, pour que l'émulation soit réelle et efficace. Une réussite personnelle n'a de sens que si elle rejaillit sur l'ensemble du groupe auquel il appartient. En ce sens, la médiatisation est intéressante car elle permet à tous les policiers de bénéficier de l'aura de l'un d'eux, de sa réputation à la fois dans le grand public et face à la hiérarchie policière. C'est un gage de réussite pour tous, à la fois psychologiquement par l'effet bénéfique sur le moral de tous, mais aussi par les retombées administratives qu'une telle célébrité peut déclencher : « *Un bon flic reste celui qui sait faire parler de lui. Pour des raisons multiples : psychologiques d'abord, je l'ai déjà dit. Les flics sont des hommes, sensibles aux honneurs comme les autres, et qui trouvent dans la reconnaissance et la louange des raisons de se défoncer un peu plus ; matérielles ensuite – une brigade n'obtient souvent des moyens et du matériel qu'en proportion des résultats obtenus sur le terrain, autant dire dans la presse (les patrons lisent autant la revue de presse de leur secrétaire que les rapports de leurs subordonnés !)* ». <sup>743</sup>

Néanmoins, les mêmes auteurs ne manquent pas de noter les limites à cette renommée médiatique, recherchée parfois trop exclusivement. Si la célébrité vient de l'action, de faits plus ou moins reconnus comme ayant été liés à des actes « héroïques », elle est perçue comme bénéfique et méritée. Si elle est recherchée pour elle-même, pour atteindre une gloire éphémère, personnelle, parfois au détriment des intérêts collectifs de tout le corps policier, tout le groupe est mis en danger et cela compromet l'essence même du travail policier : « *C'est vrai, la course frénétique aux médias suscite des jalousies entre services. C'est vrai aussi, tout le monde le sait, que les meilleurs ne sont pas forcément ceux dont on parle le plus. Il ne faudrait pas non plus que le souci de médiatisation s'exerce au dépend de la pénétration du milieu* ». <sup>744</sup> En effet, si le policier devient tellement célèbre qu'il est reconnu de tous, comment pourrait-il encore exercer son métier avec l'incognito nécessaire que ce métier

<sup>741</sup> Commissaire Leclerc. « *De l'antigang à la criminelle* ». Editions Plon, 2000. p.42

<sup>742</sup> Charles pellegrini & Etienne de Monpezat. « *A chacun sa mort* ». Editions N°1, 1990. p.174

<sup>743</sup> Ibid. p.78

<sup>744</sup> Ibid. p.78

requiert ? En fait, trop de médiatisation est vu comme tout à fait pernicieux si le policier devient tellement connu que la seule fonction qu'il puisse encore exercer est de faire des relations publiques auprès des média. C'est le reproche que beaucoup de policiers font à certains de leurs collègues célèbres. Quelques policiers très connus médiatiquement parlant, reconnaissent d'ailleurs volontiers cela, par exemple Roger Borniche qui, le premier, ayant hésité jeune entre la carrière de chanteur et celle de policier, avoue avoir connu en tant que policier une notoriété probablement bien plus importante qu'il n'eut pu l'escompter avec un autre choix : « *Bref, en faisant mon métier de flic, j'ai accédé à une sorte de vedettariat que ne m'auraient jamais valu mes activités de cabotin* ». <sup>745</sup> La médiatisation volontaire ou non du policier, est alors une forme de reconnaissance sociale, un moyen de s'élever dans la société, de gagner même peut être l'estime d'une partie de la population.

Cependant, trop de médiatisation, ou, tout du moins, selon certains, trop de reconnaissance de la part du public peut amener à exacerber l'opposition entre policiers de renom. Ainsi, si l'inspecteur Borniche est extrêmement connu en France pour son ouvrage « *Flic Story* », que d'aucuns d'ailleurs surnomment « *Flic Fiction* », c'est un livre qui est - peut être d'ailleurs en partie à cause de cela - décrié et remis en cause par d'autres policiers : « *En écrivant Flic Story, il a commis une mauvaise action contre ses camarades, qu'il s'applique à ridiculiser, à rendre grotesques à souhait, et il a pratiqué un abus de confiance au lecteur qui lui a fait crédit. Il triche honteusement* ». <sup>746</sup> Et la critique ne touche pas qu'à une remise en cause de l'ouvrage lui-même. Ce dernier, qui fut pourtant un gros succès de librairie à son époque et un des premiers livres romanesques modernes mettant en scène des souvenirs de policiers, est vu comme une affabulation par nombre de policiers, tout particulièrement par l'un d'entre eux, Charles Chenevier. La critique porte parfois sur des aspects proprement professionnels : l'inspecteur Borniche, en l'occurrence, est décrit comme un profiteur, un incapable, qu'il valait mieux écarter des missions importantes, quelqu'un qui n'était jamais dans le coup, au contraire de ses collègues, choisis, eux, pour leurs aptitudes reconnues. « *Leur détermination faisait plaisir à voir et m'enchantait. En revanche, quelqu'un faisait une gueule longue et triste comme un jour de soleil sans pastis : l'inspecteur que je laissais au piquet. Il s'appelait Roger Borniche. Depuis il s'est fait un nom dans la littérature par écrivain interposé en réussissant son plus grand exploit : marcher à côtés de ses godasses à clous pour mieux suivre les traces de ses camarades et s'approprier leurs réussites* ». <sup>747</sup> Cette critique prend parfois un tour plus personnel pour, dépassant à la fois l'ouvrage incriminé et la fonction du policier, s'attaquer à l'homme lui-même dans une critique de son intégrité personnelle : « *Chez l'assassin le plus diabolique il y a toujours le crime de trop. Chez les affabulateurs il y a toujours la mesure de trop. Tant qu'il ne pillait que moi, tant qu'il s'attribuait les exploits de camarades, je haussais les épaules. Des mythomanes il y en a partout. Mais pour se donner une importance que l'on a jamais eue, s'inventer un frère résistant mort sous la torture de la Gestapo, il y a un mur de la honte que seul Borniche pouvait oser franchir. Certes, il a bien un frère, pas plus résistant que la*

---

<sup>745</sup> Borniche. « *Borniche Story. Gendarmes et voleurs* ». Editions Presses de la Cité, 1990. p.209

<sup>746</sup> Charles Chenevier. « *La grande Maison* ». Editions Presses de la Cité, 1976. p.272

<sup>747</sup> Ibid. pp.143-144



*plupart des Français, jamais arrêté, encore moins torturé, et fort heureusement toujours en vie. [...] Non seulement son mensonge est de trop : il est indécent ».*<sup>748</sup>

Ces oppositions personnelles sont intéressantes car elles sont tout à fait représentatives de certaines relations entre policiers. Ainsi, de façon générale, tout manquement d'un policier à ses devoirs professionnels ou « moraux » vis-à-vis de ses collègues, tels que le respect de la parole donnée, ou les manquements à l'intégrité professionnelle, par exemple, ne manquent pas d'être dénoncés avec la plus grande sévérité, parfois même avec quelque grandiloquence. « *Combien de fois un homme peut-il trahir avant de se trahir lui-même ?* ».<sup>749</sup>

Les exemples ont ici une valeur significative. On peut citer la lutte fratricide entre les commissaires Van Loc et Broussard. Elle est tout à fait symbolique de la haine qui peut se développer entre policiers. Les reproches sont toujours au départ d'ordre professionnel : « *Broussard n'a jamais assuré aucun échec. Il n'est pas un policier de terrain mais un homme de bureau* ». <sup>750</sup> Ils prennent ensuite un tour plus particulier, avec l'exposé d'un échec dans une affaire particulière, qui serait à l'origine de l'échec de toute une mission : « *Si quelqu'un devait faire l'objet de sanctions, c'était lui. Il avait échoué à Marseille où il avait toute la responsabilité de l'affaire. Il devait accepter de prendre l'échec à son passif* ». <sup>751</sup> Par la suite, l'opposition devient plus personnelle, encore plus virulente, et dépasse le cadre d'une critique professionnelle pour ne plus viser que l'homme lui-même. Le but évident est de ridiculiser l'adversaire, de l'abaisser en le présentant sous des aspects ridicules : « *Broussard courut vers l'entrée, contourna le pâté de maison, mû par un ultime espoir. Qu'espérait-il en galopant ainsi ? Très agité, il ne se contrôlait plus, gesticulait au point que son revolver se décrocha et tomba sur le sol. L'arme roula sur le macadam, comme un jouet dérisoire. Mes gars étaient sur ses talons. L'un d'eux allait le récupérer quand le préfet Robert Broussard en soufflant se baissa et ramassa le revolver, face congestionnée. Puis il s'écarta précipitamment des témoins gênants* ». <sup>752</sup> L'intention de dévaloriser la personne elle-même est tout à fait flagrante.

Quelques années plus tard, dans son dernier ouvrage, le commissaire Broussard répondra à Van Loc avec un mépris calculé, qui paraît parfois être la raison même d'une partie de l'ouvrage : « *Aujourd'hui, quatre ans après ce procès et le déballage médiatique qui avait accompagné la sortie de son livre, je ne sais même pas si je déteste réellement Van Loc. A la limite, j'éprouverais presque de la pitié. Ce jour de février 1994, il est apparu aigri, sans envergure, mauvais perdant. Ses propos étaient puérils, teintés de mégalomanie. Et puis, il n'est jamais agréable de savoir qu'un ancien collègue a sombré en public. Affligé de suffisance, le « Chinois » était fébrile, nerveux. Son livre à la main, il ressemblait à un piètre acteur, un has been au soir de la dernière représentation. On devinait que chacune de ses accusations avaient été préparé au mot prêt avant d'être servie à la cour. On l'imaginait, devant sa glace de salle de bains, ruminant sa rancœur, répétant son sketch avant de partir vers le Palais de Justice. Van Loc, ancien flic accroché à de vieux souvenirs, n'était plus tout à fait lui-même. Voilà bien longtemps qu'il s'était forgé un personnage de*

---

<sup>748</sup> Charles Chenevier. « *La grande Maison* ». Editions Presses de la Cité, 1976. pp.267-268

<sup>749</sup> Hugues Pagan. « *Last Affair* ». Editions Albin Michel, 1985. p. 12 et P. 260

<sup>750</sup> N'Guyen Van Loc. « *Le chinois* ». Editions Presses de la cité, 1989. p.287

<sup>751</sup> Ibid. p.291

<sup>752</sup> Ibid. p.281

*justicier incompris, héros désabusé au prises avec toutes sortes de démons. Il régnait sur un monde de gentils et de méchants, où les policiers avaient besoin d'hélicoptères et de blindés ... Désormais, il pouvait vraiment jouer les saltimbanques du prime time ».*<sup>753</sup>

Comment peut-on arriver là, et surtout pourquoi ? Déjà, probablement, pour les mêmes raisons que peut connaître tout un chacun : « *Les causes de ces antagonismes sont banales : susceptibilité, jalousie, orgueil, amour-propre, désir de paraître, tous ces défauts que l'on décèle toujours chez les autres et qui n'auraient aucune conséquence, s'il n'existait de points de friction. Car c'est dans la cohabitation que s'exacerbent les passions* ». <sup>754</sup> Mais il y a aussi, le fait d'être en concurrence permanente, au sein de services similaires, sur des affaires identiques : cette concurrence est alors très loin d'être une émulation, elle est beaucoup plus une source d'antagonisme entre des personnalités désireuses de se mettre en valeur, personnellement et professionnellement. « *Quand les fonctionnaires oeuvrent dans des secteurs différents, comme ceux des Renseignements généraux, de la Défense du territoire ou de la Police judiciaire, si toute difficulté n'est pas exclue entre eux, la lutte n'est pas ouverte. Il n'y a pas concurrence et la coopération va éventuellement de soi. C'est dans le cadre d'activités identiques et sur des territoires communs que naissent les conflits. Quand, dans l'enchevêtrement des compétences, chacun peut s'estimer habile à conduire l'enquête* ». <sup>755</sup>

Après avoir vu ces oppositions personnelles, il faut évoquer les antagonismes existant entre corps ou services policiers. Chaque corps a une vision globalement positive de lui-même, des actions développées par lui, avec, souvent, la volonté à peine voilée, pour se valoriser, de dénigrer les autres groupes. Ces oppositions peuvent être dues à la façon dont le métier s'exerce, à la différence de l'environnement institutionnel. Ainsi, si nous prend le cas des gendarmes, les policiers se sentent dévalorisés par rapport à la gendarmerie, peut être par manque de proximité avec la population. Il est beaucoup plus difficile de tisser des relations conviviales en milieu urbain qu'en milieu rural, et ce fait peut expliquer en grande partie, selon les policiers, la mise en valeur de la gendarmerie, et l'image plus négative attachée à la police : « *Vivant dans un milieu rural, travaillant énormément et connaissant tout le monde, le gendarme conserve une image de marque totalement différente du policier, alors que, pratiquement, ils sont tous deux astreints aux mêmes obligations et aux mêmes missions* ». <sup>756</sup> Il faut noter que peu de policiers, dans ce qu'ils écrivent du moins, s'en prennent aux gendarmes. Il y a davantage d'oppositions entre les différents services de la police nationale, tels que la police judiciaire, la sécurité publique, ou les renseignements généraux. Policiers et gendarmes ne dépendant pas de la même hiérarchie et n'effectuant pas leurs missions sur le même terrain, semblent se voir plus comme complémentaires qu'opposés. De plus, le type de population auquel ils ont affaire est très différent.

Par contre, les attaques entre policiers, sont extrêmement fréquentes, peut-être parce que, « *de plus en plus, les policiers vivent dans un champ clos où les passions,*

---

<sup>753</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.255

<sup>754</sup> Pierre Ottavioli. « *Echec au crime. 30 ans « quai des orfèvres »* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.233

<sup>755</sup> Ibid. p.236

<sup>756</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. p.33

*les rivalités et les affrontements, créant un climat détestable, amplifient leur malaise et leur impuissance* ». <sup>757</sup> Ainsi, par exemple, on reproche aux Renseignements généraux leur culte du secret, ce qui est pourtant dans la nature même du métier exercé : « *Vous avez un caractère totalitaire. Votre service est un service fermé, secret, replié sur lui-même, un monde clos. On ne sait pas ce qui s’y passe* ». <sup>758</sup> On reproche aux policiers de « Police secours », de ne pouvoir faire de la prévention réellement efficace : il est vrai que, par nature, on ne fait appel à eux qu’au dernier moment, quand les actes délictueux sont déjà commis. Ils sont donc forcément toujours en retard sur l’action criminelle proprement dite. De même, leur action ne peut s’exercer au quotidien en matière de sécurité, dans la mesure où ils doivent rester disponibles pour intervenir quand on a besoin d’eux : « *Ajoutons à cela que les services de Police secours sont exclusivement réactifs et ne peuvent traiter que les urgences : autrement dit, ils sont loin de pouvoir prendre en charge les petites violences quotidiennes* ». <sup>759</sup>

On reproche surtout aux services incriminés de tomber dans un élitisme qui tend à dévaloriser les autres corps. Ainsi, la « criminelle » est parfois vue, par ceux qui n’en font pas partie comme une institution de policiers pédants, imbus d’eux-mêmes, fuyant leurs responsabilités de peur d’avoir à subir un échec : « *Les affaires dites « réservées », qu’il s’agisse des farces les plus douteuses du « grand monde » ou des pantalonades des hommes politiques, sont du domaine de la « Crim » ou de la « Mondaine », tous gens de parfaite éducation, et non celui des « voie-publicards » tenus pour des rustres tout juste bons à traquer le gibier de potence. Conclusion : si le directeur me met, de son propre aveu, une peau de banane sous les pieds, c’est qu’il ne veut pas ridiculiser ses brigades d’élite* ». <sup>760</sup> L’extrême fierté manifestée d’ailleurs par les policiers qui ont pu, eux, en faire partie, semble bien aller dans ce sens : c’est un service tout à fait particulier, qui ne se cache pas de se percevoir comme une élite : « *La Crim’ est une aristocratie, une communauté de techniciens hors pair, une mécanique de précision qui, à ma connaissance, n’a jamais engendré la moindre erreur judiciaire. On n’y entrait pas par hasard* ». <sup>761</sup>

La multiplicité des services est également perçue comme une façon de créer des fiefs plus ou moins personnels, que comme un facteur d’efficacité. Le fait qu’il existe autant de services divers et variés, est pour les policiers une cause d’échec potentiel : « *Par exemple dans certaines villes, il existe plusieurs brigades anti-gang, brigades anti-commando, brigades anti-criminalité, brigades criminelles, sans préjudice de l’action du groupe de répression du banditisme, du groupe de pénétration du milieu délinquant, de la brigade de recherche et d’intervention. Cette balkanisation de la police n’est pas bonne et ne fait pas sérieux. Le mal est aggravé par l’absence de règles précises, en ce qui concerne la saisine de services par l’autorité judiciaire* ». <sup>762</sup> De toute façon, le policier peut même en arriver à voir son propre corps ou service comme une source potentielle de problèmes, si son propre zèle met en évidence l’inaction de certains de ses collègues : « *Tu vas vite constater aussi qu’il n’est pas si facile, parfois, de travailler au sein même de son propre service. Il arrivera souvent*

<sup>757</sup> Remi Leclair. « *Le guets Apens. De l’Eysée à la santé* ». Editions Denoël, 1990. pp.212-213

<sup>758</sup> Philippe Bernet. « *Roger Wybot et la bataille pour la DST* ». Editions France-loisirs, 1975. p.274

<sup>759</sup> Lucienne Bui Trong. « *Violences urbaines* ». Editions Bayard, 2000. pp.118-119

<sup>760</sup> Roger le Taillanter. « *Le grand. Ma vie de flic* ». Editions Plon, 1995. p.187

<sup>761</sup> Commissaire Leclerc. « *De l’antigang à la criminelle* ». Editions Plon, 2000. p.27

<sup>762</sup> Guy Denis. « *Citoyen Policier* ». Editions Albin Michel, 1976. p.246

*que ton ardeur au travail te soit reprochée, surtout quand elle se traduit par la réalisation de belles « affaires ». Il va de soi qu'un groupe qui tourne bien fera toujours de l'ombre aux autres. Je le comprends, mais que faire ? S'arrêter ? ».*<sup>763</sup>

Quelle serait l'origine de ce manque de coopération entre services policiers ? D'où viendraient ces ressentiments, d'un groupe à l'autre ? Pour certains, c'est la politisation de la police, à travers l'existence de syndicats par exemple, qui ajouté à l'esprit de caste, empêcherait toute évolution positive : « *[Pierre Joxe] voulait une unité représentative de l'ensemble de la police française, composée de fonctionnaires de tous horizons, de tous grades. A vrai dire, ce message passait mal, en raison du comportement parfois sectaire des différents corps, soutenus par leurs organisations syndicales* ». <sup>764</sup> Pour d'autres, ce sont les traditions, le culte du silence et du secret, qui sont à mettre en cause : l'opposition entre services rejoint l'impossibilité qu'il y a souvent à pouvoir juger un policier responsable d'un fait précis, car il faut, au sein d'un service, se « serrer les coudes » dans l'adversité, quelles que soient les responsabilités. « *C'était ainsi. C'était le système : le poids des traditions, l'esprit de caste, font que, dans un conflit ayant pour origine un fait constatable, personne ne se permet de désavouer l'officier subordonné, même s'il a fait preuve de sévérité excessive* ». <sup>765</sup>

Pourtant, la solution pourrait venir de cette même solidarité, selon certains policiers, si l'on en arrivait, au sein des différents corps à considérer qu'après tout, la police est un groupe non homogène, mais qui pourrait être solidaire, au lieu d'être séparée en clans : « *Je profite de ce passage nostalgique pour, également, te conseiller de prêter attention à tes autres collègues. Notre métier est un métier de groupe, et ce groupe doit être constamment soudé. Nous devons, à tour de rôle, nous remonter le moral et nous soutenir dans les épreuves* ». <sup>766</sup> Il ne s'agit pas ici de « couvrir » les actes répréhensibles de certains collègues, mais de développer une solidarité plus active de groupe à groupe, pour tendre à une plus grande efficacité collective par la multiplication de coopérations réelles entre corps et services particuliers. Ce point de vue peut paraître plus ou moins utopique, mais il est développé par tous les policiers qui ne cèdent pas au pessimisme. Jusqu'à quel point sont-ils sincères dans l'application pratique de ces beaux sentiments ? Il faudrait une étude de terrain plus précise, pour voir si leurs responsabilités les poussent à mettre individuellement en pratique ce qu'ils prônent collectivement.

On a vu qu'il existe des antagonismes personnels. On a également abordé l'existence de luttes entre clans policiers. Il reste un point à analyser, critiqué cette fois par tous les policiers, quels qu'ils soient, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent : la vanité et la suffisance de certains policiers, en général hiérarchiquement hauts placés, qui sont vus comme des « profiteurs de la police » et non comme des serviteurs de celle-ci ou de la société : « *flics de terrain, nous ne pouvons admettre que des « ronds de cuir », des hommes de dossiers qui n'ont jamais entendu siffler autre chose que des oiseaux le week-end à la campagne, puisse commenter notre boulot* ». <sup>767</sup> Il y a là un mépris évident de ces policiers « de la

---

<sup>763</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland. P.31

<sup>764</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 2* ». Editions Plon, 1998. p.176

<sup>765</sup> Jean Petit. « *Le petit monde de Marie Ange* ». Les éditions de la Muse, 1984.

<sup>766</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. P.34

<sup>767</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 1* ». Editions Plon, 1997. p.322

rue », envers ceux qui ne cherchent, d'après eux, qu'à faire carrière, qu'à s'élever socialement, en se servant de la police comme un tremplin. A la limite, ceux là ne sont d'ailleurs pas considérés comme de vrais policiers, par certains de leurs collègues. Ce sont des « carriéristes », qui sapent le moral de tous les policiers de terrain, car eux réussissent hiérarchiquement là où le policier de base, pourtant lui « utile », échoue : « *Mais, si on veut faire de la police sans prendre de risques, autant s'enfermer à double tour dans son bureau et laisser les autres les assumer à votre place. Une telle attitude réussit parfois aux carriéristes habiles, ceux-là qui sont moins avares de leurs jugements que de leurs efforts ou de leur courage* ». <sup>768</sup> Ces policiers, si tant est que l'on puisse leur donner cette appellation, seraient comme la majorité des citoyens, plus préoccupés de leur sort personnel, dans le travail et hors de celui-ci, que de se dévouer à ce pour quoi ils se sont engagés : « *Il est vrai que la plupart des nouveaux poulets sont plus économes de leur temps et de leurs efforts que les anciens. Si ce phénomène n'est pas propre à la police, la recherche frénétique du bien-être personnel entraîne, en matière de P.J., des conséquences infiniment graves : l'efficacité dans la lutte contre le crime nécessite plus d'ailleurs l'oubli de soi-même et de son petit confort* ». <sup>769</sup> Or, on ne peut faire ce métier à moitié, disent les policiers. Celui-ci nécessite une véritable vocation pour être exercé au mieux, il doit être perçu comme un sacerdoce, non comme le piédestal d'une carrière personnelle. Or, nombre des policiers vivent le métier, en étant « planqués », en profitant, sans prendre aucun risque, de tous les avantages que ce métier peut éventuellement procurer : « *Un certain nombre de policiers avaient bien compris que leur vie personnelle et leur carrière trouveraient sans doute un développement d'autant plus harmonieux que le cuir ou le skaï de leur fauteuil resterait plus chaud* ». <sup>770</sup>

L'attaque est d'autant plus vive, que le policier est, on l'a dit, haut placé. Pour beaucoup, seul le policier de base est un véritable policier. Tout avancement, toute promotion est potentiellement considéré comme une compromission avec le pouvoir politique et les autorités hiérarchiques, comme un abandon du « vrai » métier de policier. De la même façon, l'apprentissage, l'école de police, est un leurre : « *Mon troisième souvenir, c'est le commentaire sentencieux des collègues plus âgés, les « anciens » : « Tu sais p'tit, tout ce que t'as appris en stage, à l'école, c'est de la merde ; ici, on va te l'apprendre ton métier !* ». <sup>771</sup> La seule vraie façon de faire de la police, c'est d'être sur le terrain, lieu justement sur lequel ne se retrouveront à peu près jamais les policiers dits « d'élite » : « *Les risques du métier sont souvent inversement proportionnels au grade* ». <sup>772</sup> De toute façon, il faut garder en mémoire que, pour la majorité des policiers dits de base, « *chaque pays a les policiers qu'il mérite* ». <sup>773</sup> Que veulent-ils dire par-là ? Probablement déjà que la police s'apprenant « sur le tas », tout pays qui prône un apprentissage quasi exclusif par l'école, par des stages plus ou moins bien effectués, ne peut avoir une police vraiment efficace, opérationnelle, une police composée de policiers qui connaissent bien « leur » population, « leurs » criminels. Cette image d'Épinal véhicule une supposée opposition entre policiers de

<sup>768</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur drogue* ». Editions Julliard, 1978. p.239

<sup>769</sup> Roger le Taillanter. « *Paris sur Crime* ». Editions Julliard, 1977. p.79

<sup>770</sup> Roger le Taillanter. « *Dans l'enfer du minitel rose* ». Editions de Fallois, 1989. p.48

<sup>771</sup> Bernard Delaplace. « *Une vie de flic* ». Editions Gallimard, 1987. p.8

<sup>772</sup> Daniel Burdan. « *DST. Neuf ans à la division anti-terroriste* ». Editions Robert Laffont, 1990. p.168

<sup>773</sup> Jacques Lantier. « *Le temps des policiers* ». Editions Fayard, 1970. p.59

terrain, efficaces, les « vieux » formés à l'école de la rue, et les policiers frais émoulus des écoles de gardiens de la paix ou d'inspecteurs, supposés inefficace et vaniteux.

Face à ce constat, beaucoup de policiers lient la valeur d'un « bon » policier à une diversité de critères : « *Quel est le profil idéal du policier ? [...] Une moralité inattaquable. Un sens très développé du service public. Des aptitudes aux relations publiques. De l'autorité pour imposer le respect des lois. Des connaissances tant juridiques que technologiques. De la maîtrise dans le recours à la force physique lorsque celle-ci est nécessaire* ». <sup>774</sup> Et si cette description peut paraître trop théorique, si l'on ne peut vraiment compter sur la vertu de tous, il faut alors responsabiliser : les « chefs » ont ici d'autant plus de responsabilité, que leurs fonctions de décideur peuvent les amener à se fourvoyer dans l'exécution de leur tâche, et que leur image est capitale dans la mesure où ils sont des vecteurs d'exemplarité pour les autres policiers. « *La réponse est que la vertu est sans doute assez également répartie entre les hommes. Ce qui fait la différence, ce sont les tentations auxquelles on les expose. De ce point de vue, toutes les fonctions d'autorité courent infiniment plus de risques que les autres et tel qui croit être le manipulateur prend toujours celui d'être le manipulé* ». <sup>775</sup> Il serait alors très dangereux pour ces élites hiérarchiques de fantasmer sur le métier de policier, en oubliant la base de celui-ci, son fondement même, l'abnégation qu'il réclame, la modestie avec laquelle il doit être fait face aux échecs possibles, la routine harassante, qu'il faut pourtant supporter. On a l'impression, à lire les policiers « de base » et les policiers hauts placés, d'avoir affaire à deux métiers distincts. Le policier ordinaire ne comprend pas son collègue. Il pense que celui-ci vit dans un univers éthéré, qui ne correspond pas à la réalité quotidienne, qu'il doit lui, subir, et qui lui semble être pourtant l'essence même du métier pratiqué. Pour lui, le chef « *a la passion du risque, mais pour le risque. Il ne joue pas pour gagner, mais pour jouer. Une drogue dangereuse pour un chef de la sûreté. Du métier de policier, il retient surtout l'aspect mystérieux, clandestin, quasi mythologique, « detective story », mais apprécie beaucoup moins la rigueur nécessaire, la minutie harassante, l'inévitable et patiente routine* ». <sup>776</sup>

Pour le policier de base, « *l'autorité ne s'impose pas, elle se mérite* », <sup>777</sup> et c'est d'autant plus important qu'il n'y a pas que l'aspect psychologique à être en cause : toute l'action policière est souvent dépendante des décisions des supérieurs, et c'est tout à fait capital dans la mesure où « *dans la police, l'échec est irrémédiable* ». <sup>778</sup> De façon plus large, les oppositions ne sont pas toujours personnelles ou liées à des groupes particuliers. Il arrive fréquemment que les critiques soient surtout fondées sur des considérations concernant la mission du policier, l'administration de façon générale, le métier de fonctionnaire, la modernité.

En conclusion, il existe un dernier point de friction entre policiers, qui concerne la féminisation de la police. Le fait est que de plus en plus de femmes pratiquent ce métier à tous les niveaux hiérarchiques. Pourtant, les femmes restent relativement peu admises dans la police. L'effet de nouveauté joue ici probablement pour beaucoup :

---

<sup>774</sup> Gérard Monate. « *Flic ou gardien de la paix* ». Edition du Seuil, 1980. p.83-84

<sup>775</sup> Roger le Taillanter. « *Commissaire Jobic* ». Editions de Fallois, 1991. p.292

<sup>776</sup> Philippe Bernet. « *Roger Wybot et la bataille pour la DST* ». Editions France-loisirs, 1975. p.191

<sup>777</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome I* ». Editions Plon, 1997. p.19

<sup>778</sup> Honoré Gévaudan. « *Tiens, vous faites ce métier là !* ». Editions Fayard, 1974. p. 167

« j'ai croisé des regards interrogateurs ou étonnés, amusés ou scrutateurs, complices ou bienveillants, des regards parfois emplis de doute et d'incrédulité devant la femme commissaire de police que je suis. Car je suis policier depuis plus de vingt ans et bien que d'autres femmes aient choisi la même voie, cette situation surprend toujours. [...] Lorsque j'ai fait mes débuts comme commissaire, une femme à la tête d'un service de police était quelque chose d'extravagant pour les policiers, d'inattendu pour le public et de déroutant pour les voyous ». <sup>779</sup> Le fait qu'une femme ne puisse être présente à un niveau hiérarchiquement important sans que cela ne paraisse plus ou moins anormal, est significatif : que ce soit par machisme, ou par manque d'habitude professionnelle et culturelle, qu'une femme puisse être « patron » est perçu comme quelque chose d'exceptionnel par la majorité des policiers : « le soir, au cours de discussions, ils exprimaient leurs hésitations. Ils n'imaginaient pas qu'une femme puisse exercer un commandement sur des hommes et d'une façon plus générale doutaient que des relations hiérarchiques normales puissent s'établir sous la direction d'une femme. En fait, leur image de la femme subissait l'influence de traditions culturelles dont le poids est encore lourd ». <sup>780</sup>

Le présupposé de « l'anormalité » d'une « femme-patron » peut être tellement flagrant, que les femmes elles-mêmes semblent reproduire les mêmes clichés : « Je me tasse dans mon coin, je me dis que la partie n'est pas gagnée, qu'il va falloir ramer, ruser aussi pour gagner le droit de faire ce métier d'homme ». <sup>781</sup> Les seuls policiers hommes qui semblent tout à fait prêts à accepter sans détour les femmes dans la police, le font d'ailleurs souvent dans un sens réducteur, sans qu'ils s'en rendent forcément compte, puisqu'ils considèrent que c'est leur « nature féminine » qui peut apporter un « plus » dans l'exercice du métier. D'une certaine façon ils nient donc intrinsèquement le fait qu'une femme ou qu'un homme policier puisse avoir exactement le même rôle et les mêmes fonctions. « La féminisation est alors justifiée par plusieurs considérations. On table sur la présence de femmes jeunes pour vivifier l'institution et établir de meilleurs rapports avec le public. On découvre d'un coup toutes les vertus des « femmes flics ». Elles seraient plus lentes à dégainer leurs armes, moins sujettes aux bavures, plus courtoises. Dotées d'un pouvoir apaisant, elles permettraient de désamorcer les situations extrêmes. Un policier qui intervient dans une bagarre attire « la cogne ». Battre une femme, même si elle porte un uniforme, n'est pas très valorisant ». <sup>782</sup>

On reste toujours bloqué sur un schéma de métier masculin, de métier réservé aux hommes, où peu de femmes n'auraient leur place. Il semble qu'une profession qui considère que la nomination d'une femme à un poste hiérarchiquement élevé est une « punition », est une profession tout à fait particulière. Le fait même qu'une femme le dise est encore plus significatif. « Ma nomination provoqua un choc. Jusque là, le banditisme était réservé aux « hommes », aux vrais. L'arrivée d'une femme, fit l'effet d'une douche froide. Les inspecteurs échangeaient des regards accablés. Qu'avaient-ils fait pour mériter cette punition ? Dans ce domaine si particulier, si difficile à maîtriser, voilà qu'on leur envoyait une jeune femme de vingt-cinq ans tout juste sortie

<sup>779</sup> Mireille Ballestrazzi. « Madame la commissaire ». Editions Presses de la cité, 1999. pp.9-10

<sup>780</sup> Ibid. p.18

<sup>781</sup> Danielle Thiéry. « La petite fille de Marie Gare ». Editions Robert Laffont, 1997. p.78

<sup>782</sup> Jean-Louis Arajol. « Mais que fait la police ? ». Editions Minerve, 1995. p.64

*de l'école ! ».*<sup>783</sup> On ne peut être plus clair sur l'image « virile » attachée au métier de policier. *«Le plus beau compliment me vint d'un inspecteur plutôt réservé sur la question et, en fait, réservé tout court. Je ne savais jamais ce qu'il pensait, si son attitude froide était de l'indifférence ou de l'hostilité au commissaire, à la femme ou au commissaire femme. Il fallut des mois pour qu'il s'exprime, il le fit un soir où il avait libéré ses blocages grâce à quelques apéros. Nous eûmes une discussion intéressante, à l'issue de laquelle il m'avoua ressentir une formidable admiration pour la femme patron que j'étais. Quand je lui demandais pourquoi, il répondit : « Parce que vous avez des couilles, patron ! » Le cri du cœur... ».*<sup>784</sup>

---

<sup>783</sup> Mireille Ballestrazzi. « *Madame la commissaire* ». Editions Presses de la cité, 1999. p.40

<sup>784</sup> Danielle Thiéry. « *La petite fille de Marie Gare* ». Editions Robert Laffont, 1997. p.252



## 2- La critique de l'institution

La fonction policière est vue pour les policiers comme une « mission d'hommes ». Certains policiers en arrivent même à considérer que tout ce qui est technologique, l'utilisation des ordinateurs en est un exemple, est à la limite du pernicieux : ils se fient beaucoup plus à l'instinct pour accomplir leurs tâches, et pensent que toute intrusion non-humaine dans l'exercice de celles-ci serait préjudiciable au résultat final. Pourquoi quelque chose qui n'est après tout qu'une aide, un moyen, peut-il se transformer en quelque chose de négatif ?

Pour beaucoup de policiers, cela viendrait du fait que, la technologie ayant une aura particulière et un crédit scientifique, on n'accorderait plus d'attention aux déductions du policier de base pour résoudre les problèmes. Or, celles-ci sont pourtant pour la majorité des policiers, la base même du métier. Être policier, c'est être capable d'appréhender, par des suppositions successives, une vérité cachée sous de nombreuses fausses pistes. Utiliser des moyens technologiques, c'est nier la vérité du métier, c'est risquer de courir à l'échec. La dénonciation policière du « tout technologique », prend même parfois les couleurs d'un lyrisme tout à fait étonnant : « *Mais la police n'est pas un problème d'algèbre, ses équations n'ont pas la rigueur mathématique ; si la police scientifique s'appuie sur des réactions chimiques, la science de la police se contente de mettre la logique au service de l'improvisation. Même les ordinateurs, ces femelles frigides, n'accoucheront jamais de coupables potentiels si l'homme ne les engrosse pas de semences d'hypothèses* ». <sup>785</sup>

Ce qui devrait être important c'est que l'homme reste au centre de l'action policière. La technique est une aide, rien de plus. L'instinct doit, selon les policiers, primer, car c'est, en dernier ressort, ce qui fonde la différence entre un bon et un mauvais policier : « *les équipements les plus pointus ne sont rien sans les hommes. Ils constituent un aide, souvent indispensable, mais qui ne remplace ni l'habileté, ni le*

---

<sup>785</sup> Honoré Gévaudan. « *La balançoire du commissaire Vivarais* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1983. p.106

*flair, ce qu'on appelait de mon temps le « pifomètre », qui faisait souvent sortir un dossier sans faire appel aux références, par approximations successives, associations d'idées, parce qu'on se souvient d'une apparence, d'une intonation. Il faut toujours penser que c'est l'homme qui dirige la machine, et pas l'inverse. Le policier idéal n'est pas « Maigret » ni « Robocop » : c'est Maigret plus l'ordinateur..., la technique plus la connaissance, la pénétration du milieu criminel, voire le charisme et le don d'inspirer confiance ».*<sup>786</sup> Ce côté humain est parfois vu comme antinomique avec l'utilisation des moyens techniques. Il est curieux de voir que l'immense majorité des policiers font primer cet aspect, comme s'il était la seule source d'efficacité. On a vu des policiers dévaloriser la machine, en valorisant le travail de l'homme de façon presque caricaturale. Que les machines ne puissent que collecter des informations sans avoir la possibilité d'effectuer une analyse « intuitive » de celles-ci est une chose, mais lorsque le policier en arrive à parler de « danger mortel » à propos de l'utilisation trop importante des machines, en est une autre. *« Et les ordinateurs auront du mal à faire le même travail que les superflics même s'ils peuvent les aider beaucoup. Ils ne recracheront jamais que ce qu'on leur a fait avaler et un indic, ça ne se met pas « sur mémoire ». Il y a danger mortel de croire que la machine va remplacer l'homme. Une grande ville, ça se contrôle, ça se tient en « pougne » comme on dit à Marseille. Le jour où ça dérape... ».*<sup>787</sup>

Ce risque de « dérapage », cette impossibilité à contrôler la machine, rend le policier plus que méfiant. Pour le policier, son métier est avant tout humain, et, qui plus est, fondé le plus souvent sur des rapports de force. Il y a donc une volonté manifeste, même si elle est peut-être inconsciente, de privilégier les rapports humains pour, à la fois, enquêter et résoudre les affaires. Attribuer un succès, ou même simplement une part du succès à quelqu'un d'autre, à fortiori à une machine, est vu comme extrêmement dévalorisant pour un policier. C'est se priver d'une partie de « la victoire ». On en revient donc à privilégier l'aspect « action » dans les fonctions policières, le travail de bureau, qu'il soit ou non informatisé, étant alors tout à fait dévalorisé : *« Il faudra donc revenir aux vieilles pratiques de la police qui était dans la rue et pas toujours dans les bureaux ».*<sup>788</sup> L'homme de bureau est celui qui utilise les moyens techniques pour effectuer le travail de policier ; il devient alors en quelque sorte une machine lui-même, un simple instrument mis à la disposition du policier de terrain, seul à pouvoir s'enorgueillir alors du terme vraiment mérité de « policier ». Cet aspect n'est d'ailleurs pas nouveau. Ce côté « mécanique » des fonctions policières a toujours eu mauvaise presse auprès des policiers en exercice, quelle que soit la période considérée. En 1978 déjà, un inspecteur dénonçait la modernisation du métier, reprochant à celui-ci d'avoir été vidé de son sens de par l'utilisation jugée excessive de moyens modernes : *« Maintenant l'usine a remplacé l'artisanat. Chaque préposé écoute ce qu'on lui dit d'écouter, il en fait un vague résumé et personne n'y comprend rien ».*<sup>789</sup>

L'accent sur l'aspect humain est vu comme capital peut être aussi parce que ce qu'un policier peut faire sur la voie publique est perçu comme étant tout à fait

<sup>786</sup> André Bossard. *« Carrefours de la grande truanderie »*. Editions Stock, 1998. p.383

<sup>787</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. *« A chacun sa mort »*. Editions N°1, 1990. p.79

<sup>788</sup> Charles Chenevier. *« De la combe aux fées à Lurs. Souvenirs et révélations »*. Editions Flammarion, 1962. p.233

<sup>789</sup> Pierre Leverageois. *« J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur »*. Editions Flammarion, 1978. p.29

irremplaçable : « *C'est qu'il faut comprendre quel rôle joue l'agent en uniforme. Le moindre incident sur la voie publique, c'est lui qu'on va chercher en premier* ». <sup>790</sup>  
 L'uniforme agit comme un code, comme un signal fort de sécurité. Tous les policiers le disent. La présence policière dans la rue est irremplaçable et cette seule présence peut parfois même suffire à assurer la paix publique. Mais ceci semble parfois être aussi le fait d'une nostalgie souvent présente chez nombre de policiers. Certains témoignages semblent refléter un passé idéalisé : « *Ce fut la grande rupture, celle que nous payons encore. Terminée l'hirondelle, le flic qui patrouillait régulièrement en vélo, terminé, plus de piétons, plus de vélos, plus d'agents de quartier, tous dans des cars ! Finie la police de contact, présente, proche. Fermés les petits postes de police, en avant pour les grands commissariats, la concentration des forces, les grosses unités. Abandonnée cette police traditionnelle, au bon sens du terme, celle qui avait deux carnets à souche, l'avertissement et la contravention, en avant pour le maintien de l'ordre, et lui seul* ». <sup>791</sup>

Il ne devrait pas y avoir antinomie, pourtant. Or, très peu de policiers semblent pouvoir concilier ces deux axes, l'humain et le technologique. La perception que les policiers ont de leur métier est encore une fois très fantasmatique. Ainsi, il semble qu'ils soient nostalgiques d'un temps peut-être un peu rêvé, où les policiers auraient été plus appréciés des citoyens, les voyous plus respectueux de l'autorité, et la hiérarchie politique, policière et judiciaire plus efficace, et, surtout, plus à l'écoute de ce que, eux, policiers, ont à dire. C'est un temps justement sans technologie, où le policier avait tout loisir de développer ses enquêtes sans qu'on l'en empêche par des considérations de tous ordres. « *La police est un métier où il faut laisser le temps au temps* ». <sup>792</sup> Or, ce n'est plus guère le cas. Avec ironie, certains critiquent même une fonctionnarisation du métier au sens le moins noble qui soit : « *Faut dire que, dans la police, c'est comme à la SNCF, on prend sa retraite quand on commence à connaître son boulot* ». <sup>793</sup> Ce passé idéalisé a-t-il d'ailleurs vraiment jamais existé ? On peut en douter. Mais le fait est que cette nostalgie est bien présente dans l'immense majorité des ouvrages consultés. Le syndrome du « c'était mieux avant », est tout à fait récurrent.

On touche là à une critique formulée par les policiers eux-mêmes, sur leur métier : l'accusation de n'être que des « fonctionnaires de police ». Cette accusation est d'autant plus marquante qu'elle n'est pas le fait d'autres professions, mais qu'elle est directement le fait de certains policiers eux-mêmes. Etre un « fonctionnaire » est synonyme, selon eux, non seulement d'une inutilité plus ou moins criante, mais cela peut même aller jusqu'à l'accusation de laxisme ou d'inefficacité. « *Je suis un flic de terrain. L'ambiance bruyante d'un bureau de police ne facilite pas le raisonnement à distance. Aussi, quand j'ai une piste, je ne la lâche pas. Je l'exploite à fond. J'assemble, sur place, les pièces du puzzle et je fonce, sans me soucier des lamentations des victimes ni des réticences administratives. Dans le temps, la méthode ne m'avait pas trop mal réussi, me permettant d'accrocher pas mal de crânes à mon tableau de chasse de flic officiel ou privé. Sur l'échiquier de mes enquêtes,*

<sup>790</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. pp.50-51

<sup>791</sup> Bernard Deleplace. « *Une vie de flic* ». Editions Gallimard, 1987. p.105

<sup>792</sup> Honoré Gévaudan. « *Ennemis publics* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1990. p.20

<sup>793</sup> Georges Moréas. « *Amour solo* ». Editions Fixot, 1987. p.74

*j'avançais mes pions en tâchant de tout voir, tout entendre, tout enregistrer, jusqu'à ce que le suspect sort de l'ombre et commette l'erreur fatale. C'est ça, un flic. La police regorge de fonctionnaires. Si elle comptait davantage de mordus, de bâtards, de vicieux de la procédure, les arrestations – les crânes – seraient bien plus nombreuses ».*<sup>794</sup>

On le voit, un policier digne de ce nom ne peut accepter une appellation vue comme injurieuse. Pourtant, l'analyse des termes employés est révélatrice : le policier valorise son travail en utilisant paradoxalement des termes négatifs, tels que « mordus », « bâtards », « vicieux », et n'a que le plus grand mépris apparent pour le terme pourtant anodin de « fonctionnaire ». Un bon policier est un policier de rue, un peu à la marge, proche des voyous dans un certain sens, c'est quelqu'un que l'on aime pas et qui, en apparence, ne cherche surtout pas à être aimé, c'est enfin quelqu'un qui s'idéalise lui-même en se voyant comme le dernier rempart et le dernier recours contre la délinquance. C'est donc l'esprit même de la police qui serait remis en question, lorsque l'on confond les deux termes de policiers et de fonctionnaires. *« Nous tenons souvent l'honneur d'un homme entre nos mains. Cela ne s'accommode pas de la nonchalance ou de l'incurie. Des policiers fonctionnarisés au sens péjoratif du terme et qui attendent une retraite où leur inaction sera enfin légitime, j'en ai connu. Ils ne sont que l'exception d'une règle qui doit être d'or ».*<sup>795</sup>

Un « fonctionnaire de police » est un policier qui a échoué, ou qui n'a même jamais voulu réussir. C'est rechercher la sécurité, celle de l'emploi, voire même celle « de sa propre peau ». Il faut bien comprendre qu'aux yeux des policiers la profession manquerait de grandeur d'âme, de noblesse en étant ainsi décrite. Etre vu sous l'aspect d'un simple employé de bureau leur soulève littéralement le cœur. Même si les policiers se défendent d'être des « surhommes », mettant en avant de façon (trop ?) appuyée une vie de famille tout à fait classique, le fantasme de la profession « héroïque » reste tout à fait visible. *« Je n'exerce pas mon métier avec un esprit de fonctionnaire. La conscience professionnelle n'y suffit pas, pour la raison évidente qu'il engage l'être dans sa totalité en le plaçant devant l'éventualité de sa mort brutale. Je m'en fais une idée plus haute. Plus noble. Non que je sois guidé par l'amour du risque ou l'esprit de bravade. Au quotidien, je suis au contraire un homme sensible et paisible, épris des plaisirs de la vie, heureux dans la compagnie de sa famille, de ses gars, de ses amis. Rien d'un casse-cou ni d'un suicidaire ».*<sup>796</sup> Chez certains, cet aspect fantasmatique prend même un tour très particulier : se situant eux-mêmes dans la ligne de tous les héros policiers à travers les âges, ils ne peuvent admettre qu'on les identifie à des tâches subalternes, qui plus est routinières, très éloignées du désir d'action qui a très souvent présidé au choix qu'ils ont fait d'entrer dans cette profession de policier : *« Il n'est pas évident de remplacer les corsaires et les mousquetaires par des fonctionnaires ».*<sup>797</sup>

Si donc, travailler dans un bureau, c'est être rabaisé quand on est policier, cela reste pourtant admis dans certains cas. Par exemple, lorsque certains collègues, blessés en mission, « au combat », n'ont plus la possibilité physique de travailler au

---

<sup>794</sup> Borniche. « *Kidnapping* ». Editions Presses de la Cité, 1990. Collection Presses Pocket. P.214

<sup>795</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.65

<sup>796</sup> N'Guyen Van Loc. « *Le chinois* ». Editions Presses de la cité, 1989. p.180

<sup>797</sup> Charles pellegrini & Etienne de Monpezat. « *A chacun sa mort* ». Editions N°1, 1990. p.79

contact de la population. Ou bien encore, lorsque, provisoirement, un policier est « mis au placard », c'est-à-dire confiné dans un bureau, par punition. Il est d'ailleurs tout à fait caractéristique de voir que, pour un policier, être sanctionné se traduit par un retrait des missions sur le terrain et par la mise en quarantaine dans un bureau. Le classement des archives est littéralement le purgatoire des policiers... Mais tous ces policiers ont en commun de ne pas avoir volontairement choisi le travail de bureau. Ils sont donc plus à plaindre qu'à blâmer, et les autres policiers font généralement preuve d'une grande mansuétude à leur égard. Il en va de même, pour les « patrons », nous le verrons, qui, s'ils sont de « vrais patrons », regretteraient presque la promotion hiérarchique qui les coupe du contact de la rue. Bref, seuls les policiers qui ont expressément choisi le travail de bureau sont des cibles. Le combat des « voies-publicards » s'apparente à une sorte de « noblesse de la rue ». Les autres policiers sont alors bien sûr des collègues à part entière, mais ils sont malgré tout stigmatisés par leur appartenance à « l'administration ».

En effet, dans tous les cas, si la critique n'est pas liée directement à une mise en accusation de quelques policiers parmi d'autres, c'est l'administration dans son ensemble qui est alors vue comme la source de beaucoup de problèmes : l'administration est un hydre dont le fonctionnement mêle compromission, inefficacité, lenteur, voire même pusillanimité. Elle est même parfois plus ou moins décrite comme un ennemi potentiel, dans la mesure où elle peut empêcher le policier d'effectuer son travail correctement, voire même défaire celui qui avait déjà été fait, sous des prétextes réglementaires, toujours décrits comme plus ou moins fallacieux. « *Quant aux dossiers... Parlons-en ! Apparaît un manque quasi total de suivi entre les différents services. S'il est constaté que les policiers de terrain sont à la base des affaires, n'oublions pas qu'ils sont relayés par d'autres corps compétents qui, malheureusement, oublient de les informer sur le déroulement des enquêtes. En ressort alors une certaine frustration, des plus compréhensibles. D'autant que la déprime et la démotivation sont devenues les deux principales compagnes du policier de la rue...* »<sup>798</sup>

On le voit, la multiplication des services fait que certains policiers pensent être empêchés d'effectuer correctement leur travail. Ils se sentent dépossédés de « leurs affaires », et, s'ils sont le plus souvent à l'origine des enquêtes, ils n'en voient pas forcément la conclusion. Or, qu'il y a-t-il, professionnellement parlant, de pire que de se voir dépossédé de son propre travail, « volé » des affaires que l'on avait initiées, spolié d'une potentielle reconnaissance suite à un succès... Une affaire, même la plus banale, est sacrée. Les policiers sont extrêmement attachés à sauvegarder leurs prérogatives et leurs succès personnels. S'il en allait autrement, comment pourraient-ils effectivement se sentir concernés par leurs missions ? Ils ne seraient plus que les relais d'une chaîne qu'ils ne contrôlèrent pas, et dont ils ne saisiraient plus le sens. Ils risqueraient alors d'être tellement démotivés, que le métier lui-même deviendrait impossible à exercer. « *Un risque, plus sournois, guette le fonctionnaire. C'est celui de tomber dans la fainéantise chronique et parfois même l'alcoolisme, par la faute d'une administration qui n'a jamais fait de réels efforts pour donner aux policiers de vraies motivations dans son travail* ». <sup>799</sup> L'administration est rendue ici responsable

---

<sup>798</sup> Magaly Pacary. « *Femmes flics* ». Editions LPM, 2001. pp.13-14

<sup>799</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. P.14

de l'échec personnel de certains policiers. L'administration et tout ce qui y est lié. Il faut d'ailleurs noter que ce témoignage est tout à fait particulier dans la mesure où il fait expressément allusion à l'alcoolisme chez les policiers. Or, nous n'avons guère trouvé trace de ce genre de témoignage dans les textes consultés. L'alcoolisme, la drogue et le suicide sont les trois plus grands tabous rencontrés. Ils ne sont pratiquement jamais abordés dans les écrits de policiers. La police est la profession qui connaît le plus fort taux de suicide et les policiers écrivains n'en parlent pas... La littérature policière tout comme les films ou téléfilms regorgent de références à ces tabous. Mais pas les livres écrits par les policiers eux-mêmes.

Pourtant ces sujets tabous sont des thèmes que les policiers jugent comme très importants, mais qui touchent à des aspects trop sensibles pour être traités de front. Il y a un côté « sacré » dans ces sujets, et un aspect « interdit » : on n'aborde pas ce type de thème sans précaution, du fait de la difficulté qu'il y a à les traiter. D'ailleurs, ces thèmes sont en fait à peine abordés, le policier « glisse » sur ceux-ci rapidement. D'une certaine façon, la fonction du « tabou » est protectrice : on n'en parle pas, ou très peu, d'une manière quasi superstitieuse.

Parmi ces sujets tabous, on trouve le problème de l'alcoolisme chez les policiers. C'est un sujet rendu très grave par l'extrême difficulté du métier exercé sur le terrain, et par la grande lassitude ressentie par tous. L'alcool devient pour beaucoup de policiers un refuge « facile ». La drogue, pour des raisons socioculturelles probablement, semble moins répandue, mais nous n'avons trouvé aucune statistique officielle sur ce problème potentiel, qui n'est jamais abordé par aucun des travaux existants sur la police française contemporaine.

Un autre sujet tabou qui n'est de fait jamais abordé clairement par les policiers, est celui du suicide. C'est un thème qui surgit au détour d'un autre thème, qui est alors effleuré mais qui reste au niveau anecdotique. C'est pourtant un problème tout à fait majeur, dans la mesure où les policiers semblent être une des professions les plus touchées. Le suicide est un acte difficile à définir dans la mesure où cette notion recouvre un champ de causes possibles très large. On sait néanmoins depuis qu'Emile Durkheim s'y est intéressé de façon scientifique et sociologique à la fin du dix-neuvième siècle, que celui-ci est un fait social, indépendant de chaque action individuelle. La « variable intervenante », compris comme le facteur déclenchant, même s'il est indécélable au premier abord reste pourtant déterminant. Cette variable pourrait tout à fait être pour ce qui nous intéresse, le facteur de cohésion sociale interne aux policiers eux-mêmes : il y aurait une trop forte « anomalie » vécue par les policiers, entre ce qu'ils veulent réaliser et ce que la société leur permet effectivement de faire. Cette dichotomie est tellement mal vécue que l'irréparable peut alors survenir. *« Avant le suicide, il y a eu des signes, des appels au secours, un divorce qui se passe mal, un mal de vivre brusquement trop lourd à traîner. Mais, ces signes on ne les voit pas forcément et, même si on les voit, cela arrive, nul n'a la capacité d'interrompre le processus quand il n'y a plus de relais familial ou conjugal, quand la solitude est telle que l'intéressé lui-même n'ose plus en parler ».*<sup>800</sup>

Il existe d'autres thèmes peu abordés et traités de façon plus ou moins superficielle. Un des thèmes les plus évidents ici, est celui de la mort. Le policier ci-après, par exemple, non seulement parle de la mort comme étant ce qui donne de la grandeur au

---

<sup>800</sup> Danielle Thiéry. « La petite fille de Marie Gare ». Editions Robert Laffont, 1997. p.263

métier, mais il la magnifie même dans une certaine mesure : la mort est décrite comme quelque chose de sacré, comme un passage rituel, qui transforme le policier qui a tué en un être différent de ce qu'il était auparavant. Ce qui fait la différence avec tout autre citoyen qui aurait pu accidentellement commettre le même acte, c'est que pour le policier il y a ici un aspect professionnel. Comme pour les gendarmes, ou les militaires, la mort fait partie du métier et constitue un aspect fondateur d'une culture professionnelle spécifique. On le voit ici, le policier ne peut se défendre de valoriser cet acte mortel avec un romantisme étonnant de la part d'un policier professionnel : *« Mais, à mes yeux, de la grandeur s'attache aux sacrifices consentis, aux défis remportés sur le seul absolu contre lequel on puisse buter durant sa vie : la mort. La mort, donnée ou reçue, révèle un homme. Elle désigne la limite à ne pas franchir. Par suite, elle pose l'épreuve du changement de soi qui transforme une existence en destin. Cela traduit un certain romantisme, une confiance en son étoile. J'y consens. Au-delà de la rudesse des apparences, il est des mouvements du cœur que je ne refuse pas. Ce n'est pas un hasard si, à notre époque de crise des valeurs, le romantisme a trouvé refuge dans les romans et les films où s'opposent flics et voyous. Plus sordide est la réalité, certes. Pourtant, en allant au fond des choses, en fouillant jusqu'au secret de l'être, on rencontrerait quelque chose qui ressemble à cela ».*<sup>801</sup>

Un dernier exemple de sujet tout à fait tabou chez les policiers, est la violence exercée parfois sur les prévenus. Sans aller jusqu'à parler de torture, terme qui véhicule des images souvent « préfabriquées » dans l'opinion publique et chez les policiers eux-mêmes, le policier est très sensible aux accusations développées dans ce sens. La première façon d'aborder le sujet est toujours de prôner une responsabilité individuelle du policier, qui doit savoir jusqu'où, humainement et professionnellement, il peut aller dans la recherche de renseignements ou d'aveux. *« Convaincu que la moralité collective d'un service repose sur la morale individuelle de ses membres, je sais qu'il faut savoir refuser l'inadmissible. Un policier républicain, spécialement s'il est chargé de missions délicates, doit savoir se tenir sur cette fragile ligne de crête : assez discipliné pour être apprécié, il doit être suffisamment indiscipliné pour ne pas violer sa propre éthique personnelle, fondée sur le respect des lois. [...] Ainsi un policier, quel que soit son niveau, peut refuser d'exécuter un ordre qui pourrait lui occasionner quelque désagrément ou difficulté morale ».*<sup>802</sup> On remarque l'importance donnée à la « moralité individuelle » de chaque policier, moralité toujours non définie d'ailleurs, et qui devrait pourtant être le guide de son action de policier de terrain.

La deuxième façon de traiter le problème, est de justifier l'emploi de méthodes parfois « énergiques » en relativisant leur portée réelle. Ce n'est pas seulement en prônant leur nécessité que le policier tente de les justifier. C'est aussi en les décrivant comme après tout bénignes et, enfin, en se posant, eux, policiers, comme étant souvent les victimes d'une vindicte populaire souvent peu justifiée : *« Résultat garanti. Certain que l'efficacité de la police y gagnait, mais la fin ne justifie pas toujours les moyens. En tout cas, maintenant, je pense qu'il n'y a pas un flic qui se déshonorerait à appliquer ces pratiques. Heureusement. Non, il arrive encore lors*

<sup>801</sup> N'Guyen Van Loc. "Le Chinois". Editions Presses de la Cité, 1989. p.181

<sup>802</sup> Jacques Harstrich & Fabrizio Calvi. « RG. 20 ans de police politique ». Editions Calmann Lévy, 1991. pp.264-265

*d'une audition difficile, quand le truand prend vraiment trop les poulets pour des cons, que l'un d'entre eux se fâche. Une paire de gifles part. Bon ! C'est pas bien ! Mais c'est quand même bien humain. Les seules violences que l'on se permette encore, ce sont les violences verbales. Et l'on veut nous les interdire ».*<sup>803</sup>

Pourtant, si l'administration est une des sources majeures du découragement professionnel du policier, elle est aussi au centre des revendications de celui-ci. Pour les policiers qui arrivent à dépasser ce sentiment négatif, il y a sinon un espoir, tout au moins une volonté farouche d'obtenir ce qu'ils estiment nécessaires à l'exercice de leur métier. Eux, policiers, sont à même, s'ils sont de bons policiers, de faire un travail satisfaisant ; c'est à l'administration de faire qu'ils en aient les moyens. « *Un policier digne de ce nom doit « sentir » son quartier et la population avec laquelle il vit chaque jour [...]. Si l'administration apprenait ou réapprenait à utiliser ses gardiens, bons nombre de petits larcins seraient découverts à temps ».*<sup>804</sup>

Or, les policiers se voient souvent cantonnés dans des activités qui ne peuvent les satisfaire, puisqu'elles sont étrangères à leur mission première. Et l'analyse des faits semble bien confirmer les dires de ces policiers, même si ils sont parfois eux-mêmes peut-être les initiateurs de certaines tâches extra-policieuses, comme l'a démontré la recherche scientifique et l'analyse statistique : « *en notant en outre que, d'après les études empiriques concordantes qui ont pu être faites dans divers services de police, ces tâches para-policieuses vont jusqu'à représenter dans les faits 70 à 80% de l'activité policière effective ».*<sup>805</sup> Il est d'ailleurs intéressant de noter que suivant cette analyse, même si les policiers semblent regretter cet état de choses, même s'ils se défendent d'être les premiers à vouloir parfois effectuer ces tâches para-policieuses, ils en sont malgré tout les premiers ravis dans certains cas : « *Il faut toutefois noter que ces activités « secondes » de la police ne lui sont pas toujours imposées de l'extérieur par un pouvoir politique ou administratif ne sachant trop à qui s'adresser pour faire face à certains besoins sociétaux. Dans nombre de situations, non seulement la police ne s'oppose pas à ces initiatives mais les encourage, et parfois les suscite, pour des motifs variables, mais en rapport avec ce qu'elle estime être les exigences fonctionnelles de son travail ou, parfois, son intérêt corporatif ».*<sup>806</sup>

Malgré tout, l'administration reste au cœur du problème. Au mieux, il suffit de passer outre ses directives, pour retrouver une relative efficacité. Au pire, elle est débordée par l'ampleur de la tâche à accomplir, c'est-à-dire par la multiplication des crimes et des délits, et la seule solution pour retrouver quelque efficacité serait de revenir à des politiques de police de proximité moins tentaculaires, plus proches physiquement et humainement des citoyens. Le policier doit travailler dans la rue, sur les lieux où peuvent survenir justement les problèmes et ne pas se contenter de travailler uniquement sur dossiers. Mais, si les policiers n'ont pas les moyens humains, matériels et financiers suffisants pour traiter localement de façon immédiate les affaires qui se présentent, on ne peut attendre d'efficacité : « *Elle illustre, si besoin était, la nécessité de procéder systématiquement et le plus vite possible à des investigations sur les lieux des crimes et des délits. Or, face à l'extrême multiplication*

---

<sup>803</sup> Georges Moreas. « *Un flic de l'intérieur* ». Editions N°1, 1985. p.92

<sup>804</sup> Gérard Monate. « *Flic ou gardien de la paix* ». Editions du Seuil, 1980. p.79

<sup>805</sup> Jean-Louis Loubet del Bayle. « *La police. Approche socio-politique* ». Editions Montchrétien, 1992. p.141

<sup>806</sup> Ibid. p.144



*des cambriolages, une tendance s'est généralisée à faire l'économie de ce type de démarche ou à l'accomplir avec des délais tels que les chances d'obtenir des renseignements utiles à l'enquête s'amenuisent considérablement. Cette carence à été amplifiée, à Paris, par l'abandon de nombreux commissariats de quartier au profit de la construction de centres à l'échelle de l'arrondissement. Ainsi la police s'est-elle éloignée de l'habitant alors que, devant la progression de la délinquance, il y avait intérêt à la rapprocher du citoyen. La réforme créant la police de proximité à Paris a pour ambition de corriger les effets de cette politique ».*<sup>807</sup> Cet exemple sur la police de proximité est tout à fait caractéristique des problèmes que suscite l'administration par la mise en place de politiques surannées ou débilitantes, ou par des réformes qui ne font que nuire aux activités policières classiques. Penser que l'administration est au service de tous, citoyens et policiers entre autres, pour favoriser les missions respectives de chacun, devrait être la norme, le but que devraient théoriquement s'assigner n'importe quel fonctionnaire.

Or, on est loin du compte, selon la majorité des policiers. Bien au contraire, « l'administration » telle qu'ils en parlent, reste une institution fermée sur une organisation kafkaïenne, qui plus est d'un autre âge, et les requêtes formulées, que ce soit par exemple sur la création de ces fameuses polices de proximité ou sur tout autre point, sont des demandes tout à fait récurrentes mais toujours insatisfaites. Et c'est bien « l'administration » qui en est rendue responsable. De toute façon, toute réforme produite par les services administratifs, est vue comme le produit d'une ambition personnelle, est décrite comme source d'enfermement de la police dans un cocon protégé, parce que visant à perpétuer le fait que la police est un organisme volontairement à part, le plus souvent coupé du reste du monde. Or, c'est l'inverse qui devrait se passer : *« Mais nous ne devons pas pour autant rester entre nous, isolés du reste de la société, à ruminer nos reproches en vase clos. Cela serait malsain et peu constructif. Au contraire, la police doit s'ouvrir au monde, répondre aux attentes des citoyens. Simplement, pour tenir ce rôle, il faudrait qu'elle cesse d'être un laboratoire à réformes, exploité par quelques apprentis sorciers de la haute administration ».*<sup>808</sup> Si l'administration n'est pas cette « machine à réformes » plus ou moins inutiles, elle reste, ce qui n'est guère mieux, enfermée dans son carcan, constituant un organisme stérile, à la limite du débilitant, dont on ne peut rien attendre de concret. Il faut alors se débrouiller par soi-même, en coupant tous les ponts qui relient administrativement policiers et fonctionnaires, pour individuellement pouvoir travailler avec efficacité : *« Un vieil inspecteur principal me donne un conseil précieux qui me servira durant toute ma carrière : on n'obtient rien de l'administration par la voie hiérarchique normale, il faut soi-même faire les démarches utiles dans les bureaux ».*<sup>809</sup>

Enfin, l'administration est une entité qui, selon les policiers, « lisse » dans ses évaluations, tout ce à quoi elle touche. Elle empêche toute évaluation, que ce soit dans une optique positive ou négative, que ce soit pour louer ou pour blâmer, parce qu'elle fonctionne comme une mécanique, qui ne tient pas compte des changements

---

<sup>807</sup> Commissaire Leclerc. *« De l'antigang à la criminelle »*. Editions Plon, 2000. p.19

<sup>808</sup> Commissaire Broussard. *« Mémoires. Tome 2 »*. Editions Plon, 1998. p.282

<sup>809</sup> Georges J. Ballyot. *« Un flic dans la tourmente. Souvenirs »*. Imprimerie Les Presses Bretonnes Saint-Brieuc, 1992. p.135

qui peuvent parfois se produire. Un policier peut évoluer en bien ou en mal dans son travail. Sa carrière ne devrait pas suivre une route pré-déterminée. La reconnaissance du mérite, tout comme la mise à pied de l'incapable, devraient être des principes de fonctionnement administratif. Au mieux, l'administration est coupable de lourdeur, de pesanteur qu'il faut combattre constamment, même si inéluctablement des conséquences détestables en découlent : *« Comme tu le constates, l'ascension dans la hiérarchie du corps des inspecteurs se fait au nombre des années, et non pas au mérite. Par conséquent, un inspecteur même fainéant et de surcroît alcoolique, sera forcément nommé principal un jour ou l'autre, on n'y peut rien ! »*<sup>810</sup> Au pire, l'administration est vue comme incapable de sévir dans des cas pourtant dangereux de policiers coupables d'actes répréhensibles. De même, elle est incapable de reconnaître la valeur d'un policier, individuellement, et donc de récompenser de façon juste les meilleurs éléments susceptibles pourtant de constituer une élite au sein de la police. La recherche de cet aspect élitiste, la volonté de constituer un corps à part, une sorte de modèle pour toute la société, est tout à fait visible ici et c'est un point revendiqué par nombre de policiers. *« Dans l'administration, on ne peut pas faire grand-chose pour ses collaborateurs. Difficile de sanctionner pratiquement impossible de mettre hors circuit des fonctionnaires fainéants, nuls, voire plus ou moins irresponsables, même s'ils ont commis des fautes très graves, même s'ils sont dangereux. Lamentable ! Mais le plus triste, c'est que, dans l'autre sens, il est tout aussi malaisé de récompenser un bon élément. L'avancement obéit à des lois qui sont régies par l'ancienneté, l'entregent, les relations et – beaucoup plus grave –, depuis qu'on a introduit l'alternance, la couleur politique ».*<sup>811</sup>

Avant de revenir sur le dernier aspect de cette citation, c'est-à-dire sur l'aspect politique, supposé partisan, de l'administration, il faut noter que, lorsque l'administration est reconnue comme incapable de récompenser ses meilleurs éléments, on touche à un thème tout à fait intéressant : le risque de corruption des policiers. Ce qui est ici mis en cause, c'est encore une fois l'administration et le manque de volonté politique, qui font que les policiers seraient fort mal rémunérés. Ce sujet sensible, le côté matériel de la vie des policiers, est en effet un problème tout à fait central : *« La vraie question est de savoir si le policier à huit, dix ou douze mille francs par mois peut rester pur en respirant chaque jour les miasmes des caniveaux de la société où il cherche à main nues ceux qui en transgressent les lois essentielles, en voyant briller entre ses doigts l'or de la corruption ».*<sup>812</sup> Il est instructif de voir que le policier ne serait pas coupable d'avoir cédé à la tentation, c'est l'administration qui, par son « avarice », serait à la source d'une corruption « obligée », inévitable. *« Au contraire : plus un policier est correctement payé, plus on évite la corruption. Inversement, plus il est mal payé, plus il risque de céder aux tentations ».*<sup>813</sup> Le même auteur précise d'ailleurs, que, non seulement la logique voudrait que les policiers soient très bien payés, mieux qu'ils ne le sont actuellement en tout cas, mais il met également en avant une forme de morale tout à fait particulière : le fait que les policiers côtoient des repris de justice obligerait ceux là à être financièrement à la

<sup>810</sup> Michel Alexandre. *« Lettres à un jeune flic »*. Editions Balland, 1994. P.137

<sup>811</sup> Georges Moréas. *« Amour solo »*. Editions Fixot, 1987. p.40

<sup>812</sup> Roger le Taillanter. *« Commissaire Jobic »*. Editions de Fallois, 1991. p.292

<sup>813</sup> Bernard Delaplace. *« Une vie de flic »*. Editions Gallimard, 1987. p.54

hauteur de ceux-ci. De la même façon, le fait que l'on réclame la plus grande rectitude morale de la part des policiers exigerait que ces derniers soient à l'abri de toute tentation. Il semble impossible d'être à la fois « pauvre » et « moral », comme si ces termes étaient antagonistes. *« D'un côté les revendications catégorielles et de l'autre un supplément d'âme : les deux exigences sont liées, une police propre, c'est aussi, c'est d'abord une police bien payée. Parce que ce n'est pas un métier innocent, ordinaire, banal, parce que le pouvoir que nous confie la collectivité doit être à l'abri des tentations financières, de la corruption matérielle ».*<sup>814</sup> Que pourrait-on dire pourtant alors, pour les fonctions de professeurs ou d'élus locaux, bref toutes les professions pas forcément bien payées et dotées d'une forme de pouvoir ?

A propos de pouvoir justement, on peut revenir maintenant sur l'accusation de mainmise des hommes politique sur l'action policière, accusation qui est assortie d'une plainte a tendance paranoïaque assez flagrante : *« Les élites policières qui veulent conserver leur indépendance d'esprit, qui rejettent toute imprégnation par l'idéologie dominante, qui restent fidèles aux principes traditionnels de courage, de devoir et de conscience professionnelle, ces élites, gênantes, sont écartées à la moindre défaillance. Si nécessaire, la délation et le mensonge sont utilisés pour les évincer ».*<sup>815</sup> Mais les politiques ne sont pas les seuls à pouvoir et à vouloir tenter des manipulations plus ou moins immorales : pour certains policiers, le fait de détenir une parcelle de pouvoir, quelle qu'elle soit, suffit à n'importe fonctionnaire pour éventuellement « dérapier » dans un sens contre-nature et de toute façon contre-productif. *« Il y a là une sorte d'ivresse de la puissance, ce qu'on a appelé parfois l'ivresse administrative, celle-ci pouvant atteindre non seulement le policier, mais tout agent public investi d'une parcelle d'autorité, si faible soit-elle ».*<sup>816</sup> Ce sont d'ailleurs ces mêmes fonctionnaires, c'est-à-dire les policiers travaillant dans les bureaux, qui vont pouvoir exercer leurs prérogatives réglementaires sur les policiers de rue, puisque eux disposent du temps nécessaire à la préparation de leur avancement hiérarchique. Il y a ainsi opposition entre deux catégories de policiers, les policiers de terrain et ceux qui sont décrits comme « des planqués ». Les uns sont les seuls à mériter l'appellation de « policiers », les autres ne sont pour la plupart que des arrivistes, des carriéristes : *« Cela ne nous a pas conduit à obtenir un déroulement de carrière plus rapide. Les policiers de terrain, en effet, héritent de toutes sortes de problèmes, de complications, d'embrouillaminis, aussi bien dans les arrestations que dans les contacts avec les indicateurs, tant par la nature des lieux fréquentés que par celle des individus, dont la parole donnée n'a souvent aucun sens ni valeur. Le policier travaillant aux archives n'a pas ce genre de souci, tout en bénéficiant d'horaires adaptés à la préparation des concours ».*<sup>817</sup>

Un des services de police qui, par exemple, polarise nombre de reproches est « la police des polices », c'est-à-dire l'Inspection Générale des Services. C'est un organisme constitué de policiers généralement fort mal considérés par l'immense majorité des policiers écrivains. Certains policiers les voient même comme des « traîtres » d'une certaine façon : le fait est que ces policiers, apparemment,

<sup>814</sup> Bernard Delaplace. *« Une vie de flic ».* Editions Gallimard, 1987. p.56

<sup>815</sup> Remi Leclair. *« Le guets Apens. De l'Eysée à la santé ».* Editions Denoël, 1990. p.213

<sup>816</sup> Fernand Cathala. *« Cette police si décriée ».* Editions du Champ de Mars, 1971. p.65

<sup>817</sup> François Abjean. *« Pickpockets ! 20 ans de flagrants délits : un flic parle ».* Editions Acropole, 1990. p.58

manquent à la solidarité professionnelle qui devrait lier tous les policiers entre eux. Ces derniers se sentent déjà tellement attaqués et critiqués par tous, citoyens, hommes politiques, magistrats, que se voir mis en accusation par des confrères est vu, même si cela est justifié, comme plus ou moins incompatible avec l'idée qu'ils se font de la solidarité professionnelle. Dans le même temps, ils se doivent officiellement de soutenir en apparence les missions de l'IGS, dans la mesure où ils ne peuvent apparemment pas couvrir les actes délictueux commis par certains de leurs confrères. La meilleure façon de critiquer alors cet organisme est de mettre en doute sa sincérité, sa neutralité, de le taxer de parti pris pour mieux relativiser ses décisions, ses actions, ses arrêts. *« L'inspection de la police fait généralement bien son travail tant qu'elle n'a pas à connaître d'entorses à la discipline. Elle remplit également sa mission au mieux de l'intérêt général, à de rares exceptions près, lorsqu'elle opère en sa qualité d'auxiliaire de la justice mettant en cause des fonctionnaires passibles des tribunaux. Mais dès lors qu'elle a à traiter de dossiers sensibles, le système cafouille, les passions se déchaînent. Il arrive trop souvent que l'inspection de la police se comporte alors comme un anticorps qui, au lieu de détruire le virus, engloutirait le médicament. Trop de Ministres de l'Intérieur, démagogues, ont déclaré qu'ils couvriraient certaines erreurs policières ».*<sup>818</sup>

L'IGS peut même être vue comme trop partisane, comme un instrument du pouvoir politique, puisqu'elle est à la fois juge et partie et dans le même temps « corvéable à merci » : elle est alors elle-même mise en accusation : *« Je le dis tout net : cette boutique là, c'est une supercherie, une vaste hypocrisie. Dans sa conception, dans le rôle qu'on lui fait jouer, l'IGS est une aberration. D'abord, elle a une double casquette. D'un côté, elle est le bras séculier de la hiérarchie contre les flics de base. [...] Mais de l'autre, elle est aussi un service de police judiciaire. [...] C'est totalement illogique ! Comment un tel service pourrait-il prouver son indépendance et son impartialité dans une enquête judiciaire embarrassante pour la hiérarchie alors qu'il est, dans le tout-venant de son travail, l'instrument disciplinaire de cette hiérarchie ? [...] L'IGS est juge et partie. [...] L'IGS est un outil corvéable et manipulable à merci. Si le pouvoir en place veut couvrir, cacher, arranger des faits embarrassants, ou si, au contraire, il veut se « payer » des flics qui le dérangent, l'IGS est là pour ça ».*<sup>819</sup>

Face à cela, beaucoup de policiers expriment une très grande lassitude à continuer à exercer leur métier. C'est un sentiment très fortement exprimé, par toutes les catégories de policiers, du gardien de la paix au commissaire principal. De même, toutes les générations de policiers ont manifestement ressenti ce fait. Cela peut venir de la difficulté qu'il y a à accomplir ce métier, au sens où ce n'est pas le métier en lui-même qui est mis en question, mais la dureté de la tâche. *« Dans le métier de policier plus que dans tout autre, on apprécie le retour à la maison, le soir. On s'y réfugie pour s'y débarbouiller l'esprit de la crasse accumulée pendant le travail. Toute la journée, on a lu, écrit, parlé, téléphoné, discuté au sujet d'asociaux, de dépravés, d'illuminés, de cyniques, de désemparés, de malheureux ».*<sup>820</sup>

<sup>818</sup> Commissaire Diamant. *« Les réseaux secrets de la police »*. Editions la découverte, 1993. p.175

<sup>819</sup> Bernard Deleplace. *« Une vie de flic »*. Editions Gallimard, 1987. pp.193-194

<sup>820</sup> Honoré Gévaudan. *« Tiens, vous faites ce métier là ! »*. Editions Fayard, 1974. p.209

Le cas est encore plus grave si c'est le policier lui-même qui se remet en question, dans le sens où il n'arriverait plus à trouver force et courage pour accomplir ses missions. Il se sentirait découragé par un environnement débilitant qui constituerait l'essentiel de ses fréquentations professionnelles. Il est alors plus qu'en porte à faux, entre la conscience qu'il a de la tâche à accomplir et l'impossibilité pratique à y faire face. Ce n'est pas ici de la désillusion à proprement parler, mais l'impossibilité qu'il y aurait pour toutes sortes de raisons à pouvoir exercer le métier. Le sentiment d'impuissance est alors extrêmement ressenti, et les conséquences peuvent être importantes : *« Il arrive qu'un enquêteur referme un dossier par impuissance, par lassitude, ou en croyant de bonne foi avoir résolu l'énigme, même si certains détails restent dans l'ombre. Il arrive aussi qu'un manque de preuves l'obligent à renoncer à faire inculper un suspect, même s'il est certain de sa culpabilité. Dans ce cas, croyez-moi, le flic se sent mal dans sa peau. J'en parle en connaissance de cause. J'ai vécu cette situation insupportable pour un policier, insupportable pour tout individu qui croît en la Justice. On éprouve alors la sensation d'un échec irrémédiable »*.<sup>821</sup>

Cette impuissance, cette lassitude, peuvent également avoir pour origine les rapports hiérarchiques existant entre les policiers de base et leurs supérieurs directs. Lorsque le policier est habité par un fort complexe d'infériorité vis-à-vis d'un collègue, d'un supérieur ou d'un autre corps, il ne se sent plus habité par le désir de continuer le métier. Le manque de reconnaissance, l'esprit de compétition qui peuvent régner entre certains hommes ou certains groupes les uns par rapport aux autres, tout ceci crée un sentiment d'injustice, de déception. C'est bien évidemment aussi un facteur affaiblissant du moral, déjà faible, de nombre de policiers. On ne peut faire correctement son métier en étant perpétuellement dévalorisé par sa propre hiérarchie. De même, les différences de prérogatives des corps policiers sont à la source de nombreux découragements et de nombreuses désillusions. Un policier qui ne peut aller jusqu'au bout de ses missions, pour des raisons réglementaires, administratives le plus souvent, alors qu'un collègue en a, lui, le droit, est quelque chose de difficilement acceptable : *« Parce qu'il est officier de Police Judiciaire, il peut « entendre » l'individu que nous avons pris, le garder à vue et faire le rapport complet au Procureur de la République. Et moi, je ne le peux pas. Cela me touche, cela me vexé. J'ai l'impression d'être un sous-produit. Car enfin, je fais pratiquement le même travail que lui, j'ai appris à peu près les mêmes choses ... Bref, je me sens dépossédé d'une affaire que je considérais déjà comme la mienne, et je trouve cela illogique, injuste »*.<sup>822</sup>

Alors, si le policier ne se voit plus que comme un fonctionnaire, si la part de rêve qui est attaché au métier est étouffé par un carcan administratif plus ou moins sévère, plus ou moins stérile, le policier ne peut plus exercer son métier avec passion. Il ne reste plus que la routine et cette routine va dominer sa vie professionnelle, déterminer toute sa carrière : *« La carrière d'un gardien de la paix, c'est pareil, ce n'est pas passionnant. Les jours sont monotones. Trois ou quatre points de circulation à surveiller, les trois ou quatre établissements qu'il faut garder. On les connaît par cœur. On y va tout le temps et c'est monotone »*.<sup>823</sup> Cette évolution va alors souvent à

<sup>821</sup> Borniche. *« Borniche Story. Gendarmes et voleurs »*. Editions Presses de la cité, 1990. p.229

<sup>822</sup> Robert Mungoly. *« Policier de la route »*. Editions France-Empire, 1972. p.83

<sup>823</sup> Michèle Manceaux. *« Les policiers parlent »*. Editions du seuil, 1969. pp.48-49

l'encontre des raisons même qui l'ont poussé à entrer dans la police et ceci ne peut évidemment, à la fin de sa carrière, que le laisser assez amer sur la conclusion de tant d'années de travail : « *Je n'ai fait qu'accomplir humainement et sans gloire, ma mission de flic* ». <sup>824</sup>

---

<sup>824</sup> Jean Boughoulal. « *Un flic chez les paumés* ». Editions France-Empire, 1984. p.178

### **3- Les gratifications du métier**

Les écrits de policiers ont une résonance plutôt pessimiste. Mais il existe aussi des aspects optimistes, même si certains policiers semblent, d'une façon assez nostalgique, mettre en doute la pérennité des ambiances « conviviales et chaleureuses », qu'ils décrivent souvent comme étant « en voie de disparition ». Ce qui importe ici, c'est le fait que tout policier, à un moment ou un autre de sa carrière a manifestement perçu positivement son métier, et son ambiance professionnelle : *« Il peut sembler curieux que nous utilisions des surnoms qui paraissent aujourd'hui d'un autre âge. Ils étaient simplement une conséquence et l'image même de l'amitié qui régnait à l'époque, de la fraternité joyeuse qui unissait le personnel. Maintenant elle a disparu, ou presque ; les surnoms aussi. C'est logique. Ce n'est pas une question d'époque, c'est une question de chaleur et de solidarité »*.<sup>825</sup>

Cela concerne d'ailleurs tous les niveaux hiérarchiques. Il y a tout d'abord le thème récurrent de l'admiration des hommes de terrain pour certains de leurs supérieurs. La réciproque est d'ailleurs également vraie : le respect du supérieur pour ses hommes est un thème qui illustre justement la réciprocité de ces sentiments d'attachement très fort des policiers, les uns par rapport aux autres : *« Je me sens très proche de mes hommes et un peu leur directeur de conscience »*.<sup>826</sup> On le voit ici, le policier hiérarchiquement haut placé ne peut se défendre d'un certain paternalisme tout à fait caractéristique de la profession policière et de sa culture spécifique. C'est une donnée récurrente que l'on retrouve chez à peu près tous les commissaires de police, lorsqu'ils évoquent les hommes qu'ils ont eu à diriger. Ils se sentent responsables de ces hommes, et pas seulement professionnellement ou hiérarchiquement parlant. Les données « sentimentales » qui président aux relations entre les commissaires, les gardiens de la paix, et les inspecteurs, sont indéniablement fortes. *« Je demande à mes*

---

<sup>825</sup> Pierre Levergeois. *« J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur »*. Editions Flammarion, 1978. p.130

<sup>826</sup> Georges J. Ballyot. *« Un flic dans la tourmente. Souvenirs »*. Imprimerie Les Presses Bretonnes Saint-Brieuc, 1992. p.135

*gars de me tutoyer. Je suis le « patron », mais je veux asseoir mon autorité sur la reconnaissance de mes qualités d'entraîneur et pas sur mes coups de gueule. [...] C'est par les actes qu'on stimule les hommes. Le reste, les mots, c'est simplement décoratif ».*<sup>827</sup>

On touche là à un thème essentiel : l'image du « patron ». Quelles sont les visions réciproques qui sont attachées à ce terme, très fréquemment employé avec des connotations extrêmement fortes ? C'est tout l'enjeu relationnel qui se noue entre policiers, dans un respectif jugement de valeur. Mais avant de s'intéresser à cet aspect des choses, il faut déjà voir comment les uns et les autres définissent ce terme.

Le terme de « patron », n'est pas un terme neutre, loin de là. Un patron n'est pas simplement un supérieur hiérarchique, c'est aussi quelqu'un qui, d'abord et avant tout, mérite de l'être. C'est un « titre » que l'on porte, beaucoup plus qu'un grade. L'un se mérite, l'autre est simplement hiérarchiquement et administrativement décerné. *« Etre « patron », c'est en être digne, c'est être accepté comme tel. Dans l'affaire difficile, l'inspecteur suit le commissaire si celui-ci a fourni les preuves de sa compétence, de sa maîtrise, s'il a irradié la confiance. Dans le métier, le mot « patron » sous-entend l'estime. Le commissaire pusillanime, effacé ou incapable, n'a pas droit à l'appellation, sinon par dérision ».*<sup>828</sup> On le voit, tous les policiers précisent bien que ce terme ne pourrait être attribué à quelqu'un qu'ils ne respecteraient pas. C'est absolument impossible, a moins que cela ne soit vu sous un jour tout à fait ironique : *« Etre « patron » se mérite. Si certains policiers refusent parfois d'user du terme par principe et de manière habituelle, d'autres n'ont pas hésité à ne plus l'utiliser à l'égard de certains de leurs chefs qu'ils estimaient « avoir failli à leur devoir » ».*<sup>829</sup> Un patron, c'est aussi un homme ou une femme exemplaire par essence, dans son comportement et dans ses jugements. C'est le personnage essentiel qui sert de « moteur ». C'est celui qui va motiver tout le monde, celui qui donnera à ses troupes l'envie et le courage de continuer à exercer le métier, malgré tous les aléas liés à son exercice. *« Un dernier signe de reconnaissance d'un chef de service à la hauteur : il redonne toujours le moral à ses troupes. Note-le, car les encouragements sont bien rares, comparés aux engueulades ou aux critiques en tout genre ».*<sup>830</sup> On retrouve ici l'aspect non seulement paternaliste, mais aussi l'aspect « chef de clan », « capitaine d'équipe » de celui qui doit savoir, au moment où il le faut, pousser ses hommes à agir dans le sens voulu. Cette analyse trouve sa confirmation dans l'observation de la façon tout à fait particulière dont sont décrits parfois les « chefs » : *« On lisait aussi sur ces visages la force, le courage tranquille et l'humanité qui avait permis à ces hommes de se hisser là où ils étaient à présent. Et je ne parle pas de cette sensiblerie bourruée que véhicule la morale de midinettes des flics de télé ».*<sup>831</sup> Il y a là, un côté « policier bourru », type personnage de cinéma, assez fréquent dans tous les témoignages consultés. Ce côté va de pair avec l'image que les policiers donnent de leurs supérieurs directs : en étant « patron », on est responsable, non seulement dans le moment de l'action, mais aussi, de façon plus large, de la réputation de tous les hommes qui se sont succédés à la tête d'une équipe ou d'un service. Lorsqu'un

---

<sup>827</sup> André le Bars. *« Flic des beaux quartiers »*. Editions Robert Laffont, 1991. p.89

<sup>828</sup> Honoré Gévaudan. *« Flic. Lles vérités de la police »*. Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.47

<sup>829</sup> Alain Quéant. *« Le commissaire de police dans la société française »*. Editions Economica, 1988. p.208

<sup>830</sup> Michel Alexandre. *« Lettres à un jeune flic »*. Editions Balland. P.137

<sup>831</sup> Charles Pellegrini. *Flic de conviction »*. Editions Anne Carrière, 1999. p.93



commissaire parle ainsi de « filiation » avec ses prédécesseurs, il est évident qu'il se situe dans cette intemporalité de la fonction : « *Le chef de la criminelle est le produit d'une filiation qui ne doit rien au hasard. Il a du mettre ses pas dans ceux de ses grands anciens pour apprendre à piloter le navire selon des règles établies et des techniques éprouvées* ». <sup>832</sup> Ce propos pourtant très récent, aurait pu être écrit il y a longtemps. Ces sentiments liés au rôle et à la fonction de « chef » transcendent les différentes générations de policiers et les différents corps de la police. Etre patron est un honneur, c'est quelque chose qui se mérite et qui fonde la noblesse d'être à un certain niveau hiérarchique. « *Le patron est celui qui prend tous les risques, celui qui se porte en première ligne, face aux appareils administratifs et judiciaires comme au feu. On est pas patron en raison des avantages attachés à la fonction. On le mérite à raison des dangers affrontés* ». <sup>833</sup>

Les policiers sont unanimes à mettre en avant la difficulté de cette position hiérarchique ; les responsabilités d'un commissaire ne sont pas seulement d'ordre professionnel, mais aussi d'ordre social. Un patron a toutes les tâches à effectuer, y compris les pires. Il est « le chef de famille », celui qui doit faire face à toutes les difficultés liées à l'exercice du métier. « *Quand il est commissaire, il a en plus les soucis d'un patron, le personnel qui se fait tirer l'oreille pour aller bosser, les mauvais éléments, les hommes et les femmes à problèmes ou qui ont pété les plombs à force de côtoyer la crasse, la misère et la détresse. Et là il doit encore aller annoncer une mauvaise nouvelle à une mère, une épouse ou des enfants. Pas toujours une mort glorieuse dans l'exercice du devoir, parfois un décès en voiture ou un suicide* ». <sup>834</sup> Quand ce ne sont pas les difficultés qui sont mises en avant, c'est la routine qui est mise en cause. Les patrons sont, selon les policiers de base, nostalgiques de leur passé de « flic de rue ». Ils considèrent qu'il y a une perte d'identité à devenir commissaire, dans la mesure où le statut d'inspecteur, même s'il est hiérarchiquement et financièrement moins intéressant, est celui qui correspond le mieux au titre de « policier », parce qu'il permet de rester au contact du terrain, plus facilement qu'un commissaire ne peut le faire. Trop de promotion sociale nuit au métier, et les meilleurs patrons en sont, d'après eux, tout à fait conscients : « *Mon conseil du jour : deviens inspecteur, et reste dans ce corps. Une fois sur le terrain, tu auras au moins l'impression de faire quelque chose, car de l'aveu même des « patrons », la plupart du temps, ils s'emmerdent dans leur bureau sans pouvoir s'en éloigner, et pour un salaire qui reste presque aussi nul que le nôtre* ». <sup>835</sup>

En fait, le patron idéal est celui qui va transformer une équipe d'enquêteurs en une « famille de policiers » solidaires. Cet aspect est non seulement très important, mais il est même une condition sine qua non du bon fonctionnement d'une équipe de policiers. On ne fait pas de la police individuellement, certes, mais on ne fait pas non plus de bonne police uniquement parce que l'on fait partie d'un groupe. Ce groupe doit être soudé, solidaire, pour réussir ses missions, et il ne peut être soudé si l'instance hiérarchiquement la plus haute n'est pas exemplaire. Une des formes d'exemplarité, c'est justement la capacité à unir au sein d'un groupe différentes personnalités pour en

---

<sup>832</sup> Commissaire Leclerc. « *De l'antigang à la criminelle* ». Editions Plon, 2000. p.260

<sup>833</sup> N'Guyen Van Loc. « *Le chinois* ». Editions Presses de la cité, 1989. pp.78-79

<sup>834</sup> Danielle Thiéry. « *la petite fille de Marie gare* ». Editions robert laffont, 1997. pp.34-35

<sup>835</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. P.139

faire un ensemble, sinon homogène, tout du moins efficace, en usant d'une autorité « naturelle », et non d'une autorité due à la position hiérarchique : « *dès sa prise de fonction, ce haut fonctionnaire, véritable meneur d'hommes, avait su insuffler à ce grand corps de la Police nationale un esprit d'équipe extraordinaire par une note de service où il demandait à tous ses fonctionnaires de former une véritable famille, au sein de laquelle l'autoritarisme stérile devait disparaître pour faire face à une autorité librement acceptée par tous les échelons de la hiérarchie, basée sur les valeurs personnelles et le sentiment d'appartenir à une grande équipe* ». <sup>836</sup> Et, lorsqu'un policier parle « d'équipe », il en parle au sens le plus élitiste qui soit. Chaque équipe est persuadée d'être la meilleure, ou, tout du moins, veut le croire et en persuader les autres groupes. Mais ceci n'est possible, que grâce, entre autre, à la personnalité hors-normes du chef. Ce n'est pas forcément une condition suffisante, mais c'est tout du moins une condition nécessaire. « *[le patron] avait réussi à insuffler cet état d'esprit unique qui, depuis le temps des mousquetaires du roi, anime les unités d'élite* ». <sup>837</sup>

Les critiques à l'endroit des patrons sont assez rares. Elles n'existent que dans des cas tout à fait particuliers. Il se peut que « le patron » soit vu comme quelqu'un tellement à part qu'aucun lien n'existe avec le policier de terrain : « *Pour les gardiens de la paix, le commissaire de police s'inscrit dans une structure uniforme : c'est le patron de l'entreprise police dont il recueille tous les bénéficiaires, sans parfois en assumer toutes les charges* » <sup>838</sup>. Il se peut aussi, on l'a vu à propos des antagonismes existant entre les commissaires Broussard et Van Loc par exemple, que le patron soit taxé d'incompétence, ou, pire, de lâcheté devant le danger. Un témoignage un peu particulier évoque le caractère parfois un peu « psychorigide » de certains patrons : « *Mais il a gardé malgré lui le côté professeur, instituteur, de celui qui décide et qui commande. C'est sans appel. Les brèves discussions que nous avons ensemble sont à sens unique, le sien. Sa profession l'a complètement changé. Il se donne trop à son boulot. Comme tous les flics de France, il vit sur les nerfs. Il ne supporte pas la malhonnêteté. Pour lui, tout doit être droit, propre, astiqué* ». <sup>839</sup> Parfois est mis en cause l'image de l'intellectuel, de celui qui a réussi à ne pas être seulement « flic de base ». « *Le patron est jeune, élégamment vêtu, son visage bronzé et sa coupe de cheveux soignée ne lui donnent pas cet air de flic que les films ont trop tendance à nous imposer. Cet homme affiche un calme permanent. Derrière lui, je remarque la présence d'une importante bibliothèque. J'y reconnais de nombreux ouvrages : « L'esprit des lois », de Montesquieu, L'œuvre complète d'André Gide, de plus petits livres, Montherlant, Pagnol, Nerval, Carco, Hugo, Zola, l'élite de la littérature française. Je suis soudain gêné. De toute évidence, j'ai affaire à un intellectuel. Un de ces nouveaux policiers qui agissent plus avec leur culture que leur poing* ». <sup>840</sup>

Mais tous les policiers, loin de là, ne sont pas des patrons. Pourtant, quel que soit le niveau hiérarchique où ils se situent, ils expriment des opinions et des jugements positifs sur certains aspects de leur métier. Il ne faut pas oublier que nombre d'entre eux ont choisi ce métier par vocation, et, quand il y a réussite d'une mission, la

<sup>836</sup> Pierre Levergeois. « *J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur* ». éditions Flammarion, 1978. p.330

<sup>837</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. « *A chacun sa mort* ». Editions N°1, 1990. p.182

<sup>838</sup> Commissaire Diamant. « *Les réseaux secrets de la police* ». Editions La Découverte, 1993. p.219

<sup>839</sup> Michel et Bruno Papet. « *deux frères. Flic et truand* ». Editions Flammarion, 1999. p.103

<sup>840</sup> Jean Boughoulal. « *Un flic chez les paumés* ». Editions France-Empire, 1984. p.104

satisfaction professionnelle est alors indéniablement très forte : « *Tout policier de voie publique [...] éprouve, à un moment ou à un autre, cette sensation gratifiante d'avoir enfin cerné l'univers de l'adversaire, ses rites, ses points faibles. Il est dans la situation du chasseur qui connaît les ruses du gibier* ». <sup>841</sup> Il y a une gratification évidente à réussir les missions assignées. Dans le cas des policiers, la nature plus particulière des missions liées à la sécurité publique amène une satisfaction peut-être plus importante que dans nombre de professions plus « classiques ». Il faut unir patience et intelligence pour arriver à être un bon policier, dans la mesure où « *une enquête, ça n'a rien à voir avec un scénario de film de gangsters. C'est un travail de fourmi, un puzzle dont il faut constamment assembler et ajuster les pièces pour reconstituer les éléments disparates au premier abord. Une bobine de fil, comme disait mon premier instructeur, dont il suffit de tirer le bout, mais doucement, pour éviter qu'il ne casse* ». <sup>842</sup>

Un des exemples les plus caractéristiques de la nature spécifique de ce métier, se retrouve dans les relations qui lient les policiers aux « indics » et aux « truands ». Il existe des rapports souvent confus entre les deux mondes. Tout d'abord, il y a le cas très spécifique des indicateurs de la police, les « indics », dont une bonne description, très précise, de ce qu'ils sont et de l'utilité qu'ils représentent, est donnée par le commissaire Pellegrini. « *Les bons voyous font la bonne police. Pour lui comme pour tous ceux qui travaillaient sur le terrain, la mission de la police n'était pas seulement d'arrêter les voyous, mais aussi de pénétrer le Milieu, de connaître ceux qu'il fallait surveiller et tenir à l'œil, afin surtout, quand les délits devenaient crimes, de pouvoir obtenir l'aide indirecte de ceux qui, s'ils voulaient continuer à grenouiller dans leurs mares, devraient se résoudre à « lâcher » les empêcheurs de tourner mal. Le principe était net, les conséquences évidentes : aller au charbon et se salir les mains. Car le bon indic, qui fait le bon flic, ne se trouve pas par appel d'offres ni par petites annonces. Il a ses exigences : une relation personnelle d'homme à homme, un rapport de confiance* ». <sup>843</sup> Ce rapport d'homme à homme est guidé par des considérations « morales » intéressantes. Il existe une qualité relationnelle entre les indics et « leurs » policiers. Certains indics sont vus comme simplement utiles, mais les policiers méprisent ceux là. Ils sont décrits comme étant « *les vraies crapules, les rats dont on ne serre la griffe qu'avec des pincettes, les vicieux de nature, retors et pervers qui jouent le double jeu par intérêt, par peur ou par avidité. Ceux là s'appellent « les balances* ». <sup>844</sup> Mais il y a aussi des indics, sinon sympathiques, le mot serait exagéré, tout du moins tolérés humainement par les policiers. Ils sont plutôt décrits comme de « *pauvres types* », utiles malgré tout, qu'il faut ménager pour des raisons à la fois professionnelles et par pure commisération. Dans tous les cas de figure, les rapports « indics-policiers » sont tout à fait codifiés. Le plus important c'est peut-être que « *le voyou sait que dans ce monde sans loi, la police en garde une : un indic est sacré* ». <sup>845</sup> Le policier va le protéger, parfois même l'entretenir, car c'est « sa » responsabilité de policier. Il faut simplement garder une distance minimale, entre le fait de protéger un indic et l'empêcher d'être arrêté s'il vient à commettre quelque

<sup>841</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome 1* ». Editions Plon, 1997. p.29

<sup>842</sup> Borniche. « *Borniche Story. Gendarmes et voleurs* ». Editions Presses de la Cité, 1990. p.43

<sup>843</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. « *A chacun sa mort* ». Editions N°1, 1990. p.261

<sup>844</sup> Ibid. pp.269-270

<sup>845</sup> Ibid. p.270

acte répréhensible. Garder un indic sous sa coupe parce qu'il est utile, parce qu'il permet parfois de belles arrestations, ne justifie pas tout. Un policier doit d'abord et avant tout effectuer correctement ses missions, et donc garder ses distances avec les indics dont il se sert. *« Pourtant, l'indicateur n'est pas seul à courir un danger. Le policier, lui, risque son âme... On ne dîne pas avec le diable sans une longue cuillère. Les « manipulateurs » en puissance l'oublent parfois et se croient volontiers invulnérables alors qu'ils présument à la fin de leur forces. La frontière finit par être mince entre « protéger » son informateur et soustraire un criminel à la justice ».*<sup>846</sup> De même, la « qualité morale » des indics est mise en avant comme étant essentielle : *« On ne peut avoir pour indic un violeur, un meurtrier, un détrousseur de vieilles dames ».*<sup>847</sup>

En ce qui concerne les « truands », leurs relations ne sont pas aussi simples qu'elles pourraient le paraître de prime abord. En fait, les policiers fantasment énormément sur les repris de justice. D'un côté, les policiers sont assez unanimes à penser que, une fois reconnue la culpabilité des truands, il est indécent et anormal de les plaindre comme cela se pratique parfois. *« Pour les derniers grands patrons de cette génération, il n'y avait pas de voyou admirable, ils ne connaissaient pas le « tueur malgré lui », la « victime de la société » qui n'allait pas tarder à faire la une des journaux. Qu'ils fussent de gauche ou de droite, ces policiers partageaient la conviction de bon sens que les trafiquants, les violeurs, les tueurs, les petites frappes ou les braqueurs n'étaient ni des héros ni des malades mais de vulgaires truands qui n'avaient leur place ni dans les cocktails mondains, ni dans les hôpitaux psychiatriques, encore moins à la télévision, mais bien en prison ».*<sup>848</sup> Il est inutile d'espérer quelque chose de positif de la grande majorité des repris de justice. Ils n'ont pas choisi cette voie criminelle pour rien, et sont tout à fait conscient et responsables de leurs actes. Ainsi, *« « l'honneur » des voyous est une invention romanesque, une figure de style que s'imposent quelques cinéastes, une vue de l'esprit ».*<sup>849</sup>

Mais, dans le même temps, il y a de « rares exceptions » dont parlent nombre de policiers. Et à lire leurs livres, ces exceptions sont parfois si nombreuses qu'on peut se demander si ce qualificatif leur sied encore. En effet, pour beaucoup de policiers, « le beau voyou » existe réellement. *« C'est un problème d'hommes. Il se trouve en effet que les voyous sont des hommes ! A ce titre, il leur arrive d'être sympathique et même parfois attachants. C'est une vérité qui passe mal dans les prétoires. Il faut pourtant la dire et la répéter ».*<sup>850</sup> Il y a un respect qui peut paraître paradoxal de la part des policiers pour certains truands. Même s'ils s'en défendent, nombre d'entre eux sont admiratifs de la « carrière » de certains voyous, ou des relations qu'ils ont pu tisser avec certains d'entre eux. *« Cela paraîtra sans doute « criminel » à plus d'un lecteur, mais je suis bien obligé de convenir que, malgré moi, il m'est arrivé de ressentir des sentiments de troublante sympathie pour un homme infiniment dangereux et redoutable pour la société ».*<sup>851</sup>

---

<sup>846</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. *« A chacun sa mort »*. Editions N°1, 1990. p.273

<sup>847</sup> Charles Pellegrini. *« Flic de conviction »*. Editions Anne Carrière, 1999. p.112

<sup>848</sup> Ibid. pp.92-93

<sup>849</sup> Ibid. p.109

<sup>850</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. *« A chacun sa mort »*. Editions N°1, 1990. p.261

<sup>851</sup> Charles Chenevier. *« La grande maison »*. Editions Presses de la Cité, 1976. p.79

En fait, les policiers sont fiers que les truands puissent les admirer, que ces mêmes voyous s'enorgueillissent, parfois ostensiblement, des relations de quasi amitié qu'ils arrivent à avoir avec eux. Il y a une admiration réciproque tout à fait étonnante entre ces policiers et ces voyous. Beaucoup de policiers leur trouvent, non pas des circonstances atténuantes, mais une certaine noblesse dans la façon d'exercer « leur métier » et une certaine vertu dans leur vie privée : « *Dans cette profession, quelques figures dominent, qui se considèrent d'ailleurs elles-mêmes comme des artistes. A certains égards, je partage cette opinion : les seigneurs du vol à la tire possèdent une certaine morale qui confère à leur vice du panache. Ceux-là s'abstiennent de toute violence, choisissent leur victime pour leur argent, restituent parfois les liasses de billets peu importantes à leur propriétaire, admettent les règles du jeu quand ils se font arrêter, rêvent de voir leurs enfants suivre des études supérieures et d'avoir un métier honnête* ». <sup>852</sup> Les policiers considèrent parfois que certains voyous peuvent être plus « moraux » que beaucoup de citoyens dans la façon dont ils se comportent et dans le respect de la parole donnée. Cet attachement à la « parole », le culte d'un certain machisme partagé, semble lier de façon très forte les deux « professions » selon certains policiers : « *J'avais promis sans poser de questions. La loi du Milieu à laquelle doivent parfois se soumettre les flics. Les truands sont souvent des gens infects et sans pitié. Ils sont capables pour arriver à leur fin des pires dégueulasseries, mais quand ils donnent leur parole, il est rare qu'ils ne la tiennent pas. C'est la seule morale qu'il leur reste mais, à la différence de bien des honnêtes gens, au moins y sont-ils fidèles. Le flic se doit d'avoir le même code d'honneur. Sans une certaine identité, il n'y a pas de compréhension, et sans compréhension, notre boulot deviendrait impossible* ». <sup>853</sup> Flics et truands semblent ainsi unis par une « exigence morale » qu'ils partagent dans une sorte de symbiose professionnelle : « *Il est frappant de voir combien certains de ces délinquants sont attachés de façon sourcilleuse aux notions de l'ordre et au respect de principes moraux (comme la solidarité). [...] Le flic comme le truand ont tous deux besoin d'affirmer des règles éthiques. [...] on en revient toujours aux mêmes qualités d'énergie, d'affirmation personnelle, d'exigence. [...] Le policier comme l'ex délinquant disent ici combien ils ont été des êtres d'affectivité et de partage, soucieux de trouver des frères d'armes (une famille), en même temps que des hommes voués à la solitude et ne devant compter que sur leurs propres forces* ». <sup>854</sup>

Le policier est surtout fier, et c'est là que se situe peut-être le point le plus important, d'être reconnu comme « un grand » policier, un ponte, une « pointure », par ceux qu'il a arrêté. D'une certaine façon, il semble que beaucoup de policiers considèrent que les truands font partie de « la famille » au sens large. Il y aurait une communauté de pensée qui les relie, et qui est peut-être fondée sur la différence qui les sépare des autres composantes de la société. Les policiers et les truands forment un microcosme très fermé, reliant crime et répression comme les deux pôles d'un aimant, à la fois inséparables et pourtant irrémédiablement inconciliables. Un deuxième cercle serait formé par toutes les professions liées de façon plus ou moins proche à eux : hommes politiques, magistrats, gardiens de prison, assistants sociaux, etc. Ce

<sup>852</sup> François Abjean. « *Pickpochets ! 20 ans de flagrants délits. Un flic parle* ». Editions Acropole, 1990. p.20

<sup>853</sup> Georges Moréas. « *Un flic de l'intérieur* ». Editions N°1, 1985. p.22

<sup>854</sup> Michel et Bruno Papet. « *2 frères. Flic et truand* ». Editions Flammarion, 1999. p.10

cercle est essentiellement d'ordre professionnel. Enfin, à l'extérieur du cercle se trouveraient les autres composantes de la société, les citoyens ou les journalistes, qui participeraient au système sans en faire vraiment partie. Ils forment « l'environnement » de cette vie professionnelle centrée sur les policiers et les repris de justice.

Le métier de policier est ainsi apprécié comme un métier particulier, qui nécessite certaines aptitudes : « *Elle tenait à la nature de l'homme : est chasseur celui qui veut capturer seul le plus beau gibier* ». <sup>855</sup> On remarquera au passage, l'importance du mot « seul », tout à fait caractéristique de la psychologie spécifique des policiers : la réussite peut éventuellement se partager, mais le mérite doit être reconnu individuellement. Aucun policier ne supporte d'être dépossédé d'une victoire personnelle, même si, de façon générale, il prône à tous niveaux une plus grande responsabilisation de tous, et une plus grande solidarité entre tous, qu'ils soient ou non policiers, pour partager les tâches, les échecs, voire parfois les récompenses. On notera également, la permanence de certaines images, retrouvées chez beaucoup de policiers. Les termes de « chasseur », « gibier », de « capture » ou de « rites », sont utilisés par de nombreux policiers pour décrire une part de leur métier et sont caractéristiques d'une identité culturelle très particulière.

Dans le même état d'esprit, on peut, par exemple, penser ici à la relation particulière qui existe entre les policiers et leur armement. Le fait d'être, en effet, une profession qui possède le droit d'être armé, est une caractéristique professionnelle tout à fait unique. « *Posséder une arme est une effroyable responsabilité. L'individu qui la tient a le pouvoir de vie et de mort selon l'usage qu'il en fait* ». <sup>856</sup> Les policiers ont un rapport très « sensible » avec leur armement. Même s'ils critiquent parfois la vétusté de celui-ci, ils ont de leur propre aveu, un rapport sensitif avec leur arme : « *ces demi journées là étaient évidemment les plus excitantes d'autant qu'en plus du tir au pistolet debout, à genoux ou couché, on nous entraînait aussi à celui du pistolet-mitrailleur et du fusil de guerre. L'odeur de la poudre et le fracas des détonations – il n'existait pas pour nous de protège-oreilles – ont toujours procurés aux hommes une sorte d'ivresse* ». <sup>857</sup> Pourtant, ce sujet est plus proche du fantasme que de la réalité, dans la mesure où l'immense majorité des policiers reconnaît ne quasiment jamais avoir eu à utiliser leur arme : dans leur carrière de policier, la plupart ne s'en sont jamais servi autrement qu'à l'entraînement. « *on peut d'ailleurs s'interroger, lorsqu'on connaît la fascination que les armes exercent sur beaucoup de gens, s'il en est de même chez le policier. Tout dépend, bien sûr, de son tempérament, mais aussi de la formation professionnelle, hélas ! très insuffisante. Il ne faudrait cependant pas croire que le policier imagine qu'il va, de par ses fonctions, faire des cartons à tout moment. En vérité, le jour où il devient stagiaire, il met son arme dans son étui, et sauf exceptions rares, il ne la sortira plus jusqu'à la fin de sa carrière. Et c'est très bien ainsi* ». <sup>858</sup> Néanmoins, porter une arme n'est pas neutre, loin de là. De l'aveu même des policiers, c'est un fait important dans la mesure où ne pas être armé serait vécu comme quelque chose de tout à fait anormal. Ce serait à la fois une frustration et une

---

<sup>855</sup> Charles Pellegrini & Etienne de Monpezat. « *A chacun sa mort* ». Editions N°1, 1990. p.174

<sup>856</sup> André le Bars. « *Flic des beaux quartiers* ». Editions Robert Laffont, 1991. p.63

<sup>857</sup> Roger le Taillanter. « *Le grand. Ma vie de flic* ». Editions Plon, 1995. p.49

<sup>858</sup> Gérard Monate. « *Questions à la police* ». Editions Stock, 1974. P.31

sorte de castration professionnelle et morale, l'arme pour les policiers étant un repère professionnel important, un signe distinctif, une marque d'appartenance à une catégorie professionnelle unique, aussi bien d'ailleurs pour lui que pour l'ensemble de la population ou pour les voyous qu'il doit côtoyer. Ainsi, même s'ils s'en défendent, et peut-être justement parce qu'ils s'en défendent, ceci est une condition essentielle de la compréhension de la culture policière : « *Presque tout de suite, je reçois en dotation un pistolet 6,35 à canon basculant. Je n'ai jamais eu à m'en servir et reste persuadé qu'il ne pouvait tuer que par hasard. Je l'ai rangé dans le coffre de mon bureau et ne l'ai ressorti que pour la revue annuelle. Je ne l'ai jamais porté car, à moins d'être l'assaillant, c'est s'encombrer d'un objet inutile. Cela ne veut pas dire qu'inspecteurs et gardiens de la paix ne doivent pas être armés. Loin de moi cette idée. Mais, en ce qui me concerne, dans les fonctions que j'ai exercées, je n'ai éprouvé la nécessité d'être « habillé » - comme disaient certains truands – que deux ou trois fois. J'avoue même que, par un certain snobisme, cela m'a amusé d'être un policier sans arme* ». <sup>859</sup>

Pour en revenir à la nature spécifique du métier de policier d'une façon plus générale, on voit que les policiers restent très attachés à leur prérogatives, à tout ce qui les distingue du reste de la société. La citation suivante, apparemment, semble aller à l'encontre de ce que nous venons de dire : « *En vérité, les policiers sont des citoyens identiques aux autres. Ils comprennent selon une règle générale : des braves gens, des moins braves, des sévères, des despotes, et dans des proportions similaires à celles reconnues pour les habitants de ce pays. Ils n'ont rien d'exceptionnel, ni en bien ni en mal* ». <sup>860</sup> Pourtant, ce policier n'évoque, dans la description qu'il fait des caractéristiques de ses confrères, que des données communes à tous les êtres humains : « sévères », « braves », « despotes », etc. Il ne parle pas des fonctions exercées, qui fondent elles, une différence essentielle dans l'esprit de nombre de policiers, entre leur profession et les autres. De la même façon, il n'aborde pas les caractéristiques de « caste », qui font que un policier ne se verra jamais comme un citoyen ordinaire même hors de ses heures de service. « *La police est un travail d'équipe qui permet l'extériorisation des individualités. [...] A l'intérieur de l'équipe, l'esprit ne procède pas d'un parti, d'une idéologie, d'une chapelle, d'une opinion. Il est l'esprit d'un club, comme au football ou au rugby* ». <sup>861</sup> Le citoyen travaillant dans un métier classique ne connaîtra jamais cet esprit de communauté professionnelle qui les lie parfois de façon indéfectible.

Un autre aspect que les policiers jugent comme tout à fait spécifique à leur profession, tient au fait qu'il est à leurs yeux à peu près impossible de l'exercer correctement après un simple apprentissage théorique. Nombre de professions sont dans ce cas, mais ils insistent sur le fait que, probablement du fait de la multiplicité des tâches qui leur incombe, ceci est encore plus vrai pour leur profession que pour n'importe quelle autre. « *Je ne te le dirais jamais assez, c'est un métier qui s'apprend essentiellement sur le terrain et au contact de ceux qui ont de l'expérience* ». <sup>862</sup> La valorisation du vécu est essentielle. L'expérience est irremplaçable, elle est le

<sup>859</sup> Pierre Ottavioli. « *Echec au crime. 30 ans « quai des orfèvres »* ». Editions Bernard Grasset, 1985. p.32

<sup>860</sup> Gérard Monate. « *La police. Pour qui ? Avec qui ?* ». Editions EPI, 1972. p.40

<sup>861</sup> Honoré Gévaudan. « *Flic. Les vérités de la police* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1980. p.109

<sup>862</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. p.67

fondement même du métier. On ne peut bien l'exercer que sous une forme qui rappelle par certains côtés l'artisanat: la valeur de l'apprentissage, à la fois sur le terrain mais également au contact des plus anciens est extrêmement importante : « *Ce métier s'apprend essentiellement sur le tas, et au contact des plus vieux (et donc des plus expérimentés)* ». <sup>863</sup> Le métier est constitué de différents types de policiers qui se succèdent dans le temps, mais qui sont liés par une fraternité et une communauté de pensée tout à fait particulières. D'ailleurs, ce dévouement, ce sens du civisme poussé à l'extrême parfois, sont, selon eux, essentiels à la bonne marche de la société dans son ensemble : « *Si la conscience professionnelle des policiers, que l'on prend assez souvent pour un excès de zèle condamnable, s'atténuait ou disparaissait un jour, on mesurerait alors les dramatiques conséquences qu'une telle attitude porterait pour l'ensemble du corps social* ». <sup>864</sup>

Bien sûr, les policiers reconnaissent que leur dévouement ne peut suffire à assurer une parfaite bonne marche de la société toute entière. Certains pensent même qu'il est impossible, malgré tous les efforts déployés, d'assurer une parfaite sécurité à l'ensemble de la population : « *Il y a, hélas, les criminels qui restent inconnus malgré toutes les recherches. Leurs méfaits posent aux enquêteurs ces énigmes dont certaines ne sont résolues qu'au prix d'enquêtes longues et difficiles. Et enfin, d'autres crimes ne seront jamais élucidés. Pourquoi ne pas le reconnaître : le crime parfait existe* ». <sup>865</sup> Face à ce constat, parfois empreint du plus profond pessimisme, certains en viennent à relativiser la passion et l'envie qu'ils ont à exercer leur métier. Peu de policiers en parlent, mais à l'image de celui-ci, ils sont probablement assez nombreux à connaître des désillusions plus ou moins importantes : « *Sans doute aussi ces douze années de chasse aux voyous, de jour comme de nuit, par tous les temps, ont-elles finies par éroder mon enthousiasme. Je pars sur le terrain avec moins d'entrain. La violence est quotidienne et il m'est de plus en plus pénible d'aller « au contact ». Quelque chose me dit que je risque de faire le combat de trop. La décision de raccrocher les gants ou plutôt de les enfiler moins souvent, résulte d'une réflexion lucide. L'âge va réduire imperceptiblement mais sûrement ma vitalité et amoindrir mes réflexes. Un jour, fatalement, ceux d'en face seront les plus rapide* ». <sup>866</sup>

L'espoir qui les anime cependant peut être, même modestement, de gagner sur le long terme. Le temps est parfois un allié dans les missions policières du fait que certaines enquêtes peuvent ne jamais s'arrêter jusqu'à ce qu'elles trouvent un jour leur conclusion. En cela le policier restera toujours plus fort que n'importe quel délinquant : « *Les policiers n'ont pas le don d'ubiquité. Ils le savent bien et n'espèrent pas se trouver partout en même temps. La police se fie donc à la loi des pourcentages. Elle se dit par exemple qu'un certain nombre de criminels échappent au châtimeur, pour un temps. Cependant, à la longue, ils finissent par se faire prendre. Inévitablement, un jour ou l'autre, la police se trouve au bon endroit au bon moment. Il n'y a qu'à attendre* ». <sup>867</sup> Cette modestie, ou plutôt cette forme de patience, est aussi une caractéristique culturelle et professionnelle des policiers. Mais ce n'est pas pour autant un signe de faiblesse, d'abandon ou d'échec. Bien au contraire, il y a dans ces

---

<sup>863</sup> Michel Alexandre. « *Lettres à un jeune flic* ». Editions Balland, 1994. p.16

<sup>864</sup> Fernand Cathala. « *Cette police si décriée* ». Editions du Champ-de-Mars, 1971. p.254

<sup>865</sup> Robert Mesini. « *Mémoires de flic* ». Editions Albin Michel, 1991. p.57

<sup>866</sup> André le Bars. « *Flic des beaux quartiers* ». Editions Robert Laffont, 1991. p.307

<sup>867</sup> Ed Mc. Bain. « *Chroniques du 87<sup>ème</sup> district* ». Editions Presses de la cité, 1988. p.768



témoignages une sorte de force tranquille, qui fait que nombre de policiers semblent être toujours prêts à poursuivre leurs tâches, même sans illusions : « *Attendre occupe les trois quarts d'une vie de flic. C'est pour cela qu'aucun film ne traduira jamais la réalité d'une enquête. Le policier est un voyageur qui passe son temps dans le salle d'attente dans l'espoir d'un train dont il ignore l'horaire et qui a souvent quitté la gare quand lui-même surgit sur le quai* ». <sup>868</sup> Cette image rejoint l'idée selon laquelle le métier est un sacerdoce qui s'exerce sur le long terme pour être pleinement efficace. C'est cet aspect de dévouement à la chose publique qui fonde l'efficacité du métier : « *Je n'ai jamais prétendu être un super-policier et je n'en connais aucun. Je ne connais que des hommes plus ou moins doués, plus ou moins psychologues, mais tous aimant leur métier avec le souci du bien public* ». <sup>869</sup> Il faut alors, relativiser tout ce qui pourrait être passionnel. C'est un gage de réussite mis en avant par nombre de policiers : cela permet de « tenir » dans le temps. La passion est nécessaire certes, mais elle ne doit pas forcément primer, pour que exercer au mieux le travail du policier. « *Il faut alors éviter trois écueils : l'euphorie lorsque l'on gagne trop aisément, la routine lorsque l'on gagne trop souvent, l'appréhension excessive lorsque l'on a connu de déboires* ». <sup>870</sup> En fait, ce détachement est vu par certains policiers comme essentiel à l'accomplissement de leurs fonctions. Le fait de passer d'une affaire à l'autre permet justement de relativiser le côté « sentiment » qui pourrait les amener à s'attacher trop à une mission particulière. Il faut savoir rester détaché pour tenir dans la durée. *Heureusement, un policier n'a pas le loisir de s'attarder trop longtemps sur une situation humaine. Une affaire chasse l'autre et cela l'aide à conserver une distance affective sans laquelle il ne pourrait plus exercer son métier* ». <sup>871</sup>

D'autres policiers, pensent, au contraire, que seule la passion permet un exercice efficace du métier. Il s'agit d'ailleurs parfois des mêmes policiers, mais qui voient alors les choses sous un autre jour, sous un autre angle, de façon parfois presque antinomique. Ainsi, ce commissaire qui prône le détachement comme préambule à un exercice correct du métier, met pourtant en avant la nécessité d'un sentiment fort pour espérer réussir : « *Mais tout cela, au fond, reste secondaire. La première vérité, c'est qu'il faut avoir du plaisir à l'exercer* ». <sup>872</sup> Et ceci n'est pas que le fruit d'une expérience ponctuelle, mais la conséquence de toute une carrière. Pour beaucoup de policiers, remplir pendant vingt ans les missions qui leur sont assignées ne peut se faire qu'avec l'amour de ce métier. On ne peut imaginer exercer des fonctions décrites le plus souvent comme très difficiles sans avoir, non seulement la vocation au départ, mais aussi la certitude de l'utilité de ce travail et la volonté de l'effectuer au mieux : « *J'ai aimé mon travail et continue de l'aimer autant. Aujourd'hui je jette naturellement un autre regard sur mon activité, mais je ne me souviens pas m'être le matin rendu à mon travail en espérant que la journée finisse vite. [...] Ces confidences prêteront peut être à sourire ; mais pour comprendre, il faut avoir été flic ou, tout simplement, avoir aimé son métier* ». <sup>873</sup> Cet amour du métier peut d'ailleurs se

---

<sup>868</sup> Honoré Gévaudan. « *Enquêtes* ». Editions Jean-Claude Lattès, 1981. p.252

<sup>869</sup> Marcel Sicot. « *Servitudes et grandeur policières* ». Editions Les Productions de Paris, 1959. p.388

<sup>870</sup> Commissaire Broussard. « *Mémoires. Tome I* ». Editions Plon, 1997. p.70

<sup>871</sup> Mireille Ballestrazzi. « *Madame la commissaire* ». Editions Presses de la Cité, 1999. p.77

<sup>872</sup> Ibid. p.204

<sup>873</sup> François Abjean. « *Pickpockets ! 20 ans de flagrants délits : un flic parle* ». Editions Acropole, 1990. p.57

retrouver dans le fait qu'une des plus grandes craintes des policiers est d'être mis sur la touche : ne plus pouvoir exercer le métier, pour des raisons de type médical par exemple. C'est non seulement perçu comme un échec personnel, mais aussi comme une injustice face aux années de dévouement au service du bien public. « *C'étaient des individus de même race, avec au fond le même orgueil, la même peur de vieillir, de diminuer, la même anxiété que leur plus petite faiblesse, voire quelque tare inconnue, soit découverte par les moyens mystérieux et redoutables de la science, la même crainte d'être piégé par les médecins spécialistes qui les étudiaient à fond, jusqu'à la moelle, et d'être mis sur la touche comme un tocard, d'être « viré »* ». <sup>874</sup>

Cette façon de percevoir le métier de policier, du fait des missions qu'il comporte, de la vision qu'il donne de la société, se retrouve chez des policiers aux situations très différentes. Ainsi, en privilégiant l'action, un jeune gardien de la paix voit dans son expérience professionnelle, une façon d'être utile à la société mais aussi à lui-même. « *Ce qui est intéressant, frappant pour un jeune gardien, ce sont les tournées de police-secours. On nous appelle et on fonce. C'est là que je parlais justement de la confrontation avec soi-même* ». <sup>875</sup> Quant au « patron », lui aussi, il dégage indéniablement beaucoup plus d'aspects positifs que négatifs de toute son expérience professionnelle de policier : « *Tout d'abord quant à mon inclination initiale pour la profession policière, quant à l'investissement quasi total qu'elle a exigé de moi, quant à l'intérêt cérébral, affectif, moral que j'ai trouvé dans l'exercice du métier, quant aux fenêtres qu'il a ouvertes à l'observateur que je n'ai cessé d'être, oui, je peux dire que le bilan est positif. Très positif. Je ne vois pas d'ailleurs quelle autre activité aurait pu m'offrir un tel éventail d'expériences, souvent graves mais parfois drôles* ». <sup>876</sup> En fait, ce qui est ressenti par les policiers, quels que soient leur grades, leurs fonctions, leurs corps respectifs, c'est qu'« *on n'a pas à rougir d'être policier* ». <sup>877</sup>

---

<sup>874</sup> Robert le Texier. « *L'Alouette rouge* ». Editions Franc-Empire, 1983. P.87

<sup>875</sup> Michèle Manceaux. « *Les policiers parlent* ». Editions du seuil, 1969. pp.48-49

<sup>876</sup> Gérard Bernardie. « *Patron !* ». Troisième volet de la trilogie : « *Un Franc-Maçon dans la police* ». Editions Seguir, 2000. pp.243-244

<sup>877</sup> Gérard Monate. « *Flic ou gardien de la paix* ». Editions du Seuil, 1980. p.90

## CONCLUSION

*« J'aime mieux la police ! On sait ce qu'on y fait et ce qu'on y risque : et d'abord le mépris total du monde, du monde entier mais surtout de ceux qu'on protège. Nous, pas de beaux titres dans les journaux, pas de photos, pas de poèmes, pas de poèmes, vous m'entendez, pour chanter nos exploits »*

Jean Genet. « *Splendid's* » .

Pourquoi les policiers écrivent-ils ? Quelles sont les raisons qui poussent ces représentants de l'ordre, qu'ils soient encore en exercice ou retraités, à vouloir commettre un ouvrage, qu'il soit « mémoire », « témoignage », « roman » ou « essai » ? De nombreuses raisons expliquent ce choix. Il y a d'abord, celles qui sont liées au type d'ouvrage. Le policier écrit un témoignage pour rendre compte d'un événement particulier, des mémoires pour raconter toute une carrière, un essai dans la perspective d'analyser l'expérience vécue, un roman dans le but souvent de s'essayer à un nouveau métier.

Chaque genre éclaire la culture policière sous un jour différent, en révélant des préjugés, des choix, des fantasmes, plus ou moins assumés, plus ou moins conscients. Mais tous ont un point en commun : quel que soit le mode d'expression littéraire choisi, quelle que soit la période concernée, quels que soient les grades ou les corps d'appartenance, les policiers veulent tous exprimer « leur » vérité sur ce qu'est la police. Grâce à l'écriture, le policier peut espérer être mieux compris et donc mieux accepté par la société, avec l'idée que sa mission n'en sera que facilitée : « *la démythification même de la police est indispensable pour rétablir le courant police-public. Ce dernier doit se retrouver dans son policier ou son gendarme afin de supprimer la suspicion ou le discrédit trop fréquents à l'heure actuelle, du moins en France* ». <sup>878</sup>

Les policiers considèrent que personne n'est mieux placé qu'eux pour rendre compte des aspects positifs et négatifs de leur profession. Ils pensent que les auteurs non-policiers qui se sont essayés à écrire sur la police se sont à peu près tous fourvoyés. La police, du fait de ses spécificités ne peut être comprise correctement de l'extérieur. Il faut avoir connu « le terrain », espace sacralisé de l'exercice du métier, pour savoir réellement ce qu'est un policier. De plus, le métier ne suscite pas que les fantasmes des non-policiers. Il suscite des réactions idéologiques, de nombreux partis-pris. Citoyens, politiques, magistrats, tous fantasment sur l'uniforme, sur les fonctions de sécurité, l'usage de la force, bref, sur tout ce qui est de la nature « symbolique » du métier. Celui-ci attire les regards, suscite aussi bien l'admiration que la jalousie, voire parfois la haine ou le mépris. Il peut difficilement être appréhendé de façon neutre et scientifique, si tant est que cela soit possible.

En effet, certaines données semblent indéfectiblement liées à l'exercice des fonctions policières, et sont difficilement compréhensibles de « l'extérieur ». Parmi celles-ci, le fait d'être responsable de la sécurité de tous, et d'être solidaire entre policiers . « *Pour moi, qui ne suis pas un moraliste, mais seulement un observateur de ce qui va mal, [la police] doit s'inspirer de deux principes : responsabilité*

---

<sup>878</sup> Marcel Le Clère. « *La police* ». PUF, Collection Que-sais-je, 1972. p.110

et solidarité ».<sup>879</sup> Pourtant, la très grande hétérogénéité des missions assignées complique tellement la tâche qu'il faut saisir l'extrême complexité qu'il y aurait à tenter de définir « la police » : « *Au-delà du principe général de la participation de la police pour donner corps à la signification obligatoire des décisions du système politique, la police constitue en effet un instrument pour produire et assurer un certain nombre de biens et de services, qui peuvent d'ailleurs, selon les sociétés, avoir un rapport plus ou moins direct avec l'essence de la fonction policière [...]. En effet, les fonctions sociales assurées par la police présentent selon les sociétés un caractère plus ou moins extensif et diversifié, en revêtant parfois des aspects surprenants et inattendus. C'est d'ailleurs cette hétérogénéité des fonctions effectivement assurées par la police, qui, on s'en souvient, conduit certains observateurs à considérer qu'une définition générale de la fonction policière serait impossible à formuler* ».<sup>880</sup>

En analysant les policiers à travers leurs écrits, on peut, à travers leurs contradictions à la fois professionnelles (missions exercées) et morales (sentiments de fierté et de dégoût mêlés), voir se révéler une idée plus précise de la façon ils appréhendent leur métier. La police ne se résout pas à des clichés négatifs ou positifs, mais se définit à travers l'analyse de la nature des ses fonctions : assurer l'ordre public : « *Pourquoi ? Parce que la police n'est pas ce que l'on croit. Parce qu'elle ne veut pas forcément dire magouilles, bavures, secret, suspicion, brutalité, force, répression, contrainte, extrémisme, manipulations politiques, défense du plus fort et du plus riche. Parce qu'il est aussi des policiers républicains, dont le métier rime avec démocratie, humanisme, droits de l'homme, ouverture, transparence, prévention, souci des autres, respect de l'intérêt général. C'est sans doute un combat, un pari permanent, une lutte continue : un métier qui vous donne le droit d'arrêter, d'enfermer, de contraindre vos concitoyens n'est évidemment pas un métier comme les autres ! Mais c'est la seule façon d'honorer l'homme sous l'uniforme* ».<sup>881</sup>

Pour toutes ces raisons, un certain nombre de policiers se décident à écrire pour dire leur conception de la police et ne pas laisser le champ libre à tous ceux qui projettent sur elle leurs préjugés partisans. « *Je ne suis pas un écrivain ; je suis un policier. Alors pourquoi ai-je entrepris d'écrire ce livre ? La question vaut la peine qu'on se la pose. La réponse est simple. J'en ai assez d'entendre de trop nombreuses erreurs, pour ne pas dire des diffamations, sur le métier que j'ai choisi. Bien souvent, ceux qui se mêlent de parler de la police ne savent pas assez de quoi ils parlent, ce n'est peut-être pas par malveillance, plutôt par manque d'informations. Mais cela n'empêche pas que le public se trouve de la sorte abreuvé de fausses informations, ou bien alors incomplètes, partielles pour ne pas dire partiales ...* ».<sup>882</sup> L'auteur de ce texte est d'autant plus représentatif qu'il est resté anonyme. Ne connaissant ni son sexe, ni son grade, ni le corps auquel il appartient, ne sachant même pas s'il s'agit d'un témoignage ou d'un récit romancé, il n'en est que plus symbolique.

Ainsi, le fait que beaucoup de policiers se décident à écrire sur leur métier, exposant leurs rancunes et leurs espoirs, est une source d'une richesse indéniable. De même, il est important de constater que la police en tant qu'objet d'analyse, n'est pas

---

<sup>879</sup> André Bossard. « *Carrefours de la grande truanderie* ». Editions Stock, 1998. pp.391-392

<sup>880</sup> Jean-Louis Loubet del Bayle. « *La police. Approche socio-politique* ». Editions Montchrétien, 1992. p.136

<sup>881</sup> Bernard Deleplace. « *Une vie de flic* ». Editions Gallimard, 1987. p.9

<sup>882</sup> Anonyme. « *Métro connection* ». Editions France-Empire, 1982. p.7

réellement favorisée dans le champ des recherches universitaires, à part peut-être aux Etats-Unis. Pourtant, la science politique, la sociologie, l'histoire, la psychologie auraient pu tout à fait légitimement travailler sur cet objet de recherche avec le plus grand intérêt. Or, on est loin du compte : la police est un « objet » qui n'est, comme il est justement dit dans le témoignage suivant, généralement analysé que par le biais d'une superposition d'anecdotes diverses et disparates. De plus, cet « objet » n'intéresse que par son aspect le plus trivial. Le chercheur est donc peu enclin à travailler sur un sujet qui s'apparente à quelque chose de destiné au grand public à travers une littérature peu noble, à l'opposé de certaines autres professions qui bénéficient, elles, d'un champ d'analyse à la fois plus vaste et plus valorisant, telle que la profession militaire par exemple. *« Que sait-on de l'histoire de la police ? Peu de choses à vrai dire ! C'est une science qui n'a jamais été approfondie. Le peu de livres ou d'études consacrés à cette question le prouve suffisamment. Sorti de l'anecdote, le sujet n'a manifestement suscité qu'un médiocre intérêt. Alors que l'histoire militaire possède depuis longtemps ses lettres de noblesse, le maintien quotidien de la sécurité semble avoir toujours été comme allant de soi. La plupart des historiens ont plutôt considéré ce devoir moral comme une nécessité dont il serait peu décent de traiter, sinon pour en souligner les excès. Les juristes, quant à eux, ont limité leurs recherches à l'organisation de la justice, sans trop s'appesantir sur les conditions dans lesquelles œuvrait son bras séculier ».*<sup>883</sup>

Ainsi, pour nombre d'écrivains, *« Ce dont nous avons besoin pour penser, ce n'est pas de moins de sciences humaines, mais de mieux de sciences humaines ».*<sup>884</sup> Très souvent, les chercheurs sont bloqués par des problèmes d'images inconciliables, entre ce qu'écrivent les policiers sur le pourquoi de leur engagement dans la police, par exemple, et le vécu qu'ils développent dans les mêmes ouvrages. Se pose ainsi *« l'image du travail de la police. Existe-t-il un conflit entre l'image du travail de la police qui attire les recrues et celles qu'elles acquièrent pendant les premières années de service ? Comment ces images changent-elles à travers le temps et comment varient-elles dans les diverses sections de la police ? Quelles images transmettent les entraîneurs ? Comment ces images affectent-elles le travail qui est exécuté ? ».*<sup>885</sup>

Le policier, lui, doit se situer hors de toutes ces considérations par trop partisans. Si son travail n'est pas apprécié à sa juste valeur par sa propre hiérarchie, s'il est méprisé par les citoyens qu'il tente pourtant de protéger, s'il est mis au banc de la société, il lui reste pourtant la certitude que son combat est juste, qu'il se doit de le mener au mieux, même sans reconnaissance de la part de ceux qu'il aide. Sa récompense sera plus dans le résultat que dans l'attente d'une récompense médiatique plus ou moins illusoire : *« A ce travail de longue haleine, et qui réclame beaucoup plus d'échanges entre les différentes disciplines, on peut préférer les formules chocs dont le dogmatisme scientifique et politique se nourrissent quotidiennement, sur le terrain du crime en particulier. A ces démissions intellectuelles, on peut opposer la volonté de contributions plus modestes mais plus durables à l'entreprise collective. J'ajoute que c'est parce que cette entreprise n'a de sens, de finalité, que dans sa*

<sup>883</sup> G. Carrot. *« Histoire de la police française »*. Editions Tallandier, 1992. p.13

<sup>884</sup> Laurent Mucchielli. *« Histoire de la criminologie française »*. Editions L'Harmattan, 1994.p.499

<sup>885</sup> Taylor Buckner, Nils Christie & Ezzat Fattah. "Police et culture". In *« Police, culture et société »*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974. p.87

*capacité à aider les humains à mieux vivre, qu'elle réclame tout autant notre patience que notre ardeur ».*<sup>886</sup>

Les policiers se sentent des « flics », existentiellement parlant. Ils en sont fiers, tout en étant indifférents à ce qui les entoure. Ils sont à la fois à la recherche d'une plus grande reconnaissance de la société et en même temps profondément repliés sur eux-mêmes. Néanmoins, quand ils écrivent, transparaît une image très particulière du policier : ils écrivent à la fois pour eux, pour témoigner de leur expérience, mais, en même temps, ils n'abandonnent pas tout espoir d'être utile à leur profession et de pouvoir quelque part changer les choses : *« mon costume de flic, c'est à la fois le mien, celui que je me suis moi-même taillé jour après jour et celui que l'opinion publique taille à la police tout entière, que l'on se doit d'endosser. Je suis policier. Je n'en tire aucune fierté, mais je n'en ai jamais eu honte et n'en ressent pas non plus de frustration. Lorsque la question est posée, beaucoup de collègues préfèrent répondre qu'ils sont fonctionnaires... Moi, je suis flic et je le dis. Un flic heureux, et qui le sera davantage encore si, à la lecture de ce livre, la police est vue avec d'autres yeux ».*<sup>887</sup>

De fait, les policiers sont liés par une culture commune, et se projettent hors du monde « normal », hors du monde des « autres », qui ne fait que graviter autour d'eux. Ils se sentent alors, en retrouvant le mot d'Albert Camus, si prisé par les policiers, réellement « au centre des choses ».

---

<sup>886</sup> Laurent Mucchielli. « Histoire de la criminologie française ». Editions L'Harmattan, 1994. pp.499-500

<sup>887</sup> François Abjean. « Pickpockets ! 20 ans de flagrants délits : un flic parle ». Editions Acropole, 1990. p.231

**BIBLIOGRAPHIE : ECRITS DE POLICIERS FRANCAIS**



## MEMOIRES ET TEMOIGNAGES

- ABJEAN : *Pickpockets, vingt ans de flagrants délits*. Editions Acropole, 1990.
- ALEXANDRE Michel : *Lettres à un jeune flic*. Editions Balland, 1994
- ANONYME : *Métro connexion*. Editions France-Empire, 1982.
- BALLESTRAZZI Mireille : *Madame la Commissaire*. Editions Presses de la Cité, 1999.
- BALLYOT Georges-J. : *Un flic dans la tourmente:souvenirs(1937-1944)*. Editions Saint Briec, 1992.
- BERNARDIE Gérard : *Trilogie : Un Franc-Maçon dans la police :*
- 1- *La tournée des quarts*. Editions Séguier, 1998.
  - 2- *Policiers ou forçats*. Editions Séguier, 2000.
  - 3- *Patron !* Editions Séguier, 2000.
- BORNICHE : *Borniche Story. Gendarmes et voleurs*. Editions Presses de la Cité, 1990.
- BOUGHOUGAL : *Un flic chez les paumés*. Editions France-Empire, 1984.
- BROUSSARD : *Mémoires. Tome 1*. Editions Plon, 1997.
- BROUSSARD : *Mémoires. Tome 2*. Editions Plon, 1998.
- BOSSARD : *Carrefours de la grande truanderie*. Editions Stock, 1998.
- BURDAN D. : *D.S.T : Neuf ans à la division antiterroriste*. Editions Robert Laffont, 1990.
- CAILLE Marcel : *L'Assassin était chez Citroën*. Editions sociales, 1978.
- CESSAC Max-André : *Inspecteur Marnac, dit « Jos » flic ordinaire*. Editions la pensée universelle, 1983.
- CHENEVIER Charles : *La grande maison*. Editions Presses de la Cité, 1976.
- CHENEVIER Charles : *De la Combe aux fées à Lurs. Souvenirs et révélations*. Editions Flammarion, 1962.
- CLEMENCON Jean-Pierre : *Les mémoires d'un policier inconnu*. Editions des Ecrivains, 1999.
- COURTOIS Jean-Louis : *Le Raid. L'unité d'élite de la police française*. Editions Pygmalion, 1999.
- DELEPLACE Bernard : *Une vie de flic*. Editions Gallimard, 1987.
- DENIS Guy : *Citoyen Policier*. Editions Albin Michel, 1976.
- DIAMANT Commissaire : *Les réseaux secrets de la police*. Editions la Découverte, 1993.
- DUFOURG Jean-Marc : *Section manipulation*. Editions Michel Lafon, 1991.
- DURIN Lucien : *Sur les lieux du crime*. Editions de la Taillanderie, 1991.
- GALLOT Didier : *Les fossoyeurs de la justice*. Editions Albin Michel, 1991
- GAUDINO Antoine : *Le procès impossible*. Editions Albin Michel, 1990
- GAVEAU André : *De l'autre côté des barricades*. Editions Jean-Claude Simoën, 1978.
- GEVAUDAN Honoré : *Ennemis publics. Mes grandes enquêtes criminelles*. Editions Jean-Claude Lattés, 1990.

GEVAUDAN Honoré : *La bataille de la French Connexion*. Editions Jean-Claude Lattés, 1985.

GRIMAUD Maurice : *En mai fais ce qu'il te plaît*. Editions Stock, 1977.

HARSTRICH Jean, CALVI Fabrizio : *R.G : Vingt ans de police politique*. Editions Calmann Lévy, 1991.

LANTIER Jacques : *Le temps des policiers*. Editions Fayard, 1970.

LE BARS André : *Flic des beaux quartiers*. Editions Laffont, 1991

LECLERC : *De l'antigang à la criminelle*. Editions Plon, 2000.

LECLAIR Rémi : *Le guet Apens. De l'Elysée à la santé*. Editions Denoël, 1990.

LE TAILLANTER Roger : *Commissaire Jobic*. Editions de Fallois, 1991.

LE TAILLANTER Roger : *Le Grand. Ma vie de flic*. Editions Plon, 1995.

LE TEXIER Robert : *L'Alouette rouge*. Editions France-Empire, 1983

LEVERGEOIS Pierre : *J'ai choisi la D.S.T.* Editions Flammarion, 1978.

LOCARD Edmond : *Confidences. Souvenirs d'un policier*. Editions Lugdunum, 1942.

MANCEAUX Michèle : *Les policiers parlent*. Editions du Seuil, 1969.

MASSARD Victor : *Les dés étaient pipés. Conspirations à la sûreté de l'Etat*. Editions Quorum, 1997.

MELNIK Constantin : *Des services « très » secrets*. Editions de Fallois, 1989.

MESINI Robert : *Mémoire de flic*. Editions Albin Michel, 1991.

MICHEL Damien : *Un flic se met à table*. Editions la Pensée Universelle, 1991.

LECLAIR Rémi : *Le guet Apens. De l'Elysée à la santé*. Editions denoël, 1990.

MOLLARET J.J. : *Missions insolites*. Editions du Cerf, 1980.

MOREAS Georges : *Un flic de l'intérieur*. Editions N°1, 1985.

MUNGOLY Robert : *Policier de la route*. Editions France-Empire, 1972.

MUNGOLY Robert : *En face, les C.R.S.* Editions France-Empire, 1969.

NGUYEN VAN LOC : *Le Chinois*. Editions Presses de la Cité, 1989.

OTTAVIOLI Pierre : *Echec au crime : trente ans quai des orfèvres*. Editions Grasset, 1985.

PAPET Michel et Bruno : *Deux frères. Flic & Truand*. Editions Flammarion, 1999.

PELLIGRINI Charles : *Flic de conviction*. Editions Anne Carrière, 1999.

PETIT Jean : *Le petit monde de Marie-Ange*. Les Editions la Muse, 1984.

PINAUD Robert : *Soldats sans victoires*. Editions Garancière, 1986.

RICQUELME Gilbert : *Danger arnaque !*. Editions Marabout, 1985.

ROCHER Jean : *Cinq ans à la tête de la D.S.T. (1967-1972)*. Editions Plon, 1985.

ROUGELET Patrick : *R.G. La machine à scandale*. Editions Albin Michel, 1997.

SICOT Marcel : *A la barre d'interpol*. Editions les Productions de Paris, 1961.

SICOT Marcel : *Servitude et grandeur policières : Quarante ans à la sûreté*. Editions les Productions de Paris, 1959.

SODERMAN Harry : *40 ans de police internationale*. Editions Presses de la Cité, 1956.

THIERY Danielle : *La petite fille de Marie Gare*. Editions Robert Laffont, 1997.

VINCENT Maurice : *La vie d'un flic : Du commissariat à la brigade mondaine*. Jacques Grancher Editeur, 1982.

WEISS Joël : *Le second fils*. Editions L'instant, 1986.

## ESSAIS

- ARAJOL Jean-Louis : *Mais que fait la police ?*. Editions Minerve, 1995.
- BOUSQUET Richard : *Insécurité : Les nouveaux Risques*. Editions L'Harmattan, 1984.
- BUI TRONG Lucienne : *Violences urbaines*. Editions Bayard, 2000.
- CARROT Georges : *Histoire de la police française. Des origines à nos jours*. Editions Tallandier, 1992.
- CATHALA Fernand : *Cette police si décriée*. Editions du Champ de Mars, 1971.
- CATHALA Fernand : *La police au fil des jours*. Editions du champ de mars, 1981.
- CATHALA Fernand : *La police face à la criminalité*. Editions du Champs de Mars, 1984.
- CATHALA Fernand : *Délinquance et enquêtes policières*. Editions du Champ de Mars, 1987.
- CHALET Marcel, WOLTON Thierry : *Les visiteurs de l'ombre*. Editions Grasset, 1990.
- DENIS Guy : *Citoyen policier*. Editions Albin Michel, 1976.
- DIAZ Charles, FONTANAUD Daniel, DESFARGES Michel : *Le livre du crime*. Editions Calmann Lévy, 1994
- FELKAY Michel : *Les interventions de la police dans les zones de cités urbaines*. Editions l'Harmattan, 1999.
- FELKAY Michel : *Le commissaire de tranquillité publique*. Editions L'Harmattan, 1999.
- GEVAUDAN Honoré : *Flic, les vérités de la police*. Editions Jean Claude Lattés, 1980.
- GEVAUDAN Honoré : *Tiens, vous faites ce métier là !*. Editions Fayard, 1974.
- HALBWAX Rémy : *Justice pour la Police*. Editions la Table Ronde, 1985.
- HALBWAX Rémy, REIX Jean-Charles : *La police assassinée*. Editions la Table Ronde, 1985
- HENRI Brigitte : *Au cœur de la corruption*. Editions N°1, 2000.
- HENRI Brigitte : *Le renseignement, un enjeu de pouvoir*. Editions Economica, 1998.
- LANTIER Jacques : *Le temps des policiers*. Editions Fayard, 1970.
- LE CLERE : *Bibliographie critique de la police et de son histoire*. Editions YSER, 1980.
- LE CLERE Marcel : *La Police*. P.U.F, Collection Que-sais-je, 1972.
- LE CLERE Marcel : *Histoire de la police*. P.U.F, Collection Que-Sais-Je, 1972
- LE TAILLANTER Roger : *Les derniers seigneurs de la pègre*. Editions Julliard, 1985.
- MONATE Gérard : *Questions à la police*. Editions Stock, 1974.
- MONATE Gérard : *La police. Pour qui ? Avec qui ?*. Editions Epi, 1972.
- MONATE Gérard : *Flic ou gardien de la paix*. Editions du Seuil, 1980.
- MOREAS Georges : *Ecoutes et espionnage*. Stock, edition N°1, 1990.
- MUCCHIELLI Laurent : *Histoire de la criminologie française*. Editions l'Harmattan, Collection histoire des sciences humaines, 1994.

- PELLEGRINI Charles, DE MONPEZAT Etienne : *A Chacun sa mort*. Editions N°1, 1990.
- PELLEGRINI Charles, DE MONPEZAT Etienne : *Demain la guerre civile ?*. Entretiens avec Serge Ferrand. Editions N°1, 1991
- PELLEGRINI Charles : *Le FIS en France, mythe ou réalité*. Editions N°1, 1992.
- PORTELLI Georges : *Portrait socio-culturel des commissaires de police*. Publications du CERP, 1986.
- QUEANT Alain : *Le commissaire de police dans la société française*. Editions Economica, 1988.
- ROMAIN Willy- Paul.: *Le Dossier de la police*. Tome 1 et tome 2. Librairie académique Perrin, 1966.
- SUSINI Jean: *La Police. Pour une approche nouvelle*. Presses de l'Institut d'études Politiques, 1983.

## ROMANS

- BORNICHE : *Homicide Boulevard*. Editions Presses de la Cité, 1993.
- BORNICHE : *Kidnapping*. Editions Presses de la Cité, Coll. Presses Pocket, 1990.
- BREZAC Louis-Marie : *Razzia sur l'antique*. Editions Fayard, 1991.
- BRUNETTI Maurice : *Le Blanchisseur*. Editions Pierre Gauthier, 1987.
- BRUNETTI Maurice : *Les voleurs de soleil. Au bled algérien vers 1950*. Editions Balland, 1992.
- DE ROY Michel : *Dernier casse*. Editions Lacour / Colporteur, 1988.
- DE ROY Michel : *Sûreté urbaine*. Editions Fayard, 1985.
- DE ROY Michel : *Un tueur peut en cacher un autre*. Editions Lacour, 1991.
- DE ROY Michel : *Contes du midi*. Editions Lacour, 1989.
- DE ROY Michel : *Banditisme sans frontières*. Editions Lacour, 1989.
- DUFOURG Jean –Marc : *L'affaire Corse*. Editions N°1, 1992.
- DURIN : *Sur les lieux du crime*. Editions La Taillanderie, 1991.
- GEVAUDAN Honoré : *L'Enquête*. Editions J.C Lattès, 1981.
- GEVAUDAN Honoré : *La balançoire du commissaire Vivarais*. Editions Jean-Claude Lattès, 1983.
- LAMBORELLE Jean : *On écrase bien les vipères*. Editions Fayard, 1983.
- LE TAILLANTER Roger : *Paris sur crime*. Editions Julliard, 1977.
- LE TAILLANTER Roger : *Paris sur fric*. Editions Julliard, 1981.
- LE TAILLANTER Roger : *Paris sur vices*. Editions Julliard, 1982.
- LE TAILLANTER Roger : *Paris sur drogue*. Editions Julliard, 1978.
- LE TAILLANTER Roger : *Paris sur jeux*. Editions Julliard, 1983.
- LE TAILLANTER Roger : *Paris sur turf*. Editions Julliard, 1987.
- LE TAILLANTER Roger : *Les nouveaux esclaves*. Editions de Fallois, 1992.
- LE TAILLANTER Roger : *Dans l'enfer du minitel rose*. Editions de Fallois, 1989.
- LE TAILLANTER Roger : *Sigoyer, le marquis fou*. Editions Fleuve Noir, 1993.

MOREAS Georges : *La dernière victime*. Editions Fleuve Noir, 1990.  
MOREAS Georges : *Amour Solo*. Editions Fixot, 1987.  
MOREAS Georges : *Le flic qui n'avait pas lu Proust*. Editions Fleuve Noir, 1996.  
MOREAS Georges : *DPJ6. Boule de neige*. Editions Fleuve Noir, 1989.  
NGUYEN VAN LOC – SCOTT Charles : *Triangle d'or*. Editions Presses de la Cité ,  
1992.  
PAGAN Hugues : *Les eaux mortes*. Editions Rivages /Noir, 1986.  
PAGAN Hugues : *Last affair*. Editions Albin Michel, 1985.  
PAGAN Hugues : *L'étage des morts*. Editions Albin Michel, 1990.  
PAGAN Hugues : *La mort dans une voiture solitaire*. Editions Rivages/Noir, 1992.  
QUINT Michel : *Billard à L'étage*. Editions Payot & Rivages, 1993.  
ROMAIN Willy-Paul : *Les Commissaires*. Editions Presses de la Cité, 1963.  
THIERY Danielle : *Le sang du bourreau*. Editions J.C Lattès, 1996.  
THIERY Danielle : *Mauvaise graine*. Editions J.C Lattès, 1995.  
VIOT Jean-Louis : *Une belle garce*. Editions Fayard, 1993.

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE**

## ROMANS

- BASTID Jean-Pierre : *Parcours fléché*. Editions Gallimard, 1995.  
BESNIER Michel: *Casser*. Editions du Seuil, 1994.  
BILLARD Pierre : *Bonsoir Chef!* Editions Robert Laffont, 1977.  
BON François : *Un fait divers*. Editions de Minuit, 1993.  
BRINGUIER Paul : *Au nom de la loi*. Editions des Portiques, 1931.  
CHRISTIAN Henri : *Et les ailes et la queue*. Editions Fleuve Noir, 1989.  
COLLINS Larry : *Dédale*. Editions Robert Laffont, 1989.  
DALEY Robert : *Trafic d'influence*. Editions Belfond, 1994.  
DALEY Robert : *Le prince de New York*. Editions Albin Michel, Collection le Livre de Poche, 1990.  
DANSEL Michel: *Carnet de mémoire d'un flic*. Editions Résidence, 1999.  
DEL CASTILLO Michel : *La nuit du décret*. Editions du Seuil, 1981.  
ISARD Philippe : *Dialogue de morts*. Editions Gallimard, 1995.  
MC BAIN Ed : *Chroniques du 87<sup>ème</sup> district*. Editions Presses de la Cité, 1988.  
MAILER Norman : *Le chant du bourreau*. Editions Robert Laffont, 1980.  
VAILLAND Roger : *La Loi*. Editions Gallimard, 1957.  
WAMBAUGH Joseph : *Le Crépuscule des flics*. Editions Presses de la cité, 1982.  
WEISS Joël : *Le second fils*. Editions l'Instant, 1986.

## ESSAIS

- BARRIL : *Missions très spéciales*. Editions Presses de la Cité, 1984.  
BAROIN Michel : *La force de l'amour*. Editions Odile Jacob, 1987.  
BENVENUTI Stefano, RIZZONI Gianni, LEBRUN Michel : *Le roman criminel*. Editions L'Atalante, 1982.  
BERNET Philippe: *Roger Wybot et la bataille pour la D.S.T.* Editions France-Loisirs, 1975.  
BONET Bernard : *Préfet en Corse*. Editions Michel Lafon, 1999.  
BOUDIN Philippe, TURILLON Sylvie: *L'affaire de la petite Céline*. Editions du Rocher, 1993.  
BOSSARD André : *Law enforcement in Europe. Building effective Cooperation*. OICJ, The Office of International Criminal Justice. The University of Illinois, 1993.  
BRODERICK John J. : *Police in a time of change*. Silver Burdett Company, 1977.  
CARO Jean : *Le contrôle de l'activité policière*. Les éditions Yvon Blais Inc., 1992.  
CASAMAYOR: *Le maître et son double. Lettre au chef de la police*. Editions Encre, 1980.  
DANSEL Michel: *Carnet de mémoire d'un flic*. Editions Résidence, 1999.

- DIEU François, MIGNON Paul : *La force publique au travail. Deux études sur les conditions de travail des policiers et des gendarmes.* Editions L'Harmattan, Collection Sécurité et Société, 1999.
- DIEU François : *Politiques publiques de sécurité.* Editions L'Harmattan, Collection Sécurité et Société, 1999.
- DRUMMOND Douglas S.: *Police Culture.* Sage Publications, Inc., 1976.
- DUBOIS Jacques : *Le roman policier ou la modernité.* Editions Nathan, 1992
- FOGELSON Robert M. : *Big City Police.* Un Urban Institute Study, 1977.
- FOOMER Michael : *Interpol. Issues in world crime and international criminal justice.* Plenum Publishing Corporation, 1989.
- GLEIZAL Jean-Jacques : *La police Nationale. Droit et pratique policière en France.* Presses Universitaires de Grenoble, 1974.
- GRIMAUD Maurice : *La police malade du pouvoir.* Editions du Seuil, 1980.
- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis : *Guide des recherches sur la police.* Publications du CERP, 1987.
- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis : *Police et société.* Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, Edité au CERP, 1988.
- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis : *La Police. Approche socio-politique.* Editions Montchrestien, 1992.
- MANDEL Ernest : *Meurtres exquis. Histoire sociale du roman policier.* Editions La Breche, 1985
- MONTJARDET Dominique et THOENIG Jean-Claude : *Police, ordre et sécurité.* Revue Française de sociologie, Juillet-Septembre 1994.
- NARCEJAC Thomas : *Une machine à lire : Le roman policier.* Bibliothèque médiations. Editions Denoël/Gonthier, 1975.
- PACARY Magali : *Femmes Flics.* Editions LPM, 2001.
- PHILIPPE Olivier : *La représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992).* Editions l'Harmattan, 1999.
- PHILIPPE Olivier : *Le film policier français contemporain.* Editions Cerf, 1996.
- PONDI Paul: *La police au Cameroun. Naissance et évolution.* Editions CLE, 1988.
- REINER Robert: *The Politics of the Police.* Whedsheaf Books Ltd., 1985.
- REISER Martin: *Police Psychology.* Lehi Publishing Company, 1982.
- ROSHIER Bob: *Controlling Crime. The classical perspective in criminology.* Open University Press, 1989.
- SALOMON Jean-Claude : *Les institutions policières françaises. Bibliographie historique.* Publications du CERP, 1986.
- SALOMON Jean-Claude et LEGOFF Hugues : *Pleins feux sur les polices du monde.* Ouvrage non publié, disponible au CERP Sous la cote 2089.
- SPORTES Morgan : *L'appât.* Editions du Seuil, 1990.
- SZABO Denis: *Police culture et société.* Les Presses de l'Université de Montréal, 1974.
- VIANO Emiliano C., REIMAN Jeffrey H.: *The police in society.* Lexington books, 1974
- WILSON James Q. : *Varieties of police behavior. The management of law and order in eight communities.* Atheneum New York, 1975.



## **TABLE DES MATIÈRES**

<u>Sommaire</u> .....	4
<u>Introduction generale</u> .....	7
1- Police et culture policière .....	9
2- Les écrits de policiers .....	18
1- Les mémoires .....	18
2- Les témoignages .....	21
3- Les essais .....	22
4- Les romans .....	24
3- Les limites de l'étude.....	26

### Premiere partie - Les policiers et leur metier

<u>Chapitre Un - La police et sa mission protectrice</u> .....	34
1- La vocation policière .....	35
2- La conception du métier .....	48
3- Les fondements du métier .....	60
<u>Chapitre Deux - La police et sa fonction repressive</u> .....	76
1- La répression assumée .....	78
2 - La répression nécessaire .....	92
3 - L'exemplarité de la répression .....	109
<u>Chapitre Trois -Le policier face aux citoyens</u> .....	126
1- Le public et ses réactions.....	129
2- Les difficultés d'un dialogue .....	150
3- Les souhaits des policiers .....	162

## Deuxieme partie - les policiers et leur environnement

<u>Chapitre Un - Les relations avec l'autorite politique</u> .....	<u>174</u>
1- La vision policière du politique.....	176
2- L'influence du politique. ....	189
3- De la sujétion au ressentiment.....	198
<u>Chapitre Deux - Les relations avec l'autorite judiciaire</u> .....	<u>208</u>
1- Un antagonisme de nature. ....	210
2- Le procès de la justice. ....	217
3- Une responsabilité partagée.....	227
<u>Chapitre Trois - Les relations avec l'institution policiere</u> .....	<u>235</u>
1- Les conflits personnels et professionnels .....	238
2- La critique de l'institution .....	249
3- Les gratifications du métier .....	263
<u>Conclusion</u> .....	<u>275</u>
<u>Bibliographie : Ecrits de policiers francais</u> .....	<u>280</u>
<u>Bibliographie generale</u> .....	<u>286</u>
<u>Table des matières</u> .....	<u>289</u>



## **RESUME en français :**

Cette recherche se propose d'analyser le contenu de nombreux ouvrages – mémoires, témoignages, essais, romans – publiés depuis une vingtaine d'années en France par des policiers. L'objectif poursuivi est de dégager de ces témoignages directs ou indirects les caractéristiques du comportement et de la réflexion de ces policiers, aussi bien face à leur métier, à leur fonctions, à leur milieu institutionnel qu'à l'évolution de la société. Cette enquête présente l'intérêt de permettre une première approche des façons de penser, de sentir et d'agir qui constituent la « culture professionnelle » des policiers français appartenant à la Police Nationale.

---

## **TITRE et RESUME en anglais :**

### **“A Police Culture Approach through Police Literature”**

The following research paper proffers to analyse the contents of numerous literary œuvres – memoirs, testimonies, essays and novels – published in the past twenty years in France by Police officers. The aim is to extract from direct or indirect evidence, police-related behavioural and intellectual characteristics inherent to the profession, the functions, and the institutional environment not to mention the manner in which society has evolved. This enquiry is of interest in that it puts forward an initial approach in the ways of considering, sensing and proceeding, which contribute to the “professional culture” of French Police officers working for the National Police Force.

---

## **DISCIPLINE : SCIENCES POLITIQUES**

---

**MOTS-CLES :** Police – Culture policière – Ecrits de policiers.

---

**UNIVERSITE TOULOUSE I**